
DEPARTMENT OF THE INTERIOR

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE

LOUVAIN

1907

SOIXANTE-ONZIÈME ANNÉE

LOUVAIN
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE JOSEPH VAN LINTHOUT
IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ.

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE

LOUVAIN

1907

Indulgences spécialement accordées aux membres de l'Université.

Sa Sainteté Grégoire XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge et de la Nativité de Notre Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté Pie IX a accordé, en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la Faculté de Théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église Saint-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiae*.

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à l'église Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collège du Saint-Esprit le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

Faveur accordée par le Saint-Père aux élèves du collège du Saint-Esprit.

PIUS PP. IX.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

Supplicatum nuper Nobis fuit nomine dilecti filii hodierni Praesidis Collegii S. Spiritus in Universitate Studiorum Lovaniensi Mechliniensis dioecesis existentis, ut sibi, professoribus et alumnis in Collegio commorantibus, facultatem concedere dignaremur illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesia aliqua vel Oratorium publicum visitandum esset, facta ad Sacellum ejusdem Collegii visitatione consequendi. Nos autem Fidelium bono et commoditati, quantum in Domino possumus, consulere volentes, piis hujusmodi precibus annuendum esse censuimus. Quamobrem omnibus et singulis Christifidelibus in praefato Collegio Universitatis studiorum Lovaniensis nunc et pro tempore commorantibus, ut illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesiae alicujus aut Oratorii publici Lovaniensis visitatio praescripta est, proprium ipsius Sacellum visitando, dummodo cetera quae injuncta sunt pietatis opera rite praestiterint, consequi possint, auctoritate Apostolica tenore praesentium concedimus et elargimur. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque, Praesentibus perpetuis futuris temporibus valituris. Datum Romae apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XXI januarii MDCCCLXXVI, Pontificatus Nostri anno trigesimo.

F. CARD. ASQUINIUS,

Concordantiam cum autographo testor,
A.-J. NAMÈCHE,
Rector Universitatis.

JANVIER (1).

JOURS du mois	de la semaine		FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	M.		CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR*.	7 48	15 45	17 36	8 45
2	M.		s. Adélard, abbé de Corbie.	7 48	15 46	18 37	9 22
3	J.		ste Geneviève, vierge.	7 48	15 47	19 42	9 54
4	V.		s. Tite, évêque; ste Pharaïlde, vierge.	7 48	15 48	20 51	10 22
5	S.		s. Télesphore, pape.	7 47	15 49	22 0	10 46
6	D.		ÉPIPHANIE* †.	7 47	15 50	23 12	11 10
7	L.	☾	ste Mélanie, vierge. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*	7 47	15 51	—	11 32
8	M.		ste Gudule, vierge. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres, de l'Ecole Saint-Thomas et de l'Institut agronomique.*	7 47	15 53	0 26	11 55
9	M.		s. Marcelin, évêque.— *Réunion de la Faculté de Médecine.*	7 46	15 54	1 42	12 22
10	J.		s. Agathon, pape. — *Réunion de la Faculté de Droit.*	7 45	15 56	3 1	12 53
11	V.		s. Hygin, pape. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*	7 44	15 57	4 20	13 31
12	S.		s. Arcade, martyr.	7 44	15 59	5 38	14 19
13	D.		ste Véronique.	7 43	16 0	6 48	15 18
14	L.	●	s. Hilaire, docteur, évêque de Poitiers. — *Réunion du Conseil rectoral.*	7 43	16 2	7 49	16 28

(1) Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*) pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. La croix (†) indique que les cours sont suspendus.

N. B. Toutes les heures sont données en temps civil de Greenwich, qui est devenu le temps officiel belge depuis le 1er mai 1892; elles sont comptées de 0 à 24, ce qui permet la suppression des dénominations « matin » et « soir ».

La différence de longitude entre l'Observatoire royal de Belgique et Louvain étant minime, les heures du lever et du coucher du soleil et de la lune sont celles de l'Observatoire.

● nouvelle lune; ☽ premier quartier; ☺ pleine lune; ☾ dernier quartier.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
15	M.	s. Paul, ermite.	7 42	16 3	8 37	17 45
16	M.	s. Marcel, pape.	7 41	16 4	9 14	19 2
17	J.	s. Antoine, abbé. — *Réunion de la Commission de l'École commerciale et consulaire.*	7 41	16 6	9 46	20 19
18	V.	Chaire de s. Pierre à Rome.	7 40	16 7	10 11	21 33
19	S.	s. Canut, martyr, roi de Danemark.	7 39	16 9	10 33	22 42
20	D.	*Saint Nom de Jésus.* — ss. Fabien et Sébastien, martyrs.	7 37	16 11	10 55	23 51
21	L. ☽	ste Agnès, vierge et martyre.	7 36	16 12	11 16	—
22	M.	ss. Vincent et Anastase, martyrs.	7 35	16 14	11 39	0 58
23	M.	Épousailles de la très sainte Vierge; s. Raymond de Pennafort.	7 34	16 16	12 3	2 2
24	J.	s. Timothée, évêque d'Éphèse.	7 33	16 17	12 32	3 6
25	V.	Conversion de s. Paul.	7 32	16 19	13 6	4 6
26	S.	s. Polycarpe, évêque et martyr. — *Anniversaire de la mort de Mgr Laforêt, deuxième Recteur de l'Université catholique, décédé le 26 janvier 1872.*	7 30	16 21	13 45	5 4
27	D.	*Septuagésime.* s. Jean Chrysostome, évêque et docteur.	7 29	16 23	14 32	5 56
28	L.	s. Julien, évêque de Cuença.	7 28	16 24	15 27	6 43
29	M. ○	s. François de Sales, docteur, évêque de Genève.	7 27	16 26	16 29	7 23
30	M.	ste Martine, vierge et martyre. — *Anniversaire de la mort de Mgr Namèche, troisième Recteur de l'Université catholique, décédé le 30 janvier 1893 et de Mgr Pieraerts, quatrième Recteur de l'Université catholique, décédé le 30 janvier 1887.*	7 26	16 28	17 34	7 57
31	J.	s. Pierre Nolasque, confesseur.	7 24	16 30	18 41	8 26

FÉVRIER.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	V.	s. Ignace, évêque et martyr.	7 22	16 32	19 51	8 52
2	S.	PURIFICATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*†. — *Fête patronale de l'Université, Messe solennelle en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*	7 21	16 34	21 3	9 15
3	D.	*Sexagésime.* s. Blaise, évêque et martyr.	7 19	16 35	22 15	9 37
4	L.	s. André Corsini, évêque; ste Jeanne, reine. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*	7 18	16 37	23 29	10 1
5	M.	ste Agathe, vierge et martyre. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres, de l'Ecole Saint-Thomas et de l'Institut agronomique. — Examens de sortie de l'Institut agronomique.*	7 16	16 39	—	10 25
6	M. ☾	ste Dorothée, vierge et martyre; s. Amand, évêque. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*	7 15	16 41	0 45	10 53
7	J.	s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Faculté de Droit.*	7 13	16 42	2 2	11 27
8	V.	s. Jean de Matha, confesseur. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*	7 12	16 44	3 18	12 9
9	S.	s. Cyrille d'Alexandrie, évêque; ste Apolline, vierge et martyre.	7 10	16 45	4 29	13 1
10	D.	*Quinquagésime.* ste Scolastique, vierge. — *Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.*	7 9	16 47	5 32	14 4
11	L.	s. Séverin, abbé; s. Adolphe, évêque. — *Réunion du Conseil rectoral. — Commencement du second semestre académique 1906-1907.*	7 7	16 49	6 26	15 17
12	M. ●	ste Eulalie, vierge et martyre.	7 5	16 51	7 7	16 33

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
13	M.	*Les Cendres.* ste Euphrosine, vierge.	7 3	16 53	7 42	17 51
14	J.	s. Valentin, prêtre et martyr. — *Réunion de la Commission de l'École commerciale et consulaire.*	7 1	16 55	8 10	19 8
15	V.	ss. Faustin et Jovite, martyrs. — *Ouverture de la seconde session extraordinaire des examens à l'Institut supérieur de Philosophie.*	6 59	16 56	8 34	20 22
16	S.	ste Julienne, vierge.	6 57	16 58	8 56	21 32
17	D.	*Quadragésime.* ss. Théodule et Julien, martyrs.	6 56	17 0	9 19	22 41
18	L.	s. Siméon, évêque et martyr.	6 54	17 1	9 41	23 49
19	M.	s. Boniface, évêque de Lausanne.	6 52	17 3	10 5	—
20	M. ☽	*Quatre-Temps.* s. Éleuthère, évêque de Tournai.	6 50	17 5	10 33	0 53
21	J.	b. Pépin de Landen.	6 48	17 7	11 04	1 55
22	V.	*Quatre-Temps.* Chaire de s. Pierre à Antioche.	6 46	17 9	11 41	2 54
23	S.	*Quatre-Temps.* s. Pierre Damien, évêque et docteur.	6 44	17 10	12 26	3 49
24	D.	*Reminiscere.* s. Modeste, évêque.	6 42	17 12	13 17	4 38
25	L.	s. Mathias, apôtre. — *Anniversaire de la mort de Mgr Abbeloos, cinquième recteur de l'Université catholique, décédé le 25 février 1906.*	6 40	17 14	14 16	5 20
26	M.	ste Walburge, vierge; ste Adeltrude, abbesse de Maubeuge.	6 38	17 16	15 20	5 56
27	M.	s. Alexandre, évêque d'Alexandrie.	6 35	17 18	16 28	6 28
28	J. ○	ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.	6 33	17 19	17 38	6 54

MARS.

JOURS		FÊTES	SOLEIL		LUNE	
du mois	de la semaine		Lever	Couch.	Lever	Couch.
			h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
1	V.	s. Aubin, évêque d'Angers.	6 31	17 21	18 51	7 19
2	S.	b. Charles le Bon, comte de Flandre,	6 29	17 23	20 5	7 42
		martyr.	—	—	—	—
3	D.	*Oculi.* ste Cunégonde, impératrice.	6 27	17 24	21 20	8 5
4	L.	s. Casimir, roi. — *Réunion de la Faculté*	6 25	17 26	22 35	8 30
		des Sciences. — *Examens de sortie aux*	—	—	—	—
		Ecoles spéciales (grade non légal).	—	—	—	—
5	M.	s. Théophile, évêque de Césarée. — *Réu-*	6 23	17 28	23 52	8 57
		nion de la Faculté de Philosophie et	—	—	—	—
		Lettres, de l'Ecole St-Thomas et de	—	—	—	—
		l'Institut agronomique.	—	—	—	—
6	M.	ste Colette, vierge. — *Réunion de la Fa-*	6 20	17 30	—	9 27
		culté de Médecine.	—	—	—	—
7	J. ☾	s. Thomas d'Aquin, docteur. — *Indulgence*	6 18	17 31	1 8	10 6
		plénière et exposition du Saint-Sacre-	—	—	—	—
		ment à la chapelle du collège du Saint-	—	—	—	—
		Esprit. — *Réunion de la Faculté de Droit.*	—	—	—	—
8	V.	s. Jean de Dieu, confesseur. — *Réunion*	6 16	17 33	2 19	10 53
		de la Faculté de Théologie.	—	—	—	—
9	S.	ste Françoise, veuve.	6 14	17 35	3 23	11 51
10	D.	*Laetare.* Les 40 ss. Martyrs de Sébaste.	6 12	17 36	4 18	12 57
11	L.	s. Vindicien, évêque d'Arras. — *Réunion*	6 10	17 38	5 3	14 11
		du Conseil rectoral.	—	—	—	—
12	M.	s. Grégoire le Grand, pape et docteur.	6 8	17 39	5 39	15 27
13	M.	ste Euphrasie, vierge.	6 6	17 41	6 9	16 44
14	J. ●	ste Mathilde, reine. — *Réunion de la Com-*	6 4	17 43	6 35	17 59
		mission de l'Ecole commerciale et con-	—	—	—	—
		sulaire.	—	—	—	—
15	V.	s. Longin, soldat.	6 1	17 45	6 58	19 12
16	S.	ste Eusébie, vierge.	5 59	17 46	7 20	20 22
17	D.	*La Passion.* s. Patrice, apôtre de l'Irlande;	5 57	17 48	7 42	21 31
		ste Gertrude, abbesse de Nivelles.	—	—	—	—

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
18	L.	s. Gabriel, archange; s. Cyrille de Jérusalem, évêque et docteur.	5 54	17 49	8 5	22 39
19	M.	s. JOSEPH, patron de Belgique.	5 52	17 51	8 31	23 43
20	M.	s. Wulfran, évêque de Sens.	5 49	17 53	9 1	—
21	J.	s. Benoît, abbé.	5 47	17 55	9 36	0 44
22	V. ☽	*Notre-Dame des VII Douleurs.* s. Basile, martyr.	5 45	17 56	10 17	1 41
23	S.	s. Victorien, martyr.	5 43	17 58	11 6	2 32
24	D.	*Les Rameaux.* s. Agapet, évêque de Synnade.	5 41	17 59	12 2	3 17
25	L.	s. Hubert, évêque. — *Commencement des vacances académiques.*	5 39	18 1	13 3	3 55
26	M.	s. Ludger, évêque de Munster.	5 36	18 2	14 9	4 28
27	M.	s. Rupert, évêque de Worms; s. Jean de Capistran, confesseur.	5 34	18 4	15 20	4 56
28	J.	*Jeudi-saint.* s. Sixte III, pape.	5 32	18 6	16 32	5 21
29	V. ☺	*Vendredi-saint.* s. Eustase, abbé.	5 29	18 8	17 47	5 45
30	S.	*Samedi-saint.* s. Véron, abbé.	5 27	18 9	19 3	6 8
31	D.	PAQUES. s. Benjamin, martyr.	5 25	18 11	20 21	6 32

AVRIL.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	L.	SECOND JOUR DE PAQUES*. s. Hugues, abbé.	5 23	18 12	21 40	6 57
2	M.	s. François de Paule, confesseur.	5 21	18 14	22 57	7 28
3	M.	s. Richard, évêque de Chicester.	5 19	18 15	—	8 4
4	J.	s. Isidore, docteur, évêque de Séville.	5 17	18 17	0 12	8 49
5	V. ☾	ste Julienne de Cornillon, vierge; s. Vincent Ferrier, confesseur.	5 15	18 18	1 19	9 44
6	S.	s. Célestin, pape.	5 13	18 20	2 17	10 47
7	D.	*Quasimodo*. s. Albert, ermite.	5 11	18 22	3 3	11 58
8	L.	ANNONCIATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*†. s. Perpétue, évêque de Tours.	5 8	18 24	3 41	13 13
9	M.	ste Waudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de S. M. Léopold II, Roi des Belges, né à Bruxelles le 9 avril 1835.*	5 5	18 25	4 12	14 27
10	M.	s. Macaire, évêque.	5 3	18 27	4 38	15 41
11	J.	s. Léon le Grand, pape et docteur.	5 1	18 28	5 1	16 54
12	V. ●	s. Jules I, pape.	4 59	18 30	5 22	18 5
13	S.	s. Herménégilde, martyr.	4 57	18 31	5 44	19 14
14	D.	*Misericordia*. s. Justin, philosophe et martyr; s. Tiburce, martyr.	4 55	18 33	6 6	20 23
15	L.	stes Anastasie et Basilisse, martyres.	4 53	18 35	6 30	21 29
16	M.	s. Benoît-Joseph Labre, confesseur; s. Drogon, ermite. — *Fin des vacances académiques.*	4 51	18 37	6 59	22 33
17	M.	s. Anicet, pape et martyr.	4 48	18 38	7 32	23 32
18	J.	s. Ursmer, abbé de Lobbes.	4 46	18 40	8 10	—
19	V.	s. Léon IX, pape.	4 44	18 42	8 56	0 25
20	S. ☽	ste Agnès de Monte Pulciano, vierge.	4 42	18 44	9 48	1 13
21	D.	*Jubilate*. — PATRONAGE DE S. JOSEPH. s. Anselme, docteur, archevêque de Cantorbéry.	4 40	18 45	10 45	1 53
22	L.	ss. Soter et Caius, papes et martyrs.	4 38	18 47	11 50	2 27
23	M.	s. Georges, martyr.	4 36	18 48	12 59	2 57
24	M.	s. Fidèle de Sigmaringen, martyr.	4 34	18 50	14 10	3 23
25	J.	s. Marc, évangéliste.	4 32	18 51	15 22	3 47

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
26	V.	ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.	4 30	18 52	16 38	4 9
27	S.	s. Antime, évêque et martyr.	4 29	18 54	17 57	4 32
28	D. ☺	*Cantate.* s. Paul de la Croix, confesseur; s. Vital, martyr.	4 27	18 55	19 18	4 57
29	L.	s. Pierre de Milan, martyr.— *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collège du St-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F. T. Becqué, curé de St-Michel, à Louvain, décédé le 29 avril 1835.*	4 25	18 57	20 39	5 25
30	M.	ste Catherine de Sienne, vierge.	4 23	18 59	21 58	6 0

—

MAI.

JOURS		FÊTES	SOLEIL		LUNE	
du mois	de la semaine		Lever	Couch.	Lever	Couch.
			h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
1	M.	ss. Philippe et Jacques, apôtres.	4 21	19 1	23 11	6 42
2	J.	s. Athanase, évêque et docteur.	4 19	19 2	—	7 35
3	V.	Invention de la ste Croix; s. Alexandre,	4 17	19 4	0 15	8 38
		martyr.	—	—	—	—
4	S. ☾	ste Monique, veuve.	4 15	19 5	1 5	9 48
5	D.	*Vocem.* s. Pie V, pape.	4 14	19 7	1 46	11 2
6	L.	*Rogations.* s. Jean devant la Porte Latine.	4 12	19 9	2 18	12 17
		— *Réunion de la Faculté des Sciences.*	—	—	—	—
7	M.	*Rogations.* s. Stanislas, évêque et martyr.	4 10	19 11	2 44	13 31
		— *Réunion de la Faculté de Philosophie*	—	—	—	—
		et Lettres, de l'École St-Thomas et de	—	—	—	—
		l'Institut agronomique.	—	—	—	—
8	M.	*Rogations.* Apparition de St Michel.—*Réu-*	4 8	19 12	3 7	14 42
		nion de la Faculté de Médecine.	—	—	—	—
9	J.	ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-	4 6	19 13	3 29	15 53
		CHRIST. s. Grégoire de Nazianze, évêque	—	—	—	—
		et docteur.	—	—	—	—
10	V.	s. Antonin, archevêque de Florence. —	4 5	19 15	3 49	17 3
		Réunion de la Faculté de Théologie.	—	—	—	—
11	S.	s. François de Hiéronymo, confesseur. —	4 3	19 16	4 11	18 10
		Réunion de la Faculté de Droit.	—	—	—	—
12	D. ●	*Exaudi.* ss. Nérée et Achillée, martyrs.	4 2	19 18	4 34	19 17
13	L.	s. Servais, évêque de Tongres.—*Réunion*	4 0	19 20	5 0	20 22
		du Conseil rectoral.	—	—	—	—
14	M.	s. Boniface, martyr; s. Pacôme, abbé de	3 58	19 21	5 30	21 24
		Tabennes. — *Dans l'église primaire de*	—	—	—	—
		Saint-Pierre, on célèbre à onze heures	—	—	—	—
		la Messe anniversaire pour le repos de	—	—	—	—
		l'âme de Mgr de Ram, premier Recteur	—	—	—	—
		de l'Université catholique, décédé le	—	—	—	—
		14 mai 1865, et de ses successeurs	—	—	—	—
		Mgrs Laforêt, Namèche, Pieraerts et	—	—	—	—
		Abbeloos.	—	—	—	—
15	M.	ste Dymphne, vierge et martyre.	3 57	19 22	6 6	22 19

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
16	J.	s. Jean Népomucène, martyr. — *Réunion de la Commission de l'École commerciale et consulaire.*	3 56	19 24	6 49	23 9
17	V.	s. Pascal Baylon, confesseur.	3 54	19 25	7 39	23 53
18	S.	*Jeûne.* s. Venance, martyr.	3 53	19 26	8 34	—
19	D.	PENTECOTE. s. Pierre Célestin, pape.	3 52	19 28	9 36	0 29
20	L. ☽	SECOND JOUR DE LA PENTECÔTE * †. s. Bernardin de Sienne, confesseur.	3 50	19 29	10 41	1 0
21	M.	ste Itisberge, vierge.	3 49	19 30	11 50	1 26
22	M.	*Quatre-Temps.* ste Julie, vierge et martyre.	3 48	19 32	12 59	1 49
23	J.	s. Guibert, fondateur de Gembloux.	3 46	19 34	14 13	2 12
24	V.	*Quatre-Temps.* N.-D. Secours des Chrétiens.	3 45	19 35	15 29	2 34
25	S.	*Quatre-Temps.* s. Grégoire VII, pape.	3 44	19 36	16 48	2 57
26	D.	LA SAINTE TRINITÉ. s. Philippe de Néri, confesseur.	3 43	19 37	18 10	3 23
27	L. ☺	s. Bède le Vénérable, docteur; ste Marie Madeleine de Pazzi, vierge.	3 42	19 38	19 33	3 53
28	M.	s. Augustin, archevêque de Cantorbéry; s. Germain, évêque de Paris.	3 41	19 39	20 52	4 33
29	M.	s. Maximin, évêque de Trèves.	3 40	19 40	22 3	5 22
30	J.	FÊTE-DIEU * †. s. Ferdinand III, roi et confesseur.	3 39	19 41	23 0	6 21
31	V.	stes Angèle de Merici et Pétronille, vierges.	3 39	19 43	23 46	7 31

JUIN.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	S.	s. Pamphile, martyr.	3 38	19 44	—	8 46
2	D.	SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. — *Procession générale.* ss. Marcellin, Pierre et Érasme, martyrs.	3 37	19 45	0 22	10 4
3	L. ☽	ste Clotilde, reine. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*	3 36	19 46	0 50	11 20
4	M.	s. François Caraccioli, confesseur; s. Optat, évêque de Milève. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres, de de l'Ecole St-Thomas et l'Institut agronomique.*	3 35	19 47	1 14	12 33
5	M.	s. Boniface, martyr, apôtre de l'Allemagne. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*	3 34	19 48	1 35	13 43
6	J.	s. Norbert, évêque. — *Réunion de la Faculté de Droit.*	3 34	19 49	1 56	14 53
7	V.	FÊTE DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS. s. Robert, évêque. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*	3 33	19 50	2 17	16 1
8	S.	s. Médard, évêque de Noyon.	3 33	19 51	2 39	17 7
9	D.	ss. Prime et Félicien, martyrs.	3 32	19 51	3 3	18 13
10	L. ●	ste Marguerite, reine. — *Réunion du Conseil rectoral.*	3 32	19 52	3 32	19 16
11	M.	s. Barnabé, apôtre.	3 32	19 53	4 5	20 14
12	M.	s. Jean de Sahagun, confesseur.	3 32	19 54	4 46	21 7
13	J.	s. Antoine de Padoue, confesseur. — *Réunion de la Commission de l'École commerciale et consulaire.*	3 31	19 55	5 33	21 52
14	V.	s. Basile le Grand, docteur et évêque de Césarée.	3 30	19 56	6 26	22 30
15	S.	s. Vit, s. Modeste et ste Crescence, martyrs.	3 30	19 56	7 26	23 3
16	D.	ste Lutgarde, vierge; s. Jean-François Régis, confesseur.	3 30	19 57	8 30	23 31

JOURS		FÊTES	SOLEIL		LUNE	
du mois	de la semaine		Lever	Couch.	Lever	Couch.
			h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
17	L.	ste Alène, vierge et martyre.	3 30	19 57	9 35	23 54
18	M.	ss. Marc et Marcellin, martyrs.	3 30	19 57	10 44	—
19	M. ☽	ste Julienne de Falconiéri, vierge.	3 30	19 58	11 53	0 16
20	J.	s. Sylvère, pape et martyr.	3 30	19 58	13 6	0 38
21	V.	s. Louis de Gonzague, confesseur.	3 30	19 58	14 22	0 59
22	S.	s. Paulin, évêque de Nole.	3 30	19 59	15 41	1 22
23	D.	ste Marie d'Oignies.	3 31	19 59	17 2	1 50
24	L.	Nativité de s. Jean-Baptiste.	3 31	19 59	18 23	2 24
25	M. ☺	s. Guillaume, abbé.	3 31	19 59	19 39	3 6
26	M.	ss. Jean et Paul, martyrs.	3 32	19 59	20 46	4 1
27	J.	s. Ladislas, roi de Hongrie.	3 33	19 58	21 39	5 8
28	V.	*Jeûne.* s. Léon II, pape.	3 33	19 58	22 20	6 24
29	S.	ss. PIERRE ET PAUL* †, apôtres. — *Indulgence plénière.*	3 34	19 58	22 53	7 43
30	D.	SOLENNITÉ DES SS. PIERRE ET PAUL. ste Adile, vierge.	3 34	19 58	23 19	9 2

JUILLET.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	L.	s. Rombaut, évêque, patron de Malines.	3 35	19 58	23 42	10 19
2	M. ☾	Visitation de la très sainte Vierge.	3 35	19 57	—	11 33
3	M.	s. Euloge, martyr.	3 36	19 57	0 3	12 44
4	J.	s. Théodore, évêque; ste Zoé, vierge et martyre.	3 37	19 57	0 24	13 52
5	V.	ss. Cyrille et Méthode, apôtres des Slaves.	3 38	19 57	0 45	15 0
6	S.	ste Godelive, martyre. — *Ouverture de la première session ordinaire des Commissions d'examens. — Ouverture de la première session ordinaire des examens à l'Institut supérieur de Philosophie.*	3 38	19 56	1 9	16 5
7	D.	s. Willebaut, évêque d'Eichstadt.	3 39	19 56	1 35	17 9
8	L.	ste Elisabeth, reine de Portugal.	3 40	19 55	2 7	18 8
9	M.	ss. Martyrs de Gorcum. — *Ouverture des examens de passage à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie.*	3 41	19 54	2 44	19 2
10	M. ●	Les sept Frères Martyrs.	3 42	19 53	3 28	19 50
11	J.	s. Pie I, pape.	3 43	19 53	4 21	20 32
12	V.	s. Jean Gualbert, abbé.	3 44	19 52	5 19	21 6
13	S.	s. Anaclet, pape et martyr.	3 45	19 51	6 21	21 34
14	D.	s. Bonaventure, évêque et docteur.	3 46	19 50	7 26	22 0
15	L.	s. Henri, empereur d'Allemagne.	3 47	19 50	8 33	22 22
16	M.	N.-D. du Mont-Carmel; ste Renelde, vierge et martyre.	3 48	19 49	9 42	22 42
17	M.	s. Alexis, confesseur. — *Ouverture de la session ordinaire des examens de passage et de sortie aux Écoles spéciales (grades non légaux).*	3 49	19 48	10 51	23 4
18	J. ☽	s. Camille de Lellis, confesseur.	3 50	19 46	12 4	23 25
19	V.	s. Vincent de Paul, confesseur.	3 52	19 45	13 19	23 49
20	S.	s. Jérôme Emilien, confesseur. — *Ouverture de la session ordinaire des examens de passage et de sortie aux Ecoles spéciales (grades légaux).*	3 53	19 44	14 36	—

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
21	D.	ste Praxède, vierge. — *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.* — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. LÉOPOLD I[er], *Roi des Belges.* — *Fêtes nationales.*	3 55	19 43	15 56	0 19
22	L.	ste Marie-Madeleine.	3 56	19 42	17 13	0 56
23	M.	s. Apollinaire, évêque de Ravenne.	3 57	19 41	18 25	1 43
24	M.	ste Christine, vierge et martyre.	3 58	19 40	19 24	2 43
25	J. ☺	s. Jacques le Majeur, apôtre.	3 59	19 38	20 12	3 55
26	V.	ste Anne, mère de la très sainte Vierge Marie.	4 0	19 37	20 49	5 14
27	S.	s. Pantaléon, martyr.	4 2	19 36	21 20	6 36
28	D.	ss. Nazaire, Celse et Victor, martyrs.	4 3	19 34	21 45	7 57
29	L.	ste Marthe, vierge.	4 5	19 32	22 7	9 14
30	M.	ss. Abdon et Sennen, martyrs.	4 6	19 31	22 28	10 28
31	M.	s. Ignace de Loyola, confesseur, fondateur de la Compagnie de Jésus.	4 8	19 30	22 50	11 40

—

AOUT.

JOURS		FÊTES	SOLEIL		LUNE	
du mois	de la semaine		Lever	Couch.	Lever	Couch.
			h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
1	J. ☾	s. Pierre-ès-Liens. — *Ouverture de la première session des examens d'admission aux Ecoles spéciales et à l'Ecole des Sciences Commerciales et Consulaires.*	4 9	19 28	23 12	12 48
2	V.	*Portioncule.* s. Alphonse de Liguori, évêque et docteur; s. Etienne, pape.	4 11	19 27	23 39	13 56
3	S.	Invention du corps de s. Etienne.	4 12	19 25	—	15 0
4	D.	s. Dominique, confesseur.	4 14	19 23	0 8	16 2
5	L.	Notre-Dame-aux-Neiges.	4 16	19 22	0 43	16 58
6	M.	Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Ouverture de la première session des examens d'admission à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie.*	4 17	19 20	1 26	17 49
7	M.	s. Gaëtan de Thiennes, confesseur; s. Donat, évêque et martyr.	4 18	19 18	2 16	18 31
8	J.	s. Cyriaque, martyr.	4 20	19 17	3 11	19 8
9	V. ●	s. Romain, martyr.	4 21	19 14	4 13	19 39
10	S.	s. Laurent, martyr.	4 23	19 12	5 18	20 5
11	D.	s. Géry, évêque de Cambrai.	4 25	19 11	6 25	20 27
12	L.	ste Claire, vierge.	4 26	19 9	7 33	20 49
13	M.	s. Jean Berchmans, confesseur; s. Hippolyte, martyr.	4 28	19 7	8 43	21 9
14	M.	*Jeûne.* s. Eusèbe, martyr.	4 29	19 5	9 54	21 31
15	J.	ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. s. Arnould, évêque de Soissons.	4 31	19 4	11 6	21 53
16	V. ☽	s. Hyacinthe; s. Roch, confesseurs.	4 32	19 2	12 21	22 19
17	S.	s. Tibérat, abbé.	4 33	19 0	13 38	22 51
18	D.	ste Hélène, impératrice; s. Joachim, père de la Ste Vierge Marie.	4 34	18 58	14 54	23 33
19	L.	s. Jules, martyr; b. Louis Florès, d'Anvers, martyr.	4 36	18 57	16 6	—

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
20	M.	s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.	4 37	18 55	17 9	0 25
21	M.	ste Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, veuve.	4 39	18 52	18 1	1 30
			—	—	—	—
22	J.	s. Timothée, martyr.	4 41	18 50	18 43	2 45
23	V. ☺	s. Philippe Béniti, confesseur.	4 43	18 48	19 17	4 6
24	S.	s. Barthélemy, apôtre.	4 44	18 46	19 44	5 28
25	D.	s. Louis, confesseur, roi de France.	4 45	18 44	20 8	6 48
26	L.	s. Zéphyrin, pape et martyr.	4 47	18 42	20 30	8 6
27	M.	s. Joseph Calasancza, confesseur.	4 48	18 40	20 52	9 21
28	M.	s. Augustin, évêque et docteur.	4 50	18 38	21 15	10 33
29	J.	Décollation de s. Jean-Baptiste.	4 51	18 36	21 39	11 42
30	V. ☾	ste Rose de Lima, vierge.	4 53	18 34	22 8	12 49
31	S.	s. Raymond Nonnat, confesseur.	4 55	18 31	22 41	13 52

SEPTEMBRE.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	D.	*ss. Anges Gardiens.* s. Gilles, abbé.	4 56	18 29	23 21	14 51
2	L.	s. Étienne, confesseur, roi de Hongrie.	4 58	18 27	—	15 44
3	M.	s. Remacle, évêque de Maestricht.	4 59	18 25	0 7	16 29
4	M.	ste Rosalie, vierge.	5 1	18 23	1 2	17 8
5	J.	s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.	5 3	18 20	2 2	17 40
6	V.	s. Donatien, martyr.	5 4	18 18	3 6	18 8
7	S. ●	ste Reine, vierge et martyre. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V *(9 décembre 1425)*.	5 6	18 16	4 14	18 32
8	D.	NATIVITÉ DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. — s. Adrien, martyr.	5 7	18 14	5 23	18 54
9	L.	s. Gorgone, martyr.	5 9	18 12	6 33	19 15
10	M.	s. Nicolas de Tolentino, confesseur.	5 10	18 10	7 44	19 35
11	M.	ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.	5 11	18 7	8 57	19 57
12	J.	s. Guy d'Anderlecht, confesseur.	5 13	18 4	10 12	20 22
13	V.	s. Amé, évêque de Sion en Valais.	5 15	18 2	11 28	20 53
14	S.	Exaltation de la Ste Croix.	5 17	18 0	12 43	21 29
15	D. ☽	*Notre-Dame des VII Douleurs.* s. Nicomède, martyr.	5 18	17 58	13 54	22 16
16	L.	ss. Corneille et Cyprien, martyrs.	5 20	17 56	15 0	23 15
17	M.	s. Lambert, évêque de Maestricht.	5 21	17 54	15 54	—
18	M.	*Quatre-Temps.* s. Joseph de Cupertino, confesseur.	5 22	17 52	16 39	0 24
19	J.	s. Janvier et ses compagnons, martyrs.	5 24	17 50	17 14	1 41
20	V.	*Quatre-Temps.* s. Eustache et ses compagnons, martyrs.	5 25	17 47	17 44	3 1
21	S. ☺	*Quatre-Temps.* s. Mathieu, apôtre.	5 27	17 45	18 9	4 21
22	D.	s. Thomas de Villeneuve, évêque; s. Maurice et ses compagnons, martyrs.	5 28	17 42	18 31	5 40
23	L.	ste Thècle, vierge et martyre.	5 30	17 40	18 53	6 57
24	M.	Notre-Dame de la Merci.	5 32	17 38	19 15	8 12

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
25	M.	s. Firmin, martyr.	5 33	17 36	19 39	9 24
26	J.	s. Cyprien et ste Justine, martyrs.	5 35	17 34	20 6	10 33
27	V.	s. Côme et Damien, martyrs.	5 36	17 31	20 38	11 40
28	S.	s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.	5 38	17 29	21 15	12 42
29	D. ☾	s. Michel, archange.	5 39	17 27	21 59	13 38
30	L.	s. Jérôme, docteur.	5 41	17 25	22 52	14 26

OCTOBRE.

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
1	M.	s. Remi, évêque de Reims; s. Bavon, patron de Gand.— *Ouverture de la seconde session ordinaire des Commissions d'examens. — Ouverture de la seconde session des examens de passage et de la session ordinaire des examens de sortie à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie. — Ouverture de la seconde session des examens d'admission aux Ecoles spéciales et à l'Ecole des Sciences commerciales et consulaires. — Ouverture de la seconde session des examens d'admission à l'Institut agronomique et à l'Ecole de Brasserie.*	5 43	17 22	23 50	15 7
2	M.	s. Léger, évêque d'Autun.	5 45	17 20	—	15 42
3	J.	s. Gérard, abbé.	5 46	17 18	0 52	16 10
4	V.	s. François d'Assise, confesseur. — *Ouverture de la seconde session des examens de passage et de sortie aux Ecoles spéciales (grades non légaux).*	5 48	17 16	1 58	16 36
5	S.	s. Placide, martyr.	5 49	17 14	3 7	16 58
6	D.	*Solennité du Saint Rosaire.* s. Brunon, confesseur.	5 50	17 12	4 18	17 19
7	L. ●	s. Marc, pape. — *Ouverture de la seconde session des examens de passage et de sortie aux Ecoles spéciales (grades légaux).*	5 52	17 9	5 29	17 41
8	M.	ste Brigitte, veuve.	5 54	17 6	6 43	18 2
9	M.	s. Denis et ses compagnons, martyrs.	5 56	17 4	7 59	18 25
10	J.	s. François de Borgia, confesseur.	5 58	17 2	9 17	18 53
11	V.	s. Gommaire, confesseur, patron de Lierre.	5 59	17 0	10 34	19 29
12	S.	s. Wilfrid, évêque d'York.	6 1	16 58	11 47	20 12
13	D.	s. Edouard, roi d'Angleterre.	6 2	16 56	12 55	21 7
14	L. ☽	s. Calixte, pape et martyr.	6 4	16 54	13 53	22 13
15	M.	ste Thérèse, vierge.	6 6	16 51	14 39	23 26

JOURS		FÊTES	SOLEIL		LUNE	
du mois	de la semaine		Lever	Couch	Lever	Couch.
			h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
16	M.	s. Mommolin, évêque de Noyon et de Tournai.	6 8	16 49	15 16	—
17	J.	ste Hedwige, veuve.	6 9	16 47	15 45	0 44
18	V.	s. Luc, évangéliste.	6 11	16 45	16 10	2 1
19	S.	s. Pierre d'Alcantara, confesseur.	6 12	16 43	16 34	3 19
20	D.	s. Jean de Kenti, confesseur.	6 14	16 42	16 55	4 36
21	L. ☺	ste Ursule et ses compagnes, martyres. —*Fin des vacances académiques.—Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour, jusqu'au samedi 26 octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à midi, et de trois à cinq heures.*	6 15	16 40	17 16	5 51
22	M.	s. Mellon, évêque. — *Messe solennelle du Saint-Esprit pour l'ouverture des Cours académiques, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique 1907-1908.*	6 17	16 37	17 39	7 4
23	M.	s. Ignace, patriarche de Constantinople.	6 19	16 35	18 5	8 16
24	J.	s. Raphaël, archange.	6 21	16 33	18 34	9 24
25	V.	ss. Crépin, Crépinien, Chrysante et Darie, martyrs. — *Ouverture de la première session extraordinaire des examens à l'Institut supérieur de Philosophie.*	6 23	16 31	19 9	10 30
26	S.	s. Evariste, pape et martyr.	6 24	16 29	19 51	11 28
27	D.	s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie.	6 26	16 27	20 40	12 21
28	L.	ss. Simon et Jude, apôtres.	6 28	16 25	21 36	13 5
29	M. ☾	ste Ermelinde, vierge.	6 30	16 23	22 36	13 42
30	M.	s. Feuillen, martyr.	6 31	16 21	23 41	14 13
31	J.	*Jeûne.* s. Quentin, martyr.	6 33	16 20	—	14 39

NOVEMBRE.

JOURS		FÊTES	SOLEIL		LUNE	
du mois	de la semaine		Lever	Couch.	Lever	Couch.
			h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
1	V.	TOUSSAINT. *Indulgence plénière.*	6 35	16 18	0 48	15 1
2	S.	LES FIDÈLES TRÉPASSÉS †. — *Clôture des*	6 36	16 16	1 58	15 22
		inscriptions et des recensements. Après	—	—	—	—
		ce jour on ne peut être inscrit ou re-	—	—	—	—
		censé que si le retard de l'inscription	—	—	—	—
		est dû à des motifs légitimes. (Règle-	—	—	—	—
		ment général, art. 6.)	—	—	—	—
3	D.	s. Hubert, évêque de Liége. — *Messe so-*	6 38	16 15	3 9	15 43
		lennelle pour les bienfaiteurs de l'Uni-	—	—	—	—
		versité, en l'église primaire de St-Pierre,	—	—	—	—
		à onze heures.	—	—	—	—
4	L.	s. Charles Borromée, archevêque de Milan.	6 40	16 13	4 22	16 4
		— INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CA-	—	—	—	—
		THOLIQUE A MALINES (1834), ÉRIGÉE PAR	—	—	—	—
		LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC	—	—	—	—
		L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI.	—	—	—	—
		— *Indulgence plénière. — Réunion de*	—	—	—	—
		la Faculté des Sciences. — Les demandes	—	—	—	—
		qui se rapportent aux art. 40, 44 et 45	—	—	—	—
		du Règlement général doivent être	—	—	—	—
		adressées aux Facultés respectives avant	—	—	—	—
		les réunions de cette semaine.	—	—	—	—
5	M. ●	ste Odrade, vierge; s. Zacharie et ste Eli-	6 41	—	5 38	16 27
		sabeth, parents de s. Jean-Baptiste. —	—	16 11	—	—
		Réunion de la Faculté de Philosophie	—	—	—	—
		et Lettres, de l'Ecole St-Thomas et de	—	—	—	—
		l'Institut agronomique.	—	—	—	—
6	M.	s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Faculté*	6 43	16 9	6 57	16 53
		de Médecine.	—	—	—	—
7	J.	s. Willibrord, évêque d'Utrecht. — *Réu-*	6 45	16 7	8 17	17 25
		nion de la Faculté de Droit.	—	—	—	—
8	V.	s. Godefroid, évêque d'Amiens. — *Réu-*	6 47	16 6	9 36	18 7
		nion de la Faculté de Théologie.	—	—	—	—
9	S.	Dédicace de la basilique du Sauveur à	6 48	16 4	10 48	18 59
		Rome; s. Théodore, martyr.	—	—	—	—

JOURS du mois	de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
10	D.	s. André Avellin, confesseur.	6 50	16 3	11 51	20 2
11	L.	s. Martin, évêque de Tours. — *Réunion du Conseil rectoral.*	6 52	16 2	12 41	21 14
12	M. ☽	s. Liévin, évêque et martyr.	6 53	16 0	13 21	22 31
13	M.	s. Stanislas Kostka, confesseur.	6 55	15 59	13 51	23 49
14	J.	s. Josaphat, évêque et martyr; s. Albéric, évêque d'Utrecht. — *Réunion de la Commission de l'École commerciale et consulaire.*	6 57	15 58	14 17	—
15	V.	ste Gertrude, vierge; s. Léopold, confesseur. — *Fête patronale de S. M. le Roi* LÉOPOLD II.	6 58	15 56	14 39	1 6
16	S.	s. Edmond, archevêque de Cantorbéry.	7 0	15 55	15 1	2 22
17	D.	s. Grégoire le Thaumaturge, évêque.	7 2	15 53	15 21	3 35
18	L.	Dédicace de la basilique des ss. Pierre et Paul à Rome.	7 4	15 52	15 42	4 47
19	M.	ste Elisabeth, duchesse de Thuringe.	7 5	15 51	16 5	5 59
20	M. 🌕	s. Félix de Valois, confesseur.	7 7	15 50	16 33	7 10
21	J.	Présentation de la très sainte Vierge.	7 8	15 49	17 5	8 16
22	V.	ste Cécile, vierge et martyre.	7 10	15 48	17 44	9 18
23	S.	s. Clément I, pape et martyr.	7 11	15 47	18 30	10 15
24	D.	s. Jean de la Croix, confesseur.	7 13	15 46	19 23	11 3
25	L.	ste Catherine, vierge et martyre.	7 14	15 45	20 22	11 42
26	M.	s. Albert de Louvain, évêque de Liége et martyr.	7 16	15 44	21 25	12 15
27	M.	s. Acaire, évêque de Noyon.	7 17	15 43	22 30	12 42
28	J. ☾	s. Ruf, martyr.	7 19	15 42	23 38	13 6
29	V.	s. Saturnin, martyr.	7 21	15 41	—	13 26
30	S.	s. André, apôtre.	7 22	15 40	0 47	13 46

DÉCEMBRE.

JOURS		FÊTES	SOLEIL		LUNE	
du mois	de la semaine		Lever	Couch.	Lever	Couch.
			h. m.	h. m	h. m.	h. m.
1	D.	*1r dimanche de l'Avent.* s. Éloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1835).	7 24	15 40	1 59	14 6
2	L.	ste Vivienne, vierge et martyre. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*	7 25	15 39	3 13	14 27
3	M.	s. François Xavier, confesseur. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres, de l'Ecole St-Thomas et de l'Institut agronomique.*	7 26	15 39	4 29	14 51
4	M.	ste Barbe, martyre; s. Pierre Chrysologue, évêque et docteur. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*	7 28	15 38	5 49	15 20
5	J. ●	s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Faculté de Droit.*	7 29	15 38	7 11	15 57
6	V.	s. Nicolas, évêque de Myre. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*	7 30	15 37	8 30	16 46
7	S.	s. Ambroise, évêque et docteur.	7 31	15 37	9 39	17 47
8	D.	IMMACULÉE CONCEPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE* †. — *Indulgence plénière.*	7 32	15 37	10 37	18 58
9	L.	ste Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion du Conseil rectoral.*	7 34	15 36	11 22	20 16
10	M.	s. Melchiade, pape et martyr.	7 35	15 35	11 56	21 36
11	M.	s. Damase, pape.	7 36	15 35	12 24	22 55
12	J. ☽	s. Valéry, abbé en Picardie. — *Réunion de la Commission de l'Ecole commerciale et consulaire.*	7 37	15 35	12 47	—
13	V.	ste Lucie, vierge et martyre.	7 38	15 35	13 7	0 11
14	S.	s. Nicaise, évêque.	7 39	15 35	13 27	1 25
15	D.	s. Adon, archevêque de Vienne.	7 40	15 35	13 48	2 37
16	L.	s. Eusèbe, évêque de Verceil.	7 41	15 35	14 10	3 47
17	M.	ste Begge, veuve; ste Wivine, vierge. — *Anniversaire de l'inauguration de* S. M. LÉOPOLD II, *Roi des Belges.*	7 42	15 36	14 35	4 57

JOURS du mois	JOURS de la semaine	FÊTES	SOLEIL Lever h. m.	SOLEIL Couch. h. m.	LUNE Lever h. m.	LUNE Couch. h. m.
18	M.	*Quatre-Temps.* Attente de la naissance de N.-S. J.-C. — Messe d'or.	7 42	15 36	15 5	6 5
19	J. ☺	s. Némésion, martyr.	7 43	15 36	15 41	7 9
20	V.	*Quatre-Temps.* s. Philogone, évêque.	7 44	15 37	16 24	8 8
21	S.	*Quatre-Temps.* s. Thomas, apôtre.	7 44	15 37	17 15	8 59
22	D.	s. Hungère, évêque d'Utrecht.	7 45	15 38	18 12	9 41
23	L.	ste Victoire, vierge et martyre.	7 45	15 38	19 13	10 16
24	M.	s. Lucien.	7 46	15 39	20 18	10 46
25	M.	NOËL. — *Indulgence plénière.*	7 46	15 39	21 23	11 10
26	J.	Second jour de Noël*. s. Etienne, premier martyr.	7 47	15 40	22 30	11 32
27	V. ☾	s. Jean, apôtre et évangéliste.	7 47	15 40	23 39	11 51
28	S.	ss. Innocents.	7 47	15 41	—	12 10
29	D.	s. Thomas de Cantorbéry, archevêque et martyr.	7 47	15 42	0 50	12 29
30	L.	s. Sabin, évêque et martyr.	7 48	15 43	2 2	12 51
31	M.	s. Sylvestre, pape.	7 48	15 44	3 19	13 17

—

PREMIÈRE PARTIE

Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université (1).

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique, implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit-Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel, votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance : O très miséricordieuse, ô très bonne et très douce Vierge ! — AVE MARIA.

(1) Nosseigneurs le Cardinal-Archevêque et les Évêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

Corps épiscopal de Belgique.

Archevêque de Malines et primat de Belgique, S. G. Mgr **Désiré-Joseph Mercier**, né à Braine-l'Alleud le 21 novembre 1851, professeur hon. de l'Université, prés. hon. de l'Institut supérieur de philosophie, prés. hon. du séminaire Léon XIII, Dr en Philos. et en Théol., Dr « honoris causa » de la Faculté de Philos. et Let., membre de l'académie romaine de St-Thomas d'Aquin, membre titulaire de l'Académie royale de Belgique, décoré de la croix « *Pro Ecclesia et Pontifice* », O. ✱, C. de l'ordre du Christ de Portugal, prélat domestique de S. S., nommé au siège archiépiscopal de Malines le 7 février 1906, sacré à Malines le 25 mars et inauguré solennellement le 16 avril 1906.

Évêque de Gand, S. G. Mgr **Antoine Stillemans**, né à Saint-Nicolas le 10 décembre 1832, Dr en Théol. et en Philos. et Let., prélat domestique de S. S., assistant au trône pontifical, comte Romain, O. ✱, O. de l'ordre royal du Lion, nommé à l'évêché de Gand au mois d'octobre 1889, sacré à Gand le 27 janvier 1890.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr **Gustave-Joseph Waffelaert**, né à Rolleghem le 27 août 1847, Dr en Théol., nommé à l'évêché de Bruges le 28 juin 1895, sacré et entré en possession du siège épiscopal de Bruges le 24 juillet 1895, O. ✱.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr **Charles-Gustave Walravens**, né à Enghien le 28 juin 1841, Dr en Théol., nommé évêque de Samosate (Asie Mineure), et auxiliaire de Mgr Du Roussaux par bref du 26 décembre 1896; sacré à Tournai le 24 février 1897, désigné pour l'évêché de Tournai, en remplacement de Mgr Du Roussaux, selon notification faite par Son Exc. le Nonce Apost. en date du 16 octobre 1897, O. ✱.

Évêque de Namur, S. G. Mgr **Thomas Heylen**, né à Casterlé le 5 février 1856, Dr en Théol. et en Philos., élu abbé de l'abbaye de Tongerloo le 1er juin 1887, élevé au siège épiscopal de Namur le 23 octobre 1899 et sacré à Namur le 30 novembre de la même annee.

Évêque de Liége, S. G. Mgr **Martin-Hubert Rutten**, né à Geystingen (lez-Maeseyck) le 18 décembre 1841, professeur, puis directeur du Petit Séminaire de St-Roch, 1873, id. du Petit Séminaire de St-Trond, 1878, vicaire général de Mgr Doutreloux de 1879 à 1901, élu vicaire capitulaire du diocèse de Liége le 25 août 1901, nommé évêque de Liege le 1er octobre suivant, sacré à Liége le 6 janvier 1902, O. ✱.

EXPLICATION DES SIGNES.

✱ = Ordre de Léopold.	C. = Commandeur.
✠ = Croix civique.	G. C. = Grand cordon.
M. C. = Médaille civique.	G. Cr. = Grand'croix.
⊛ = Médaille commémorative.	G. O. = Grand officier.
✱ = Légion d'honneur.	O. = Officier.
✠ = Mérite agricole.	

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

RECTEUR MAGNIFIQUE.

A. Hebbelynck, protonotaire apostolique *ad instar participantium*, Dr en Théol., chanoine hon. de la cathédrale de Gand, membre de la société asiatique de Paris, O. ✻, O. ✻, professeur ord. à la Faculté de Théol. — Rue de Namur, 110.

VICE-RECTEUR.

E. F. F. Coenraets, prélat de la Maison de S. S., chanoine hon. de l'église métropolitaine de Malines, ✻, M. C. 1re cl., ⊕, professeur ord. à la Faculté de Philos. et Let. — Rue St-Michel, 6.

VICE-RECTEUR HONORAIRE.

C. P. E. Cartuyvels, prélat domestique de S. S., Dr en Théol., Licencié en Droit canon, doyen du chapitre de la cathédrale de Liége, chanoine hon. de la Métropole de Reims, C. ✻, ✻ 1re cl., ⊕. — Rue Duvivier, 24, Liége.

SECRÉTAIRE.

J. Van Biervliet, Dr en Droit, O. ✻, ✻ 1re cl., ⊕, membre correspondant de l'académie de législation de Toulouse et de l'académie royale de législation et de jurisprudence de Madrid, membre de la commission de revision du Code civil, vice-président de la commission administrative des prisons de Louvain, professeur ord. à la Faculté de Droit. — Rue St-Hubert, 1.

CONSEIL RECTORAL.

E. F. F. Coenraets, vice-recteur.
O. Dignant, doyen de la Faculté de Théologie.
J. Corbiau, doyen de la Faculté de Droit.
G. Verriest, doyen de la Faculté de Médecine.
M. De Wulf, doyen de la Faculté de Philosophie.
S. Deploige, prés. de l'Institut supérieur de Philos. Thomistique.
F. Janssens, doyen de la Faculté des Sciences.
J. Van Biervliet, secrétaire de l'Université.

ASSESSEUR DU RECTEUR.

F. M. E. Lefebvre, professeur ord. à la Faculté de Philos. et Let., prélat de la maison de S. S., chanoine hon. de l'église métropolitaine de Malines, ✻, M. C. 1re cl., ⊕. — Rue de Bériot, 34.

ASSESSEURS DU VICE-RECTEUR.

I. Hemeryck, professeur ord. à la Faculté de Philos. et Let., chanoine hon. de la cathédrale de Bruges, ✱, M. C. 1re cl., ⊕. — Place Saint-Jacques, 6.

S. Demanet, professeur ord. à la Faculté des Sciences, Dr en Sciences phys. et math., chanoine hon. de la cathédrale de Namur. — Rue de Bériot, 23.

J. Van Battel, professeur ord. à la Faculté de Philos. et Let., chanoine hon. de l'église métropolitaine de Malines, prés. du collège Juste Lipse. — Collège Juste-Lipse, rue des Récollets.

J. Laminne, professeur ord. à la Faculté de Théol., Dr en Philos. et en Théol., chanoine hon. de la cathédrale de Liége, ✱. — Rue de Bériot, 9.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, **M. Dignant.** — *Secrétaire*, **M. Ladeuze.**

T. J. Lamy, professeur émérite, prélat domestique de S. S., Dr en Théol.. chanoine hon. de la cathédrale de Namur, C. ✱, ✠ 1re cl., ⊕, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de la commission pontificale des études bibliques, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie royale des lettres, des sciences et des arts de Palerme, correspondant de la société d'Étude biblique de Rome, de la société de géographie de Lisbonne, membre de la société d'archéologie biblique de Londres, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale. — Rue des Moutons, 153.

A. A. H. Dupont, professeur émérite, Dr en Philos. et en Théol., chanoine hon. de la cathédrale de Liége, ✱, M. C. 1re cl., ⊕. — A Ruremonde (Hollande).

A. B. Vander Moeren, professeur émérite, Dr en Théol., ancien prés. du collège du St-Esprit, chanoine hon. de la cathédrale de Gand, ✱. — A Durmen (Zele).

H. Van den Berghe, professeur hon., Dr en Droit canon, ancien prés. du collège du Pape Adrien VI, ✱, chanoine théologal de la cathédrale et prés. du grand séminaire de Bruges.

J. Forget, professeur ord., Dr en Théol., chanoine hon. de la cathédrale de Namur, ✱, ⊕, décoré de la croix « *Pro Ecclesia et Pontifice* », O. d'académie de l'Université de France : *la théologie dogmatique générale, le cours d'arabe, le cours de syriaque et le cours de philosophie morale (le dernier cours relève de l'Institut St-Thomas).* — Rue Marie-Thérèse, 110.

J. A. M. G. E. De Becker, professeur ord., recteur du Séminaire Américain, Dr en Droit canon et en Droit civil, Licencié en Théol., chanoine hon. de l'église métropolitaine de Malines, consulteur de la Commission cardinalice *pro Ecclesiæ legibus in unum redigendis*, ✻ : *le droit canon*. — Rue de Namur, 112.

A. Van Hoonacker, professeur ord., Dr en Théol., chanoine hon. de la cathédrale de Bruges, ✻ : *l'histoire critique de l'Ancien Testament, l'hébreu, l'assyrien, — la philosophie morale (cours de la Faculté de Philosophie)*. — Rue de Namur, 103.

M. De Baets, professeur hon., Dr en Théol. et en Philos., chanoine théologal de la cathédrale et prés. du grand séminaire de Gand.

O. Dignant, professeur ord., Dr en Théol., chanoine hon. de la cathédrale de Bruges : *la théologie morale*. — Boulevard de Jodoigne, 9.

L. Becker, professeur ord., Dr en Théol. et en Philos. : *l'histoire de la théologie au moyen âge*. — Kraekenstraat, 3.

P. Ladeuze, professeur ord., Dr en Théol., prés. du collège du St-Esprit, chanoine hon. de la cathédrale de Tournai : *l'Écriture Sainte, la patrologie, la langue copte*. — Collège du St-Esprit, rue de Namur.

A. Bondroit, professeur ord., Dr en Droit can. : *le droit civil-ecclésiastique : partie générale; la théologie morale fondamentale*. — Collège du St-Esprit, rue de Namur.

A. Van Hove, professeur ord., Dr en Droit canon : *le droit civil-ecclésiastique : partie spéciale; l'histoire ecclésiastique; les institutes du droit canon*. — Kraekenstraat, 3.

R. Maere, professeur ord., Dr en Théol., bibliothécaire de l'Université, chanoine hon. de la cathédrale de Gand : *l'archéologie chrétienne; la paléographie latine et la diplomatique du moyen âge*. — Kraekenstr., 3.

H. Coppieters, professeur ord., Dr en Théol. : *l'Écriture Sainte (cours élémentaire); le cours élémentaire d'hébreu*. — Collège du Pape, place de l'Université.

E. Van Roey, professeur extraord., Dr en Théol. : *la théologie morale spéciale; la théologie dogmatique*. — Collège Américain, rue de Namur, 112.

J. Laminne, professeur ord., Dr en Philos. et en Théol., chanoine hon. de la cathédrale de Liége, ✻, assesseur du Vice-Recteur : *la théologie dogmatique spéciale, la métaphysique (cours de la Faculté de Philosophie et Lettres), la philosophie générale (cours des Écoles spéciales)*. — Rue de Bériot, 9.

L. Noël, professeur agrégé, Lic. en Théol., agrégé de l'École St-Thomas : *le cours de logique, de psychologie, de critériologie et exposé scientifique du dogme catholique à l'École St-Thomas*. — Rue des Flamands, 1.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, **M. Corbiau.** — *Secrétaire*, **M. Vliebergh.**

H. J. P. A. Staedtler, professeur émérite, Dr en Droit, O. ✻, M. C. 1re cl., ⊛. — Avenue de l'Astronomie, 7, Bruxelles.

J. Van Biervliet, professeur ord., Dr en Droit, O. ✻, ✠ 1re cl., ⊛, secrétaire de l'Université : *le droit civil approfondi, l'organisation et les attributions judiciaires et la procédure civile.* — Rue St-Hubert, 1.

L. Mabille, professeur ord., Dr en Droit, membre de la Chambre des représentants : *le droit civil approfondi.* — Rue Léopold, 45.

E. E. F. J. Descamps (baron), professeur ord., Dr en Droit, O. ✻, M. C. 1re cl., ⊛, O. de l'ordre roy. de la Couronne, G. Cr. de l'ordre de St-Stanislas de Russie, G. Cr. de l'ordre d'Isabelle la catholique, G. O. de l'ordre de François-Joseph, G. O. de l'ordre du Medjidié, C. de l'ordre de Notre-Dame de la Conception de Villa Viçosa, C. de l'ordre du Lion et du Soleil, C. de l'ordre de l'Étoile de Roumanie, C. de l'ordre de la Rédemption africaine, O. de l'ordre de la Couronne de Chêne, chevalier de l'ordre du Christ du Brésil, décoré de la croix « Pro Ecclesia et Pontifice », ministre d'État, sénateur, conseiller communal, membre de la Commission administrative de l'École des Beaux-Arts, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Louvain, ancien membre du conseil provincial du Brabant, membre et ancien prés. de l'Union interparlementaire pour l'arbitrage et la paix, membre permanent du conseil de la conférence interparlementaire, vice-prés. du conseil supérieur et prés. de la cour d'appel de l'État Indépendant du Congo, membre et ancien prés. de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, correspondant de l'Institut de France (académie des sciences morales et politiques), membre de l'académie royale des sciences de Lisbonne, membre de l'académie royale des sciences de Christiana, prés. de l'Institut international de bibliographie, membre de l'International Law Association, membre de l'Institut colonial international, prés. de la section morale et politique de la Société d'études coloniales, membre de l'Institut international de la Paix, membre de l'académie de la religion catholique, membre de l'académie des Arcades de Rome, membre de l'académie de jurisprudence et de législation de Barcelone, membre de la commission permanente des examens diplomatiques, membre de la commission centrale de statistique de Belgique, vice-prés. du conseil supérieur de l'enseignement technique, membre de la Cour permanente d'arbitrage, secrétaire général et ancien prés. de l'Institut de droit international, Dr en droit des Universités d'Oxford et d'Edimbourg :

l'encyclopédie du droit, l'introduction historique au droit civil, le droit naturel, le droit administratif, le droit international et colonial. — Rue de Namur, 99.

F. de Monge vicomte de Franeau, professeur hon., Dr en Droit, ✱, ❁. — Château de Wallay (Ohey).

J. N. M. Van den Heuvel, professeur ord., Dr en Droit, ministre de la justice, ✱, G. C. de l'ordre de Ste-Anne de Russie et de l'ordre du Sauveur (Grèce), G. O. ✱, etc. : *le droit public.* — Bruxelles.

A. Schicks, professeur ord., Dr en Droit, ✱, chevalier de l'ordre de St-Charles : *le droit fiscal, le droit notarial, les matières comprises sous les nos 5 et 6 de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890; l'application des matières comprises sous les nos 4 à 9 de la même loi, et la rédaction des actes; la procédure pénale en langue flamande.* — Rue de Namur, 192.

L. Dupriez, professeur ord., Dr en Droit, ✱ : *les institutes du droit romain, les pandectes, le droit public comparé.* — Rue de Bruxelles, 194.

S. Deploige, professeur ord., prés. de l'Institut supérieur de Philosophie, camérier secret de S. S., Dr en Philos. et Let., en Droit et en Philos. thomiste, chevalier de l'ordre de St-Grégoire le Grand, chanoine hon. de la cathédrale de Liége : *le droit naturel, la philosophie sociale.* — Rue des Flamands, 1.

P. Poullet, professeur ord., Dr en Droit et en Philos. et Let., ✱, décoré de la croix des mutuellistes de 1re classe, secrétaire de l'Institut de droit international, membre de la commission permanente pour l'examen des questions de droit international privé, prés. du comité de patronage des habitations ouvrières des cantons de Louvain, Aerschot et Haecht, conseiller provincial et communal, membre suppléant de la Chambre des représentants : *l'histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne; les éléments du droit international privé; les éléments de la procédure pénale; notions de droit administratif.* — Rue des Joyeuses-Entrées, 28.

L. De Lantsheere, professeur ord., Dr en Droit et en Philos. selon St-Thomas, O. ✱, chevalier de l'ordre de St-Grégoire le Grand, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, membre de la Chambre des représentants, auditeur du Conseil supérieur du Congo : *le droit pénal, les institutions civiles comparées.* — Rue du Trône, 216, Bruxelles.

J. Corbiau, professeur ord., Dr en Droit, O. de l'ordre de la Couronne de Chêne de Luxembourg : *les éléments du droit civil, les éléments du droit commercial, le droit commercial maritime, le droit commercial comparé, le droit industriel, le droit forestier.* — Rue de la Station, 114.

A. Nerincx, professeur ord., Dr en Droit, Dr en Sciences politiques

et sociales, LL. D. hon. de l'Université de Glasgow, ✻, secrétaire de l'Institut de droit international : *droit constitutionnel et droit administratif; science financière.* — Rue Bosquet, 8, Bruxelles.

E. C. M. G. Carton de Wiart, professeur hon. à l'École des Sciences politiques et sociales, Dr en Droit, Dr en Sciences politiques et sociales, secrétaire du Roi, dirigeant le cabinet de S. M., C. de l'ordre de la Couronne royale de Prusse. — Rue de Naples, 20, Bruxelles.

E. Vliebergh, professeur extraord., Dr en Droit, Dr en Sciences politiques et sociales : *mécanisme du crédit : banques et bourses; droit rural, économie rurale, questions spéciales d'économie rurale.*—Rue au Vent, 10.

M. Defourny, professeur extraord., agrégé de l'École Saint-Thomas : *l'économie politique, l'histoire des théories sociales, conférence de philosophie sociale.* — Rue Vésale, 2.

C. N. F. Morisseaux, professeur à l'École des Sciences pol. et soc., Ingénieur hon. des mines, ancien directeur général de l'office du travail, directeur général du secrétariat au ministère de l'industrie et du travail, membre et secrétaire du conseil supérieur du travail, membre de la commission centrale de statistique, C. ✻, ⊕, C. des ordres d'Isabelle la catholique, d'Orange-Nassau et de la ✻, O. de la Couronne d'Italie, chevalier de Takovo (Serbie), décoré de la croix mutuelliste de 1re cl. : *l'économie sociale comparée.* — Rue du Berceau, 25, Bruxelles.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, **M. Verriest.** — *Secrétaire*, **M. Schockaert.**

E. Hayoit de Termicourt, professeur ord., Dr en Méd., en Chir. et en Acc., O. ✻, ✠ 1re cl., ⊕, décoré de l'ordre du Libérateur, membre et ancien prés. de l'académie royale de méd., etc., prés. de la commission médicale provinciale de Louvain : *la médecine légale.* — Rue de Namur, 62.

E. Masoin, professeur ord., Dr en Méd., en Chir. et en Acc., O. ✻, M. C. 1re cl., deux fois ✠ 1re cl., ⊕, membre titulaire et secrétaire perpétuel de l'académie royale de méd. de Belgique, associé étranger de la société médicopsychologique de Paris, correspondant étranger « honoris causâ » de la société de thérapeutique de Paris, membre et ancien prés. de la société de méd. mentale de Belgique, etc., médecin en chef de l'asile pour femmes aliénées tenu à Louvain par les Sœurs Noires, médecin aliéniste des prisons de Belgique : *la physiologie humaine, y compris*

la physiologie comparée, leçons théoriques et cliniques de médecine mentale. — Marché-Ste-Anne, 17.

T. Debaisieux, professeur ord., Dr en Méd., en Chir. et en Acc., O. ✱, M. C. 1re cl., ❁, membre de l'académie royale de méd. de Belgique : *la clinique chirurgicale y compris la clinique gynécologique et la médecine opératoire.* — Rue Léopold, 14.

G. Verriest, professeur ord., Dr en Méd., en Chir. et en Acc., O. ✱, M. C. 1re cl., ❁, prés. de l'académie royale de méd. de Belgique : *la clinique interne.* — Rue du Canal, 40.

G. Bruylants, professeur ord., pharmacien, Dr en Sciences chim., membre de l'académie royale de méd. de Belgique, membre du comité supérieur d'hygiène, O. ✱, M. C. 1re cl., ❁ : *la chimie physiologique, la toxicologie, la pharmacie théorique (partie organique), l'analyse des denrées alimentaires.* — Rue des Récollets, 32.

E. Venneman, professeur ord , Dr en Méd., en Chir. et en Acc., ✱, M. C. 1re cl., ❁, membre titulaire de l'académie royale de méd. de Belgique : *la théorie et la clinique des maladies oculaires, l'histologie générale et spéciale, les exercices d'anatomie microscopique.* — Rue du Canal, 35.

L. Dandois, professeur ord., Dr en Méd., en Chir. et en Acc., ✱, ❁, membre correspondant de l'académie royale de méd. de Belgique, chef de clinique chirurgicale : *la pathologie chirurgicale, les bandages, les appareils et la petite chirurgie; la clinique des maladies des oreilles, du nez et de la gorge.* — Rue de Namur, 69.

J. Denys, professeur ord., Dr en Méd., en Chir. et en Acc., ✱, ❁, membre correspondant de l'académie royale de méd. de Belgique : *la pathologie et la thérapeutique générales, l'anatomie pathologique et les éléments de bactériologie, la clinique propédeutique.*— Rue des Orphelins, 68.

A. Van Gehuchten, professeur ord., Dr en Sciences nat., Dr en Méd., en Chir. et en Acc., ✱, ❁, membre correspondant de l'académie royale de méd. de Belgique, membre hon. de l'académie impériale de méd. militaire de St-Pétersbourg, membre hon. de la société néerlandaise de neurologie et de psychiatrie, associé étranger de la société des neurologistes et des aliénistes de Moscou, membre hon. de la société de psychiatrie d'Italie, membre correspondant de la société de neurologie de Paris, membre du conseil d'administration de l'Institut général psychologique de Paris, membre associé de la société belge d'otologie et de laryngologie, membre de la *Societas medicorum svecana* de Stockholm : *l'anatomie humaine.* — Rue Léopold, 36.

A. Thiéry, professeur ord., Dr en Droit, Dr en Sciences phys. et math.;

Dr philosophiæ; magister bonarum artium; chanoine hon. de l'église métropolitaine de Malines : *la psychologie, la psychologie physiologique et la psychophysique, laboratoire de psychologie expérimentale, la physique.* — Rue des Flamands, 1.

F. Ranwez, professeur ord., pharmacien et Dr en Sciences nat., ✻, membre correspondant de l'académie royale de méd. de Belgique, secrétaire de la commission de la pharmacopée officielle, rédacteur en chef des *Annales de Pharmacie : la chimie pharmaceutique minérale, la pharmacognosie, la pharmacie pratique y compris la pharmacie galénique et magistrale et les doses maxima des médicaments, les exercices de microscopie.* — Rue de Tirlemont, 56.

M. Ide, professeur ord., Dr en Méd., en Chir. et en Acc. : *les éléments de pharmacologie, la pharmacodynamie et la thérapeutique générale; exercices pratiques de physiologie; laboratoire libre de chimie biologique.* — Rue du Canal, 20 ou boulevard de Jodoigne, 3.

A. Lemaire, professeur extraord., Dr en Méd., en Chir. et en Acc. : *la pathologie spéciale des maladies internes (maladies nerveuses exceptées), les maladies des enfants, la clinique propédeutique, l'hygiène.* — Marché-aux-Grains, 21.

R. Schockaert, professeur extraord., Dr en Méd., en Chir. et en Acc. : *accouchements et manœuvres obstétricales, gynécologie, clinique et policlinique obstétricales, déontologie médicale.* — Place du Peuple, 13.

A. Michotte, chargé de cours, candidat en Sciences nat., agrégé de Philos., membre de la société allemande de psychologie expérimentale : *la psychologie, la psychophysiologie, laboratoire de psychologie expérimentale.* — Chaussée de Tirlemont, 127.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, **M. De Wulf.** — *Secrétaire*, **M. Carnoy.**

D. J. Mercier, *archevêque de Malines et primat de Belgique*, professeur hon., prés. hon. de l'Institut supérieur de philosophie, prés. hon. du séminaire Léon XIII, prélat domestique de S. S., Dr en Philos. et en Théol., Dr « honoris causa » de la Faculté de Philos. et Let., membre de l'académie romaine de St-Thomas d'Aquin, membre titulaire de l'académie royale de Belgique, décoré de la croix « *Pro Ecclesia et Pontifice* », O. ✻, C. de l'ordre du Christ de Portugal. — Malines.

L. C. Casartelli, *évêque de Salford*, professeur hon., Dr en

Langues orientales, maître ès arts (Université de Londres), O. ✻, membre de la Royal Asiatic Society de Londres, de la société orientale allemande, etc. — Collège St-Bède, Manchester.

C. C. A. Moeller, professeur ord., Dr en Philos. et Let., O. ✻, ✠ 1re cl., ⊕ : *l'encyclopédie de l'histoire, la critique historique, l'histoire générale et l'histoire politique contemporaine.* — Rue de Tirlemont, 64.

L. Bossu, professeur ord., Dr en Philos. et Let., chanoine hon. de la cathédrale de Tournai, O. ✻, ✠ 1re cl., ⊕ : *le cours de religion, l'histoire de la philosophie, le cours de philosophie générale et les notions de philosophie morale.* — Rue de Bériot, 38.

F. L. G. Collard, professeur ord., Dr en Philos. et Let., O. ✻, M. C. 1re cl., ⊕, chevalier de 1re classe de l'ordre d'Albert le Valeureux de Saxe, chevalier de 3e classe de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, O. d'académie de l'Université de France, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : *l'histoire de la littérature grecque et de la littérature latine, l'histoire de la pédagogie et la méthodologie, l'explication approfondie d'auteurs grecs, les exercices pratiques sur la langue latine et la traduction à livre ouvert, les exercices de la conférence d'histoire littéraire grecque et latine, les exercices didactiques.* — Rue Léopold, 22.

V. L. J. L. Brants, professeur ord., Dr en Philos. et Let. et en Droit, O. ✻, M. C. 1re cl., ⊕, chevalier de l'ordre de Pie, O. d'académie de l'Université de France, secrétaire perpétuel de la société d'économie sociale, membre du Conseil supérieur du travail, membre de l'académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut de France (académie des sciences morales et politiques), membre de la Commission de publication des anciennes lois et ordonnances, délégué au Comité international de législation du travail (Bâle), membre de la société d'économie politique de Paris, etc. : *l'économie politique, la législation ouvrière comparée, l'histoire de Belgique, l'histoire politique moderne.* — Marché-aux-Grains, 9.

F. M. E. Lefebvre, professeur ord., prélat de la maison de S. S., chanoine hon. de l'église métropolitaine de Malines, ✻, M. C. 1re cl., ⊕, assesseur du Recteur : *la logique, la psychologie et la philosophie morale, pour les élèves de la Faculté des Sciences.* — Rue de Bériot, 34.

I. Hemeryck, professeur ord., chanoine hon. de la cathédrale de Bruges, assesseur du vice-recteur, ✻, M. C. 1re cl., ⊕, directeur et professeur de l'Institut préparatoire. — Place St-Jacques, 6.

P. Colinet, professeur ord., Dr en Langues orientales, chanoine hon.

de la cathédrale de Gand, ✻, membre de la société asiatique de Paris, de la société orientale allemande, de la société linguistique de Paris, de la «maatschappij van Nederlandsche taal- en letterkunde», de Leiden : *le sanscrit, le grec, la grammaire comparée, l'histoire des littératures étrangères.* — Boulevard de Jodoigne (extérieur).

G. Doutrepont, professeur ord. : *l'histoire de la littérature française, les langues et littératures romanes.*—Rue des Joyeuses-Entrées, 24.

D. Nys, professeur ord., Dr en Philos. selon St-Thomas, bachelier en Théol., candidat en Sciences naturelles, chanoine hon. de la cathédrale de Tournai, prés. du Séminaire Léon XIII : *la psychologie; la cosmologie et la chimie.* — Rue Vésale, 6.

J. Sencie, professeur ord., Licencié en Sciences morales et historiques, Dr en Philos. et Let., chanoine hon. de l'église métropolitaine de Malines : *l'histoire politique de l'antiquité, les institutions grecques et l'épigraphie grecque, les exercices sur l'histoire ancienne, la critique historique.* — Chaussée de Wavre, Héverlé.

A. Cauchie, professeur ord., Dr en Sciences morales et historiques, chanoine hon. de la cathédrale de Tournai, membre de la commission royale d'histoire : *les exercices pratiques d'histoire, la critique historique et application à une période de l'histoire moderne, les institutions du moyen âge.* A l'École St-Thomas d'Aquin : *la méthode d'heuristique et de critique historiques.* A la Faculté de Théologie : *l'histoire ecclésiastique, l'introduction à l'histoire de l'église et les exercices critiques.* — Collège du St-Esprit, rue de Namur.

M. De Wulf, professeur ord., Dr en Droit, en Philos. et Let. et en Philos. selon St-Thomas : *la logique et la métaphysique; l'histoire de la philosophie du moyen âge et l'histoire de la philosophie ancienne et moderne.* — Rue de la Station, 133.

F. J. G. G. baron Bethune, professeur ord., Dr en Philos. et Let. : *les langues et les littératures romanes.* — Rue de Bériot, 36.

C. P. F. Lecoutere, professeur ord., Dr en Philos. et Let., membre correspondant de l'académie royale flamande : *l'histoire de la littérature flamande, philologie et littérature germaniques.* — Rue de Namur, 138.

W. Bang, professeur ord., associé de l'académie royale de Belgique : *philologie et littérature anglaises.* — Rue des Récollets, 18.

E. Remy, professeur ord., Dr en Philologie, chanoine hon. de la cathédrale de Tournai, ❁ : *l'explication d'auteurs latins, les institutions romaines, l'épigraphie, l'encyclopédie de la philologie classique.* — Collège du Pape, place de l'Université.

L. Scharpé, professeur ord., Dr en Philos. et Let. : *philologie et littérature germaniques.* — Chaussée de Namur, 96, Héverlé.

J. Van Battel, professeur ord., chanoine hon. de l'église métropolitaine de Malines, prés. du collège Juste-Lipse, assesseur du Vice-Recteur : *la géographie.* — Collège Juste-Lipse, rue des Récollets, 29.

A. Carnoy, professeur extraord., Dr en Philos. et Let. : *le zend et le pehlevi, la paléographie grecque, les exercices sur la langue grecque, la traduction cursive d'auteurs grecs, notions diverses sur l'antiquité grecque en vue de l'explication des auteurs.* — Rue des Joyeuses-Entrées, 9.

J. De Cock, professeur extraord., Dr en Philos. et Let. : *philologie et littérature germaniques.* — Collège Juste-Lipse, rue des Récollets, 29.

T. Lefort, chargé de cours, Dr en Philos. et Let., prés. du collège du Pape Adrien VI : *les hiéroglyphes et les antiquités égyptiennes.* — Collège du Pape, place de l'Université.

FACULTÉ DES SCIENCES, ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES, ET INSTITUT AGRONOMIQUE.

Doyen, **M. Janssens**. — *Secrétaire*, **M. De Muynck**.

Louis Henry, professeur ord., Dr en Sciences, C. ✱, ✠ 1re cl., ⊕, décoré de la médaille de 1re classe « *Bene merenti* » de Roumanie, membre de l'académie royale des lettres et des beaux-arts de Belgique, correspondant de l'Institut de France (académie des sciences), membre de l'académie royale des sciences de Copenhague, membre d'honneur de la société des sciences physiques de Bucarest, membre de la société chimique de Paris, de la société chimique allemande de Berlin, de la société royale des sciences de Liége, de l'académie pontificale des « *Nuovi Lincei* » de Rome, membre d'honneur de la société chimique de Belgique, etc. : *la chimie générale, organique et inorganique.* — Rue du Manège, 2.

F. De Walque, professeur ord., Ingénieur des arts et manufactures, Ingénieur des mines, O. ✱, ✠ 1re cl., ⊕, C. de l'ordre de Charles III, C. de l'ordre d'Orange Nassau, C. de l'ordre de la Couronne de Roumanie, ✱, chevalier de l'ordre de la Courone de Chêne, membre du Conseil supérieur d'hygiène publique de Belgique : *la chimie industrielle, les manipulations chim., l'administration industrielle, la partie spéciale du droit administratif.* — Rue des Joyeuses-Entrées, 26.

C. Blas, professeur ord., Dr en Sciences, O. ✱, ✠ 1re cl., ⊕, chevalier de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, membre de l'aca-

démie royale de médecine et du Conseil supérieur d'hygiène publique de Belgique, etc. : *la chimie analytique.* — Rue de Tirlemont, 88.

G. Lambert, professeur émérite, Ingénieur des mines, C. ✳, M. C. 1re cl., ⊕. — Boulevard Bischoffsheim, 42, Bruxelles.

L. Cousin, professeur hon., Ingénieur des ponts et chaussées, ancien professeur de génie civil et d'exploitation des chemins de fer à l'université de Santiago, ✳, ⊕, C. de l'ordre d'Isabelle la Catholique, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, ✳. — Rue Simonis, 10, Bruxelles.

E. L. J. Pasquier, professeur ord., Dr en Sciences, O. ✳, M. C. 1re cl., ⊕, chevalier de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa Viçosa, membre de la commission consultative des poids et mesures et de la commission d'inspection de l'observatoire royale de Belgique : *la mécanique analytique et la mécanique céleste.* — Rue Marie-Thérèse, 22.

G. Helleputte, professeur ord., O. ✳, M. C. 1re cl., ⊕, C. avec plaque de l'ordre de Pie IX, décoré de la croix de 1re classe « *Pro Ecclesia et Pontifice* », O. de l'ordre de la Couronne, O. ✳, décoré de 2e classe avec plaque de l'ordre de St-Stanislas de Russie, O. de l'ordre de la Rose du Brésil, décoré de la croix des mutuellistes de 1re classe, C. des S. S. Maurice et Lazare, ingénieur hon. des ponts et chaussées, prés. de l'association permanente des congrès internationaux de navigation, vice-prés. de la commission royale des monuments, membre de la Chambre des représentants, prés. de la société du *Davidsfonds*, membre de l'académie royale flamande : *les constructions du génie civil et l'architecture.* — Kessel-Loo (Louvain).

H. Ponthière, professeur ord., Ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, ✳, ✳, M. C. 1re cl., ⊕ : *la métallurgie et l'électricité industrielle.* — Marché-aux-Grains, 22.

J. M. A. Cartuyvels, professeur hon., O. ✳, C. avec plaque de l'ordre de Pie, O. ✳, O. ⊕, décoré de la croix des mutuellistes agricoles de 1re classe, ingénieur hon. au corps des mines, inspecteur général de l'agriculture au ministère de l'agriculture, vice-prés. de la société d'économie sociale, vice-prés. de la commission internationale d'agriculture de Paris, membre d'honneur de la société royale d'agriculture d'Angleterre et de la société royale d'agriculture de Hongrie, correspondant étranger de la société nationale d'agriculture de France, etc. — Rue de la Loi, 215, Bruxelles.

U. Wareg Massalski, professeur hon., Dr en Sciences chimiques, Ingénieur des arts et manufactures. — Rue Chopin, 5, Lemberg (Autriche).

A. Proost, professeur ord., Dr en Sciences nat., directeur général de

l'agric. au ministère de l'agric. et des beaux-arts, O. ✱, M. C. 1re cl., ❀, ✱, C. ✠, C. de la Couronne de Chêne, croix de 1re classe des mutualistes de Belgique : *les animaux utiles ou nuisibles à l'agric. et l'hygiène rurale. Conférence sur la chimie et la physiologie des plantes cultivées.* — A Ceroux-Mousty.

J. Marchand, professeur émérite, Dr en Sciences phys. et math., Ing. des arts et manufactures, du génie civil et des mines, ✱, M. C. 1re cl., ❀. — Rue des Orphelins, 58.

A. Lecart, professeur ord., Ing. agricole, ancien élève de l'école forestière de Nancy, ✱, M. C. 1re cl., ❀, O. ✠, m. du Conseil supérieur des forêts : *les sciences forestières.* — Chaussée de Namur, 76, Héverlé.

A. Theunis, professeur ord., Ing. des arts et manufactures, du génie civil et des mines, ✱, M. C. 1re cl., ❀, O. de l'instruction publique de France, chevalier de l'ordre militaire du Christ de Portugal et de l'ordre d'Isabelle la Catholique, m. du Conseil supérieur de l'agric. : *la chimie analytique, les industries agricoles, la théorie des manipulations chim. et l'analyse chim. des denrées alimentaires.* — Rue des Récollets, 31.

A. Dumont, professeur ord., Ing. des arts et manufactures, du génie civil et des mines, C. ✱, ❀, C. de l'ordre de St-Stanislas de Russie, ✱ : *l'exploitation des mines, la topographie, la physique industrielle.* — Rue des Joyeuses-Entrées, 18.

G. Gilson, professeur ord., Dr en Sciences : *la zoologie, l'anatomie et l'histologie comparées, l'embryologie, la paléontologie animale.* — A Herent lez-Louvain et à l'Institut zoologique, rue de Namur, 95.

J. Vuylsteke, professeur ord., Ing. des arts et manufactures, du génie civil et des mines, ✱, ✱, m. correspondant de l'Association britannique pour l'avancement des sciences : *la fabrication de l'alcool et des levures, les machines frigorifiques, la glucoserie, la vinaigrerie.* — Rue Belliard, 21, Bruxelles.

A. F. Meunier, professeur ord., Dr en Sciences nat., chanoine hon. de la cathédrale de Tournai, ❀ : *la morphologie végétale, la botanique spéciale, les herborisations, les éléments de minéralogie et de géologie, l'agrologie, la météorologie, la pisciculture (Institut agronomique), la biologie générale (Institut supérieur de philosophie).* — Collège Juste-Lipse, rue des Récollets.

A. Vierendeel, professeur ord., ✱, Ing. en chef, directeur du service technique de la Flandre occidentale : *la stabilité des constructions.* — Rue St-Jacques, 45, Bruges.

H. de Dorlodot, professeur ord., D^r^ en Théol., D^r^ en Sciences nat., chanoine hon. de la cathédrale de Namur, *, m. correspondant de l'acad. pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, m. hon. de la société géologique du Luxembourg, m. du Conseil de surveillance du Musée roy. d'histoire nat. de Belgique, m. de la commission géologique du royaume, directeur du Musée géologique des bassins houillers belges : *la géologie, la paléontologie stratigraphique.* — Rue de Bériot, 44.

S. Demanet, professeur ord., D^r^ en Sciences phys. et math., chanoine hon. de la cathédrale de Namur, assesseur du vice-recteur : *la physique expérimentale et la physique mathématique, les théories de l'électricité et du magnétisme, les mesures électriques générales.* — Rue de Bériot, 23.

J. C. de la Vallée Poussin, professeur ord., D^r^ en Sciences phys. et math., Ing. des arts et manufactures, du génie civil et des mines, m. correspondant de l'acad. roy. des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique et de l'acad. pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome : *l'analyse mathématique, les éléments de l'histoire des sciences physiques et mathématiques, la méthodologie mathématique.* — Rue Léopold, 38.

N. Sibenaler, professeur ord., Ing. du génie civil, des arts et manufactures et des mines, D^r^ en Sciences phys. et math. : *la mécanique appliquée.* — Rue de Namur, 106.

P. Henry, professeur ord., D^r^ en Sciences : *la chimie physique.* — Rue des Joyeuses-Entrées, 11.

P. Biourge, professeur ord., D^r^ en Sciences nat., chanoine hon. de la cathédrale de Tournai : *la morphologie végétale, la botanique systématique, la géographie et la paléontologie végétales (doctorat en sciences); l'agriculture générale et la chimie agricole, les maladies des plantes, l'horticulture, la microbiologie, l'analyse microscopique des denrées alimentaires.* — Rue du Canal, 20.

E. Leplae, professeur ord., Ing. agricole, agronome hon. de l'État, m. correspondant de la Société Nationale d'agric. de France, ✠ : *l'agriculture : les procédés et appareils de culture; les cultures coloniales, le génie rural.* — Rue de Namur, 74.

G. Braet, professeur ord., Ing. en chef, directeur de service des voies et travaux des chemins de fer de l'État, O. *, chevalier de l'ordre de Pie, *, chevalier de la Couronne de Roumanie, O. du Takovo de Serbie, O. du Nichan-Iftihar de Tunisie, O. de l'ordre de St-Alexandre de Bulgarie, prés. de la commission de réception du matériel de la voie : *l'exploitation des chemins de fer.* — Avenue de Tervueren, 126, Bruxelles.

F. Hachez, professeur ord., Ing. principal au corps des ponts et

chaussées, ✱, chevalier de l'ordre de St-Stanislas de Russie : *la mécanique appliquée (hydraulique, cinématique).* — Rue de Pavie, 19, Bruxelles.

F. A. Janssens, professeur ord., Dr en Sciences nat., chanoine hon. de la cathédrale de Gand, m. correspondant de la société d'anatomie et de chirurgie de Rio de Janeiro : *la microscopie et la cytologie (partie chimique) (candidature en sciences et Institut agronomique), la microscopie et la biologie (candidature en médecine), la physiologie végétale, partie chimique (docteur en sciences et Institut agronomique), la microscopie, l'anatomie et la physiologie végétales (Institut agronomique), la microchimie (Institut agronomique).* — Institut Carnoy, rue du Canal, 20.

L. Verhelst, professeur ord., Ing.-brasseur : *la fabrication de la bière, les matières premières et les appareils utilisés en brasserie, la législation fiscale, les questions spéciales de brasserie, la brasserie expérimentale, les excursions.* — Rue Léopold, 18.

R. De Muynck, professeur ord., Dr en Sciences phys. et math., chanoine hon. de la cathédrale de Gand : *la physique expérimentale, les compléments de physique expérimentale, les éléments de physique mathématique.* — Place St-Jacques, 9.

V. Grégoire, professeur ord., Dr en Sciences nat., Dr en Philos. et en Théol., m. du Conseil de surveillance du jardin botanique de l'État à Bruxelles : *la botanique et la cytologie.* — Rue de Bériot, 44.

P. Daubresse, professeur ord., Ing. des arts et manufactures, du génie civil et des mines, Ing. civil des mines : *la géométrie descriptive appliquée, la graphostatique, la description générale et la construction des machines, les travaux graphiques pour les divisions supérieures des Écoles spéciales.* — Rue Vital Decoster, 46.

L. Frateur, professeur ord., médecin vétérinaire : *les éléments de zoologie agricole, la zootechnie (y compris les notions d'anatomie, de physiologie et d'extérieur que cette étude comporte), les produits alimentaires d'origine animale, les éléments de pathologie vétérinaire.* — Voer des Capucins, 79.

J. Pieraerts, professeur ord., expert-chimiste, Ing. agricole et Ing. brasseur, C. de l'ordre d'Isabelle la Catholique, chevalier de l'ordre du Christ de Portugal, m. de la société chimique de Paris : *la chimie générale, les sucres et les matières azotées, la polarimétrie, la chimie physiologique, les appareils et opérations chimiques, les produits industriels, commerciaux et agricoles, l'alimentation rationelle des animaux domestiques et les travaux de laboratoire.* — Rue Notre-Dame, 19.

F. Kaisin, professeur ord., Dr en Sciences nat. : *la cristallographie,*

la minéralogie, les éléments de géologie et la géographie physique. — Boulevard de Jodoigne, 15 (extérieur).

G. Gillon, professeur ord. : *les constructions électrotechniques, télégraphie et téléphonie, mesures et essais de machines électriques.* — Rue des Joyeuses Entrées, 5.

E. Goedseels, professeur ord., administrateur-inspecteur de l'Observatoire roy. de Belgique, ✱ *l'astronomie, la géodésie, la géographie mathématique et le calcul des probabilités y compris la théorie des erreurs d'observation.* — A l'Observatoire, Uccle.

A. de Hemptinne, professeur ord., Dr de l'Université de Leipzig : *le laboratoire de recherches de physique du doctorat en sciences physiques et mathématiques.* — Rue Basse des Champs, 51, Gand.

J. Havet, professeur ord., Dr en Méd., Chir. et Acc., suppléant de M. Gilson *pour les travaux pratiques.* — Rue des Flamands, 87.

G. Verriest, professeur agrégé, Ing. civil des mines, Dr en Sciences phys. et math. : *la géométrie analytique, la géométrie projective, l'algèbre supérieure.* — Rue du Canal, 40.

G. Kaïser, chargé de cours, Ing. des arts chimiques, ✱, inspecteur du travail, prés. de la société roy. de géographie : *la géographie industrielle et commerciale, exercices de rédaction.* — Rue Charles Martel, 19, Bruxelles.

ÉCOLE DE SCIENCES COMMERCIALES ET CONSULAIRES.

Président, **M. Dupriez.** — *Secrétaire*, **M. Bang.**

PERSONNEL SPÉCIAL :

G. Bleikertz, professeur de langues, diplômé de l'Université de Munster (Allemagne) : *langues allemande, espagnole, danoise, norvégienne, suédoise.* — Rue des Joyeuses-Entrées, 3.

A. Jacques : *comptabilité, opérations commerciales, bureau commercial, algèbre financière.* — Grande chaussée, 138, Berchem-Anvers.

A. Marischal, Lic. en Sciences commerciales, chevalier de l'ordre impérial du Soleil Levant du Japon et de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, ancien professeur de sciences commerciales à l'École supérieure de commerce de Tokio (Japon), chef de bureau au ministère des affaires étrangères de Belgique (direction du commerce et des consulats) : *géographie industrielle et commerciale, statistique.* — Rue Archimède, 3, Bruxelles.

E. Mathus, Ing. des mines, O. ✳, C. de l'ordre de la Couronne roy. de Prusse, inspecteur général de l'industrie au ministère de l'industrie et du travail, m. du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce : *connaissance des produits.* — Rue du Cornet, 138, Bruxelles.

G. Renier, capitaine au long cours, professeur à l'École de navigation de l'État à Anvers, etc. : *les armements maritimes.* — Rue de la Loi, 25, Anvers.

J. Wagemans, géomètre-juré, Lic. du degré supérieur en sciences commerciales : *bureau commercial et affaires commerciales.*— Boulevard de Tirlemont, 75.

TRÉSORIER DE L'UNIVERSITÉ.

Chanoine **L. Van Genechten**, ❁, rue Léopold, 9, Malines.

RECEVEUR DES FACULTÉS.

J. M. P. A. de Ras, bibliothécaire de l'Université, C. de l'ordre du St-Sépulcre de Jérusalem, archiviste hon. de Maestricht, m. de l'acad. des Arcades, de l'acad. roy. d'archéologie et d'histoire d'Athènes, m. correspondant de l'acad. Tibérine à Rome, m. de la société historique d'Utrecht. — Rue Notre-Dame, 1.

IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ.

J. Van Linthout, rue de Diest, 40.

APPARITEURS.

P. Vandeborne, M. C. 2e cl., ❁, rue des Flamands, 15 (Droit).
E. Nackaerts, ❁, Kraekenstraat, 2 (Médecine).
F. Degrom, M. C. 2e cl., ❁, rue de Tirlemont, 64 (Philosophie).
P. Joniau, ❁, place de l'Université, 10 (Sciences).

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

E. Nackaerts, Kraekenstraat, 2.

Collèges et Établissements académiques.

I. LES HALLES UNIVERSITAIRES. (Rue de Namur.)

Siège officiel des autorités et des facultés universitaires.

II. COLLÈGE DU SAINT-ESPRIT (1). (Rue de Namur.)

Président, P. Ladeuze, professeur à la Faculté de Théol.

Sous-régent, J. Lebon, bach. en Théol.

Pédagogie des étudiants ecclésiastiques des diverses facultés. Locaux de divers cours et conférences de la Faculté de Théol.

III. COLLÈGE DU PAPE ADRIEN VI (2). (Place de l'Université.)

Président, T. Lefort, chargé de cours à la Faculté de Philos.

Sous-régents : G. Colle et A. Boon, étudiants en Philos. et Let.

Pédagogie des Facultés de Philos. et de Droit. Locaux de divers cours et conférences de la Faculté de Philos.

IV. COLLÈGE JUSTE-LIPSE (2). (Rue des Récollets, 29.)

Président, J. Van Battel, professeur à la Faculté de Philos. et Let., assesseur du Vice-Recteur.

(1) Le collège est destiné aux élèves ecclésiastiques. Ils n'y sont admis qu'avec le consentement de leur Évêque.

Les élèves envoyés pour étudier spécialement le Droit canon, suivent aussi des cours de Droit naturel et civil. Les cours de Philosophie et Lettres, de Sciences, etc., sont accessibles aux élèves que les Évêques destinent à ces études.

Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle de cinq francs, le bois de lit avec sommier, une table, des chaises, une armoire, une garde-robe et un bois de bibliothèque. — Chaque élève doit être pourvu de la literie, d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Les élèves étrangers peuvent se fournir ces objets au Collège moyennant un supplément de 30 francs.

Le prix de la pension de l'année académique est de 650 francs et, pour les étrangers, de 700 francs payables d'avance et par trimestre.

Le chauffage et l'éclairage de l'appartement, le blanchissage et les frais de maladie sont à la charge des élèves.

(2) Le collège du Pape ADRIEN VI est destiné aux élèves inscrits dans les Facultés de Philosophie et de Droit; le collège JUSTE-LIPSE aux élèves inscrits dans les Facultés des Sciences et de Médecine. Ils ne sont admis

Sous-régents : E. Leroux, bach. en Théol. et E. Dewinter, étudiant en Théol.

Pédagogie des Facultés des Sciences et de Médecine.

V. SÉMINAIRE LÉON XIII (1). (Rue Vésale.)

Président, D. Nys, professeur à la Faculté des Sciences, rue Vésale.

Directeur, G. Simons, Dr en Philos., rue Vésale.

VI. COLLÈGE AMÉRICAIN. (Rue de Namur.)

Recteur, J. De Becker, professeur à la Faculté de Théol.

Siège du Séminaire américain et de certains cours de la Faculté de Théol.

VII. BIBLIOTHÈQUE (2). (Aux Halles, rue de Namur.)

Bibliothécaires : J. M. P. A. de Ras, rue Notre-Dame, 1.

R. Maere, professeur à la Faculté de Théol., Kraekenstraat, 3.

dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle de 10 francs, le bois de lit avec sommier, une table, des chaises, une armoire, une garde-robe, et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le bois de lit a une longueur de 1m90 sur 0m90 de largeur.

Le prix de la pension pour l'année académique est de 700 francs, payable d'avance par quart à la rentrée d'octobre, le 15 décembre, le 1er mars et le 15 mai ou par tiers à chaque rentrée après les vacances. Les droits d'inscription, les rétributions des cours et les frais des examens ne sont point compris dans la pension.

Il n'est fait aucune réduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on devrait se retirer avant l'échéance du trimestre. Le chauffage et l'éclairage de l'appartement, le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

(1) Le Séminaire Léon XIII est destiné aux élèves ecclésiastiques qui suivent les cours de l'Institut supérieur de Philosophie (École St-Thomas).

Une notice sur l'Institut supérieur de Philosophie et un prospectus du Séminaire Léon XIII sont à la disposition de ceux qui en feront la demande au Secrétariat de l'Institut, rue des Flamands, 1, ou à la direction du Séminaire Léon XIII, rue Vésale.

(2) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fêtes et les samedis après-midi exceptés), de neuf heures à midi et de deux à quatre heures jusqu'à fin avril. Du 1er mai aux grandes vacances elle est ouverte de neuf heures à midi et de trois à six heures. Une salle de lecture

Aides-Bibliothécaires : F. Clynmans, M. C. 1re cl., ⊕, Vieux-marché, 11.
J. Walravens, rue Dagobert, 45.
J. Wils, bibliothécaire de l'École des Sciences pol. et soc., décoré de la croix « *Bene Merenti* », rue de Bruxelles, 30.
Concierge, E. Nackaerts, Kraekenstraat, 2.

VIII. ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

Siège et cours de l'École, aux *Halles*.
Salle de travail et de conférences, bibliothèque, rue des Cordes, 5.
Bibliothécaire, J. Wils, aide-bibliothécaire de l'Université.

IX. ÉCOLE DES SCIENCES COMMERCIALES ET CONSULAIRES.

1. SIÈGE DE L'ÉCOLE. (Rue du Canal, 5.)

Concierge, A. Van Goidsenhoven.

2. BUREAU COMMERCIAL. (Ibid.)

Directeurs, A. Jacques et J. Wagemans.

3. MUSÉE DES PRODUITS. (Ibid.)

Directeur, E. Mathus.

X. INSTITUT VÉSALE. (Rue des Récollets, 36-38.)

ANATOMIE SYSTÉMATIQUE. AMPHITHÉATRE DE DISSECTION.

Directeur, A. Van Gehuchten, professeur à la Faculté de Méd.
Prosecteur, Dr Simonnart.
Concierge, P. Vereecke.

MUSÉE ANATOMIQUE ET LABORATOIRE DE NEUROLOGIE.

Directeur, A. Van Gehuchten, professeur à la Faculté de Méd.
Assistants : Bourguignon et D'Hooghe.
Concierge, P. Vereecke.

MUSÉE ET LABORATOIRE D'HYGIÈNE.

Directeur, A. Lemaire, professeur à la Faculté de Méd.
Concierge, P. Vereecke.

est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règlement pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282; de 1851, p. 237; de 1884, p. 319; de 1889, p. 434.

LABORATOIRE DE PHYSIOLOGIE.

Directeurs : E. Masoin et M. Ide, professeurs à la Faculté de Médecine.
Préparateurs : A. Michaux, A. Vanderschueren et F. De Block.
Concierge, F. D'Hont.

XI. INSTITUT RÉGA. (Rue des Récollets, 27.)

1. LABORATOIRE D'HISTOLOGIE NORMALE.

Directeur, E. Venneman, professeur à la Faculté de Méd.
Concierge, P. Wouters.

2. LABORATOIRE DE CHIMIE PHYSIOLOGIQUE.

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de Méd.
Concierge, J. Wouters.

XII. INSTITUT DE BACTÉRIOLOGIE. (Rue des Orphelins.)

Directeur, J. Denys, professeur à la Faculté de Méd.
1er assistant, Dr Maldague; *2me assistant,* A. Gérard.
Concierge, E. Mellaerts.

XIII. CLINIQUES DE L'HÔPITAL SAINT-PIERRE. (Rue de Bruxelles.)

1. SALLE DE CLINIQUE EXTERNE.

Professeur, T. Debaisieux, professeur à la Faculté de Méd.
Chef de clinique, L. Dandois, professeur à la Faculté de Méd.
Assistants, les docteurs R. Barbry et O. Kaisin.

2. SALLES DE CLINIQUE INTERNE.

Professeur, G. Verriest, professeur à la Faculté de Méd.
Chef de clinique, A. Lemaire, professeur à la Faculté de Méd.
Assistants : les docteurs A. Buelens et R. De Vloo.

3. LABORATOIRE ATTACHÉ AU SERVICE DE LA CLINIQUE INTERNE.

Directeur, G. Verriest, professeur à la Faculté de Méd.

4. SALLE DE CLINIQUE PROPÉDEUTIQUE.

Professeur, J. Denys, professeur à la Faculté de Méd.

5. CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE.

Professeur, E. Venneman, professeur à la Faculté de Méd.
Assistant, Dr O. Leleux.

XIV. HOSPICE DE LA MATERNITÉ. (Rue Vésale.)

Professeur, R. Schockaert, professeur à la Faculté de Méd.
Directeur, L. Conard.
Assistant, Dr Aerts.
Élève interne, R. Bruynoghe.

POLICLINIQUE OBSTÉTRICALE.

Directeur, R. Schockaert, professeur à la Faculté de Méd.
Assistant, Dr Simonnart.

XV. CLINIQUE DES MALADIES MENTALES.

Professeur, E. Masoin, professeur à la Faculté de Médecine.

XVI. LABORATOIRE DE PHARMACIE. (Rue des Récollets, 32.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de Méd.
Assistant, J. Wauters, expert-chimiste.
Concierge, J. Wouters.

XVII. INSTITUT SUPÉRIEUR DE PHILOSOPHIE. (Rue des Flamands, 1.)

Président, S. Deploige, professeur à la Faculté de Droit.
Secrétaire, M. Defourny, professeur à la Faculté de Droit.

1. LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE.

Directeur, A. Thiéry, professeur à la Faculté de Méd.
Assistant, A. Michotte, chargé de cours.

2. LABORATOIRE DE CHIMIE.

Directeur, D. Nys, professeur à la Faculté des Sciences.

3. LABORATOIRE DE PHYSIQUE.

Directeur, A. Thiéry, professeur à la Faculté de Méd.

4. OFFICE INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE (SECTION DE PHILOSOPHIE).

Directeur, M. De Wulf, professeur à la Faculté de Philos. et Let.

5. SÉMINAIRE D'HISTOIRE DE PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE.

Directeur, M. De Wulf, professeur à la Faculté de Philos. et Let.

6. CONFÉRENCE DE PHILOSOPHIE SOCIALE.

Présidents, S. Deploige et M. Defourny, professeurs à la Faculté de Droit.

7. BIBLIOTHÈQUE ET SALLE DES PÉRIODIQUES.

Directeur, M. Defourny, professeur à la Faculté de Droit.

8. SÉMINAIRE DE PSYCHOLOGIE.

Directeur, L. Noël, professeur à la Faculté de Théol.

XVIII. LABORATOIRE DE PHONÉTIQUE EXPÉRIMENTALE ANNEXÉ AU COURS DE GRAMMAIRE COMPARÉE. (Boulevard de Jodoigne (extérieur.)

Directeur, P. Colinet, professeur à la Faculté de Philos. et Let.
Assistant, A. Carnoy, professeur à la Faculté de Philos. et Let.

XIX. INSTITUT PÉDAGOGIQUE

(pour les professeurs de l'enseignement moyen).

Directeur, F. Collard, professeur à la Faculté de Philos. et Let.
Les exercices ont lieu au Collège Saint-Pierre, rue des Récollets.

XX. INSTITUT CARNOY. (Rue du Canal, 20.)

CYTOLOGIE ET BIOLOGIE GÉNÉRALE. (Collège de Villers, rue du Canal, 20.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.

1. LABORATOIRE DE MICROSCOPIE ET DE CYTOLOGIE.

Directeurs : F. Janssens et V. Grégoire, professeurs à la Faculté des Sciences.
Assistants : A. Féron et Sacré.

2. LABORATOIRE D'HISTOLOGIE VÉGÉTALE COMPARÉE.

Directeur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, T. Martins.

3. LABORATOIRE D'HISTOLOGIE ANIMALE COMPARÉE.

(Annexe de l'Institut zoologique.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Suppléant, J. Havet, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de service, F. Vandevelde.

4. LABORATOIRE D'EMBRYOLOGIE.

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de laboratoire, A. Godts.

5. LABORATOIRE DE MICROBIOLOGIE.

Directeur, P. Biourge, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, E. Dehaye.

6. LABORATOIRE DE CHIMIE BIOLOGIQUE.

Directeur, M. Ide, professeur à la Faculté de Méd.

7. MUSÉE DE BOTANIQUE.

Directeur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Conservateur, T. Martins.

8. BIBLIOTHÈQUE.

Conservateur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Bibliothécaire, D. Peeters.
Concierge, H. Weynants.

XXI. LABORATOIRES DE CHIMIE.

LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE. (Rue St-Michel, 10.)

DOCTORAT EN SCIENCES CHIMIQUES.

Directeurs : L. Henry et P. Henry, professeurs à la Faculté des Sciences.
Préparateur, A. De Wael.
Aide-préparateur, P. Delmot, ✠ 2e cl., ⊕, décoration industr. 2e cl.

LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE. (Place de l'Université, 4.)

Directeur, C. Blas, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistants, V. André, Ing., rue des Joyeuses-Entrées, 111, et A. Legrand, Ing., chaussée de Tirlemont, 32.
Garçon de service, M. Vranckx.

LABORATOIRE POUR LES EXERCICES PRATIQUES DE CHIMIE.
(Rue St-Michel, 10.)

Directeur, F. De Walque, professeur à la Faculté des Sciences.
Chef des travaux, F. Clérin, Ing., chaussée de Namur, 65, Héverlé.
Garçon de service, P. Vidal, rue de la Monnaie, 23.

MUSÉE ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE. (Rue St-Michel, 10.)

Directeur, F. De Walque, professeur à la Faculté des Sciences.
Chef des travaux, F. Clérin, Ing., chaussée de Namur, 65, Héverlé.
Garçon de service, P. Vidal, rue de la Monnaie, 23.

XXII. COLLÈGE DES PRÉMONTRÉS. (Rue de Namur.)

A. LABORATOIRE DE PHYSIQUE.

1. CABINET DE PHYSIQUE.

Directeur, S. Demanet, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge-préparateur, F. Wouters.

2. LABORATOIRE DE RECHERCHES PHYSIQUES.

Directeur, A. de Hemptinne, professeur à la Faculté des Sciences.

3. LABORATOIRE POUR LES MANIPULATIONS DE PHYSIQUE.

Directeur, R. De Muynck, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de service, F. Wouters.

4. CABINET ET LABORATOIRE DE PHYSIQUE.

Directeur, R. De Muynck, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge-préparateur, F. Wouters.

B. MUSÉE DE MÉTALLURGIE.

Directeur, H. Ponthière, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, F. Wouters.

XXIII. INSTITUT ZOOLOGIQUE. (Collège du Roi, rue de Namur, 95.)

1. MUSÉE DE ZOOLOGIE, DE PALÉONTOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE.

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Préparateur, A. Godts.
Garçon de laboratoire, P. Florquin.
Concierge, E. Thielemans.

2. LABORATOIRE DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE.
(Annexe à l'Institut biologique, Collège de Villers.)

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Suppléant, J. Havet, professeur à la Faculté des Sciences.
Préparateur, A. Godts.
Concierge, E. Thielemans.

3. COLLECTION ET LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE.

Directeur, G. Gilson, professeur à la Faculté des Sciences.
Conservateur, J. Havet, professeur à la Faculté des Sciences.
Préparateur, A. Godts.
Concierge, E. Thielemans.

XXIV. INSTITUT GÉOLOGIQUE. (Rue St-Michel, 10.)

1. MUSÉE GÉOLOGIQUE.

(Géologie, paléontologie, stratigraphique, minéralogie.)

Directeur, H. de Dorlodot, professeur à la Faculté des Sciences.
Gardien du musée, J. De Vleeschouwer.

2. LABORATOIRE DE CRISTALLOGRAPHIE ET DE MINÉRALOGIE (1).

Directeur, F. Kaisin, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de laboratoire, J. De Vleeschouwer.

3. LABORATOIRE DE GÉOLOGIE ET PALÉONTOLOGIE STRATIGRAPHIQUE.

Directeur, H. de Dorlodot, professeur à la Faculté des Sciences.
Garçon de laboratoire, J. De Vleeschouwer.

4. LABORATOIRE DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE.

Directeur, F. Kaisin, professeur à la Faculté des Sciences.

5. BIBLIOTHÈQUE.

Conservateur, F. Kaisin, professeur à la Faculté des Sciences.

XXV. JARDIN BOTANIQUE (2). (Voer des Capucins.)

Professeur, V. Grégoire, professeur à la Faculté des Sciences.
Directeur, J. Giele.

XXVI. ÉCOLE DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.
(Ancien collège Marie-Thérèse, rue St-Michel, 10.)

Siège de l'école. Locaux des cours et d'un certain nombre d'instituts, laboratoires, etc.

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 245.
(2) Le jardin botanique, entretenu par la ville, est mis à la disposition de l'Université pour l'enseignement de la botanique. Il est ouvert tous les jours, pendant les mois d'avril à octobre, de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fêtes, il est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants qui désirent obtenir des échantillons pour l'étude doivent en faire la demande au chef de culture. Voir le règlement arrêté par l'Administration communale le 5 avril 1848, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

XXVII. MUSÉE D'EXPLOITATION DES MINES. (Place de l'Université, 4.)

Directeur, A. Dumont, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge, M. Vranckx.

XXVIII. MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE. (Rue St-Michel, 10.)

Directeur, R. Maere, professeur à la Faculté de Théol.
Concierge, M. Hinderyckx.

XXIX. INSTITUT ÉLECTROMÉCANIQUE ((Rue des Flamands.)

Directeur, H. Ponthière, professeur à la Faculté des Sciences.

1. LABORATOIRE D'ÉLECTRICITÉ (MESURES GÉNÉRALES.)

Directeur, S. Demanet, professeur à la Faculté des Sciences.

2. LABORATOIRES POUR LA PHOTOMÉTRIE, LES MESURES ET ESSAIS DES MACHINES ÉLECTRIQUES.

Directeur, G. Gillon, professeur à la Faculté des Sciences.
Mécanicien-électricien, Driessens.

XXX. MUSÉE DE CONSTRUCTION DES MACHINES. (Rue St-Michel, 10.)

Directeur : P. Daubresse, professeur à la Faculté des Sciences.
Concierge : M. Hinderyckx.

XXXI. TRAVAUX GRAPHIQUES.

Directeurs :

P. Daubresse, professeur à la Faculté des Sciences, rue Vital Decoster, 46.
F. Breithof, Ing. civil des mines, place du Peuple.
V. Lenertz, architecte, rue des Joyeuses-Entrées, 31.

Chef des travaux :

E. Sterckmans, conducteur des constructions civiles, rue Koelhem, 89.

XXXII. INSTITUT AGRONOMIQUE.

1. SIÈGE DE L'INSTITUT, COURS, ETC. (Rue des Récollets, 31.)

Concierge, D. Homblé.

2. LABORATOIRE DE RECHERCHES CHIMIQUES. (Ibid.)

Directeur, J. Pieraerts, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, F. Crets, expert-chimiste agricole.
Préparateurs : D. Sprouck et L. Lheureux.
Concierge, P. Wouters.

3. MUSÉE AGRICOLE ET FORESTIER. (Ibid.)

Directeur, A. F. Meunier, professeur à la Faculté des Sciences.

4. LABORATOIRE DE CHIMIE AGRICOLE. (Ibid.)

Directeur, A. Theunis, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, L. Beaulieu, Ing. agricole, boulevard de Diest, 16.

5. CULTURES EXPÉRIMENTALES.

Directeur, E. Leplae, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, L. Delcourt, Ing. agricole, rue des Récollets, 29.

XXXIII. ÉCOLE SUPÉRIEURE DE BRASSERIE.

1. SIÈGE DE L'ÉCOLE (Rue des Récollets, 35.).

2. BRASSERIE EXPÉRIMENTALE. (Ibid.)

Directeur, L. Verhelst, professeur à la Faculté des Sciences.

3. LABORATOIRE DE ZYMOTECHNIE. (Ibid., 33 et 35.)

Directeur, J. Pieraerts, professeur à la Faculté des Sciences.
Assistant, A. Pieraerts.
Préparateurs : D. Sprouck et L. Lheureux.
Concierge, P. Wouters.

XXXIV. INSTITUT PRÉPARATOIRE POUR L'ADMISSION AUX ÉCOLES SPÉCIALES, A L'INSTITUT AGRONOMIQUE ET A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE BRASSERIE.

Directeur, I. Hemeryck, professeur à la Faculté de Philos. et Let.
Professeurs : I. Hemeryck, professeur à la Faculté de Philos. et Let.
E. Suttor, Ing. hon. des ponts et chaussées.
F. Breithof, Ing. civil des mines.

Répétiteur de calcul infinitésimal et de mécanique analytique.

E. Suttor, Ing. hon. des ponts et chaussées.

Règlement général de l'Université.

TITRE Ir.

De l'Inscription et du Recensement.

ARTICLE Ir.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier qu'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Les frais d'inscription sont de 25 francs.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés, le sont pour les cours ordinaires d'une année d'études. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études, et qui en font la déclaration, peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre les grades académiques ne peuvent être inscrits en Médecine ou en Droit, qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires.

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le jour qui précède l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé qu'en justifiant des motifs légitimes du retard.

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer le règlement, et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

TITRE II.

Des Autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des collèges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des collèges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés et le Président de l'École St-Thomas, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

Le Président de l'École supérieure d'Agriculture a droit d'assister aux séances du Conseil rectoral avec voix consultative.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences;
Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres, École St-Thomas et École supérieure d'Agriculture;
Le mercredi, Faculté de Médecine;
Le jeudi, Faculté de Droit;
Le vendredi, Faculté de Théologie;
Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

TITRE III.

De la Discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie, des Sciences, du Notariat et des diverses Écoles spéciales.

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collège.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations, ni donner des fêtes, ni faire des démonstrations collectives, sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

TITRE IV.

Des Peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;
2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux;
3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire;
4. Le *consilium abeundi*, ou renvoi simple, mais illimité;
5. L'exclusion de l'Université, ou renvoi définitif et irrévocable.

ART. 22.

Les peines sont appliquées conformément aux dispositions suivantes :

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges, et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

TITRE V.

Des moyens d'encouragement.

ART. 28.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 29.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 33 à 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront, avant le 1er novembre, leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 30.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collège et par le Doyen de la Faculté.

TITRE VI.

De la Distribution et des Rétributions des cours.

ART. 31.

Des règlements particuliers déterminent la distribution des cours de la Faculté de Théologie, des cours à suivre pour l'obtention des grades institués par la loi du 10 avril 1890, ainsi que des grades académiques conférés par les Facultés et par les diverses Écoles spéciales.

ART. 32.

Un programme annuel annonce l'ordre et la distribution des cours pendant les deux semestres.

ART. 33.

Les rétributions des cours de la Faculté de Droit s'élèvent, pour la candidature, à 240 francs; pour le premier doctorat, à 300 francs; pour le second doctorat, à 350 francs; pour chacune des trois années du notariat, à 230 francs, y compris les rétributions pour les cours de pratique notariale.

Les rétributions pour les cours de Sciences sociales et politiques sont fixées à 300 francs pour chaque année d'études.

Pour les inscriptions prises isolément il est payé 50 francs par cours semestriel et 100 francs par cours annuel.

Les rétributions pour les cours de sciences commerciales et consulaires sont fixées à 275 francs pour chaque année d'études (1). Il est payé 50 francs par cours pour les inscriptions prises isolément.

ART. 34.

Les rétributions pour les cours de la Faculté de Médecine sont payées en quatre versements : le premier, lors de l'inscription à la deuxième année des études combinées de sciences et de médecine, s'élève à 280 francs, et, en outre, 20 francs pour le cours de psychologie, et 20 francs pour le cours de microscopie; le second, lors de l'inscription à la troisième année des études combinées de sciences et de médecine, s'élève à 50 francs; le troisième, lors de l'inscription au premier examen de docteur, s'élève à 250 francs; et le quatrième, lors de l'inscription au deuxième examen de docteur, à 270 francs.

Les rétributions des cours de Pharmacie sont de 315 francs pour la première année. Les années suivantes, il sera payé 75 francs par an pour la fréquentation des laboratoires.

Pour les inscriptions prises séparément, il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel.

ART. 35.

Les rétributions pour les cours de Philosophie et Lettres s'élèvent : pour chacune des deux années de candidature, à 250 francs; pour chacune des deux années du doctorat, à 200 francs; pour les Sciences morales et historiques, à 200 francs par année.

Pour les inscriptions prises séparément il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel.

ART. 36.

Les rétributions pour les cours de l'*Institut supérieur de Philosophie* sont fixées comme suit :

Les droits d'inscription à l'ensemble des cours d'une année sont de 200 francs.

(1) Il y a lieu d'ajouter au chiffre de 275 francs, montant de l'inscription générale, 10 francs pour chacun des cours de langues étrangères que l'élève doit suivre ou se propose de suivre.

Ils sont réduits à 100 francs pour les étudiants inscrits à une autre Faculté de l'Université.

Les droits d'inscription à un cours particulier sont de 40 francs.

L'assistance aux conférences est libre.

ART. 37.

Les rétributions pour les cours de la faculté des Sciences sont fixées comme suit :

Candidature en Sciences physiques et mathématiques : première année, 200 francs et 10 francs pour les exercices pratiques; deuxième année, 200 francs.

Candidature en Sciences naturelles : a) *préparatoire à la Médecine,* 240 francs et 35 francs pour les exercices pratiques; b) *préparatoire à la Pharmacie et au Doctorat :* première année, 240 francs et 35 francs pour les exercices pratiques; deuxième année, 60 francs et 20 francs pour les exercices pratiques.

Doctorat en Sciences physiques et mathématiques, première année, 200 francs; deuxième année, 100 francs. Les élèves paient de plus 50 francs chaque année pour les travaux pratiques.

Doctorat en Sciences naturelles. Les rétributions s'élèvent pour chacune des deux années à 100 francs. Les élèves paient de plus 50 francs par an pour la fréquentation des laboratoires; les élèves du doctorat en sciences chimiques paient de ce chef 100 francs par an.

Les élèves du doctorat en sciences zoologiques, botaniques ou minéralogiques qui se proposent de subir l'épreuve exigée pour l'entrée au service du Gouvernement paient 85 francs pour les cours et pour les travaux pratiques de chimie.

ÉCOLES SPÉCIALES. — La rétribution des cours est fixée à 200 francs pour chaque année d'études. Les élèves paient de plus pour les travaux pratiques les sommes suivantes :

A. *Grades institués par la loi :* 1° *Grade de candidat ingénieur :* première année, 35 francs; deuxième année, 50 francs.

2° *Grade d'ingénieur civil des mines :* première année, 65 francs; les deux dernières années, 50 francs.

3° *Grade d'ingénieur des constructions civiles :* 25 francs chacune des trois années.

B. *Grades non prévus par la loi.*

1° *Grade d'ingénieur des arts et manufactures et des mines :* première

année, 60 francs; deuxième année, 65 francs; 50 trancs les deux dernières années.

2° *Grade d'ingénieur-constructeur et d'ingénieur-architecte :* première année, 60 francs; 25 francs les trois dernières années.

3° *Grade d'ingénieur-électricien :* première année, 35 francs; deuxième année, 95 francs; troisième année, 75 francs; quatrième année, 150 francs.

Le montant de la rétribution pour l'épreuve unique d'ingénieur-électricien s'élève à 150 francs, plus 150 francs pour les travaux pratiques.

Pour les inscriptions prises séparément la rétribution pour un cours annuel est fixée à 80 francs; celle d'un cours semestriel, à 40 francs; il est payé 50 francs pour les travaux de laboratoire et 30 francs pour les travaux pratiques.

Les remises accordées en vertu des articles 29 et 42 ne s'étendent pas aux rétributions dues pour les travaux pratiques.

ART. 38.

Pour les Écoles supérieures d'Agriculture et de Brasserie, les rétributions pour chaque année d'études sont fixées à 300 francs, y compris les rétributions des travaux du laboratoire et du dessin.

ART. 39.

Les rétributions fixées par les art. 33 à 38 sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés, au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 40.

Les rétributions des cours régulièrement versées dans la caisse des Facultés ne sont pas restituées.

La remise proportionnelle de ces rétributions est faite à l'étudiant qui a encouru la peine du *consilium abeundi* ou de l'exclusion.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours, ou pour les cours d'une année, peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

TITRE VII.

De la Fréquentation des cours.

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle pour laquelle ils sont inscrits, doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons, ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collège.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie, sont empêchés d'assister aux leçons, doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés, pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre I, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du lundi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier juillet jusqu'à la mi-octobre.

Le secrétaire,
J. VAN BIERVLIET.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
A. HEBBELYNCK.

Règlement
pour la collation des grades dans la Faculté de Droit.

Art. 1. — Il y a, pour le droit, deux grades : celui de candidat et celui de docteur. La Faculté confère aussi le grade de docteur spécial en droit romain, en droit privé moderne ou en science pénale (1).

Art. 2. — L'examen de candidat comprend les Institutes du droit romain, l'encyclopédie du droit, l'introduction historique au cours de droit civil, le droit public, le droit civil-ecclésiastique (partie générale).

Art. 3. — L'examen de docteur en droit se divise en deux épreuves et comprend : les Pandectes, le droit civil approfondi, le droit commercial, le droit criminel, la procédure civile, l'économie politique, le droit administratif, le droit des gens, le droit international privé, les éléments des lois fiscales.

Art. 4. Les examens sont oraux. Il est loisible aux récipiendaires de subir également une épreuve écrite.

Art. 5. — Nul n'est admis à l'examen de candidat en droit s'il n'a reçu le grade de candidat en philosophie et lettres.

Art. 6. — Nul n'est admis à l'examen de docteur en droit s'il n'a reçu le grade de candidat en droit.

Art. 7. — Celui qui veut obtenir le grade de candidat doit adresser au Secrétaire de la Faculté une demande indiquant ses nom, prénoms, âge, lieu de naissance et domicile. Il joint à sa demande : 1° un certificat d'inscription à l'Université; 2° un certificat de candidat en philosophie et lettres; 3° des certificats constatant qu'il a fréquenté à l'Université, pendant une année au moins, les cours de droit

La demande est soumise à l'avis de la Faculté. Si l'avis est favorable, le Secrétaire de la Faculté en informe l'élève et lui fait connaître les jours et heures fixés pour les examens.

(1) Pour ce qui concerne l'obtention du grade de docteur en sciences politiques et sociales ou en sciences politiques et diplomatiques, voir le Règlement de l'Ecole des Sciences Politiques et Sociales.

Pour obtenir le grade de docteur l'élève doit remplir les mêmes formalités et produire en outre un certificat de candidat en droit.

Art. 8. — Les examens sont annoncés au moins trois jours d'avance par affiches *ad valvas academicas* et par un avis inséré, aux frais du récipiendaire, dans un journal de Louvain.

Art. 9. — L'examen écrit précède l'examen oral. La lecture des réponses écrites se fait immédiatement avant l'examen oral.

Art. 10. — Il est accordé au moins trois heures pour l'examen écrit. Un professeur surveille les récipiendaires pendant leur travail.

Art. 11. — L'examen oral est public; il dure au moins une heure. Cinq professeurs au moins assistent à l'examen et se partagent les matières sur lesquelles l'aspirant doit répondre.

Art. 12. — Jamais et sous aucun prétexte on ne pourra examiner oralement deux récipiendaires à la fois.

Art. 13. — La Faculté prononce l'admission ou l'ajournement.

Art. 14. — Les candidats reçoivent un certificat et les docteurs un diplôme. Les certificats et les diplômes sont signés par le Recteur, les Professeurs de la Faculté et le Secrétaire de l'Université.

Art. 15. — Les certificats et les diplômes portent que les examens ont été subis d'une manière satisfaisante, avec distinction, avec grande distinction ou avec la plus grande distinction.

Art. 16. — L'élève ajourné ne peut subir un nouvel examen qu'à l'époque fixée par la Faculté. Il paie la totalité des frais d'inscription.

Art. 17. — Il est versé dans la caisse de l'Université, pour les frais d'examen de candidat la somme de 100 francs, pour les frais d'examen dé docteur celle de 100 francs pour chaque épreuve.

Art. 18. — Les élèves de l'Université qui ont obtenu des grades devant d'autres jurys d'examen belges ou étrangers, peuvent être dispensés de subir une nouvelle épreuve sur les branches déjà comprises dans leurs certificats ou diplômes.

Les délais de fréquentation des cours peuvent de même être réduits en faveur des élèves de nationalité étrangère qui ont suivi les cours dans d'autres Universités.

Art. 19. — Tout porteur d'un diplôme de docteur en droit délivré,

soit par la Faculté, soit par un jury légal d'examen, peut obtenir le grade de docteur spécial en droit romain, en droit privé moderne ou en science pénale, en se conformant aux conditions suivantes :

1° Continuer pendant deux années des études spéciales sous la direction d'un professeur de la Faculté ;

2° Subir devant la Faculté un examen approfondi ;

3° Présenter une dissertation inaugurale ;

4° Défendre publiquement les conclusions de la dissertation ainsi qu'une série de dix thèses choisies dans les diverses matières figurant au programme du doctorat spécial.

Art. 20. — L'examen de docteur en droit romain comprend les matières suivantes : l'histoire des institutions politiques romaines, l'histoire du droit privé romain, les institutions civiles romaines, l'interprétation des sources.

Art. 21. — L'examen de docteur en droit privé moderne porte soit sur le droit civil, soit sur le droit commercial, soit sur le droit international privé

L'examen de droit civil comprend l'une des parties suivantes :

1re partie. Droit des personnes ; Droit de famille ; Régimes de mariage ; Successions ; Donations et testaments.

2me partie. Droits réels ; Obligations ; Contrats.

Art. 22. — L'examen de docteur en science pénale porte sur le droit pénal et sur la procédure pénale.

Art. 23. — Les matières faisant l'objet des examens prescrits pour l'obtention du diplôme de docteur spécial en droit privé moderne ou en science pénale embrassent des théories juridiques complètes, l'histoire des sources, l'interprétation doctrinale et judiciaire et la législation comparée.

Art. 24. — La dissertation et les thèses sont, avant l'impression, soumises à l'examen du Recteur et de la Faculté. La Faculté détermine le nombre d'exemplaires à fournir par le récipiendaire. Les thèses sont affichées *ad valvas academicas* au moins trois jours d'avance.

Art. 25. — La promotion solennelle au grade de docteur spécial est faite par le Recteur.

Art. 26. — Il est versé dans la caisse de l'Université pour les frais d'examen de docteur spécial la somme de deux cents francs.

INSTITUT SUPÉRIEUR DE PHILOSOPHIE

(École St-Thomas d'Aquin)

STATUTS

Art. 1. — L'Institut supérieur de Philosophie, ou École St-Thomas d'Aquin, créé à l'Université catholique de Louvain par l'Épiscopat belge à la demande du Souverain Pontife Léon XIII, fait partie intégrante de l'Université. Il est régi par les règlements généraux de l'Université et par les présents statuts.

Art. 2. — L'Institut a pour but de promouvoir l'étude et l'enseignement de la philosophie dans l'esprit de St-Thomas d'Aquin. L'enseignement a pour objet la philosophie thomiste dans ses rapports avec les sciences naturelles et sociales, et avec l'histoire de la philosophie.

Art. 3. — Le corps professoral de l'Institut se compose : *a*) du Président de l'Institut; *b*) des professeurs de l'Université, spécialement attachés à l'Institut; *c*) des professeurs de l'Université, chargés à titre provisoire ou définitif d'un cours inscrit au programme de l'Institut. Des savants, même étrangers au corps professoral de l'Université, pourront être admis à donner des conférences.

Art. 4. — Le Président de l'Institut est membre du Conseil rectoral et jouit des mêmes droits que les Doyens des Facultés.

Art. 5. — Chacun des professeurs spécialement attachés à l'Institut fait partie d'une des cinq Facultés de l'Université et jouit des droits et privilèges appartenant aux professeurs de l'Université catholique.

Art. 6. — Les professeurs de l'Institut se réunissent mensuellement en conseil. Le Président dirige les débats. Le règlement du Conseil est conforme à celui des Facultés.

Art. 7. — Le Conseil de l'Institut se compose du Président et des professeurs spécialement attachés à l'Institut. Ces membres seuls ont voix délibérative. Les autres membres du personnel enseignant de l'Institut pourront être autorisés à prendre part aux réunions du Conseil, mais seulement avec voix consultative.

Art. 8. — La nomination du Président appartient au corps épiscopal, mais elle doit être confirmée par le St-Siège. Le corps épiscopal nomme les professeurs et les chargés de cours sur la proposition du Recteur de l'Université et du Président de l'Institut. Les conférenciers, présentés par le Président de l'Institut, doivent être agréés par le Recteur de l'Université.

Art. 9. — Pour être admis comme étudiant à l'Institut, il faut satisfaire aux conditions générales exigées par le règlement de l'Université et subir un examen d'entrée si le Conseil de l'Institut le juge utile.

Art. 10. — La durée des études est de trois ans. Les cours se divisent en cours généraux et en cours spéciaux.

Art. 11. — Les cours généraux ont pour objet principal la philosophie. Ils sont tous obligatoires pour tous les étudiants.

Art. 12. — Les cours spéciaux ont pour objet les mathématiques supérieures et les sciences naturelles, sociales et historiques qui sont la base ou le complément des cours de philosophie. Ils sont distribués en sections à l'égard desquelles les étudiants jouissent de la faculté d'option.

Art. 13. — Tous les cours seront donnés en français. Toutefois dans l'exposé des théories de saint Thomas, les professeurs se serviront du texte original.

Art. 14. — L'exposé scientifique du dogme catholique fait l'objet d'un enseignement spécialement destiné aux étudiants laïques.

Art. 15. — Les grades conférés à l'Institut supérieur de Philosophie sont : le grade de bachelier en philosophie; le grade de licencié en philosophie; le grade de docteur en philosophie; le grade supérieur d'Agrégé à l'Ecole St-Thomas d'Aquin.

Art. 16. — L'épreuve pour l'obtention du grade de bachelier en philosophie consiste en un examen sur les matières des cours de la première année. L'épreuve pour l'obtention du grade de licencié en philosophie consiste en un examen sur les matières des cours de la seconde année. L'épreuve pour l'obtention du grade de docteur en philosophie comprend : *a)* une dissertation manuscrite sur un sujet philosophique au choix du récipiendaire; *b)* un examen sur les matières des cours de la troisième année et des cours de philosophie des deux premières années.

Art. 17. — Pourront être dispensés de l'assistance à certains cours spéciaux et de l'épreuve à subir sur la matière de ces cours, les récipiendaires qui ont subi un examen au moins équivalent sur ces matières. La demande de dispense devra être adressée au Recteur Magnifique qui pourra l'accorder après avoir pris l'avis du Conseil de l'Institut.

Art. 18. — Les étudiants qui sont porteurs d'un diplôme de bachelier en théologie ou de docteur en droit, en sciences politiques et sociales, en médecine, en philosophie et lettres ou en sciences naturelles, peuvent obtenir le grade de licencié en philosophie, moyennant un examen sur les matières d'au moins quatre cours de philosophie, à déterminer par le Conseil de l'Institut pour les différentes catégories de récipiendaires. Le grade de docteur en philosophie ne pourra ensuite être conféré à ces licenciés que moyennant : *a)* un examen sur les matières des cours généraux restants des trois années; *b)* une dissertation manuscrite.

Art. 19. — Les programmes des cours et des examens sont arrêtés chaque année par le Conseil de l'Institut avec l'approbation du Recteur de l'Université.

Art. 20. — Les grades sont conférés par le Recteur Magnifique de l'avis conforme du jury d'examen.

Art. 21. — Pour obtenir le grade supérieur d'agrégé à l'Ecole Saint-Thomas d'Aquin, il faut : *a)* être porteur d'un diplôme de docteur en philosophie de l'Ecole Saint-Thomas d'Aquin; *b)* présenter un travail imprimé sur un sujet philosophique. Ce travail doit être jugé satisfaisant par le Conseil de l'Institut, sur le rapport de commissaires délégués à son examen et choisis parmi les professeurs de l'institut; *c)* défendre publiquement, avec succès, une série de cinquante thèses choisies par le récipiendaire et portant sur l'ensemble de la philosophie. Ces thèses doivent être acceptées préalablement par le Conseil de l'Institut. Ce grade est conféré par le Recteur Magnifique, de l'avis conforme du Conseil de l'Institut.

Art. 22. — Les biens et les fonds de l'Institut sont administrés séparément par une commission spéciale. Ils ne peuvent être distraits de leur destination ni servir à une fin autre que l'Institut lui-même.

Art. 23 — La Commission, instituée pour la gestion des finances de l'Institut, se compose du Recteur de l'Université, du Président de l'In-

stitut, d'un professeur de l'Institut nommé par les Evêques, avec le titre de trésorier de l'Institut, et du trésorier de l'Université.

Art. 24. — Le trésorier de l'Université détient les fonds de l'Institut et fait les placements approuvés par la Commission. Tous les ans, à la fin de l'année académique, il rend compte à la Commission des opérations faites au cours de l'année et de l'état de la caisse et du portefeuille.

Art. 25. — Le trésorier de l'Institut est chargé de l'administration des immeubles et du mobilier de l'Institut.

Art. 26. — Chaque année, avant la fin du mois de juin, le Président de l'Institut transmet au Recteur le détail motivé des dépenses à faire au cours de l'année académique suivante. Le Recteur soumet ces propositions aux Evêques qui arrêtent définitivement le budget.

Art. 27. — Le paiement des professeurs se fait trimestriellement par le trésorier sur mandats signés par le Recteur.

Art. 28. — Le montant des inscriptions aux cours de l'Institut et aux examens est fixé par le Recteur sur la proposition du Conseil de l'Institut, sauf approbation des Evêques.

Règlement organique du Séminaire Léon XIII.

Art. 1. — Le Séminaire Léon XIII a été fondé à l'intention des ecclésiastiques qui suivent les cours de l'Institut supérieur de Philosophie. Il fait partie intégrante de l'Université catholique de Louvain.

Art. 2. — Le Séminaire est placé sous la juridiction collective de l'épiscopat belge. Il est régi par le règlement général de l'Université et par un règlement spécial approuvé par les Evêques.

Art. 3. — La direction et l'administration du Séminaire sont confiées à un Président. La nomination du Président appartient au corps épiscopal, mais elle doit être confirmée par le Saint-Siège.

Art. 4. — En ce qui concerne les études, les séminaristes sont soumis à l'autorité du Président de l'Institut supérieur de Philosophie.

Art. 5. — Le président du Séminaire pourra s'adjoindre un directeur nommé par les Evêques.

Art. 6. — Pour être admis au Séminaire il faut avoir suivi avec fruit un cours complet d'humanités ou subir avec succès un examen d'entrée et avoir le consentement de son Evêque.

Art. 7. — Le Recteur de l'Université procède avec le Président du Séminaire à l'inscription des nouveaux élèves. Ils connaissent aussi des cas d'exclusion qui sont réservés, en dernier ressort, à l'Evêque du diocèse respectif.

Art. 8. — Les élèves du Séminaire suivront les cours de l'Institut supérieur de Philosophie. Ils pourront en outre suivre d'autres cours à l'Université, avec l'autorisation de leur Evêque.

Art. 9. — Ceux qui, à la fin de l'année, ne se présenteraient pas aux épreuves requises, pour l'obtention des grades, subiront néanmoins un examen sur les matières enseignées durant l'année.

Art. 10. — Chaque année, à la fin des cours, le Président adressera aux Évêques et au Recteur un Rapport général sur la marche du Séminaire. En outre, il enverra à chaque Évêque un Rapport spécial sur la conduite et les succès des élèves de son diocèse. Tous les ans, le Recteur contrôlera les recettes et les dépenses, et vérifiera l'état de la caisse. Il rendra compte aux Évêques de la situation financière (1).

(1) Les statuts de l'École S.-Thomas et le règlement organique du séminaire Léon XIII, arrêtés, le 20 août 1905, par la Sacrée Congrégation des Études abrogent les statuts et règlement arrêtés en 1895 par la même Congrégation et publiés dans l'*Annuaire* de 1896.

Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.

1. *Documents relatifs à l'érection de l'Université catholique.* —V. l'Annuaire de 1869, pp. 405 s.

2. *Règlement concernant les pensions des professeurs, des veuves ou des enfants de professeurs de l'Université catholique de Louvain;* 26 octobre 1866. — V. l'Annuaire de 1869.

3. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ;* 6 juin 1835. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

4. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico;* 15 mars 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840, de 1858 et de 1870.

5. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico;* 4 mai 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1858 et de 1870.

6. *Præscripta ad obtinendam Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico;* 19 juin 1841. — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

7. *Cérémonial de la promotion au doctorat en théologie et en droit canon.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

8. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1858 et de 1870.

9. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

10. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

11. *Regulæ Collegii Theologorum;* 30 juillet 1836. — V. les Annuaires de 1837, de 1857 et de 1889.

12. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Droit;* 8 février 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

13. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques;* 17 octobre 1862. — V. les Annuaires de 1863, de 1864 et de 1871.

14. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Médecine;* 13 février 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

15. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate Medica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

16. *Règlement pour l'amphitheâtre d'anatomie et les salles de dissection;* 15 janvier 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

17. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour les étudiants en medecine admis à l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

20. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

21. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de Philosophie et Lettres;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

22. *Idem, dans la Faculte des Sciences;* 8 mars 1858.—V. les Annuaires de 1859, de 1864, de 1873 et de 1879.

23. *Règlement pour le service de la bibliothèque;* 18 avril 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1861, de 1865, de 1870, de 1873, de 1884, de 1889 et de 1893.

24. *Règlement organique pour l'Institut philologique,* fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849. — V. les Annuaires de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

25. *Statuts de la Société Littéraire;* 8 décembre 1839. — V. les Annuaires de 1841 et de 1875.

26. *Statuts de la Basoche, société des étudiants en droit;* 14 mars 1860. — V. les Annuaires de 1861 et de 1862.

27. *Statuts de la Société Médicale de l'Université;* 1863. — V. l'Annuaire de 1864.

28. *Règlement des Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines.* — V. les Annuaires de 1872, 1873, 1874, 1879 et de 1880.

29. *Statuts du Cercle Industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1875.

30. *Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines. — Attributions de la commission exécutive, et Règlement d'ordre intérieur;* 19 novembre 1873. — V. l'Annuaire de 1875.

31. *Loi sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1877.

32. *Règlement organique pour la collation des grades académiques, adopté principalement en exécution de la loi du 20 mai 1876.* — V. les Annuaires de 1878 et de 1881.

33. *Concours de l'enseignement supérieur organisé en vertu de l'article 44 de la loi du 20 mai 1876.* (Arrêté royal du 11 octobre 1877.) — V. l'Annuaire de 1878.

34. *Programme de l'École superieure d'Agriculture.* — V. les Annuaires de 1879 et de 1880.

35. *Instructions ministérielles concernant les bourses de voyage.* — V. l'Annuaire de 1881.

36. *Statuts de la Société Juridique.* — V. l'Annuaire de 1881.

37. *Bourses de voyage. — Règlement. — Modifications.* (Arrêté royal du 25 juillet 1882.) — V. l'Annuaire de 1883.

38. *Règlement du doctorat en philosophie selon saint Thomas;* 14 octobre 1885. — V. l'Annuaire de 1886.

39. *Statuts de l'Union Pharmaceutique.* — V. l'Annuaire de 1888.

40. *Règlement concernant les cours de pratique notariale et le grade de licencié en notariat.* — V. les Annuaires de 1888 et de 1889.

41. *Landbouwkring der katholieke Hoogeschool van Leuven. — Standregelen.* — V. l'Annuaire de 1889.

42. *Loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1891.

43. *Loi du 3 juillet 1891 portant interprétation de quelques articles de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.* — V. l'Annuaire de 1892.

44. *Règlement pour la collation des grades institués par les lois du 10 avril 1890 et du 3 juillet 1891.* — V. les Annuaires de 1892, 1897, 1899 et de 1906.

45. *Règlement organique de l'École des sciences politiques et sociales.* — V. l'Annuaire de 1893.

46. *Bref du 7 mars 1894 relatif à la constitution de l'Institut supérieur de Philosophie.* — Voir l'Annuaire de 1901.

47. *Statuts de l'Institut supérieur de Philosophie et règlement organique du Séminaire Léon XIII.* — V. l'Annuaire de 1896. — Pour les statuts revisés voir Annuaire 1907.

48. *Règlement pour l'obtention des grades scientifiques dans la Faculté des Sciences.* — V. l'Annuaire de 1897.

49. *Programme de l'École des sciences commerciales et consulaires.* — V. l'Annuaire de 1898.

50. *Règlement pour la collation des bourses universitaires de l'État.* (Extraits des arrêtés royaux et extraits du règlement spécial de l'Université de Louvain.) — V. l'Annuaire de 1901.

51. *Règlement pour le concours universitaire.* (Extraits des arrêtés royaux du 14 janvier 1891 et du 23 juillet 1897.) — V. l'Annuaire de 1901.

52. *Règlement du concours pour les bourses de voyage.* (Extraits des arrêtés royaux du 22 juillet 1896 et du 23 février 1898.) — V. l'Annuaire de 1901.

53. *Statuts du Cercle Mathématique des Étudiants et règlement de la bibliothèque.* — V. l'Annuaire de 1902.

54. *Règlement de l'Institut Agronomique et de l'École supérieure de Brasserie.* — V. l'Annuaire de 1902.

55. *Règlement du Cercle des électriciens.* — V. l'Annuaire de 1904.

56. *Règlement pour la collation des grades dans la Faculté de Droit.* — V. l'Annuaire de 1907.

Programme des cours de l'année académique 1906-1907.

Faculté de Théologie.

Doyen : M. DIGNANT. — Secrétaire : M. LADEUZE.

J. Forget, Prof. ord. LA DOGMATIQUE GÉNÉRALE : Le traité *De Romano Pontifice*, lundi à 10 h., mardi à 8 h. et samedi à 9 h. — *Cours de haute philosophie (V. Ecole de S. Thomas) : La philosophie morale.* — LANGUE ET LITTÉRATURE ARABES, deux heures par semaine aux jours et heures à déterminer. — *Langue syriaque*, mardi à 9 h.

J. De Becker, Prof. ord. et Recteur du Séminaire américain. JUS ECCLESIASTICUM : *Lib. III Decretalium*, *De Parocho*, *De Regularibus*, *De rebus ecclesiasticis*, lundi à 9 h., mardi à 10 h., jeudi à 9 h. et vendredi à 11 h.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. L'INTRODUCTION A L'HISTOIRE CRITIQUE DE L'ANCIEN TESTAMENT : *Les Prophètes d'Israël*, vendredi à 9 h. et samedi à 11 h. — *Cours supérieur de langue hébraïque*, textes choisis, deux heures par semaine, aux jours et heures à déterminer.

A. Cauchie, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. INTRODUCTION A L'HISTOIRE DE L'EGLISE, lundi à 8 h. — L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE : *L'Église et les gouvernements d'ancien régime*, mercredi à 8 h., jeudi à 12 h. — *Exercices critiques* (suppléant R. MAERE, prof. ord.), lundi à 20 h. et jeudi à 17 h.

O. Dignant, Prof. ord. LA THÉOLOGIE MORALE : *De Conscientia*. — *De virtutibus Theologicis*, lundi, mardi et mercredi à 11 h.

L. Becker, Prof. ord. *Histoire de la Théologie au Moyen-Age*, lundi à 9 h.

P. Ladeuze, Prof. ord. et Président du collège du St-Esprit, L'ÉCRITURE SAINTE : *l'Évangile de St-Jean* (suite), jeudi à 11 h., vendredi à 12 h. et samedi à 8 h. — LA PATROLOGIE : *Origène*, mercredi à 9 h. — *Cours de langue égyptienne*, voir les cours facultatifs, p. 115.

A. Bondroit, Prof. ord. DROIT CIVIL ECCLÉSIASTIQUE : *Partie générale*, vendredi et samedi à 10 h.

R. Maere, Prof. ord. L'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE : *Le mobilier religieux au moyen-âge*, vendredi à 15 h. — *La basilique chrétienne. Notions sur l'art byzantin*, lundi à 10 h.

A. Van Hove, Prof. ord. DROIT CIVIL-ECCLÉSIASTIQUE : *Partie spéciale*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h.

H. Coppieters, Prof. ord. COURS ÉLÉMENTAIRE DE LANGUE HÉBRAÏQUE, deux heures par semaine, aux jours et heures à déterminer.

J. Laminne, Prof. ord. LA DOGMATIQUE SPÉCIALE. Le traité *De Deo Uno et Trino*, mercredi, vendredi et samedi à 10 h.

Cours élémentaires de Théologie.

Première année.

A. Bondroit, Prof. ord. LA THÉOLOGIE MORALE FONDAMENTALE : *De actibus humanis*, *de conscientia*, *de legibus*, *de peccatis*, mardi à 10 h., mercredi et jeudi à 9 h.

A. Van Hove, Prof. ord. L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, lundi et mardi à 9 h., samedi à 9 h., pendant le premier semestre. — LES INSTITUTES DU DROIT CANON, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 10 h., vendredi à 9 h., pendant le second semestre.

H. Coppieters, Prof. ord. L'INTRODUCTION A L'ÉCTITURE SAINTE : *Histoire du Canon*, lundi à 11 h. — *Les Évangiles synoptiques*, jeudi à 10 h., vendredi à 8 h., samedi à 9 h.

E. Van Roey, Prof. extraord. LA THÉOLOGIE DOGMATIQUE, lundi à 10 h., mardi à 8 h., mercredi à 11 h. et samedi à 10 h.

N... *La Liturgie*, mercredi à 8 h.

Deuxième, troisième et quatrième années.

A. Van Hove, Prof. ord. L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE. — LES INSTITUTES DU DROIT CANON, cours indiqués ci-dessus.

H. Coppieters, Prof. ord. L'INTRODUCTION A L'ÉCRITURE SAINTE. — L'EXÉGÈSE, cours indiqués ci-dessus.

E. Van Roey, Prof. extraord. LA THÉOLOGIE MORALE SPÉCIALE, jeudi à 11 h., vendredi à 10 h. et samedi à 11 h. — LA THÉOLOGIE DOGMATIQUE, cours indiqué ci-dessus.

N... *La Liturgie*, mercredi à 8 h.

N... *La Théologie pastorale*, mardi à 8 h.

Faculté de Droit.

Doyen : M. CORBIAU. — Secrétaire : M. VLIEBERGH.

Examen de Candidat.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit* et *l'Introduction historique au Droit civil*, mardi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

J. Van den Heuvel, Prof. ord. (suppléant A. NERINCX, Prof. ord.). *Le Droit public*, lundi de 10 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Dupriez, Prof. ord. *Les Institutes du Droit romain*, mercredi de 9 h. à 11 h., vendredi de 9 h. à 10 h. et samedi de 8 h. à 10 h., pendant toute l'année.

A. Bondroit, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie générale*, vendredi et samedi à 10 h.

Premier examen de Docteur.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *Le Droit administratif*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h. et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments du droit des gens*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

L. Dupriez, Prof. ord. *Les Pandectes*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 1/2 h. à 12 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

L. De Lantsheere, Prof. ord. *Le Droit pénal*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h. et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

A. Van Hove, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie spéciale*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique,* mardi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

J. Van Biervliet, Prof. ord. et Secrétaire de l'Université. *Le Code civil,* mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les Éléments de l'Organisation judiciaire, de la Compétence et de la Procédure civile,* lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 12 1/2 h. et mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil,* lundi de 11 1/2 h. à 13 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h. et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 11 1/2 h. à 13 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Éléments des lois fiscales qui se rattachent au notariat et à la profession d'avocat,* mardi et mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Le Cours pratique de Droit pénal et de Procédure pénale en langue flamande,* jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. *Les Éléments de la procédure pénale,* jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Les Éléments du droit international privé,* vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Les Éléments du droit commercial,* mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier sem.

Examen de Candidat Notaire.

Première année.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil,* cours indiqué ci-dessus pour le premier examen de Docteur en Droit.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit, l'Introduction historique au Droit civil,* cours indiqués ci-dessus; *le Droit naturel,* cours indiqué au programme de la Faculté de Philosophie et Lettres.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Lois organiques du Notariat (première partie)*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *L'Application des matières comprises sous les nos* 7 *(art. 1 à 710 du Code civ.) et 9 (lois organiques du notariat) de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion, la Philosophie générale et les Notions de Philosophie morale*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

L. Mabille, Prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus pour le deuxième examen de Docteur en Droit.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Lois organiques du Notariat (deuxième partie)*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Les Lois fiscales qui se rattachent au notariat (éléments)*, cours indiqué ci-dessus. — *Les Lois de procédure civile relatives à l'ouverture des successions, à l'exécution forcée des jugements et des actes, aux saisies-arrêts, aux saisies-exécutions, à la saisie des fruits pendants par racines, à la distribution par contribution, à la saisie immobilière, à l'ordre et à la saisie des rentes*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les Lois particulières qui régissent la capacité et les biens des établissements publics, la Législation sur les aliénés, les dispositions des Règlements sur la Dette publique, les Règlements sur la Caisse des dépôts et consignations*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Application des matières comprises sous les nos 5 (droit administratif), 6 (procédure civile), 7 (art. 1101 à 1386; 1582 à 2281 du Code civil) et 9 (lois organiques du notariat et lois fiscales) de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

Troisième année.

J. Van Biervliet, Prof. ord. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus.

A. Schicks, Prof. ord. *Les Lois fiscales* (cours approfondi), mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Application des matières comprises sous les nos 4, 7 (art. 711 à 1100; art. 1387 à 1581 du*

Code civ.), 8 et 9 (lois fiscales), de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890, et la Rédaction d'actes sur ces matières, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre, et lundi de 11 1/2 à 13 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. *Les Éléments du Droit international privé,* cours indiqué ci-dessus.

J. Corbiau, Prof. ord. *Les Éléments du Droit commercial,* cours indiqué ci-dessus.

École des Sciences politiques et sociales.

Président : M. DE LANTSHEERE. — Secrétaire : M. DUPRIEZ.

Épreuve préparatoire à la candidature en sciences politiques.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion.*

D. Nys, Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines.*

A. Van Hoonacker, Prof. ord. *La Philosophie morale.*

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *Le Droit naturel.*

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique. — L'Histoire politique moderne.*

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *Notions sur l'histoire contemporaine.*

Candidature en Sciences politiques.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit. — Le Droit administratif. — Les Éléments du droit des gens.*

J. Van den Heuvel, Prof. ord. (suppléant P. Poullet, Prof. ord.). *Le Droit public belge.*

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Économie politique.*

P. Poullet, Prof. ord. *Les Éléments du droit international privé.*

J. Corbiau, Prof. ord. *Les Éléments du Droit civil,* lundi et mardi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre — *Les Éléments du droit commercial* (pour la candidature préparatoire à la licence et au doctorat en sciences politiques et diplomatiques).

A. Bondroit, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique : partie générale* (pour la candidature préparatoire à la licence et au doctorat en sciences politiques et sociales).

Licences et Doctorats en Sciences politiques et sociales et en Sciences politiques et diplomatiques.

J. Van den Heuvel, Prof. ord. (suppléant A. Nerincx, Prof. ord.). *Histoire parlementaire de Belgique*, lundi de 16 h. à 17 h.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. *L'Arbitrage international au temps présent*, lundi de 15 h. à 16 h.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *Capital et Capitalisme au temps présent*, vendredi de 14 h. à 16 h.

L. Dupriez, Prof. ord. *Droit public comparé. Institutions politiques de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Prusse*, mardi de 15 h. à 17 h.

L. De Lantsheere, Prof. ord. *Droit privé comparé : Le Code civil de l'Empire allemand*, mardi de 14 h. à 15 h.

P. Poullet, Prof. ord. *Politique commerciale et Législation douanière*, mercredi de 16 h. à 17 h.

J. Corbiau, Prof. ord. *Droit maritime*, jeudi de 14 1/4 h. à 15 1/4 h. — *Droit industriel*, lundi de 14 h. à 16 h., pendant le second semestre.

A. Nerincx. Prof. ord. *Science financière. Les Impôts*, jeudi de 15 h. à 16 h.

C. Morisseaux, Prof. à l'École des sciences politiques et sociales. *Le Développement économique de l'Angleterre et les faits sociaux concomitants*, lundi de 14 h. à 15 h.

A. Marischal, Prof. à l'École des sciences commerciales. *Géographie commerciale et industrielle*, lundi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h.

COURS PRATIQUES.

Économie sociale, sous la direction de M. V. Brants.

Droit public et science politique, sous la direction de M. L. Dupriez.

Politique internationale et coloniale, sous la direction de M. P. Poullet.

École des Sciences commerciales et consulaires.

Président : M. DUPRIEZ. — Secrétaire : M. BANG.

Première année.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, mardi à 9 h., mercredi à 8 h. et jeudi à 9 h., pendant le premier semestre; mardi à 10 h., vendredi à 8 h. et à 5 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Notions générales de droit civil*, lundi à 14 1/4 h., mardi à 14 h., pendant le premier semestre.

G. Doutrepont, Prof. ord. *Rédaction française*, jeudi et vendredi à 10 h., pendant le premier semestre; vendredi à 11 h., samedi à 8 h., pendant le second semestre.

A. Jacques et **J. Wagemans.** *La comptabilité et la science financière commerciales*, jeudi à 15 h., vendredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *Les opérations commerciales*, mercredi, jeudi et vendredi à 16 h., pendant toute l'année.

A. Marischal. *Introduction au cours de Géographie industrielle et commerciale*, lundi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi à 17 1/2 h., jeudi à 8 h., pendant le second semestre.

E. Mathus. *La connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 h., pendant le second semestre.

A. Nerincx, Prof. ord. *Droit constitutionnel et droit administratif*, vendredi à 11 h., pendant toute l'année.

A. Theunis, Prof. ord. *Les éléments de la chimie*, mardi à 10 h., pendant le premier semestre, et à 11 h., pendant le second semestre.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. *La Philosophie morale*, jeudi à 11 h., pendant le premier semestre.

Deuxième année.

Licence en Sciences commerciales.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, lundi et mardi à 11 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre; mardi à 9 1/2 h., samedi à 11 h., pendant le second semestre.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, jeudi à 15 1/4 h., samedi à 8 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi à 8 h., pendant le second semestre. — *Langue espagnole*, mercredi à 9 1/2 h., jeudi à 16 1/4 h., pendant le premier semestre; mercredi à 10 h., vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

V. Brants, Prof. ord. *L'Économie politique*, mardi à 9 1/2 h., jeudi à 8 h., pendant le premier semestre; samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Le Droit maritime*, jeudi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit commercial et les matières spéciales qui s'y rattachent*, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., mardi à 8 h., pendant le second semestre.

A. Jacques et **J. Wagemans.** *Bureau commercial*, lundi et mercredi à 16 h., pendant toute l'année. — *Les opérations commerciales*, lundi à 14 1/2 h., mercredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *Arithmétique commerciale*, vendredi à 16 h., pendant le premier semestre.

A. Marischal. *La Géographie industrielle et commerciale*, lundi à 19 h., mercredi à 8 h., vendredi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Statistique*, mercredi à 17 h., pendant le premier semestre.

E. Mathus. *La Connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Scharpé, Prof. ord. *Langue flamande*, jeudi à 10 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h. et jeudi à 10 h., pendant le second semestre.

Troisième année.

Licence du degré supérieur en Sciences commerciales et consulaires.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, mardi à 9 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h., vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

G. Bleikertz. *Langue allemande*, lundi à 11 h., mardi à 10 h., jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., jeudi à 10 h., pendant le second semestre. — *Langue espagnole*, lundi à 10 h. et jeudi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 16 h., mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. *Droit commercial comparé*, jeudi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Droit industriel*, lundi à 14 h., pendant le second semestre.

E. Descamps, Prof. ord. *Droit des gens*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

L. Dupriez, Prof. ord. *Droit public comparé*, mardi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre.

A. Jacques et **J. Wagemans.** *Bureau commercial*, lundi à 15 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et vendredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

A. Marischal. *Géographie commerciale*, mercredi à 8 h., vendredi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre.

E. Mathus. *La Connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Nerincx, Prof. ord. *Rôle commercial des colonies*, mardi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 10 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. *Histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne*, mercredi à 16 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Éléments du droit international privé*, vendredi et samedi à 8 h., pendant le second semestre. — *Politique commerciale et législation consulaire*, mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

G. Renier. *Les armements maritimes*, mercredi à 17 1/2 h., pendant le premier semestre.

L. Scharpé, Prof. ord. *Langue flamande*, mardi à 17 1/2 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre; mercredi à 17 1/2 h., jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

E. Vliebergh, Prof. extraord. *Le mécanisme du crédit* (bourses et banques), lundi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre.

Licence du degré supérieur en Sciences commerciales et consulaires.

Épreuve unique pour docteurs en droit.

W. Bang, Prof. ord. *Langue anglaise*, cours indiqués ci-dessus.

G. Bleikertz. *Langues allemande et espagnole*, cours indiqués ci-dessus.

J. Corbiau, Prof. ord. *Le Droit maritime*, jeudi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit commercial comparé*, jeudi à 15 1/2 h., pendant le premier semestre.

L. Dupriez, Prof. ord. *Le Droit public comparé*, mardi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre.

A. Jacques et **J. Wagemans**. *La comptabilité et la science financière commerciales*, jeudi à 15 1/4 h., pendant le premier semestre et à 14 1/2 h., pendant le second semestre; vendredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *Les opérations commerciales*, jeudi et vendredi à 16 h., pendant toute l'année.

A. Marischal. *La Géographie industrielle et commerciale*, lundi à 17 1/2 h., pendant toute l'année; jeudi à 8 h., pendant le second sem. — *Statistique*, mercredi à 17 h., pendant le premier semestre.

E. Mathus. *La connaissance des produits industriels belges et des marchandises d'importation et d'exportation*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et à 9 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. *L'Histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne*, mercredi à 16 1/4 h., pendant le premier semestre. — *Politique commerciale et législation consulaire*, mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

L. Scharpé, Prof. ord. *Langue flamande*, cours indiqués ci-dessus.

E. Vliebergh, Prof. extraord. *Le mécanisme du crédit* (bourses et banques), lundi à 14 1/4 h., pendant le premier semestre.

Cours facultatifs de langues.

F. Bethune, Prof. ord. (suppléant A. Bayot). *Langues italienne, portugaise et roumaine.*

G. Bleikertz. *Langues danoise et norvégienne.*

J. Forget. *Langue arabe.*

C. Van Santen. *Langue chinoise.*

L'horaire de ces cours sera déterminé ultérieurement.

Faculté de Médecine.

Doyen : M. VERRIEST. — Secrétaire : M. SCHOCKAERT.

Examen de Candidat.

1re ÉPREUVE.

Deuxième année des études combinées de sciences et de médecine.

E. Masoin, Prof. ord. *La Physiologie humaine* (y compris *la Physiologie comparée*), lundi et mercredi à 9 1/4 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 9 1/4 h., vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Venneman, Prof. ord. *L'Histologie générale et spéciale*, mardi, mercredi et samedi à 8 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques d'anatomie microscopique*, deux séances par semaine.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *L'Anatomie humaine systématique : Systèmes osseux et musculaire (ostéologie, syndesmologie, myologie)*, lundi, mercredi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; *Systèmes intestinal, circulatoire et uro-génital*, mardi, jeudi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre; *Systèmes nerveux et tégumentaire*, lundi à 8 h., mardi à 9 h., mercredi à 10 1/4 h., pendant le second semestre.

G. Gilson, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Embryologie*, vendredi à 7 1/2 h., samedi à 9 h., pendant le second semestre. — *Visite des collections*, mercredi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 17 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Microscopie et la Biologie*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Le professeur d'*Anatomie humaine systématique* et le chef des travaux anatomiques dirigeront les élèves dans les *dissections* tous les jours, de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

2e ÉPREUVE.

Troisième année d'études.

E. Masoin, Prof. ord. Le cours de *Physiologie,* indiqué ci-dessus.

G. Bruylants, Prof. ord. *La Chimie physiologique,* vendredi à 9 1/2 h., pendant le premier semest.; vendredi à 8 1/4 h., pendant le second sem.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *L'Anatomie humaine systématique : Systèmes intestinal, circulatoire et uro-génital,* mardi, jeudi et samedi à 8 h., pendant le premier semestre; *Systèmes nerveux et tégumentaire,* lundi à 8 h., mardi à 9 h., mercredi à 10 1/4 h., pendant le second semestre. — *L'Anatomie humaine topographique,* mercredi à 11 h. et jeudi à 14 1/2 h., à partir du 15 novembre. — *Dissections* comme plus haut.

G. Gilson, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments d'anatomie comparée,* mercredi et jeudi de 7 1/2 h. à 9 h., pendant le second semestre. — *Visite des collections,* aux jours et heures indiqués ci-dessus.

M. Ide, Prof. ord. (suppléant de M. Masoin). *Démonstrations et exercices pratiques de physiologie* (cours facultatif), mardi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie,* mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Premier examen de Docteur.

A. Lemaire, Prof. extraord. *La Pathologie et la Thérapeutique spéciales des maladies internes (les maladies nerveuses* exceptées), *les maladies des enfants,* lundi, mercredi et vendredi à 11 h., mardi à 8 h., pendant le premier semestre; mardi à 7 h., mercredi à 10 h., pendant le second semestre. — *La clinique propédeutique,* lundi, mercredi et vendredi à 14 1/2 h. — *L'Hygiène publique et privée,* mardi à 14 1/2 h., mercredi à 8 h., pendant le premier semestre; jeudi et vendredi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *La Pathologie et la Thérapeutique spéciales des maladies nerveuses,* lundi et vendredi à 10 h., pendant le second semestre.

E. Masoin, Prof. ord. *Leçons théoriques sur les maladies mentales,* jeudi à 16 h., pendant le second semestre.

T. Debaisieux, Prof. ord. *La Clinique chirurgicale y compris la*

Clinique gynécologique et Consultations gratuites, mardi, jeudi et samedi de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — Suppléants : L. Dandois, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale, *Consultations gratuites pour les maladies du nez, des oreilles, du pharynx et du larynx*, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 12 h., pendant le premier semestre; de 10 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Exercices cliniques*, aux jours et heures à déterminer. — R. Schockaert, Prof. extraord., chef de clinique gynécologique. *Consultations gratuites*, lundi et vendredi à 9 h., pendant le premier semestre; à 8 h., pendant le second semestre.

G. Verriest, Prof. ord. *La Clinique médicale et Consultations gratuites*, lundi, mercredi et vendredi de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

E. Venneman, Prof. ord. *L'Ophtalmologie et la Clinique ophtalmologique*, mardi et vendredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi, de 10 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Exercices ophtalmoscopiques*, aux jours et heures à déterminer.

L. Dandois, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale. *La Pathologie chirurgicale générale et spéciale* y compris *les maladies cutanées et syphilitiques*, jeudi et samedi à 8 h., mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; mercredi de 11 h., à 1 h., jeudi à 7 h., pendant le second sem.

J. Denys, Prof. ord. *L'Anatomie pathologique et les Éléments de Bactériologie*, leçons théoriques et pratiques, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Pathologie et la Thérapeutique générales*, vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi à 7 h., pendant le second semestre.

M. Ide, Prof. ord. *Les Éléments de Pharmacologie et la Pharmacodynamique*, lundi et vendredi à 12 h., pendant le premier semestre; mardi de 10 h. à midi, jeudi à 10 h., pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

A. Lemaire, Prof. extraord. *La Pathologie et la Thérapeutique spéciales des maladies internes (les maladies nerveuses* exceptées), *les Maladies des enfants*, cours indiqué ci-dessus.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *La Pathologie et la Thérapeutique spéciales des maladies nerveuses*, cours indiqué ci-dessus.

R. Schockaert, Prof. extraord. *La Clinique et la Policlinique obstétricales*, aux jours et heures à déterminer. — *Exercices pratiques*, mercredi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

T. Debaisieux, Prof. ord. Le cours de *Clinique chirurgicale*, indiqué ci-dessus.

G. Verriest, Prof. ord. Le cours de *Clinique médicale*, indiqué ci-dessus.

E. Venneman, Prof. ord. Le cours d'*Ophtalmologie*, indiqué ci-dessus.

L. Dandois, Prof. ord. Le cours de *Pathologie chirurgicale*, indiqué ci-dessus.

Troisième examen de Docteur.

E. Hayoit de Termicourt, Prof. ord. *La Médecine légale*, lundi à 7 h., mercredi à 16 h., pendant le second semestre.

E. Masoin, Prof. ord. *Leçons cliniques sur les maladies mentales*, aux jours et heures à déterminer.

R. Schockaert, Prof. extraord. *La Théorie des Accouchements*, lundi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; mercredi et vendredi à 7 h., pendant le second semestre. — *Les Manœuvres obstétricales*, mercredi à 14 1/2 h., pendant le premier semestre: vendredi à 14 1/2 h., pendant le second semestre. — *Cours théorique de Gynécologie*, une heure par semaine, pendant le premier semestre. — *Exercices cliniques d'obstétrique*, lundi et samedi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *La Clinique et la Policlinique obstétricales, la Déontologie médicale*, aux jours et heures à déterminer. — *Consultations gratuites de Gynécologie*, lundi et vendredi à 9 h., pendant le premier sem.; à 8 h., pendant le second sem.

T. Debaisieux, Prof. ord. Le cours de *Clinique chirurgicale y compris la clinique gynécologique*, indiqué ci-dessus. — *La Théorie et la Pratique des Opérations chirurgicales*, mercredi et jeudi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Verriest, Prof. ord. Le cours de *Clinique médicale*, indiqué ci-dessus.

E. Venneman, Prof. ord. Le cours d'*Ophtalmologie*, indiqué ci-dessus.

A. Van Gehuchten, Prof. ord. *L'Anatomie des régions*, mercredi à 11 h. et jeudi à 14 1/2 h., à partir du 15 novembre.

L. Dandois, Prof. ord., chef de clinique chirurgicale. *Les Bandages, les Appareils et la Petite Chirurgie*, mardi et mercredi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Consultations gratuites*, indiquées ci-dessus.

Examen de Pharmacien.

G. Bruylants, Prof. ord. *La Chimie pharmaceutique (partie organique); les Altérations et les Falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires d'origine organique; les Éléments de Chimie toxicologique*, lundi et mardi de 8 1/2 h. à 10 h., mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. — *Les Opérations analytiques et toxicologiques et les opérations propres à découvrir les altérations et falsifications des médicaments et des substances*

alimentaires, lundi de 10 h. à 13 h. et de 14 1/2 h. à 19 h., mercredi de 8 h. à 10 h. et de 14 1/2 h. à 19 h.

F. Ranwez, Prof. ord. *La Chimie pharmaceutique (partie minérale); les Altérations et les Falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires d'origine minérale*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h. — *La Pharmacie pratique (y compris la Pharmacie galénique et magistrale et les Doses maxima des médicaments)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. — *La Pharmacognosie*, mardi de 11 h. à 12 h., jeudi de 12 h. à 13 h. — *Les Recherches microscopiques, les Préparations chimiques, les Préparations pharmaceutiques officinales et magistrales*, mardi et jeudi de 14 1/2 h. à 19 h.

C. Blas, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Éléments de Chimie analytique qualitative et quantitative;* mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h.

Examen d'Expert-Chimiste.

Les cours théoriques et pratiques pour les épreuves de l'examen de pharmacien, ci-dessus indiqués.

E. Hayoit de Termicourt, Prof. ord. *L'Introduction à la Médecine légale*, lundi à 7 h. et mercredi à 16 h. pendant le second semestre (cours facultatif).

G. Bruylants, Prof. ord. *L'Analyse des substances médicamenteuses et des denrées alimentaires (compléments)*, mercredi de 8 h. à 11 1/2 h. — *Compléments de Chimie toxicologique*, cours théorique et pratique, mardi de 8 h. à 11 1/2 h. — *Notions de Chimie industrielle (partie organique)*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h. — *La Chimie physiologique y compris l'Urologie*, cours théorique et pratique, lundi de 9 h. à 10 h. et de 14 1/2 h. à 19 h.

J. Denys, Prof. ord. *Les Éléments de Bactériologie*, cours théorique et pratique, mardi, jeudi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

F. Ranwez, Prof. ord. *Recherches microscopiques des substances alimentaires et médicamenteuses (compléments)*, cours théorique et pratique, mardi de 14 1/2 h. à 18 1/2 h. — *L'application du microscope à l'analyse des produits physiologiques et pathologiques de l'organisme*, cours théorique et pratique, jeudi de 9 1/2 h. à 12 h. — *Notions de Chimie industrielle (partie inorganique)*, aux jours et heures à déterminer.

C. Blas, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Compléments de Chimie analytique théorique et pratique*, jeudi de 15 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Lemaire, Prof. extraord. *L'Hygiène publique*, cours indiqué ci-dessus.

Cours facultatif.

Dr Van Mosuenck. *Clinique de l'art dentaire*, aux jours et heures à déterminer.

Faculté de Philosophie et Lettres.

Doyen : M. DE WULF. — Secrétaire : M. CARNOY.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres préparatoire au Droit.

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion,* jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à midi, pendant le second semestre.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité* (2e partie), lundi à 10 h., mardi à 9 h., pendant le second semestre. — *Notions sur l'histoire contemporaine,* samedi à 11 h., pendant toute l'année.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert,* vendredi à 11 h. et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne,* jeudi à 10 h., vendredi de 9 h. à 11 h., pendant le second semestre.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française* (cours de deux années), mardi et mercredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

D. Nys, Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte,* mardi et mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; jeudi à 11 h. et samedi à 9 h., pendant le second semestre.

J. Sencie, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1re partie), mardi à 9 h., mercredi à 10 h., pendant le premier semestre. — *Répétition,* jeudi à 11 h.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande* (cours de deux années), jeudi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 9 h., mardi à 11 h., pendant le second semestre.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin,* mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 h., pendant le premier semestre.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, mardi et jeudi à 11 h., vendredi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, mardi et mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, mercredi et samedi, à 10 h., pendant le premier semestre; mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

M. De Wulf, Prof. ord. *La Logique*, jeudi à midi, pendant le premier semestre; vendredi et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

P. Colinet, Prof. ord. *Notions sur les principales littératures modernes*, mardi et mercredi à 10 h., pendant le second semestre.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française* (cours de deux années), mardi et mercredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, mardi et mercredi à midi, pendant le premier semestre; mercredi à midi, jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, mardi à 9 h., jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., pendant le second semestre.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel*, lundi et mardi à 10 h., mercredi et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 h., pendant le premier semestre. — *Notions sur les institutions politiques de Rome*, vendredi et samedi à 9 h., pendant le second semestre.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres préparatoire au grade de Docteur en Philosophie et Lettres (Philosophie, Histoire, Philologie classique, Philologie romane).

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité*

(2e partie), et *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqués ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, vendredi à 11 h. et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

P. Colinet, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur grec*, jeudi à 9 h. et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

D. Nys, Prof. ord. *La Psychologie, y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, cours indiqué ci-dessus.

J. Sencie, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1re partie), cours indiqué ci-dessus.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin*, cours indiqué ci-dessus.

A. Carnoy, Prof. extraord. *Traductions, à livre ouvert, d'auteurs grecs*, mardi et vendredi à 10 h., pendant le premier semestre.

Des *exercices* sur des questions de philosophie; des *exercices* sur l'histoire et la géographie; des *exercices philologiques* sur la langue grecque et sur la langue latine; des *exercices* sur les langues latine et romanes, seront donnés une heure par semaine pendant un semestre pour chaque catégorie d'exercices mentionnés. — Les *exercices* sur la langue latine seront continués au second semestre pour la candidature préparatoire au doctorat en philologie classique.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices pratiques sur la langue latine* et *Traductions à livre ouvert*, mardi et mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

M. De Wulf, Prof. ord. *La Logique*, cours indiqué ci-dessus.

P. Colinet, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur grec*, jeudi à 9 h., vendredi à 8 h., pendant le second semestre. — *Notions sur les principales littératures modernes*, cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication d'un auteur latin* et *Notions sur les institutions politiques de Rome*, cours indiqués ci-dessus.

Exercices, comme à la première épreuve.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres préparatoire au grade de Docteur en Philosophie et Lettres (Philologie germanique).

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

D. Nys, Prof. ord. *La Psychologie y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte*, cours indiqué ci-dessus.

W. Bang, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes anglais, l'explication d'auteurs anglais, des exercices philologiques sur l'anglais*, lundi à 9 h., mardi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi et jeudi à 8 h., pendant le second semestre; samedi de 8 h. à 10 h., pendant toute l'année.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes flamands, l'explication d'auteurs flamands, des exercices philologiques sur le flamand*, lundi et mardi à 10 h., jeudi et vendredi à 9 h., pendant le premier semestre; mardi et jeudi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

L. Scharpé, Prof. ord. *L'explication d'auteurs allemands*, lundi à midi, pendant toute l'année.

J. De Cock, Prof. extraord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes allemands; des exercices philologiques sur l'allemand*, mardi à midi, mercredi et jeudi à 9 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h. et à midi, vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge,* cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique,* cours indiqué ci-dessus.

P. De Wulf, Prof. ord. *La Logique*, cours indiqué ci-dessus.

P. Colinet, Prof. ord. *Notions sur les principales littératures modernes,* cours indiqué ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature française,* cours indiqué ci-dessus.

W. Bang, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes anglais, l'explication d'auteurs anglais, des exercices philologiques sur l'anglais* cours indiqué ci-dessus.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes flamands, l'explication d'auteurs flamands, des exercices philologiques sur le flamand. — L'Histoire de la littérature flamande*, cours indiqués ci-dessus.

L. Scharpé, Prof. ord. *Notions de langue gothique* et *Introduction à la grammaire comparée*, aux jours et heures à déterminer. — *L'explication d'auteurs allemands*, cours indiqué ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale,* cours indiqué ci-dessus.

J. De Cock, Prof. extraord. *La Traduction, à livre ouvert, de textes allemands; des exercices philologiques sur l'allemand*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Docteur en Philosophie et Lettres.

A. PHILOSOPHIE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie* (cours de deux années), mercredi, jeudi et vendredi à 9 h., pendant le premier semestre. — *L'Analyse critique d'un traité philosophique* (cours de deux années), vendredi à 12 h., pendant le premier semestre.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Explication approfondie d'auteurs grecs* (cours de deux années), lundi et mardi à 11 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* (cours de deux années), vendredi et samedi à 10 h., pendant le premier semestre.

D. Nys, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philosophie* et *Étude approfondie de questions de psychologie, de logique ou de morale* (cours de deux années), jeudi et vendredi à 8 h., pendant toute l'année. — *Discussion des matières expliquées*, aux jours et heures à déterminer.

M. De Wulf, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie du moyen âge* (cours de deux années), aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre.

J. Laminne, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Métaphysique* (cours de deux années), lundi et mercredi à 16 h., pendant toute l'année.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel*, cours indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

Les étudiants qui désirent combiner avec le doctorat en philosophie et lettres (Groupe Philosophie), la licence en philosophie de St-Thomas, auront à suivre en outre certains cours de philosophie à déterminer par un programme particulier (Voir le programme des cours de l'Institut supérieur de philosophie).

B. HISTOIRE.

1re SECTION (HISTOIRE ANCIENNE).

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Encyclopédie de l'histoire*, lundi de 14 1/2 h. à 16 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 10 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie*, cours indiqué ci-dessus. — *Exercices didactiques*, pendant toute l'année : le mercredi, à 8 h., aux Halles; le mercredi et le vendredi, à 15 h., au Collège archiépiscopal.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire de la géographie* (cours de deux années), mercredi à 11 h., pendant le premier semestre.

J. Sencie, Prof. ord. *La critique historique* et *Application à une période de l'histoire ancienne* (cours de deux années), mercredi de 15 h. à 17 h., pendant le premier semestre. — *Les Institutions grecques* et *l'Épigraphie grecque* (cours de trois années), jeudi à 10 h., vendredi à 11 h., pendant le second semestre.

E. Remy, Prof. ord. *Les Institutions romaines* et *l'Épigraphie latine* (cours de trois années), lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

J. Van Battel, Prof. ord. *La Géographie*, mardi à 10 h., pendant le second semestre.

2e SECTION (HISTOIRE DES TEMPS MODERNES).

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *La Critique historique* et *Application à une période de l'histoire* (cours de deux années), lundi de 14 1/2 h. à 16 1/2 h., pendant le premier semestre. — *L'Encyclopédie de l'histoire*, lundi de 14 1/2 h. à 16 1/2 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la Philosophie*, cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie*, cours indiqué ci-dessus. — *Exercices didactiques*, pendant toute l'année : le mercredi, à 8 h., aux Halles; le mercredi et le vendredi, à 15 h., au Collège archiépiscopal.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire de la géographie* (cours de deux années), mercredi à 11 h., pendant le premier semestre. — *Les Institutions des temps modernes*, mercredi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Cauchie, Prof. ord. *Les Institutions du moyen âge* (cours de deux années), mercredi à 15 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Bethune, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie romane*, cours de deux années), mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Paléographie et Diplomatique du moyen âge*, mercredi de 12 h. à 13 h., jusqu'à Pâques.

L. Scharpé, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)* (cours de deux années), mercredi à 10 h.

J. Van Battel, Prof. ord. *La Géographie*, mardi à 10 h., pendant le second semestre.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie ancienne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine*, cours de deux années, indiqué ci-dessus. — *L'Explication approfondie d'auteurs grecs* (cours de deux années), lundi et mardi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 h. et samedi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Les Éléments de paléographie latine* (cours de deux années), aux jours et heures à déterminer.

P. Colinet, Prof. ord. *La Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée du grec et du latin* (cours de trois années), mardi à 10 h. (1e année), jeudi et vendredi à 11 h. (2e et 3e années), pendant un semestre et demi.

J. Sencie, Prof. ord. *Les Institutions grecques*, cours de trois années, indiqué ci-dessus.

E. Remy, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philologie classique* (cours de trois années), lundi et mardi à 9 h., pendant le second semestre. — *Les Institutions romaines*, cours de trois années, indiqué ci-dessus. — *L'Explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

A. Carnoy, Prof. extraord. *Les éléments de paléographie grecque* (cours de deux années), aux jours et heures à déterminer.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

G. Doutrepont, Prof. ord. *La Grammaire historique du français* (partie du cours) (cours de deux années), mercredi à 10 h., jeudi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire approfondie des littératures*

romanes (temps modernes), jeudi à 8 h., pendant le premier semestre; vendredi à 8 h., pendant toute l'année. — *L'Explication approfondie d'auteurs français (temps modernes)* (cours de deux années), lundi à 8 h., pendant toute l'année.

F. Bethune, Prof. ord. *L'Encyclopédie de la philologie romane; la Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée des langues romanes* (cours de deux années), mardi à 9 h., pendant le premier semestre; mercredi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire des littératures modernes (partie romane)*, (cours de deux années), mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire approfondie des littératures romanes (moyen âge)*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; mardi et mercredi à 9 h., pendant le second semestre. — *La Grammaire historique du français* (partie du cours), (cours de deux années), mercredi de 10 h. à midi, pendant le premier semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs français (moyen âge)* (cours de deux années), samedi à 9 h., pendant le premier semestre; jeudi à 10 h., pendant le second semestre. — Suppléant pour la *Grammaire comparée des langues romanes (Exercices d'étymologie et leçons pratiques sur les langues romanes)*, A. Bayot, aux jours et heures à déterminer.

E. Remy, Prof. ord. *L'explication approfondie d'auteurs latins* (cours de deux années), lundi à 8 h. et mardi à 15 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

L. Scharpé, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)* (cours de deux années), mercredi à 10 h.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, partie du cours indiqué ci-dessus.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *L'Histoire de la pédagogie et méthodologie* et *Exercices didactiques*, cours de deux années, indiqués ci-dessus.

F. Bethune, Prof. ord. *L'Histoire des littératures modernes (partie romane)*, (cours de deux années), mercredi de 17 1/2 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

W. Bang, Prof. ord. *L'Histoire approfondie de la littérature anglaise* (cours de deux années), lundi et jeudi à 9 h., pendant le second semestre. — *La Grammaire historique de l'anglais* (cours de deux années),

samedi à 11 h., pendant le premier semestre. — *L'explication approfondie d'auteurs anglais (moyen âge et temps modernes)*, (cours de deux années), lundi de 10 h. à midi, pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre.

C. P. F. Lecoutere, Prof. ord. *L'encyclopédie de la philologie germanique* (cours de deux années), mardi à 10 h. et jeudi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Histoire approfondie de la littérature flamande* (cours de deux années), lundi et mardi à 9 h., pendant le premier semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs flamands (temps modernes)*, (cours de deux années), lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre.

L. Scharpé, Prof. ord. *La Grammaire historique du flamand* (cours de deux années), mardi à 10 h., pendant le premier semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs flamands (moyen âge)*, (cours de deux années), vendredi de 10 h. à midi, pendant le second semestre. — *L'Explication approfondie d'auteurs allemands (moyen âge)*, (cours de deux années), mardi de 9 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *La Grammaire historique de l'allemand*, mercredi à 11 h., pendant le premier semestre. — *La Grammaire comparée et spécialement la Grammaire comparée des langues germaniques* (cours de deux années), jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire des littératures modernes (partie germanique)*, (cours de deux années), mercredi à 10 h.

J. De Cock, Prof. extraord. *L'Explication approfondie d'auteurs allemands (temps modernes)* (cours de deux années), mardi à 11 h. et jeudi à 10 h., pendant le premier semestre. — *L'Histoire approfondie de la littérature allemande* (cours de deux années), mardi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Examen de Candidat en Sciences morales et historiques.

Première épreuve.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité* (2e partie), cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

P. De Wulf, Prof. ord. *La Logique*, cours indiqué ci-dessus.

D. Nys, Prof. ord. *La Psychologie*, cours indiqué ci-dessus.

J. Sencie, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité* (1e partie), cours indiqué ci-dessus.

Des *exercices* sur l'histoire seront donnés une heure par semaine pendant un semestre.

Deuxième épreuve.

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Histoire politique du moyen âge* et *Notions sur l'histoire contemporaine*, cours indiqués ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, cours indiqué ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, cours indiqué ci-dessus.

E. E. F. J. Descamps, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le droit naturel*, cours indiqué ci-dessus.

Des *exercices* sur l'histoire seront donnés une heure par semaine pendant un semestre.

Examen de Licencié en Sciences morales et historiques (1).

C. C. A. Moeller, Prof. ord. *L'Encyclopédie de l'histoire*, *la Critique historique et Application à une période de l'histoire*, cours indiqués ci-dessus.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie moderne*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. *Les Institutions des temps modernes*, cours indiqué ci-dessus.

A. Cauchie, Prof. ord. *Les Institutions du moyen âge*, cours indiqué ci-dessus.

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Paléographie et Diplomatique du moyen âge.* — *L'Archéologie chrétienne*, cours indiqués ci-dessus.

Une matière à choisir entre les cours suivants : *L'Histoire ecclésiastique*, *le Droit public* et *l'Économie politique*. (Voir les cours des Facultés de Théologie et de Droit.)

(1) L'épreuve du *Doctorat en sciences morales et historiques*, comporte : 1o une dissertation inaugurale sur un sujet d'histoire, elle doit être imprimée ; 2o la défense publique de XIV thèses annexées à la dissertation.

COURS FACULTATIFS.

F. L. G. Collard, Prof. ord. *Exercices de la Conférence d'histoire littéraire grecque et latine*, jeudi de 20 h. à 22 h., pendant le premier semestre.

P. Colinet, Prof. ord. *Grammaire sanscrite. — Rig-Véda : Hymnes choisis*, aux jours et heures à déterminer.

A. Cauchie, Prof. ord. *Introduction à l'Histoire ecclésiastique*, lundi à 8 h. — *L'Histoire ecclésiastique*, mercredi à 8 h., jeudi à midi. — *Exercices critiques du Séminaire historique*, lundi à 20 h. et jeudi à 17 heures.

W. Bang, Prof. ord. *Les Inscriptions vieux-persanes des Achéménides*, aux jours et heures à déterminer. — *Les prédécesseurs de Shakespeare*, aux jours et heures à déterminer.

E. Remy, Prof. ord. Exercices de la *Societas philologa*, mercredi de 20 h. à 22 h.

L. Scharpé, Prof. ord. *Le Gotique. — L'Epopée populaire en Allemagne*, aux jours et heures à déterminer.

A. Hebbelynck, Prof. ord. de la Faculté de Théologie et Recteur Magnifique (suppléant : T. Lefort, chargé de cours). *Les Hiéroglyphes*. Textes choisis, aux jours et heures à déterminer.

J. Forget, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Les cours d'*Arabe et de Syriaque*, indiqués ci-dessus.

A. Van Hoonacker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Le cours d'*Hébreu*, indiqué ci-dessus.

P. Ladeuze, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. Le cours de *langue Copte*, aux jours et heures à déterminer. *La Patrologie*, cours indiqué ci-dessus.

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne* et *la Paléographie*, cours indiqués ci-dessus.

A. Carnoy, Prof. extraord. *Le zend et le pehlvi*, aux jours et heures à déterminer.— *Notions diverses sur l'antiquité grecque en vue de l'explication des auteurs*, aux jours et heures à déterminer.

Cours spéciaux de Philologie orientale et de Linguistique.

Voir le programme spécial.

Institut supérieur de Philosophie.

ÉCOLE St THOMAS D'AQUIN.

Président : S. DEPLOIGE.— Secrétaire : M. DEFOURNY.

Ire ANNÉE. — BACCALAURÉAT.

L. Noël, Prof. agrégé de la Faculté de Théologie. *La Logique*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Psychologie* (2e partie), jeudi et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

D. Nys, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *La Chimie et l'Introduction à la cosmologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h. et samedi à 8 h., pendant le premier semestre. — *La Cosmologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi à 8 h. et vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

A. Michotte, chargé de cours. *La Psychologie* (1re partie), vendredi à 8 h. et samedi à 11 h., pendant le premier semestre. — *L'Introduction à la psychophysiologie*, vendredi à 15 h., pendant le premier semestre.

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Physique*, lundi, mardi, jeudi et samedi à 12 h., pendant le premier semestre.

A. Meunier, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Biologie générale*, samedi à 9 h., pendant toute l'année.

M. Ide, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *L'Anatomie et la Physiologie*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année.

M. Defourny, Prof. extraord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique*, lundi, mardi et jeudi à 12 h., pendant le second semestre.

IIe ANNÉE. — LICENCE.

COURS GÉNÉRAUX.

L. Noël, Prof. agrégé de la Faculté de Théologie. *La Critériologie (y compris la théorie de la science)*, lundi et mardi à 12 h., pendant toute l'année. — *Questions spéciales de psychologie*, vendredi à 8 h., pendant le premier semestre et mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

M. De Wulf, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *L'Ontologie*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h. et mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année. — *L'Histoire de la philosophie médiévale et moderne*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *Questions spéciales d'histoire de la philosophie*, vendredi à 12 h., pendant le premier semest.

D. Nys, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Questions spéciales de cosmologie : le Temps et l'Espace*, jeudi à 8 h., pendant le premier semestre et mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine et **A. Michotte**, chargé de cours. *La Psychophysiologie*, mercredi et jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

J. Forget, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie morale*, jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., et vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 h. à 10 1/2 h., et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

COURS SPÉCIAUX.

N. Sibenaler, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Trigonométrie, Géométrie analytique et Calcul différentiel*, 2 heures pendant toute l'année aux jours et heures à déterminer.

M. Ide, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *L'Anatomie et la Physiologie générales*, lundi et vendredi à 11 h., pendant le second semestre.

F. Kaisin, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Notions de minéralogie et de cristallographie*, mardi à 10 1/2 h. et vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

A. Cauchie, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Méthode d'heuristique et de critique historiques*, lundi à 15 h. et vendredi à 10 h., pendant le premier semestre.

M. Defourny, Prof. extraord. de la Faculté de Droit. *L'Histoire des théories sociales : La Philosophie utilitaire*, lundi, mardi et mercredi à 16 1/2 h., pendant le premier semestre.

IIIe ANNÉE. — DOCTORAT.

COURS GÉNÉRAUX.

L. Becker, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Théodicée*, lundi et mardi de 9 1/2 h. à 11 h. et mercredi à 8 h., pendant toute l'année.

S. Deploige, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit naturel*, jeudi et vendredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Philosophie sociale*, jeudi de 9 h. à 10 1/2 h. et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *Commentaire du traité* « DE ANIMA » *de S. Thomas*, mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 12 h., pendant le second semestre.

M. De Wulf, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *L'Histoire de la philosophie médiévale et moderne*, cours indiqué ci-dessus. — *Questions spéciales d'histoire de la philosophie*, cours indiqué ci-dessus.

D. Nys, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Lettres. *Questions spéciales de cosmologie : le Temps et l'Espace*, cours indiqué ci-dessus.

A. Thiéry, Prof. ord. de la Faculté de Médecine et **A. Michotte**, chargé de cours. *La Psychophysiologie*, cours indiqué ci-dessus.

L. Noël, Prof. agrégé de la Faculté de Théologie. *Questions spéciales de psychologie*, cours indiqué ci-dessus.

COURS SPÉCIAUX.

N. Sibenaler, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Le Calcul intégral*, 2 heures par semaine pendant le premier semestre aux jours et heures à déterminer.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h. et samedi à 10 h., pendant le premier semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *La Méthodologie mathématique*, vendredi et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

M. Ide, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *Embryologie, histologie et physiologie du système nerveux*, jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

M. Defourny, Prof. extraord. de la Faculté de Droit. *L'histoire des théories sociales : la philosophie utilitaire*, cours indiqué ci-dessus.

Conférences.

L. Noël, Prof. agrégé de la Faculté de Théologie. *Exposé scientifique du dogme catholique.*

L. De Lantsheere, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *La Philosophie de Hégel.*

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. de la Faculté des Sciences. *Les Hypothèses cosmogoniques.*

C. Van Overbergh. *Le Socialisme contemporain.*

G. Legrand. *Littérature : Saint Augustin.*

C. Jacquart. *La Statistique et la Science sociale.*

N. B. — Les jours et heures des Conférences seront annoncés par voie d'affiches.

COURS PRATIQUES.

Laboratoire de psychophysiologie, sous la direction de **MM. A. Thiéry** et **A. Michotte.**

Laboratoire de chimie, sous la direction de **M. D. Nys.**

Conférence de philosophie sociale, sous la direction de **MM. S. Deploige** et **M. Defourny.**

Séminaire d'histoire de la philosophie du moyen âge, sous la direction de **M. M. De Wulf,** le jeudi à 18 h.

Séminaire de psychologie, sous la direction de **M. L. Noël.**

Faculté des Sciences.

Doyen : M. JANSSENS. — Secrétaire : M. DE MUYNCK.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire au Doctorat ou à la Pharmacie (1).

Première année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre. — *La Logique* et *la Philosophie morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant P. HENRY, Prof. ord.). *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., pendant toute l'année; mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie*, lundi et mardi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, lundi et mardi à 10 h., mercredi à 8 h., pendant le premier semestre; lundi à 10 h., mardi et mercredi à 8 h., pendant le second semestre.—*Exercices pratiques de physique*, une séance par semaine, pendant un semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *Les Eléments de Botanique*, jeudi à 9 h., vendredi à 9 h., samedi à 8 h., pendant le premier semestre; jeudi à 8 h. et vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, une séance par semaine.

Deuxième année.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant P. HENRY, Prof. ord.). *Compléments de Chimie générale*, jeudi à 8 h., pendant toute l'année et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

(1) Les étudiants qui se préparent à l'art vétérinaire sont tenus de subir l'examen de candidat en sciences naturelles préparatoire au doctorat ou à la pharmacie. (Loi du 4 avril 1890, art. 2.)

F. Kaisin, Prof. ord. *Notions élémentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique*, mardi à 10 1/2 h., vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaines que cette étude comporte*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., et jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Gilson, Prof. ord. *Les Eléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Compléments de Zoologie* (suppléant : J. HAVET, prof. ord.), jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Visite des collections*, mercredi de 14 h. à 16 1/2 h., pendant le premier sem.; de 14 h. à 17 h., pendant le second sem.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microscopie*. — *La Cytologie* (partie chimique), lundi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre ; jeudi à 9 h., pendant le second semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *Compléments de Botanique*. — *La Cytologie* (partie morphologique), mardi et mercredi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Compléments de Physique expérimentale*, vendredi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire à la Médecine.

Première année des études combinées de Sciences et de Médecine.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus. — *La Logique* et *la Philosophie morale*, cours indiqués ci-dessus.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant P. HENRY, Prof. ord.). *La Chimie générale*, cours indiqué ci-dessus.

F. Kaisin, Prof. ord. *Notions élémentaires de minéralogie, de géologie et de géographie physique*, cours indiqué ci-dessus.

F. De Walque, Prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie*, cours indiqué ci-dessus.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre ; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Exercices pratiques de physique, une séance par semaine, pendant un semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *Les Eléments de Botanique,* cours indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques

Première année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion,* indiqué ci-dessus.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale,* mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral,* vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre, et pendant le second semestre, jusqu'au 1r mars.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive,* samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 h., jusqu'au 1er mars, et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., à partir du 1er mars.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de physique,* une séance par semaine, pendant un semestre.

G. Verriest, Prof. agrégé. *La Géométrie analytique,* lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi à 8 h., pendant le second semestre. — *Algèbre supérieure et les Eléments de la théorie des déterminants,* mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Géométrie projective,* lundi à 8 h., mardi à 11 h., pendant le second semestre.

Travaux graphiques de géométrie descriptive et de géométrie projective, lundi de 9 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 h. à 11 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant P. Henry, Prof. ord.). *Les Éléments de Chimie minérale,* lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre, et, pendant le second semestre, jusqu'à Pâques.

F. Kaisin, Prof. ord. *La Cristallographie,* partie du cours de *Minéralogie* des Ecoles spéciales, lundi et mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi à 8 h., pendant le second semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. (suppléant : J. C. DE LA VALLÉE POUSSIN, Prof. ord.). *La Cinématique pure et la Statique analytique*, partie du cours de *Mécanique analytique* des Ecoles spéciales.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul intégral, les Eléments du Calcul des variations et du Calcul des différences*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

R. De Muynck, Prof. ord. *Les Eléments de physique mathématique*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *L'Astronomie physique*, mercredi à 12 h. et jeudi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Logique* et *la Philosophie morale*, lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre.— *La Psychologie y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaines que cette étude comporte*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences naturelles.

A) *Sciences zoologiques.*

G. Gilson, Prof. ord. *La Zoologie systématique*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre. — *L'Anatomie*, mercredi de 7 1/2 h. à 9 h., jeudi de 8 1/2 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *Compléments d'anatomie*, jeudi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *L'Histologie comparée* (partie du cours), *la Géographie et la Paléontologie animales*, une séance par semaine, pendant le premier semestre. — *L'Embryologie*, vendredi à 7 1/2 h., samedi à 9 h., pendant le second semestre. — *Compléments d'Embryologie*, une séance par semaine, pendant le second semestre.

Suppléant pour les *exercices pratiques* sur les diverses branches, J. HAVET, professeur ordinaire, trois séances par semaine, pendant toute l'année.

E. Masoin, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Physiologie animale*, lundi et mercredi à 9 1/4 h., vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 9 1/4 h., vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Bruylants, Prof. ord. de la Faculté de Médecine. *La Chimie physiologique*, vendredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi à 8 1/4 h., pendant le second semestre.

J. Havet, Prof. ord. *L'Histologie comparée* (partie du cours), une séance par semaine pendant un semestre.

B) *Sciences botaniques.*

P. Biourge, Prof. ord. *La Botanique systématique (Champignons)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année; jeudi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *La Géographie et la Paléontologie végétales*, mercredi de 17 h. à 18 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale* (partie chimique). — *Exercices pratiques*, jeudi à 15 h., jusqu'à Pâques. — *La Chimie biologique*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *La Morphologie, l'Anatomie et la Physiologie végétales* (partie physique), *la Botanique systématique*, aux jours et heures à déterminer.—*Exercices pratiques*, deux séances par semaine.

C) *Sciences minérales.*

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie*, cours des Ecoles spéciales indiqué ci-dessous. — *Compléments de Géologie, la Paléontologie (animale et végétale)*, aux jours et heures à déterminer.

F. Kaisin, Prof. ord. *La Minéralogie et la Cristallographie*, cours des Ecoles spéciales indiqué ci-dessous.—*Compléments de Minéralogie, la Géographie physique*, aux jours et heures à déterminer.

Exercices pratiques sous la direction de MM. DE DORLODOT et KAISIN.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique*, cours indiqué ci-dessous.

D) *Sciences chimiques.*

L. Henry, Prof. ord. *La Chimie générale*, vendredi à 9 h. — Conférences sur *La Méthodologie chimique*, aux jours et heures à déterminer.

F. Kaisin, Prof. ord. *La Cristallographie*, cours des Ecoles spéciales, indiqué ci-dessous.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques* (cours de deux années), mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année; mardi à 15 h., séance facultative.

P. Henry, Prof. ord. *La Chimie physique* (partie du cours de *Chimie générale)*, jeudi et vendredi à 11 h. — *Exercices pratiques*, tous les jours de la semaine sauf le samedi.

Examen de Docteur en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *La Dynamique*, mercredi à 10 1/2 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi à 10 h. et jeudi à 11 1/4 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique mathématique générale*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de physique*, mercredi de 15 h. à 18 h.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *L'Analyse supérieure*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h.

E. Goedseels, Prof. ord. *L'Astronomie sphérique et les Eléments de l'Astronomie mathématique*, mercredi et jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Eléments du calcul des probabilités y compris la théorie des moindres carrés*, lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Les Eléments de l'Histoire des sciences physiques et mathématiques*, une heure par semaine, pendant un semestre. — *La Méthodologie mathématique*, vendredi et samedi à 10 h., pendant le second semestre.

Au choix les cours suivants :

A) **J. C. de la Vallée Poussin**, Prof. ord. *L'Analyse supérieure (infinitésimale)*, mercredi de 16 h. à 17 1/2 h.

G. Verriest, Prof. agrégé. *L'Analyse supérieure (algébrique)*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h.

B) **G. Verriest**, Prof. agrégé. *La Géométrie supérieure*, jeudi de 11 h. à 12 1/2 h.

C) **E. L. J. Pasquier**, Prof. ord. *Les Compléments de mécanique analytique*, aux jours et heures à déterminer. — *La Mécanique céleste*, jeudi de 10 h. à 11 1/2 h.

D) **E. Goedseels**, Prof. ord. *L'Astronomie mathématique*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h. — *La Géodésie*, jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *La Topographie*, cours des Ecoles spéciales indiqué ci-dessous.

Exercices pratiques d'Astronomie mathématique, de Géodésie et de Topographie, sous la direction de MM. Goedseels et Dumont, aux jours et heures à déterminer.

E) **S. Demanet,** Prof. ord. *La Physique mathématique,* samedi de 8 h. a 9 1/2 h.

A. de Hemptinne, Prof. ord. *La Physique expérimentale,* jeudi de 8 h. à 9 1/2 h. *Laboratoire de recherches de physique,* aux jours et heures à déterminer.

Examen de Candidat en Sciences naturelles préparatoire au Doctorat (Sciences géographiques).

Première année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion,* jeudi à 10 h., pendant le premier semestre; jeudi à 12 h., pendant le second semestre. — *La Logique et la Philosophie morale,* lundi, mardi et vendredi à 8 h., pendant le premier semestre.

L. Henry, Prof. ord. (Suppléant : P. Henry, Prof. ord.). *La Chimie générale,* lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h.

F. De Walque, Prof. ord. *Exercices pratiques de Chimie,* lundi et mardi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale,* mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de Physique,* une séance par semaine, pendant un semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Eléments des mathématiques supérieures.* Deux heures par semaine, pendant toute l'année. — *La Géométrie descriptive,* aux jours et heures à déterminer.

F. Kaisin, Prof. ord. *La Minéralogie,* lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. *Exercices de projections cartographiques,* aux jours et heures à déterminer, pendant le second semestre.

Visites du cabinet de Minéralogie, le vendredi et le samedi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Deuxième année.

F. M. E. Lefebvre, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie, y compris les notions d'Anatomie et de Physiologie humaine*

que cette étude comporte, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h. et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre.

G. Gilson, Prof. ord. *Les Eléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

Visites des collections de Zoologie, mercredi de 14 h. à 16 1/2 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 17 h., pendant le second semestre.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Eléments de Paléontologie*, aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre; lundi à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Eléments des Mathématiques supérieures*. Deux heures par semaine, pendant le premier semestre.

V. Grégoire, Prof. ord. *Les Eléments de Botanique*, jeudi à 9 h., vendredi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi, jeudi et vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

F. Kaisin, Prof. ord. *Exercices pratiques de Cartographie et de Topographie*, aux jours et heures à déterminer.

Visites du cabinet de Géologie et de Paléontologie, le vendredi et le samedi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences naturelles (Sciences géographiques).

F. Kaisin, Prof. ord. *La Géographie physique*, aux jours et heures à déterminer.

E. Goedseels, Prof. ord. *La Géographie mathématique*, mercredi à 12 h., jeudi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Géographie botanique*, mercredi de 17 h. à 18 1/2 h., pendant toute l'année.

G. Gilson, Prof. ord. *La Géographie zoologique et ethnographique*, aux jours et heures à déterminer.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Histoire de la Géographie* (cours de deux années), mercredi à 11 h., pendant le premier semestre.

Ecoles spéciales des Mines, des Constructions civiles, des Arts et Manufactures, d'Architecture et d'Electricité.

Examen de Candidat Ingénieur préparatoire aux grades d'Ingénieur civil des mines et d'Ingénieur des constructions civiles. (Loi du 10 avril 1890, art. 26.)

Première épreuve.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. (suppléant : J. C. DE LA VALLÉE POUSSIN, Prof. ord.). *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Manipulations physiques*, une séance par semaine, pendant un semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral* (1re partie), vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et jusqu'au 1er mars.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre jusqu'au 1er mars, et samedi de 8 h. à 9 1/2 h. à partir du 1er mars. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. BREITHOF, ingénieur, lundi de 9 h. à 13 h., pendant toute l'année; mardi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mercredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

G. Verriest, Prof. agrégé. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi à 8 h., pendant le second semestre. — *L'Algèbre supérieure et les Élémens de la Théorie des déterminants*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

Exercices de mathématiques et de mécanique analytique, sous la direc-

tion de M. E. Suttor, deux séances de 1 1/2 h. par semaine, pendant toute l'année, aux jours et heures à déterminer.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 11 h. à 13 h., vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Exercices de rédaction, sous la direction de M. G. Kaïser, chargé de cours, mardi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant toute l'année.

Seconde épreuve.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant P. Henry, Prof. ord.). *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., pendant toute l'année; mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, mercredi à 10 1/2 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi à 10 h. et jeudi à 11 1/4 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul intégral* (2e partie), *les Eléments du Calcul des variations et du Calcul des différences*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année.

R. De Muynck, Prof. ord. *Les Eléments de physique mathématique*, lundi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Graphostatique*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre, et lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée* et à la *Graphostatique*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, mercredi et jeudi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mercredi de 11 h. à 13 h., vendredi de 8 h. à 11 h. et de 14 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Goedseels, Prof. ord. *Les Eléments d'Astronomie (Astronomie physique) et de Géodésie*, mercredi à 12 h., jeudi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Eléments du Calcul des probabilités y compris*

la Théorie des moindres carrés, lundi et mardi à 8 h., pendant le second semestre.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 8 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur civil des mines. (Loi du 10 avril 1890, art. 27.)

Première épreuve.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'Analyse des substances minérales*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année; mardi à 15 h., séance facultative.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle (Technologie des professions élémentaires)*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; *(Eléments d'architecture)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année. — *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (la Stabilité des constructions)* (partie du cours), lundi à de 10 1/2 h. à 11 1/2 h. et de 16 h. à 17 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Calcul de l'effet des machines)*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques sur la Mécanique appliquée*, lundi à 14 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Cinématique appliquée et hydraulique)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre (partie du cours).

P. Daubresse, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; lundi de 14 1/2 h. à 16 h.; mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les*

travaux graphiques relatifs à la *Description des machines* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, lundi de 8 h. à 11 h., mardi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Kaisin, Prof. ord. *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

Du 15 mai au 30 juin, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs:
Lundi, *Exercices sur la mécanique appliquée;*
Mardi, *Sur la Chimie analytique;*
Mercredi, *Sur la Stabilité ou la Cinématique;*
Vendredi, *Sur la Minéralogie:*
Samedi, *Sur la Topographie ou la description des machines.*

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture industrielle*, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h. et jeudi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle (Technologie des professions élémentaires)* (partie du cours), mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; *Eléments d'architecture* (partie du cours), mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; samedi de 8 h. à 9 1/2 h., jusqu'au 25 décembre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (la Stabilité des*

constructions) (partie du cours), lundi de 11 1/2 h. à 18 h. et de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie,* lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Eléments de paléontologie,* mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée,* jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines,* jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 15 mai. —*Les travaux graphiques* relatifs à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions),* à la *Construction des machines* et à l'*Exploitation des mines*, jeudi de 15 h. à 19 h., vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 16 h. à 19 h., mardi de 15 h. à 19 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Economie politique,* mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

Du 15 mai au 30 juin, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs :

Lundi et mardi, *Travaux graphiques;*

Mercredi, *Exercices sur la chimie analytique ou la mécanique appliquée;*

Vendredi, *Sur la Géologie ou la construction des machines;*

Samedi, *Sur la stabilité des constructions.*

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture industrielle,* sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., samedi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite du cabinet de géologie, vendredi et samedi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Troisième épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle,* mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exer-*

cices pratiques, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre. — *Le Droit administratif, spécialement la Législation minière et industrielle*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle proprement dite* (partie du cours), mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Électricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre, et pendant le second semestre, jusqu'à Pâques. — *Exercices numériques*, aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; samedi de 8 h. à 9 1/2 h., jusqu'au 25 décembre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Théories générales de l'électricité et du magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Mesures et essais électriques* (cours facultatif), lundi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Applications des machines*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant toute l'année.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 10 mai. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines* et à l'*Exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 15 h. à 19 h., pendant le second semestre.

G. Kaïser, chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

Du 15 mai au 30 juin, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs :
Lundi et mardi, *Travaux graphiques ;*
Mercredi, *Exercices sur l'électricité ;*
Vendredi, *Sur la construction des machines ;*
Samedi, *Sur les applications des machines.*

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture industrielle,* sous la direction de **M. V. Lenertz**, samedi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur des constructions civiles. (Loi du 10 avril 1890, art. 27.)

Première épreuve.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil,* mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Technologie des professions élémentaires et les Eléments d'architecture,* mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle,* mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année. — *La Topographie,* lundi de 17 1/2 h. à 19 h., jusqu'au 15 février. — *Exercices pratiques,* samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions,* lundi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h. et de 16 h. à 17 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée* (*Calcul de l'effet des machines*), lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 h. à 10 1/2 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques sur la Mécanique appliquée,* lundi à 14 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Cinématique appliquée)*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre

P. Daubresse, Prof. ord. *La Description des machines.* samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; lundi de 14 1/2 h. à 16 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Description des machines,* aux *Constructions du génie civil* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions),* lundi de 8 h. à 11 h., mardi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Kaisin, Prof. ord. *La Minéralogie,* lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

Du 15 mai au 30 juin, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs :

Lundi et mardi, *Travaux graphiques relatifs au génie civil;*

Mercredi, *Exercices sur l'hydraulique et la stabilité des constructions;*

Vendredi, *Sur la Mécanique appliquée;*

Samedi, *Sur la Stabilité des constructions et la Topographie.*

Les travaux graphiques relatifs aux *Eléments d'architecture,* sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 12 h., et jeudi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle* (partie du cours indiqué ci-dessus).

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil,* vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Technologie des professions élémentaires et les éléments d'architecture,* mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile et l'Histoire de l'architecture,* lundi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours indiqué ci-dessus), à partir du 1er janvier.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions,* lundi de 11 1/2 h. à 13 h. et de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie,* lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Éléments de paléontologie*, mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi à 11 h., pendant le second semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. Hachez, Prof. ord. *L'Hydraulique,* mercredi à 16 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines,* jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et

samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 15 mai. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)* et aux *Constructions du génie civil*, jeudi de 15 h. à 19 h. et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 16 h. à 19 h., mardi de 15 h. à 19 h. et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semest.

Du 15 mai au 30 juin, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs :

Lundi et mardi, *Travaux graphiques relatifs au génie civil;*
Mercredi, *Exercices sur l'hydraulique ou la métallurgie;*
Vendredi, *Sur la Mécanique appliquée et les Machines;*
Samedi, *Sur la Stabilité des constructions.*

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite du cabinet de géologie, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Troisième épreuve

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle* (partie du cours indiqué ci-dessus). — *Le Droit administratif (partie spéciale)*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile et l'Histoire de l'architecture*, lundi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie* (partie du cours indiqué ci-dessus), à partir du 1er janvier. — *L'Electricité et ses Applications industrielles*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'au 1er avril. — *Exercices numériques*, aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Théories générales de l'électricité et du magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. —

Mesures et essais électriques (cours facultatif), lundi de 15 h. à 17 h., pendant le premier semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *Les Applications des machines*, mercredi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer*, samedi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant toute l'année.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre jusqu'au 15 mai. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines* et aux *Constructions du génie civil*, jeudi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi, mardi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le second semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif (partie générale)*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Du 15 mai au 30 juin, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs :
Lundi et mardi, *Travaux graphiques relatifs au génie civil;*
Mercredi, *Exercice sur l'électricité et la Métallurgie;*
Vendredi, *Sur la Mécanique appliquée et les Machines.*

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier sem.; vendredi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Examen d'élève-ingénieur des Arts et Manufactures et des Mines.

Première épreuve.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant M. P. Henry, Prof. ord.). *La Chimie générale*, lundi et mardi à 9 h., pendant toute l'année; mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 h., pendant le second sem.

F. De Walque, Prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de Chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., pendant le second semestre jusqu'au 1er mars, et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., à partir du 1er mars. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, lundi de 14 h. à 19 h., pendant le premier semestre, mardi de 17 h. à 19 1/2 h. et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de physique expérimentale*, une séance par semaine, pendant un semestre.

G. Verriest, Prof. agrégé. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre. — *L'Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., jusqu'à la nouvelle année.

J. Laminne, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi à 11 h. et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

Exercices de mathématiques, sous la direction de M. E. Suttor, deux séances de 1 1/2 h. par semaine, pendant toute l'année, aux jours et heures à déterminer.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 10 h. à 13 h., pendant le premier semestre; vendredi de 8 h. à 10 1/2 h. pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique et spécialement l'analyse des substances minérales*, mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année; mardi à 15 h.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. (suppléant : J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord.). *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Eléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et jusqu'au 1er mars.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; lundi de 14 1/2 h. à 16 h. et mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *La Géométrie descriptive appliquée* (partie du cours), lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Graphostatique* (partie du cours), jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée* et à la *Graphostatique*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, mercredi de 7 1/2 h. à 10 1/2 h., vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 15 h. à 19 h., mercredi de 7 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Kaisin, Prof. ord: *La Minéralogie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 8 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., jeudi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, samedi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Examen d'élève-ingénieur constructeur.

Première épreuve.

Même programme que celui de la première épreuve de l'examen d'élève-ingénieur des arts et manufactures et des mines.

Le cours de *Chimie générale* est remplacé par celui d'*Eléments de Chimie minérale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre.

Seconde épreuve.

E. L. J. Pasquier, Prof. ord. (suppléant : J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord.). *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h. et samedi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Eléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et jusqu'au 1er mars.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; lundi de 14 1/2 h. à 16 h., mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *La Géométrie descriptive appliquée*, lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Graphostatique*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Géométrie descriptive appliquée* et à la *Graphostatique*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, mercredi de 7 1/2 h. à 10 1/2 h., vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 15 h. à 19 h., mercredi de 7 1/2 h. à 10 1/2 h., vendredi de 14 h. à 19 1/2 h., pendant le second semestre.

Dessin à main libre, sous la direction de M.V. Lenertz, mardi de 9 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'élève-ingénieur architecte.

Première épreuve.

Voir le programme de la première épreuve de l'examen d'élève-ingénieur constructeur.

Seconde épreuve.

Voir le programme de la seconde épreuve de l'examen d'élève-ingénieur constructeur.

Les élèves-ingénieurs architectes suivent en outre :

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

Examen d'élève-ingénieur électricien.

Première épreuve.

S. Demanet, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et intégral* (1re partie), vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre, jusqu'au 1r mars.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Géométrie descriptive*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 8 h., pendant le second semestre jusqu'au 1er mars, et samedi de 8 h. à 9 1/2 h. à partir du 1er mars. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, lundi de 14 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mardi de 17 h. à 19 1/2 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Exercices pratiques de physique expérimentale*, une séance par semaine, pendant un semestre.

G. Verriest, Prof. agrégé. *La Géométrie analytique*, lundi et mardi à 8 h., pendant le premier semestre. — *L'Algèbre supérieure*, mercredi et jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., jusqu'à la nouvelle année.

J. Laminne, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi à 11 h.; mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

Exercices de mathématiques, sous la direction de M. E. Suttor, deux séances par semaine, pendant toute l'année.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Deuxième épreuve.

L. Henry, Prof. ord. (suppléant P. Henry, Prof. ord.). *Eléments de Chimie minérale*, lundi et mardi à 9 h., mercredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre et une partie du second semestre.

F. De Walque, Prof. ord. *La Théorie des Manipulations chimiques*, lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices de chimie opératoire*, mercredi et jeudi de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre.

E. Pasquier, Prof. ord. *La Mécanique analytique*, vendredi à 10 1/2 h., samedi à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Eléments d'architecture*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. (suppléant N. Sibenaler, Prof. ord.). *La Physique industrielle*, mercredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant toute l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Théories générales de l'Electricité et du magnétisme*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Appareils et Méthodes de mesures électriques*, lundi à 14 1/2 h.—*Mesures élémentaires d'électricité*, lundi de 15 1/2 h. à 18 h., pendant le second semestre.

J. C. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *Le Calcul intégral* (2e partie), mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Description des machines*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; lundi de 14 1/2 h. à 16 h., mardi de 9 1/2 à 11 h., pendant le second semestre. — *La Géométrie descriptive appliquée* (partie du cours), lundi et mardi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre. — *La Graphostatique*, jeudi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Les Travaux graphiques* relatifs à la *Description des machines* jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques*, sous la direction de M. F. Breithof, ingénieur, mercredi de 7 1/2 h. à 10 1/2 h., vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 15 h. à 19 h., mercredi de 7 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Kaisin, Prof. ord. *Notions élémentaires de minéralogie et de géologie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre.

Exercices de mathématiques, de mécanique analytique et de physique industrielle, deux séances par semaine, pendant toute l'année.

Dessin à main libre, sous la direction de M. V. Lenertz, aux jours et heures à déterminer.

Travaux de l'atelier, sous la direction du chef mécanicien de l'Institut électromécanique, aux jours et heures à déterminer.

Examen
d'Ingénieur des Arts et Manufactures et des Mines.

Première épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *La Technologie des professions élémentaires* (partie du cours), mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Eléments d'architecture* (partie du cours), mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie*, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; samedi de 8 h. à 9 1/2 h. jusqu'au 25 décembre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi de 11 1/2 h. à 13 h. et de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

H. de Dorlodot, Prof. ord. *La Géologie*, lundi de 8 h. à 9 1/2 h., mardi de 9 h. à 10 1/2 h., samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Eléments de paléontologie*, mercredi à 12 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée* (cours facultatif), lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (Cinématique et hydraulique)* (partie du cours), jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)* et à la *Construction des machines*, jeudi de 15 h. à 19 h., vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

Du 15 mai au 30 juin, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs :
Lundi et mardi, *Travaux graphiques*;

Mercredi. *Exercices sur la mécanique appliquée;*
Vendredi, *Sur la Géologie ou la construction des machines;*
Samedi, *Sur la stabilité des constructions ou la Topographie.*

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture,* sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Excursions à l'Atelier Central de l'Etat à Blauwput, Kessel-Loo, pour les élèves mécaniciens, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de géologie, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le premier semestre; vendredi de 14 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *La Chimie industrielle,* mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi à 10 1/2 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques*, mardi et mercredi de 15 h. à 18 h., pendant toute l'année. — *Le Droit administratif*, *spécialement la Législation industrielle (partie spéciale),* lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *La Technologie des professions élémentaires* (partie du cours), mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Eléments d'Architecture* (partie du cours), mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *La Métallurgie,* mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Electricité et ses Applications industrielles,* mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'à Pâques. — *Exercices numériques,* aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

A. Dumont, Prof. ord. *L'Exploitation des mines*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; samedi de 8 h. à 9 1/2 h., jusqu'au 25 décembre; vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Théories générales de l'Electricité et du Magnétisme,* mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre (cours obligatoire pour les élèves qui se proposent de prendre le diplôme d'ingénieur-électricien). — *Méthodes et appareils de mesures électriques*, lundi à 14 1/2 h.—*Mesures et essais électriques* (cours facultatif), lundi de 15 1/2 h. à 18 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi de 11 1/2 h. à 13 h. et de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer,* samedi à 15 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines,* jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions),* à la *Chimie industrielle*, à la *Métallurgie* et à l'*Exploitation des mines,* jeudi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 16 h. à 19 h., mardi de 15 h. à 19 h., pendant le second semestre.

G. Kaïser, Chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Economie politique*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

Du 15 mai au 30 juin, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs :
Lundi et mardi, *Travaux graphiques;*
Mercredi, *Exercices sur l'électricité;*
Vendredi, *Sur la construction des machines;*
Samedi, *Sur la stabilité des constructions.*

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture,* sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Excursions à l'Atelier Central de l'Etat à Blauwput, Kessel-Loo, pour les élèves mécaniciens, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur-Constructeur.

Première épreuve.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil,* mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Technologie des professions élémentaires et les Eléments d'archi-*

tecture, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile* et *l'Histoire de l'architecture*, lundi de 9 h. à 10 1/2 h., pendant le premier semestre; lundi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *Les Eléments de Sidérurgie* (première partie), à partir du 1er janvier, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Dumont, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices topographiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi de 11 1/2 h. à 13 h. et de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée*, lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *La Cinématique* et *l'Hydraulique*, jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, aux *Constructions du génie civil* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, lundi de 8 h. à 11 h., mardi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 15 h. à 19 h., vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

F. Kaisin, Prof. ord. *Les Eléments de minéralogie et de géologie*, mardi à 10 1/2 h., vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

Du 15 mai au 30 juin, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs :

Lundi et mardi, *Travaux graphiques relatifs au génie civil*;
Mercredi, *Exercices sur l'hydraulique ou la métallurgie;*
Vendredi, *Sur la Mécanique appliquée et les Machines;*
Samedi, *Sur la Stabilité des constructions.*

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture,* sous la direction de M. V. Lenertz, vendredi de 10 h. à 11 1/2 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h. et de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Excursions à l'Atelier Central de l'Etat à Blauwput, Kessel-Loo, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Visite du cabinet de minéralogie, vendredi de 14 h. à 16 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *Le Droit administratif spécialement la Législation industrielle (partie spéciale),* lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil,* vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Technologie des professions élémentaires et les Éléments d'architecture,* mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture industrielle (proprement dite),* mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile* et *l'Histoire de l'architecture,* vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

H. Ponthière, Prof. ord. *Les Eléments de Sidérurgie* (seconde partie), à partir du 1er janvier, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h., jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Electricité et ses Applications industrielles* (partie du cours), mardi de 9 1/2 h. à 11 h. jusqu'à Pâques. — *Exercices numériques,* aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

S. Demanet, Prof. ord. *Les Théories générales de l'électricité et du magnétisme,* mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre (cours obligatoire pour les élèves qui se proposent d'acquérir le diplôme d'ingénieur-électricien). — *Appareils et méthodes de mesures électriques,* lundi à 9 h. — *Mesures et essais électriques,* lundi de 15 h. à 17 h., pendant le premier semestre (cours facultatif).

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi de 11 1/2 h. à 13 h. et de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

G. Braet, Prof. ord. *L'Exploitation des chemins de fer,* samedi de 15 h. à 16 1/2 h., pendant toute l'année.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines*, aux *Constructions du génie civil* et à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, jeudi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi de 16 h. à 19 h.. vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le second semestre.

G. Kaiser, Chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

P. Poullet. Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle (partie générale)* (cours facultatif), mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Economie politique*, mercredi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le second semestre.

Du 15 mai au 30 juin, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs :
Lundi et mardi, *Travaux graphiques relatifs au génie civil;*
Mercredi, *Exercices sur l'Electricité et la Métallurgie;*
Vendredi, *Sur la Mécanique appliquée et les Machines.*

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, samedi de 9 1/2 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite à l'Atelier Central de l'Etat à Blauwput, Kessel-Loo, tous les mardis de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'Ingénieur-Architecte.

Première épreuve.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil*, mardi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Technologie des professions élémentaires et les Eléments d'architecture*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile proprement dite, l'Architecture religieuse et l'Histoire de l'Architecture, l'Esthétique appliquée, la Restauration des Monuments*, vendredi

de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre; mardi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant toute l'année.

H. Ponthière, Prof. ord. *Les Eléments de Sidérurgie* (première partie), à partir du 1er janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

A. Dumont, Prof. ord. *La Topographie*, lundi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre. — *Exercices topographiques*, samedi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi de 10 1/2 h. à 11 1/2 h. et de 16 h. à 17 h., pendant toute l'année.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée (appareils de levage)*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

F. Kaisin, Prof. ord. *Les Eléments de minéralogie et de géologie*, mardi à 10 1/2 h. et vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

P. Daubresse, Prof. ord. *Les Travaux graphiques* relatifs à la *Mécanique appliquée (Stabilité des constructions)*, jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mardi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

V. L. J. L. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Economie politique*, mercredi de 14 1/2 à 16 h., pendant le second semestre.

Du 15 mai au 30 juin, tous les jours de la semaine, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs : *Travaux graphiques ou exercices*, suivant un programme à déterminer.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 9 1/2 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 11 h., vendredi de 8 h. à 13 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mardi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., de 11 1/2 h. à 13 h. et de 14 1/2 h. à 18 h., jeudi de 8 h. à 13 h., vendredi de 9 1/2 h. à 13 h., samedi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Visite du cabinet de Minéralogie, vendredi de 16 h. à 18 h., pendant le second semestre.

Seconde épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *Le Droit administratif, spécialement la Législation industrielle*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *Les Constructions du génie civil,* vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi, vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Technologie des professions élémentaires et les Eléments d'Architecture*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre — *L'Architecture industrielle proprement dite,* mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Architecture civile proprement dite*, *l'Architecture religieuse et l'Histoire de l'Architecture, l'Esthétique appliquée*, *la Restauration des Monuments*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre; mardi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant toute l'année.

H. Ponthière, Prof. ord. *Les Eléments de Sidérurgie* (seconde partie), à partir du 1er janvier, aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *L'Electricité et ses Applications industrielles,* mardi de 9 1/2 h. à 11 h., jusqu'à Pâques. — *Exercices numériques*, aux mêmes jour et heure, jusqu'à la fin de l'année.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Stabilité des constructions* (partie du cours), lundi de 11 1/2 h. à 13 h. et de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

P. Daubresse, Prof. ord. *Les Travaux graphiques* relatifs à la *Stabilité des constructions,* jeudi et vendredi de 16 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et mardi de 16 h. à 19 h., pendant le second semestre.

R. Maere, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 15 h., pendant toute l'année.

G. Kaïser, Chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

Du 15 mai au 30 juin, tous les jours de la semaine, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs : *Travaux graphiques ou exercices*, suivant un programme à déterminer.

Les travaux graphiques relatifs à l'*Architecture*, sous la direction de M. V. Lenertz, mardi de 8 h. à 9 1/2 h. et de 11 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 11 h., vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 9 1/2 h. et de 11 h. à 13 h., jeudi de 8 h. à 13 h., vendredi de 9 1/2 h. à 13 h. et samedi de 8 h. à 13 h., pendant le second semestre.

Excursions, chaque jeudi, pendant le second semestre.

Examen d'ingénieur-électricien.

Première épreuve.

G. Helleputte, Prof. ord. *Technologie des professions élémentaires* (partie du cours indiqué ci-dessus).

H. Ponthière, Prof. ord. *Les Eléments de Sidérurgie* (première partie), à partir du 1er janvier, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *L'Electrotechnique*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Résistance des matériaux : ponts et charpentes métalliques* (partie du cours indiqué ci-dessus).

S. Demanet, Prof. ord. *Les Courants alternatifs (propriétés générales, distribution)*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Mesures et essais électriques*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

N. Sibenaler, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, lundi et samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le premier semestre; lundi de 9 1/2 h. à 11 h., samedi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Exercices pratiques de Mécanique appliquée*, lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

F. Hachez, Prof. ord. *L'Hydraulique* (partie du cours indiqué ci-dessus).

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Travaux graphiques* relatifs à la *Construction des machines* et à la *Stabilité (Ponts et charpentes métalliques)*, jeudi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mardi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le second semestre.

G. Gillon, Prof. ord. *Télégraphie et téléphonie*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

Du 15 mai au 30 juin, tous les jours de la semaine, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs : *Travaux graphiques ou exercices*, suivant un programme à déterminer.

Excursions, le jeudi, pendant le second semestre.

Travaux d'atelier, sous la direction de M. Lemaitre, aux jours et heures à déterminer.

Seconde épreuve.

F. De Walque, Prof. ord. *Le Droit administratif spécialement la Législation industrielle*, lundi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre.

G. Helleputte, Prof. ord. *L'Architecture industrielle proprement dite* (partie du cours indiqué ci-dessus).

H. Ponthière, Prof. ord. *Les Eléments de Sidérurgie* (seconde partie), à partir du 1r janvier, mercredi de 9 1/2 h. à 11 h. et jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi à 9 1/2 h. pendant le second semestre. — *Compléments d'Electrotechnique*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h. et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

A. Vierendeel, Prof. ord. *La Résistance des matériaux : ponts et charpentes métalliques* (partie du cours indiqué ci-dessus).

S. Demanet, Prof. ord. *Les courants alternatifs (générateurs, transformateurs et moteurs)*, vendredi et samedi à 11 h., pendant le second semestre. — *Exposé sommaire des derniers progrès réalisés dans le domaine de l'électricité théorique et appliquée*, aux jours et heures à déterminer.

G. Gillon, Prof. ord. *Les Constructions électrotechniques*, mardi et mercredi de 18 h. à 19 1/2 h., pendant toute l'année; *Mesures et essais de machines électriques*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant toute l'année.

P. Daubresse, Prof. ord. *La Construction des machines*, jeudi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Les travaux graphiques relatifs à la construction des machines*, jeudi et vendredi de 15 h. à 19 h., pendant le premier semestre; lundi et vendredi de 15 h. à 19 h., jusqu'au 15 mai pendant le second semestre.

F. Kaisin, Prof. ord. *Notions élémentaires de Minéralogie, de Géologie et de Géographie physique*, mardi à 10 1/2 h., vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

G. Kaïser, Chargé de cours. *La Géographie industrielle et commerciale* (cours facultatif), jeudi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant le premier semestre.

P. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *La Législation industrielle*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

V. Brants, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Économie politique*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

Du 15 mai au 30 juin, tous les jours de la semaine, de 15 h. à 19 h., sous la direction des professeurs : *Travaux graphiques ou exercices*, suivant un programme à déterminer,

Excursions, aux jours à déterminer.

Projets et Travaux spéciaux, sous la direction de M. Gillon, mardi de 9 h. à 13 h., mercredi de 11 h. à 13 h., pendant toute l'année.

Épreuve unique pour les élèves porteurs du diplôme d'ingénieur qui désirent obtenir le diplôme d'ingénieur-électricien.

H. Ponthière, Prof. ord. *L'électrotechnique*, mardi de 9 1/2 h. à 11 h. — *Les compléments d'électrotechnique*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

S. Demanet, Prof. ord. *Les courants alternatifs et leurs applications*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., vendredi et samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *Laboratoire de mesures et essais électriques*, mardi et mercredi de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi et jeudi, aux mêmes heures, pendant le second semestre.

G. Gillon, Prof. ord. *Les constructions électrotechniques*, jeudi et vendredi de 17 1/2 h. à 19 h., pendant le premier semestre; mardi et mercredi, aux mêmes heures, pendant le second semestre. — *La télégraphie et la téléphonie*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le second semestre. — *Mesures et essais de machines électriques*, jeudi et vendredi, pendant le premier semestre; mardi et mercredi, de 14 1/2 h. à 17 1/2 h., pendant le second semestre.

Projets, sous la direction de M. Gillon, mardi et mercredi de 8 h. à 11 h., jeudi de 8 h. à 12 h., pendant toute l'année.

Excursions, aux jours à déterminer.

Cours facultatif pour les élèves des Écoles spéciales.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées. *La Nomographie*, aux jours et heures à déterminer.

Institut Agronomique.

Président : M. J. LAMINNE. — Secrétaire : M. A. LECART.

Examen d'ingénieur agricole.

Première épreuve.

A. Theunis, Prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, mercredi à 9 h., jusqu'à la nouvelle année. — *Exercices pratiques*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre; mardi de 10 h. à 13 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Morphologie végétale*, lundi de 9 h. à 10 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre. — *Les Familles végétales*, vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre. — *Herborisations*, mardi et vendredi à 14 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Notions générales d'agriculture*, mercredi à 9 h. et vendredi à 8 h., pendant le second semestre. — *Génie rural : dessin*, lundi et vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microscopie*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre. — *L'Anatomie végétale et la Physiologie végétale* (1re partie), mercredi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Physique expérimentale*, lundi à 10 h. et mercredi à 8 h., pendant toute l'année; mardi à 10 h., pendant le premier semestre et à 8 h., pendant le second semestre.

L. Frateur, Prof. ord. *La Zootechnie (Anatomo-physiologie)*, jeudi et samedi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Zoologie agricole*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Visite du musée de zoologie*, le mercredi à 14 1/2 h.

J. Pieraerts, Prof. ord. *La Chimie inorganique*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., mercredi de 10 1/2 h. à 12 h., pendant le premier semestre. — *La chimie organique*, mardi à 9 1/4 h., jeudi à 8 h. et à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Laminne, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Religion et la Philosophie générale*, mardi à 11 h. et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

Deuxième épreuve.

A. Lecart, Prof. ord. *L'Économie forestière*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Excursions forestières.* — *La comptabilité générale*, jeudi à 8 h., pendant le premier semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie analytique*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année. — *Exercices pratiques (recherches analytiques, qualitatives et quantitatives)*, mercredi à 14 1/2 h. et vendredi à 11 h., pendant le premier semestre; jeudi à 10 h. et à 15 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Minéralogie, la Géologie et l'Agrologie*, lundi de 8 1/2 h. à 9 1/2 h. et vendredi de 11 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre. — *Les Essences forestières*, mercredi à 11 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *Les Principes généraux de la Chimie agricole*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Agriculture : Procédés et appareils des Cultures spéciales*, mardi de 11 h. à 12 h., pendant toute l'année. — *Le Génie rural : la Topographie et Arpentage*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Machines agricoles*, mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *Le Dessin*, mardi de 8 h. à 11 h., pendant toute l'année. — *Les Constructions*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale* (2e partie : *Physiologie chimique)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Mécanique générale*, mercredi à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Frateur, Prof. ord. *La Zootechnie (Anatomo-physiologie)*, jeudi et samedi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi à 11 h., pendant le second semestre.

J. Pieraerts, Prof. ord. *La Chimie physiologique*, vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

Troisième épreuve.

A. Proost, Prof. ord. (Suppléant J. Pieraerts, Prof. ord.). *L'Hygiène*, mardi à 8 h., pendant le premier semestre.

A. Lecart, Prof. ord. *L'Économie forestière*, samedi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second

semestre. — *Excursions forestières.* — *La Comptabilité agricole,* jeudi à 11 h., pendant le premier semestre. — *Applications* aux jours et heures à déterminer.

A. Theunis, Prof. ord. *Les Industries agricoles,* jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le second semestre. — *La Chimie analytique*, vendredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre.—*Exercices pratiques (Analyses industrielles et agricoles),* vendredi de 8 h. à 11 h. et de 15 h. à 18 h., pendant le premier semestre; mercredi de 10 1/2 h. à 13 h. et de 15 h. à 18 h., pendant le second semestre. — *Excursions.*

A. Meunier, Prof. ord. *La Météorologie,* lundi de 10 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *Les maladies des plantes,* vendredi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Agriculture : Procédés et appareils des Cultures*, lundi à 11 1/2 h., pendant toute l'année. — *Le Génie rural : les améliorations foncières,* jeudi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Moteurs*, lundi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *Le Dessin*, mardi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *Les Machines agricoles,* jeudi à 8 h., pendant le second semestre. — *Les Moteurs employés en agriculture,* lundi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *Excursions et rapports.*

M. Defourny, Prof. extraord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique et le Droit social dans ses rapports avec la question ouvrière*, mercredi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant le premier semestre.

L. Frateur, Prof. ord. *La Zootechnie (Exploitation des animaux domestiques),* mardi de 11 1/2 h. à 13 h., mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le premier semestre; mardi de 8 h. à 10 h., pendant le second semestre. — *Exercices et Excursions.*

J. Pieraerts, Prof. ord. *L'Alimentation rationnelle des animaux domestiques,* pendant le second semestre, aux jours et heures à déterminer.

E. Vliebergh, Prof. extraord. de la Faculté de Droit. *L'Économie rurale et le Droit rural*, mardi de 10 h. à 11 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h. et samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mercredi à 9 1/2 h. pendant le second semestre. — *La Physique industrielle,* samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi à 8 h., pendant le second semestre.

Examens accessibles aux porteurs du diplôme d'ingénieur agricole.

A. Examen d'ingénieur forestier.

A. Lecart, Prof. ord. *Les Sciences forestières*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi à 11 h., pendant le second semestre.— *Excursions et Applications.*

A. Meunier, Prof. ord. *La Botanique forestière; les notions de Géologie, d'Agrologie et d'Hydrologie spéciales aux forêts et la Pisciculture*, mardi et mercredi à 9 h., pendant toute l'année. — *Excursions et Applications.*

E. Leplae, Prof. ord. *Le Génie forestier (Topographie et construction des routes : irrigations) et la Protection des forêts*, jeudi à 10 h. et vendredi à 9 h., pendant toute l'année. — *Excursions et Applications.*

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *La Législation forestière*, samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

B. Examen d'ingénieur agricole colonial.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Cultures coloniales; Agriculture comparée des pays tropicaux et subtropicaux*, vendredi à 8 h., pendant toute l'année.

A. Lecart, Prof. ord. *La Culture et les Estimations forestières*, samedi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Géologie*, mardi à 9 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Géographie botanique*, *l'Horticulture*, *l'Arboriculture et la Culture maraîchère*, mercredi à 17 h., pendant le premier semestre.

L. Frateur, Prof. ord. *La Zootechnie*, *l'Obstétrique*, *la Podologie et la Ferrure*, jeudi à 8 h., pendant toute l'année.

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit civil*, *le Droit pénal*, *la Procédure et le Droit constitutionnel*, lundi à 16 h., pendant toute l'année.

N. *L'Hygiène coloniale*, aux jours et heures à déterminer.

L'élève devra en outre justifier de la connaissance de l'une des langues anglaise, allemande ou espagnole.

C. Examen spécial des sciences agronomiques.

Voir programme spécial.

Examen d'expert-chimiste agricole.

Première épreuve.

Cours indiqués ci-dessus : première épreuve de l'examen d'ingénieur agricole.

Deuxième épreuve.

A. Lecart, Prof. ord. *La Comptabilité générale*, jeudi à 8 h., pendant le premier semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie analytique générale*, vendredi à 8 h., pendant toute l'année. — *Compléments*, aux jours et heures à déterminer. — *Travaux de laboratoire*, mercredi et jeudi à 14 1/2 h., pendant toute l'année; vendredi à 11 h., pendant le premier semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Minéralogie et la Géologie*, lundi à 8 1/2 h. et vendredi à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Excursions*, aux jours et heures à déterminer. — *Visite du Musée de minéralogie*, un après-midi par semaine, pendant le second semestre.

Ph. Biourge, Prof. ord. *La Chimie agricole*, samedi à 8 h., pendant le premier semestre et à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Agriculture : Procédés et appareils de culture*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année. — *Le Génie rural : le Dessin*, mardi de 8 h. à 12 h., pendant toute l'année. — *Les Moteurs employés en agriculture*, lundi de 14 1/2 h. à 16 h., pendant toute l'année.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale (partie chimique)*, lundi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Mécanique générale*, mercredi à 9 1/2 h. à 10 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Frateur, Prof. ord. *La Zootechnie (Anatomo-Physiologie, 2e partie)*, jeudi et samedi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Exercices zootechniques*, lundi après-midi, pendant toute l'année.

J. Pieraerts, Prof. ord. *La Chimie physiologique*, vendredi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Appareils et Opérations chimiques*, samedi à 11 1/2 h. et mercredi à 8 h., pendant le premier semestre.

Laboratoire : mardi à 14 1/2 h., mercredi à 10 1/2 h. et jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mercredi à 10 1/2 h., jeudi à 8 h. et vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Troisième épreuve.

A. Theunis, Prof. ord. *La Sucrerie et la Raffinerie*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre. — *La Chimie analytique*, vendredi à 11 h., pendant le premier semestre. — *La Laiterie et la Fromagerie*, mercredi à 8 h., pendant le second semestre. — *Travaux de laboratoire*, jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; mercredi à 10 h., pendant le second semestre. — *Excursions*.

J. Vuylsteke, Prof. ord. *La Meunerie, l'Amidonnerie, la Glucoserie et la Vinaigrerie*, lundi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Les Machines à glace*, lundi à 9 h., pendant le premier semestre. — *La Distillerie et la Fabrication de la levure*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie théorique et pratique*, mardi à 8 h., pendant toute l'année.

E. Leplae, Prof. ord. *L'Agriculture : Procédés et appareils de culture*, lundi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microchimie*, lundi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Verhelst, Prof. ord. *Les Matières premières employées dans les industries de fermentation*, vendredi à 8 h., pendant toute l'année.

M. Defourny, Prof. extraord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique et le Droit social*, mercredi à 11 h., pendant le premier semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Le Droit civil et le Droit commercial*, mardi à 9 1/2 h. et vendredi à 16 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *Les Compléments de physique*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année.

J. Pieraerts, Prof. ord. *Les Appareils et les Opérations chimiques* (1re partie), mercredi à 8 h. et samedi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre. — *Les Produits agricoles, commerciaux et industriels, y compris leur analyse détaillée* (1re partie), jeudi à 8 h., pendant le premier semestre. — *L'Analyse des sucres et des matières azotées*, jeudi à 8 h. et à 11 1/2 h., pendant le second semestre. — *Travaux de laboratoire*, mercredi et jeudi à 14 1/2 h., pendant toute l'année; mardi et mercredi à 9 1/2 h., et vendredi à 9 h. et à 14 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi et vendredi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

Examen d'ingénieur chimiste agricole.

A. Theunis, Prof. ord. *L'Analyse chimique des denrées alimentaires*, jeudi à 8 h., pendant le second semestre. — *Les Industries agricoles (compléments)*, mercredi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Travaux de laboratoire*, jeudi à 14 1/2 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie théorique et pratique*, jeudi à 11 h., pendant le premier semestre; mardi à 11 h., pendant le second semestre. — *L'Analyse microscopique des denrées alimentaires d'origine végétale*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; mardi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Chimie biologique*, lundi à 17 h., pendant le premier semestre. — *Exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

V. Grégoire, Prof. ord. *La Cytologie*, mardi et mercredi à 10 1/2 h., pendant le premier semestre.

L. Frateur, Prof. ord. *L'Analyse microscopique des denrées alimentaires d'origine animale*, jeudi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Pieraerts, Prof. ord. *La Polarimétrie*, mercredi à 8 h., pendant le second semestre. — *Les Appareils et Opérations chimiques* (2e partie), vendredi à 8 h., pendant le second semestre. — *Les Produits agricoles, commerciaux et industriels, y compris leur analyse détaillée* (2e partie), vendredi à 8 h., pendant le premier semestre; samedi à 8 h., pendant toute l'année. — *Questions spéciales de chimie*, aux jours et heures à déterminer. — *Travaux de laboratoire*, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 14 1/2 h., pendant toute l'année; mardi à 8 h., pendant le premier semestre; vendredi à 9 h., pendant le premier semestre; lundi à 8 h. et à 14 1/2 h., pendant le second semestre; vendredi à 8 h., pendant le second semestre.

Ecole supérieure de Brasserie.

Examen d'ingénieur-brasseur.

Première épreuve.

A. Lecart, Prof. ord. *La Comptabilité générale*, jeudi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Applications.*

A. Theunis, Prof. ord. *La Théorie des manipulations chimiques*, mercredi à 9 h., jusqu'à la nouvelle année. — *Exercices pratiques*, mercredi de 9 h. à 10 1/2 h. et à 14 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre; mardi à 10 h. et mercredi à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

A. Meunier, Prof. ord. *La Botanique générale (Morphologie végétale)*, lundi de 9 h. à 10 h., vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Constructions*, samedi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

F. Janssens, Prof. ord. *La Microscopie*, jeudi de 9 1/2 h. à 10 1/2 h., depuis la nouvelle année jusqu'à la fin du premier semestre. — *L'Anatomie végétale et la Physiologie végétale* (1re partie), mercredi de 10 1/2 h. à 13 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, lundi à 10 h. et mercredi à 8 h., pendant toute l'année; mardi à 10 h., pendant le premier semestre, et à 8 h., pendant le second semestre.

L. Verhelst, Prof. ord. *Les Matières premières employées en brasserie*, vendredi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

J. Pieraerts, Prof. ord. *La Chimie organique et inorganique*, cours indiqués ci-dessus.

J. Laminne, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *La Philosophie générale et la Religion*, mardi à 11 h. et mercredi à 12 h., pendant le premier semestre.

Deuxième épreuve.

A. Lecart, Prof. ord. *La Comptabilité industrielle*, jeudi à 11 h., pendant le second semestre.

A. Theunis, Prof. ord. *La Chimie analytique*, vendredi de 8 h. à 11

9 1/2 h., jusqu'au nouvel an. — *Exercices pratiques* (recherches analytiques, qualitatives et quantitatives), mercredi à 14 1/2 h. et jeudi à 11 h. pendant le premier semestre. — *La Fabrication du sucre*, jeudi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie générale théorique et pratique*, mardi de 8 h. à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

E. Leplae, Prof. ord. *Les Moteurs*, lundi à 14 1/2 h., pendant toute l'année. — *Le Dessin*, mardi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

F. Janssens, Prof. ord. *La Physiologie végétale* (2e partie : *Physiologie chimique)*, lundi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant le premier semestre.

L. Verhelst, Prof. ord. *La Fabrication de la bière (Zymotechnie)*, mardi et vendredi de 9 1/2 h. à 11 h., pendant toute l'année. — *Les Appareils et installations de malterie et de brasserie*, mardi de 11 h. à 12 1/2 h., pendant toute l'année. — *Brasserie expérimentale*. — *Excursions*.

J. Pieraerts, Prof. ord. *Les Sucres et les Matières azotées*, samedi à 11 1/2 h., mercredi à 8 h., pendant le premier semestre. — *La Chimie appliquée à la Brasserie* (1re partie), jeudi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Travaux de laboratoire*, jeudi à 14 1/2 h., pendant le premier semestre; jeudi à 8 h. et à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

M. Defourny, Prof. extraord. de la Faculté de Droit. *L'Économie politique*, mercredi de 11 h. à 13 1/2 h., pendant le premier semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Mécanique générale*, mercredi à 9 1/2 h., pendant toute l'année.

Troisième épreuve.

J. Vuylsteke, Prof. ord. *L'Amidonnerie et la Glucoserie, la Vinaigrerie*, lundi à 8 h., pendant le premier semestre. — *Les Machines frigorifiques et leurs applications*, lundi à 9 h., pendant le premier semestre. — *La Fabrication de l'alcool et des levures (distillerie)*, lundi à 8 h., pendant le second semestre.

P. Biourge, Prof. ord. *La Microbiologie appliquée et les Analyses bactériologiques*, jeudi de 11 h. à 13 h., pendant le premier semestre; mardi de 11 h. à 13 h., pendant le second semestre.

E. Leplae, Prof. ord. *La Culture des orges et des houblons*, aux jours et heures à déterminer. — *Le Dessin*, mardi à 14 1/2 h., pendant toute l'année.

L. Verhelst, Prof. ord. *Les Questions spéciales de brasserie; le Droit fiscal*, lundi à 10 h., pendant toute l'année. — *Excursions*, jeudi, pendant le second semestre. — *Brasserie expérimentale*, le mercredi.

L. Frateur, Prof. ord. *L'Esthétique animale*, samedi à 9 1/2 h., pendant le second semestre.

J. Corbiau, Prof. ord. de la Faculté de Droit. *Les Notions élémentaires de droit*, mardi à 9 1/2 h. et vendredi à 14 h., pendant le second semestre.

R. De Muynck, Prof. ord. *La Physique industrielle*, samedi à 9 1/2 h., pendant le premier semestre; samedi à 8 h., pendant le second semestre.

J. Pieraerts, Prof. ord. *La Polarimétrie*, mercredi de 8 h. à 9 h., pendant le second semestre. — *La Chimie analytique appliquée à la Brasserie* (2e partie), jeudi à 8 h., pendant le premier semestre.

Les Appareils et les Opérations chimiques, mercredi à 8 h. et samedi à 11 1/2 h., pendant le premier semestre.

Travaux pratiques du laboratoire de zymotechnie, vendredi de 8 h. à 13 h., pendant toute l'année; jeudi de 9 1/2 h. à 11 h. et de 14 1/2 h. à 18 h., pendant le premier semestre; jeudi de 9 1/2 h. à 13 h. et à 14 1/2 h., pendant le second semestre.

Institut préparatoire

POUR L'ADMISSION AUX ÉCOLES SPÉCIALES, A L'INSTITUT AGRONOMIQUE ET A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE BRASSERIE.

Directeur : **I. Hemeryck**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie.

Professeurs : **I. Hemeryck**, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées.

F. Breithof, ingénieur.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

Le Secrétaire,	LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
J. Van Biervliet.	**A. HEBBELYNCK.**

DOCTEURS AD HONORES.

1905—1906.

Mgr Mercier, archevêque de Malines et primat de Belgique, docteur en philosophie et lettres.

M. L. H. De Vroe, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, supérieur du Petit Séminaire de Roulers, docteur en philosophie et lettres.

M. H. Verriest, curé à Ingoyghem, docteur en philosophie et lettres.

LISTE DES ÉTUDIANTS
admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1905-1906.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

BACHELIERS EN THÉOLOGIE (1).

De Caluwe, Joseph, de Beveren (Waes), prêtre du diocèse de Gand; 10 juillet.

Goldaracena, José, de Jabar (Espagne), de l'ordre des Frères Mineurs Capucins; id.

Peeters, Xavier, de Vorst-Ste-Gertrude, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.

BACHELIERS EN DROIT CANON.

Callewaert. Henri, de Thourout, prêtre du diocèse de Bruges; 10 juillet.

De Craene, Basile, de Waerschoot, prêtre du diocèse de Gand; id.

De Jong, François, de Brasschaet, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.

De Ro, Epiphane, de Herffelingen, de l'ordre des Frères Mineurs Capucins; id.

LICENCIÉS EN THÉOLOGIE.

Brohée, Abel, de Soignies, prêtre du diocèse de Tournai; 10 juillet.

Mulligan, Sylvestre, de Tasson (Irlande), de l'ordre des Frères Mineurs Capucins; id.

Tessens, François, de Herenthals, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.

Villier, Sulpice, d'Ars-Laquenexy (Lorraine), de l'ordre des Pères des Sacrés-Cœurs; id.

LICENCIÉ EN DROIT CANON.

De Lannoy, Paul, d'Enghien, prêtre du diocèse de Tournai, 10 juillet.

DOCTEUR EN THÉOLOGIE.

Van Oppenraaij, Théodore, de Bemmel (Gueldre, Hollande), prêtre de l'archidiocèse d'Utrecht (2); 10 juillet.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez ci-dessus pp. 84 sv. la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.*

(2) Les thèses de M. Van Oppenraaij, étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *La Doctrine de la Prédestination dans l'Église réformée des Pays-Bas depuis l'origine jusqu'au synode national de Dortrecht en 1618 et 1619.* Louvain, Van Linthout. in-8°, xiv-272 pages.

FACULTÉ DE DROIT.

CANDIDATS EN SCIENCES POLITIQUES.

Avec grande distinction

Hannigan, Edmond, de Cork (Irlande); 9 juillet.
Müller, Albert, de Gand; id.

LICENCIÉS EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

de Spoelbergh, Olivier, de Bruxelles; 6 avril.
Belpaire, Jean, d'Anvers; 16 juillet.
de Ghellinck, Ernest, d'Elseghem; id.
de Looz Corswarem, Robert, d'Harmignies; id.
Lechien, Adolphe, de Fayt lez-Seneffe; id.

DOCTEUR EN SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES.

Terlinden, Charles, de Bruxelles (1); 6 avril.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

CANDIDATS EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

Avec la plus grande distinction.

Pasture, Alexandre, de Givry; 12 juillet.

Avec grande distinction.

Prims, Florent, d'Anvers; id.

Avec distinction.

Jose, Marques Barbosa dos Reis Maia, de Villa de Punhe (Portugal); id.

DOCTEUR EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

Avec la plus grande distinction.

Lemaire, Raymond, de Tourneppe; 27 juin.

1re CANDIDATURE EN SCIENCES ARCHÉOLOGIQUES.

D'une manière satisfaisante.

Hissette, Louis, de Roubaix; 9 juillet.

Institut supérieur de Philosophie (2).
(École St-Thomas d'Aquin.)

BACHELIERS EN PHILOSOPHIE.

Avec la plus grande distinction.

Gribomont, Emile, de Bastogne.

(1) M. Terlinden a publié une dissertation intitulé : *Guillaume I, roi des Pays-Bas et l'Église catholique en Belgique* (1814-1830). Bruxelles, De Wit, 2 vol. in-8° de XXII-526 et 470 pages.

(2) Les grades sont conférés conformément au Bref pontifical du 7 mars 1894 et aux statuts du 31 mai 1895. Voir ci-dessus pp. 84 sv. la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.*

Avec grande distinction.

Cordonnier, Léonard, de Verviers.
Dechamps, Léon, de Morlanwelz.
Scalia, Carmelo, de Catane.

Avec distinction.

Baert, Arthur, de St-Nicolas.
Baschab, Charles, de San Francisco.
Boschmans, Gustave, d'Aerschot.
Hofen, Antoine, de Cracovie.
Ransy, Clément, de Verviers.
Rhoen, Guil., de Bocholt (Pays-Bas).
Ryckmans, Gonzague, d'Anvers.
Verbraeken, Ad., de Melsele (Waes).
Verlinden, Herman, d'Alsemberg.

D'une manière satisfaisante.

Deckers, Herman, de Bouchout.
Glenisson, Gustave, de Turnhout.
Kordel, P., de Grevenmacher (G.-D.).
Nackaerts, Louis, de Louvain.
Trimaille, Alphonse, de Grandrupt (France).

LICENCIÉS EN PHILOSOPHIE.

Avec la plus grande distinction.

Lamiroy, Henri, de Heurne.
Zaragnëta, Juan, de San Sebastian.

Avec grande distinction.

Bodson, Albert, de Boirs.
Danis, Pierre, d'Oorderen.
de Guérif, Jos., de Guérande (France).
Volio, G., de Cartago (Costa-Rica).

Avec distinction.

Isaac, Charles, de Cuesmes
Jansen, Bern., de Silvolde (Pays-Bas).
Maisonobe, A., de Grandelles (France).
Peeters, Jules, de Tournai.
Peters, Henri, de Termonde.
Selleslags, Jean, de Malines.
Serpienski, A., de Vilme (Pologne).
Starowolski, D., de Kieft (Pologne).
Van Bael, Willy, de Turnhout.
Van Rooy, E., de Bois-le-Duc (P.-B.).

D'une manière satisfaisante.

Hage, Albert, de Gazir (Mont-Liban).
Festraets, Joseph, de Malines.

DOCTEURS EN PHILOSOPHIE.

Avec grande distinction

Belpaire, Bruno, d'Anvers
Fierens, Florent, d'Anvers.
Magniette, Joseph, de Philippeville.
Van Merr's, Charles, de Poperinghe.

Avec distinction.

de Grünne, Eugène, de Bruxelles.
De Hovre, Frans, d'Audegem.
Geysen, Jules, d'Anvers.
Marck, Ern., de Bioncourt (Allem.).
Van Ham, Jean, de Braine-l'Alleud.
Verjans, Robert, de Herderen.
Wauthy, Alidor, de Gilly.

D'une manière satisfaisante.

Cogoluègnes, René, de Bourg-Lastie (France).

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par les Commissions d'examens de l'Université, en exécution de la loi du 10 avril 1890, dans les sessions de 1906.

FACULTÉ DE DROIT.

EXAMEN DE CANDIDAT.

Avec la plus grande distinction.

Boonen, Prosper, d'Ixelles.
Leclercq, Henri, de Bruxelles.

Avec grande distinction.

Capart, Maurice, de Bruxelles.
Decerf, Arnold, de Lambermont.
Defalque, Rob., de Court-St-Etienne.
Leroy, Octave, de Binche.
Rosseeuw, William, de Tirlemont.

Avec distinction.

Aubry, René, de Soignies.
Beken, Gustave, de Louvain.
Ceulemans, Joseph, de Mortsel.
Coppée, Clovis, de Renlies.
Debouche, Charles, de Gembloux.
de Brouwere, Raymond, d'Anvers.
Delvaux, Ernest, d'Anthisnes.
Devolder, Jean, de Bruxelles.
Geysen, Jules, d'Anvers.
Hemeleers, Paul, de Schaerbeek.
Lagae, Hubert, de Courtrai.
Liebaert, Fritz, de Courtrai.
Loontjens, Franz, de Thielt.
Mestdagh, Oswald, de Grammont.
Nève, Paul, de Gand.
Pierlot, Hubert, de Cugnon.
Rulot, Ferdinand, de Maillen.
Sarlet, Paul, de Thuin.
Stas, René, d'Andenne.
Van Hecke, Maurice, de Somergem.
Van Nuffel, Xavier, d'Hemixem.

D'une manière satisfaisante.

Bareel, Auguste, de Tournai.
Berghman, Germain, d'Ypres.
Bonaert, Franz, de Liége.
Braye, Jacques, St-Gilles (Bruxelles).
Carton, Edmond, de Tournai.
Coomans, Paul, de St-Gilles.
Crevecœur, Marc, de Perwez.
Deboungne, Ed., d'Hoogstraeten.
De Cocq, Marcel, de Malines.
De Groeve, Alphonse, de Bruges.
Delfosse, Adolphe, de Jodoigne.
Delogne, Franz, de Bertrix.
de Macar, Daniel, de Soignies.
Denecker, Auguste, de Moorslede.
de Patoul, Jean, de Lens..
de Radzitzky, Jules, de Malines.
Dupont, Joseph, de Gembloux.
Mat, Emile, de Peruwelz.
Mayer, Georges, de Bruxelles.
Michaëlis, Xavier, d'Arlon.
Paheau, Louis, d'Aerschot.
Poupart, Charles, d'Ixelles.
Reisdorf, Robert, de Bruxelles.
Rousseaux, Léon, de Charleroi.
Schmitz, Paul, d'Anvers.
Spincemaille, Jules, de Deerlyk.
t'Kint de Roodenbeke, Jean, de Bruxelles.
Van Craenenbroeck, Raph., d'Eyne.
Van den Wouwer, Alph., d'Anvers.
Van der Meersch, Louis, d'Ypres.
Van der Wegen, Const., de Louvain.
Van Humbeeck, Joseph, d'Ixelles.
Van Melckebeke, Ivan, de Malines.

Fries, Charles, d'Anseremme.
Gendebien, Robert, de Bruxelles.
Indekeu, Charles, de Neeroeteren.
Jeanty, Paul, de Nobressart.
Kervyn de Lettenhove, Eugène, de Bois-Seigneur.
Le Boulengé, Léon, de Dinant.
Van Overbeke, Maurice, de Nethen.
Van Overstraeten, Baud., de Louvain.
Verbist, Léon, de Gheel.
Vercammen, Robert, de Malines.
Vermer, Albert, de Bièvre.
Versluys, Albert, de Louvain.
Waffelaert, Gustave, d'Etterbeek.

PREMIER EXAMEN DE DOCTEUR.

Avec grande distinction.

Bellemans, Franz, de Saint-Nicolas.
Borginon, Josse, de Schaerbeek.
Janssen, Albert, d'Anvers.
Van Bastelaer, Jules, de Charleroi.

Avec distinction.

Alen, Robert, de Louvain.
Charles, Paul, de St-Josse-ten-Noode.
Coomans, Oscar, de Saint-Gilles.
Demblon, Oscar, de Wellin.
Destrait, Léon, de Soignies.
Dubois, Joseph, de Beeringen.
Elens, Joseph, d'Herck-la-Ville.
Gielen, Georges, de Bruxelles.
Lefèvre, Etienne, de Menin.
Mallié, Léon, de Tournai.
Marc, Henri, de Malines
Orban, Paul, d'Anderlecht.
Roland, Victor, de Namur.
Sergoynne, Oscar, de Forest.
Tombeur, Théoph., de Kessel-Loo.
Van den Bergen, Jos., de Malines.
Van de Velde, Henri, de Bellem.
Vanpee, Charles, de Nivelles.
Verwilghen, Charles, de Roulers.
Vitry, Léon, de Binche.

D'une manière satisfaisante.

Anthonis, Henri, de Malines.
Bertot, Arthur, de La Cuisine.
Clément de Cléty, Is., d'Anderlecht.
Cousot, Georges, de Dinant.
Dachy, Léon, de Louvain.
Delannoy, Jules, d'Enghien.
de Lichtervelde, P., d'Ecaussinnes.
Déome, Gustave, de Neufchâteau.
De Preter, François, d'Anvers.
de Romrée, Charles, de Beuzet.
De Simpel, Pierre, de Warneton.
Dupont, Joseph, d'Hérenthals.
Everarts, M., de Sart-Dame-Avelines.
Gelders, Valère, d'Ypres.
Gérard, Guibert, de Gembloux.
Gysen, Norbert, d'Anvers.
Jacquemin, Eudore, de Michamp.
Jeanty, Alph., de Vaux-les-Rosières.
Lagasse, Louis, de Nivelles.
Lebbe, Robert, de Bruges.
Le Boulengé, Paul, de Dinant.
Michielsen, Hub., de Hoogstraeten.
Mistiaen, Corneille, de Louvain.
Nève, Philippe, de Brecht.
Orban de Xivry, Etienne, de Louvain.
Ost, Urbain, de Zwyndrecht.
Portmans, John, de St-Trond.
Possoz, Emile, de Hal.
Seys, Joseph, d'Ypres.
S'Heeren, Jules, de Tirlemont.
Standaert, Florent, de Calmpthout.
Taymans, Pierre, de Tubise.
Van Oeckel, Henri, de Capellen.
Veltkamp, Antoine, de Louvain.
Verwilghen, H., de St-Nicolas (Waes).
Wagemans, Gaston, de Léau.
Zoude, Ernest, de Saint-Hubert.

SECOND XEAMEN DE DOCTEUR EN DROIT (1e SOUS-ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

Dorff, Alfred, de Bruxelles.
Geûens, Maurice, de Bruges.
Hostie, Jean, de Gand.
Timmermans, P.-E., de Schaerbeek.
Van der Maeren, Louis, de Ressegem.
Verbaet, Maur., de Moerbeke (Waes).

Avec distinction.

Bosseret, Edmond, de Dinant.
de Müelenaere, Robert, d'Ardoye.
Derbaix, Charles, de Binche.
de Wynbergen, Sweden, de Voorst (Hollande).
Feye, Marcel, de Louvain.
Gendebien, Paul, d'Ixelles.
Stuyck, Henri, d'Anvers.
Van den Hende, Franz, de Thisselt.
Voet, Henri, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

Bastin, Fr., de Marchienne-au-Pont.
Boever, Jules, de Laroche.
Boone, Louis, de Turnhout.
Bosteels, Eugène, de Hekelgem.
Brocorens, Fernand, de Grammont.
Ceulenaere, Hector, de Maldegem.
Deckers, Victor, de Cappellen.
Demaret, Maurice, de Mons.
Demay, Lactance, de Pâturages.
Depas, Joseph, de Visé.
de Radzitzky d'Ostrowick, Charles, de Liége.
Harmignie, Pierre, de Mons.
Hellemans, Edouard, de Vilvorde.
Hollanders, Jacques, de Louvain.
Huybrechts, Franç., de St-Josse-ten-Noode.
Jacobs, Félix, de Saint-Gilles.
Kemna, Adolphe, d'Anvers.
Liebaert, Joseph, de Courtrai.
Matthys, Maurice, de Oostwinckel.
Mernier, Joseph, d'Anvers.
Neut, Paul, de Bruges.
Potvliege, Prosper, de Maldeghem.
Racquez, Léon, de Bruxelles.
Thibaut, Charles, de Ciney.
Van Gindertaelen, Arm., de Louvain.
Verhoeven, Joseph, d'Anvers.
Zech, Henri, de Soignies.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR EN DROIT (2e SOUS-ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

Boseret, Edmond, de Dinant.
Dorff, Alfred, de Bruxelles.
Geuens, Maurice, de Bruges.
Vander Maeren, Louis, de Ressegem.
Verbaet, Maur., de Moerbeke (Waas).
Voet, Henri, d'Anvers.

Avec distinction

Bosteels, Eugène, de Hekelgem.
de Müelenaere, Robert, d'Ardoye.
de Paepe, Paul, de Châtelet.
de Radritzky d'Ostrowick, Charles, de Liége.
Descamps, Pierre, de Louvain.
Harmignie, Pierre, de Mons.
Hostie, Jean, de Gand.
Stuyck, Henri, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

Boever, Jules, de Laroche.
Boone, Louis, de Turnhout.
Brocorens, Fernand, de Grammont.
Coemans, Joseph, d'Anvers.
Cuelenaere, Hector, de Maldegem.
de Beauffort, Philippe, de Linden.
de Coppin de Grinchamps, Ultain, de Moustier s/Sambre.
Demay, Lactance, de Pâturages.
de Pierpont, René, de Rivière.
Feye, Marcel, de Louvain.
Matthys, Maurice, d'Oostwinckel.
Mols, Georges, d'Anvers.
Nelissen, Paul, de Hasselt.
Neut, Paul, de Bruges.
Pirmez, Fernand, de St-Gilles.
Raquez, Léon, d'Ixelles.
Ruyssen, Joseph, de Meulebeke.
Tallon, Paul, de Geet-Betz.
Thibaut, Charles, de Ciney.
Timmermans, Paul-Em., de Schaerbeek.

Hellemans, Edouard, de Vilvorde.
Jacobs, Félix, de St-Gilles (Bruxelles).
Lefebvre, Alexandre, d'Alost.
Legrand, Raymond, de Mons.
Lekeux, Marcel, de Verviers.
Liebaert, Joseph, de Courtrai.
Van Bleyenberge, Dés., de Bierbeek.
Van Breedam, Amédée, de Malines.
Vanden Hende, Franz, de Thisselt.
Van Gindertaelen, Arm., de Louvain.
Willems, Fritz, de Hasselt.
Zich, Henri, de Soignies.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR (ÉPREUVE UNIQUE).

D'une manière satisfaisante

De Keersmaecker, Edgard, de Jette-St-Pierre.

EXAMENS RÉUNIS DE DOCTEUR EN DROIT (2e SOUS-ÉPREUVE) ET DE CANDIDAT NOTAIRE

D'une manière satisfaisante.

Bellefroid, Louis, de Zepperen.
Lefèvre, Auguste, de Tintigny.
Potvliege, Prosper, de Maldegem.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (1re ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

De Wulf, Joseph, de Coolscamp.
Mertens, Maurice, de Schaerbeek.
Ter Horst, Antoine, de Dordrecht.
Verelst, Joseph, de Cappelle-au-Bois.

Avec distinction.

De la Croix, Fernand, de Tirlemont.
De Schepper, Arthur, de Kerkxken.
Krokaert, Albert, de Bruxelles.
Meulemans, Paul, de Herent.
Stevens, Constant, de Wavre.

D'une manière satisfaisante.

Choppinet, Adolphe, d'Enghien.
Coppyn, Marcel, de Bruxelles.
De Cooman, Maurice, de Diest.
Godin, Jean, de Gembloux.
Harrewyn, Georges, d'Eeckeren.
Lange, Joseph, d'Havelange.
Lathuy, Gustave, de Slins.
Maisfrancx, Pierre, de Schendelbeke.
Michaux, Aimé, de Sivry.
Rotsaert, Henri, de Clemskerke.
Torrekens, Nestor, d'Aygem.
Vanden Schrieck, A., de Wespelaer.
Verbruggen, Charles, de Londerzeel.
Vergote, Alph., de Blankenberghe.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (2e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

Claerhout, Joseph, de Loo-ten-Hulle.

Avec distinction.

Delrue, Jérôme, d'Avelghem.
Thielemans, Victor, de Saint-Gilles.
Vanneck, Léon, de Malines.

D'une manière satisfaisante.

Brasseur, Ernest, de Châtelineau.
d'Harveng, Odillon, de Flobecq.
Hensmans, Félix, de Louvain.
Labarre, Paul, de Dottignies.
Leroy, Pierre, de Bruxelles.
Misonne, Joseph, de Turnhout.
Reding, Herman, de Houffalize.
Van Bever, Joseph, de Bruxelles.
Van Caillie, Félix, d'Ostende.
Van Elst, Franz, de Malines.
Van Zeebroeck, Maurice, d'Anvers.
Winteroy, Pierre, de Bruxelles.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE (3e ÉPREUVE).

Avec distinction.

Ceulemans, Léon, de Borgerhout.
De Kock, Fernand, d'Anvers.
Theunen, Arthur, de Berchem.
Van der Stichele, Jos., de Gulleghem.

D'une manière satisfaisante.

Bohyn, Albert, de Zwyndrecht.
Ceulemans, Léon, d'Anvers.
De Geest, Prosper, de Merchtem.
Haesaerts, Désiré, de Rumpst.
Indekeu, Joseph, d'Exel.
Meganck, Henri, de Kerckxken.
Mertens, Jean-Bapt., de Steenhuffel.
Reding, Georges, de Houffalize.
Van de Perre, Florent, d'Esschen.
Van Huele, Oscar, de Stalhille.
Vuye, Florimond, de Hoorebeke-St-Corneille.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE
(ÉPREUVE UNIQUE POUR LES DOCTEURS EN DROIT).

Avec grande distinction.

Scheys, Joseph, de Beauvechain.
Van Cauwenbergh, Fl., de Lierre.

Avec distinction.

Descamps, Philippe, de Belœil.
Van Winckel, Maurice, de Castre.

D'une manière satisfaisante.

Colette, Georges, de Bruxelles.
Depuydt, Arthur, de Beerst.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES ET EN MÉDECINE (2e EPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

Molhant, Modeste, de Malines.
Van der Schueren, A., d'Oosterzeele.

Avec grande distinction.

Debaisieux, Paul, de Louvain.
Degardin, Paul, de Blaugies.
Dubois, Albert, de Gand.
Michaux, Adolphe, de Gosselies.
Van Espen, Victor, de Nosseghem.

Avec distinction.

André, Georges, de Sombreffe.
Backelandt, Richard, de Gulleghem.
Beaufort, Léon, de Bellecourt.
Bernard, Raoul, de Schaerbeek.
De Block, Frédéric, de Wavre.
De Kock, Désiré, de Zwyndrecht.
Delahaye, Joseph, de Dixmude.
Delannoy, Elie, de Froidmont.
De Rudder, Alphonse, de Bruges.
De Wulf, Maurice, de Bruges.
Fermine, Paul, de Wellin.
Fransen, François, de Wortel.
Leyman, Alphonse, d'Eename.
Michiels, G., de Woubrechteghem.
Patte, Pierre, de Pommerœul.
Polet, Arsène, de Givry.
Puissant, Henri, de Tamines.
Vandermarlière, Fl., d'Elverdinghe.
Van Opstal, Guillaume, d'Aerschot.
Van Tassel, Léopold, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

Byvoet, Camille, de Hechtel.
Caluwaerts, Ernest, de St-Trond.
Canart, Léon de Peissant.
Cochez, Arthur, de Gysegem.
Coquet, Edgar, de Lokeren.
Courtin, Joseph, de Haine-St-Pierre.
Crousse, René, de Tamines.
Deffrennes, Fern., de Velaines lez-Tournai
De Groodt, Arthur, d'Anvers.
De Keersmaecker, J., de Londerzeel.
Delie, Abel, d'Ypres.
De Smedt, Edmond, de St-Nicolas.
D'Hooge, Alphonse, de Lierre.
Draulans, Julien, de Zoerle Parwys.
Dufour, Léon, de Ninove.
Dupont, Henri, de Herenthals.
Gillet, Fernand, de Namur.
Gislen, Louis, d'Ottignies.
Heffinck, Joseph, de Cruyshautem.
Huys, F., de Steenbergen (Pays-Bas).
Lagae, Oscar, de Cuerne.
Lambert, Ariste, de Gerin.
Latinne, Gustave, de Marbais.
Lebrun, Georges, de Namur.
Lefebvre, François, de Quartes.
Legrand, J., de St-Josse-ten-Noode.
Liesse, Eugène, d'Orbais.
Malfait, Auguste, de Courtrai.
Markey, Emile, de Nieuport.
Michils, Alexis, de Saventhem.
Namèche, Achille, de Templeuve.
Peeters, Amand, de Boisschot.
Rahier, Marcel, de Verviers.
Raveschot, Joseph, de Menin.
Roosens, Joseph, de Borgerhout.
Selosse, Paul, de Mouscron.
Taverniers, Paul, de Glabbeek.
Thienpont, Rodolphe, de Lokeren.
Van Caillie, René, d'Ostende.
Van den Abeele, A., de Haute-Croix.
Van den Bril, Paul, de Boom.
Van der Haeghe, Rich., de Sulsique.
Vanderveken, Raym., de Bruxelles.
Van Dessel, Franz, de Duffel.
Van Driessche, Alb., de Grimbergen.
Van Goethem, Maurice, de Lokeren.
Verbraeken, Louis, de Melsele.
Verwimp, Léon, de Turnhout.
Vos, Gustave, de Montignies.
Walravens, René, de Lessines.
Wautié, Georges, de Bousval.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES ET EN MÉDECINE (3e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

De Mees, Oscar, de Campenhout.
Graveline, Albert, d'Air s/Lys.
Rasquin, Emile, de Spy.
Van Damme, A., de St-Jean-in-Eremo.

Avec grande distinction.

Antoine, Charles, de Namur.
Bourguignon, Louis, de Perwez.
Fillet, Achille, de Tirlemont.
Lambert, Joseph, de Namur.
Poort, Ernest, de Boom.
Van Raemdonck, Joseph, de Tamise.

Avec distinction.

Berger, Zénon, de Céroux.
Couvreur, Louis, d'Ottignies.
Dandois, Georges, de Mellet.
De Gomme, Raphaël, de Furnes.
De Graeve, Omer, de Haeltert.
Dyckmans, Jules, de Moll.
Janssens, Alphonse, de Niel.
Rubay, Ernest, de Ligny.
Sterckx, Alph., de Steenockerzeel.
Straus, Edgar, d'Arlon.
Van Boeckel, Louis, d'Anvers.
Van den Branden, F., de Malines.

D'une manière satisfaisante.

Adriaen, Oscar, de Dickebusch.
Boodts, Honoré, de Meerdonck.
Petit, Emile, de Roux.
Pirmez, Jos., de Velaine s/Sambre.

Comin, Léon, d'Anvers.
De Keersmaecker, C., de Cobbeghem.
Denomerenge, Paul, de Liége.
De Smet, Franz, de Bruxelles.
De Wolf, Georges, de Haesdonck.
De Wulf, Hector, de Haesdonck.
Disclez, Louis, de Namur.
Evrard, Edgar, de Rochefort.
Hallez, Joseph, de Binche.
Jonkheere, Gaston, de Vyve-Capelle.
Keyenbergh, Laurent, de Schooten.
Lambrechts, Léon, de Tamise.
Langhendries, A., de Herffelingen.
Leclef, Gérard, d'Anvers.
Leclercqz, Alfred, de Beaumont.
Leriche, Georges, de Soignies.
Louf, Cyrille, de Neuve-Eglise.
Morlion, Léon, de Ghyverinchove.
Nyssens, Emile, de Kieldrecht.
Peeters, Henri, de Borgerhout.
Proost, Jean, de Turnhout.
Saint-Paul, Joseph, de Gozée.
Salmin, Jules, de Nil-St-Martin.
Thielemans, Auguste, de Betecom.
Truyens, Ernest, de Beirendrecht.
Van Bever, Louis, de Bruxelles.
Van Cauwenberghe, P., de Hérinnes lez-Enghien.
Van den Kerckhove, A., de Knesselaere.
Van den Steene, Alph., de Wervicq.
Vanderdonckt, Ange, d'Everbecq.
Van Hollebeke, Achille, de Thielt.
Van Keerbergen, Joseph, d'Ixelles.
Van Olmen, René, de Brée.
Van Schoote, Georges, de Stekene.
Verhaegen, Ph., de Capelle-au-Bois.
Verlinden, Ern., de Westmeerbeek.
Vermiert, Joseph, de Veerle.
Weemaes, Alphonse, de Doel.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (1re ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

Moorkens, Joseph, de Berchem
Titz, Franz, de Louvain.

Avec distinction.

Boncquet, Gérard, de Moorslede.
Brohée, Hilaire, de Soignies.
De Bontridder, Louis, de Bruxelles.
Decapmaker, Georg., d'Alveringhem.
De Maeyer, Alphonse, de Niel.
Deton, Willy, de Charleroi.
Naulaerts, Auguste, de Herenthout.
Rosman, Marcel, de Bruxelles.
Van Bogaert, Albert, de Hamme lez-Termonde.
Van Huffelen, Arthur, de Vracene.
Vercruysse, Aimé, de Maeter.
Wendelen, Louis, de Tongerloo.

D'une manière satisfaisante

Aernaudts, Edmond, de l'Ecluse.
Boulanger, Joseph, de Sibret.
Carlot, François, de Fayt-le-Franc.
Cleeren, Gustave, de Stevoort.
De Jaeger, Joseph, de Knesselaere.
Delfosse, Emile, de Louvain.
Demanet, Henri, de Villers-la-Ville,
Depasse, Georges, de Piéton.
De Roeck, Emile, d'Auderghem.
De Ryck, Alfred, d'Aygem.
De Wever, Emile, de Ternath.
d'Hooghe, Franz, de Basel.
Grenier, Emile, de Vieux-Reng.
Hollebecq, René, d'Ooteghem.
Hubert, Georges, de Mons.
Mistiaen, Franz, de Louvain.
Pauwels, Homère, de Seveneecken.
Poodt, Arthur, de Ternath.
Schaepkens, Louis, de Maestricht.
Sebrechts, Joseph, de Willebroeck.
Snoeck, Remi, de Hulst.
Stappers, Louis, de Hasselt.
Tondreau, Oger, de Beclers.
Tonglet, R., de Longchamp (Leuze).

Donckerwolcke, Edgard, de Ninove.
Driane, François, de Herenthout.
Dubois, Isidore, de Louvain.
Gabriel, Edgard, de Bossu.
Gilis, Paul, de Namur.
Van Cauwelaert, Arth., de Hérinnes.
Van de Kerchove, Om., de Ledegem.
Van Hee, Charles, de Loo.
Van Hirtum, Louis, de Kessel-Loo.
Weyns, Henri, de Deurne lez-Anvers.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (2e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

Bruynoghe, Richard, d'Alveringhem.
Haelterman, Raym., d'Appelterre.
Hamerlynck, Cyrille, d'Eecloo.
Leclercq, Oscar, de Grand-Reng.

Avec distinction.

Conreur, Edmond, d'Anderlues.
De Grave, Henri, de Bruxelles.
Delchambre, Georges, de Castillon.
Delcorde, Alb., de Braine-le-Château.
Gaudoux, Auguste, de Sivry.
Lampaert, Armand, de Somergem.
Pieters, Remi, de Lebbeke.
Van Bellinghen, René, d'Ottignies.
Van den Berghe, Raph., de Rousbruggge.
Vennens, Camille, de Steendorp.
Vertruyen, Ferdinand, d'Aerschot.

D'une manière satisfaisante.

Basteyns, Emile, de Liezele.
Boné, Georges, de Bruxelles.
Coppez, Auguste, de Tournai.
De Bo, Hilloné, d'Etichove.
De Doncker, Joseph, d'Assche.
De Keersmaeker, Léon, de St-Hubert.
Demeersseman, L., de Langemarck.
De Preter, L., de Rhode-Ste-Genèse.
Deschutter, Louis, de Beirendrecht.
De Snick, Léon, de Thielt.
D'Harveng, Louis, de Schaerbeek.
D'Hollander, Arthur, de Baesrode.
Dosogne, Clovis, d'Anhée.
Dubois, Alexandre, de Libin.
dos Santos, Manoel-Pedro, d'Ile de Porto Santo (Madère),
Franck, Jean, de St-Trond.
Geens, Jean, de Malines.
Geeraerts, Paul, de Louvain.
Gérard, Albert, d'Etalle.
Goffin, Lucien, de Waret.
Groenen, Michel, de Reckheim.
Hennaux, Alfred, de Paris.
Mahy, Maurice, de Charleroi.
Michielssens, Gustave, d'Anvers.
Provè, Charles, d'Idegem.
Reuland, Jacques, de Luxembourg.
Reunis, Adolphe, de St-Gilles (Waes).
Sebille, Em., de Monceau-Imbrechies.
Seuntjens, Emile, d'Anvers.
Talpe, René, de Moorslede.
Van de Maele, Clém., de Moerzeke.
Van den Abeele, G., de Bornhem.
Van Hoeck, Paul, de St-Josse-ten-Noode.
Verschaven, Georg., d'Alveringhem.
Yernaux, N., de Montigny s/Sambre.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (3e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

Barbry, Robert, de Locre.
Therasse, Gaston, de Liége.

Avec grande distinction.

Apers, Isidore, de Vracene.
Buelens, Alphonse, d'Anvers.
Kaisin, Oscar, de Floreffe.
Leleux, Octave, de Jumet.

De Pira d'Amico, Guido, de Malte.
De Vloo, René, d'Oostvleteren.
Fonteyne, Alexis, de Vracene.
Sterckmans, Camille, de Louvain.
Van Nuffel, Charles, de Hemixem.

Avec distinction.

Aerts, Emile, de Louvain.
Calicis, Eugène, de Gilly.
Calozet, Jean-Baptiste, d'Awenne.
De Coster, Florimond, de Malines.
Delrue, Joseph, d'Avelgem.
Denoncin, Henri, de Sugny.
Helsen, Amand, de Broechem.
Hubin, Albert, de Saint-Servais.
Martin, Henri, de Neerpelt.
Merckx, Egide, de Tongres.
Polet, Maurice, d'Esneux.
Turine, Georges, de Brugelette.
Van Baelen, Armand, de Hulshout.
Van den Bulcke, M., de Zonnebeke.
Van der Beken, Pierre, d'Anvers.
Van Steenbergen, L., de Hauthem-Saint-Liévin.

D'une manière satisfaisante.

Bayot, Joseph, de Riennes.
Boine, Joseph, de Louvain.
Chenot, Lucien, de Bastogne.
Crab, Oscar, de Louvain.
Cuypers, Georges, de Louvain.
Dawant, René, de Courcelles.
Dedonder, Omer, d'Audeghem.
De Geeter, Edmond, de Gilly.
De Grave, Henri, de Bruxelles.
Doussy, Gustave, de Courtrai.
Geerts, Constant, de Terhaegen.
Heekhout, Arm., de Schoonaerde.
Hendrickx, Emmanuel, de St-Trond.
Janssens, Jules, de Berlaere.
Laffut, Théodore, de Naninne.
La Haye, Camille, de Louvain.
Lecrinier, Raoul, de Binche.
Ledresseur, Paul, de Louvain.
Olemans, Emile, de Gammerage.
Oliviers, Armand, de Louvain.
Planquart, Léon, de Tournai.
Rigaux, François, de Biévène.
Schwartz, Camille, d'Arlon.
Steyaert, Prosper, de Wannegem.
Van der Heyden, G., de Hoeylaert.
Van der Weghe, M., de Rousbrugge.
Van Hee, G., de West-Roosebeke.
Van Ongeval, Franz, de Deftinge.
Van Wynendaele, Oct., de Deftinge.
Vossius, Armand, de Heers.

EXAMEN DE PHARMACIEN (1e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

Henrard, Louis, de Perwez.

Avec distinction.

Bourdeaux, Henri, de Termonde.
De Gyger, François, de Borgerhout.
Overloop, J., de St-Josse-ten-Noode.
Robert, Clotaire, de Dampremy.
Robyns, Paul, de Maeseyck.

D'une manière satisfaisante.

Baudart, René, de Couillet.
De Wolf, Charles, de Bruges.
Dosogne, Léon, d'Anhée.
Evrard, Hector, de Limal.
Friart, Norbert, de Rœulx.
Hamoir, Jules, de Méan.
Herman, Charles, de St-Trond.
Latinne, Joseph, de Marbais.
Rochet, Alb., de Fontaine-l'Evêque.
Smets, Guillaume, de Heers.
Van Raemdonck, Ch., de St-Nicolas.

EXAMEN DE PHARMACIEN (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

Bourdeaux, Henri, de Termonde.
De Gyger, François, de Borgerhout.
Henrard, Louis, de Perwez.
Robert, Clotaire, de Dampremy.
Rochet, Alb., de Fontaine-l'Evêque.

D'une manière satisfaisante.

Baudart, René, de Couillet.
Dosogne, Léon, d'Anhée.
Evrard, Hector, de Limal.
Hamoir, Jules, de Méan.
Latinne, Joseph, de Marbais.
Overloop, J., de St-Josse-ten-Noode.
Robyns, Paul, de Maeseyck.
Smets, Guillaume, de Heers.
Van Raemdonck, Ch., de St-Nicolas.

EXAMEN DE PHARMACIEN (3e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

Buelens, Armand, d'Anvers.
Canivet, Irénée, de Froidchapelle.

Avec distinction.

Cuypers, Théophile, de Louvain.
Van der Donck, Jos., de Maeseyck.
Vermeiren, Joseph, de Herent.

D'une manière satisfaisante.

Brame, Joseph, de Tournai.
Clément, Isidore, de Steenkerque.
Descamps, Armand, d'Audregnies.
De Vroey, Alphonse, de Merxem.
Fonder, Auguste, de Couvin.
François, Jules, de Gingelom.
Grégoire, Eugène, de Kemesche.
Leclercq, L., de Boussu lez-Walcourt.
Loneux, Fernand, de Penneret.
Mattelaer, Pierre, de Courtrai.
Pelerin, Jules, de Mons.
Savage, Auguste, de Québec.
Van Aerde, Maurice, de Malines.
Van de Weghe, Joseph, d'Oostcamp.

EXAMEN D'EXPERT-CHIMISTE.

Avec distinction.

Magnus, Ferdinand, de Mons.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT (1re ÉPREUVE.) (LITTÉR. FRANÇ.).

Avec grande distinction.

Claus, Adrien, de Thielrode.
Vouets, Robert, de Wavre.

Avec distinction.

Smolders, Théodore, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

Allard, Camille, de Châtelineau.
Calozet, Emile, de Forbach.
Coeckelberg, Ernest, de Gosselies.
De Grave, Paul, de Furnes.
Hertoghe, Paul, d'Anvers.
Lambotte, Raoul, de Braine-l'Alleud.
Linard, Paul, de Louvain.
Lombaerts, Joseph, de Malines.

Delbeke, Francis, d'Anvers
Delille, Célestin, de Bonnert.
Dory, Louis, d'Ixelles.
Elens, Maurice, de Stockheim.
Feron, Emile, de Ham s]Heure.
François, Léon, de Tilly.
Geerts, Karl, d'Anvers.
Georges, Flor., de Mesnil-St-Blaise.
Hannecart, Lucien, de Bruxelles.
Hellemans, Karl, de Vilvorde.
Marcoux, Paul, de Nivelles.
Moreau, Eugène, d'Ellezelles.
Ortegat, Léon, de Gand.
Pacco, Jean, d'Enghien.
Ravet, Edouard, de Bruxelles.
Rensonnet, Charles, de Liége.
Simons, Lucien, de Beveren (Waes).
Van Caillie, Jean, de Bruges.
Van den Boogaerde, Maur., d'Ypres.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT
(1re ÉPREUVE), LITTÉRATURE FLAMANDE.

Avec distinction.

Bernolet, Jean, de Bruges.
De Ceuninck, Georges, d'Ostende.
Moorkens, Auguste, de Berchem.
Van Cauwelaert, Auguste, de Lombeek N.-D.
Vanderlinden, M., de Nederzwalm.
Vliebergh, René, de Esschen.

D'une manière satisfaisante.

Boucquey, Etiene, de Poperinghe.
Clynmans, Joseph, de Louvain.
Crombé, Georges, d'Audenarde.
Demarez, Jules, de Gothem.
Deneweth, Jos., de Ruddervoorde.
De Smedt, Joseph, d'Opwyck.
Loos, Stanislas, d'Esschen.
Plevoets, Alphonse, de St-Trond.
Poot, Henri, d'Arendonck.
Raedts, Arsène, de Westerloo.
Sassen, Dominique, de Maestricht.
Schoolmeesters, Sim., de Maeseyck.
Van den Boogaerde, Joseph, d'Ypres.
Van Eeckhoudt, H., de Wambeek.
Vermeulen, Paul, de Loochristi.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE SUR L'HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ,
EXERCICES SUR LA LANGUE LATINE.

D'une manière satisfaisante.

Mees, César, de Hingene.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT
(2e ÉPREUVE). LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Avec grande distinction.

Beaufaux, Charles, de Gosselies,
Braffort, Louis, de Mortinsart.
Nothomb, Pierre, de Tournai.
Renkin, Paul, d'Ixelles.

Avec distinction.

Connerotte, Gustave, de Rœulx.
Voisin, Charles, de Flobecq.

D'une manière satisfaisante.

Bausart, Fernand, de Neufchâteau.
Cornet, Victor, de Mormont (Erezée).
Courtin, Jean, de Peruwelz.
De Laet, Jean, de Malines.
de Lalieux de la Rocq, R., de Feluy.
Le Bon, Jean, de Louvain.
Leroy, René, de Houdeng-Goegnies.
Meulepas, Emile, d'Anvers.
Micha, Victor, de Louvain.
Mosseray, Aimé, de Bioul.

de la Motte Baraffe, Alb., de Seneffe.
De Ruyver, Jules, de Ninove.
Destrait, Pierre, d'Ath.
de T'Serclaes, Charles, de Gand.
Habran, Louis, de Bouillon.
Jeanty, Paul, de Vaux lez-Rosière.
Kinart, Constant, de Huppaye.
Kumps, Henri, de Sombreffe.
Lagae, Emile, de Courtrai.
Raemdonck, Léon, de St-Gilles.
Scheys, Paul, de Louvain.
Scheyvaerts, Charles, de St-Josse-ten-Noode.
Tinel, Guido, de Malines.
Vanden Eynde, Pierre, de Louvain.
Van Ongeval, René, de Deftinghe.
Van Roye, Paul, de Boisschot.
Verschueren, Victor, d'Anvers.

EXAMFN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DROIT
(2e ÉPREUVE). LITTÉRATURE FLAMANDE.

Avec distinction.

Naets, Gabriel, de Westerloo.
Verheyen, Laurent, de Tourneppe.

D'une manière satisfaisante.

Carton, Charles, de Wyngene.
De Groote, Franz, d'Anvers.
De Jaeger, Albert, de Knesselaere.
Eerebout, Georges, de Bruges.
Hoornaert, Raoul, d'Assenede.
Olbrechts, Alphonse, de Malines.
Vereecken, Emile, de Gysegem.
Wille, Charles, de Somergem.

ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE.

Avec distinction.

Weemaes, Camille, de Hoegaerde.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT (1re ÉPREUVE).
B. HISTOIRE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec distinction.

Docq, Nicolas, de Huy.
Van Langendonck, Cam., de Malines.

B. HISTOIRE (LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec distinction.

Verreth, Joseph, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

Lyna, Joseph, de Cappellen.
Opdebeeck, Joseph, de Malines.
Verhamme, Firmin, d'Isehhem.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec grande distinction.

Devillers, Alfred, de Liége.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec grande distinction.

Van Tichelen, Théod., de Stabroeck.

Avec distinction.

Cochez, Joseph, Exaerde.
Nulens, Gérard, de Groot-Spauwen.
Steppé, Th., de Lennick-St-Martin.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec grande distinction.

Boon, Arthur, de Blaesveld.
Van Gorp, Charles, de Louvain.

Avec distinction.

Tuyaerts, Prosper, d'Everberg.

D'une manière satisfaisante.

Broeckx, Eugène. de Meerhout.
Brounts, Louis, de Maestricht.
Buyse, Joseph, de Meulebeke.
Colle, Georges, de Thielt.
Kempeneers, Auguste, de St-Trond.
Lindemans, Jean, d'Opwyck.
Peetermans, Théodore. de Léau.
Roggen, D., de Halle-Boyenhoven.
Teuwen, Mathieu, de Kimoy.
Verbraeken, Ad., de Melsele (Waes).
Weemaes, Julien, de Tirlemont.
Werquin, Maurice, de Watou.
Wyckaert, Prosper, de Nieuport.

EXAMEN DE CANDIDAT PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT (2e ÉPREUVE).

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec grande distinction.

Quaedvlieg, Louis, de Aubervilliers.

Avec distinction.

Bruggeman, Albert, d'Eecloo.
Courtoy, Fernand, de Jauche.
De Reu, Albert, de Sleydinghe.
Vatlet, Auguste, de Kessel-Loo.

D'une manière satisfaisante.

Pochet, Arsène, d'Ideghem.
Raemaekers, Fernand, de Louvain.
Wathieu, Georges, de Jauche.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE (LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec distinction.

Engelen, Lambert, de Tongerloo.
Fierens, Jules, d'Anvers.
Lambrecht, Médard, de Wielsbeke.

D'une manière satisfaisante.

Declercq, Achille, de Lauwe.

ÉPREUVES SUPPLÉMENTAIRES. — C. PHILOLOGIE CLASSIQUE.

Avec grande distinction.

Collard, Charles, de Louvain.

Avec distinction.

Nockerman, Charles, de Dampremy.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

Avec grande distinction.

Barthels, Henri, de Liége.

C et D. PHILOLOCIE CLASSIQUE ET PHILOLOGIE ROMANE.

Avec distinction.

Schaetzen, Louis, de Tongres.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec distinction.

Schwirtz, Emile, d'Attert.
Simons, Gustave, d'Anvers.
Van Hoof, Armand, de Diest.

D'une manière satisfaisante.

Grietens, Jules, de Meerhout.
Mees, César, de Hingene.
Rabau, Gabriel, de Beveren.

EXAMEN DE DOCTEUR (1e ÉPREUVE).

B. HISTOIRE.

Avec la plus grande distinction.

de Moreau, Edouard, d'Andry.
Goetstouwers, J.-B. de Zundert (P.-B.).

Avec distinction.

Blondiau, Adolphe, de Dampremy.
Tihon, Amand, de Remicourt.

D'une manière satisfaisante.

Dancot, Henri, de Luttre.
Mottart, Alphonse, d'Ohain.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE.

Avec distinction.

Calozet, Joseph, d'Arvennes.
De Backer, Emile, de Tongres.

D'une manière satisfaisante.

Daeleman, Louis, de St-Gilles.
Elebaers, Charles, d'Anvers.
Gorissen, M., de Mechelen s/Meuse.
Hoebancx, Werner, de St-Trond.
Leemans, René, de Cortenberg.
Simar, Théophile, de Petit-Rechain.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

Avec grande distinction.

Desclez, Victor, d'Ohain.

D'une manière satisfaisante.

Jadin, Armand, de Walhain Saint-Paul.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec la plus grande distinction.

De Baere, Cyrille, de Baesrode.
De Vocht. Henri, de Turnhout.

D'une manière satisfaisante.

Van Hoof, François, de Lierre.
Vrydaghs. Paul, de St-Trond.

EXAMEN DE DOCTEUR (2e ÉPREUVE) (1).

B. HISTOIRE.

Avec la plus grande distinction.

* de Moreau, Edouard, d'Andoy.
* Goetstouwers, J.-B., de Zundert (P.B.).

(1) L'astérisque indique que le récipiendaire a subi l'épreuve de la leçon publique.

Avec distinction.

* Blondiau, Adolphe, de Dampremy.

D'une manière satisfaisante.

* Bogaerts. Gustave de Schaerbeek.
* Dancot, Henri, de Luttre.
* Mottart, Alphonse, d'Ohain.
* Tihon, Armand, de Remicourt.

C. PHILOLOGIE CLASSIQUE.

Avec grande distinction.

* Barthels, Henri, de Liége.
* De Backer, Em., de Tongres N.-D.
* Simar, Théoph., de Petit-Rechain.

Avec distinction.

* Calozet, Joseph, d'Arvennes.
* Elebaers, Charles, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

* Daeleman, Louis, de St-Gilles.
* Smets, Clément, de Casterlé.
* Stryckers, Jean, de Maeseyck.

D. PHILOLOGIE ROMANE.

Avec distinction.

* Jadin, Arm., de Walhain-St-Paul.
* Woillard, E., de St-Léger lez-Virton.

E. PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avec la plus grande distinction.

* De Baere, Cyrille, de Baesrode.
* De Vocht, Henri, de Turnhout.

Avec distinction.

* Van Hoof, François, de Lierre.

FACULTÉ DES SCIENCES.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES ET DE CANDIDAT EN MÉDECINE (1re ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

François, Jules, de Russignies.

Avec grande distinction.

André, Ernest, d'Anvers.
Boucqué, Joseph, de Merchem.
Coolen, Antoine, de Gennep (P.-B.).
Gribomont, Constant, de Bastogne.
Petit, Emile, de Lobbes.
Stouffs, Léon, de Nivelles.

Avec distinction.

Borremans, Pierre, de Schaerbeek.
De Mees, Samuel, de Campenhout.
Eynatten, Louis, de Diest.
Lavendhome, Joseph, de Mignault.
Michiels, Jules, de Louvain.
Van den Broeck, Alphonse, de Herenthals.
Willems, Joseph, de Brée.

D'une manière satisfaisante.

Barthélémi, Victor, de Boitsfort.
Boever, Paul, de Laroche.
Boulanger, Gustave, de Chastre.
Buggenhout, Oscar, de Laeken.
Buysse, Georges, de Menin.
Casens, Franz, de Courtrai.
Colpaert, Gustave, de Gits.
Connerotte, Léon, de Rœulx.
Crolle, Xavier, de Fauquemont.
Cuvelier, Charles, de Lens.
De Cuyper, Alphonse, de Berlaer.
Delhaye, Paulin, d'Audeghien.
Demol, Eugène, de Ghoy.
Demortier, R., de St-Gilles (Brux.).
De Peuter, Richard, de Herenthals.
Desorbais, Paul, de Montbliard.
Despy, G., de Fontaine-l'Evêque.
De Wulf, Léon, d'Olsene.
Dupont, Rodolphe, de La Bouverie.
Dwelshauwers, Charles, de Gand.
Fauconnier, R., de Gouy lez-Piéton.
Fremaut, Paul, de Caprycke.
Frère, Arthur, de Seneffe.
Ganhy, Gustave, de Namur.
Gaspar, Raoul, de Gosselies.
Gosieaux, Alfred, de Louvain.
Hemeryck, Emile, de Cortenberg.
Henriquet, Maurice, de Florenville.
Hensmans, Frédéric, de Louvain.
Hollevoet, Arthur, de Becelaere.
Huwaert, Ed., de Terlaere (Isque).
Janssen, G., de Vieux-Vroenhoven.
Jouret, Louis, de Wodecq.
Koerperich, Paul, d'Athus.
Lacourt, Maurice, de Verviers.
Lambert, Ernest, d'Izel.
Lefebure, Benoît, de Virginal.
Leynen, Fernand, de Pecq
Liber, François, de Gosselies.
Lievens, Maurice, de Ninove.
Melchior, Armand, de Hasselt.
Richoux, René, de Vergnies.
Roffiaen, Auguste, de Bruges.
Sleebus, Jean, de Puers.
Spincemaille, Joseph, de Deerlyk.
Van den Heuvel, Maurice, de Nevele.
Van der Graesen, Alph., de Pael.
Van de Voorde, C., de Zedelghem.
Van Haute, Julien, d'Ardoye.
Van Keerbergen, Paul, de Hal.
Van Lindt, Jean, d'Overpelt.
Van Raemdonck, L., de St-Nicolas.
Van Walleghem, J., de Zonnebeke.
Vereauteren, Achille, de Tamise.
Verduyn, Jos., de Ruddervoorde.
Vlegels, Honoré, de Meire.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE SUR CHIMIE, PHYSIQUE, MINÉRALOGIE.

D'une manière satisfaisante.

Gilles, Georges, de Hotton.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES PRÉPARATOIRE A LA PHARMACIE, AU DOCTORAT ET A LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (1e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

Cremers, Chrétien, de Puth-Schimer (Limbourg-Hollandais).
Snoeck, Jérôme, de Wervicq.

Avec distinction.

Briffeuil, Désiré, de Basilly.
Cayphas, Fernand, de Gozée.
Dechievre, Joseph, d'Ypres.
De Jonckheere, Jérôme., de West-Roosebeke.
Disclez, Victor, de Gembloux.
Dusart, Léon, de Virginal.
Kestelyn, Arthur, de Crombek.
Meugens, Paul, de Tirlemont.
Salée, Achille, de Spa.
Sigiez, Edmond, de Zantvoorde.
Vermaesen, Camille, de Malderen.

D'une manière satisfaisante.

Canivet, Alphonse, de Tournai.
Colpaert, René, de Beveren (Roulers).
Coppée, Louis, de Renlies.
Corbeel, Louis, des Ecaussines.
Dauvoye, E., de Scloynes lez-Chimay.
De Beul, René, d'Anvers.
De Boeck, Léon, de Meldert.
De Coster, Jules, de Louvain.
Dierick, Raymond, de Sleydinge.
Fabry, Georges, de Turines.
François, Edm., de Court-St-Etienne.
Gérard, Paul, d'Etalle.
Hoeds, Joseph, de Pollinchove.
Houbion, Henri, de Marchienne-Docheries.
Lefebvre, Armand, de Quartes.
Lybeer, Achille, de Roulers.
Mairiaux, Flor., de Ragnies (Thuin).
Martin, Jean, d'Iseghem.
Meurant, Paul, de Havré-Ville.
Mommaerts, Antoine, de Kessel-Loo.
Nelis, Paul, de Zele.
Petit, Léon, de Havré.
Pivont, Léon, de Couillet.
Quisthoudt, Théodore, de Bergh.
Quivy, Edmond, de Pottes.
Reman, Jules, de Wavre.
Renaux, Alfred, de Hal.
Roland, Zénon, de Fallais.
Schreurs, René, de Lissewege.
Sprengers, Joseph, de Gheel.
Steppe, Charles, de Grammont.
Stouffs, Joseph, de Genval.
Thomas, Clément, de Racour.
Thomas, Louis, de Leupeghem.
Vachandez, François, d'Elouges.
Vallaeys, Achille, de Menin.
Van Damme, Aug., de Moerkerke.
Van Elsuivé, Jos., de Nederbrakel.
Van Enis, Henri, de Ruyen.
Van Goidsenhoven, R., de Tirlemont.
Van Loon, Jean, d'Esschen.
Verelst, Gustave, de Viersel.
Vertongen, Adolphe, de Malderen.
Volvert, Gust., de Louette-St-Denis.
Vygen, Joseph, de Grand-Jaminet.
Walraet, Alphonse, de Maeter.
Wiard, Z., de Biévène lez-Happart.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES PRÉPARATOIRE A LA PHARMACIE, AU DOCTORAT ET A LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

Bruylants, Pierre, de Louvain.
Lemaire, Joseph, de Schaerbeek.
Michiels, Louis, de Louvain.

Avec grande distinction.

Allart, Léon, de Wavre.
Dulière, Auguste, de Dampremy.
Flipts, Auguste, de Roulers.
Van Saceghem, René, de Bruges.

Avec distinction.

Adriaens, Oscar, de Lophem.
Beckers, Pierre, d'Uyckhoven.
Bril, Jacques, de Stabroeck.
Dupont, Octave, de Heistert.
Hubert, Emile, de Marche.
Lebeer, Jean, de Malines.
Loë, Maurice, de Vilvorde,
Poty, Emile, de Douvrain.
Van den Bosch, Ch., de St-Nicalas.
Van Opstal, Herman, de Louvain.
Verstraeten, Paul, d'Anvers.
Vertruyen, Camille, d'Aerschot.

D'une manière satisfaisante.

Blérot, Joseph, de Bastogne.
Boghemans, Joseph, de Belcele.
Bonte, Georges, de Moorslede.
Ingebos, Ernest, d'Attenhoven.
Lenssens, Zénon, de Wetteren.
Michaux, Hervé, de Sivry.

Boulanger, Fernand, de Sibret.
Buchet, Paul, de Bouillon.
Clerincx, Edgar, de Gingelom.
De Brabandere, Eug., de Bavichove.
Désiron, François, de Reckheim.
Dewickere, Remi, de Poperinghe.
Durez, André, de Dour.
Follet, Remi, de Poperinghe.
Fonder, Louis, de Couvin.
Frère Albert, de Seneffe.
Hiernaux, E., de Matagne-la-Grande.
Ide, Michel, de Vive-St-Eloi.
Mullié, André, de Staden.
Pisonnier, Joseph, de Sleydinge.
Praillet, Alph., de Villers-le-Bouillet.
Roland, Rodolphe, d'Avenne.
Roman, Paul, de Termonde.
Tomsin, Léon, de Hougaerde.
Van Damme, René, d'Oudelem.
Vander Schueren, Alf., de Vollezeele.
Van Uytsel, Jean, de Hasselt.
Vindevoghel, Maurice, d'Elseghem.
Wautelet, Edouard, de Montignies s/Sambre.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (1e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

Daveloose, Arthur, de Dudzeele.

Avec distinction.

Gaillard, Joseph, de Schaerbeek.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (2e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

Odeurs, Alph., de Halle-Boyenhoven.
Pacotte, Julien, de La Louvière.

D'une manière satisfaisante.

Hollebeke, Joseph, de Bruges.
Maricq, François, de Waterloo.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

Avec distinction.

Cluckers, Raymond, de Malines.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (1e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

Lambrechts, Gustave, de Louvain.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES (2e ÉPREUVE) (1).

Avec la plus grande distinction.

* Tits, Léon, de Louvain.
Verriest, Gustave, de Louvain.

(1) L'astérisque indique que le récipiendaire a subi l'épreuve de la leçon publique.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES (1e ÉPREUVE)

A. SCIENCES ZOOLOGIQUES.

Avec la plus grande distinction.

Van Mollé, Jacques, de Louvain.

Avec grande distinction.

Gelderd, Jacques, d'Ulverston (Angleterre.)

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES (1e ÉPREUVE)

D. SCIENCES CHIMIQUES.

Avec distinction.

Van Aerde, Maurice, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

Savage, Auguste, de Québec.

EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES (2e ÉPREUVE).

A. SCIENCES ZOOLOGIQUES.

Avec la plus grande distinction.

Van Mollé, Jacques, de Louvain.

B. SCIENCES BOTANIQUES.

D'une manière satisfaisante.

* **Lathouwers**, Victor, d'Eygenbilsen.

D. SCIENCES CHIMIQUES.

Avec distinction.

Muset, Joseph, de Louvain.

D'une manière satisfaisante

* **Gérard**, Adhémar, de Bruxelles.
* **Pexters**, Marcel, de Berlingen.
* **Van Geysegem**, Joseph, de Louvain.

EXAMEN DE CANDIDAT INGÉNIEUR (1e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

De Winter, Raphaël, de Gheel.

Avec grande distinction.

Ampe, Achille, d'Oost-Roosebeke.
Lammens, Emile, de Wetteren.
Lefebvre, Octave, de Burdine.

Avec distinction.

Bertholet, Urbain, d'Uccle.
Charlet, Achille, de Haringhe.
Cluckers, Albert, de Malines.
De Rasse, Albert, de Tournai.
Dryen, Achille, de Londerzeel.
Uytebroeck, Isidore, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

Antonissen, François, de Merxem.
Biron, Jacques, de Bouffioulx.
Bovy, Gustave, de Tournai.
Brasseur, René, de St-Gilles.
Chanteux, Joseph, de Herve.
Charlier, Charles, de Perwez.
Descamps, Marcel, de Noirchain.
Dumont, Jean, de St-Gilles.
Fayt, G., de Montigny-le-Tilleul.
Goossens, Robert, de Leefdael.
Hambresin, Omer, de St-Josse-ten-Noode.
Henry, Edgar, de Roux.
Holemans, Fernand, de Malines.
Kaiser, Marcel, de Schaerbeek.
Latinis, Charles, de La Louvière.
Leblanc, Léon, de Molenbeek.
Mols, Paul, d'Anvers.
Montagnie, Alphonse, d'Ostende.
Paheau, Charles, d'Aerschot.
Pennequin, Eugène, de Schaerbeek.
Skerett, Charles, de Norwich.
Van Overloop, Jos., de Kieldrecht.
Van Vyve, Raymond, de Caulille.
Vervaeck, Jacques, de Hever.
Wery, Joseph, de Fosses.

EXAMEN DE CANDIDAT INGÉNIEUR (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

Thoreau, Jacques, d'Ixelles.

Avec grande distinction.

Coppens, Albert, d'Ardoye.
Wins, Emile, de Mons.

Avec distinction.

Delmarcel, Gustave, de Louvain.
Desmit, Michel, de Courtrai.
Mullie, Julien, de Saint-Genois.
Schicks, Joseph, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

Bauwens, C., de Rhode-Ste-Agathe.
Bogaert, Michel, d'Alveringhem.
Boulmant, Robert, de St-Ghislain.
Desgain, Jean, de Lodelinsart.
Desquiens, Georges, de Warneton.
Dubuisson, Jos., de Pont-de-Loup.
Fontaine, Nestor, de Lavaux.
Gallez, Gustave, de Binche.
Geysen, Joseph, de Deurne.
Goossens, Lambert, d'Op-Glabbeek.
Gripekoven, Georg., de Schaerbeek.
Hauptmann, Marcel, du Rœulx.
Hollevoet, Fursy, de Crombeke.
Janssens, Christian, de Louvain.
Lenders, Guillaume, de Boorsheim.
Moerman, Jérôme, de Roulers.
Stock, Clotaire, de Mouscron.
Taccoen, Gabriel, de Leysele.
Van Leeuw, Louis, de Malines.
Wautier, Edmond, de Saintes.

EXAMEN D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES (1re ÉPREUVE).

Avec distinction

Beaufaux, Georges, de Gosselies.
Delplanque, Fernand, de Tournai.
De Raedt, Constant, de Wavre.
Fermine, Adolphe, de Roux.
Nicolajczak, V., Faufenburg (Suisse).
Salembier, Adhémar, de Pecq.

D'une manière satisfaisante

Bertholet, F., de St-Gilles (Bruxelles).
Crispin, Georges, de Spy.
Debontridder, Henri, de Bruxelles.
de Cartier d'Yves, Lud., de Namur.
de Dorlodot, Jean, de Floriffoux.
Jamar, Fernand, de Melin.
Lekeux, Maurice, d'Arlon.
Marteleur, Elie, de Marcinelle.
Mommens, Jules, de Melsbroeck.
Puissant, Félicien, de Tamines.

Dubuisson, Georg., de Pont de-Loup.
Durez, René, de Boussu.
Gallez, Emile, de Montrœul-au-Bois.
Hers, Géry, de Namur.
Heymans, Henri, de Loupoigne.
Houdart, Georges, de Nivelles.
Richard, Raoul, de Namur.
Roger, Louis, Suarlée.
Schopp, Franz, de Turnhout.
Soupart, César, de Molenbeek.
Tassin, Vital, de Martignies-Neuville.
Van Haelst, Oscar, d'Anvers.

EXAMEN D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES (2e ÉPREUVE).

Avec distinction.

Goffart, Fernand, de Wavre.
Plissart, Charles, de Bauffe.
Scheid, Max, de St-Josse-ten-Noode.

D'une manière satisfaisante.

Caenepenne, Chrétien, d'Etterbeek.
De Beer, Georges, de Thielt.
Delvaux, Victor, de Malines.
Dupret, Marcel, de Bruxelles.
Evrard, Emile, de Tirlemont.
Jadoul, Ch., de Braine-le-Château.
Meeussen, Emile, d'Oeleghem.
Pira, Armand, de Louvain.
Rodernurg, Paul, de Louvain.
Servranckx, Georges, de Liége.
Sottiaux, Georges, de Marcinelle.
Thieffry, Edmond, d'Orcq.
Verwimp, Joseph, de Gheel.
Vitry, Edmond, de Binche.

EXAMEN D'INGÉNIEUR CIVIL DES MINES (3e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

Goffart, Henri, de Wavre.

Avec distinction.

Delcroix, Jules, de Schaerbeek.
De Strycker, Hubert, de Lierre.
Gueur, Ernest, de Jumet.
Guillaume, Emmanuel, de Lisbonne.
Hambresin, Jean, de Bruxelles.
Hublet, Jules, de Charleroi.
Jacob, Victor, de Bulscamp.
Latinis, Jean, de Schaerbeek.
Petiau, Emile, de Liége.
Van der Rest, Maur., de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

Delvaulx, Théophile, de Malines.
Derey, Emmanuel, de Louvain.
Duquenne, Albert, d'Anvers.
Elewaut, Odilon, de Haesdonck.
Guilmin, Joseph, de Villers-le-Heest.
Lagasse, Victor, de Nivelles.
Lardinois, Séraph., de Marchienne-au-Pont.
Nève, Pierre, de Gand.
Parmentier, Cyrille, de Tilff.
Samain, Hilaire, de Saint-Genois.

EXAMEN DI'NGÉNIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES (1re ÉPREUVE).

Avec distinction.

Verwilghen, Raphaël, de Roulers.

D'une manière satisfaisante.

Gaussin, Alphonse, de Ciney.
Poodts, Albéric, de Rupelmonde.
Saurtez, Georges, de Wavre.
Vranckx, Armand, de Louvain.

EXAMEN D'INGÉNIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES (2e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

Claeys, Emile, de Waereghem.
De Brouwer, Auguste, de Bruges.
Limpens, Fernand, de Termonde.
Watteyne, Maurice, de Mons.

EXAMEN D'INGÉNIEUR DES CONSTRUCTIONS CIVILES (3e ÉPREUVE).

Avec grande distinction.

Duvignaud, Joseph, de Berlin.
Van Hecke, Albert, de Sottegem.

Avec distinction.

Bracks, Léopold, de Dudzeele.
Hubert, M., de Marche-les-Dames.
Nonnon, Amand, de Charleroi.

D'une manière satisfaisante.

Charles, Louis, de Bastogne.
Cornelis, A., de St-Georges-ten-Distel.
Deloof, R., de St-André lez-Bruges.
Gualbert, F., de Kain lez-Tournai.
Lien, Louis, de Moustier s/Sambre.
Mestdagh, Omer, de Bruges.
Thiry, R., de St-Josse-ten-Noode.
Van Biesem, Louis, de Louvain.

ÉCOLES SPÉCIALES

des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

EXAMENS SUBIS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1905-1906.

EXAMEN D'ADMISSION AUX ÉCOLES SPÉCIALES.

Programme A.

Adam, Liévin, de Cureghem.
Bourgeois, Henri, de Comines.
Bourgeois, Omer, de Bruxelles.
Caenepenne, Arthur, d'Etterbeek
Chevering, Rikkert, de Kanttens.
Cools, Ludovic, d'Anvers.
Crombé, André, d'Audenarde.
De Becker, Joseph, de Genval.
De Becker, Marc, de Bruxelles.
De Bin, Charles, de Romedenne.
Debouche, Albert, de Gembloux.
De Brabandere, G., de Wevelghem.
De Cerf, Georges, de Ciney.
Delbeke, Edmond, d'Hooglede.
Delhaye, Emile, de Marche.
de Liedekerke, Louis, de Paris.
De Koninckx, Joseph, d'Anvers.
Desgains, Jean, d'Anderlecht.
De Vis, Arthur, d'Esschen,
Drion, Albert, de Liége.
Hoet, Jean, de Bruges.
Labrique, Alfred, de Binche.
Lamquin, Lucien, d'Anvers.
Ledocte, Charles, de Chastre.
Ledocté, Victor, de Chastre.
Leys, Eugène, d'Anvers.
Magerotte, René, de St-Amand lez-Fleurus.
Magis, Gustave, de Liége.
Mathieu, Eugène, de Châtelet.
Moreau, Vict., de Kain lez-Tournai.
Muret, Raymond, de Bruxelles.
Nève, Jacques, de Brecht.
Paradis, Léon, d'Acoz.
Parein, Victor, de Dranoutre.
Pierret, Georges, d'Arlon.
Pira, Camille, de Louvain.
Radar, Edmond, de Tilff.
Sohet, Joseph, de Samart.
Van Bellinghen, J., de Campenhout.

Dubois, Edouard, de Courtrai.
Fierens, Louis, d'Anvers.
Gailly, René, d'Asquillies.
Hambynne, Léon, de Jambes.
Harrewyn, Hubert, d'Eeckeren.
Heusschen, Emile, de La Louvière.
Vandersypen, J., de Diest.
Vanex, Eudore, de Farciennes.
Verbist, Paul, d'Itegem.
Verhoustraeten André, d'Anvers.
Vindevoghel, Henri, de St-Josse-ten-Noode.

Programme B.

Colle, Hector, de Peteghem.
Darvin, Louis, de Roubaix.
De Jong, Emile, de Spa.
De Ruyver, Gaston, de Ninove.
Desprets, L., de Vaulx lez-Tournai.
Dries, Gustave, de Meerhout.
Fonarge, William, de Sombreffe.
Haesaerts, Michel, de Rumpst.
Janssen, Charles, d'Anvers,
Lenssens, Odilon, de Wetteren.
Mattez, Eugène, de Souvret.
Miaux, Ernest, de Gilly.
Narman, Charles, d'Uccle.
Pivlet, Joseph, de Liége.
Reusens, Edmond, d'Anvers.
Taymans, Eugène, de Verviers.
Vander Ghote, Honoré, de Bruges.
Van Not, Léonard, de Borgerhout.
Van Praet, Roger, d'Anvers.
Verhelst, Auguste, de Malines.
Verhoeven, Maurice, d'Anvers.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR
DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (1re ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

Gevaert, Maurice, d'Audenaerde.
Melckers, Paul, de Charleroi.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

D'une manière satisfaisante.

Blondel, Robert, de Tournai.
Pugh, William, de Mont-St-Martin (France).

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR
DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (2e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

Cavanilles, Fernando, de Villaviciosa (Asturie).
De Grave, Maurice, de Bruxelles.
De Pauw, Victor, de Crainhem.
Jacques, Albert, d'Arsdorff (G.-D.).
Loring, Fernand, de Malaga.
Mersch, Hubert, de Brouch (G.-D.).
Nyssens, Théophile, de Kieldrecht.
Steschen, M., de Gonderange (G.-D.).
Vander Haert, Jean, de Bruges.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

Elens, Paul, de Stockheim.

EXAMEN D'INGÉNIEUR
DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (1re ÉPREUVE).

Buffet, Michel, de Wilte (G.-D.).
Cayphas, Georges, de Gozée.
de Maret, Paul, de Stavelot.
De Mayer, Raphaël, de Cruybeke.
de Roest d'Alkemade, J., de Beersel.
Van Lierde, Joseph, de Sottegem.

EXAMEN D'INGÉNIEUR
DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES (2e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

Allard, Franz, de Châtelineau.
Chabot, Armand, d'Ans.
de Cordes, Joseph, d'Enghien.
De Jaer, Alfred, d'Ixelles.
Fasseaux, Albert, de Rouveroy.
Frère, René, de St-Gilles.
Krantz, Nicolas, de Hollerich (G.D.).
Lechien, Gustave, de Tournai.
Mahieu, Louis, de Binche.
Schock, N., de Graevenmacher (G.D.).
Thibaut, Augustin, de Nalinnes.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR CONSTRUCTEUR (1re ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

de Churuca, J., de Bilbao (Espagne).
Jacobs, Jules, de Bilsen.
Lebleu, Raymond, de Jumet.
Mascart, Louis, de Dour.
Masson, E., de Montignie s/Sambre.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR CONSTRUCTEUR (2e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

Palgen, Joseph, d'Audun-le-Tiche.
Vandepitte, Fl., d'Oostnieuwkerke.
Vedaurazaga, Victor, de Cuba.
Verelst, Jules, d'Aerschot.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (1re ÉPREUVE.)

Avec distinction.

Beken, Louis, de Hasselt.

D'une manière satisfaisante.

Caenepenne, Géry, d'Etterbeek.
Cousin, Paul, de On.
de la Cerda, G., de Santago (Chili).
Moens, Albert, de Bruxelles.
Palgen, P., de Hussigny-Gobrange.
Thirionet, Léon, de Schaerbeek.

EXAMEN SUPPLÉMENTAIRE.

D'une manière satisfaisante.

Dopp, Etienne, de Bruxelles.
Elewaut, Odilon, de Haesdonck.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (2e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

Casanueva, Luis, de Santiago.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR ARCHITECTE (1re ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

Maes, Jean, de Tamise.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR ARCHITECTE (2e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

de Marneffe, Louis, de Montenaeken.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-ARCHITECTE (1re ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante

Carlier, Emile, de Nivelles. Leroy, Hect., de Houdeng-Goegnies.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (1re ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

de Ribaucourt, Gaston, de Perck.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (2e ÉPREUVE.)

D'une manière satisfaisante.

Mannaert, Corneille, de Bornhem. Vanderhaegen, Joseph, de Hasselt.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (2e ÉPREUVE).

D'une manière satisfaisante.

Braun, Albert, de Bruxelles.

EXAMEN D'ÉLÈVE-INGÉNIEUR (ÉPREUVE UNIQUE.)

Avec grande distinction.

Hertsens, Georges, de Malines.

Avec distinction.

Vervoort, d'Edouard, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

De Rey, Emmanuel, de Louvain.

EXAMEN D'INGÉNIEUR-ÉLECTRICIEN (ÉPREUVE UNIQUE).

Avec distinction

Leivens, Arthur, de Meerbeek.

D'une manière satisfaisante.

Adant, Adolphe, de Bruxelles.
Bauchau, Michel, de Louvain.
Clément de Clety, Albert, d'Uccle.

Institut agronomique.

EXAMENS D'ADMISSION.

Baedewyns, Julien, de Bruxelles.
Boxus, Eugène, de St-Georges.
Bricout, Delphin,
Coceres de la Cerda, J., de Guatemala.
Colot, Gaston, de Louvain.
Colot, Joseph, de Louvain.
Crasmarn, Georges, de Bucharest.
Dechesne, Charles, d'Angleur.
Jadoul, Charles, de Bernissem.
Kempeneers, Léon, de Neerhespen.
Ledent, René, de Liége.
Lindemans, Paul, d'Opwyck.
Manolin, G., de Popesti (Roumanie).
Marres, Félix, de Vroenhoven.
Mat, Florent, de Hoeylaert.
Mertens, Emile, de Neerlinter.

Decock, Joseph, de Lebbeke.
Delchambre, Maurice, de Castillon.
Descamps, Edouard, de Marbais.
de Vial, Antoine, de Santander (Espagne).
de Vigneron, Joseph, de Bruxelles.
Dubois, Henri, de Barvaux s/Ourthe.
Engelbeen, Ferd., de Cruyshautem.
Ghysbrechts, Macaire, de Malines.
Ghysen, Jacques, de Hasselt.
Grange, Edmond, de St-Mard.
Griffé, Robert, de Liége.
Heim, Prosper, de Bruxelles.
Ide, René, de Thielt.
Mourue, Georges, de Dampremy.
Neefs, Eugène, de Louvain.
Puvrez, Auguste, de Bruxelles.
Ralet, Georges, d'Ixelles.
Rassoul, Khan, de Resch.
Rivas, Juste, de Chinandega (Nicaragua).
Roelants, Armand, de Hasselt.
Schuermans, Maurice, de Liége.
Sifontes, Ped., de Guiria (Venezuela).
Stockmans, François, de Hal.
Thomas, Georges, de Waterloo.
Thys, Joseph, de Bruxelles.
Weytjens, Raymond, de Beeringen.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec la plus grande distinction.

Gasthuys, Paul, de Bruxelles.
Vanden Brouck, J., de Wisseghem.

Avec grande distinction.

Vercken de Vreuschmen, Jules, de Baelen-sur-Vesdre.

Avec distinction.

Claus, François, d'Ixelles.
Naets, Maurice, de Westerloo.

D'une manière satisfaisante.

Blommaerts, Urbain, de Nukerke
Cangas Carvajal, Pedro, de Gyon-Espagne.
Carujo, Louis, d'Oviedo (Espagne).
Casanova, José, de
de Capello, José, de-Pezo-la-Reysa.
de Mello e Faro, Carlos, de Ermida (Portugal).
Dethiou, Georges, de Verviers.
de Waelhens, Gust., de Tirlemont.
Elias, Lucien, de Villers-le-Bouillet.
Fernandez, Romero, de Madrid.
François, Paul, de Lodelinsart.
Mathurin, Victor, de Houffalize.
Melchers, Willy, de Charleroi.
Monette, Arthur, de Louvain.
Pirmez, L., de Velaine s/Sambre.
Snauwaert, Remi, d'Ingelmunster.
Thys, R., de Tourinne-la-Grosse.

Ont subi avec succès un examen d'élèves libres sur diverses branches.

della Faille d'Heyse, Ives, de Swynaerde.
de Marchant d'Ansenbourg, Alfred, de Bruxelles.
Taymans, René, de Bruxelles.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec grande distinction.

Younès, Assad, de Tannourine (Mont-Liban).
Van Orshoven, Hect., de Hoeylaert.

D'une manière satisfaisante.

Miesse, F., de Marchienne-au-Pont.
Nannan, Auguste, d'Arlon.
Racot, Paul, de Laroche.
Sacré, Jules, de Herstappe.

A subi avec succès un examen complémentaire.

Smulders, Gustave, de Mons.

EXAMENS DE SORTIE (GRADE D'INGÉNIEUR AGRICOLE).

Avec grande distinction.

Delforge, Prosper, de Chaumont-Hompré.

Avec distinction.

Descamps, F., de St-Symphorien.
de Siemienski, Etienne, de Krzepin (Pologne).
Féron, Auguste, de Monceau-Imbrechies.

D'une manière satisfaisante.

Dauverin, Armand, de Dinant.
Reginster, Paul, de Seny.
Reichling, Egide, de Hondelange.

SECTION DE CHIMIE.

ONT SUBI LA 2e ÉPREUVE DE LA SECTION DES SCIENCES CHIMIQUES AGRICOLES.

Avec distinction.

L'Heureux, Léon, de Lodelinsart.

D'une maniere satisfaisante.

Maes, Ulric, de Peer.
Spronck, Désiré, de Maestricht.
Van Steenberghe, P., Smeerhebbe.

ONT SUBI LA 3e ÉPREUVE ET ONT OBTENU LE DIPLÔME D'EXPERT CHIMISTE AGRICOLE.

Avec grande distinction.

Gillain, Jules, de Vitrival.

Avec distinction.

Crets, Fernand, de Maestricht.
Dehaye, Emile, de Tilly.

D'une manière satisfaisante.

Smulders, Gustave, de Mons.

SECTION FORESTIÈRE.

ONT OBTENU LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR FORESTIER.

Avec grande distinction.

Antoine, Victorien, de Noville.
Van Houdenhove, J., de Hekelgem.

École supérieure de Brasserie.

EXAMENS D'ADMISSION.

Cluydts, Fernand, de Malines.
De Vleminck, Emile, de Strombeek.
Moguez, Paul, d'Anvers.
Moguez, Louis, d'Anvers.
Windelinx, Alphonse, de Malines.
Wynants, Adolphe, de Tirlemont.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec distinction.

Cappuyns, Alphonse, de Haecht.

D'une manière satisfaisante.

Escouflaire, Stéphane, de Hornu.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec distinction.

Ravoet, Joseph, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

De Block, Joseph, de Merchtem.
De Preter, Gustave, de Berchem.
Ghys, Georges, d'Anvers.

EXAMENS DE SORTIE (GRADE D'INGÉNIEUR BRASSEUR).

D'une manière satisfaisante.

Glibert, Joseph, de Braine-l'Alleud.
Wauters, Rod., de Haelen lez-Diest.

A subi avec succès un examen sur diverses branches.

Boes, Edouard, d'Alken.

École des Sciences commerciales et consulaires.

PREMIÈRE ANNÉE.

Avec grande distinction.

Coen, Alphonse, d'Audegem.
Couvreur, Joseph, d'Ottignies.

Avec distinction.

de Marneffe, Alb., de Montenaeken.
Duyck, Aimé, de Ninove.
Rothé, Hadelin, de Nives.
Van Hove, Gustave, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

Hanssens, Michel, d'Anvers.
Huart, Emile, de Namur.
Lambert, Hubert, de Lodelinsart.
Lejeune, Charles, de Louvain.
Mercier, Paul, de Templeuve.
Paqué, Auguste, de Pirmasens.
Renard, Omer, de Baisy-Thy.
Verstraeten, Paul, de Louvain.
Vinckenbosch, Henri, de Tirlemont.

LICENCIÉS EN SCIENCES COMMERCIALES.

Avec grande distinction.

Quaegebeur, Albert, de Nieuport.

Avec distinction.

Van Assche, Jean, de Schaerbeek.
Van der Stappen, Alph., de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

Cornet, François, de Tirlemont.
Deswert, Charles, de Blankenberghe.
Devos, Charles, de Dixmude.
Duchesne, Florent, de Wilsele.
Malaisse, Pol, de Ciney.
Pécher, Léopold, de Bruxelles.
Van Tassel, Joseph, de Bruxelles.
Verbeeck, Aloïs, de La Clinge.

LICENCIÉS DU DEGRÉ SUPÉRIEUR EN SCIENCES COMMERCIALES.

D'une manière satisfaisante.

Eeckhout, Benoît, de Burst.
Evenepoel, Joseph, de Wavre.
Jouret, Auguste, de Lessine.
Palgen, Maurice, de Hussigny.

LICENCIÉS DU DEGRÉ SUPÉRIEUR EN SCIENCES COMMERCIALES ET CONSULAIRES.

Avec grande distinction.

Wouters, Camille, de Houtvenne.

Avec distinction.

Colle, Armand, de Peteghem.
Haerens, Jean, de Cuerne.
Henckels, Alphonse, de Louvain.
Laureys, Henri, de Lierre.
Min, Henri, de Bolinnes.

D'une manière satisfaisante.

Carette, Louis, de Louvain.
Gets, Guillaume, de Bruxelles.
Moncarey, Valère, de Poperinghe.

Statistique des admissions en théologie et en droit canon (1).

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL.
1836	7	»	»	»	»	»	7
1840	4	»	1	»	»	»	5
1850	3	»	2	»	»	»	5
1860	7	2	2	1	1	»	13
1870	3	3	1	»	»	»	7
1880	7	2	3	1	2	»	15
1890	6	2	2	1	1	»	12
1900	5	1	5	»	1	1	13
1901	8	5	7	1	1	»	22
1902	5	2	3	»	1	»	11
1903	9	1	3	2	1	»	16
1904	9	3	2	1	»	1	16
1905	12	4	6	1	1	»	24
1906	3	4	4	1	1	»	13

Statistique des admissions par les jurys d'examens (2).

ANNÉE.	Droit.	Médecine.	Philos. et Lettres.	Sciences.	TOTAL.
1836	15	6	38	12	71
1840	42	46	63	24	175
1850	54	38	99	25	216
1860	104	88	47	58	297
1870	135	118	32	43	328
1880	201	335	146	214	896
1890	304	392	179	213	1088
1900	268	327	138	293	1026
1901	300	329	158	325	1112
1902	261	352	163	318	1094
1903	275	342	150	314	1081
1904	269	324	172	345	1110
1905	263	342	173	354	1132
1906	287	347	190	350	1174

(1) Pour la statistique complète voir *Annuaire* 1906, pp. 233 svv.

(2) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*.

Statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen (1).

ANNÉE.	Manière satis-faisante.	Distinc-tion.	Grande distinction	La pl. gr. distinc-tion.	TOTAL.
1836	54	10	5	2	71
1840	108	35	22	10	175
1850	141	48	20	7	216
1860	218	66	» (2)	13	297
1870	205	88	»	35	328
1880	524	210	81 (3)	81	896
1890	692	261	96	39	1088
1900	673	228	101	24	1026
1901	700	270	112	30	1112
1902	712	250	98	34	1094
1903	703	252	98	28	1081
1904	763	232	92	23	1110
1905	753	251	95	33	1132
1906	781	269	94	30	1174

(1) V. note 2, de la page précédente.

(2) Il est à remarquer que le grade de la *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1r mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

(3) Le grade de la *grande distinction* a été rétabli à la suite de la loi du 20 mai 1876.

Tableau des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1905-1906.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Écoles spéciales.	Phil. et Sc. 1re s.	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
1834-35(1)	»	65	»	»	»	»	21	86
1839-40	»	136	89	59	62	100	44	644
1849-50	»	128	90	74	95	161	64	774
1859-60	»	»	158	107	205	239	84	793
1869-70	125	»	131	92	227	208	124	907
1879-80	204	»	351	209	307	320	60	1451
1889-90	393	»	382	225	428	428	35	1891
1899-1900	574	»	242	244	392	383	110	1945
1900-01	568	»	253	240	400	373	127	1961
1901-02	556	»	293	260	408	378	116	2011
1902-03	604	»	252	280	413	395	126	2070
1903-04	627	»	274	295	391	413	148	2148
1904-05	616	»	278	297	407	388	177	2163
1905-06	595	»	283	292	420	426	157	2173

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borné dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la Faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante.

Inscriptions par Facultés prises pendant l'année académique 1905-1906.

Théologie	157
Droit	426
Médecine	420
Philosophie et Lettres	292
Sciences	283
Écoles spéciales	455
Agronomie	140
Total	2173

Statistique des élèves inscrits pendant l'année académique 1905-1906 et répartis d'après leur pays d'origine.

Des 2173 élèves inscrits pendant l'année 1905-1906, 1915 sont Belges; 258 étrangers.

Les étudiants belges se répartissent entre nos provinces de la manière suivante :

Province d'Anvers	280
— de Brabant	520
— de Flandre occidentale	230
— de Flandre orientale	209
— de Hainaut	303
— de Liége	81
— de Limbourg	93
— de Luxembourg	84
— de Namur	115
Total	1915

Les étudiants étrangers se classent comme suit d'après leurs nationalités respectives :

Allemagne	31
Angleterre	5
République-Argentine	1
Autriche	6
Brésil	3
Bulgarie	1
Chili	7
Chine	3
Costa Rica	1
Cuba	1
Égypte	4
Espagne	18
États-Unis	25
France	25
Indes anglaises	1
Indes néerlandaises	1

Irlande	6
Italie	11
Luxembourg (Grand-Duché)	21
Madère	1
Malte	1
Mexique	2
Nicaragua	2
Pays-Bas	50
Pologne	7
Portugal	7
Roumanie	4
Russie	2
Suisse	2
Syrie	7
Turquie	2
Total	258

Tableau des inscriptions des deux premiers mois comparées avec le total de l'année académique (1).

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1834—35	86	86
1839—40	468	490
1849—50	552	612
1859—60	750	793
1869—70	882	907
1879—80	1375	1451
1889—90	1689	1891
1899—1900	1783	1945
1900—01	1818	1961
1901—02	1825	2011
1902—03	1866	2070
1903—04	1917	2148
1904—05	1949	2163
1905—06	1962	2173
1906—07	1960	

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collège des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus, p. 216.

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis salvantur. II. MACHAB. XII, 46.

---

28 novembre 1905. FRÉSON, MÉLÈSE-NOËL-JOSEPH, étudiant en sciences, né à Tourinnes-la-Grosse, le 25 décembre 1884, y décédé.

20 janvier 1906. CARNOY, JOSEPH, professeur ordinaire de la Faculté des Sciences, O. ✻, membre de l'Académie pontificale *Nuovi Lincei*, à Rome, et de l'Académie royale de Lisbonne, né à Rumillies le 11 novembre 1841, décédé à Louvain. (Voir aux Analectes.)

25 janvier. Son Éminence PIERRE-LAMBERT, Cardinal GOOSSENS, du titre de Ste-Croix en Jérusalem, Archevêque de Malines, Primat de Belgique, G. C. ✻, grand'croix de l'ordre du St-Sépulcre, décoré de la croix d'honneur de 1re classe de l'ordre de la Maison de Hohenzollern, né à Perck le 18 juillet 1827, décédé à Malines. (Voir aux Analectes.)

25 février. Mgr ABBELOOS, JEAN-BAPTISTE, recteur magnifique honoraire, protonotaire apostolique *ad instar participantium*, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, C. ✻, commandeur de l'ordre d'Isabelle la catholique, officier de la couronne de Chêne de Luxembourg, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome, né à Goyck le 15 janvier 1836, décédé à Louvain. (Voir aux Analectes.)

11 mars. Mgr JACOPS, JOSEPH MARTIN-IGNACE, chanoine-archidiacre de l'église métropolitaine de Malines, professeur honoraire de l'Université, ancien président du collège du Pape, prélat de la maison de Sa Sainteté, ✻, né à Malines le 1 février 1830, y décédé.

7 mai.	D'HAESE, LOUIS-JOSEPH-URSMAR, étudiant aux écoles spéciales, né à Segelsem le 22 août 1886, y décédé.
17 mai.	TAYMANS, JOSEPH-THÉODORE-MARIE-GHISLAIN-THADÉE, étudiant en droit, né à Ixelles le 15 janvier 1882, décédé à Louvain.
8 septembre.	VAN ROOIJ, EGBERT-HENRI, missionnaire du S. Cœur de Jésus, étudiant en Philosophie, né à Bois-le-Duc le 18 décembre 1877, décédé à Héverlé.
23 octobre.	USSELDINGER, CAMILLE, étudiant aux Ecoles spéciales, né à Remich (G.-D. de Luxembourg), le 10 juillet 1882, décédé à Louvain.
13 novembre.	VENNEMAN, EMILE-CHARLES-LOUIS, professeur ordinaire de la Faculté de Médecine, ✻, M. C. 1re cl., ❁, membre titulaire de l'Académie royale de Médecine de Belgique, membre de la société française d'ophtalmologie, etc., né à Zele le 25 janvier 1850, décédé à Louvain. (Voir aux Analectes.).

DEUXIÈME PARTIE.

CONFÉRENCE D'ÉCONOMIE SOCIALE.

COURS PRATIQUE.

XXIe ANNÉE.

Directeur : M. le professeur V. Brants.

Ont pris part aux travaux en 1905-1906 : MM. Belpaire, Jean, d'Anvers; Collard, Charles, docteur en droit, de Louvain; Darian, Louis, docteur en philosophie, de Beyrouth (Asie Mineure); Dechambre, Joseph, licencié du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires, de Beho (Luxembourg); de Josika, Jules, de Kolorsvàr (Hongrie); de Moreau d'Andoy, Edouard, d'Andoy (Namur); de Spoelberch, Olivier, de Wespelaer; de Strycker, Pierre, docteur en philosophie, de Lierre; Geûens, Maurice, de Bruges; Hannigan, Edmond, docteur en théologie, aumônier du travail, de Cork (Irlande); Janssens, Albert, de Bruxelles; Müller, Albert, de Neuss (Allemagne).

RAPPORT

sur les travaux de la CONFÉRENCE D'ÉCONOMIE SOCIALE, pendant l'année académique 1905-1906 par M. Charles COLLARD, avocat.

Messieurs,

En vous présentant ce modeste rapport sur nos travaux de l'an[née] écoulée, je me sens pénétré d'un vif sentiment de joie et de bonheur, car il me permet de parler de ces excellentes soirées d'hiver passées [au] *Séminaire d'Économie sociale*. On connaît le milieu... Le bureau : bibliothèques élevées, la table de travail bientôt encombrée de revues [et] de journaux, une douzaine de jeunes gens — qui étudient et doi[vent] plus tard propager la vérité —, au bout de la table, le professeur faisant parler, écoutant le résumé de leurs lectures, souriant, redres[sant] d'un mot les inhabiletés du début, remettant sur le rail sans y para[ître]

iscussion qui s'égarait,.... dispensant à tous ses encouragements
nnaires » (1).

formément à la coutume, nous n'esquissons pas le détail du
l de nos séances. Le motif en a été donné plus d'une fois. Notre
é est toute de préparation, d'exercice, de méthode pratique;
e n'y arrive pas à sa forme précise, définitive, présentable au
c'est plus tard qu'elle s'achèvera avec ses mérites sérieux d'éru-
t de science, comme avec les ornements convenables des formes
s. Il nous est arrivé bien des fois de signaler ces fruits du
lencieux de notre cercle : chaque année en voit paraître, et
ndité est durable, la carrière de nos anciens en fournit bien
es. Pendant la période même de travail au cours pratique,
les publications immédiates (2), presque toujours fragmen-
ude est attentive, elle accumule les documents et les notes,
e des chapitres, elle trace le *schema* de quelque thème.

de nos recherches fut aussi varié qu'intéressant durant
05-1906. Le régime corporatif, le luxe, le régime des fonda-
bles, la classification des périodes de l'histoire économique,
le crédit, la condition des employés, l'impôt en Italie, le
tif de travail et les Trade-Unions anglaises, etc.

ns cette année encore enregistrer la victoire d'un des
cours pour les bourses de voyage du gouvernement,
its a remporté ce succès en présentant un mémoire sur
s obligataires dans les sociétés anonymes et les réformes
Ce mémoire joignait à une partie juridique, une partie
nancière dont l'étude avait souvent reparu à nos séances
fragments y furent lus et débattus. C'est le douzième
eurs qui conquiert cette même palme, le onzième à
r il en est un dont le mémoire fut étranger à nos
ne pourrions l'inscrire à notre liste. Tous ont fait
ation solide, d'un travail intelligent et méthodique.
s laisser passer cette occasion sans manifester une
e directeur toute notre vive et profonde gratitude

mas Braun, 1897.
gan. *La nouvelle orientation des Trade-Unions.*
Extrait de la *Revue sociale catholique*, juillet 1906.)
Le rapporteur aussi a publié une étude intéressante
e *et la protection de l'enfance*. Louvain. Ch. Peeters,
Belge.)

iée
ır :
au
ıux
s et
vent
x les
sant
ître,

pour le dévouement avec lequel il nous guide dans nos premières études d'économie sociale. Ces succès répétés qui honorent les jeunes travailleurs et notre Ecole des Sciences politiques, sont aussi pour notre directeur une récompense de son labeur.

M. Cuylits a commencé par Paris ses étapes de voyage.

Plusieurs autres ont fait des voyages d'études que nous signalons avec plaisir. M. Albert Biebuyck, le précédent lauréat du concours a terminé ses voyages par un séjour en Angleterre; il y a vu en passant les exercices d'enseignement économique qui commencent à s'organiser aussi dans les universités anglaises (Tripos of Economics) et qu'il serait intéressant de décrire, puis a fait un long séjour à Manchester pour y étudier les transformations de l'ancienne citadelle du libertarisme économique.

Parmi nos collaborateurs de cette année même, M. Belpaire a fait une longue et fructueuse enquête sur les organisations sociales de l'Autriche, dont bientôt nous verrons paraître les résultats, M. Olivier de Spoelberch a ébauché en Italie ses études sur le régime financier, M. Hannigan a poursuivi les siennes en Angleterre sur le contrat de travail.

M. Léon Van Caloen, qui fut des nôtres l'an passé, est allé aux Etats-Unis étudier les *Settlements* et les œuvres d'éducation ouvrière; il a renoué avec un de nos anciens, M. Kerby, actuellement professeur à l'Université catholique de Washington, la vieille solidarité de notre cercle.

En Italie, deux de nos amis de ce pays qui avaient travaillé au milieu de nous, ont continué leurs études. L'un, M. G. Bevilacqua, a achevé le volume sur la *Législation sociale* de son pays, qui lui a valu le titre de docteur en sciences sociales et politiques (1); l'autre, M. G. Goria, le rapporteur de la précédente session, a commencé dans ce but une étude sur la *Coopération italienne* et s'est en même temps livré à divers travaux particuliers du même ordre.

Nous ne pouvons rechercher et remémorer l'œuvre des plus anciens, malgré le vif désir que nous en avons, malgré la grande joie que nous

(1) *Saggio su la legislazione operaia in Italia*, in-8° (Bibliothèque de l'Ecole des sciences sociales et politiques). Notre collaborateur de l'an dernier, M. G. Goria, a consacré à l'ouvrage de son condisciple et compatriote une étude intéressante dans la *Rivista internazionale di scienze sociali* de Rome : *A proposito di un saggio sulla legislazione operaia in Italia* (juillet 1906).

cause une activité féconde. Plusieurs, bornons-nous à ce fait, ont donné ou donnent en des milieux divers, l'enseignement de la science sociale. Saluons leur carrière et souhaitons leur succès pour le triomphe de la vérité (1).

L'un de nos collaborateurs de cette année même, M. Pierre de Strycker, vient d'être nommé professeur de philosophie au Collège américain, à Louvain, et y donnera également des notions de science sociale.

Pour la seconde fois, depuis notre fondation, nous devons inscrire ici une parole de deuil. Joseph Taymans (2) n'a pu être des nôtres que quelques mois, mais il en était de tout son amour du travail, de tout son zèle; sa santé dès lors entravait son activité, il en souffrait car il avait l'énergique désir d'une vie active consacrée au bien; âme élevée, jugement droit, caractère sûr, il avait la vue claire, l'enthousiasme réfléchi, le sens chrétien du devoir social. Condamné à un long repos, il espérait toujours voir revenir ses forces. « J'ai un immense désir, écrivait-il (3) encore peu avant sa fin, de sortir de la vie languissante que j'ai menée jusqu'ici et d'aborder enfin une vie d'utilité et de travail... » Dieu jugea mûre pour la récompense, cette jeunesse d'élite qui avait eu le vaillant désir du bon combat; ses généreuses aspirations et ses efforts courageux resteront dans nos pieux et réconfortants souvenirs.

(1) Voir le rapport de 1903-1904. — Tout récemment encore, le P. Gratien de l'Ecluse (De Schepper), devenu professeur d'économie politique à la Maison franciscaine de Bruges, a publié un *Essai théorique et pratique sur la juste répartition des impôts*, dont, en 1901-1903, il a, écrit-il, « conçu le plan au cours pratique ». Librairie St-Augustin, 1906. (Extrait des *Études franciscaines.*)

(2) Né à Bruxelles le 16 janvier 1882, il s'est éteint à Louvain le 17 mai 1906, il avait fait sa philosophie à l'Institut St-Louis et son droit à Louvain où la maladie l'arrêta après le premier doctorat; il participa aux travaux du cours pratique en 1902-1903 et une partie de l'hiver suivant.

(3) Lettre écrite à notre directeur le 27 mars 1906.

CERCLE INDUSTRIEL.

BUREAU POUR 1906-1907.

Président d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université.
Président effectif : M. FR. DE WALQUE, professeur aux Ecoles spéciales.
Vice-Président : F. GOFFART, élève ingénieur.
Secrétaire : E. VITRY, id.
Trésorier : J. VAN LIERDE, id.
Bibliothécaire : A. KNEPPER, id.

Liste des membres pour 1906-1907.

MM. P. Bastin, J. Beaufaux, A. Bellier, J. Bouvez, M. Buffet, F. Buys, Chr. Caenepenne, G. Caïphas, E. Claeys, P. Cousin, A. De Brouwer, L. de Cartier, J. de Dorlodot, A. Defraine, A. De Maeyer, J. De Pau, S. Deprez, C. De Raedt, J. De Raedt, G. Dubuisson, M. Dupret, P. Eggermont, A. Ferminē, E. Gallez, G. Gallez, A. Gaussin, G. Hers, H. Heymans, A. Jacques, F. Jamart, E. Lammens, M. Lekeux, F. Limpens, F. Lorring, E. Marteleur, H. Mersch, E. Meeussen, V. Mikolajczak, C. Nys, Th. Nyssens, A. Pira, Is. Plapied, C. Plissart, P. Roderburg, J. Roelandt, M. Roland, M. Scheid, F. Schopp, G. Sottiaux, M. Steichen, M. Suttor, V. Tassin, V. Thibaut, E. Thieffry, J. Van der Haert, G. Van Theurhout, M. Verwilghen, J. Verwimp.

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE INDUSTRIEL, pendant l'année académique 1905-1906, présenté au nom du bureau (1) par M. Albert HERMANT, vice-président.

MESSIEURS,

Suivant l'usage, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport sur nos travaux de l'année dernière.

(1) Le bureau était composé de MM. le professeur De Walque, *président;* A. Hermant, *vice-président;* A. Van Hecke, *secrétaire*; F. Allard, *trésorier* et N. Schock, *bibliothécaire.*

Nombreux et variés furent les sujets traités à notre tribunal et le soin apporté à leur préparation nous assura toujours des séances pleines d'intérêt. Je n'ai pas à en faire ici la critique, je préfère vous laisser libres juges, persuadé que vous ne l'avez cédé en rien à vos aînés.

La première séance de l'année eut lieu le 17 novembre. Après la lecture du rapport de M. G. de Fooz sur l'exercice 1904-1905, j'eus l'honneur de vous parler des *turbines à vapeur*. J'en fis une classification d'après :

a) le nombre de roues mobiles : à une roue ou à plusieurs roues mobiles;

b) le mode de parcours du fluide moteur : en turbines axiales et radiales;

c) d'après le fonctionnement du fluide moteur : en turbines à réaction et en turbines d'action.

Après avoir fait la description et avoir donné la théorie de quelques turbines les plus en vogue, notamment des types Laval, Parsons et Rateau, je vous parlai de leur application aux générateurs d'électricité, aux turbopompes, aux ventilateurs et à la marine.

Le 1er décembre, M. l'ingénieur Bergalli nous exposa la théorie d'un *nouveau moteur mixte* de son invention. En voici essentiellement le principe : Utiliser l'excès de chaleur d'un moteur à gaz pour porter à la surchauffe un certain volume de vapeur vive admis dans le cylindre quelques instants après l'explosion. Par des considérations d'ordre théorique et s'appuyant sur les expériences de M. Witz, le conférencier justifia la marche de ses calculs et la valeur choisie pour certains de ses coefficients. Il annonça à ses auditeurs qu'il espérait pouvoir bientôt expérimenter ce nouveau genre de moteur.

A la séance suivante, M. Vitry aborda un sujet plein d'actualité, qui venait d'être, à la Chambre des représentants, l'objet d'importants débats : « *Les travaux maritimes d'Anvers* ».

Il nous exposa clairement à l'aide, de beaux croquis, les différents projets présentés. Il s'attacha spécialement au projet présenté par M. le comte de Smet de Naeyer : « la grande coupure ». Il discuta les inconvénients et les avantages de ce projet et conclut ensuite qu'il ne nous donnerait pas tout ce que nous pouvons attendre de l'Escaut judicieusement amélioré.

Le 12 janvier, M. Hublet nous parla des perfectionnements apportés en ces dernières années à la *fabrication de l'acier sur sole*.

Il exposa les modifications apportées au procédé Martin-Siemens, modifications qui ont pour but d'augmenter la production et le nombre

de coulées. Comme perfectionnement de première importance, il préconisa l'introduction dans le four, non plus de gueuses, mais de fonte liquide venant directement du mélangeur. Ce procédé diminue la durée des opérations, la consommation de combustible et la main d'œuvre. Ce système convient surtout aux grandes installations.

M. Hublet décrivit ensuite le procédé Talbot, puis le procédé Bertrand Thiel qui est économique lorsqu'on a à traiter des fontes phosphoreuses.

Pour finir, le conférencier nous dit un mot du *découpage des métaux* par l'oxygène.

Dans la séance du 19 janvier nous eûmes le plaisir d'entendre notre sympathique secrétaire, M. Van Hecke ; il nous entretint des expériences à l'aide de modèles ou d'autres dispositifs, faites en vue de déterminer les travaux d'amélioration des fleuves et ports de mer. Il décrivit les appareils et dispositifs qui avaient permis d'imiter, avec une approximation suffisante, l'estuaire de la Seine avec ses éléments caractéristiques : marée, flot, jusant, etc. Il aborda ainsi l'examen des différentes expériences de M. Vernon-Harcourt, relatives à l'étude des projets d'endignement de la Seine, à partir de la Rille, jusqu'à la mer.

Après avoir montré comment on pouvait constituer les modèles, quelles étaient les difficultés à vaincre, le conférencier aborda la discussion de la valeur de ces expériences. Il conclut qu'elles peuvent nous rendre de grands services mais qu'il faut se garder de leur demander plus qu'elles ne peuvent nous donner.

Le 26 janvier, M. Van Everdinghen nous présenta un travail sur les *moulages d'acier*.

Après avoir donné quelques généralités ayant trait à la fonte de fer et à l'acier, il nous montra les circonstances, rendant difficile le moulage : fluidité, ségrégation, dégagement des gaz, retrait.

Le conférencier s'occupa spécialement des moulages à l'aide de sable sec. Il nous donna des détails intéressants sur la préparation du sable (addition de coke, mélasse, etc.). Enfin il nous exposa les modes de séchage et fournit quelques détails concernant le prix de revient du parachèvement de certaines pièces coulées.

Les membres du Cercle Industriel voulant donner, une fois de plus, à leur bien-aimé président, M. le professeur De Walque, un témoignage d'attachement et de profonde gratitude, organisèrent en son honneur une grande soirée scientifique, humoristique et musicale.

Le 31 janvier, la salle de fêtes de la Gilde des arts et métiers recevait plus de 300 personnes parmi lesquelles de nombreux professeurs,

notamment MM. Ponthière, Dumont, Pasquier, Daubresse, Sibenaler, Gillon, Kaisin, Lamine et Vliebergh.

Après avoir souhaité la bienvenue, M. le Président présenta à l'auditoire M. De Clercq, directeur du laboratoire d'électricité des Écoles Spéciales de Gand, qui vint nous entretenir du « Radium ».

Durant une heure et demie, le conférencier tint l'auditoire sous le charme de sa parole, nous captivant par des expériences curieuses et ses projections lumineuses bien réussies.

Nous eûmes ensuite un numéro tout à fait inédit : une charmante revuette due au talent de M. Duvigneaud. La Revue des Ecoles 1905-1906 eût un succès extraordinaire et assura à son auteur un nom impérissable aux Ecoles Spéciales.

Bref, cette fête laissa à tous les assistants le meilleur souvenir et montra toute la vitalité du Cercle Industriel, sous la conduite de son cher Président.

La séance du 9 février eut lieu dans l'auditoire de l'Institut électromécanique mis gracieusement à notre disposition par M. Ponthière. M. le professeur Kaisin assistait à cette réunion. M. Goffart nous exposa succintement et clairement les différentes théories qui ont été proposées pour expliquer la *formation de la houille.*

Tout d'abord, il nous parla de la théorie par « transport » conçue par MM. Grand et Tury et à laquelle M. Fayol a donné une nouvelle forme sous le nom de théorie des « deltas houillers ». Il nous exposa ensuite la théorie de la « formation sur place ».

M. Goffart s'attacha en terminant, à discuter brièvement les objections qu'on a faites aux différentes théories.

Cette conférence ornée de projections lumineuses fut écoutée avec grand intérêt et montra l'érudition remarquable du conférencier.

Le 16 février M. De Strycker nous parla de la *motocyclette.* La compétence notoire du conférencier en cette matière, tant au point de vue théorique que pratique, avait attiré un nombreux auditoire.

Après un mot d'historique, M. De Strycker nous parla méthodiquement des différentes pièces qui composent la motocyclette. Il s'est longuement étendu sur le mode de distribution, le refroidissement, l'allumage, la carburation. Le conférencier examina ensuite différents types de motocyclettes dont il fit une critique soignée.

Finalement il nous indiqua un dispositif d'échappement imaginé par lui et donnant de très bons résultats.

Le 23 février, M. Krantz présenta un travail sur les *hauts fourneaux modernes.*

Dans une première partie, il nous exposa le système Burgers consistant dans une diminution de la maçonnerie, surtout à la partie supérieure des étalages, emploi de baches rafraichissantes et consolidation de la maçonnerie par des arrosages.

Dans une seconde partie, le conférencier nous parla des machines de coulées : système Uhling et Platein, Ramsay, dont il indiqua les avantages et les inconvénients. Pour terminer, il compara les hauts fourneaux américains et européens au point de vue de leur construction.

Dans la séance du 2 mars M. Pira nous exposa la *théorie du planimètre.*

Il étudia les déplacements de la droite dans un plan, de deux façons distinctes : la première en faisant occuper à la droite pour revenir à sa position initiale, toutes les positions intermédiaires possibles ; la seconde en ne faisant occuper à la droite qu'une partie de toutes les positions possibles. En exprimant analytiquement les surfaces ainsi décrites, en se servant du calcul différentiel, il est arrivé à la conception pratique du planimètre d'Amsler.

Pour terminer la séance, M. Van Hecke, secrétaire, communiqua à l'auditoire les trois principes fondamentaux de l'*intégration graphique*, la façon de construire la courbe intégrale d'une courbe donnée, en montrant quelques applications immédiates.

Le 9 mars M. Plissart nous entretint des *filatures*. Le conférencier nous parla d'abord du coton brut, il nous décrivit ensuite les diverses opérations subies par celui-ci : le battage, le cardage, l'étirage donnant les mèches de divers bancs, puis la cannette et finalement les échevettes. M. Plissart avait réuni pour sa conférence de nombreux échantillons, produits de diverses phases précitées qui ont facilité la compréhension de ce sujet que ne comporte pas le programme de nos études.

Il termina en nous montrant l'importance de cette industrie dans les divers pays du monde.

Le 16 mars M. Lardinois présenta une étude sur la *locomotive*. Il nous dit d'abord quelques mots de la résistance des trains, de l'adhérence, du calcul de l'effort de traction. Puis il étudia la locomotive en elle-même : accouplement des essieux, chaudière, surchauffeur. Il décrivit la locomotive Compound à 2, 3, 4 cylindres. Puis il examina parmi les locomotives à 4 cylindres le type de la Cie d'Orléans. Il décrivit ensuite le type Vanclair.

Dans la seconde partie de sa conférence, M. Lardinois examina les divers freins en usage, et particulièrement les freins à vide et à air comprimé (Westinghouse).

De nombreux et beaux croquis facilitèrent singulièrement l'intelligence des divers systèmes exposés.

Le 23 mars, le trésorier M. Allard nous parla de l'*épierrage des charbons*. Le conférencier nous exposa d'abord les différentes méthodes utilisées jusqu'à ce jour. Il s'attacha ensuite à un système dû aux recherches de M. Allard, père. Ce système répond aux exigences de l'industrie houillère, le rendement est convenable et il tend à se répandre de plus en plus.

Le 11 mai, M. Krantz, qui nous a déjà donné une causerie sur les hauts fourneaux modernes, monta de nouveau à la tribune pour nous entretenir cette fois sur un sujet des plus ardus : la formation des *dépôts potassiques*.

Le conférencier décrivit d'abord le bassin de Stassfurth dont l'origine est due à l'évaporation d'une mer permienne. Il donna ensuite un résumé de la théorie du docteur Ernest Jaenecke, en nous montrant par des graphiques les voies de cristallisations qu'affectent certaines solutions.

Dans une dernière partie, le conférencier examina les circonstances pouvant amener un changement dans l'élimination des sels. Il démontra enfin que la plus grande concordance existe entre les résultats d'expériences et l'ordre des dépôts trouvés à Stassfurth.

M. le Président, que cette étude intéressait particulièrement, termina la séance en donnant quelques détails complémentaires sur l'élimination de divers sels en se basant sur les différences de solubilité à chaud et à froid et sur les applications de ces principes dans diverses industries.

Le 18 mai, M. Schock, bibliothécaire, termina la série des conférences en nous parlant de la *fabrication de l'acier au convertisseur*.

Il nous montra d'abord que le procédé basique est et restera le principal procédé dans l'Europe centrale et notamment dans le bassin Lorrain. Le conférencier aborda ensuite l'examen chimique et calorifique des phénomènes se passant dans les procédés acides et basiques. Il nous montra comment le procédé Thomas conduit à une installation plus coûteuse et à un déchet plus grand. Le conférencier s'étendit ensuite sur les divers types de convertisseurs en étudiant leur forme, leur construction et leur durée. Il entra dans beaucoup de détails relatifs à l'organisation de l'usine, aux procédés d'évacuation, aux distributions d'eaux et de vent, pont roulant, etc.

Voilà, Messieurs, un résumé bien succinct des conférences de l'année. Arrivé au terme de ma mission, je tiens à remercier une dernière fois tous ceux qui ont contribué au développement et à la prospérité du

Cercle Industriel. Je tiens surtout à rendre hommage à notre cher et dévoué président, M. le professeur De Walque, qui met sans compter à notre service sa longue expérience et ses savants conseils et qui, malgré ses multiples occupations, trouve moyen de nous consacrer une soirée chaque semaine pour guider nos débats et rendre nos travaux plus fructueux.

Une dernière séance nous réunit le 1r juin pour procéder à l'élection d'un nouveau bureau.

MM. Goffart, Vitry, Van Lierde, Knepper furent élus respectivement vice-président, secrétaire, trésorier et bibliothécaire.

Nul doute qu'avec semblable bureau le Cercle Industriel continue à marcher de progrès en progrès et à rendre tous les services que l'on attend de lui.

Conférence d'Histoire de l'Art et d'Archéologie.

3me ANNÉE : 1905-1906.

I. La Section d'art classique

dirigée par M. le chanoine E. Remy, professeur ordinaire, est unie à la *Societas Philologa*.

II. Section d'art chrétien.

Directeur : M. l'abbé R. Maere, professeur ordinaire.

Membres :

MM. X. Boghossian, R. Bienvenu, E. Carlier, H. Leroy, A. Van Coillie, L. Hissette, G. Kovatcheff.

RAPPORT

sur les travaux de la Conférence d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, SECTION D'ART CHRÉTIEN, pendant l'année 1905-1906, présenté par M. A. VAN COILLIE.

Messieurs,

Notre première réunion de cette année fut consacrée à l'étude des monuments visités le 9 novembre, à Aerschot et à Diest.

M. Carlier décrivit dans ses détails la belle église de N.-D. d'Aerschot. Il nous fit remarquer les principales particularités de sa construction : son riche porche, une porte avec appareil à crossettes, les retombées de ses voûtes, autres dans le chœur que dans la nef. Le chœur est une de nos rares constructions du moyen-âge dont l'architecte nous ait laissé son nom, gravé sur la pierre, dans une inscription restée énigmatique. Il est impossible que la nef actuelle ait été construite en 1331 ; elle est au contraire beaucoup moins ancienne que le chœur, qui date de 1336.

Les stalles et le jubé, tous deux richement sculptés, firent l'objet d'une étude de M. Hissette. Celui-ci s'attacha à déterminer le sens de certaines scènes représentées sur les miséricordes et sur les jouées ter-

minales. Il examina dans une étude comparative les stalles d'Aerschot et celles de Saint-Sulpice, à Diest, dont la sculpture est plus parfaite. Il compara aussi le jubé d'Aerschot avec ceux d'autres villes, œuvres de sculpteurs de la même école : Louvain, Lierre, Dixmude, Walcourt, Brou, etc.

M. Van Coillie fit le rapport sur la visite de l'église Saint-Sulpice, à Diest. Le côté sud de ce monument — il en est d'ailleurs de même à N.-D. d'Aerschot — présente à l'extérieur une richesse d'ornementation beaucoup plus grande que le côté nord. Entre autres particularités, on y observe les gables des fenêtres hautes du chœur ornés de sujets sculptés, détail qui rappelle la cathédrale de Bois-le-Duc et qui d'ailleurs est due dans les deux villes au même architecte. Le porche méridional, élégamment construit à neuf, n'a pas conservé une seule pierre ancienne; le porche sud au contraire, est dans un état de complet délabrement. On y remarque que les architectes ont renoncé à la pierre ferrugineuse, pour employer une pierre plus résistante et d'un grain plus fin, partout où ils avaient une sculpture à exécuter.

M. Bienvenu nous exposa le résultat de ses recherches iconographiques sur les sculptures qui ornent l'extérieur du chœur de l'église Saint-Sulpice. Il nous fit connaître aussi les restes intéressants de l'église Saint-Jean, à Diest, dont notre professeur de dessin M. Lenertz a publié de si beaux croquis.

Dans une séance ultérieure M. Van Coillie nous fit connaître, d'après l'ouvrage de M. de Geymüller, un grand artiste de la Renaissance française Jacques Androuet du Cerceau. Cette étude était le développement d'un point spécial du cours d'archéologie de l'année précédente. Du Cerceau est avant tout un dessinateur. C'est à peine si on peut lui attribuer certaines œuvres architecturales.

M. Hissette profita d'un article de M. Picavet sur *La Roue symbolique*, peinture curieuse de Fra Angelico, pour nous faire connaître l'iconographie de l'aimable peintre de Fiesole, ainsi que ses œuvres principales.

Nous avons abordé ensuite la question de l'esthétique des villes, sur laquelle nous eûmes plus tard l'occasion d'entendre une conférence de M. le professeur Cloquet. M. Boghossian examina d'abord le sujet d'une manière générale. Il exposa, d'après l'ouvrage de Sitte, les règles générales à suivre dans la construction des villes, quant au tracé des rues et à l'emplacement des places publiques ou des monuments de quelqu'importance. Ces règles sont déduites de l'étude des plans de villes an-

ciennes et modernes et de l'observation journalière, qui nous montre comment tel plan ou disposition, mieux que tel autre, met en valeur les édifices, produit une impression de pittoresque ou d'imposant, tout en sauvegardant le but pratique à atteindre.

M. Carlier appliqua ces théories générales à une question particulière et examina, d'après l'étude de M. l'architecte Vingeroedt, les projets de dégagement de l'église Saint-Pierre à Louvain et de mise en valeur des monuments de la Grand'place.

M. Hissette nous parla ensuite de quelques principes suivis par les archéologues dans leurs études. Ce fut pour nous l'occasion d'apprendre à connaître l'ouvrage de M. Brutails : *L'archéologie du moyen âge et ses méthodes*, la critique de ce travail par M. Anthyme Saint-Paul, et les théories de M. Courajod dans ses Leçons professées à l'école du Louvre.

M. Hissette nous fit connaître aussi un certain nombre de revues belges ou étrangères qui intéressent l'histoire de l'art ou l'architecture. Il nous donna une idée générale sur le genre d'études ou de renseignements qu'on y trouve, et s'occupa plus en détail de certains articles intéressants.

Le déambulatoire de Saint-Martin d'Etampes donna à M. Carlier l'occasion de nous faire connaître quelques-uns des caractères de l'architecture champenoise, et M. Van Coillie résuma une étude sur l'architecture romane dans le diocèse d'Auxerre. Tout en tenant compte des influences exercées par les centres artistiques avoisinants, il nous fit voir sur les reproductions des monuments les caractères propres aux constructions romanes auxerroises.

L'excursion du second trimestre se fit à la veille des vacances de Pâques et eut pour but la visite des cathédrales de Breda et de Bois-le-Duc. Cette excursion, si intéressante par elle-même, devint pour nous plus utile et plus agréable encore, grâce à l'obligeance d'un ancien membre de notre société, déjà très compétent en histoire de l'art de son pays : M. l'abbé X. Smits, sous-archiviste de l'Etat à Bois-le-Duc.

Dans une de nos dernières séances, M. Leroy présenta un travail sur l'architecture militaire et nous fit connaître plus spécialement, d'après une étude récente, le château de Rambures.

Notre dernière excursion eût pour but Nivelles et Villers. Quoique contrariée par le temps, elle nous laissa cependant un excellent souvenir, grâce surtout à une réunion, dans laquelle certains d'entre nous communiquèrent les fruits de leurs observations et de leurs lectures sur les monuments visités : M. Carlier parla de l'architecture de l'église

Ste-Gertrude à Nivelles. Il put déjà s'aider des notes que M. l'abbé Lemaire a fait paraître depuis lors dans sa belle dissertation doctorale sur l'*Architecture Romane* en Brabant.

M. Hissette nous parla du mobilier et en particulier de l'admirable châsse de Ste-Gertrude. Il nous fit voir par la comparaison avec d'autres châsses conservées, la grande valeur du chef-d'œuvre de Nivelles.

Enfin M. Van Coillie nous donna une description de l'abbaye de Villers, en s'attachant surtout aux particularités architecturales que présente ce monument remarquable de style gothique primaire.

***

Nous manquerions à notre devoir si nous n'adressions pas un mot de remercîments à M. Cloquet. L'éminent professeur de l'Université de Gand a voulu, malgré ses occupations nombreuses, nous apporter ses encouragements, et nous donner le 22 février, sur l'*Esthétique des villes*, une conférence que fut écoutée avec intérêt par un nombreux auditoire de professeurs et d'étudiants.

CERCLE DES ÉLECTRICIENS.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1905-1906.

COMITÉ :

Président d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur de l'Université.
Président : M. PONTHIÈRE, directeur de l'Institut Électromécanique.
Vice-Président : M. Van Hove.
Secrétaire : M. Haas.
Trésorier : M. Braun.
Commissaire : M. Choppinet.

RAPPORT
sur les travaux du CERCLE DES ÉLECTRICIENS, présenté par M. V. HAAS, secrétaire.

MESSIEURS,

« Du choc des idées jaillit la lumière ». C'est le principe qui a guidé notre Cercle des Électriciens pendant l'année qui vient de s'écouler. De nombreuses questions y ont été posées, agitées, discutées pour le plus grand bien des membres qui ont pris part aux discussions.

A notre première séance, nous eûmes la primeur d'une invention. M. Bergalli nous exposa l'idée d'un moteur nouveau genre, moitié à vapeur, moitié à gaz. Le principe est le suivant : au lieu de laisser passer dans l'eau de refroidissement une quantité notable de la chaleur dégagée dans les moteurs à explosion, cette chaleur est utilisée à surchauffer de la vapeur injectée dans le cylindre immédiatement après l'explosion. On bénéficie ainsi des avantages de la surchauffe de la machine à vapeur, sans en avoir les inconvénients dus en particulier aux températures élevées. Nous n'avons pu voir le moteur en marche, mais nous ne doutons pas que les essais de l'inventeur n'aboutissent à un résultat satisfaisant.

C'est encore le gaz qui nous fait le sujet de la seconde conférence, mais cette fois pour une comparaison avec son redoutable concurrent l'électricité. M. Van Hove nous montre, chiffres en main, que l'industrie

gazière est restée à peu près stationnaire depuis dix ans, alors que l'électricité s'est répandue avec une rapidité prodigieuse, surtout en Allemagne où l'on constate des accroissements de clientèle de 15 à 18 % d'année en année. Bien que l'électricité soit encore un éclairage de luxe, les centrales font de constants efforts pour en diminuer le prix. Le seul avantage certain du gaz vis-à-vis de l'électricité semble être son emploi facile et économique pour le chauffage.

Sans quitter le chapitre éclairage électrique, disons un mot de son application aux théâtres. Votre secrétaire eut l'honneur de vous en entretenir. A l'absence de danger d'incendie, l'électricité joint une grande souplesse de montage, une répartition facile des foyers lumineux et un éclairement presque illimité. Tous les secrets de l'éclairage d'une scène de théâtre résident dans le jeu d'orgue. C'est lui qui nous fait passer de l'obscurité la plus complète à la lumière la plus éclatante en parcourant toute la gamme des teintes. Un jeu d'orgue est en somme un rhéostat qui permet d'intercaler plus ou moins de résistances suivant l'intensité lumineuse désirée. Il faut, dans une installation de théâtre, soigner tout spécialement les contacts, pour éviter les arcs et les court-circuits.

Passant à un autre sujet, M. Braun nous entretint de l'allumage dans les moteurs à explosion. Il distingue deux grandes classes d'étincelles : les étincelles de tension et celles de rupture. C'est à ce dernier mode que le conférencier accorde la préférence, le grand obstacle de l'étincelle de tension étant la difficulté d'isolement.

Avec M. Choppinet nous quittons les applications terre à terre de l'électricité pour nous élever jusqu'aux plus hautes conceptions sur l'essence même de cet agent mystérieux. Après avoir nettement distingué les phénomènes mécaniques et les phénomènes physiques, le conférencier nous fait l'historique des théories sur la constitution de l'électricité. Il fait remarquer tout particulièrement le chemin parcouru depuis quinze ans. Maxwell s'efforçait d'établir une théorie mécanique de l'électricité, tandis que, actuellement, les tendances sont tout autres : c'est l'électricité qui apparaît en premier lieu et qui servira de base à l'explication des autres phénomènes. Les phénomènes tout récents de la radioactivité semblent confirmer cette dernière hypothèse.

Quelqu'intérêt que présentent les théories nouvelles, il semble qu'il leur reste encore des progrès à réaliser. Sans quitter les sujets encore à l'étude, nous abordons la question si intéressante de la fixation de l'azote atmosphérique. M. Hertsens se charge de nous conduire au berceau de cette découverte qui passionne les plus grands savants mo-

dernes. Il ne s'agit pas seulement, en effet, d'une question scientifique pure, mais bien d'un problème d'économie générale. Les nitrates sont nécessaires à notre subsistance. Or, une consommation toujours croissante laisse entrevoir d'ici peu l'épuisement des dépôts du Chili.

Il existe un certain nombre de procédés chimiques pour la fabrication des nitrates. Mais le seul procédé vraiment pratique est celui qui consiste à brûler directement l'azote par l'oxygène de l'air, grâce à l'étincelle électrique. Malheureusement, comme l'énergie électrique consommée est très considérable, le procédé n'est réellement économique que dans les pays à chutes d'eau, comme la Suisse et la Norvège.

C'est également à la houille blanche que les fours électriques doivent leur prospérité. M. Van Damme se charge de nous démontrer les avantages et les inconvénients de quelques systèmes : fours avec ou sans électrodes, fours à arc ou à résistance.

Quelques mots sur les ferro-chrome, ferro-tungstène, etc.... achèvent de nous édifier sur le développement croissant de l'électrométallurgie moderne.

La métallurgie elle-même, qui n'attend qu'une occasion de devenir électrométallurgie, est redevable à l'électricité d'un grand nombre d'améliorations.

M. Mennes, dans une conférence très documentée, nous décrit le materiel d'une fonderie ou d'une aciérie idéale. Nous y rencontrons des grues, des ponts roulant vélocipèdes, des laminoirs trios, voire même des laminoirs réversibles, le tout à commande électrique.

Les applications de l'électricité que nous venons de passer en revue intéressent spécialement les ingénieurs et les industriels. Mais tout le monde a suivi avec intérêt, depuis quelques années, le développement de l'éclairage électrique dans les trains. La Belgique est même favorisée à ce point de vue.

M. Fontainas a été très bien inspiré en nous en disant quelques mots. Bien des systèmes ont été essayés : système à batterie d'accumulateurs seule, dynamo seule, dynamo et batterie pour le train entier. Malgré ces multiples recherches, on n'est pas encore arrivé à un résultat satisfaisant et le champ reste ouvert aux futurs inventeurs.

Nous sommes également en bonne voie de progrès en matière d'extraction électrique. M. Charles n'a pas de peine à nous convaincre de son utilité. Mais il regrette toutefois que le système le meilleur, qui permet de rendre les à-coups peu sensibles à la centrale, exige de lourds volants et soit d'un rendement assez faible.

Ce n'est pas seulement du reste l'extraction électrique qui laisse à désirer et M. le professeur Gillon, se charge de refroidir quelque peu notre jeune enthousiasme. Il nous guide à travers « le musée des horreurs » de l'électricité, en nous causant principalement des accidents dans les centrales électriques où le court-circuit règne en maître. Cette conférence a peut-être été la plus instructive de l'année, car elle nous a dévoilé les dangers incontestables de l'électricité. Tirons en cette conclusion que les qualités par excellence de l'ingénieur-électricien seront la prudence et le sang-froid.

Vous voyez, Messieurs, par ce court aperçu, que notre année a été bien remplie. Si nos timides essais ont parfois manqué de brio ou de netteté, faisons-en amende honorable à nos auditeurs, mais du moins soyons persuadés que le Cercle a pleinement rempli son but : mettre le jeune ingénieur en contact avec une foule de questions qui ne peuvent lui être enseignées au cours.

En terminant, je crois me faire l'interprète de tous les membres du Cercle en remerciant nos professeurs du dévouement qu'ils nous ont témoigné en toutes circonstances.

Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine.

ANNÉE 1905-1906.

Président d'honneur : Mgr A. Hebbelynck, recteur magnifique.
Directeur : M. F. Collard, professeur.
Secrétaire : M. Th. Simar, docteur en philosophie et lettres.

Ont pris part aux travaux de l'année :

MM. Calozet, Joseph, d'Awenne, professeur au collège communal de Bouillon; Debacker, Emile, de Tongre N.-D., professeur au collège épiscopal d'Enghien; Debatty, Léon, de Spa, candidat en philosophie et lettres; Elebaers, Charles, d'Anvers, professeur au collège St-Jean Berckmans, à Anvers; François, Paul, de Brugelette, professeur au collège St-Joseph, à La Louvière; Gorissen, Mathieu, de Mechelen-sur-Meuse, candidat en philosophie et lettres; Jamar, Alfred, de Huy, candidat en philosophie et lettres; Pryckaerts, Jules, de Verviers, candidat en philosophie et lettres; Simar, Théophile, de Petit-Rechain, docteur en philosophie et lettres; Hoebanx, Werner, de St-Trond, candidat en philosophie et lettres.

RAPPORT
sur les travaux de la Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine, pendant l'année académique 1905-1906, présenté par M. Th. SIMAR. secrétaire.

Messieurs,

L'alternance de nos études d'histoire littéraire ramenait cette année l'examen des ouvrages nouveaux sur la littérature latine. Il semble que ce soit dans un but préconçu que notre éminent Directeur ait fait le choix judicieux des travaux distribués à chacun des membres : ce but est d'affirmer, une fois de plus, l'originalité vivante de cette littérature romaine, éducatrice de tant d'époques depuis le haut moyen âge jusqu'à nos jours.

Depuis que l'Allemagne savante s'est tournée vers l'hellénisme et ses admirables productions, elle a refusé de plus en plus aux lettres latines ce cachet d'originalité qu'elle voyait si profondément empreint dans les œuvres grecques. L'illustre Mommsen, entre autres, et, à sa suite, de petits grands hommes séduits par l'image du maître, refusèrent à Cicéron la palme de l'éloquence, le premier, par haine de politicien, d'autres par esprit d'imitation, et, pour me servir de l'expression de M. Elebaers, analysant un discours de M. F. Leo à Göttingen, « ils s'en allèrent arra» chant les couronnes des têtes qui les avaient portées avec honneur » durant des siècles » (1). Il n'y a rien qui déplaise souverainement à l'intelligence éprise malgré tout de cette littérature romaine, comme la prétention ridicule de vouloir l'asservir entièrement aux procédés de l'art grec. La littérature latine est, avant tout et par-dessus tout, l'expression du génie politique du peuple romain. Telle est la thèse générale que défend M. Gust. Michaut (2), dont le beau livre a été apprécié par M. Hoebanx. Si, à l'encontre des autres peuples, l'éloquence s'est manifestée à Rome avant la poésie, c'est que le Romain, homme tout pétri de bon sens pratique, y voit un moyen puissant de persuasion et de domination. Si, avec l'aide de la littérature grecque, il songe à l'épopée ou à la tragédie, c'est que son patriotisme et son orgueil de race veulent l'emporter sur les Grecs dont il sent la supériorité. Aussi la littérature latine est-elle éminemment classique, parce qu'elle proclame hautement l'empire de la raison sur les facultés imaginatives et sensibles. Qui donc oserait refuser la personnalité au chantre passionné de Délie? C'est ce drame d'amour, où fut mêlé si douloureusement Tibulle, que M. Martinon nous a reconstitué dans son édition des élégies (3), étudiée par M. François.

Le délicat et tendre Ovide a fait l'objet de deux relations spéciales. L'une, de M. Gorissen, traitait la dépendance du poète à l'égard des Alexandrins dans les Métamorphoses. Le rapporteur se rallie aux conclusions de M. Lafaye (4), dont il vante l'érudition consommée. Mais il nous semble qu'une petite restriction ne nuirait en rien à son appréciation. L'auteur n'a-t-il pas obéi trop aveuglément à ses préoccupations

(1) Leo, *Die Originalität der römischen Litteratur*, Göttingen, 1904.

(2) G. Michaut, *Le génie latin*, Paris, 1900.

(3) Martinon, *Les Élégies de Tibulle*, texte revu avec une traduction et un commentaire, Paris, 1895.

(4) G. Lafaye, *Les Métamorphoses d'Ovide et leurs modèles grecs*, Paris, 1904.

scientifiques, et n'a-t-il pas enlevé à l'inspiration personnelle du poète, en ne faisant de son œuvre qu'un amalgame de procédés d'école? C'est toujours le point de vue trop souvent négligé.

La seconde étude, présentée par M. Jamar, résume l'ouvrage de M. de la Ville de Mirmont sur la jeunesse d'Ovide et sa vocation littéraire (1). Avec beaucoup de critique, M. Jamar estime l'ordonnance et l'exécution de l'œuvre; mais il reproche à l'auteur des digressions assez inutiles qu'entraîne l'élasticité de son titre.

Les deux grands classiques, Virgile et Horace, ne nous ont guère occupés cette année. M. Prickaertz a rendu compte d'une dissertation sur « la comparaison dans l'Enéide », par le prof. Schuhardt (2). Son bon sens littéraire lui a fait contester l'utilité d'un opuscule de ce genre. Il a aussi examiné le livre de M. Jäger (3), *Homère et Horace au Collège*. Cet ouvrage, qui résume la plupart des questions scientifiques soulevées sur les deux poètes, particulièrement sur Homère, rendra les services les plus signalés aux professeurs de l'enseignement moyen auxquels le temps ne permet plus de dépouiller les contributions nouvelles amassées à leur sujet de jour en jour.

L'étude du caractère des Satires de Perse, considérées surtout dans leur langue et leur style, a fait l'objet d'un rapport de M. Hoebanx. Un reproche est à faire à la dissertation de M. Eichenberg (4), c'est de ne pas avoir constitué, avec tout le soin désidérable, la bibliographie de sa question.

M. Calozet s'est chargé d'analyser le curieux recueil d'épitaphes de M. Plessis (5). Il nous fait entrevoir une des faces les plus originales du caractère romain : la poésie funéraire. Le recueil comprend quatre parties :

1) les épitaphes d'hommes; 2) les épitaphes de femmes; 3) les épitaphes d'enfants; 4) les épitaphes d'animaux.

Outre que plusieurs de ces inscriptions présentent le charme et la fraîcheur d'une poésie naïve, l'étude de leur style pris aux différentes époques, apporte des contributions sérieuses à l'histoire du latin; mais

(1) H. de la Ville de Mirmont, *La jeunesse d'Ovide*, Paris, 1905.
(2) W. Schuhardt, *Die Gleichnisse in Vergils Aeneis*, Halberstadt, 1904.
(3) O. Jaeger, *Homer und Horaz im Gymnasialunterricht*, Munich, 1905.
(4) A. Eichenberg, *De Persii Satirarum natura atque indole*, Breslau, 1905.
(5) *Epitaphes*, Textes choisis et commentaires publiés par Fr. Plessis, Paris, 1905.

M. Calozet reproche à M. Plessis un commentaire incomplet à certains endroits difficiles.

Ce qui a surtout captivé notre intérêt, c'est l'étude de plusieurs poèmes dont on ne connaît ni l'auteur ni l'époque, vaste champ où s'exercent surtout la sagesse de la critique et l'acuité du jugement.

M. François admettrait avec M. Vessereau (1) que le poème de l'Aetna doit être reculé vers le milieu du Ier siècle avant notre ère, à l'encontre de plus nombreux critiques qui font vivre l'auteur sous Claude ou Néron. Ce ne serait pas non plus une hypothèse invraisemblable qui attribuerait à la jeunesse de Virgile la paternité de ce poème; malgré des lourdeurs de rythme et d'expression, l'œuvre ne serait pas démodée sous le nom du grand maître.

La question d'époque et de nationalité a été discutée pour Rutilius Numatianus, dont l'infatigable M. Vessereau (2) vient de donner une excellente édition critique et exégétique. Il a recherché avec soin la patrie du poète qui paraît être la Gaule, et la date de son existence qui est le début du Ve siècle de notre ère; il a étudié sa famille, sa carrière, son entourage, le voyage qui constitue l'objet du poème, ses digressions haineuses sur les chrétiens et les juifs, et il n'a pas négligé non plus l'étude littéraire et linguistique de l'œuvre. Tel est le résumé succinct du copieux commentaire que M. Jamar nous a donné sur Rutilius.

A côté de ce païen perdu dans ses illusions d'antan au milieu d'un monde nouveau, se place un vrai chrétien, un apôtre littéraire, si l'expression n'est pas trop hardie. C'est Orientius. M. François a exposé, dans une intéressante communication, les recherches de M. Bellanger (3), sur le « Commonitorium » de ce poète. Orientius a dû exister à la fin du IVe ou au début du Ve siècle. Tout en faisant œuvre de styliste, Orientius n'a pas perdu de vue son but d'apôtre; il se propose d'exposer méthodiquement les règles essentielles pour la direction de la vie et d'éclairer l'homme sur sa misère. M. François fait même à M. Bellanger le reproche d'avoir trop peu accentué le côté dogmatique et moral. M. Bellanger dit : « chez Orientius, l'artiste est en même temps apôtre. » « Je dirais volontiers, ajoute M. François, il est avant tout apôtre, et il » n'est artiste que pour être plus efficacement apôtre. »

(1) *Aetna*, texte latin, publié avec traduction et commentaire par M. Vessereau, Paris, 1905.

(2) *Cl. Rutilius Numatianus*, Edition critique accompagnée d'une traduction française et d'un index, et suivie d'une étude historique et littéraire sur l'œuvre et l'auteur, par J. Vessereau, Paris, 1904.

(3) *Le Poème d'Orientius*, Edition critique par L. Bellanger, Paris, 1903.

Comme vous le remarquez, Messieurs, nos études sur la poésie ont embrassé la vaste période qui s'écoule de Tibulle et de la grande époque à la fin de l'efflorescence latine représentée par Orientius et Rutilius.

Ce n'est qu'accidentellement que nous sommes attachés à la prose : éloquence, histoire ou philosophie.

M. Calozet nous a esquissé l'histoire de la conjuration de Catilina d'après M. Boissier (1). Le portrait des deux redoutables rivaux, Cicéron et Catilina, est dessiné de main de maître. C'est bien là cette saisissante figure de Cicéron, osant seul, au milieu de Rome épouvantée, regarder sans trembler l'énergique bandit qu'était Catilina, et sauvant la république par la puissance de sa parole et l'énergie de ses décisions. Et c'est là ce même Cicéron auquel les politiciens de l'Allemagne font aujourd'hui le procès! C'est l'homme dont le talent oratoire nous valut le chef d'œuvre des Verrines qu'on voudrait rabaisser au rôle d'avocassier!

Ce n'est pas pourtant ce que nous avons jugé, en entendant le rapport de M. Elebaers, sur le célèbre «de Signis». Dans une petite brochure, le D[r] Hachtmann (2) donne un aperçu sur la vie et les œuvres d'art des grands artistes cités par l'orateur dans son célèbre discours, ainsi que quelques détails sur les statues des dieux et des héros que Cicéron mentionne. Nous y voyons défiler tour à tour les noms de Myron, Polyclète, Praxitèle, Silanio, Mentor et Boëthus avec une courte notice sur chacun d'eux. L'auteur discute aussi quelquefois l'authenticité des œuvres que nous conservons dans nos musées, et indique toujours les résultats auxquels conduisent les études des meilleurs critiques en la matière.

Cet ouvrage, sans former un manuel complet d'histoire de l'art grec, remplit très bien le rôle que lui assigne son auteur : l'interprétation solide du texte de Cicéron et des notions artistiques que ce texte comporte.

Une courte dissertation inaugurale publiée par Otto Binder (3) nous a fourni l'occasion d'examiner une question curieuse : la datation des lettres de Sénèque à Lucilius. Les rares détails qui permettent de dater

(1) G. Boissier, *La conjuration de Catilina*, Paris, 1905.

(2) K. Hachtmann, *Die Verwertung der vierten Rede Ciceros gegen C. Verres für Unterweisungen in der antiken Kunst*, 2[te] Auflage, Gotha, 1904.

(3) Otto Binder, *Die Abfassungszeit der Senekas Briefen*, diss. inaug. Tübingen, 1905.

d'une façon directe les célèbres missives, ont induit l'auteur à conclure qu'elles s'échelonnent toutes dans l'espace d'une dizaine de mois, de la mi-décembre 63 à la fin septembre ou commencement octobre 64.

Aux cent vingt-quatre lettres écrites par Sénèque correspondent, d'après Binder, soixante-quatorze réponses écrites par Lucilius. Comment en un si court espace cent quatre-vingt dix-huit lettres auraient-elles pu être échangées entre Rome où résidait Sénèque, et la Sicile où Lucilius exerçait la fonction de propréteur, si l'on considère la difficulté des communications entre les deux pays?

Cette objection à laquelle l'auteur essaie de répondre, ne nous paraît pas assez victorieusement réfutée.

M. Bacha (1) ne nous semble guère non plus avoir établi victorieusement ses données sur « l'hystérie de mensonge » qu'il veut absolument imposer à Tacite. On se rappelle la stupéfaction où fut plongé le monde savant belge, à l'apparition du « Génie de Tacite ». On en est encore aux hypothèses sur les motifs qui ont poussé M. Bacha à un dessein pour le moins bizarre : celui de suspecter sans preuves la bonne foi de Tacite dans ses Annales. A notre humble avis, si, d'après Bacha, Tacite a l'hystérie du mensonge, M. Bacha, d'après nous, a l'hystérie de la publicité.

M. Elebaers nous a fait une spirituelle critique de son œuvre fantaisiste. Il nous a montré que, trop souvent, les conclusions de M. Bacha s'appuyaient sur des données à démontrer, voire même des affirmations gratuites; que les singularités réelles des Annales tiennent beaucoup au caractère sombre de l'auteur disposé à voir tout en noir, et partant, à mal voir; que le travail que M. Bacha borne aux Annales, devrait s'appliquer aussi aux Histoires; que les prétendus procédés de constitution employés par « le grand romancier » n'existaient que dans l'imagination romanesque de M. Bacha; bref, que l'originalité un peu excentrique de M. Bacha a nui à son sens critique et à sa dialectique.

Abordons maintenant une œuvre d'érudition sérieuse et de clairvoyante critique.

M. Prickaerts a repris la question discutée des auteurs de l'Histoire Auguste, à propos du livre de M. Lécrivain, *Etudes sur l'Histoire Auguste* (2). Dessau s'appuyait sur la fausseté manifeste et consciente chez leurs auteurs de pièces prétendûment officielles, pour proclamer que l'histoire était l'œuvre d'une seule personne qui voulait mystifier

(1) E. Bacha, *Le génie de Tacite*, Bruxelles, 1905.
(2) Ch. Lécrivain, *Etudes sur l'Histoire Auguste*, Paris, 1900.

ses lecteurs, en se donnant six noms différents. Lécrivain, avec Mommsen, combat ces conclusions exorbitantes, mais il se sépare du grand philologue. en ce qu'il conserve les six auteurs, tandis que Mommsen n'en admet que quatre. Ajoutons d'ailleurs que ces conclusions ont été tirées d'un examen détaillé et approfondi des six séries de biographies. Bref, le travail de M. Lécrivain offre à l'historien préoccupé de la valeur des textes de l'Histoire Auguste, le plus précieux appui.

Certes, la philologie française n'a, depuis ces derniers temps, plus rien à envier à la grande école allemande. Vous vous êtes aperçus que la plupart des travaux soumis par notre savant Directeur aux membres de la Conférence, sont des œuvres où la clarté et la précision de l'esprit français s'allient à l'érudition serrée, mais un peu obscure de la philologie allemande.

Tel est encore le cas pour le long mémoire de M. Roger (1), qui a retracé l'histoire des lettres classiques et de leur enseignement pendant la ténébreuse période qui va d'Ausone à Alcuin, de la chute de l'empire romain à la renaissance carolingienne. Depuis les recherches d'Ebert, dans son « Histoire de la littérature latine en Occident jusqu'à Charlemagne », nous ne connaissons rien de plus achevé que ce livre. Dans le vaste cadre de quatre siècles, l'auteur fait entrer pour chaque époque marquante une partie didactique où il étudie à fond les idées des principaux lettrés en matière d'enseignement.

Il me reste, Messieurs, à vous rappeler que M. Debacker, qui préparait une solide dissertation sur Tertullien, nous a fait connaître, avec un sens critique remarquable, deux ouvrages bien intéressants : Turmel, *Tertullien*, 2e édition, Paris, 1905, et Hoppe, *Syntax und Stil des Tertullian*, Leipzig, 1903.

(1) M. Roger, *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin*, Paris, 1905.

ÉCOLE CATHOLIQUE D'ADULTES
dirigée par les Étudiants de l'Université catholique.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1905-1906.

Président d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique.
Directeur spirituel : R. P. GODTSCHALCK, S. J.

BUREAU ADMINISTRATIF.

Président : M. Etienne Lefèvre.
Vice-Président : M. Pierre Nève.
Secrétaire : M. Joseph de Cordes.
Trésorier : M. Paul Gendebien.
Bibliothécaire : Paul Nève.

SECTION DES COURS GÉNÉRAUX.

Directeur : M. Joseph Seebrechts.
Vice-Présidents : MM. Etienne Orban de Xivry et Florent Standaert.

SECTION DES COURS SPÉCIAUX.

Directeur : M. Joseph Van Driessche.
Vice-Présidents : MM. Henri Goffart et Jean de Patoul.

RAPPORT

sur les travaux de l'École catholique d'Adultes, dirigée par Messieurs les Étudiants, durant l'année scolaire 1905-1906, présenté au nom du bureau par M. Joseph de CORDES.

MESSIEURS,

Les rapports de ces dernières années constatent avec orgueil un véritable progrès réalisé par l'École d'Adultes. En examinant sa situation, au terme de cette année scolaire, nous pouvons dire qu'elle a continué sa marche en avant et mieux répondu que jamais à son but. D'ailleurs, celui-ci n'est-il pas par lui-même une cause de succès? Faut-il vous

rappeler que l'École d'Adultes est destinée avant tout à prouver à l'ouvrier l'attachement et l'intérêt que nous lui portons. Ceux qui en bénéficient, se montreront peut-être peu reconnaissants; mais de même que cela n'atténue en rien le mérite du bienfait, cela ne doit pas refroidir notre zèle. D'ailleurs, si l'œuvre est fructueuse pour l'ouvrier qui vient y apprendre, n'est-elle pas d'une grande utilité pour l'étudiant qui y enseigne. Elle lui fournit l'occasion de développer son initiative : elle le met en contact immédiat avec ceux qu'il est appelé à diriger plus tard.

Dans le rapport de l'an dernier, M. Van Cauwenbergh, rappelant que nos vœux et nos désirs n'ont jamais été complètement réalisés, attribuait le mal dont souffre notre œuvre au manque de persévérance. Il disait fort justement : « Ce qu'il faut avant tout, c'est la persévérance et » non l'enthousiasme d'une heure, c'est l'entrain gai et soutenu de » chacun des professeurs, c'est la régularité de chacun d'eux à donner » les cours qu'au début de l'année il a librement accepté de donner. » Ce qu'il nous faut faire, c'est opposer à la tentation bien naturelle de » relâchement de certains de nos professeurs un zèle inlassable à leur » rappeler leurs engagements. »

Je ne sais si le corps professoral a voulu prouver à notre rapporteur de l'an dernier qu'il suffisait d'indiquer le mal pour qu'il emploie le remède. Toujours est-il que l'année, qui vient de s'écouler, a été particulièrement féconde en résultats favorables. Nous avons eu le bonheur de pouvoir inscrire sur nos registres plus de 200 élèves et chaque soir l'appel nous permettait de constater la présence d'une bonne soixantaine d'élèves. Ce nombre pourrait paraître minime à première vue mais on le trouvera très satisfaisant dès que l'on saura que bon nombre d'élèves ne viennent à l'Ecole qu'à certains jours. Le corps professoral s'est montré particulièrement actif et dévoué. Jamais peut-être le fonctionnement de notre œuvre ne fut aussi bien assuré. Mais, Messieurs, l'honneur en revient à notre cher Président, M. Etienne Lefèvre qui consacra toutes ses soirées à l'Ecole, sacrifiant généreusement tous les plaisirs que procure la vie d'étudiant. Certes, il faut une âme d'Apôtre et un dévouement sans bornes pour se donner aussi complètement à une œuvre. Venir un soir par semaine est déjà souvent bien difficile pour certains; combien plus difficile et partant admirable, être chaque soir au poste. Messieurs, permettez-moi d'adresser en votre nom nos sincères remerciements à M. Etienne Lefèvre pour son dévouement à notre chère œuvre et le magnifique exemple qu'il nous a donné.

Nous avons assisté cette année à un développement merveilleux de la

section des cours spéciaux et des cours de dessin. Cette section de l'Ecole, autrefois assez négligée, prend à l'heure actuelle une importance prépondérante. De plus en plus les divers métiers exigent de ceux qui les exercent des notions de dessin qu'ils ne peuvent trouver que dans une Ecole comme la nôtre. Les cours ont été réorganisés et dédoublés de façon à pouvoir satisfaire à toutes les demandes d'inscription. Dût la modestie en souffrir, l'honneur de cette importante réforme revient à notre Président. Il fut largement secondé par un des vice-présidents dont je m'en voudrais de taire le nom. J'ai nommé M. Henri Goffart, qui, après avoir conquis de la façon la plus brillante le diplôme d'ingénieur civil des mines, vient d'entrer au noviciat de la Compagnie de Jésus. Je serai votre interprète, Messieurs, en lui souhaitant une féconde carrière dans la milice des disciples de Saint Ignace!

La fête annuelle des élèves donna aux professeurs l'occasion de témoigner aux élèves toute l'affection et le dévouement qu'ils leur portent : elle eut lieu au local du Patronage St-Albert. Le R. P. Paquot voulut bien nous offrir à cette occasion un Concert de *Gramophone*. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre reconnaissance.

Le 8 mars, eut lieu au Cercle catholique, la séance annuelle au profit de l'œuvre. Faut-il vous rappeler, Messieurs, le succès qu'elle remporta? Nous avions eu la bonne fortune de pouvoir nous assurer le gracieux concours de *l'Étincelle*, Section dramatique de la Société générale bruxelloise des Étudiants catholiques et de quelques amateurs. L'interprétation de *Ma Tante*, *Gringoire* et *Le Gendarme est sans pitié*, fut des plus réussie et souleva des applaudissements incessants. Merci de tout cœur aux organisateurs de cette belle fête! Merci aussi à vous, Messieurs, qui vous êtes sacrifiés à la besogne peu agréable du placement des cartes. Celui-ci, disons-le en passant, aurait pu être effectué d'une façon plus active et procurer une recette plus abondante.

La distribution des prix eut lieu le 5 avril : séance dramatique et musicale offerte aux protecteurs de notre œuvre. Elle était présidée par Mgr Hebbelynck, recteur magnifique et président d'honneur de l'École. Outre les autorités académiques, nous avons eu l'honneur de recevoir à la séance les dames protectrices, qui ont bien voulu nous témoigner ainsi leur sympathie. Comme chaque année, les objets que nous avons distribués en récompense, nous avaient été généreusement offerts par plusieurs bienfaitrices, pour la plus grande part par Madame de Wyels qui m'excusera d'avoir cité son nom. Qu'il me soit permis de lui adresser l'hommage de notre respectueuse gratitude et de former le vœu que son exemple soit imité.

L'état de nos finances est fort satisfaisant grâce à la bonne gestion de notre trésorier, M. Paul Gendebien.

Voici le bilan au début de l'année scolaire 1906-1907 :

Recettes	fr.	2378 24
Dépenses	»	1747 69
En caisse	fr.	630 55

Chaque année, Messieurs, amène des changements dans le corps professoral. Plusieurs ont dit adieu à la vie universitaire : leur souvenir nous sera un stimulant dans les heures difficiles. A notre vif regret, M. Etienne Lefèvre, notre cher président manifesta son désir formel de ne plus accepter la lourde mission qu'il avait assumée d'une façon si remarquable. Le choix unanime se porta sur un de nos membres les plus actifs, M. Louis Van der Meersch. Sous son intelligente direction, l'École d'Adultes promet une année de succès.

Je ne veux pas terminer ce rapport, dernier acte de ma vie universitaire, sans adresser nos respectueux remerciements à Mgr Hebbelynck, notre président d'honneur, qui ne nous a jamais ménagé les preuves de sa haute bienveillance. Il a tenu à présider nos différentes séances et à montrer ainsi toute l'estime dont il honore notre œuvre. A notre président d'honneur j'offre en votre nom, Messieurs, l'expression de notre reconnaissance et de notre inébranlable dévouement.

Je manquerais à mes devoirs, si je ne remerciais également Mgr Coenraets qui ne nous a pas ménagé ses précieux encouragements.

Que le R. P. Godtschalck, notre cher directeur spirituel reçoive ici l'expression de notre reconnaissance pour la part importante qu'il a prise à nos travaux. Le meilleur éloge que j'en puisse faire n'est-il pas de vous rappeler qu'il a continué les traditions de son prédécesseur le R. P. Thibaut dont le souvenir reste toujours vivace à l'École. Et en terminant laissez-moi vous demander, Messieurs, à vous qui restez, de conserver les traditions de vos devanciers. Si vous le faites, l'année 1906-1907 sera une année particulièrement féconde.

Cercle de Chimie et des Industries Agricoles.

BUREAU POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1905-1906.

Président d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université.
Président : M. J. PIERAERTS, professeur ordinaire à la faculté des sciences.
Vice-Président : M. Albert PIERAERTS.
Secrétaire : M. l'abbé J. GILLAIN.
Trésorier : M. E. VAN DEN HAUTE.
Bibliothécaire : M. E. DEHAYE.
Commissaires : MM. SPRONCK, POTTIER.

Membres effectifs :

MM. Crets, Fernand; Glibert, Joseph; Boes, Edouard; Van Steenberge, Paul; Maes, Ulric; Broun, Louis; Rosier, Victor; Lheureux, Léon; Lannoy, Henri; Mommaerts, Henri; Rigaux, Charles; de Capello, José; De Clippele, René; Smulders, Gustave; Mestdagh, Carlos; De Preter, Gustave; Van Marsenille, Emile; Ghys, Georges; Wauters, Rodolphe; de Casanova, José; de Mello, Carlos.

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE DE CHIMIE ET DES INDUSTRIES AGRICOLES, pendant l'année académique 1905-1906, présenté par M. l'abbé J. GILLAIN, secrétaire.

MESSIEURS,

Dans le rapport, que j'eus l'honneur de vous présenter, sur les travaux du Cercle de Chimie et des Industries chimiques agricoles, pendant l'année 1904-1905, j'osais affirmer, en établissant un parallèle avec la situation, prospère cependant, de l'année précédente, que notre Cercle faisait preuve d'une vitalité de plus en plus grande. Le bilan de notre activité, pendant ce dernier exercice, vous prouvera sans peine, que notre Cercle est loin de déchoir; l'abondante variété des Conférences, qui y

furent données, l'étude approfondie des vastes sujets traités, le mérite des orateurs, qui ont abordé la tribune, l'enthousiame toujours croissant des auditeurs nombreux, en font foi.

Le Cercle de Chimie et des Industries agricoles compte à présent, trois années, d'une existence prospère et féconde.

Notre première séance eut lieu le 25 octobre. Elle fut, selon la coutume, consacrée à la constitution du bureau. Notre sympathique professeur, M. Pieraerts, fut réélu président effectif par acclamation, M. Albert Pieraerts fut nommé vice-président, votre serviteur resta à son poste de secrétaire et M. Vanden Haute à celui de trésorier, M. Dehaye fut élu bibliothécaire et MM. Spronck et Pothier, commissaires.

La séance du 15 novembre, portait à l'ordre du jour une conférence, sur « les Applications industrielles et agricoles du froid ». Ce sujet fut traité d'une façon très intéressante par M. Vanden Haute, Expert-chimiste agricole. L'orateur nous décrit l'application des machines frigorifiques, notamment aux extraits pharmaceutiques et médicinaux, huileries et graines alimentaires, à la séparation des acides stéarique et oléique, aux teintureries, aux laboratoires de chimie, où elles interviennent, à la fois, comme agent analytique et comme moyen facilitant les opérations, et aux essais sur la gélivité des matériaux de construction. Il s'étend particulièrement sur leur application à la cryoscopie du lait et nous explique comment il est possible, que, par la simple constatation du point de congélation, on parvienne à déterminer la quantité d'eau, ajoutée frauduleusement au produit des glandes mammaires. Après avoir indiqué une nouvelle application, aux recherches d'histologie animale, le conférencier s'applique, en terminant, à nous démontrer l'efficacité du froid artificiel, dans la conservation du beurre, ainsi que pour le contrôle de ses sophistications.

C'est encore l'etude des machines à glace qui a fourni à M. Glibert, le 6 décembre, le sujet d'une conférence où il nous entretint de « l'Application des appareils frigorifiques en brasserie ». Le conférencier débute par la description schématique d'une machine frigorifique, à base d'ammoniaque et de ses organes principaux : le compresseur, le condenseur, le robinet régulateur et le vaporisateur.

Il nous expose ensuite le fonctionnement de la réfrigération par détente directe et par circulation et passe de là, aux différents systèmes de refroidissement employés pour la conservation du houblon, le travail de fermentation haute et surtout de la fermentation basse.

Dans sa séance du 20 décembre, le Cercle de chimie a applaudi une

étude approfondie et détaillée de M. Broun, concernant les « Applications de l'électricité à la chimie ». En électrotechnicien, maître de son sujet, le conférencier nous exposa successivement, pièces à l'appui et au moyen de nombreuses expériences, faites sous les yeux de ses auditeurs, la base de l'électro-chimie, les diverses mesures électriques, ainsi que les instruments qui les expriment, les choix judicieux des sources d'électricité à employer en électro-chimie.

L'orateur nous montre les inconvénients des piles Leclanché, Daniel, Bunsen, Radiguet ainsi que des piles électro-thermiques; il prône l'usage exclusif des accumulateurs, dont il nous expose les différentes espèces, leur fonctionnement et la disposition des plaques et des pastilles. Il nous enseigne ensuite, les méthodes pratiques d'entretien des batteries, le moyen de permettre à plusieurs étudiants de travailler à un ampérage différent et, enfin, le maniement calculé et réfléchi des instruments figurant sur le tableau de distribution.

La séance du 31 janvier, nous valut le plaisir d'entendre une intéressante causerie de M. Dehaye sur « Les Enzymes protéolytiques du malt ». Le conférencier débute, en nous faisant l'historique de la question. Supposant les recherches faites, sur l'extrait aqueux de malt agissant sur des solutions de glutine du froment, il nous expose la transformation des matières albuminoïdes, dans les deux phases de protéolyse déterminées par la peptase d'une part et la tryptase de l'autre. Au moyen de graphiques, résumant parfaitement les points les plus saillants de sa conférence, il nous montre que l'action protéolytique dépend de la quantité de ferment, de la température et de la présence de matières acides, alcalines, alcooliques ou antiseptiques. Après nous avoir décrit la nature et le mode d'action des enzymes, les produits du dédoublement protéolytique, il termine en nous parlant des proenzymes.

Le 8 février, nous entendîmes M. Smulders nous communiquer, après un stage de plusieurs mois en Sucrerie, une étude détaillée sur « le Contrôle chimique, exercé dans l'industrie sucrière ». Après nous avoir exposé les méthodes, employées pour la prise d'échantillon moyen des betteraves et pour leur analyse, le conférencier traite, en détails, le contrôle de la fabrication du sucre de betteraves; ce contrôle s'exerce sur les cossettes, les eaux des presses, le lait de chaux, le gaz carbonique venant du four à chaux, l'alcalinité du jus, les écumes, les dernières eaux de lavage, la densité au sortir du triple ou quadruple effet, l'analyse des masses cuites, la détermination du quotient de pureté apparent et réel, l'analyse des égouts et le coefficient de sursaturation du sucre dans les

mélasses. Il termine, en nous décrivant l'analyse des sucres bruts, la détermination du non-sucre et la recherche, par l'anaphtol, des traces de sucre saccharose, dans les petites eaux.

Dans la séance du 7 mars, M. Mommaerts eut l'honneur de traiter devant les nombreux membres du Cercle de chimie, une question pleine d'actualité «La Théorie des Ions et l'Electrolyse». Le conférencier débute par l'exposé des opinions, qui ont eu cours jusqu'à ce jour, sur la dissociation des électrolytes; dans cet ordre d'idées, nous rencontrons tout d'abord la théorie de Grotthus, ensuite celle de Clausius et enfin la théorie admise et prouvée d'Arrhenius. M. Mommaerts défend également cette thèse, en s'appuyant sur des arguments tirés des phénomènes osmotiques et de la conductibilité électrique des électrolytes. Il nous expose ensuite, le moyen de mesurer le degré de dissociation des électrolytes en solution, en se basant sur la pression osmotique, les lois connexes et sur la résistance électrique. De la théorie des ions, il déduit leurs propriétés physiques, chimiques et physiologiques. Abordant l'électrolyse, il énonce la loi de Faraday, les exceptions apparentes à cette loi et enfin son application. Pour finir, il nous donne la définition des électrolyses normale et anormale et les nombreuses applications de l'électrolyse à la chimie, notamment la séparation et la purification des métaux.

La série des travaux est close, par la conférence de M. Rosier qui nous communiqua, le 4 avril, sur « la Théorie de la fabrication des superphosphates » une étude documentée et remplie de détails très instructifs. La fabrication des superphosphates, résultant du traitement, par l'acide sulfurique du commerce, d'un phosphate minéral à base de chaux, M. Rosier dans la 1re partie de sa conférence se demande, d'abord, quelles sont les raisons qui font choisir de préférence, l'acide sulfurique, nous apprend à calculer la quantité exacte, d'acide à employer, pour transformer en super, 100 kilos de phosphate minéral, nous décrit en équations chimiques, toutes les transformations qui s'opèrent au sein de la matière première employée, nous donne l'explication chimique du phénomène de la rétrogradation et nous expose la nécessité de la dilution de l'acide par addition d'eau et enfin, le rendement moyen des superphosphates. Dans la 2de partie de sa conférence, il nous décrit les appareils qui servent à la fabrication du superphosphate ordinaire : wagons-citernes, monte-acide, chambres à acide, les différents systèmes de jaugeurs d'acide sulfurique, les malaxeurs employés tant dans le cas d'opération continue, que dans celui d'opération intermittente, ensuite

les chambres en maçonnerie qui leur font suite, les différents systèmes de séchoirs et, enfin, le concasseur et le tamiseur.

Je ne puis terminer, Messieurs, sans adresser un juste hommage de reconnaissance à notre docte maître, M. le professeur Pieraerts, dont la direction dévouée a été pour nous un bien grand encouragement.

Au nom du Cercle, je remercie aussi MM. les Membres honoraires de leur généreux concours.

Merci également aux conférenciers, dont les travaux nous ont valu ces réunions si instructives et si intéressantes.

Vous, Messieurs, qui restez au poste, pour continuer l'œuvre si bien commencée, n'oubliez pas que c'est sur votre activité que repose toute la vie du Cercle. Que vos efforts tendent donc à maintenir et autant que possible, à augmenter, pendant le prochain exercice, l'ère de prospérité que vos prédécesseurs ont inaugurée.

RECHTSGENOOTSCHAP
der Katholieke Hoogeschool van Leuven.

BESTUUR.

Eere-Voorzitters : Hoogeerwaarde heer ABBELOOS († 1906).
Hoogeerwaarde heer HEBBELYNCK.
Heer hoogleeraar J. VAN BIERVLIET.
Voorzitter : A. SCHICKS, hoogleeraar.
Onder-Voorzitter : L. BOONE.
Eerste schrijver : M. MATTHYS.
Tweede schrijver : J. INDEKEU.
Penningmeester : H. MICHIELSEN.

WERKENDE LEDEN.

De heeren studenten :

F. Bellemans, V. Boon, L. Boone, E. Bosteels, F. Brocorens, Th. Busschaert, P. De Geest, J. De Kepper, R. De Muelenaere, L. Destrait, A. Dorff, J. Dubois, J. Dupont, V. Gelders, M. Geuens, N. Gysen, J. Hostie, J. Indekeu, A. Kemna, A. Kempeneers, H. Marck, M. Matthys, H. Meganck, J. Mertens, H. Michielsen, J. Muls, P. Potvliege, F. Standaert, H. Stuyck, A. Theunen, L. Van der Maeren, H. Van de Velde, H. Van Oeckel, A. Veltkamp, M. Verbaet, H. Verwilghen, H. Voet, F. Vuye.

VERSLAG
over de werkzaamheden van het RECHTSGENOOTSCHAP gedurende het schooljaar 1905-1906, door Maurits MATTHYS, eersten schrijver.

MIJNE HEEREN,

« Sinds meer dan vijf-en-twintig jaar bestaat het Vlaamsch Rechtsgenootschap, zoodat het thans eene degelijke, zegge onontbeerlijke instelling geworden is ». Zoo begon de plakbrief door middel van welken de studenten in de rechten uitgenoodigd werden de eerste ver-

gadering bij te wonen op Dijnsdag 14 November, in het Pauscollege. De opkomst was talrijk en de ondervoorzitter M. Boone, mocht wel zeggen in zijn woord van dank aan Hgl. Schicks, die steeds op zich wil nemen de vergaderingen voor te zitten, en in zijn woord van welkom aan de leden, dat de jaren van kwijnen voor het Rechtsgenootschap voorbij zijn. De toestanden zijn nu zoo dat de theoretische kennis van zijn vak wel het voornaamste is, doch niet het uitsluitelijke, waar de student in de rechten zich moet in sterken; de jonge rechtsgeleerde moet een volslagen man van het vak zijn, daarvoor hoeft hij ervaren te zijn in de rechtstaal, het Rechtsgenootschap is een oefenschool.

Hgl. Schicks zegt ons dat hij de jaren van kwijnen gekend heeft, maar het Rechtsgenootschap heeft ze doorleefd.

Onze voorzitter beveelt aan de leden twee werken aan, onlangs verschenen : « De Belgische ongevallenwet », door Dosfel en Van Eekhout, « Kern van ons Burgerlijk wetboek », door Dosfel; advokaat Dosfel is oud-ondervoorzitter van het Rechtsgenootschap, advokaat Van Eekhout, oud lid.

't Is met dank dat het Rechtsgenootschap eene verzameling tijdschriften, door zijnen voorzitter geschonken, aanneemt.

Nu begon het pleidooi aangekondigd op de plakbrieven :

Glorieux, Pieter, is getrouwd geweest met Declercq, Barbara; uit dit huwelijk is een kind geboren. Barbara is gestorven en Glorieux hertrouwd met Declercq, Julia, zuster van Barbara. Julia brengt het kind van haar zuster om het leven.

Als openbaar ministerie trad op : de verslaggever; om de zaak vast te stellen roept hij bestaande feiten in : verwondingen bij de lijkbeschouwing; heel het leven van het kleine slachtoffer, dat op 8 jarigen ouderdom stierf, zou eene marteling geweest zijn; de stiefmoeder zou zelfs met voorbedachtheid te werk gegaan zijn om het kind van haar zuster te doen verdwijnen, deels om van den last het groot te brengen af te zijn, deels om haar eigen kinderen te bevoordeelen.

Mr L. Boone had de verdediging : de verwondingen vastgesteld komen voort van mishandelingen in oogenblikken van opvliegendheid van de tweede moeder; deze lijdt, zooals heel hare familie aan overerfelijke zwakheid van verstandsvermogens; het kind zelf was heel zwak van gestel. Na antwoord en wederantwoord veroordeelt de rechtbank Declercq, Julia, tot 3 jaar gevang uit hoofde van verwondingen toegebracht; de voorbedachtheid wordt van de hand gewezen.

Tweede zitting, Donderdag 7 December.

Aan de dagorde stond eerst eene praktische vraag :

Mag de moeder, voogdes, verzet aanteekenen tegen het besluit van den familieraad, dat haar, na ze hertrouwd is, de voogdij ontneemt? M. J. Indekeu, tweede schrijver, vraagt eerst of in algemeenen zin verzet mag aangeteekend worden tegen een besluit van den familieraad? De groote rechtsgeleerden antwoorden bevestigend.

Wie mag dat verzet aanteekenen? Art. 883, Wetboek van Rechtspleging, zegt : de voogd, dus ook de moeder-voogdes. Nu, in het voorhanden geval :

Men onderscheide : ontbrak aan de beraadslaging van den familieraad een substantieele vorm zoo b. v. zat de vrederechter de vergadering niet voor, iedereen, dus ook de moeder-voogdes vermocht verzet aan te teekenen.

Zelfs voor het ontbreken van een niet substantieele vorm maar een virtueele, 't is te zeggen niet uitdrukkelijk voorzien, maar gewild door den wetgever, zou een verzet aannemelijk zijn in het belang van den minderjarige.

Voor een verzet uit hoofde van den grond? De rechtsgeleerden en de rechtsspraak zijn het niet eens; in België hebben wij nochtans verschillende vonnissen die bevestigend antwoorden, op eene voorwaarde : dat de moeder al de leden die tegen het behoud harer voogdij gestemd hebben in het geding brenge.

De heeren L. Van der Maeren en M. Verbaet bepleitten de zaak van eenen scheidsmuur waar eene dienstbaarheid aan verbonden is. De Visscher heeft een deel uit zijnen hof verkocht aan Janssens; er is een gebouw tusschen de twee eigendommen. Janssens vraagt dat de pannen der euzie zouden weggenomen worden alsook eene hanggoot die buiten den gemeenen muur uitkomt.

Mr Van der Maeren, ten voordeele van Janssens, houdt staan : 1° dat de zaken door het koopkontrakt in hunnen oorspronkelijken vorm hersteld worden; 2° dat hier geen sprake kan zijn van dienstbaarheid, want het zou moeten eene dienstbaarheid zijn voortkomende uit het inzicht des huisvaders, nu, zulk eene is het niet, immers aan de drij vereischten door art. 693, B. W. voorzien, ontbreekt de derde.

Mr Verbaet antwoordt : gemeene muur en erfdienstbaarheid sluiten elkander niet uit; wanneer eene dienstbaarheid bestaat blijft zij bestaan, dit zeggen klaar en duidelijk art. 665 en 701, B. W., — Laurent zegt het uitdrukkelijk, — de rechtsspraak is het eensgezind daarover. Dat de

dienstbaarheid zou terugslaan is een rechtsverzinsel, nu dit heeft enkel kracht bij erkenning door de wet, 't is hier het geval niet; dat hier geen dienstbaarheid zou bestaan uit het inzicht des huisvaders, omdat de derde vereischte door art. 693, B. W. voorzien niet vervuld is, namelijk dat er geen toestemming is tusschen beide partijen : de wet vereischt die toestemming niet. Indien Janssens van de dienstbaarheid niet meer wilde waarom het niet vastgesteld in den akt van verkoop?

De rechtbank spreekt uit :

Aangezien art. 665, B. W. : indien men heropbouwt......

Aangezien er dus geen tegenstrijdigheid bestaat tusschen erfdienstbaarheid en gemeenzaamheid van den muur;

Aangezien art. 693, B. W., de toestemming van den verkooper niet vereischt;

Aangezien de voorwaarden van art. 693, B. W. vervuld zijn, wijst Janssens af en veroordeelt hem tot het betalen der kosten.

Derde zitting, Dijnsdag 19 December.

Praktische vraag : De erfgenaam bij het inbrengen eener geldsom is de kroozen ervan schuldig van af het openvallen der erfenis, art. 856, B. W.; mag hij, in geval de verdeeling der nalatenschap niet plaats greep binnen de vijf jaar, de verjaring van art. 2277, B. W., inroepen voor de kroozen buiten dien termijn vervallen?

Mr A. Theunen in zijn antwoord maakt een onderscheid : geldt het hier enkel een inbreng *(rapport)* of geldt het eene leening op intrest?

In eerste geval kan geen sprake zijn van art. 2277, B. W., art. waarin gehandeld wordt over eene verjaring vereischt door de openbare orde om den ondergang der schuldenaars, door het oploopen der intresten, te beletten; ten anderen, de goederen aan inbreng onderworpen behooren tot de nalatenschap, dus behooren ook de vruchten eraan toe; daarbij, het staat de erfgenamen vrij die intresten te doen staken door verdeeling der erfenis art. 815, B. W.

In het tweede geval — een contract van leening — is art. 2277, B. W., toepasselijk : hier immers brengt de erfgenaam de som terug niet in zijne hoedanigheid van erfgenaam maar als een gewoon schuldenaar. De erfgenamen mogen niet meer eischen dan hetgene de afgestorvene had mogen eischen, dus heeft de erfrechtige het recht tegen de nalatenschap dezelfde verjaring in te roepen welke hij tegen den afgestorvene had kunnen inroepen, zoo luidt een vonnis cfr. *Revue pratique*, 1905, bl. 718.

Als geding hadden wij de volgende zaak :

J. Brys, landbouwster te V., heeft aan J. De Visser, beenhouwer te T.. een mestkalf verkocht, te leveren na verloop van zes weken. De Visser weigert het kalf omdat het niet vet genoeg is. J. Brys vraagt de vernietiging van den koop en schadevergoeding.

Mr E. Bosteels treedt op als eischer in naam der weduwe Brys.

Mr J. Muls, als verdediger der belangen van De Visser.

Mr Bosteels doet de zaken uiteen : aan den eenen kant staat eene vrouw, weduwe, landbouwster, 't is te zeggen eenvoudig, onervaren; aan den anderen kant, een handelaar bezield met winstbejag, een man uit de stad. De zaak is van belang vermits zij een gewichtig voorgaande kan zijn voor heel de streek.

De Visser heeft een kalf gekocht, hij weigert het te aanvaarden, waarom? omdat het niet vet genoeg is, antwoord hij : schijnreden, want binnen enkele dagen zal hij het aanvaarden, dus de substantia is goed, en het gewicht? 1° het gewicht was niet bepaald, 2° het kalf woog 135 kilos, niet zoo gering dus.

Welke is de echte reden? de tegenwoordige vermindering der prijzen. De tegenpartij heeft eenen schatter willen aanstellen om het kalf te doen keuren, maar die schatter zou een beenhouwer zijn van T., dit ware voor de aanleggeres bij den duivel te rade gaan, zij heeft enkel de rechtbank willen aanzien om uitspraak te doen over de zaak en zij vraagt : dat de rechtbank het contract zou verbreken, haar eene schadevergoeding zou toekennen van 75 fr. uit hoofde dat zij een ander dier heeft aangekocht en bij gebrek aan plaats, ook bij gebrek aan voeder, het met verlies heeft moeten terug verkoopen.

Mr Muls beschouwt de zaken anders : aan den eenen kant staat eene gewaande eenvoudigheid : 't is de eerste maal niet dat vrouw Brys kalveren verkoopt, zij is niet zóo onervaren. Zij zelf mocht eenen schatter aanduiden om het kalf te doen keuren; in elk geval, indien het kalf goed dronk zou kooper het na enkele dagen aanvaarden, dus mits dit dubbel aanbod heeft hij niet geweigerd het contract uit te voeren. Dat er schade bestaat voor de aanleggeres, daar kan hij niet aandoen, ten andere hij was niet in vertoef gesteld, art. 1146, B. W. De gewoonte bestaat : indien een kalf niet vet genoeg is moet de verkooper het nog eenige dagen goed voeden, neemt de rechtbank dit niet aan zoo roeit men den aankoop-op-voorhand feitelijk uit; kan men den kooper dwingen een kalf aan te nemen zooals het is, zoo komt men ertoe per gewicht te verkoopen, nu een hoog gewicht kan men bekomen, zegt verdediger, door het voeden met zure- of botermelk.

De rechtbank steunende op de bestaande gewoonte : de kalveren voort te houden zoo ze niet vet genoeg zijn ; de goede trouw van de verdediging, aangezien zijn dubbel aanbod, inziende, wijst de aanleggeres af en veroordeelt ze tot de kosten.

Als derde punt stond op de dagorde : het bespreken over het oprichten eener boekerij. Al de leden van het Rechtsgenootschap die de vergadering bijwoonden waren het eens met het voorstel van M. Boone, namens het Bestuur : dat het geld waar het Rechtsgenootschap jaarlijks mag over beschikken voortaan zou besteed worden tot het aankoopen van boeken over rechtsgeleerdheid.

Als eerste fonds in onze Boekenkast mogen wij aanstippen eene reeks nuttige werken — persoonlijk geschenk van onzen voorzitter Hoogleeraar Schicks, waar het Rechtsgenootschap hem zijnen welgemeenden dank voor uitspreekt.

Hier de lijst :

Beginselen van Strafrecht	Hgl. A. Schicks.
Handboek van den landbouwprijzer.	Coulier.
Kern van ons B. W.	Dosfel.
Wetboek van stafvordering.	de Hoon.
Strafwetboek met Vlaamsche vertaling.	de Hondt.
Belgisch wetboek van Bgl. rechtspleging, vertaald door	Bellefroid.
» » » Koophandel	»
Dictionnaire de termes de droit	»
Grondbeginselen van het Belgisch strafrecht. . . .	de Hoon.
De wet Coremans van 1889.	Claeys.
Hollandsch wetboek van strafvordering	Jordens.
De Grondwet, Fransch en Vlaamsch.	de Vigne.
Handleiding tot het Wetboek van strafvordering in Holland	Simons.
Code d'instruction criminelle, Vl. vertaling	»
Ledeganck's B. W.	de Hondt.
Loi de l'enregistrement avec traduction flamande . .	Rodenbach.
De Belgische ongevallenwet	Dosfel en Van Eeckhout.
Het hedendaagsch strafrecht in Nederland en Buitenland	Van Swinderen.
Rechtskundig tijdschrift 1897-98	
89-99	
1900-01	
01-02	
03-04 mist 5, 6, 7, 10, 11, 12.	
04-05 » 2, 3, 4.	
Woordenlijst der woorden van Ledeganck's B. W. .	de Hondt.

Vierde zitting, Dijnsdag 23 Januari 1906.

Praktische vraag : De zoon van X. is een verkwister. X. sterft en, om de verspilling van het erfgoed te beletten, maakt hij aan Z. zijnen kleinzoon, den blooten eigendom van geheel zijn fortuin. Deze bloote eigendom wordt 50,000 fr. geschat, hetzij de helft der erfenis die 100,000 fr. geraamd wordt.

Welk is het recht van den zoon van X.?

M. L. Vander Maeren : heeft de zoon zijne voorbehouding (réserve) wanneer zijn vader hem een vruchtgebruik overlaat van 50,000 fr.?

1) Meestal de rechtsgeleerden zeggen « neen » : de zoon mag zijne voorbehouding in vollen eigendom eischen.

2) Laurent beweert dat de zoon zou moeten bewijzen dat hij zijne voorbehouding niet heeft, want de voorbehouding kan bestaan in vruchtgebruik zoowel als in blooten eigendom art. 917.

Volgens de rechtsspraak mag de zoon zijne voorbehouding vragen in vollen eigendom. Maar mag hij den blooten eigendom van den anderen helft bewaren? Ja, antwoordt het verbrekingshof van Frankrijk, ofschoon art. 917, B. W. niet toepasselijk is en ofschoon het oud recht dat zulks toeliet, hier niet mag ingeroepen worden. — Een arrest van het hof van Amiens (1896) bevestigt de denkwijze van het verbrekingshof. In België bestaat een arrest van het Hof van Gent (1850) hetwelk den helft in vollen eigendom aan den zoon en den anderen helft ook in vollen eigendom, aan den kleinzoon toekent; het steunt op een arrest van Rennes en past art. 917, B. W. toe, hoewel tegen den geest en den wil van het B. W.

Het ware zeker beter geweest, besluit M. Vander Maeren, hadde art. 917 uitgebreid aan den blooten eigendom wat het toegepast heeft aan eene schenking of legaat in vruchtgebruik die het beschikbaar deel te boven gaat.

Tusschen de heeren H. Voet aan den eenen kant en J. Hostie aan den anderen kant werd een geschil bepleit nopens eene bevoegdheidsvraag : een handelaar koopt een gebouw om zijnen handel te vergrooten; in geval van moeilijkheid welke rechtbank is bevoegd : de Bgl. of de handelsrechtbank?

M. Voet vraagt dat de Bgl. rechtbank zich onbevoegd verklare omdat :

1) de tekst van art. 2, § 9 Handelswetboek zeer klaar is, en een klare tekst geen verderen uitleg van noode heeft;

2) uit de voorbereidende werkzaamheden blijkt genoeg dat men geen de minste uitzondering heeft gemaakt voor wat de onroerende goederen betreft — en de tekst is algemeen;

3) waarom is de rechtsspraak zoolang vijandig gebleven aan deze thesis? de oorzaak ervan is dat men altijd een overgroote eerbied heeft getoond voor het beginsel : dat de koopen en alle rechterlijke verhandelingen die onroerende goederen tot voorwerp hebben burgerlijk zijn en moeten blijven, en men scheen art. 2, § 9 uit het oog verloren te hebben;

4) hoe moet men art. 2, § 9 verstaan?

a) als « accessorium sequitur principale »? maar, waarom dan het niet toepassen op de koopen van onroerende goederen, immers ook hier is de koop het gevolg : heeft de koop als oorzaak de hoedanigheid van den handelaar in den persoon van den kooper? deze koopt enkel om zijnen handel te vergrooten, de handel is dus wel de oorzaak van den koop;

b) dit art. sluit de niet-commercieele verhandelingen uit? maar, dan heeft het geen beteekenis meer;

5) in de laatste jaren vindt men veel uitspraken, drie zijn ten voordeele van ons stelsel. Het feit alleen dat zooveel vonnissen bestaan bewijst dat sedert de wet van 72 een ommekeer gekomen is in de gedachten.

Mr Hostie : De bevoegdheid der handelsrechtbank is niet bewezen, nu « actori incumbit probatio ».

Wat zegt de tekst van art. 269? zien wij er de geschiedenis van : hij onstond in 1563 (bevel van Karel IX) later werd hij hernieuwd door Lodewijk XIV (bevel 1673); nergens was sprake van bevoegdheid der handelsrechtbanken, noch van onroerende goederen. In 1808 werd de tekst neergeschreven in het wetboek, hadde men willen veranderen men zou het gedaan hebben; de wet van 1872 heeft die van 1808 behouden, de tekst is dezelve en men zou den zin willen veranderen?

Van Humbeek, verslaggever, steunde op Dalloz, nu Dalloz sluit de onroerende goederen uit de bepalingen uit. Men wilde de woorden veranderen doch Van Humbeek verzette er zich tegen.

In art. 2, § 2, ontkent men de commercialiteit aan onroerende goederen en in § 9 zou men ze erkennen? dat ware onlogisch.

Dat de rechtsuitspraken nu talrijker zijn komt enkel hierbij dat men art. 2, § 2, wil uitbreiden.

Na eene langdurige beraadslaging erkende de rechtbank de burgerlijke bevoegdheid.

Vijfde zitting, Dijnsdag 6 Februari.

Praktische vraag : Waar is de woonstede der veroordeelden?

M. F. Bellemans onderscheidt of de veroordeelden in wettige interdictie zijn of niet.

A. Zijn ze in wettige interdictie (art. 20, 21 en 89, Strafwetboek) dan hebben zij hun woonstede bij hun curator; art. 108, B. W., is toepasselijk op den wettigen geïnterdiceerde zoowel als op den gerechtelijken : 1° zijn tekst is algemeen; 2° de wet wil beide soorten van geïnterdiceerden gelijk stellen, zulks toont art. 23, Strafwetboek; 3° de redenen om daar hun woonstede te hebben zijn voor beide dezelfde. De Rechtsleer is hierover eens; gerechtelijke beslissingen vindt men niet.

B. Zijn de veroordeelden niet in wettige interdictie, dan wordt hun woonstede geregeld volgens de algemeene rechtsbeginsels. Dus : Ver vullen ze de twee voorwaarden van art. 103, B. W., om van woonstede te veranderen : 1. Wezenlijke woning op eene andere plaats, en 2. Inzicht aldaar hun hoofdverblijf te vestigen?

1. Aangaande de woning : zij mag geen karakter van onbestendigheid hebben (Beroepshof Luik, 6 April 1881, bekrachtigd in verbreking, 3 Mei 1881), welnu zij is hier slechts tijdelijk.

2. Aangaande het inzicht : het bewijs ervan spruit voort ofwel uit een verklaring ofwel uit de omstandigheden : In het tweede geval — ontstentenis van verklaring — vermits het gedwongen is dat de veroordeelden verblijven daar waar zij hun straf ondergaan, mag men hun inzicht aldaar hun hoofdverblijf te vestigen niet vermoeden.

Ingeval eener verklaring zou deze zonder uitwerksel blijven als tegenstrijdig met het begrip van « hoofdverblijf », zooals de wetgever het verstaat : « Centrum der zaken, zetel der fortuin, plaats waarvan men zich slechts verwijdert met de begeerte en de hoop er weder te keeren. » Kon de woonstede in het gevang zijn dan zou bij voorbeeld de man er de echtelijke woonstede kunnen vestigen !!! Daarenboven, redelijk gesproken, kan een veroordeelde hier geen inzicht uiten vermits hij volkomen afhangt van den willekeur der overheid.

De veroordeelden die niet in staat van wettige interdictie zijn, behouden dus de woonstede die ze hadden op het oogenblik hunner aanhouding. (Beroepshof Gent, 15 Juni 1905; Beroepsrechtbank Agen, 29 Thermidor IX, bekrachtigd in verbreking, 16 Frimaire XI.)

Daarna werd de volgende zaak gepleit :

Vermeulen is naar Engeland gevlucht met de minderjarige Julia Van Sas. Zij keeren terug na ginder getrouwd te zijn en vragen aan vader Van Sas dit huwelijk goed te keuren. De vader weigert en het huwelijk wordt verbroken; intusschen wordt Vermeulen veroordeeld voor aftroggelarij, diensvolgens vraagt Van Sas schadevergoeding voor de oneer zijne dochter aangedaan.

Mr H. Michielsen pleit voor de belangen van vader en dochter Van Sas. Vader Van Sas een deftig gegoed Antwerpsche burger, rondbortsig man; zijn dochter, jong meisje, eenvoudig en braaf, die nog te weinig van de wereld afweet om te denken dat niet iedereen met overtuiging en oprechtheid handelt; daartegenover Vermeulen wiens gedrag van jongs af aan, te wenschen overliet, thans beambte die zich weet te doen doorgaan als zoon van een fabrikant — in der waarheid zoon van een chef-garde aan den spoorwegdienst. — Vader Van Sas heeft geen kwade vermoedens tot op zekeren dag toen dochter en verliefde naar Engeland overtrekken. Nood dwingt en beide jongelieden komen terug, vragen om vergiffenis en bekrachtiging van hun aangegaan huwelijk. Wat bleef er aan Van Sas over? Zijne goedkeuring weigeren? Voor immer bleef zijne dochter zonder aanzien, nu was 't een romanavontuur en alles kon nog op zijn effen komen. Doch de kaarten spelen anders : de afkomst van Vermeulen komt klaar, daarbij hij was enkel uit op bedriegerij; met de dochter heeft hij heel de familie Van Sas onteerd. Vader vraagt eene schadevergoeding van 5000 fr.

Mr J. Dupont zegt dat deze die hier in 't ongelijk is, vader Van Sas zelf is : hij kende de betrekkingen van zijn dochter; hij had dan ook maar inlichtingen te nemen over Vermeulen, en Julia was niet zóo eenvoudig dat ze niet wist dat ze meevluchtte, ook zij vroeg de goedkeuring voor hun huwelijk; vader was zinnens die goedkeuring te geven, dus was in de vlucht de oneer niet gelegen; waarvoor dan de schadevergoeding?

De rechtbank wees de vraag van Van Sas af en verzond hem met de onkosten.

Zesde zitting. Dijnsdag 20 Februari.

Praktische vraag : Indien de vruchtgebruiker van borgstelling ontslaan is, wordt hij daardoor vrijgesteld van belegging der gelden?

Mr P. De Geest : deze vraag is door weinig rechtsgeleerden onderzocht. De Belgische rechtsspraak schijnt onrechtstreeks te zeggen dat ontslaging van borgstelling ontslaging nasleept van het besteden der gelden.

Bij Aubry en Rau vindt men eene dergelijke oplossing. Dalloz behandelt de vraag in een afzonderlijk voorhanden geval, namelijk : de vruchtgebruiker mag gedurende het vruchtgebruik het beloop der vervallen schuldbrieven trekken, mag men hem dwingen het besteden der gelden te doen? Volgens een besluit van de Bgl. Rechtbank van Lyon, kan men hem daartoe dwingen; tegen dit besluit brengt Dalloz in art. 602 B. W. :

de besteding is maar een ondergeschikte maatregel, dienende om de borg te vervangen, zij is enkel opgelegd indien de vruchtgebruiker geene borg vindt; dus wordt de vruchtgebruiker van borgstelling ontslaan, zoo wordt hij vrijgesteld van belegging der gelden.

Pleidooi : Clara Rademaekers, onder naam van hare zuster Margareta, slaagt erin zich als vrouw te doen aannemen door Frans Verwilt. Verwilt vraagt vernietiging van het huwelijk door tusschenkomst van Mr H. Marck. — Art. 146, B. W., vereischt vrije toestemming, Verwilt wilde trouwen met Clara niet met Margareta, dus geen vrije toestemming, dus geen huwelijk. — Art. 180, B. W., laat toe vernietiging van het huwelijk te vragen uit oorzaak van dwaling omtrent den persoon met wien men een huwelijk wilde aangaan; « dwaling omtrent den persoon » wat dient daardoor verstaan? Is het enkel die omtrent den physieken persoon? ze is om zoo te zeggen onmogelijk; dus moet het eene andere dwaling gelden, namelijk dwaling omtrent de identiteit, nu Verwilt is slachtoffer van eene dergelijke dwaling daarom eischt hij volgens art. 180, B. W., vernietiging van het aangegaan huwelijk met Clara Rademaekers.

Mr H. Van de Velde vraagt of hier dwaling is omtrent de identiteit? Verwilt heeft zich niet vergist omtrent de hoedanigheden, die zijn ten andere geen reden tot nietig-verklaren van het huwelijk; hij heeft zich enkel vergist omtrent den voornaam : hij kende de dochter Rademaekers, hij wist wie zij was, hij dacht dat zij Margareta heette en slechts later — als het te laat was — heeft hij vernomen dat zij niet Margareta maar Clara heette; 't was jammer, maar te laat. De rechtbank deelde de meening van Mr Van de Velde.

Ten einde volledige gerustheid te hebben over hunne uitspraak wilden de leden van de rechtbank ook het oordeel kennen van onzen voorzitter Hoogleeraar Schicks hetwelk deze bereidwillend meedeelde : Hoogleeraar Schicks sprak namelijk over de methode van het uitleggen der teksten; Mr Van de Velde had zich vooral op teksten gesteund, die teksten welke als toelichting gediend hebben tot het opmaken van het B. W., vooral die van Pothier; nu men kan onderscheiden : heeft een tekst een bestaande gebruik gehandhaafd, zoo moet de tekst uitgelegd worden zonder eenige wijziging van dit gebruik; indien het gebruik door geenen tekst is bekrachtigd geworden dan staat het vrij, bij de uitlegging der wet, van den ommekeer in de gedachten, rekening te houden, en tot eene andere beslissing te komen als degene die men vroeger zou aangenomen hebben, onder den invloed van nu verlatene gedachten,

en zoo zou in het voorhanden geval onze voorzitter aan Verwilt, die dan toch zich vergist had, gelijk gegeven hebben.

Zevende zitting, Dijnsdag 27 Maart.

Praktische vraag : Bij het stichten eener Naamlooze Vennootschap worden de bijdragen in de handen van een aandeelhouder gestort; kan de registratie het bewaringsrecht van gelden heffen?

Mr A. Theunen : art. 29, 3°, sectie IV, § 2, wet van 18 Mei 1873, luidt : ieder aandeel moet ontlast worden van ten minste een tiende door geldelijke storting of een merkelijke inbreng, en de vervulling ervan zal vastgesteld worden door middel van een geloofswaardigen akt. De storting hoeft niet te geschieden in de handen van den notaris, het is voldoende dat de waarden ter vrije beschikking gesteld worden van de vennootschap.

Anderszijds onderwerpt art. 68, § 3, 4°, wet van 22 frimaire, jaar VII aan een vaststaande recht van 7 fr. de akte van vennootschappen welke noch verbintenis, noch kwijting, noch overdracht van roerende of onroerende goederen tusschen vennooten of andere personen vast stelt.

In geval nu van ontlasting van het tiende deel, bij het stichten eener Naamlooze Vennootschap, in de handen van een vennoot, aanziet het beheer der registratie deze schikking als eene onafhankelijke en uit dien hoofde eischt 1.40 % 't is te zeggen het bewaringsrecht van gelden art. 69, § 3, 3°. De wetgever heeft het bedrog willen voorkomen dat partijen leeningen zouden aangaan onder vorm van in bewaarstelling.

Men moet opmerken dat het hier geldt een tiende te storten aandeel in klinkende munt, aangezien alleen de inbewaarstelling van geld onderworpen is aan het recht van 1.40 % en niet de inbreng van goederen. In dier voege bestaan uitspraken : Rechtbank van Gent, 24 December 1902 cfr. *Revue pratique*, 1903, bl. 152. — Rechtbank van Bergen, 12 Dec. 1902, *Revue pratique*, 1903, bl. 149. — Rechtbank van Charleroi, 30 Jan. 1902, *Revue*, 1902, bl. 417. — Verbrekingshof, 19 Maart 1901, *Revue*, 1901, bl. 245.

't Schijnt nochtans voldoende in den geest van art. 29, wet 18 Mei 1873 dat de te storten gelden « ter beschikking » zijn van de vennootschap en dat er ontlasting besta vanwege de vennooten; vandan af moet alle gedachte aan bedrog van de hand gewezen worden, en zoo kan het beheer der registratie met geen gegronde reden staande houden dat er spraak zou zijn van een verborgen leening. De beschikking moet aanzien worden als zijnde afhankelijk — aangenomen door het Beroepshof van Luik : 19 Maart 1904 en het Beroepshof van Brussel : 1 Februari 1904.

Als het beheer der registratie die storting als eene onafhankelijke beschikking aanziet volgt nog de vraag : is het eene lastgeving om de gelden aan den beheerraad te overhandigen, of is het een inbewaarstelling? Er bestaat inbewaarstelling telkens dat een derde persoon aan wien de gelden toevertrouwd zijn, zich erbij tevreden moet houden met de gelden te bewaren en ze naderhand te storten in handen van den beheerraad of iemand anders; er is lastgeving telkens dat een derde persoon handelende moet optreden : een opdracht of zending moet vervullen. In laatste geval eischt de registratie het vaststaande recht fr. 2.40, alzoo luiden verschillende arresten : Beroepshof van Brussel, 1 Febr. 1904, cfr. *Revue pratique*, 1904, bl. 109. — Rechtbank van Gent, 13 Juni 1900, *Revue*, 1900, bl. 684. — Rechtbank van Brussel, 6 juli 1900, *Revue*. 1900, bl. 425. — Rechtbank van Gent, 29 April 1903, uitspraak bevestigd door arrest van het Verbrekingshof, 5 Mei 1904, *Revue*, 1904, bl. 414.

Als besluit : In de praktijk is het aan te raden, aangezien het stelsel der registratie en de huidige rechtsspraak, de bepaling betreffende het ontlasten van het tiende in geval de storting plaats heeft in de handen van een vennoot, zoo op te stellen dat men last geeft de gelden te storten in de kas der maatschappij, zoodoende zal men een klein recht betalen en alle moeilijkheid voorkomen.

Als tweede punt stond op de dagorde het vereffenen eener nalatenschap; 't was de heer L. Boone, ondervoorzitter, die deze taak op zich had genomen.

In de laatste zitting, op 22 Mei, onderhield ons adv. E. Van Dieren op praktische en leerrijke wijze over een belangrijk onderwerp : *Pro Deo;* een vriend waar vooral de jonge advokaten veel spel mede hebben om ermêe vrede te houden. Adv. Van Dieren gaf er ons nuttige wenken over en waarschuwde ons tegen eenige zijner gebreken : *Un homme prévenu en vaut deux.*

Het Rechtsgenootschap was dankbaar voor die goede voordracht.

In het Bureel voor het jaar 1906-07 werden gekozen :

Ondervoorzitter : H. Michielsen.

Eerste schrijver : Fr. Bellemans.

Tweede schrijver : Fl. Standaert.

Penningmeester : A. Theunen.

Nog iets bleef over : M. Boone bedankte Hgl. Schicks voor de welwillendheid waarmede hij immer de zittingen van het Rechtsgenootschap bijwoonde, voor zijne dienstvaardigheid in het opstellen van praktische vragen en voor het belang dat hij aangetoond had met als eerste fonds in de boekerij van het Rechtsgenootschap eene reeks nuttige werken te schenken.

Na een woord van dank door Hgl. Schicks werd de zittijd 1905-06 gesloten.

CONFÉRENCE D'HISTOIRE.

XXIe ANNÉE : 1905-1906.

Président d'honneur : Mgr Hebbelynck, recteur magnifique.

Section d'histoire ancienne.

Directeur : M. le chanoine Sencie, professeur ordinaire.

Section d'histoire moderne.

Directeur : M. Ch. Moeller, professeur ordinaire.

Ont pris part aux travaux de l'année : R. P. de Moreau, S. J., docteur en philosophie et lettres; R. P. Goetstouwers, S. J., *item;* MM. Bogaerts, Gustave, *item;* Blondiau, Adolphe, *item;* Tihon, Amand, *item;* Dancot, Henri, *item;* Mottart, Alphonse, *item;* Fierens, Alph., candidat en philosophie et lettres; Prickartz, Jules, *item.*

RAPPORT
sur les travaux de la CONFÉRENCE pendant l'année 1905-1906.

I.

Section d'histoire ancienne.

(Rapport de M. Jules Prickartz.)

La section d'histoire ancienne s'est occupée, durant l'exercice 1905-1906, de rechercher les origines de la légende du retour des Héraclides. C'est une question d'actualité. En effet, depuis que les fouilles nous ont fait connaître une époque mycénienne, l'invasion dorienne qui termine cette période est à l'ordre du jour. Or, le retour des Héraclides n'est que le récit légendaire de cette invasion. Les Grecs n'en ont pas connu d'autres pour expliquer leurs mélanges de races, de dialectes et d'institutions.

Une première enquête nous amène à penser que Doriens et Héraclides sont primitivement tout à fait indépendants. En effet, la légende ordinaire raconte que les Héraclides, après plusieurs tentatives infructueuses

pour reprendre le Peloponèse, s'unissent aux Doriens et finissent par reconquérir *avec eux* leur patrimoine. C'est ce que nous apprend le texte le plus ancien, celui de Tyrtée (1). Il est impossible de vouloir dès cette époque confondre Héraclides et Doriens. Nous avons d'autres documents qui les distinguent aussi nettement (2). D'ailleurs toute une partie de la légende ignore totalement les Doriens; c'est la lutte entre les Athéniens qui prennent parti pour les Héraclides exilés et Eurysthée, le tyran qui les persécute. Eurysthée succombe et les Héraclides, sous la conduite de Hyllus, essayent de pénétrer par l'isthme en Argolide. C'est seulement après un premier échec qu'a lieu l'union avec les Doriens.

Plus tard cependant les Héraclides ne sont plus seulement des alliés des Doriens, mais bien de vrais Doriens, les premiers des Doriens, des Hylliens, fils de Hyllus, aîné d'Hercule, éponyme de la 1re tribu dorienne. Pour expliquer la présence insolite d'un fils d'Hercule parmi les éponymes Doriens, on raconte qu'il a été adopté par Aegimius, le roi légendaire de la race, qu'Hercule avait fait triompher dans une guerre contre les Lapithes de Thessalie. A la mort de son glorieux frère d'armes Aegimius, préférant Hyllus à ses propres fils Dymane et Pamphyle, l'aurait gratifié du premier lot dans le partage des terres. Il est inutile de faire remarquer que cette adoption des Héraclides n'est qu'un subterfuge pour expliquer leur assimilation définitive à la population dorienne.

Convaincus que les Héraclides ne sont que des Doriens d'assez fraîche date nous ne chercherons pas leur berceau de ce côté.

Nous allons plutôt voir s'ils ont quelque droit à prendre Hercule pour ancêtre et si comme le nom de Doriens celui d'Héraclides n'est pas, chez eux, un nom usurpé? Pour cela interrogeons le personnage d'Hercule.

Pouvons-nous voir en lui l'éponyme de tout un γένος?

Des savants l'ont cru, notamment K. O. Muller et U. von Wilamowitz; le premier en fait un héros, le second une conception idéale des Doriens (3).

(1) Str. VIII, p. 352. Αὐτὸς γὰρ Κρονίων καλλιστεφάνου πόσις Ἥρης
Ζεῦς Ἡρακλείδαις τήνδε δέδωκε πόλιν
Οἷσιν ἅμα προλιπόντες Ἐρινεόν ἠνομόεντα
Εὐρεῖαν Πέλοπος νῆσον ἀφικόμεθα.

(2) Hérod. l. VIII, 114. Ὦ Βασιλεῦ Μήδων, Λακεδαιμόνιοί τέ σε καὶ Ἡρακλεῖδαι οἱ ἀπὸ Σπάρτης αἰτέουσι... Voyez aussi V. 72, la réponse de Cléomène.

(3) K. O. Muller, les Doriens. Breslau, 1824. U. von Wilamowitz-Moellendorf. Euripides Héraclès. Berlin, 1895.

D'après eux notre tâche serait fort simplifiée. Si Hercule est Dorien quoi d'étonnant qu'on trouve des Héraclides ehez les Doriens ? Malheureusement nous venons d'établir la tardive union des Héraclides et des Doriens. Hercule serait-il chez ces derniers plus ancien que ses descendants? Nous en doutons fortement. Ceci nous amène à étudier de plus près la théorie de l'Hercule Dorien.

O. Muller a surtout fait cas des légendes étoliennes et trachiniennes dans lesquelles il voyait la preuve de l'ancienneté d'Héraclès chez les Doriens. Il a de l'avis commun passé l'essentiel sous silence, nous voulons dire le cycle argien et le cycle thébain (1). Nous ne tiendrons donc compte ici que de l'exposé plus récent et plus complet de von Wilamowitz. La thèse est très simple : Héraclès est une conception idéale propre aux seuls envahisseurs Thessaliens, Béotiens et Doriens. Examiné à ce point de vue très étroit le mythe ne s'éclaircit pas du tout. Les contradictions qui en font la base : le double nom d'Héraclès, la double formation de la légende autour de deux villes, Thèbes et Argos, le double caractère du culte héroïque et divin, l'Hercule invincible et l'Hercule asservi par Eurysthée, l'Hercule ami et l'Hercule ennemi de Héra, tout cela demeure inintelligible. Bien plus nous avons la preuve que ces anomalies existent avant l'arrivée des Doriens à Argos, puisqu'elles ne s'expliquent pas par l'influence dorienne. D'autre part la présence extraordinaire d'un Héraclès-dieu en dehors de toute sphère dorienne à une époque reculée contredit l'hypothèse de von Wilamowitz (2). Le mythe réclame impérieusement une solution plus ample, c'est-à-dire l'existence d'un Héraclès prédorien à Argos.

La preuve de ce fait nous est fournie par les rapports intimes qui unissent Héraclès à Héra divinité prédorienne d'Argos. La filiation des deux noms Héra-Héraclès qu'on ne conteste plus et les premières traditions qui nous parviennent — déjà dans Homère — rendent ces deux divinités primitivement inséparables (3). Un rapide coup d'œil sur les plus anciens centres du culte de Héra, Olympie, Thespies, Sicyone, Cos

(1) Voyez ce qu'en dit Durbach, Darenberg et Sagglio à l'art. Hercules.

(2) Nous voulons parler du culte fort ancien d'Héraclès à Thasos et en face sur la côte à Abdère, le temple d'Hercule à Erythrée en Ionie, du culte d'Héraclès en Attique et en Arcadie où il est honoré avec des divinités comme Athéna, Déméter, les Charites, Hermes et Poseidon. Voy. Hérod. II, 44. Paus. V, 25, 12. VII, 5, 5.

(3) Dans Homère et dans Hésiode, Héra est en effet mêlée à presque tous les faits et gestes d'Héraclès.

et Rhodes, la Crète nous fait voir Héraclès honoré comme un dieu à ces mêmes endroits. Les plus anciens de ses exploits : lion de Némée, hydre de Lerne, oiseaux de Stymphale sont situés dans le voisinage d'autres villes dévouées à Héra, Argos et Stymphale. Ajoutons encore que Héraclès a pour épouse Hébé, un doublet de Héra, qui plus tard dans la théogonie en devient la fille.

Ainsi à l'opposé de von Wilamowitz, nous croyons pouvoir affirmer qu'Héraclès est primitivement inconnu aux envahisseurs, puisqu'il est primitivement uni à Héra qui leur est inconnue (1). Nous rentrons du même coup dans la tradition grecque qui a toujours admis, en dehors du fils d'Alcmène, l'existence d'un Héraclès plus ancien qu'elle appelait l'Hercule Crétois. C'est au fond le même que le nôtre : un dieu nanti de hauts faits merveilleux, en d'autres mots, l'Héraclès argien, l'Héraclès des travaux.

Dès ce moment la présence d'Héraclides en Grèce nous devient une véritable énigme. Le nom seul est un contresens, vu qu'il implique la descendance humaine d'un être idéal incapable d'en avoir. L'attribution de ce nom à toute une famille est un phénomène sans précédent. De plus elle ne peut être primitive (2). Il a fallu pour la rendre possible qu'Héraclès, à un moment donné, fut considéré comme un héros, c'est-à-dire comme un homme qui a existé.

Ce fait s'accomplit, à une époque plus récente, après l'invasion béotienne, à Thèbes, la seconde ville principale de la légende. Héraclès y est revêtu d'une nouvelle personnalité. C'est un Alcide, ἀλκεῖδης, né à Thèbes fils de Zeus et d'Alcmène qui est elle-même l'épouse d'Amphitryon. Il a un frère jumeau Iphiclès et la légende béotienne lui prête une série d'exploits de jeunesse : les serpents de Héra, le lion du Cithéron, les cinquante filles de Thestius roi de Thespies, la prise d'Orchomène. Il est censé s'être marié avec Mégare la fille de Créon dernier roi cadméen de Thèbes, et dans un accès de fureur avoir tué ses enfants.

D'où vient cette conception nouvelle d'Héraclès précisément le contre-

(1) Voyez Welcker, *Griesch Götterlehre,* II, v. 766, et Farnell, *Cults of the greek states*, v. I, [Héra.]

(2) La plupart du temps, l'éponyme d'un γένος est construit d'après le nom que porte la famille. Ainsi les tribus Doriennes ont tiré leurs éponymes de leurs noms : de Hylliens, Hyllus qui n'a aucune réalité. Ici le procédé est inverse : Héracles existait avant les Héraclides. De plus c'était un type idéal, voilà pourquoi un patronymique dérivé de son nom est extraordinaire.

pied de celle que nous lui connaissons? Et tout d'abord que sont ces Alcides dont il devient le congénère? Nous disons Alcides, car, entre les deux versions qui font d'Héraclès un Alcide ou d'Héraclès Alcée lui-même nous choisissons la première comme la plus ancienne, la plus commune et la plus difficile (1).

Du texte de Pindare qui proclame « Héraclès l'illustre rejeton des Alcides », nous pouvons conclure que ceux-ci sont toute une famille (2). Le scholiaste prend soin de nous avertir que les Héraclides dont on célèbre les jeux funèbres chaque année à Thèbes primitivement se nommaient Alcides (3). Ainsi ce que nous pressentions se vérifie. Le nom d'Héraclide est un nom survenu qui en a couvert un autre. Il nous reste à voir comment cela s'est fait.

Les Héraclides de Béotie qui au temps historiques se réclament d'Héraclès forment la noblesse de la contrée. Comme ce sont les anciens Alcides, il s'ensuit que ceux-ci formaient aussi la noblesse du pays. C'en était donc la première famille et de fait la légende thébaine va nous confirmer dans cette idée. Dans les annales de la Thèbes cadméenne, les Alcides n'ont aucune part. Pas trace de leur existence dans la généalogie, dans le culte ou dans la légende. Ce n'est pas une famille indigène. Elle arrive à Thèbes sous le roi Créon, le dernier descendant de Cadmus. C'est Amphitryon l'époux d'Alcmène et le fils d'Alcée qui lui succède.

Hésiode d'ailleurs appelle Amphitryon le chef des Béotiens (4); ceux-ci nous le savons sont des envahisseurs qui ont bouleversé la Cadméide et finalement se sont fusionnés avec les anciens habitants. L'apparition des Alcides coïncide à Thèbes avec l'invasion. De plus leurs établissements sont en dehors de la ville; ils attestent un séjour prolongé sous ses murs. Ils ont une ressemblance singulière avec ceux des Doriens devant Corinthe, Argos et Sparte. Phérécyde nous rapporte que les Héraclides — lisez Alcides — avaient fondé un village aux portes de Thèbes avant d'envahir le Péloponèse. Sans doute la maison et le tombeau d'Amphi-

(1) La plus difficile. Comme nous le montrons plus loin le nom d'Alcide disparaît presque complètement à Thèbes. Ce terme appliqué à Héraclès est donc fort obscur. C'est en partie de cette obscurité qu'est sortie la variante Alcée qui n'est pas un patronymique inconnu comme l'autre, mais un nom de personne. Le nom d'Alcée est d'ailleurs celui du grand père d'Héraclès. L'admettre serait admettre deux Alcée dans la généalogie, hypothèse que rien ne nécessite.

(2) Pind. Olymp. VI, st. 4. Ἡρακλέης σεμνὸν θάλος Ἀλκαϊδᾶν.

(3) Sch. Pind. Isthm. III, 104 et 110.

(4) Hes ἄσπις Ἡρ. v. 23-27.

tryon, le « thalamos » d'Alcmène et le tombeau des Héraclides situés devant la porte d'Electre étaient des vestiges de ce village.

Ainsi, d'après la topographie et la généalogie thébaine, Amphitryon apparaît dans cette ville comme l'instaurateur de la puissance béotienne. D'ailleurs deux nouvelles raisons nous le font croire. D'abord son cycle est thébain. Il part de Thèbes pour lutter contre les Eubéens, il part de Thèbes pour lutter contre les Taphiens et les Téléboens. Il délivre Thèbes des renards. En second lieu son père Alcée est tout à fait étranger à Thèbes. Il n'a laissé de trace que dans la légende Thessalienne et dans celle du Nord de la Béotie (1). C'est qu'il dirigeait l'invasion avant son fils dans ces contrées. Le troisième nom d'Alcide conservé par la légende c'est Iphiclès, non pas le personnage effacé qu'il devait devenir mais un héros illustre qu'on trouvera digne de figurer à côté d'Hercule dont il devient le frère jumeau. Pindare célèbre sa force et ses victoires. C'est sous son règne que Thèbes s'affirme comme une égale en face de la puissante Orchomène et des rois de Thespies (2).

C'est à ce moment qu'Héraclès qui existait en Béotie bien avant l'invasion, à Thespies, à Orchomène, à Mycalessos, entre dans la dynastie des Alcides. Il était la divinité populaire des indigènes comme les Alcides les favoris des envahisseurs.

Dans le mélange des populations Héraclès et Iphiclès voisins par l'homophonie de leur nom, tous deux types de bravoure et de force physique, tous deux célèbres, tous deux aimés apparurent aux imaginations comme deux jumeaux. La splendeur de la lignée des Alcides est donc nécessaire pour comprendre cette juxtaposition. Au demeurant c'est une tendance fort naturelle au vainqueur de se chercher des liens avec le passé pour justifier sa présence. C'est au fond la loi reconnue qui veut que le plus civilisé donne au barbare ses conceptions religieuses et toute sa culture.

Cependant la disproportion entre les deux frères était trop grande.

(1) Ce récit de l'Aegimius, le poème Dorien qui rapporte la lutte d'Héraclès contre les Lapithes dont il tue le roi Coronus, doit en effet être rendu à Alcée. Hercule est inconnu en Thessalie et de plus n'a primitivement qu'un cycle fabuleux.

(2) Le caractère relativement pacifique de l'Invasion béotienne se réfléchit très bien dans les Légendes. La fusion des populations anciennes avec les envahisseurs, dont la langue postérieure témoigne, est visible à Thèbes a Thespies et à Orchomène. Voyez pour Orchomène, traité d'Erginus avec Héraclès Paus IX, 37-2, à Thespies le mythe des 50 filles symbolise la fusion, à Thèbes Iphiclès et Héraclès épousent les filles de Créon, roi cadméen.

Iphiclès ne put se maintenir longtemps en bonne posture vis-à-vis d'Héraclès. Il souffrit bientôt de la comparaison. Par une attraction singulière ses exploits passèrent à Héraclès devenu son rival. D'ailleurs Amphitryon et Alcée ne furent pas plus épargnés. Ils s'éteignirent. Leurs descendants ne furent plus fiers du nom d'Alcides. Ils s'intitulèrent Héraclides d'après le plus glorieux des leurs. C'est ainsi qu'aux temps historiques il ne restait plus trace d'une famille qui avait fondé la puissance thébaine.

Tel est le plan fort simplifié de nos travaux. Nous espérons dans un prochain mémoire le développer sur de plus larges bases et poursuivre jusque dans leurs dernières conséquences les conclusions de nos recherches.

II.

Section d'histoire moderne,

sous la direction de M. le professeur Moeller.

(RAPPORT DE M. A. FIERENS.)

Durant les exercices académiques 1903-1904 et 1904-1905 les membres de la *Conférence d'histoire* s'étaient appliqués à l'étude du *Chronicon Hanoniense* de Gislebert de Mons, d'après le texte édité par M. L. Vanderkindere, à l'usage spécial des universités (1). L'année 1905-1906 n'a entendu que les derniers échos des intéressants travaux qu'elle avait suscités : pour épuiser le sujet, tel qu'il avait été conçu, il ne restait plus qu'à passer en revue les travaux modernes qui lui ont été consacrés (2), pour voir jusqu'à quel point leurs conclusions s'accordaient avec les résultats obtenus au sein même de la *Conférence*. Il ne nous sied pas de revenir sur ces recherches; mais qu'il nous soit permis d'affirmer qu'elles ont suffi à montrer le parti précieux que peut tirer l'enseignement supérieur d'une édition de texte comme celle de M. L. Vanderkindere (3) et de rendre hommage à la Commission royale

(1) Voir dans les *Annuaires de l'Université* de 1905 et 1906, les *Rapports* précédents de la Conférence.

(2) Voir la bibliographie de ces travaux p. XXXIX de l'édition Vander Linden. Ajouter : König (L.), *Die Politik des Grafen Balduin V von Hennegau.* (Bulletin de la Comm. R. d'histoire, vol. 74, 1905).

(3) Aux comptes-rendus, uniformément élogieux, cités dans le Rapport de 1903-1904, p. 6, n. 2, ajouter : *D. Litteraturzeitung*, t. XXV, c. 3042; — *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. LXV, p. 404; — *Historisches Jahrbuch*, t. XXV, p. 879; — *Revue de l'Instruction publique en Belgique*,

d'histoire, qui a été on ne peut mieux inspirée en prenant l'initiative de ces publications.

En attendant la nouvelle édition du célèbre *Cantatorium* de St Hubert (1), que cette commission nous promettait, mais qui a paru trop tard pour être utilisée cette annee, nous sommes revenus sur des textes bien rebattus déjà, mais où il y a toujours à glaner, savoir : la *Germanie* de Tacite et la *Loi salique*. C'est sur ces textes que roule en ce moment une controverse entre historiens et juristes sur la genèse des classes et en particulier sur l'origine de la grande propriété chez les peuples germaniques. Dans cette question qui relève de l'histoire sociale, en si grande faveur aujourd'hui, nous n'avions pas la prétention d'apporter une solution nouvelle. Notre but, plus modeste, a été de nous rendre un compte exact de ces textes, étudiés sans parti pris, de constater ce qu'ils disent et ce qu'ils ne disent pas, afin de pouvoir ensuite apprécier en connaissance de cause les arguments pour et contre allégués dans l'un et l'autre camp (2).

Le texte de Tacite, que nous devions examiner d'abord, met aux prises les partisans et les adversaires de l'indivision agraire chez les Germains, indivision qui exclut toute propriété privée. Nous ne nous attarderons pas à cette discussion qui a été déjà soulevée par nos prédécesseurs à la Conférence durant l'année 1898-1899 et qui fait l'objet du Rapport publié dans l'*Annuaire de l'Université* de 1900 (3).

Par contre, la *Loi salique* devait nous retenir plus longtemps, non seulement parce que c'est sur ce texte que se concentre le débat

t. XLVIII, p. 37 ; — le *Moyen-Age*, t. IX², p. 201; *Historische Vierteljahrschrift*, t. VIII, p. 450; — *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*. t. LV, p. 193.

(1) La *Chronique de St-Hubert*, dite *Cantatorium*, p. p. HANQUET, Bruxelles, 1906.

(2) Pour les travaux anciens, voir JEAN MOELLER, *Traité des Etudes historiques*, p. 240. — Parmi les travaux nouveaux, à signaler MULLENHOFF, *Die Germania des Tacitus*, Berlin, 1900 (4e vol. de sa DEUTSCHE ALTERTHUMSKUNDE).

(3) Depuis les travaux de Hildebrand et Wittich, utilisés dans ce *Rapport*, ont paru, sur la même question, WIESSNER, *Zur Principat und Gefolgschaft, cap. 13* der Germania (DEUTSCHE ZEITSCHR. FÜR GESCHICHTSWISSENSCHAFT, vol. XII, 1896), p. 312; — SCHULTZE (W.), *Principat, Comitat u. Nobilität im cap. 13* der Germania (ib. vol. VIII², 1898), p. 1; — KÖTZSCHKE, *Die Gliederung der Geselschaft bei den alten Deutschen* (ib. même vol.) p. 269, — WEBER, *Altgermanische Sozialverfassung* dans les *Jahrbücher für National Œconomie* (vol. III, 1904), p. 433.

actuel (1), mais en outre à raison des difficultés presque inextricables que ce texte soulève. Interdépendance des cinq rédactions et variantes des Mss. de chacune, — gloses malbergiques, — évaluation des monnaies, — origine historique de la loi, tout ici est matière à discussion (2).

Parmi ces problèmes à élucider, je m'arrête à un seul, celui que votre Rapporteur a été chargé d'étudier spécialement. Il s'agissait de fixer la valeur du terme de *Romanus*, qui revient si souvent dans les textes francs, opposé tour à tour à *Francus* ou à *ingenuus*, mais toujours avec un *wergeld* inférieur. Par là, faut-il entendre une distinction de race ou une distinction de classe?

J. Havet qui s'est constitué le défenseur de la première théorie (3), fait remarquer que le royaume des Francs comprenait des hommes de deux nationalités différentes. A côté des conquérants francs, envahisseurs récents, qui formaient comme une nation séparée, n'ayant aucune part à la cité romaine, se trouvaient les anciens indigènes de la Gaule, nés libres comme les Francs, mais depuis longtemps incorporés à l'empire et devenus citoyens romains eux-mêmes : voilà les *homines romani* de la loi salique. Leur wergeld est inférieur à celui des Francs, précisément

(1) Voir HECK, *Altfriesische Gerichtsverfassung*. Leipzig, 1896. — BRUNNER, *Nobiles und Gemeinfrei en in dem Karol. Volksrecht* (contre Heck) dans SAVIGNY ZEITSCHRIFT FÜR RECHTSGESCHICHTE. GERM. ABTH. t. XIX. (1898). — HECK, *Die Gemeinfreien in d. karol. Verfassungsrecht* (réponse à Brunner). Leipzig, 1900. — BRUNNER, *Standerechtliche Probleme* (réplique à Heck), dans SAVIGNY ZEITSCHR, t. XXIII (1903). - VINOGRADOFF. *Wergeld und Stand*, dans SAVIGNY ZEITSCHR. t. XXII (1902). — HECK, *Ständeproblem, Wergeld u. Münzrechnung*, dans VIERTELJAHRSCHR. FÜR SOCIAL UND WIRTSCHAFTSGESCHICHTE, t. II (1904).

(2) Voir pour la bibliographie de la *Loi salique*, CH. MOELLER, *Histoire du moyen âge jusqu'à la fin de l'époque franque*. Louvain, 1900, p. 353. Ajouter : sur l'interdépendance des textes, KRAMMER, *Kritische Untersuchungen zur* Lex Salica, dans le N. ARCHIV FÜR ALT. DEUTSCHE GESCHICHTSKUNDE, t. XXX (1905), p. 261; — sur les gloses malbergiques, W. VON HELTEN, *Zu den malbergischen Glossen*, dans les BEITRAGE ZUR GESCHICHTE DER DEUTSCHE SPRACHE, t. XXV (1900), p. 225; — d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les gloses malbergiques*, dans la NOUVELLE REVUE HISTORIQUE DE DROIT, t. XXVI (1902); — sur l'évaluation des monnaies, BABELON, *La silique romaine, le sou et le denier des Francs Saliens*, dans le JOURNAL DES SAVANTS, 1901, p. 105; — HILLIGER, *Der Schilling der Volksrechte*, dans l'HISTORISCHE VIERTELJAHRSCHRIFT, t. VI (1903). — SEEBOHM, *On the early currencies of the German Tribes*, VIERTELJAHRSCHR. FÜR SOCIAL U. WIRTSCHAFTSGESCHICHTE, 1903.

(3) *Du sens du mot* « Romain » *dans les lois franques*, REVUE HISTORIQUE, t. II (1876), pp. 120-136.

parce qu'ils constituent le groupe des vaincus et que le vainqueur aime à se faire une situation supérieure. M. Fustel de Coulanges (1), qui préconise la seconde théorie, se place à un tout autre point de vue. Il y avait dans le royaume mérovingien deux manières, deux formes différentes d'après lesquelles on pouvait affranchir un esclave, la forme du droit franc et celle du droit romain. Par la première, l'esclave affranchi devenait franc; par la seconde, fût-il de race germanique, il devenait *civis romanus,* donc romain (2). D'après Fustel, l'*homo romanus* ne désignerait que les affranchis qui ont acquis la liberté par la forme romaine. La différence du *wergeld* serait basée, non sur une différence de nationalité, mais sur une différence de position sociale; l'*homo romanus* vaudrait moins que le *Francus* ou l'*ingenuus*, non parce qu'il est un vaincu, mais parce qu'il n'est qu'un parvenu, un ancien esclave. Il y a dans l'une et l'autre de ces théories une part de vérité admise par tout le monde : il est certain d'une part, que Francs et Gallo-Romains vivaient côte à côte dans le royaume franc sous le régime de la personnalité des lois (3), comme il est certain d'autre part que l'esclave, même germanique, affranchi d'après la forme romaine, devenait Romain et n'avait qu'un *wergeld* de cent sous. Mais la question serait précisément de savoir si cette infériorité du *wergeld* provient de sa qualité d'affranchi ou de sa qualité de Romain. Malheureusement, nous n'avons aucun texte où le nom d'*homo romanus* soit accompagné d'une notion de race ou d'une notion de classe

(1) *Histoire des institutions politiques de l'Ancienne France*, 1re partie, livre IV, ch. III, § 3, pp. 486-503: *De ceux qu'on appelait homines romani*, Paris, 1875; et *L'inégalité du wehrgeld dans les lois franques*, dans la REVUE HISTORIQUE, t. II (1876), pp. 460-489. Pour l'*Histoire des institutions* nous avons cru qu'il suffisait de nous en rapporter à l'édition indiquée, puisque c'est sur elle qu'eut été basées les controverses que nous allons étudier.

(2) Cette question a été déjà étudiée au sein de la Conférence en 1899-1900. Voir le Rapport de la Conférence sur *les Affranchis de la loi ripuaire*, dans l'*Annuaire* de 1901.

(3) M. FUSTEL, dans son *Histoire des institutions...*, croyait même y trouver une preuve de sa théorie. Puisque les Francs étaient jugés d'après les lois franques et les Gallo-romains d'après les lois romaines, une stipulation sur le *wergeld* à payer aux Gallo-romains, n'avait rien à faire, pensait il, dans un code de droit franc. Mais M. Havet, *ouvr. cité*, p. 123, a très bien montré qu'il y a là un malentendu. En effet, dans chaque procès, on avait égard à la nationalité du défendeur : le franc meurtrier d'un romain, par exemple, était jugé d'après le droit franc, et la loi aurait été incomplète si elle n'avait stipulé le wergeld à payer, en ce cas, aux demandeurs romains.

qui trancherait le débat. Pour aboutir à une solution il ne reste donc d'autre ressource que d'examiner un à un tous les textes qui peuvent fournir un brin de lumière.

M. Fustel de Coulanges (1) divise cette étude en deux grandes parties : l'examen des documents autres que les lois franques, parmi lesquelles il distinguera encore les textes historiques et littéraires comme Grégoire de Tours, Frédégaire, les chroniques, les vies de saints, les formules et les diplômes de l'époque, et les textes juridiques, tels que les lois des Burgondes, des Visigoths, des Ostrogoths, des Lombards, des Alamans, des Bavarois et des Frisons; et l'examen des lois franques elles-mêmes, où il traite séparément encore de la loi ripuaire et de la loi salique.

Nous n'allons pas le suivre dans la première partie du débat. Il veut y montrer que les textes ne nous permettent pas de croire que les Francs envahisseurs se soient arrogés une supériorité quelconque à l'égard des vaincus (2), et que les lois franques seraient en désaccord avec toutes les autres lois germaniques, si elles restaient muettes sur la condition des affranchis pour établir une distinction entre les hommes libres Francs et non Francs. En supposant même que les faits allegués par M. Fustel de Coulanges soient exacts (3), nous croyons que cet argument par analogie a une valeur par trop relative pour être concluant. Si la condition de l'*homo romanus* dans la loi salique est la même que celle des affranchis dans d'autres codes germaniques, cela ne prouve pas nécessairement qu'il soit un affranchi lui aussi; à l'identité nominale ne doit pas toujours correspondre une identité réelle, et à ce propos il est intéressant de noter qu'à la suite d'une réflexion faite par M. Zeumer, M. Krammer (4), dans sa nouvelle étude sur la tradition manuscrite de la loi, prend comme base de ses recherches « *diese in der Lex Salica sich findende Uebereinstimmung mehr mit der Ausdrucksweise als mit dem Rechtsinhalt anderer Gesetse* »; en d'autres mots, le romain libre de la loi franque et l'affranchi des autres lois germaniques pourraient avoir tous les deux une position également différente de l'homme libre franc ou germanique, l'un parce que vaincu, l'autre parce que non ingénu.

(1) *De l'inégalité...*, dans la REVUE HISTOTIQUE, t. II, p. 462 et suiv.

(2) Voir à ce sujet l'idée que M. H. Brunner se fait de la conduite des Francs à l'égard des Gallo-Romains, *Deutsche Rechtsgeschichte*, t. I, p. 144, Leipzig, 1892.

(3) Il sera bon cependant de jeter un coup d'œil sur la réfutation que leur a opposée M. J. Havet, *ouvr. cité*, p. 123 et suiv.

(4) *Ouvr. cité*, p. 267.

L'étude directe des lois franques devra nous édifier davantage. L'interprétation de la loi ripuaire ne présente guère de difficulté : partout, qu'il s'agisse d'amendes, de meurtres ou de mariages, le législateur sépare les conditions sociales. Il distingue les hommes libres, qu'il appelle 37 fois *ingenui*, 3 fois *liberi* et 3 fois *Franci;* les *denariales*, qui sont des affranchis selon le droit franc ; les *tabularii* affranchis selon le droit romain, qu'il distingue en *regii, romani, ecclesiastici;* enfin des *tributarii*, des *liti*, des esclaves (1).

Reste l'examen de la loi salique, qui est beaucoup plus compliqué (2). Aux dix premiers titres on ne trouve aucune distinction de personnes ; les titres XI et XII distinguent l'*ingenuus* de l'esclave ; au titre XIII une classe intermédiaire apparaît sous les noms de *pueri regis* ou de *liti;* le titre XV ne parle que des *ingenui;* les titres consacrés au mariage établissent une distinction selon les classes, non selon les races. Le terme *romanus* apparaît pour la première fois au titre XXXII, mais seulement dans les deux textes les plus récents, celui des manuscrits 4403¹ et 252 de la biblioth. nat. de Paris (texte 3e dans Pardessus) et celui de la *lex emendata* de Charlemagne ; il semble bien qu'il désigne l'affranchi. En effet, la comparaison des §§ 1 et 2 prouve que les notions d'*ingenuus* et de *francus* sont synonymes, tandis que celle des §§ 2 et 3 montre que les termes *francus* et *romanus* doivent s'exclure mutuellement : or, à l'homme né libre on ne sait opposer que l'affranchi, mais l'affranchi en général, independamment de la forme, germanique ou romaine, par laquelle il a acquis sa liberté. M. Fustel de Coulanges croit arriver à la même conclusion en s'en référant au texte de la loi des Burgondes ; mais nous avons déjà dit pourquoi nous excluons les raisonnements par analogie. Aux titres XXXIV et XLII le *romanus* est visiblement opposé à l'*ingenuus ;* il est cité à côté du *puer regius* et du *litus;* il désigne donc une classe, non une race. Jusqu'ici donc il n'y a aucune difficulté ; nous n'avons rencontré encore que des divisions par classes : des hommes libres, appelés 34 fois *ingenui* et 4 fois *Franci;* des affranchis appelés *liti*, *pueri regii*, *romani;* des esclaves. Mais nous devons nous occuper encore de l'interprétation des titres XIV et XLI.

Le titre XIV traite du crime qui consiste à dévaliser un homme, et distingue deux rangs de dignité diverse. Les membres de rang inférieur

(1) Voir Fustel de Coulanges, *De l'inégalité...*, dans la REVUE HISTORIQUE, t. II, p. 478.
(2) *Ibidem*, p. 479 et suiv.

sont appelés *romani*, ceux du rang supérieur sont désignés tour à tour, dans les différents manuscrits, par les termes *barbarus salicus, homo francus, homo barbarus, francus salicus*. Une double considération nous engagerait à interpréter ce titre dans le sens d'une distinction de classe : d'une part, le § 1 place sur le même pied tous les *ingenui;* cela semble n'avoir plus de sens si aux §§ suivants on place une distinction par races; d'autre part, par la comparaison du titre XIV avec le titre XXXIV, où l'on traite du même délit commis sur le *litus* et l'esclave, on constate que l'amende de l'*ingenuus* qui dépouille un *litus* est la même que celle du *francus salicus* ou du *barbarus salicus* qui dépouille un *romanus;* or le *romanus* et le *litus* se trouvent sur le même pied dans le reste de la loi salique; *barbarus salicus*, *francus salicus* devraient donc être synonymes d'*ingenuus*. Mais, de l'avis même de M. Fustel de Coulanges, le mot *barbarus* ne saurait être employé pour désigner un ingénu; il s'agirait donc ici d'une distinction de nationalités.

Le titre XLI présente des difficultés non moins graves. Il traite du meurtre, et parle du *francus*, du *salicus*, du *romanus*. L'article premier reprend une disposition du titre XV, mais en ajoutant au mot *ingenuus* les mots *francus aut barbarus qui lege salica vivit*. Evidemment, le mot *Francus* ne peut désigner ici l'homme libre en général, mais il désigne le Franc de race par opposition au barbare qui jouit de la loi salique. Quant au terme *romanus homo*, son sens est vague. On distingue le *romanus conviva regis*, le *romanus possessor* et le *romanus tributarius*. Or, ces diverses dénominations peuvent convenir au Gallo-romain né libre comme au Gallo-romain affranchi. Nous savons en effet par la *recapitulatio legis salicae* que les affranchi (*pueri regis, romani, liti*) pouvaient être *convivae regis;* quant au *romanus possessor* et au *romanus tributarius*, ils pourraient désigner le Gallo-romain propriétaire et le Gallo-romain tenancier, sujet à redevance, ou bien l'affranchi plein propriétaire qui pouvait vendre ou léguer son domaine et l'affranchi simple tenancier; tous ces groupes existaient. M. E. Havet n'a pas besoin de nier toutes ces possibilités; mais il affirme que les Romains nés libres et les Romains affranchis étaient traités sur un pied d'égalité parce que les uns et les autres étaient des Romains, si bien que tout se réduit toujours à une distinction de races. Quant à M. Fustel de Coulanges, il s'efforce de prouver, par des rapprochements heureux, que dans tout ce passage il s'agit plutôt d'affranchis. En effet, la différence du *wergeld* indiquée ici entre l'*ingenuus antrustio* et le *romanus conviva regis* est la même que celle qui est signalée au titre LIII entre le *sagibaro ingenuus* et le *sagi-*

baro puer regius, et que celle déterminée au titre LIII de la loi ripuaire entre le comte né libre et le comte *puer regius;* or, le *puer regius* désigne toujours un affranchi; d'autre part, ce qui ferait croire qu'il faut également appliquer à des affranchis les termes de *romanus possessor* et *romanus tributarius*, c'est que dans la loi ripuaire nous trouvons des *romani* et des *romani tributarii* qui ont le même *werjeld;* or, nous l'avons vu, la loi ripuaire ne connaît que des distinctions de classes.

Il n'y a donc guère que le titre XIV qui empêche M. Fustel de Coulanges d'affirmer sans réserve que la loi salique ne tient pas compte des races. Cependant, qu'on ne l'oublie pas, l'explication du savant auteur français, qui veut entendre par les *Romani* de la loi salique les seuls affranchis d'après la forme romaine, à l'exclusion des affranchis selon la loi germanique, semble elle-même présupposer une distinction de races : sans elle, on ne comprend guère pourquoi les affranchis des deux catégories n'auraient pas été traités sur un pied de complète égalité. Ce n'est pas que, pour expliquer cette distinction de races il faille recourir au système de M. Havet, qui veut qu'entre Francs et Gallo-romains il y avait comme une relation de maître à sujets, une différence de supériorité politique ou sociale. M. H. Brunner, qui avait exprimé une opinion analogue dans la première partie de sa *Deutsche Rechtsgeschichte* (1), a cru devoir confesser son erreur dans la seconde partie. *Die Auffassung*, dit-il (2), *dass das Wergeld von hundert solidi eine Zurücksetzung der Römer bedeute bedarf der Berichtigung. Zicht man von den Wergelde des freien Franken* (200 solidi) *den dritten theil als Fredus ab* (66 2/3 solidi), *so bleiben* 133 1/3 *solidi. Von diesen Betrage fiel die Hälfte (also* 66 2/3 solidi) *als Erbsühne an die Erben des Erschlagenen, ebensoviel als Magsühne an die gemeinen Magen. Da den Römer der Begriff der salischen Sippe unbekannt war, konnte für Tötung eines Römers keine Magsühne, sondern nur die Erbsühne von* 66 2/3 solidi *bezahlt werden. Rechnet man die Hälfte dieser Summe* (33 1/3 solidi) *als* Fredus *hinzu so ergeben sich hundert solidi als selbstverständliches Wergeld des Römers.*

(1) PP. 225-227. Voici ses paroles : « Das Uebergewicht welches die germanische Bevölkerung als die herrschende besass, fand in einen höheren Wergelde rechtliche Anerkennung.... Whärend die Wergelder der eigentlich deutschen Stämme, soweit der Gemeinfreie in Betracht kommt, gleich hoch oder doch nahern gleich hoch waren, also der Salier unter ihnen keine Auszeichnung genoss, wurden die freien Römer hierin zurück gesetzt. »

(2) P. 614, note 2.

Cette explication juridique, aussi ingénieuse que rationnelle, laisse debout cependant certaines objections dont l'interprétation traditionnelle peut être l'objet. Si la distinction se faisait par races, comment se fait-il que la plupart des textes s'expliquent tout naturellement dans le sens d'une distinction de classe? Pourquoi la distinction par races est-elle marquée avec si peu de clarté? Pourquoi ne la trouve-t-on pas dans la loi ripuaire? Enfin, comment fallait-il faire du temps de Charlemagne pour distinguer un Gallo-romain d'un Franc, alors que par des siècles de vie côte à côte les populations avaient déjà dû se mélanger fortement? Et qu'on veuille bien le remarquer, l'opposition entre le *Francus* et le *Romanus* au temps du grand empereur, loin de s'effacer, ne fait que s'accentuer : c'est ainsi que la *lex emendata* de Charlemagne, aux titres qui traitent du mariage, écrit *Francus* alors que les manuscrits les plus anciens écrivaient *ingenuus*, tandis qu'au titre XXXII elle est, avec les manuscrits cités de Paris, le seul texte qui introduise le terme *romanus*; enfin au titre XIV, le seul qui plaidait énergiquement en faveur d'une distinction par races à cause de la présence de l'expression *barbarus salicus*, elle change cette expression d'accord encore une fois avec le texte de manuscrits cités de Paris en celle de *francus homo* qui se prête beaucoup plus facilement à une interprétation dans le sens d'une distinction de classes.

En présence de ces constatations, nous avons été tenté de chercher une troisième solution qui puisse concilier les difficultés qui résultent des deux autres. Nous nous sommes demandés si le sens du mot *romanus* n'aurait pas pu subir une évolution, marquant d'abord une opposition de races, basée soit sur le dédain que les vainqueurs francs pouvaient professer au début pour les vaincus gallo-romains, soit sur la conception diverse que Francs et Romains avaient de la famille; bientôt à mesure que les deux peuples se compénétraient davantage, le fondement réel de cette distinction se serait oublié, et le nom de *romanus*, de pair avec ses conséquences juridiques, n'aurait plus été attribué qu'aux seuls affranchis selon le rite romain tout d'abord, pour passer ensuite, au temps de Charlemagne, à tous les affranchis sans distinction. Cette hypothèse, croyons-nous, ferait disparaître toutes les difficultés énumérées, mais elle n'est peut-être pas sans en créer de nouvelles. En effet, outre qu'il faudrait examiner si ces changements successifs de signification s'accordent avec *tous* les textes de la loi comme avec *toutes* les sources historiques et littéraires de l'époque, on peut se demander comment pourrait se concilier avec eux l'application constante de la loi,

Les membres de la *Conférence d'histoire* n'ont pas trouvé le temps de faire toutes les recherches nécessaires à la vérification de la supposition proposée (1). Le résultat, auquel ont abouti les travaux de cette année pourraient donc paraître plutôt minces, si le but essentiel des cours pratiques n'était pas la connaissance de la méthode et le développement du sens critique plutôt que le progrès direct et immédiat de la science. Au reste, la *Conférence* s'est efforcé de contribuer, dans une mesure modeste sans doute, au progrès de l'histoire par les travaux personnels de ses membres, et il n'a pas été rare de voir l'un ou l'autre d'entre eux exposer à nos séances les conclusions nouvelles auxquelles l'avaient conduit de patientes recherches (2). Par une heureuse coïncidence, tous les travaux en cours se rapportaient à l'histoire de Belgique; les communications à leur sujet avaient donc le double avantage de mettre dans nos réunions un peu de variété sans nuire à l'unité de l'ensemble, et de permettre à chacun de se familiariser, sans travail comme sans fatigue, avec les diverses périodes de l'histoire nationale et d'en tirer profit pour ses travaux. Car quelqu'utile qu'il soit de se livrer à l'étude approfondie d'un point déterminé, on ne risque que trop souvent de faire fausse route parce qu'on est exposé à isoler ce point de l'ensemble et à négliger les lumières qui pourraient provenir d'une provision de connaissances plus étendues. Heureusement, nous nous plaisons à le répéter, nos cours pratiques de cette année ont remédié à cet inconvénient, et c'est pourquoi ils laisseront à tous ceux qui ont eu l'avantage de les suivre, le meilleur souvenir.

(1) Un des travaux modernes à consulter serait, entre autres, VAN WETTER. *Le droit romain et le droit germanique dans la monarchie franque*. Paris, 1900; on trouverait quelques renseignements aussi dans CH. GALY, *La famille à l'époque mérovingienne. Etude faite principalement d'après les récits de Grégoire de Tours*. Paris, 1901.

(2) C'est ainsi que le R. P. de Moreau, S. J., a fait connaître un *livre censier de l'abbaye de Villers*, datant du milieu du XIIIe siècle et renouvelé en 1372; le R. P. Goetstouwers, S. J., a communiqué des données intéressantes sur les documents d'archives qui nous font connaître la vie corporative des métiers à Namur; MM. A. Blondiau et A. Mottart nous ont entretenu de diverses théories se rapportant à la querelle des investitures; M. H. Dancot a continué ses *Regestes du comte Baudouin V*, tandis que M. A. Tihon a traité quelques points relatifs à saint Albert de Louvain.

CERCLE MATHÉMATIQUE DES ÉTUDIANTS de l'Université catholique de Louvain.

MEMBRES DU BUREAU POUR 1906-1907.

Président d'honneur : M. le professeur E. PASQUIER.
Directeurs : MM. les professeurs Ch. DE LA VALLÉE POUSSIN et G. VERRIEST.
Président : M. A. PIRA.
Vice-Président : M. V. MIKOLAJCZAK.
Secrétaire : M. G. DELMARCEL.
Trésorier-bibliothécaire : M. L. DEROY.
Bibliothécaire-adjoint : M. H. PACOTTE.

Membres honoraires :

MM. les professeurs P. Daubresse, A. de Hemptine. S. Demanet, R. De Muynck, E. Goedseels, MM. Suttor et Théron, les RR. PP. Thirion, Bosmans et Lucas, S. J.

Membres correspondants :

MM. Alliaume, Bouqué, Clément, Couturier, Dehairs, Pierre et Somville, le R. P. Willaert, De Fooz, l'abbé Tits, Adant, Berckmans.

Membres effectifs :

MM. Beaufaux, Bovy, Casteels, de Dorlodot, Delmarcel, Dupriez, Feye, Jadoul, Deroy, Lekeux, Lambrechts, Schicks, Thieffry, Van Gyseghem, Verwilghen, Vitry, Wyckmans, Pacotte, De Gaylly, Skerett, Thoreau, Maryanski, le R. P. Gaillard, Coppens, Hauptman, Antonissen, Montangie, Davelooze.

RAPPORT sur les travaux du CERCLE MATHÉMATIQUE pendant l'année académique 1905-1906, présenté par M. V. MIKOLAJCZAK, secrétaire.

MESSIEURS,

Durant l'année académique qui se termine, la prospérité du Cercle Mathématique n'a fait que s'accroître, et cet état prospère s'est manifesté, autant par l'augmentation du nombre de ses membres et leur assiduité aux réunions, que par le nombre et la diversité des sujets traités.

Preuve nouvelle, si c'était nécessaire, de la grande utilité du Cercle et des avantages qu'il procure à ceux qui en font partie.

Ce sont incontestablement les étudiants qui se spécialisent dans les sciences physiques et mathématiques et ceux des deux premières années des Ecoles spéciales qui retirent de nos réunions les fruits les plus abondants; il n'en est pas moins vrai, que notre Cercle est hautement utile aussi pour ceux qui sont déjà candidats ou élèves-ingénieurs : leurs nouvelles études qui s'occupent souvent d'applications des mathématiques, ne peuvent être que grandement facilitées grâce à un contact plus prolongé avec les mathématiques pures.

A ce point de vue, il est à souhaiter dans leur propre intérêt, que les étudiants des Ecoles spéciales n'abandonnent pas le Cercle après la seconde année, comme c'est hélas ! trop souvent le cas.

Cette année d'ailleurs, une partie des questions traitées, intéressait aussi bien l'ingénieur que le mathématicien, et dans l'énumération que je vais en faire, je vais séparer les travaux qui affectent un caractère essentiellement mathématique des autres.

Citons d'abord ceux qui se rattachent à l'algèbre supérieure. Le 14 novembre, M. Tits a présenté une étude fort approfondie sur la *recherche des racines primitives des congruences binômes ;* dans cette étude il nous a fait connaître les principales méthodes en usage, ainsi que les simplifications pratiques auxquelles on est conduit grâce à l'emploi des résidus minima.

A la séance suivante, le 28 novembre, il nous a proposé un problème très intéressant dont la résolution devient très simple par les congruences.

Dans la séance du 16 janvier 1906, le R. Frère Berckmans nous a exposé le *calcul de l'erreur dans l'emploi des tables de logarithmes.* Il nous a démontré que cette erreur provenait surtout de deux causes, l'une négligeable, l'autre peu importante, pouvant affecter les chiffres du 7e ordre. Le conférencier a profité de l'occasion pour nous donner un aperçu historique sur les logarithmes et les progrès réalisés dans leur théorie.

Pour finir cette séance intéressante, M. le professeur Goedseels nous a fait une communication sur le *calcul des erreurs par la méthode des moindres carrés.* En se proposant de rechercher le maximum de l'erreur probable, M. Goedseels arrive à des conclusions extrêmement curieuses, et tout à fait inattendues.

En mécanique M. Schicks nous a entretenus le 12 décembre de la *détermination de la trajectoire d'un point soumis à une force centrale.* Le

conférencier a fait de nombreuses hypothèses sur la force agissante, et a ainsi été conduit à des résultats très variés.

Le 27 mars, M. Deroy a traité une application curieuse de l'*analyse à la mécanique;* il s'est proposé de déterminer la courbe des espaces et la courbe des vitesses, dans le cas d'un chien cherchant à rattraper son maître : la première porte le nom de *Courbe du chien*.

Dans la même séance il nous a présenté une démonstration simple et concise des formules de Poncelet transformant approximativement la racine carrée d'une somme de carrés en une somme de termes du premier degré.

Les questions d'analyse n'ont fait l'objet que d'une seule conférence, le 28 novembre, M. Delmarcel nous a exposé une *méthode d'intégration des fonctions inverses* basée sur une formule due à M. Laisant et établissant une relation fort remarquable entre les intégrales des fonctions directes et inverses.

La spectroscopie, cette partie si intéressante de la physique, a fait l'objet d'un travail présenté par M. l'abbé Tits dans la séance du 13 mars. Après nous avoir donné l'historique de la spectroscopie, il nous a indiqué les principales observations faites jusqu'à présent et nous a décrit les instruments ingénieux qui ont été employés par les physiciens.

Passons maintenant à la seconde espèce de travaux, c'est-à-dire à ceux qui présentent un caractère moins théorique. Citons d'abord la communication faite le 28 novembre par M. Delmarcel sur un *appareil de différentiation* inventé par M. Murrag, ingénieur écossais. Cet instrument est d'une grande utilité pour l'étude des diagrammes de machines.

A son tour, le planimètre d'Amsler, universellement employé par les ingénieurs pour l'évaluation des aires des diagrammes, nous a vivement intéressés dans la séance du 20 février. M. Pira nous a exposé d'une manière claire et précise les principes théoriques qui servent de base à cet ingénieux appareil et nous a montré comment les conclusions de la théorie ont été appliquées à la réalisation pratique de l'instrument.

Comme question de cinématique appliquée, j'ai traité le 6 février, *la théorie des engrenages épicycloïdaux*. Après avoir montré comment on est arrivé à substituer aux roues de friction agissant par frottement, les mécanismes agissant par poussée, j'ai déterminé le profil des engrenages épicycloïdaux et en développante de cercle.

Enfin pour clôturer nos réunions de cette année, nous avons eu, le 22 mai, une magnifique conférence sur *la sismologie* par M. Somville, astronome adjoint, chargé du service de la sismologie à l'Observatoire

royal de Belgique. M. Somville nous a d'abord rappelé les principales hypothèses ordinairement faites sur l'origine des tremblements de terre; il nous a décrit les principaux instruments sismiques, les sismoscopes et les sismographes; il nous a exposé les résultats fournis par ces instruments, et nous a finalement fait connaître les applications de la sismologie à l'art de l'ingénieur, notamment à la stabilité des constructions.

Voilà, Messieurs, un pâle compte-rendu de nos travaux pendant cette année. Mais l'activité du Cercle ne s'est pas seulement manifestée par un grand nombre de séances, consacrées à des travaux variés; notre bibliothèque s'est aussi enrichie de nombreuses revues et d'ouvrages importants.

En particulier, le regretté professeur Carnoy nous a fait don d'une partie de sa bibliothèque privée, donnant ainsi une nouvelle preuve du dévouement qu'il n'a cessé de porter au Cercle depuis sa fondation. Je tiens à rendre ici un hommage ému à la mémoire du Professeur que tous nous avons connu et estimé.

J'adresse, pour terminer, les remerciements du Cercle à tous ceux qui ont plus particulièrement contribué à sa prospérité pendant cette année.

Je remercie tout d'abord notre très dévoué président d'honneur M. le professeur Pasquier qui nous a toujours montré la plus grande sympathie. Merci à M. le professeur de la Vallée-Poussin qui nous a dirigés et encouragés continuellement et qui s'intéresse à tous les travaux du Cercle. Merci à MM. les Professeurs qui ont bien voulu assister à plusieurs de nos réunions. Merci également à M. le professeur Ponthière, directeur de l'Institut électro-mécanique, pour la bienveillance qu'il nous a montrée en mettant cet Institut à notre disposition lors de la conférence de M. Somville.

Merci à notre dévoué président M. l'abbé Tits qui, dès son entrée à l'Université, n'a cessé de consacrer son activité au développement du Cercle; laissez-moi, Messieurs, lui exprimer nos adieux et nos regrets avec l'espoir de le revoir souvent parmi nous.

Je remercie aussi MM. Pira et Delmarcel qui ont témoigné d'un grand zèle dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Je remercie enfin tous nos conférenciers et tous ceux qui nous ont encouragés par leur présence à nos réunions. J'espère les revoir au mois d'octobre prochain et reprendre alors avec eux le cours de nos séances, pour la plus grande prospérité du Cercle Mathématique.

SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Président d'honneur, Mgr A. HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université catholique.

BUREAU DU CONSEIL PARTICULIER DE LOUVAIN.

Président, G. Cappellen-Smolders, commissaire d'arrondissement.
Vice-Présidents, T. De Baisieux, professeur à la Faculté de Médecine et Pr. Poullet, professeur à la Faculté de Droit, conseiller provincial et communal, membre suppléant de la Chambre des Représentants.
Secrétaires, Ch. Baguet, docteur en droit et P. Simons, avocat.
Trésorier, Guill. Jacqmotte, négociant.

Conférences universitaires.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE NOTRE-DAME.
(Fondée en 1844).

Président, R. Schockaert, professeur à la Faculté de Médecine.
Vice-Président, E. Merckx, étudiant en médecine. — *Secrétaire*, G. Simons, étudiant en théologie. — *Trésorier*, J. Fierens, étudiant en théologie. — *Gardien du vestiaire*, Ch. Van Nuffel, étudiant en médecine.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINT-JACQUES.
(Fondée en 1845).

Président, E. Pasquier, professeur aux Écoles spéciales.
Vice-Président, F. Kaisin, professeur à la Faculté des Sciences. — *Secrétaire*, Jos. De Cordes, étudiant aux Écoles spéciales. — *Trésorier*, Jules Hublet, id. — *Gardien du vestiaire*, Ern. Gueur, id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINTE-GERTRUDE.
(Fondée en 1860).

Président, Paul Henry, professeur à la Faculté des Sciences.
Vice-Président, J. Vandeneynde, étudiant en droit. — *Secrétaire*, R. De Vloo, interne à la maternité. — *Trésorier*, H. Verwilghen, étudiant en droit. — *Gardien du vestiaire*, A. Flipts, étudiant en pharmacie.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINT-MICHEL.
(Fondée en 1868).

Président, V. Brants, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
Vice-Président, P. de Paepe, étudiant en droit.—*Secrétaire*, P. Nève, id.
Trésorier, P. Gendebien, id.—*Gardien du vestiaire*, Jos. Liebaert, id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINT-ALBERT.
(Fondée en 1874).

Président, N. Lemaire, professeur à la Faculté de Médecine.

Vice-Président, E. Rasquin, étudiant en médecine. — *Secrétaire*, F. Van den Branden, id. — *Trésorier*, L. Comeyne, id. — *Gardien du vestiaire*, Van Hirtum, id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINT-QUENTIN.
(Fondée en 1874).

Président, P. Poullet, professeur à la Faculté de Droit, conseiller provincial et communal.

Vice-Président, A. Fierens, étudiant en medecine. — *Secrétaire*, A. Van Hecke, étudiant en pharmacie. — *Trésorier*, L. Brackx, étudiant aux Écoles spéciales. — *Gardien du vestiaire*, J. Van Lierde, étudiant en philosophie.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE ST-THOMAS D'AQUIN. (SÉMINAIRE LÉON XIII.)
(Fondée en 1893).

Président d'honneur, Mgr Mercier, président de l'Institut philosophique et professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.

Président, M. le chanoine Nys, professeur à la Faculté des Sciences.

Vice-Président, M. l'abbé Wauthy, étudiant au Séminaire Léon XIII. — *Secrétaire*, M. l'abbé Magniette, id. — *Trésorier*, M. l'abbé Van Ham, id. — *Gardien du vestiaire*, M. Isaac, id.

Conférences non-universitaires.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINT-PIERRE.
(Fondée en 1855).

Président d'honneur, Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de Saint-Pierre.

Président, G. Cappellen-Smolders, commissaire d'arrondissement.

Vice-Président, J.-B. Boine, rentier. — *Secrétaires*, Ch. Baguet, docteur en droit, et Fl. Simons, avocat, juge de paix suppléant à Louvain. — *Trésorier*, Jos. Hermans, avocat. — *Gardien du vestiaire*, Jos. Boine, docteur en médecine.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE DE LA BIENHEUREUSE MARGUERITE DE LOUVAIN.
(Fondée en 1900).

Président, F. Collard, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.

Vice-Président, Ch. Peeters, éditeur-libraire. — *Secrétaire-Trésorier*, le Baron van Oldeneel tot Oldenzeel.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINTE-MARIE.
(Fondée en 1904).

Président, A. de Neeff, avocat, conseiller communal, chef de cabinet du Ministre de l'Intérieur.

Vice-Président, B. Van Uytvanck, sculpteur. — *Secrétaire,* Jos. Van Uytvanck, sculpteur. — *Trésorier,* J. Tobback, menuisier-entrepreneur. — *Gardien du vestiaire,* J.-B. Feyfer, typographe.

Petites Conférences.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE ST-LOUIS DE GONZAGUE. (COLLÈGE ST-PIERRE.)
(Fondée en 1893).

Président d'honneur, M. le chanoine Fleurbay, directeur du collège.
Directeur, Rév. M. Michotte, professeur au collège.
Président, L. Geens, étudiant id.
Vice-Président, O. Locus, étudiant id. — *Secrétaire,* M. Struyf, étudiant id. — *Trésorier,* C. Pira, étudiant id. — *Gardien du vestiaire,* J. Smeesters, étudiant id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE DU SACRÉ-COEUR DE JÉSUS.
(COLLÈGE ST-PIERRE, ANCIENS ÉLÈVES.)
(Fondée en 1895).

Président d'honneur, M. le chanoine Fleurbay, directeur du collège.
Directeur, Rév. M. Noblesse, professeur id.
Président, A. Pira, étudiant aux écoles spéciales.
Vice-Président, F. Tits, étudiant en médecine. — *Secrétaire,* R. Alen, étudiant en droit. — *Trésorier,* G. Delmarcel, étudiant aux écoles spéciales.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE ST-ANTOINE DE PADOUE.
(COLLÈGE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.)
(Fondée en 1897).

Président d'honneur, Le R. P. Antoine, supérieur du collège.
Directeur, Le R. P. Arnold, professeur id.
Président, Maurice Kannaerts, étudiant du collège.
Vice-Président, Léon Van Lommel, id. — *Secrétaire,* Werner van Oldeneel tot Oldenzeel, id. — *Trésorier,* Edgard Vanlint, id. — *Gardien du vestiaire,* Auguste Van Gindertaelen, id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE DE LA SAINTE-FAMILLE.
(CERCLE DE JEUNES OUVRIERS.)
(Fondée en 1897).

Président, G. Jacqmotte, négociant.

Vice-Président, G. Dubuisson, imprimeur. — *Secrétaire*, Jules Devos, typographe. — *Trésorier*, Ch. Saelemaekers, poêlier-serrurier. — *Gardien du vestiaire*, Jules Elli, employé.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.
(COLLÈGE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ, ANCIENS ÉLÈVES.)
(Fondée en 1905).

Président, Léon Dachy, étudiant.
Vice-Président, A. Bauchaux, industriel. — *Secrétaire*, E. Vanderveeren, étudiant. — *Trésorier*, L. Maertens, id.

Œuvres spéciales.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINT-JOSEPH.
(COLLÈGE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.)
(Fondée en 1862).

Président d'honneur, Le R. P. Antoine, supérieur du collège.
Directeur, Le R. P. Armand, professeur id.
Président, Lucien Evrard, étudiant du collège.
Vice-Président, Paul Scheys, id. — *Secrétaire*, René Deweer, id. — *Trésorier*, Hector Colle, id. — *Bibliothécaire*, Henri Collée, id. — *Gardien du vestiaire*, Arthur De Schepper, id.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE SAINTE-BARBE. (SOCIÉTÉ DES OUVRIERS.)
(Fondée en 1867).

Président d'honneur, J. de Trooz, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.
Président, M. Boon-Hecking, négociant.
Vice-Président, V. Pelgrims, propriétaire. — *Aumônier*, Rév. M. De Groote, vicaire de N.-D. — *Secrétaire*, Rév. M. de Caluwé, vicaire de N.-D. — *Trésorier*, Rév. M. C. Tyck, vicaire émérite de St-Quentin.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE ST-JEAN BERCHMANS.
(PATRONAGE ST-ALBERT ET CERCLE DE JEUNES OUVRIERS.)
(Fondée en 1867).

Présidents d'honneur, Très Rév. chanoine J.-F. Ceulemans, curé-doyen de St-Pierre; F. Schollaert, ancien ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, président de la Chambre des représentants.
Vice-Présidents d'honneur, RR. MM. F. Tielemans, curé de St-Joseph; De Vlaminck, curé de Ste-Gertrude, et Van Aelbrouck, curé de St-Michel.
Président, G. Jacqmotte, négociant.

Vice-Présidents, J. De Clerck, docteur en droit et A. Poullet, procureur du roi à Tongres.—*Aumônier* (délégué par M. le Doyen), R. M. Sterckx, vicaire à St-Pierre. — *Secrétaire*, L. Dachy, étudiant en droit. — *Trésorier*, P. Henry, professeur à la Faculté des Sciences.

BUREAU DU PATRONAGE ST-QUENTIN. (PAROISSE DE ST-QUENTIN.)
(Fondé en 1893).

Président d'honneur, Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de St-Pierre.
Président, Rév. M. Bogaerts, curé de St-Quentin.
Vice-Président, Alf. Gosiaux, étudiant. — *Directeur-Aumônier*, R. M. De Maeschalk, vicaire de St-Quentin.—*Secrétaire-Trésorier*, R. M. Ç. Tyck, vicaire émérite.

BUREAU DU PATRONAGE ST-CORNEILLE. (PAROISSE DE ST-JACQUES.)
(Fondé en 1894).

Présidents d'honneur : Très Rév. M. J.-F. Ceulemans, curé-doyen de St-Pierre; Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université; Rév. M. De Schutter, curé de St-Jacques.
Président-Aumônier, R. M. Tilemans, vicaire de St-Jacques.
Vice-Président, R. M. Thys, vicaire de St-Jacques.—*Secrétaire*, P. Draye, employé. — *Trésorier*, L. Meeus, propriétaire.

BUREAU DU PATRONAGE ST-JOSEPH. (PAROISSE DE ST-JOSEPH).
(Fondé en 1898).

Président d'honneur, M. le baron P. de Dieudonné de Corbeek-over-Loo.
Président, Rév. M. Tielemans, curé de St-Joseph.
Directeur-Aumônier, R. M. Vertommen, vicaire de St-Joseph.

RAPPORT
sur les travaux des Conférences de St-Vincent de Paul pendant l'année académique 1905-1906.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

« Bienheureux celui qui a l'intelligence du pauvre et de l'indigent; le Seigneur le délivrera au jour mauvais. » Ces paroles du divin psalmiste résument avec une précision remarquable notre œuvre : elles nous dictent notre devoir et elles nous promettent le secours céleste. L'intelligence du pauvre, n'est-ce pas toute notre mission, toute notre tâche? Comprendre le pauvre, c'est, comme le dit si bien Mgr Baunard (1), reconnaître que Jésus-Christ a fait de lui un roi, un prêtre, sinon un Dieu, le substitut de Dieu; c'est, en conséquence, l'honorer, l'aimer, se donner à lui dans le dévoûment et le service; c'est, en un mot, aller à lui, le visiter, s'asseoir à son foyer sur sa chaise boiteuse, prendre sa main dans la nôtre, lui ouvrir notre cœur, pour qu'il nous ouvre le sien. Ce n'est guère que là que nous apprendrons à connaître le pauvre et que nous nous appliquerons à entendre véritablement le mystère de la charité. Grâce aux visites faites religieusement, chrétiennement, la charité est une bénédiction pour celui qui la fait, une consolation pour celui qui la reçoit, une révélation et une édification pour celui qui la voit. C'est à ce triple point de vue que se placèrent à l'origine les premiers fondateurs de la Société de St-Vincent de Paul. Restons fidèles à l'esprit primitif de notre société, née d'une pensée de foi; ne faisons pas de nos conférences de tristes bureaux de distributions de bons; visitons assidûment nos pauvres; soulageons-les non seulement matériellement, mais encore et surtout moralement. Parmi les œuvres que le grand Ozanam regardait comme l'élément nécessaire de sa charité, celle qui avait ses préférences, était la visite des pauvres. Il y voyait d'immenses avantages pour les pauvres et pour les visiteurs (2). « Pour les pauvres, car les riches, ou du moins ceux qui sont dans l'aisance, se rapprochent ainsi des indigents. En allant

(1) Mgr Baunard, *Dieu dans l'Ecole, le collège chrétien*. Paris, 1889.
(2) C.-A. Ozanam, *Vie de Frédéric Ozanam*. Paris, 1879, p. 301.

s'asseoir de temps en temps au triste foyer de la misère, en prenant part aux peines et aux chagrins qui en sont l'inséparable cortège, en ajoutant à quelques bonnes paroles de consolation un secours pour les besoins les plus pressants, on peut espérer, en effet, de voir s'apaiser cette irritation hostile de ceux qui n'ont pas assez contre ceux qui ont trop. Dans ces charitables visites, on peut apprécier l'état moral et religieux de ceux dont on accepte en quelque sorte la tutelle, par amour pour Notre Seigneur, et juger des moyens les plus convenables pour les ramener à la vertu et aux saintes pratiques de la religion. On y trouve l'avantage de voir de ses propres yeux le véritable degré de misère matérielle qui règne dans la pauvre famille, et d'y mesurer les aumônes qu'on peut y répandre. Enfin, on adoucit par une ingénieuse délicatesse ce qu'une honorable susceptibilité peut avoir à souffrir en recevant la charité; et souvent le bienfait destiné au corps ouvre aussi le cœur, en le disposant à accueillir favorablement les pieux avis que le visiteur cherche à y faire pénétrer; car c'est là le but essentiel auquel doivent tendre tous les membres de notre société.

Pour ceux-ci, d'autre part, outre les mérites dont ils enrichissent leurs âmes en versant dans le sein des pauvres une part de leurs économies, en leur consacrant les loisirs qu'ils auraient pu donner au repos ou à d'honnêtes délassements, en triomphant des répugnances de la nature pour pénétrer dans des réduits infects, où parfois ils sont reçus plus que froidement, ces visites ont l'avantage de devenir une source féconde des plus salutaires réflexions.

En effet, lorsqu'on voit de près les malheurs et les souffrances de tant de pauvres familles, comment oserait-on se plaindre des légères épreuves que la Providence nous envoie? Le murmure, au contraire, fait place à la reconnaissance, et l'on rend grâces à Dieu de nous avoir épargnés. On comprend mieux les vicissitudes de la fortune, et l'on se détache de plus en plus des biens de la terre. »

*
* *

C'est un pieux usage parmi nous de rappeler dans cette assemblée la mémoire de nos bienfaiteurs et de nos confrères morts pendant l'année, de leur payer un juste tribut de reconnaissance et de nous édifier au souvenir de leurs vertus.

Dieu nous a enlevé l'illustre Primat de Belgique, notre chef aimé et

vénéré, S. E. le cardinal Goossens. Le pontife qui aimait l'ouvrier, donnait sans compter et apportait à ses générosités une délicatesse exquise, tenait en haute estime notre société. « Il était heureux, disait-il (1), de s'associer à nos fêtes de charité et de religion, d'y prendre la parole et de souscrire ainsi publiquement à tous les hommages rendus à l'une des institutions les plus salutaires des temps modernes ». La contemplation de cette vie imprégnée de charité éveille dans l'âme un sentiment d'admiration reconnaissante, et nous nous écrions avec Mgr Mercier (2) : « Au nom de ces légions de travailleurs, auxquels votre vie a montré que le cœur qui bat pour le Christ de Nazareth et du Golgotha bat pour la justice et pour la charité, soyez béni ! Au nom de ces âmes abandonnées dans les quartiers populeux des villes et dans les coins perdus des campagnes que vous avez rapprochées de l'Eglise, du prêtre, de Notre Seigneur, soyez à jamais béni ! »

Un mois plus tard, jour pour jour, Dieu appelait notre Président d'honneur, Mgr Abbeloos, à renouer au ciel, selon l'heureuse expression de notre vénéré Recteur (3), avec l'auguste prince de l'Eglise les liens d'une noble et sainte amitié. Mgr Abbeloos était, sous des dehors parfois un peu brusques, un homme de cœur et de dévouement. Il avait la charité et l'amour du pauvre. Pasteur à Duffel, il avait vu à l'œuvre les membres de la société de St-Vincent de Paul et il avait su apprécier tout le bien qu'ils faisaient. Ici, il inaugura ses fonctions charitables en présidant, le 8 décembre 1887, notre assemblée. On aime à relire son allocution pleine d'encouragements et d'édification chrétienne. « C'est votre honneur et votre mérite devant Dieu, disait-il, de faire fleurir les conférences de St-Vincent de Paul à Louvain, et rien n'est plus consolant que de voir enrôlés sous la bannière de la charité un si grand nombre de jeunes gens, étudiants de l'Université catholique. L'apprentissage qu'ils y font, leur permettra de remplir dignement le rôle social que la Providence leur destine ; il sera pour eux la source des plus pures joies de la vie et de ce bonheur, fruit divinement promis aux amis du pauvre (4). » Que la mémoire du savant et éminent Recteur reste bénie parmi nous,

(1) Cardinal Goossens, *Choix de conférences, discours, allocutions*, Malines, p. 419.

(2) Mgr D. Mercier, *Oraison funèbre de Son Eminence Pierre-Lambert Goossens*, Louvain, 1906.

(3) Mgr Hebbelynck, *Oraison funèbre prononcée aux funérailles de Mgr Abbeloos*, Louvain, 1906.

(4) *Annuaire*, 1889, p. 117.

et que notre jeunesse universitaire se souvienne toujours de ses sages conseils et de ses paternelles exhortations !

L'année dernière, nous avons perdu M. le professeur Eugène Hubert. Nous n'avons pas oublié dans nos prières un confrère qui avait droit à notre reconnaissance et à celle des pauvres. Ancien président de la Conférence St-Quentin, il était profondément attaché à notre œuvre, et plus d'une fois, il secourut généreusement la détresse de notre caisse. Ce qu'on a dit du père, qui, lui aussi, fut un de nos présidents, on peut le dire du fils, sans craindre d'être démenti : « La charité a trouvé en M. Eugène Hubert un cœur d'or, la religion un chrétien fervent et courageux, la science un homme d'élite ».

Cette année, nous avons encore à déplorer la perte d'un de nos plus brillants professeurs, M. Joseph Carnoy. Homme d'une foi vive et convaincante, il a été pendant longtemps l'exemple de l'assiduité aux séances et de l'exactitude dans la visite des pauvres. Quand il dut, pour des raisons de santé, renoncer à être membre actif, il ne cessa de nous venir en aide en toute circonstance avec une générosité infatigable. Le dévoûment à la société de St-Vincent de Paul est l'apanage de la famille Carnoy. Pendant bien des années, M. le chanoine Carnoy, tout en tenant à prendre place parmi les bienfaiteurs annuels de nos conférences, a célébré gratuitement les messes pour l'âme de nos bienfaiteurs et confrères décédés.

D'autres bienfaiteurs et bienfaitrices nous ont encore été enlevés : le révérend père Maurice Raepsaet, provincial et supérieur de la maison de Louvain des Picpus, qui a fondé l'Adoration Eucharistique des étudiants ; M. de Troostemberg d'Oplinter, qui, sachant que noblesse oblige, faisait un si bel usage de sa fortune ; Mme Meeus-Nyssens, Mme Roosen-Simons, Mlle Vandenschrieck, enlevées à l'amour des leurs et des pauvres, qu'elles aimaient et secouraient.

Conformément à une décision prise dès l'année dernière par le conseil particulier, le service annuel pour le repos des âmes de nos confrères défunts, a été célébré le dimanche 26 novembre, en l'église St-Pierre.

Au milieu de nos deuils, la Providence nous a réservé une grande joie. Elle a élevé au siège primatial de Malines le président d'honneur de la Conférence St-Thomas d'Aquin, Mgr Mercier. Le conseil particulier s'est empressé d'offrir à Sa Grandeur l'hommage des vives et respectueuses félicitations de tous les membres de la société. « Votre nomination, Monseigneur, a été accueillie, disait l'adresse, par tous les confrères de St-Vincent de Paul avec un double sentiment de joie et de fierté.

» Catholiques, ils ont vu avec bonheur le choix de Notre St-Père le Pape se porter sur un prélat aussi éminent par ses grandes vertus sacerdotales que par sa science si universellement reconnue. Confrères de St-Vincent, ils sont heureux, mais fiers en même temps, de voir appelé à recueillir la succession de son Éminence le cardinal Goossens un de leurs vénérés présidents d'honneur.

» Pendant les longues années que vous avez passées à l'Université catholique, vous vous êtes plu à multiplier vos témoignages d'intérêt pour notre chère société, que vous n'avez cessé de soutenir par votre générosité et par vos conseils.

» Permettez-nous, Monseigneur, de vous en exprimer notre vive reconnaissance et de vous dire que notre gratitude envers vous restera inaltérable.

» Cette sollicitude constante de votre part nous est un garant que le nouveau Primat de Belgique sera pour la Société de St-Vincent de Paul tout entière ce qu'était pour les conférences louvanistes le président d'honneur de la Conférence St-Thomas d'Aquin, et qu'à l'exemple de son regretté prédécesseur, Votre Grandeur demeurera pour notre œuvre un protecteur et un soutien.

» De notre côté, nous nous efforcerons de mériter cette insigne faveur, en continuant la pratique de la charité avec une soumission toute filiale aux conseils et à la direction de notre premier pasteur.

» Que Votre Grandeur daigne bénir tous les confrères de la Société de St-Vincent de Paul, ainsi que les familles pauvres qu'ils assistent. »

Mgr Mercier, très touché des félicitations si cordiales de notre Conseil particulier, l'en a vivement remercié et lui a adressé, en témoignage de son paternel dévoûment, la somme de deux cents francs. Que Sa Grandeur daigne recevoir l'hommage de notre profonde et vive reconnaissance ! Ce témoignage de sa sympathie pour notre société nous est un précieux encouragement à poursuivre notre œuvre avec un redoublement de zèle et d'esprit chrétien.

* * *

J'ai maintenant, Messieurs, à vous faire connaître l'état de notre caisse et à vous entretenir non seulement du bien que nous avons fait, mais encore du bien plus considérable que, grâce à un redoublement d'efforts, nous pouvons aspirer à réaliser.

Nous avons visité cette année 387 familles. On leur a distribué 23,096 pains. Le chiffre total de nos dépenses est de frs 14,611-95.

Nos recettes régulières consistent, vous le savez, en quêtes et en cotisations des membres honoraires (1). Elles sont tout à fait insuffisantes; heureusement que la générosité de nos donateurs vient souvent y suppléer dans une large mesure. Cette année, les dons ont été particulièrement nombreux. J'ai déjà relevé le don de 200 francs que nous a fait notre nouvel Archevêque. Madame David-Fischbach-Malacord nous a envoyé le don princier de 1000 francs en mémoire de M. Sylvain Marchal. Madame Carnoy a fait parvenir à la Fancy-Fair la somme de 300 francs, en souvenir de son cher défunt. Nous avons reçu 200 francs de Mlle Maria Maertens, 100 francs de Mme Vandevelde, 100 francs également de la Banque populaire et 5 francs de M. Uyspruyst, remplaçant l'envoi de cartes de nouvel an.

De généreux donateurs anonymes nous ont fait remettre, l'un 100 fr., par l'intermédiaire de M. le professeur Brants, l'autre 25 francs, par l'entremise de M. le curé de St-Quentin. Nous avons reçu d'un anonyme 100 francs en souvenir de sa mère, et de quelques autres 80 francs.

Une collecte faite au Cercle catholique a produit fr. 46-80, et M. Locus, président d'honneur de la Ligue de Ste-Gertrude, nous a remis fr. 33-25.

Vous le voyez, Messieurs, les dons extraordinaires nous viennent surtout en mémoire de nos bienfaiteurs défunts. Un de vos rapporteurs

(1) **Bilan des Conférences n° 1 à n° 9 inclus.**

RECETTES.		DÉPENSES.	
Boni au 1er octobre 1905	161 22	Pains	5543 98
Fancy-Fair	15027 20	Vêtements, literies et lits	3153 57
Quêtes ordinaires	1938 31	Poêles et sabots	62 75
Quêtes extraordinaires	364 43	Charbon	936 27
Collectes aux concerts et fêtes	363 27	Imprimés et almanachs	228 96
Souscriptions	1703 00	Services et retraite	51 44
Dons extraordinaires	2513 25	Salaire du concierge	25 00
Œuvre du timbre	100 00	Salaire du commissionnaire	50 00
Divers	843 00	Œuvre de la St-Nicolas	135 60
		Paille	382 00
Total	23013 68	A l'Œuv. des Dames de la Mis.	1000 00
		Aux petites Conf. et œuv. spéc.	2260 00
		Au Conseil centr.	50 00
		» » pr les inondés.	200 00
		Divers	532 38
		Total	14611 95

BALANCE.

Recettes	23013 65
Dépenses	14611 95
Boni	8401 73

s'étonnait que la douleur seule nous rendit généreux. « A côté de ces deuils cruels où l'on se sent heureux de pouvoir jeter au milieu du vain tourbillon de ce qui passe, une aumône qui ne passe pas, n'est-il pas, demande-t-il, d'autres circonstances où l'on devrait penser à St-Vincent de Paul? Pourquoi s'en souvenir dans la peine et la désolation, et l'oublier dans la joie et le bonheur? Aux fêtes de famille, ne pourrait-il pas aussi prendre sa part pour les pauvres? A ce moment joyeux où, sous la bénédiction de Dieu, un nouveau foyer va s'ouvrir, pourquoi oublier tous ces amis qui n'ont point reçu de cadeaux de noces? Et un peu plus tard, à cet instant solennel et délicieux où le cercle familial se resserre pour fêter un nouveau membre, pourquoi oublier les petits enfants pauvres... qui n'ont point reçu de bonbons roses? » Ce double appel à votre générosité a été entendu; ce double vœu se trouve réalisé. L'an dernier, l'un de nos présidents, M. le professeur Pasquier, nous a remis 100 francs à l'occasion du mariage de sa fille, et son gendre M. Joseph Henry, 50 francs. Quelques mois plus tard, M. le professeur Blas imitait cet exemple en nous envoyant 100 francs à l'occasion du mariage de sa fille. Et, il y a quelques semaines, M. Joseph Henry-Pasquier nous a montré qu'il n'entendait pas s'arrêter dans son ingéniosité charitable : il nous a fait parvenir 100 francs pour fêter l'heureuse naissance d'un fils. Puisse son bel exemple trouver ici encore des imitateurs!

Malgré l'abondance de ces dons extraordinaires, malgré l'esprit de sacrifice de nos confrères qui n'a cessé de se manifester aux quêtes de nos séances, nous avons dû, devant l'importance des secours à distribuer, demander à la population de la ville un supplément de ressources. Une grande Fancy-Fair fut organisée au profit de l'œuvre de St-Vincent de Paul, sous la présidence de Madame la baronne de Dieudonné et la vice-présidence de Madame Cappellen-Smolders. Quatre-vingt cinq dames et plus de cent demoiselles répondirent à l'appel des zélées organisatrices. La charité, dont Louvain a déjà donné tant de preuves, se manifesta d'une façon aussi généreuse que par le passé. La recette dépassa toutes les espérances : elle atteignit fr. 15,027-50. Sur cette somme, nous avons remis mille francs aux Dames de la Miséricorde, et une somme de deux mille cent francs a été partagée entre les petites Conférences et les œuvres affiliées à notre société. Nous exprimons notre vive gratitude à tous ceux qui ont contribué au brillant succès de la Fancy-Fair : au comité organisateur et en particulier à Madame la baronne de Dieudonné de Corbeek-over-Loo, qui s'est montrée la

digne héritière des traditions d'une noble et charitable famille, en se dépensant avec un dévoûment admirable; aux aimables vendeuses qui, ne songeant qu'à nos chers pauvres, ont assiégé sans trève ni merci la bourse des visiteurs; à la population louvaniste et estudiantine qui nous a fait un si généreux accueil.

*
* *

De nos dépenses et de nos recettes, passons aux exercices pieux et aux travaux de l'année écoulée.

Une retraite préparatoire a été prêchée à nos pauvres en l'église de St-Pierre par MM. les vicaires Sterckx et Weicherding. Elle a été suivie en moyenne chaque jour par 150 hommes et 260 femmes. Neuf familles seulement ont négligé ces pieux exercices. Cette retraite a été clôturée par une messe de communion à laquelle ont assisté nos membres actifs et un très grand nombre de nos protégés.

Il faut citer aussi la retraite de la Semaine-Sainte pour les membres des Conférences de St-Pierre, de la Bienheureuse Marguerite et de Ste-Marie en même temps que pour les congréganistes de la Ste-Vierge. Cette retraite a été prêchée par le R. P. d'Ahérée, S. J.

Comme les années précédentes, l'œuvre de la St-Nicolas a fait sa distribution de bonbons, de jouets et de vêtements. Elle a partagé ses largesses entre plus de 600 enfants. C'est toujours Mme Cappellen-Smolders qui continue, on le sait, à assumer avec un dévoûment infatigable le rôle de grand ministre de l'ami des enfants. En voyant le succès de cette œuvre, qui apporte tant de joies au modeste foyer du pauvre, je me demande si nous ne pourrions en créer d'autres similaires. Le jour de Pâques, Ozanam portait à ses pauvres de petits cadeaux, tels qu'un bénitier, une Vierge, un Christ, ou un pain plus délicat choisi exprès (1). Il ne manquait jamais non plus, le jour de l'an (2), d'aller donner des étrennes à ses pauvres, voulant qu'ils eussent leur part des joies que la nouvelle année répand au sein de toutes les familles; il poussait même encore plus loin ses attentions et ses prévenances. Il recueillait avec soin les jouets que sa fille avait reçus l'année précédente et les lui faisait porter aux enfants des indigents qu'il visitait. C'était pour elle une leçon de charité et un grand bonheur procuré aux pauvres petits qui les recevaient. Pourquoi n'imiterions-nous pas Oza-

(1) Lacordaire, *Frédéric Ozanam*, p. 226.
(2) C. M. Ozanam, *Vie de Frédéric Ozanam.*

nam? Pourquoi ne créerions-nous pas et l'œuvre des œufs de Pâques et l'œuvre des Etrennes? Ah! j'entends l'objection toute financière de notre zélé trésorier! Mais, Messieurs, ce qui paraît aujourd'hui irréalisable, ne le sera plus demain. Il en a toujours été ainsi et il en sera toujours ainsi de la charité chrétienne : elle est inépuisable, et le mot « impossible » n'existe pas pour elle.

Nous n'avons pas à noter cette fois la fondation d'une nouvelle conférence, mais nous pouvons l'espérer pour l'année prochaine. Dans une de ses visites à Louvain, notre nouvel archevêque a exprimé le désir de voir notre œuvre « se démocratiser davantage » par la création d'une conférence au sein de la Gilde des Métiers et des Négoces. Nul doute que M. Helleputte, le dévoué président de la Gilde, ne réalise à bref délai cette heureuse idée. Le succès d'une conférence ouvrière nous paraît assuré, quand nous voyons qu'à la Jeune Garde catholique les ouvriers de la conférence Ste-Marie sont les plus assidus et les plus zélés; « ce qui ne doit pas étonner, disait il y a quelques jours spirituellement leur vice-président, parce que les ouvriers sont des travailleurs, tandis que nous, nous sommes plutôt des discoureurs que des hommes d'action. »

Si nous devons faire de plus en plus appel à l'ouvrier, nous ne devons pas négliger d'augmenter de toutes nos forces un autre élément, non moins précieux, l'élément jeune. On ne peut trop travailler au développement des Conférences du Collège St-Pierre et du Collège de la Très Sainte Trinité, où les jeunes gens se pénètrent de l'esprit de St-Vincent de Paul. Leur concours est nécessaire pour assurer l'avenir de notre société. Et puis, n'oublions pas que la pensée à laquelle celle-ci doit sa naissance a germé dans des cœurs de vingt ans, et ne négligeons rien pour conserver à notre œuvre son esprit de jeunesse. Ce sont les jeunes gens qui nous apportent la plus grande somme d'activité; c'est encore parmi eux que se rencontrent les âmes les plus enthousiastes du bien, les cœurs les plus enclins à tous les dévouements, les volontés les plus ardentes à poursuivre notre but, la réconciliation du pauvre avec la vie, avec la société, avec Dieu.

Nous saluons donc avec bonheur les belles conférences du Collège de la Très Sainte Trinité et du Collège St-Pierre; la vitalité de la Société de St-Vincent de Paul s'y affirme toujours de plus en plus et atteste que vraiment la valeur n'attend pas le nombre des années; car vaillamment nos jeunes confrères emboîtent le pas de leurs aînés.

Je manquerais à un devoir traditionnel, si j'oubliais de mentionner

tout particulièrement dans ce rapport les œuvres spéciales unies à notre société. J'ai nommé la Conférence Ste-Barbe ou Société des Ouvriers, et les Patronages. La Société des Ouvriers n'a pas vu s'accroître le nombre de ses membres, mais leur zèle ne faiblit pas. La fréquentation des réunions est très régulière, et les sections de prévoyance sont dans un état des plus florissants.

L'œuvre des Patronages, qui répond si bien aux besoins des temps actuels, ne cesse de progresser, et les comités rivalisent de zèle pour inculquer à leurs protégés les principes sur lesquels reposent la religion, la patrie et la famille. Quel admirable dévouement que celui de ces confrères de St-Vincent de Paul réunissant toutes les semaines un millier de jeunes gens pour les instruire de leurs devoirs religieux et moraux et leur inculquer les idées de prévoyance et d'épargne, tout en ne leur ménageant pas les récréations les plus diverses.

L'organisation de ces œuvres mérite les plus grands encouragements : le tableau annexé à ce rapport prouve à l'évidence que les Patronages louvanistes répondent à leur but : la formation chrétienne et sociale de la jeunesse ouvrière.

***

Me voici arrivé à la fin de mon modeste rapport. Si j'ai fait revivre sous vos yeux le labeur de l'année écoulée, ce n'est point pour nous enorgueillir, mais pour remercier Dieu des bénédictions qu'il lui a plu de nous accorder et pour voir ce qu'il nous reste à faire. Ozanam l'a dit : « La charité ne doit jamais regarder derrière elle, mais toujours devant, parce que le nombre de ses bienfaits passés est toujours très petit et que les misères présentes et futures qu'elle doit soulager, sont infinies. ».

CHARLES COLLARD.

TABLEAU N° 1.

NOMS DES CONFÉRENCES	LIEUX DE RÉUNION	JOURS ET HEURES	Nombre des membres actifs	Nombre des membres honoraires	Nombre des séances	Moyenne des présences par séance	Moyenne des collectes par séance	Nombre de fam. visitées
1 Notre-Dame	Aux Halles	Lundi, à 14 h.	30		20	18	6 50	16
2 Saint-Jacques.	Écoles spéciales	Mardi, à 14 h.	34		23	21	6 53	32
3 Saint-Pierre	Au Cercle catholique	Jeudi, à 20 1/2 h.	21		52	13	3 19	64
4 Sainte-Gertrude. . . .	Aux Halles	Vendredi, à 13.50 h.	50		27	40	5 40	26
5 Saint-Michel	»	Mercredi, à 13 3/4 h.	50	295	27	40	6 39	50
6 Saint-Albert	»	Mardi, à 13 3/4 h.	18		28	12	3 40	10
7 Saint-Quentin.	Collège du Pape	Mercredi, à 13 3/4 h.	45		26	20	4 13	17
8 B. Marguerite de Louvain	Aux Halles	Mercredi, à 14 1/2 h.	14		36	8	3 50	26
9 Sainte-Marie	Local de la Garde catholique	Jeudi, à 21 h.	33		30	—	—	24
10 Saint-Joseph	Collège des RR. PP. Joséphites	Jeudi, à 14 1/2 h.	8	100	23	8	4 00	enf. (1)
11 Saint-Antoine de Padoue	»	Dimanche, à 9 1/2 h.	8	175	38	8	1 25	15
12 Très Sainte Trinité . .	»	Mardi, à 13 3/4 h.	11	8	30	9	3 36	10
13 Saint-Louis de Gonzague	Collège St-Pierre	Mardi, à 10 1/2 h.	28	19	46	28	10 00	21
14 Sacré-Cœur.	Collège St-Pierre	Mercredi, à 20 1/4 h.	24	10	37	17	3 12	23
15 Saint-Thomas d'Aquin .	Séminaire Léon XIII	Mardi, à 20 h.	42	–	26	42	12 00	21
16 Sainte-Famille	Patronage St-Albert	Vendredi, à 21 h.	29	21	52	23	3 87	25

(1) 100 enfants de l'École des Frères de la Charité.

TABLEAU N° 2. **Compte des Conférences pendant l'année 1905-1906.** RECETTES.

NOMS DES CONFÉRENCES	Encaisse au 1er octobre 1905	Quêtes aux séances	Quêtes extraordinaires	Dons et souscriptions	Fêtes Conférences Tombola	Recettes diverses	Déficit au 1er octobre 1906	TOTAUX
1 Notre-Dame		150 00						
2 Saint-Jacques		227 05						
3 Saint-Pierre		433 30			363 27			
4 Sainte-Gertrude		207 10						
5 Saint-Michel	161 22	320 86	364 43	4316 25	Fancy-Fair 15,027 20	843 00	—	23,013 68
6 Saint-Albert		75 80						
7 Saint-Quentin		122 90						
8 B. Marguerite de Louvain		297 70						
9 Sainte-Marie		103 60						
10 Saint-Joseph	85 00	71 00	48 95	317 00	313 34	496 15	—	1332 04
11 Saint-Antoine de Padoue	17 86	58 25	34 95	247 96	398 35	22 19	—	779 46
12 Très Sainte Trinité	40 57	100 69	53 00	17 85	90 00	—	—	302 11
13 Saint-Louis de Gonzague	304 51	339 54	87 87	236 31	375 10	68 71	—	1462 04
14 Sacré-Cœur	27 48	115 56	50 79	133 60	689 46	143 04	—	1159 93
15 Saint-Thomas d'Aquin	70 95	309 90	—	405 64	—	41 01	—	827 40
16 Sainte-Famille	7 95	201 67	41 03	165 00	175 70	26 00	—	609 40

TABLEAU N° 3. **Compte des Conférences pendant l'année 1905-1906.** **DÉPENSES.**

NOMS DES CONFÉRENCES	Déficit au 1r octobre 1905	Pain	Pommes de terre Viande	Charbon ou coke	Vêtements Literies Lits	Poêles	Souliers	Dépenses diverses	Encaisse au 1r octobre 1906	TOTAUX
1 Notre-Dame										
2 Saint-Jacques										
3 Saint-Pierre										
4 Sainte-Gertrude										
5 Saint-Michel	—	5543 98	—	936 27	3153 57	62 75	—	4915 38	8401 73	14,611 95
6 Saint-Albert										
7 Saint-Quentin										
8 B. Marguerite de Louvain										
9 Sainte-Marie										
10 Saint-Joseph	—	317 00	—	110 00	454 00	—	—	396 35	54 69	1277 35
11 Saint-Antoine de Padoue	—	226 59	—	18 00	269 08	6 00	27 85	191 80	40 14	739 32
12 Très Sainte Trinité	—	193 36	6 00	6 30	57 45	—	—	2 80	36 20	265 91
13 Saint-Louis de Gonzague	—	450 03	—	76 75	192 50	—	—	154 15	588 41	873 63
14 Sacré-Cœur	—	573 10	—	62 10	226 30	—	—	128 10	170 33	989 60
15 Saint-Thomas d'Aquin	—	295 38	—	172 83	147 80	—	1 40	113 84	96 15	731 25
16 Sainte-Famille	—	340 60	25 00	76 25	138 50	7 00	—	30 00	—	617 35

TABLEAU N° 4.

DÉSIGNATION DE L'ŒUVRE	Société des Ouvriers	Patronage St-Albert et Cercle des Jeunes Ouvriers.	Patronage St-Quentin	Patronage St-Corneille	Patronage St-Joseph
Année de fondation	**1867**	**1867**	**1893**	**1894**	**1898**
Nombre de membres patrons :	10	25	8	16	5
Nombre de patronnés — de 11 à 14 ans	—	200	54	100	65
Nombre de patronnés — de 14 à 16 »	—	110	26	30	35
Nombre de patronnés — de 16 à 21 »	10	129	—	27	30
Nombre de patronnés — de + de 21 »	100	192	8	15	—
Jours et heures de réunion :	Dimanche 6 à 10 h.	Dimanche 4 à 7 h. 5 1/2 à 8 1/2 h. 7 à 10 h.	Dimanche 4 1/2 à 7 h. 6 à 9 h.	Dimanche 4 1/2 à 7 h. 6 à 9 h. 7 à 10 1/2 h.	Dimanche 5 à 7 h. 5 à 9 h.
Y a-t-il une messe réglementaire?	non	oui	oui	oui	oui
Assiste-t-on au salut?	non	La Garde d'honneur	oui	oui	oui
Y a-t-il une communion mensuelle?	non	oui	oui	oui	oui
Y a-t-il une communion facultative?	—	oui	oui	oui	oui
Y a-t-il une retraite?	non	oui	oui	oui	oui
Existe-t-il des œuvres religieuses spéciales? — Congrégation	—	—	—	—	—
Apostolat	—	oui	oui	oui	—
Garde d'honneur	—	oui	oui	oui	—
Conf. de St-Vincent	—	oui	—	—	—
Pèlerinage, etc.	—	oui	—	oui	—
Y a-t-il une caisse d'épargne?	oui	oui	oui	oui	oui
» de secours?	oui	oui	—	—	—
» de retraite reconnue?	oui	oui	oui	—	oui
S'occupe-t-on du placement des membres?	oui	oui	oui	oui	oui
Existe-t-il des cours d'enseignement?	—	oui	oui	École dom.	—
une bibliothèque?	—	oui	oui	oui	oui
une section chorale?	oui	oui	—	oui	oui
» dramatique?	oui	oui	oui	oui	oui
» fanfare?	—	oui	—	—	—
» gymnastique?	—	oui	—	oui	—
» d'excursions, etc.?	oui	oui	oui	oui	oui
» trompettes?	—	—	—	oui	oui

Taal- en letterlievend Studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT.

BESTUUR VOOR 1905-1906 (1).

Eere-voorzitter : Hoogeerwaarde Heer HEBBELYNCK, rector magnificus.
Voorzitter : Adv. Em. VLIEBERGH, hoogleeraar.
1ste Ondervoorzitter : J. HELLEPUTTE, hoogleeraar en volksvertegenwoordiger.
2de Ondervoorzitter : Zeer Eerw. Heer kanunnik J. SENCIE, hoogleeraar.
1ste Schrijver : Dr Leo VAN DER ESSEN.
2de Schrijver : Jozef VAN DEN EYNDE.
Schatbewaarder : Eerw. Heer Hendrik DE VOCHT.
Boekbewaarder : J. INDEKEU.
Raadsleden : E. BOSTEELS, Alf. FIERENS, N. GIJSEN en R. VERMANDERE.

WERKENDE LEDEN.

J. Bernolet; E. H. A. Boon; E. Bosteels; E. H. Brichaux; C. De Baere; E. H. hoogleeraar De Cock; A. De Groeve; A. De Groot; D. De Kock; R. De Muelenaere; E. H. H. De Vocht; G. Doussy; E. H. K. Elebaers; E. H. Engelen; Z. E. H. kanunnik Evers, algemeene schrijver van het *Davidsfonds;* A. Fierens; Dr Fierens; E. P. Geyens; N. Gijsen; R. Goossens; J. Grietens; L. Grootaers; C. Haemerlinck; hoogleeraar J. Helleputte, volksvertegenwoordiger; R. Hoornaert; E. P. C. Keulers; Dr J. Kleyntjens, leeraar; hoogleeraar Lecoutere; E. H. R. Lemaire; M. Matthijs; C. Mees; H. Michielsen; J. Muls; E. H. Prims; F. Rutten; Dr L. Scharpé, hoogleeraar; J. Sebrechts; Z. E. H. kanunnik J. Sencie, hoogleeraar; S. Serneels; E. H. G. Simons; J. Spincemaille; E. P. Van Berkel; A. Van Cauwelaert; J. Van den Eynde; Dr Leo Van der Essen; A. Van Driessche; J. Van Gorp; E. Vereecken; R. Vermandere; Dr G. Verriest, hoogleeraar; H. Verwilghen; hoogleeraar E. Vliebergh.

(1) Bestuur voor 1906-1907 : *voorzitter*, Hgl. Em. Vliebergh; 1e *ondervoorzitter*, Hgl. J. Helleputte, volksvertegenwoordiger; 2e *ondervoorzitter*, Hgl. kanunnik J. Sencie; 1e *schrijver*, Norbrecht Gijsen; 2e *schrijver*, Jozef Van den Eynde; *schatbewaarder*, E. H. A. Boon; *boekbewaarder*, Juul Grietens; *raadsleden*, L. Brounts, A. De Groeve, A. Fierens, L. Grootaers, A. Van Cauwelaert, Van der Stappen. R. Vermandere.

BIJWONENDE LEDEN.

H. E. H. Abbeloos, eere-rector magnificus; Abbeloos; O. Adriaens; E. H. J. Aerens; Mejufvrouw E. Alberdingk-Thijm; A. Ampe; R. Baekelandt; E. H. J. Belpaire; G. Berckman; Bijvoet; E. Blavier; J. Bogaert; K. Bolen; F. Boon; L. Boone; V. Boone; Boon-Hecking; J. Bouciqué; R. Brel; J. Bril; E. Broeckx; L. Brounts; E. H. A. Bruggeman; T. Busschaert; J. Buyse; J. Buysen; K. Carton; F. Casens; E. Cauterman, ingenieur; R. Chielens; J. Claerhout; E. Claeys; Z. E. H. Kan. P. Colinet, hoogleeraar; E. H. Cockx; E. H. Coen; E. H. G. Colle; G. Colpaert; R. Colpaert; Cools; A. Coppens; E. De Bougne; De Bruyne; E. H. J. De Caluwe; De Capmaker; E. H. De Ceuninck; E. H. B. De Craene; H. Deckers; E. H. A. De Clerk; J. De Coster; J. De Doncker; E. H. De Hoon; A. De Jaegher; J. De Jaeger; E. H. F. De Jong; E. P. De Langhe; L. Delbeke; A. De Maeyer; J. Demarrez; A. Deneckere; J. De Ras, bibliothecaris en ontvanger der Hoogeschool; E. H. A. De Reu; A. De Rijck; baron E. Descamps, hoogleeraar; L. De Schutter; E. De Smedt; J. De Smet; E. H. De Strijcker; A. De Vis; K. De Vos; E. De Wever; De Winter; C. De Wolf; J. De Wulf; A. D'Hooghe; E. H. Dignant, hoogleeraar; Dollekens; M. Donckele; J. Draulans; Dryen; E. H. Du Bois; E. H. A. Dumortier; J. Dupont; E. H. A. Duyck; E. P. J. Festraets; A. Flipts; E. H. J. Fierens; R. Follet; F. Fransen; hoogleeraar Frateur; E. P. Freson; C. Garmin; E. H. J. Geysen; E. H. Gillis; J. Gijs; Goethals; E. H. E. Glenisson; E. H. G. Glenisson; L. Glenisson; E. H. L. Govaerts; H. E. H. Hebbelynck, rector magnificus; P. Heuvelmans; Hoedt; E. Holemans; J. Hostie; Hulle; F. Huys; J. Indekeu; W. Janssen; E. H. Janssens, hoogleeraar; A. Janssens; V. Jonckheere; O. Lagae; P. Lagae; E. H. M. Lambrechts; L. Lambrechts; E. H. Laminne, hoogleeraar; M. Lekeu; Leyman; J. Leynen; Lindemans; C. Loef; S. Loos; E. H. Luytgaerens, schrijver van den *Boerenbond*; E. H. Maere, hoogleeraar; E. H. Maes; A. Malfait; E. Market; H. Martin; E. Meeusen; A. Melchior; E. H. Michotte, leeraar in het St-Pieterskollege; H. Mommaerts; Nagant; A. Naulaerts; E. H. L. Noël, hoogleeraar; E. H. Nuelens; Packé; E. H. X. Peeters; A. Poodt; Poot; E. Possoz; P. Potvliege; K. Provó; G. Rabau; A. Raedts; J. Raveschot; E. H. V. Roen; Rogghe; L. Rogman; H. Rotsaert; D. Sassen; hoogleeraar R. Schockaert; F. Schollaert, voorzitter der Kamer van volksvertegenwoordigers; F. Schopp; P. Schrain; Schreurs; E. H. Schwirz; J. Seys;

Dr A. Smedts; E. H. L. Smet; J. Snijders; J. Spincemaille; F. Standaert; K. Steppé; E. H. Steppé; A. Sterckx; Strubbel; P. Taverniers; E. H. A. Terstappen; E. H. Tessens; D. Tessens; A. Theunen; E. H. Tobback; E. Truyens; K. 'tSerclaes; E. H. Tuyaerts; E. H. J. Van Assche; Van Bael; J. Van Bellingen; hoogleeraar J. Van Biervliet; Van Caillie; R. Van Caillie; E. H. Van Cauwelaert; F. Van Cauwenbergh; P. Van Cauwenbergh; M. Van den Heuvel; O. Van de Kerckhove; J. Van den Abeele; Van den Bril; Van den Broeck; E. H. Van den Broucke; J. Van den Daele; E. H. Van der Heeren; Van der Heyden; L. Van der Maeren; H. Van der Marlière; A. Van der Schueren; H. Van de Velde; E. Van Dievoet; H. Van Eeckhoudt; K. Van Gorp; A. Van Hecke; K. Van Hee; A. Van Hollebeke; A. Van Hoof; F. Van Hoof; E. H. Van Hove, hoogleeraar; Van Houtte; F. Van Isacker; Dr A. Van Laethem; J. Van Lierde; J. Van Linthout, drukker; Van Loon; Van Loy; A. Van Nuffel; K. Van Nuffel; X. Van Nuffel; H. Van Oeckel; E. H. Van Oppenraey; W. Van Opstal; J. Van Raemdonck; E. H. E. Van Roey, hoogleeraar; E. H. Van Tichelen; A. Veltkamp; H. Veltkamp, advokaat; Verelst; E. H. F. Verhamme; E. Verlinden; Vermeulen; P. Verstraeten; A. Verwaest; R. Verwilghen; Veyge; J. Vloeberghs; Vrijdags; hoogleeraar Wagemans; E. Wagemans; Wauters; L. Wendelen; Werquin; Wyckaert; K. Wille; J. Willems.

VERSLAG

over de werkzaamheden van het taal- en letterlievend studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT, gedurende het schooljaar 1905-1906, door Dr Leo VAN DER ESSEN, 1en schrijver.

Het oude *Met Tijd en Vlijt,* gesticht in de eerste jaren der heroprichting onzer Leuvensche *Alma Mater,* door Van Straelen en zijne medestudenten, nadert stilaan zijn diamanten jubelfeest. Bijna vijf-en-zeventig jaren dat, in den schoot van ons geliefd genootschap, zoovele overtuigde Vlaamsche jongens — want de onverschilligen kregen er overtuiging en ademden er Vlaamschgezindheid — zich kwamen oefenen in het spreken en voordragen, gretig luisterden naar de opwekkende woorden van beminde hoogleeraars en van nog volop strijdlustige en

overtuigde ouderen, op die onvergetelijke Vrijdagavonden, zalige uren van verkwikkend kunstgenot en Vlaamsche gezellige broederlijkheid! Vijf-en-zeventig jaren! 't Mag een wonder heeten voor 'n studentengenootschap. Maar had ons genootschap het zoo verre gebracht zonder het wijs en krachtig beleid van wijlen hoogleeraar WILLEMS, wijlen hoogleeraar P. ALBERDINGK THIJM — den heiligen man dien velen van ons nog mochten kennen — zonder de verkleefde en getrouwe leden, zonder het jaarlijks opkomende nieuwe geslacht der jongeren? *Met Tijd en Vlijt* — een oude pruik in jaren — mag er op roemen te gelden als een der levenslustige, frissche, volbloedige genootschappen onzer Hoogeschool en met fierheid neerzien op z'n ongeveer 250 leden, die eene ware macht uitmaken en met hart en ziel verkleefd zijn aan die schoone instelling. Dit jaar 1905-1906 mochten we het getal leden buitengewoon zien stijgen en er op roemen bijna alle Vrijdagen verscheidene onzer Vlaamsche hoogleeraars aan de bestuurstafel te zien zetelen, om alzoo onze pogingen èn te ondersteunen èn aan te wakkeren. De dank der Vlaamsche studenten gaat dan ook van harte naar hoogleeraar Vliebergh, onzen wakkeren voorzitter, naar de hoogleeraren Maere, Noël, De Cock, Scharpé, Schockaert, Laminne, Wagemans, die onze zittingen zoo dikwijls bijwoonden en er meer dan eens een hertelijk of geestig woord den Vlaamschen studenten toestuurden. Onder die bescherming en met zulke hulp moet *Met Tijd en Vlijt* vooruit en het hierop volgende verslag — hoe droog en onvolledig ook — is het doorslaande bewijs van dien immer toenemenden bloei.

Hoogleeraar DE COCK opende het vuur met eene leerrijke en smaakvolle voordracht over de *Moderne Letterkunde*, in vergelijking met vroegere schrijvers, waartusschen Karel Ledegank bijzonder ontleed en als toonbeeld werd voorgesteld. Origineele gedachten en fijne humor — dat vindt men in alle voordrachten van hoogleeraar De Cock — gaven aan de leden lust naar meer zulke voordrachten, en hebben er zonder twijfel toe bijgedragen om het getal der nieuwe leden reeds bij den aanvang der tweede zitting merkelijk te doen stijgen.

Den 10en November was de ieverige schrijver van 't vorige jaar, Dr Leo Van Puyvelde, nog eens naar z'n geliefd *Met Tijd en Vlijt* teruggekomen om zijn jaarverslag over 1904-1905 voor te lezen. Dit verslag, keurig ingekleed, gaf ons op systematische wijze een overzicht der verschillende werkzaamheden van 't afgeloopen jaar en terecht bedankte de voorzitter Dr Van Puyvelde om de menigvuldige diensten door hem zoo vrijgevig aan ons Genootschap bewezen.

De E. P. Van Berkel, M. S. C., besteeg dan het spreekgestoelte om, in eene kernachtige rede, vol schoone en gespierde beeldspraak, ons te bewijzen dat we, in het hedendaagsche leven, allen eene rotsvaste *overtuiging* moeten hebben, een stevig wapen tegenover het ongeloof en de onverschilligheid. We moeten idealen koesteren, door het verstand uitgedacht, door den wil gewild. Door eenige goed gekozen voorbeelden der geschiedenis wees ons spreker op den machtigen invloed der overtuiging, een wapen dat wij bijzonder, Katholieke Vlamingen, moeten gebruiken om ons uit te rusten tot den strijd en om onze natuurlijke ontwikkeling in het Vlaamsch te bevorderen en te doen erkennen.

Die kloeke voordracht lokte, van wege den voorzitter, eene welgepaste hulde uit, gericht tot de EE. PP. Missionnarissen van het H. Hart, die ons werden voorgehouden als toonbeeld van echte Vlaamsche werkers in *Met Tijd en Vlijt.*

Op Vrijdag 17en November mochten we als nieuw lid hoogleeraar R. Schockaert begroeten en met gretigheid luisteren naar den « zoetgevooisden » Jozef Muls, die ons spreken kwam over de *Kunstbeweging in Vlaanderen sedert 1830.* Volgens hem zijn noch de dichters, noch de proza-schrijvers, noch de schilders der xixe eeuw, figuren die in vergelijking kunnen komen met gelijktijdige kunstenaars uit andere landen, en van zijn — heel persoonlijk — standpunt uit, spreekt ons de heer Muls over Guido Gezelle, de eerste die ons gansch de schoonheid van Vlaanderen heeft leeren kennen en beminnen. « Hij was de diepe denker, de gevoelsmensch, de zelfstandige — en lang onbegrepen — kunstenaar van Vlaanderen ». Hem moeten wij volgen — alle slaafsche naäperij ter zijde gelaten — en hevige reaktie uitoefenen tegen al wat de kunstbeweging — door den spreker heftig gehekeld — van 1830 tot Gezelle, heeft voortgebracht.

Juul Spincemaille vergastte ons op een levendig, wel bekeken schetsje *Kermisavond.* Hoogleeraar De Cock, in zijne spreekbeurt, liet ons den Noord-Nederlandschen schrijver Heyermans — die z'n humoristische bijdragen in de Nederlandsche kranten met den pseudoniem *Falkland* onderteekent — waardeeren en las ons eenige vrij eigenaardige uittreksels daaruit voor.

Vrijdag 24en November was het een talrijk publiek in ons gezelschap : we zouden het genoegen smaken den E. H. Walgrave, leeraar in 't Klein Seminarie van Hoogstraten, lid van *Met Tijd en Vlijt,* te hooren spreken over *Hoogere Begrippen in de Letterkunde.* De gevierde spreker — letterkundige en tevens beoefenaar van gezonde wijsbegeerte —, uit-

gaande van de heerlijke verzen van Albrecht Rodenbach, die alleen *waarheid* in de kunst huldigen, vraagt zich af wat de kunst is en toont ons de rol der waarheid, vereenigd met de goedheid en de schoonheid, om een volmaakt kunststuk uit te beitelen. In onze hedendaagsche Letterkunde is er gemis aan waarheid, en betreurenswaardige afwezigheid van alle princiepen, die het akkoord der beschaafde standen over letkunde en beoordeeling derzelve onmogelijk maakt. Volgens spreker — die ons *zijne* beginselen voorhoudt — is de kunst eene menschelijke bedrijvigheid en moet wetten volgen zooals alle menschelijke doening. 't Is omdat men de afgebakende grenzen overschrijdt dat de kunst en letterkunde onzer dagen aan zoo'n *eenzijdigheid* mank gaan : verhalende, goed begrepen romanlitteratuur is zoo zeldzaam als een witte raaf. Die kunst is gemaakt, in onderwerp en taal, en wordt door weinigen begrepen of gesmaakt. In *zedelijk* opzicht — de betrekkingen der zedelijkheid met de kunst worden door spreker uitgelegd — gaat onze hedendaagsche letterkunde mank aan eene tweevoudige onwaarheid : 1° eene *inwendige,* bij het eenzijdig schilderen der volkstypen : alleen het kwaad wordt ons als overwegende natuur voorgesteld ; 2° eene *buitenwaartsche* dwaling : het doelloos streven dier litteratuur. De treurige stemming — *Weltschmerz* — de onwetendheid en de valsche begrippen staan hier blijkbaar in onderling verband. Het kristenleven van ons Vlaamsche volk blijft op den achtergrond. De E. H. Walgrave onderzoekt dan de grenzen der zedelijkheid, in het licht der Veropenbaring beschouwd, en bewijst dat het *neutrale* vertoonen van 't kwaad ook slechte gevolgen hebben moet. Als katholieke kunst zal dan gelden diegene welke waarde toekent aan *alles* wat de natuur vertoont, maar vooral die waarheden schildert en konkretizeert, die ons door den godsdienst geleerd worden. Katholieke kunst is die welke het laffe agnosticism onzer dagen niet involgt en de echte waarheid als doel nastreeft (1).

Bilderdijk als mensch werd ons geschetst door den E. P. KEULERS, M. S. C. Spreker liet ons de belangrijkheid van 't onderwerp inzien met ons 't verband te herinneren dat bij Bilderdijk bestaat tusschen *mensch* en *dichter*. Bilderdijk verbaast ons door zijne vroegtijdige ontwikkeling, waar we al de kiemen van latere karaktertrekken in weervinden : zinnelijkheid, eigenwaan, onpraktischen zin. Na 't leven van den grooten dichter te hebben gevolgd aan de hoogeschool te Leiden — waar Bil-

(1) Die prachtige voordracht werd gedrukt in *Dietsche Warande en Belfort* en ook afzonderlijk uitgegeven.

derdijk's hartstochten in werking treden — raakt de E. P. Keulers de geschiedenis van Bilderdijk's huwelijken. De rampen, die den man opvolgend troffen, gaven hem gelegenheid ons zijn levendig vertrouwen in God, zijn diep geloof, zijn haat tegen de godloochenaars te veropenbaren. We begrijpen den haat van den dichter tegen Frankrijk, zijne liefde voor Oranje, zijne onderwerping aan Lodewijk-Napoleon — als monarchist. Zijne grootspraak en zijn aanslag op adeldom hebben vele critici verblind. Ze noemen Bilderdijk 'n snoever : 't was in der waarheid een arme grijsaard die nog alleen op idealen steunde. Zijne werken zijn dan toch geene verheerlijking der zonde en gansch zijn leven is eene uiting van wondere werkdadigheid en veelzijdige ontwikkeling. Men zal instemmen, zegt E. P. Keulers, met het oordeel dat Willem Bilderdijk was « een van Neerland's grootste geesten, een man van diepe persoonlijkheid, wien men veel vergeven moet ».

H. Verwilghen, in een opstel dat veel kennis, belezenheid en een praktisch oog verraadt, sprak ons over de *Japansche Kunst,* lijk ze te bestudeeren viel in de Luiksche Wereldtentoonstelling. Hij bestudeert eerst de tekniek en daarna de kunst zelve, waarin hij de natuurlijkheid, de schoone lijnen, de rijkheid van kleuren, het dekoratief karakter bijzonder doet opmerken. Hij eindigt met een overzicht der verschillende scholen : klassieke, westersche, nieuwe school.

In zijne spreekbeurt had het Felix Rutten over de *Inleiding tot de nieuwe Nederlandsche Dichtkunst* van Albert Verwey, die hij op heel interessante wijze kennen liet. Het werk is klaar en oprecht, zonder aanstellerigheid : 't is eene kloof gedempt die er sedert 1830 bestond in zake van moderne woordenkunst. 't Valt te betreuren nochtans dat Verwey de katholieke dichtkunst te stiefmoederlijk bedeelt : Gezelle en Van Langendonck worden geprezen, Karel Van de Woestijne terloops genoemd.

Eenige dagen later kwamen de leden van *Met Tijd en Vlijt* en *Davidsfonds* bijeen in de ruime feestzaal van den *Katholieken Kring*, die stampvol bezet was, om het beroemde Gentsche *A Capella,* onder de keurige leiding van Emiel Hullebroeck, te bewonderen. Mgr Hebbelynck, rector magnificus, deed ons de eer het feest bij te wonen en vele hoogleeraars en ingezetenen der stad waren tegenwoordig. 't Was een echte Vlaamsche kunstbetooging, die den naam van *Met Tijd en Vlijt* in roem zal doen stijgen en praktische, indringende propaganda belooft te zullen zijn voor ons Vlaamsch ideaal. Namens ons Genootschap bood hoogleeraar Vliebergh aan den talentvollen bestierder eenen palmtak

en zegde hem de bewondering die zijn meesterlijk gedrild koor bij iedereen had opgewekt. Jozef Van den Eynde, onze 2de schrijver, bood eenen bloementuil in naam van de *Vlaamsche Kunstkamer* en wees gerecht er op hoe Hullebroeck's liederen meer en meer bij de Vlaamsche studenten en op de Liederavonden welkom zijn en in de Vlaamsche huisgezinnen doordringen.

De laatste vergadering van 't jaar 1905 werd gewijd aan eene voordracht met lichtbeelden over *Zwitserland en Italië*, ons welwillend bezorgd en toegelicht door Arthur De Groodt. Zijn prijsbaar initiatief verdiende ten volle den lof hem door den Voorzitter bij 't einde der voordracht toegezwaaid.

Op de eerste zitting van 1906, 12en Januari, waren er vele leden tegenwoordig. Hoogleeraar Sencie zou ons immers spreken over onzen betreurden oud-voorzitter, wijlen professor *P. Alberdingk Thijm*. Dit onderwerp, behandeld door een' boezemvriend, en die beschrijving van Alberdingk's leven en werken, gesteund op velerlei lezing en inzage van stukken door den overledene geschreven of hem toebehoorend, moest dan wel onze aandacht boeien.

Hoogleeraar Sencie gaf ons eerst eene schets van het echt kristen familieleven, waarin de overledene opgroeide en volgt de zoo drukke loopbaan van den geleerde tot zijne benoeming, in 1870, als hoogleeraar in de Nederlandsche Letterkunde te Leuven. Als voorzitter van *Met Tijd en Vlijt* heeft professor Alberdingk de hulde gesmaakt die zijn talent verdiende, en hier toch vond hij den zonnestraal die zijn afgemat lichaam — met zoo'n nog jongen geest — tot het einde zijner loopbaan heeft beschenen. Over de houding van professor Alberdingk in de Vlaamsche Beweging kregen we eenige hoogst belangrijke bladzijden en vernamen met genoegen dat voor hem ook ze was eene beweging van *studie*. Na gansch het apostelleven van den overledene doorloopen te hebben, besluit hoogleeraar Sencie met reden : « Geen oogenblik van zijn bestaan is verloren gegaan ».

Daarop maken we kennis met Alberdingk Thijm als *estheticus*, « beoefenaar van 't schoone, in eenvoudige en eigenaardige uitdrukking der gezonde rede ».

We zien hem zwoegen als *leeraar*, vol drift om de wetenschap te verspreiden, we leeren hem bewonderen als *mensch*. « Hij was een heilig man, een volmaakt kristen, en de diepste godsdienstzin is de kern geweest zijner gansche levenswijding ».

Die schoone voordracht heeft er voorzeker toe bijgedragen om pro-

fessor Alberdingk in zijn volle licht te stellen en mag als eene merkwaardige bladzijde geschiedenis van *Met Tijd en Vlijt* aangestipt worden (1).

De volgende zitting was al even leerrijk en schaarde nogmaals een groot getal toehoorders in de ruime zaal van het *Gildenhuis.*

De E. H. R. LEMAIRE, zoo gunstig gekend in ons Genootschap om zijne belangrijke voordrachten over kunst, hield ons eene voorlezing over *Kunst of Archeologie* en 't verschil dat er tusschen beide bestaat, naar aanleiding der tentoonstelling te Leuven *L'Art à l'école et au foyer.* De dwaling die er heden heerscht op kunstgebied is te wijten aan slechte begrippen in zake van kunst. De archeologie heeft als gevolg gehad : nabootsing *en tous styles,* en de ware, echte volkskunst is verloren gegaan. Op wijsgeerige begrippen steunend verdedigt spreker de stelling dat de hierarchie der kunsten moet geëerbiedigd worden en de echte kunst voor eenieder verstaanbaar en genietbaar gemaakt. « 't Is beter één mensch gelukkig te maken dan honderd geleerden te vormen ». Op die voordracht waren aanwezig hoogleeraars Maere en Wagemans en leeraar Mallinger, van het Koninklijk Atheneum te Leuven.

In de vergadering van 1en Februari kwam Felix RUTTEN aan het woord om ons te spreken over *Modern en Katholiek.* Van het begrip *modern* is moeilijk eene bepaling te geven in positieven zin. In negatief opzicht is het *moderne* streven zooveel als « anders als vroeger ». De Modernen verschenen rond het jaar '80 in onze Letterkunde en niettegenstaande hun luidruchtig optreden en de faam van egoïsten. atheisten, pantheisten, die ze verwierven, won de beweging meer en meer veld. De Modernen werden door de meeste leeraars, aanklevers der oude school, systematisch afgebroken door de zoo gemakkelijke kritiek : *Ab uno disce omnes.* Wat men bij de beoordeeling der Modernen niet heeft ingezien is het onderscheid tusschen *vorm* en *inhoud.* De eerste opvatting stelde de Modernen voor als één troep heidenen; eene meer beredeneerde beoordeeling rangschikt ze nu in ongeloovigen en Katholieken. Voor beiden is de leus : « Wees U zelven, in vorm en inhoud ». Met die anders zoo vruchtbare princiepen kwamen de ongeloovigen tot de vergoddelijking van hun eigen *ik* en streven naar *de schoonheid* om haar zelve. Zonder kennis van God, werd de poëzie zelfaanbidding en — natuurlijk gevolg van een leven zonder zedelijk-godsdienstig ideaal — *lijdensaanbidding.*

(1) Zij werd gedrukt in het Alberdingk-Thijmnummer van *Dietsche Warande en Belfort* (1906).

De *katholieke* moderne integendeel kan, met die leus, een hooge vlucht geven aan al zijne uitingen en zijn katholiek-zijn, altijd en overal. Goddank! katholieke moderne kunst bloeit: haar bijzonderste kenmerk is dat zij tot de natuur gaat, zooals Guido Gezelle het zoo meesterlijk wist te doen. Spreker sluit zijne prachtige voordracht met eenige welgekozen voorbeelden tusschen de Noord-Nederlandsche Modernen van katholieken stempel : Edward Brom, De Clercq-Viola, Binnenwiertz, Herman van Zuylen, Linnebank, Huybers, Albertine Smulders, enz.

Dit onderwerp, behandeld door Felix Rutten, moest dan ook den meesten bijval oogsten en heel fijn bemerkte de voorzitter dat, tusschen de namen der katholieke modernen, spreker er maar éénen vergeten had, namelijk dien van Felix Rutten zelf.

Albert VAN DRIESSCHE besteeg alsdan het spreekgestoelte om ons zijne schets *De Luiers* voor te lezen. 't Is de eenvoudige en ware geschiedenis van een ongeval dat klokluiers overkomt, terwijl ze van op den toren Kerstmis aankondigen. Die schets liet ons in den heer Van Driessche een fijnen opmerkingsgeest en een waar beschrijvingstalent ontwaren.

In zijne spreekbeurt handelde Alfons DE GROEVE over 't laatst verschenen boek van Stijn Streuvels. Na eenige welgekozen uittreksels voorgelezen te hebben, besloot de heer De Groeve dat men bij Streuvels meer en meer ontledingen van zielstoestanden aantreft en wenscht dat deze hoogere strekking moge blijven toenemen.

Voor 9en Februari was er, eene betooging op touw gezet voor uwen verslaggever, die op deze eer geen de minste aanspraak kon maken.

Hier volgt het verslag dier vergadering zooals *Ons Leven* het gedrukt heeft :

« De zitting van 9en Februari was hoofdzakelijk op touw gezet ter viering van onzen 1en schrijver, heer Leo Van der Essen, die in den Staatsprijskamp voor de reisbeurzen de eerste plaats had veroverd.

Sinds lang had *Met Tijd en Vlijt* op eene zitting geen zoo talrijk en vooral uitstekend publiek vereenigd. Mgr Hebbelynck, rector der Hoogeschool, en Mgr Coenraets, onder-rector, getuigden door hunne tegenwoordigheid hoe dankbaar onze Hoogeschool is voor de studenten die haren naam hooghouden en aan hun medematen schoone voorbeelden aantoonen. Vele hoogleeraars bekleedden de stoelen der voorste rijen, onder andere hoogleeraars Frateur, Scharpé, Maere, Noël, Lemaire. Hoogleeraar Cauchie, de mentor van Van der Essen in zijne historische studiën, had er aan gehouden, alhoewel Waal, getuige te zijn van den triomf van zijnen leerling in ons Vlaamsch *Met Tijd en Vlijt*.

Hoogleeraar Vliebergh, voorzitter, stuurde tot allen een welsprekenden groet, hij bracht hulde aan de nagedachtenis van den overleden aartsbisschop, Mgr Goossens, en stelde voor namens *Met Tijd en Vlijt*, eenen gelukwensch te brengen aan Mgr Mercier, den nieuwbenoemden kerkvoogd. Dit voorstel werd met handgeklap goedgekeurd, evenals de namen onthaald werden der twee nieuw voorgestelde leden : Hoogleeraar J. Laminne en jufvrouw Elisabeth Alberdingk Thijm, dochter onzes overledenen voorzitters, kunstenares en letterkundige van niet geringe waarde.

Dan beklom de E. H. Elebaers het spreekgestoelte met eene wijsgeerige voordracht over de vraag : « Als men staat voor het werkelijk leven ». Spreker verdedigt de stelling dat wij, vooral om ontgoocheling en bandeloosheid te vermijden, moeten trachten het bewustzijn te verkrijgen van onze zending, dit is van hetgeen dat wij bekwaam zijn voort te brengen. Dit juiste besef zal de zelfaanbidding verbrijzelen, ons aansporen tot het doorwandelen van den rechten weg op het psychieke levensveld, en ons leeren de voorwaarden benuttigen, die onze krachten omgeven.

Op deze lastige baan zijn voorgangers, baanwijzers noodig, die wij dienen te vinden in eene ware, gezonde romanlitteratuur. Deze litteratuur mag, mits inachtneming der christene moraal, goed en kwaad ons voorschilderen, doch steeds moet uit de toestanden een eindprikkel omhoogslingeren, die onzen moed tot het goede leidt.

Wij moeten dus ons eigen kennen en de wereld; ons ideaal zal ons sterken, om door het leven heen, het goede te betrachten en ten slotte in het vergoddelijkte leven loon te vinden. Na deze zeer verhevene lezing, werden de geschenken voorgebracht voor Dr Leo Van der Essen bestemd.

Hoogleeraar Vliebergh legde aan de leden de beteekenis uit der zegepraal van Van der Essen, en trok uit dit feit de groote, wijze les, dat men lijk Dr Van der Essen, ter Hoogeschool niet enkel boekworm, maar vrijluchtmensch en vrijmeener moet worden. De triomf van onzen laureaat bewijst zonneklaar dat die vrije arbeid in ernstige kringen niet schaadt, maar bijdraagt aan de vakstudie.

Hoogleeraar Sencie bracht eene persoonlijke vriendenhulde aan Dr L. Van der Essen, uit erkentelijkheid voor de bewijzen van dienstvaardigheid hem door den laureaat betuigd.

Hoogleeraar Frateur, namens *Taal en Kennis*, huldigde in L. Van der Essen den vlijtigen vlaamschgezinde, die een der eersten den weg had

gekozen van de wetenschappelijke, Vlaamsche Beweging, de baan die loopt in de hoogte en zijlings de vallei door allerlei zijwegen in betrekking brengt met de denkbeelden gezien van op de hoogte in en buiten het land.

De heer Van Isacker dankte heer Leo Van der Essen, namens het *Séminaire Historique,* voor zijn voorbeeld van studiezucht en stiptheid, ook voor zijne geleerde wenken en broederlijke vriendschap.

Al deze gelukwenschen werden verduurzaamd door geschenken van wetenschappelijke historieboeken.

Namens de opstellers en lezers van *Ons Leven* en *Levenum Nostrum* waarvan Van der Essen een krachtige medewerker was, bood Jef Van den Eynde hem een papiermes; namens den *Antwerpschen Kring* drukte heer Lod. Van Boeckel de warme genegenheid uit die in den gezelligen vriendenbond rond Leo Van der Essen opfleurt.

Dr Van der Essen bedankte voor al deze eerbewijzen in uiterst gelukkige woorden. Hij verklaarde alleen zijn plicht volbracht, en dus geen lauweren verdiend te hebben, en wierp zijnen bijval terug op de omgeving, waarin hij ter hoogenschool had geleefd, op de hoogeschool zelf, vooral op zijnen leeraar professor Cauchie.

Bij deze verklaring, luide toegejuicht, kon hoogleeraar Cauchie niet weerstaan aan den drang van zijn hart, en stortte in een onstuimigen vloed, met geestdriftige volzinnen, al de genegenheid uit die hij voelde voor Van der Essen, voor de Vlamingen, voor *Met Tijd en Vlijt,* en sloot met den Vlaamschen uitroep : « Leve Vlaanderen ! » — »

Eene Liefde is de fijne ontleding eener hartsgeschiedenis, waarvan een student en de juffer van z'n kosthuis de helden zijn. In deze novelle vonden wij den behendigen teekenaar en letterkundige, die Raf. VERMANDERE in zoo hooge mate is, met genoegen terug.

In de spreekbeurt der vergadering van 17en Februari, sprak ons de heer J. BERNOLET over het laatst verschenen roman van De Cneudt, waar voorzeker veel talent in zit, maar waarin valsche tendenz, overdrijving, lastige stijl en onuitstaanbare klanknabootsing af te keuren zijn.

De E. H. ENGELEN sprak ons over de *Verzamelde Opstellen* van August Vermeylen, en bestrijdt menige gedachte door den schrijver uiteengezet in zijne *Kritiek der Vlaamsche Beweging.* Als besluit dezer flinke spreekbeurt, prijst de E. H. Engelen de straffe gedachten en prachtige taal van Vermeylen, maar wijst er op dat men, bij de lezing zijner *Verzamelde Opstellen,* al zijn verstand en oordeel moet bijeenhouden.

Op 23en Februari hield de E. H. Floris PRIMS ons eene voordracht over-

Nieuwe programma's in de Vlaamsche Beweging. Spreker onderzoekt eerst hoe de Vlaamsche Beweging werd opgevat bij de Katholieken : Rodenbach en Frans Van Cauwelaert, en bij de liberalen : Mac Leod en De Raet. Stilaan heeft men begrepen dat de Vlaamsche Beweging voor doel had volksontwikkeling in Vlaanderen op alle gebied; alleen het begrip *volk* heeft men tot hiertoe nog niet klaar genoeg ontleed.

De Vlaamsche beweging is dan ontwikkeling van gemoed, verstand en wil bij de beste individuën, en door hen, bij het volk. Dat is *ééne* opvatting : ze is de normale en zal het blijven. Daarnevens heeft de Vlaamsche Beweging plaats voor het bestrijden der bestaande misstanden op sociaal, ekonomisch, politiek gebied. In dien breeden zin opgevat, levert de Vlaamsche Beweging genoeg veld voor ieders werkdadigheid.

Daarna hield ons de E. H. DE VOCHT eene spreekbeurt over het laatst verschenen roman van Sheehan, *Glennaäar,* en beschrijft de Iersche toestanden die het thema van dit roman uitmaken.

Op de vergadering van Vrijdag 1en Maart, las ons de E. P. KEULERS elf gedichten voor, waar de stevige versbouw het niet moest onderdoen bij de schoone beeldspraak en de helder uitgedrukte gedachten. Aug. VAN CAUWELAERT liet ons een prachtig rythme met plastische, goed doorkeken beelden in zijne *Verzen* bewonderen.

Daarna kwam de heer Jozef VAN DEN EYNDE aan het woord om ons te spreken over *Ons Lied en ons Muziekdrama : Mestdagh en Gilson.* Reeds op 24en November had spreker, te zamen met Norbrecht Gijsen, ons verscheidene liederen van Hullebroeck voorgedragen. Ditmaal, na in korte bewoordingen het leven van Mestdagh te hebben afgeschilderd, laat hij ons het eigenaardige van zijne kunst kennen. Zij sluit zich aan bij de Middeleeuwen door hare eenvoudige melodie en het immer beantwoorden der muziek aan de woorden. Mestdagh is bijzonder bekend om zijne schalksche liefdeliederen, die altijd zeer zorgvuldig zijn afgewerkt. Om die inzichten te staven zong ons de heer Leo Lambrechts twee liederen voor en de heer Herman Baccaert vijf. Nadat we aldus, dank zij de zeer te waardeeren medewerking der twee voornoemde zangers, een goed denkbeeld hadden gekregen van het lied, werd ons *Prinses Zonneschijn* van Paul Gilson uitgelegd, met zijn twee motieven van *liefde* en *haat.* De heer Baccaert zong ons de verwensching van Tjalda, motief van den haat, en de heer Omer Mestdagh de ballade van de *Slaapster in den Woude* uit hetzelfde muziekdrama.

De persoon en de werken van *Serafien Dequidt,* pastor op De Panne,

werden bestudeerd in de vergadering van 9en Meert door J. BERNOLET. Dequidt is een aangename verteller, een dichter vol gevoel en gedacht, een zeer begaafde redenaar.

Uw verslaggever sprak over *Het Studentenleven aan de Leuvensche Hoogeschool in vroeger tijden*. Na eenige woorden over het ontstaan en de geschiedenis der Hoogeschool, schetst hij 't studentenleven volgens de akten en statuten ons bewaard gebleven en eindigt met het voorlezen van eenige middeleeuwsche latijnsche studentenliederen (1).

Op de vergadering van 16en Meert zou hoogleeraar L. SCHARPÉ ons spreken over *Brinkmann*. Het gehoor was vrij talrijk, want professor Scharpé is gekend in *Met Tijd en Vlijt* om zijne pittige, aangename en tevens zoo leerrijke voordrachten. Niemand was dan ook in z'n verwachting bedrogen. In eene eigenaardige voorrede liet spreker ons Brinkmann kennen, dien hij op ééne lijn stelt, voor wat den trant aangaat, met Fritz Reuter en Klaus Groth. Brinkmann beschrijft in z'n meesterwerk *Kasper Oom* de geschiedenis van den jeugdigen en grilligen neef van Kasper-oom, op de eenvoudigste en tevens flinkste wijze. Zoo 'n lectuur is opbeurend. Professor Scharpé las ons, in de oorspronkelijke platduitsche taal, eenige gedichten voor, maar het kruim van zijne voordracht, waren die tafereelen uit *Kasper-Oom*, zoo meesterlijk vertaald en zoo levendig voorgedragen!

Op de volgende vergadering, 23en Maart, liet ons de heer J. BERNOLET nog een dier verdienstelijke Westvlaamsche schrijvers kennen, namelijk *Leroy*, onderpastoor te Staden. Hij schreef riddersproken, sproken en legenden, waarvan we beurtelings eenige uittreksels te hooren krijgen. Spreker eindigt met 't voorlezen van eenen brief van Gezelle aan Leroy, waarin het rondborstig karakter van den grooten dichter nogmaals uitkomt en hij optreedt als willende ondersteuner der letterkündige krachten in West-Vlaanderen. In zijne spreekbeurt gaf ons de heer Arthur DE GROODT zeer interessante meedeelingen over de *Hoogescholen in Schotland* en liet ons het studentenleven en de studenteninrichtingen kennen te St-Andrews, Glasgow, Old-Aberdeen, Edimburg.

De laatste vergadering van 't jaar 1905-1906 bracht ons eene aangename verrassing. Hoogleeraar HELLEPUTTE, onze gevierde eerste ondervoorzitter, kwam onverwachts onze vergadering bijwonen. Met luid applaus ontvangen, werd hij genoodzaakt tot spreken en na eene met koddigheid en fijn humorism doorweven inleiding — zooals hij alleen

(1) Die voordracht werd opgenomen in het zomernummer van *Ons Leven*.

dat kan — deed hij ons allerbelangrijkste mededeelingen over 't wetsvoorstel Coremans en de voorstellen der Middenafdeeling. Deze laatsten staan hoogleeraar Helleputte niet aan en zijne overtuiging is dat. verkrijgt men niets beter dan 't wetsvoorstel Coremans, men alle andere voorstellen ongenadig moet afketsen.

Nadat de Voorzitter den gevierden Hoogleeraar bedankt had, werd de vergadering vergast op eene voordracht van Dr J. KLEYNTJENS, oudboekbewaarder van *Met Tijd en Vlijt*, die, terug van eene reis naar Engeland, ons allerbelangrijkste en volledige inlichtingen meedeelt over de *hoogeschool te Cambridge* (1).

Hiermêe sloten we 't akademisch jaar 1905-1906.

Moge *Met Tijd en Vlijt*, onder 't krachtig beleid van den voorzitter, hoogleeraar Vliebergh, met de welwillende hulp en bescherming der overige hoogleeraren, door het immer toenemend getal zijner leden, meer en meer invloed uitoefenen en beantwoorden aan ziine roeping : toekomstige intellectueele, overtuigde, bekwame leiders vormen voor het volk van Vlaanderen!

(1) Die voordracht werd gedrukt in het laatste nummer van *Ons Leven* van 't jaar 1906.

SOCIETAS PHILOLOGA LOVANIENSIS.

Présidents d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université; M. F. COLLARD, professeur ordinaire.
Président : M. le chanoine REMY, professeur ordinaire.
Secrétaire : M. DEBATTY, Léon, de Spa.

Ont pris part aux travaux : MM. Charles Collard, de Louvain, docteur en droit; Prikartz, Jules, de Verviers; Calozet, Joseph, d'Awennes; Simar, Théophile, de Petit-Rechain; Vatlet, Auguste, de Kessel-Loo; l'abbé Jamar, Joseph, de Huy; l'abbé Quaedvlieg, Louis, d'Aubervilliers; l'abbé Engelen, Lambert, de Tongerloo; l'abbé Fierens, Jules, d'Anvers; l'abbé Declercq, Achille, de Lauwe; l'abbé Lambrécht, Médard, de Walebeke; le P. Creusen, S. J., de Louvain; le P. Charlier, S. J., de Namur; le P. Debil, S. J., de Coutrai, candidats en philosophie et lettres.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIETAS PHILOLOGA de l'Université catholique. pendant l'année académique 1905-1906, présenté par M. l'abbé Em. DEBACKER, Docteur en philosophie et lettres, secrétaire sortant.

MESSIEURS,

Fidèle au caractère qu'elle a pris depuis quelques années, la *Societas Philologa* a suivi dans ses travaux une direction philologique et archéologique. Je suivrai dans mon rapport ce classement naturel.

La partie philologique de nos séances a été consacrée aux études particulières présentées par les membres. Dans la mesure du possible, la *Societas Philologa* s'efforce d'être un organe assez semblable aux séminaires existant dans les universités allemandes. Elle offre aux étudiants l'occasion de produire devant un public restreint, mais compétent, leurs essais de travail personnel. Ceux-ci sont ordinairement des fragments de leur dissertation doctorale. Il en a été ainsi, à peu d'exeptions près,

cette année encore. Voici, sans m'astreindre à l'ordre dans lequel ils se sont succédé, les noms et les travaux des conférenciers.

Le P. Creusen, S. J., a exposé, en s'appuyant sur les «Mémorables» de Xénophon et les dialogues de Platon, quelques uns des principes fondamentaux de la morale socratique. La question de savoir si Socrate a mis assez en lumière le caractère propre de l'acte honnête et surtout de l'obligation morale a été l'objet principal de la discussion.

Le P. Debil, S. J., étudie ensuite la reconstitution d'un texte orphique proposée par Hermann Diels dans le *Festschrift Gomperz*, 1902, sous ce titre : *Ein Orphischer Demeterhymnus.*

Après avoir donné en guise d'introduction l'historique de la découverte des tablettes orphiques et en avoir montré l'importance pour l'histoire de la mystique grecque, il aborde l'étude du texte.

Découverte en 1879 sur le territoire de la commune de Corigliano-Calabro, la tablette fut étudiée et publiée par le prof. Comparetti dans les *Notizie dei Scavi*, 1880, p. 328. Le savant Italien y déchiffra les noms de plusieurs divinités de la théogonie orphique, entre autres celui de Phanès. Cependant la profonde corruption du texte, les nombreuses confusions de lettres, firent conclure au professeur qu'il avait sous les yeux un spécimen de cette littérature magique dont on cherche en vain la clef. A-t-il gardé cette manière de voir, c'est ce que nous apprendra la publication d'un nouveau fac-simile de la tablette auquel il a promis d'ajouter la discussion du texte. Diels rejetant l'hypothèse d'un texte magique, voit dans le texte tel que nous le possédons l'œuvre d'un graveur apulien qui sans intention aucune copia maladroitement à cause de son ignorance du grec, un modèle déjà couvert de leçons variées qu'il entremêla. Ce seront donc les règles ordinaires de la critique qui en guideront la reconstitution.

Ce serait dépasser le cadre forcément restreint d'un compte-rendu que de signaler les détails de la reconstitution comme de la critique qui en a été faite; contentons-nous d'en exposer la méthode et les conclusions.

En présence d'un texte qui ne diffère du genre des autres tablettes que par sa corruption plus grande, se basant sur le fait que la plupart d'entre elles sont écrites en hexamètres ou en une forme qui s'en approche, Diels cherche à retrouver parmi les débris informes et fortement altérés les éléments de l'hexamètre primitif; il croit de fait en découvrir çà et là des traces. Une épreuve négative, la parfaite concordance du texte obtenu avec les doctrines et les fables orphiques vient corroborer sa reconstitution; résultat final : nous nous trouvons en présence d'un fragment d'hymne orphique à Démèter.

Tout en rendant hommage à la vaste et extraordinaire érudition à la critique ingénieuse et à la parfaite loyauté du grand philologue qui ne présente sa reconstitution que comme hypothétique, le P. Debil ne peut admettre ses conclusions.

Les débris de l'hexamètre primitif lui semblent trop rares et trop altérés pour qu'on parvienne à une reconstitution suffisamment prouvée de l'original. Bien qu'il partage les doutes de Diels sur la présence du nom de Phanès dans l'inscription, résultat important vu que c'est le seul texte de l'époque qui le porte, l'hypothèse dans son ensemble lui paraît hasardée.

Un texte ainsi reconstitué peut-il avoir la valeur d'un document historique? Non certes et cependant pour Maass Tagesgötter p. 288 la tablette *est* un fragment d'hymne orphique; Dieterich eine Mithrasliturgie p. 197 tout en atténuant son affirmation par une forme conditionnelle n'en semble pas moins absolu pour le fond: enfin dans Kroll « Die Altertumswissenschaft im letzten Vierteljahrhundert » p. 436 nous lisons Auf einem ähnlichen Goldblättchen scheint Diels mit Recht trotz des fast bis zur Unkenntlichkeit entstellten Textes, *mit Recht* den Anfang eines Orphischen Demeterhymnus erkannt zu haben ».

M. Ch. Collard traita de l'*Authenticité de la loi des XII Tables*. Cette question, qui a suscité dans les derniers temps une littérature très touffue (1), est particulièrement difficile. Son exposé et sa discussion seraient incompréhensibles, si l'on ne connaissait pas l'histoire traditionnelle du decemvirat et de la législation des XII Tables. M. C. Collard exposa donc d'abord cette histoire traditionnelle, telle qu'elle se dégage de nos auteurs anciens et telle que l'admettent les savants modernes. Toutefois vu l'importance des sources en cette matière. le conférencier dit un mot à ce sujet, quitte à reprendre la question en exposant et dis-

(1) PAÏS. *Storia d'Italia dai tempi piu antichi alla fine delle guerre puniche*, 2e partie. *Storia di Roma*, Turin, t. I, 1, 1892, I, 2, 1899. — LAMBERT. *La question de l'authenticité des XII Tables* et les *Annales Maximi*. Extrait de la *Nouvelle revue historique du droit français et étranger*, Paris, 1902. — Id. *Le problème de l'origine des XII Tables. Qq. Contributions empruntées à l'histoire comparative et à la psychologie des peuples*, Paris, 1902. Extrait de la *Revue générale de droit*. — Id. *Etudes du droit commun législatif ou de droit civil comparé*, 1e série. *Le régime successoral. Introduction. La fonction du droit civil comparé. I. Les conceptions étroites ou unilatérales*, Paris, 1903, 927 pages. — Id. *L'histoire traditionnelle des XII Tables et les critères d'authenticité des traditions en usage dans l'Ecole de Mommsen. Annales de l'université de Lyon*, 1903.

cutant Païs et Lambert. Après cette histoire traditionnelle vint l'analyse de l'ouvrage de Païs en général et l'exposé de ses idées sur le décemvirat. Quelques observations critiques terminèrent cette partie. M. Collard aborda enfin la question telle qu'elle se présente dans Lambert et discuta les conclusions du savant professeur de Lyon.

Au milieu des travaux personnels sur les sources est venue se placer la critique d'un ouvrage récent sur *le Génie de Tacite*, présentée par M. Quaedvlieg. Notre camarade était particulièrement préparé à cette analyse par le cours qu'il avait suivi cette même année en candidature. Sa critique, très pénétrante, n'a pas duré moins de deux séances. Sa conclusion n'a été ni plus ni moins sévère que celle de M. Em. Thomas dans la *Revue critique* et de beaucoup d'autres.

Voici le résumé des communications faites par M. Prikartz de sa thèse doctorale sur le *Retour des Héraclides*.

Dans son Euripides Héraclès (1) M. von Wilamowitz concilie la théorie d'O. Muller (2) qui fait d'Hercule un héros Dorien et celle de Buttmann (3) qui en fait une conception purement politique et populaire. Héraclès est pour lui un type idéal propre aux seuls envahisseurs, spécialement aux Doriens. Ce système très étroit est impuissant à expliquer la dualité choquante des éléments que renferme le mythe : Un Hercule dieu et homme tout ensemble affublé de deux noms, Hercule-Alcide, réclamé par deux villes, Argos et Thèbes, tour à tour ami et ennemi de Hera, invincible et asservi. Contrairement à ce que pense v. W. les anomalies existent avant l'invasion du Péloponèse puisqu'elles ne s'expliquent pas par la venue des Doriens à Argos. Enfin il est un point qui reste obscur; c'est l'Hercule dieu qu'on trouve à une époque fort ancienne dans des régions absolument soustraites à toute influence Dorienne. Nous concluons à l'insuffisance certaine de cette solution et à l'existence d'un Hercule prédorien.

M. Simar a soumis ensuite à l'appréciation de la société quelques communications concernant l'organisation de l'ancienne Université de Louvain, notamment la place occupée par la Faculté des arts dans l'ensemble des facultés académiques. Il a conclu que le grade de maître ès-arts était une préparation aux études supérieures de droit, de théologie et de médecine. Il s'est demandé ensuite si le collège des Trois-Langues rele-

(1) Berlin, 1895.
(2) Dorier. Breslau, 1824.
(3) *Mythologus*. Berlin, 1828.

vait bien de la Faculté ès-arts. Il a analysé dans ce but le curieux ouvrage d'Erycius Puteanus : *Martyremata academica* (Leyde, 1618) ou certificats délivrés par le maître à ses meilleurs élèves, et il a trouvé que les titulaires de ces diplômes étaient surtout des membres des 3 facultés supérieures qui suivaient les cours publics que faisait Puteanus au collège Busleiden. A côté de ceux là, il y a les étudiants qui prennent part aux exercices particuliers de la *Palaestra Sanae Mentis* ou école d'éloquence (fondée en 1610), puis des *contubernales* qui habitent chez le maître et reçoivent des leçons privées. Les *anecdota* de Puteanus fournissent de curieux renseignements sur les *contubernales*.

Dans une autre séance, M. Simar a esquissé à grands traits les idées philosophiques et morales de Puteanus et comment ces idées se réflètent dans ses œuvres de philologue ou d'humaniste et dans sa carrière professorale.

Dans la dernière séance de la société *Philologa*, le P. Charlier, S. J., a exposé le résultat actuel de ses recherches sur les idées religieuses de Socrate. S'appuyant principalement sur les Mémorables de Xénophon, dont il contrôle néanmoins à chaque instant le témoignage par les dialogues de Platon, il expose successivement la théologie de Socrate, les rapports entre les concepts religieux de Socrate et son système moral, enfin les enseignements du philosophe sur les différents actes de la vertu de piété. Quoique resté polythéiste, Socrate a pourtant considérablement épuré les concepts populaires de la divinité, dont il se faisait le champion, et, si dans son système moral il laisse logiquement peu ou point de place à l'action des dieux, par une heureuse contradiction il s'est servi du respect et de la crainte de ces mêmes dieux, pour élever la vie morale de ses disciples.

L'archéologie n'a pas été l'objet de travaux personnels au même degré que la philologie proprement dite. Les séances qui lui ont été consacrées ont consisté en exercices de deux sortes, les uns sur une des sources littéraires de nos connaissances sur l'art antique l'*Historia naturalis* de Pline l'ancien (Livres 33 à 36 passim), les autres sur les planches de la *Griechische Vasenmalerei* de Fùrtwängler et Reichhold.

Dans l'histoire naturelle de Pline, nous avons commencé la lecture au livre 36e, qui traite de la sculpture en marbre. Trente-deux chapitres ont été analysés et critiqués. Outre les livres généraux de Brunn, Collignon, Fürtwängler et les revues archéologiques, nous avons utilisé E. Sellers. *The Elder Pleny's chapters on the History of art*. London, 1896.

Pour l'interprétation des planches de la *Griechische Vasenmalerei*,

nous disposions du texte explicatif, en somme fort insuffisant, édité par Fürtwängler et Reichhold et des ouvrages généraux de Pottier et Dumont, outre les revues archéologiques.

Je ne veux pas terminer ce rapport sans rappeler la visite faite en compagnie de notre directeur au musée du Cinquantenaire. L'avant-midi fut consacré à l'analyse des marbres que le zèle intelligent des conservateurs, MM. Cumont et De Mot, a pu réunir ces dernières années dans notre musée national. Nous eûmes l'après-midi la bonne fortune inespérée d'une conférence de M. De Mot sur la céramique antique. C'est la partie la plus riche de notre musee, et elle a trouvé en M. De Mot un conservateur qui la connait admirablement et qui l'aime. Sans avoir été informé de notre visite, mais préparé par les excellents cours qu'il donne chaque année au musée même, M. De Mot a pu nous exposer, avec la clarté d'un savant, maître de son sujet et la chaleur d'un artiste épris de l'idéal grec, l'évolution de la céramique grecque depuis ses humbles débuts jusqu'à sa période de splendeur suivie bientôt de sa décadence sous la domination romaine. Conférence hautement instructive, qui nous montra avec une clarté saisissante, dans ces productions humbles en apparence, des témoins irrécusables des diverses phases de la civilisation grecque. On sent que M. De Mot s'est formé à l'école des maîtres, que la céramique antique est pour lui cette science à la fois élevée et exacte telle que l'ont faite les grands maîtres modernes Jahn, Fürtwängler et Pottier. M. le Directeur, en le remerciant au nom des étudiants, a vanté l'excellence des cours de M. De Mot, que lui-même a suivis, et nous a engagés, si les circonstances s'y prêtaient, à profiter comme lui, pour compléter notre formation archéologique, des richesses de notre musée national et de la science de ceux qui le dirigent. Cette visite a clôturé dignement nos travaux.

SÉMINAIRE HISTORIQUE.

ANNÉE 1905-1906.

Président d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université.
Président : M. l'abbé A. CAUCHIE, professeur d'histoire.
Secrétaires-rapporteurs : M. l'abbé LEBON, Joseph, bachelier en théologie;
Le R. P. BAUR, Chrysostome, de l'ordre de Saint-Benoit;
Le R. P. ISTURIZ, Célestin, O. C., bachelier en droit canon.
Bibliothécaires : M. l'abbé DELANNOY, Paul, licencié en droit canon;
M. l'abbé PRIMS, Florent, candidat en sciences morales et historiques.

Ont pris part aux travaux :

Ire SECTION. CONFÉRENCES HISTORIQUES, A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

M. L'abbé Brohée, Abel, licencié en théologie.
Le R. P. Mulligan, Sylvestre, O. C., licencié en théologie.
MM. L'abbé Tessens, François, licencié en théologie.
L'abbé Zwierlein, Frédéric, licencié en théologie.
L'abbé Delannoy, Paul, licencié en droit canon.
Le R. P. Palandri, Eletto, O. F. M., licencié en sciences morales et historiques.
MM. L'abbé Lecouvet, Jules, bachelier en théologie.
L'abbé Leroux, Eugène, bachelier en théologie.
L'abbé Lottin, Joseph, bachelier en théologie.
L'abbé Vander Heeren, Achille, bachelier en théologie.
L'abbé Monin, Arthur, bachelier en droit canon.
L'abbé De Caluwe, Joseph, bachelier en théologie.
L'abbé Ghio, Jacques, étudiant en théologie.
Le R. P. Goldaracena, Ladislas, O. C., bachelier en théologie.
MM. L'abbé Peeters, Xavier, bachelier en théologie.
L'abbé Callewaert, Henri, bachelier en droit canon.
L'abbé De Craene, Basile, bachelier en droit canon.
L'abbé De Jong, François, bachelier en droit canon.

MM. L'abbé Govaerts, Louis, candidat en philosophie et lettres.
L'abbé Bogaert, Joseph, étudiant en théologie.
L'abbé Denteneer, Gérard, étudiant en théologie.
L'abbé De Winter, Émile, étudiant en théologie.
Le R. P. De Cock, Cristin, O. F. M., étudiant en théologie.
MM. L'abbé Dumortier, Arthur, étudiant en théologie.
L'abbé Potticz, Joseph. étudiant en théologie.
L'abbé Smet, Louis, étudiant en théologie.
L'abbé Terstappen, Antoine, étudiant en théologie.
L'abbé Van Cauwelaert, Émile, étudiant en théologie.
L'abbé De Hoon, Corneille, étudiant en droit canon.
L'abbé de Josika, Jules, étudiant en droit canon.
L'abbé Kisselstein, Gaston, étudiant en droit canon.
M. Fierens, Alphonse, candidat en philosophie et lettres.
MM. L'abbé Pasture, Alexandre, candidat en sciences morales et historiques.
L'abbé Prims, Florent, candidat en sciences morales et historiques.
L'abbé Verhamme, Firmin, étudiant en philosophie et lettres.

IIe SECTION. TRAVAUX PRATIQUES SUR LES INSTITUTIONS DU MOYEN AGE, A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

MM. Blondiau, Adolphe, docteur en philosophie et lettres.
Dancot, René, docteur en philosophie et lettres.
Le R. P. de Moreau d'Andoy, Edgar, S. J., docteur en philosophie et lettres.
Le R. P. Goetstouwers, Jean-Baptiste, S. J., docteur en philosophie et lettres.
MM. Mottart, Alphonse, docteur en philosophie et lettres.
Tihon, Amand, docteur en philosophie et lettres.
Le R. P. Palandri, Eletto, O. F. M., licencié en sciences morales et historiques.
M. l'abbé Zwierlein, Frédéric, licencié en théologie.
Le R. P. Isturiz, Célestin, O. C., bachelier en droit canon.
M. l'abbé Monin, Arthur, bachelier en droit canon.
MM. Fierens, Alphonse, candidat en philosophie et lettres.
Beckers, Charles, étudiant en philosophie et lettres.
Dock, Nicolas, étudiant en philosophie et lettres.
Lyna, Joseph, étudiant en philosophie et lettres.

Le R. P. Mohlbergh, Cunibert, O. S. B., étudiant en sciences morales et historiques.
MM. Delbeke, Francis, étudiant en droit.
Smolders, Théodore, étudiant en droit.

IIIe SECTION. EXERCICES CRITIQUES SUR LES SOURCES, A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

MM. L'abbé Delannoy, Paul, licencié en droit canon.
L'abbé Monin, Arthur, bachelier en droit canon.
L'abbé Callewaert, Henri, bachelier en droit canon.
L'abbé De Craene, Basile, bachelier en droit canon.
L'abbé De Jong, François, bachelier en droit canon.
Le R. P. Dero, Épiphane, O. C., bachelier en droit canon.
MM. L'abbé De Hoon, Corneille, étudiant en droit canon.
L'abbé de Josika, Jules, étudiant en droit canon.
L'abbé Kisselstein, Gaston, étudiant en droit canon.
L'abbé Zwierlein, Frédéric, licencié en théologie.
Le R. P. Palandri, Eletto, O. F. M., licencié en sciences morales et historiques.
M. Fierens, Alphonse, candidat en philosophie et lettres.
M. L'abbé Govaerts, Louis, candidat en philosophie et lettres.
MM. Van Isacker, Philippe, candidat en philosophie et lettres.
Verwaest, Aloïs, candidat en philosophie et lettres.
Marques dos Reis Maia, Joseph, candidat en sciences morales et historiques.
MM. L'abbé Pasture, Alexandre, candidat en sciences morales et historiques.
L'abbé Prims, Florent, candidat en sciences morales et historiques.
MM. Opdebeeck, Joseph, étudiant en philosophie et lettres.
Van Langendonck, Camille, étudiant en philosophie et lettres.
MM. L'abbé Verhamme, Firmin, étudiant en philosophie et lettres.
Verreth, Joseph, étudiant en philosophie et lettres.

RAPPORT
sur les travaux du SÉMINAIRE HISTORIQUE, pendant l'année académique 1905-1906 (1).

Ire section. — Conférences historiques.

(Rapport de M. l'abbé J. Lebon.)

Nous remarquions, en commençant le rapport sur les travaux du Séminaire historique pendant l'année académique 1904-1905, que les théories gallicanes furent le fruit d'une préparation lente mais sûre, qui progressa par une série d'emprises du pouvoir séculier et d'attaques contre l'autorité du Souverain Pontife. Nous ajoutions que Marsile de Padoue, Occam, et d'autres docteurs de la même époque avaient déjà tous les éléments de la théorie conciliaire et n'attendaient que l'occasion de la faire prévaloir. C'est ce qu'il nous sera permis de mettre en relief en analysant d'abord, dans les proportions que comporte un rapport, deux remarquables études présentées à nos Conférences pendant l'année académique 1905-1906. Ces travaux nous ont fourni un précieux complément d'informations sur les relations entre l'Église et l'État sous l'Ancien Régime, restées au programme du cours d'histoire ecclésiastique à la Faculté de Théologie en 1904-1905.

M. l'abbé A. Brohée s'est attaché aux doctrines d'un livre célèbre, le *Defensor pacis de Marsile de Padoue* (2). Cette œuvre est le terme

(1) Sur le but et l'organisation des trois sections que comprend le Séminaire, voir : *Université catholique de Louvain. Le Séminaire historique.* Louvain, 1905.

(2) **Sources :** Marsilius de Padua, *Defensor pacis*, éd. de Bâle, 1522, et dans Goldast, *Monarchia S. Rom. Imperii*, t. II, pp.154. et svv.; Francfort, 1668. — *De translatione imperii*, dans Goldast, *l. c.* pp. 147 et svv.; *Informatio de nullitate processuum papae Johannis XXII contra Ludovicum Bav. imp.*, dans Goldast, *l. c.*, pp. 18 et svv. — **Ouvrages généraux :** Scaduto, *Stato et Chiesa.* Florence, 1882; Riezler, *Die literarischen Widersacher der Päpste zur Zeit Ludwigs des Baiern.* Leipzig, 1874; Hergenröther, *Kirchengeschichte*, 4e édit. par J.-P. Kirsch,

logique de l'évolution des idées démocratiques auxquelles la lutte entre Boniface VIII et Philippe le Bel venait de donner un si puissant essor. L'auteur, né à Padoue vers 1270, avait pris le titre de maître à la faculté des arts de Paris, et d'abord professeur, puis recteur, avait élaboré son ouvrage pendant les années de son enseignement. Forcé de quitter Paris par suite de diverses circonstances, il jeta les yeux sur l'Allemagne et voulut, par son *Defensor,* se ménager les bonnes grâces de Louis de Bavière alors en pleine lutte avec le pape Jean XXII. Pouvait-on souhaiter une occasion plus favorable d'exposer et de défendre l'idéal démocratique opposé aux revendications pontificales? Le livre de Marsile ne peut être séparé de la littérature polémique suscitée par le conflit entre les deux puissances. Dans le parti grégorien, Gilles de Rome avait composé pour l'éducation de Philippe le Bel son ouvrage *De regimine principum;* le même auteur avait défendu la légitimité de l'abdication de S. Célestin V et de l'élection de Boniface VIII. Pour lui l'Église se personnifie dans le Pontife romain, jouissant de la plénitude du pouvoir, source de tout droit, maniant directement le glaive spirituel et per excellentiam le glaive temporel. La fin de l'État est subordonnée à celle de l'Église : ainsi la question des relations entre les deux puissances est en principe résolue. Même doctrine chez Jacques de Viterbe : l'Église ayant à sa tête le Pape est le royaume parfait. La société civile est légitime, mais imparfaite; son chef suprême, l'empereur, est dans une subordination absolue vis-à-vis de l'autorité religieuse. L'italien Henri de Crémone donne en plus les preuves juridiques du système. L'ardeur de la lutte jette les partis dans l'égarement; on calcule que le pouvoir du pape égale cinquante sept fois celui de l'empereur; le pape lui-même ne sait pas tout ce qu'il peut, tant son autorité est étendue.

Il convient de reconnaître que l'opposition fut aussi radicale dans ses négations. Guillaume Durand tient que les évêques sont les véritables

t. II, pp. 754 et svv. Fribourg en Br., 1904.— **Travaux spéciaux :** MEYER, *Étude sur Marsile de Padoue.* Strasbourg, 1870; LABANCA, *Marsilio da Padova.* Padoue, 1882 (cfr. un article de FRANCK, dans le *Journal des Savants,* mars 1883, pp. 117-130); WURM, *Zu Marsilius von Padua,* dans le *Historisches Jahrbuch,* t. XIV (1893), pp. 68-69; HURAUT, *Étude sur Marsile de Padoue.* Paris, 1892; JOURDAN, *Étude sur Marsile de Padoue.* Montauban, 1892; VON GUGGENHEIM, *Marsilius von Padua und die Staatslehre des Aristoteles,* dans le *Historische Vierteljahrschrift,* t. VIII (1904), pp. 343-362; SULLIVAN, *The manuscripts and date of Marsiglio of Paduas « Defensor pacis »,* dans *The english historical Review,* t. XX (1905), pp. 293 et svv.; RE[3] L'article de SANDER, t. XII. Leipzig, 1903.

successeurs des Apôtres; leur juridiction vient immédiatement de Dieu; ils sont maîtres absolus dans leurs diocèses respectifs. Pierre ne fut que le premier parmi ses pairs; de même le Pape n'est que l'évêque du premier des sièges épiscopaux, nullement impeccable ni infaillible. L'État est autonome et pleinement indépendant. De nombreux écrits anonymes : *Quaestio in utramque partem, Rex pacificus, Disputatio inter clericum et militem,* etc. relèguent catégoriquement le pouvoir pontifical dans le domaine purement spirituel et favorisent l'indépendance des évêques. Le dominicain Jean de Paris systématise toutes ces tendances. L'Église est la communauté spirituelle des fidèles dont le Pape est de droit divin le représentant, le primat et le chef. Mais le Concile peut le juger et le déposer. Dans l'État, qui est une société parfaite fondée sur le droit naturel et sur le droit des gens, le pouvoir vient de Dieu par le moyen du peuple qui élit le roi et limite sa puissance. Une préséance d'honneur revient à l'autorité religieuse, mais tout pouvoir coactif est du domaine du prince séculier; le Pape doit se borner à constater la faute morale.

Cependant ces doctrines étaient proposées par leurs patrons avec des hésitations, des ménagements et tempéraments que ne connaît plus la logique rigoureuse de Marsile de Padoue. Il ne conserve plus rien de l'ancienne conception théocratique de la société. Dieu sans doute demeure le fondement éloigné de toute puissance, mais la base immédiate en est le peuple qui détient même le pouvoir législatif. La loi est l'expression non plus de la volonté du prince, comme pour Jean de Paris, mais de la volonté du peuple qui, par sa majorité, la porte, l'interprète, la modifie, la suspend et l'abroge à son gré. L'élu du peuple jouit d'une autorité secondaire, instrumentale et exécutive.

Dans l'Église les fidèles jouissent des deux grands pouvoirs électif et législatif. Ils nomment les évêques et désignent les sujets à ordonner. Le pouvoir législatif, c'est, dans l'Église, le droit de déterminer le sens des Saintes Écritures; en cela consiste le rôle du Concile général dans lequel la délibération et le vote appartiennent aux fidèles ou à leurs délégués. La puissance ecclésiastique c'est le sacerdoce, communiqué directement par Dieu et dont l'essence est le pouvoir de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ, et de remettre les péchés, ou plutôt de les déclarer remis. Elle est égale chez tous les prêtres; chacun d'eux la peut communiquer par l'ordination au sujet légitimement désigné par la communauté.

Le chapitre VIII de la deuxième partie contient vraiment l'essence de

la doctrine du *Defensor pacis*. Marsile s'efforce d'y déterminer le domaine respectif de l'Église et de l'État. La puissance humaine n'a point d'empire sur les actes internes de l'ordre moral; elle ne touche que les actes extérieurs et d'ordre matériel; elle a sa fin en ce monde, dispose du pouvoir coactif et constitue une société parfaite. La loi divine atteint les actes internes et tout ce qui se rapporte à la vie éternelle; ses moyens d'action ici-bas se réduisent à la persuasion, car Jésus-Christ s'est réservé la puissance coactive pour en user à la fin des temps. De ces principes il s'ensuit rigoureusement que tout ce qui est matériel, externe, regarde l'État; l'Église est dépourvue de toute force coactive. Il n'est plus question, comme chez les césaristes antérieurs, de spirituel adjacent, de distinction entre la France et l'Empire, de théorie de la nécessité, d'immunités ecclésiastiques en matière d'impôts : la solution est aussi radicale qu'absolue.

Prêtres et évêques, à titre humain et individuel, tombent comme les autres citoyens sous la règle de la loi humaine. Est-ce à dire que l'Église est soumise à l'État? Il faut remarquer qu'en déniant à l'Église toute juridiction extérieure, en nivelant les degrés de la hiérarchie religieuse, en faisant du peuple fidèle le législateur et le juge universel dans le Concile général, Marsile de Padoue en arrive à détruire le caractère social chez la multitude des chrétiens. L'Église n'est plus qu'une doctrine; la foi est l'unique lien de ses membres; c'est comme une première lueur de protestantisme, mais le conflit entre les deux puissances est théoriquement impossible.

L'inflexible logique de Marsile est prise en défaut quand il transporte sur la *multitudo fidelium* la puissance coactive qui ne peut convenir qu'à la *multitudo civium*. Cette confusion, qui n'est d'ailleurs pas constante, vient de ce qu'en fait les deux foules s'identifiaient à cette époque. De la sorte, le peuple chrétien aura la faculté de forcer son prêtre à assister au Concile, et le Concile à son tour pourra imposer des préceptes sous la sanction de peines temporelles.

On le reconnaît sans peine : ce livre fournissait aux ennemis de l'autorité religieuse un puissant arsenal. L'auteur lui-même avait exercé la plus pernicieuse influence sur Louis de Bavière; ses conseils avaient amené la prise de Rome et l'élection de l'antipape Nicolas V. Une bulle de 1327 condamna le *Defensor pacis,* mais les erreurs fondamentales qui y étaient défendues avec une apparente solidité devaient être souvent renouvelées dans la suite (1).

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé F. Zwierlein.

Le principe de la souveraineté populaire que Marsile avait mis tant d'ardeur à défendre, se retrouve, avec quelques restrictions dans son application, chez un autre partisan de Louis de Bavière. M. l'abbé E. Leroux s'est chargé de nous le faire connaître en exposant les *Théories politico-religieuses de Guillaume Occam* (1). Originaire du village anglais dont il retint le nom, et bachelier d'Oxford, Guillaume Occam vint suivre à Paris les leçons de son confrère Duns Scot. Dans la suite il attaqua avec la dernière vivacité le réalisme scotiste, et, dans une foule d'écrits philosophiques, il proposa et défendit son système nominaliste qui jouit d'un grand succès à Paris au XIVe siècle. Son intervention dans la querelle des spirituels qui déchirait son Ordre le fit retenir dans une sorte de captivité à Avignon; mais il parvint à s'enfuir et se réfugia avec Michel de Césène et Bonagratia de Pergame à la cour de Louis de Bavière. C'était en 1328. L'excommunication fut lancée contre les fugitifs, qui n'hésitèrent point à en appeler au futur Concile, puis à se rallier à l'antipape Nicolas V. Ce fut à Munich qu'Occam composa de nombreux ouvrages publiés au cours des controverses de l'époque; car il prit encore position contre Jean XXII au sujet de la vision béatifique. Ni la mort du Pontife, ni celle de l'empereur ne ralentirent son ardeur contre la papauté. Il mourut probablement en 1349, réconcilié, croit-on, dans ses derniers moments avec l'Église qu'il avait tant combattue.

Les écrits d'Occam forment un traité *de Romano Pontifice* plutôt

(1) **Sources :** Guilhelmi Okami, *De jurisdictione imperatoris in causis matrimonialibus*, dans Goldast, *Monarchia S. Rom. Imperii*, t. I, pp. 21-25. Hanau, 1612; *Octo quaestionum decisiones super potestate summi pontificis*, dans Goldast, *l. c.*, t. II, pp. 313-391; *Dialogus de potestate imperiali et papali, ibid.*, t. II, pp. 396-957; *Compendium errorum Johannis papae XXII, ibid.*, t. II, pp. 958-976; *Opus nonaginta dierum, ibid.*, t. II, pp. 993-1236; Denifle-Chatelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. I. Paris, 1891; C. Eubel, *Bullarium franciscanum*, t. V, nos 520, 711, 714, 715, 718, 773, 783, 850, 892, Leipzig. 1898, et t. VI, no 508a, Leipzig, 1902. — **Ouvrages généraux :** *Les encyclopédies au mot Occam ;* surtout RE3 art. de R. Seeberg, t. XIV, Leipzig, 1894; Riezler, *o. c.*, pp. 243 et svv.; K. Müller, *Der Kampf Ludwigs des Baiern mit der römischen Kurie*, t. II, pp. 88 et svv., Tubingue, 1879. — **Travaux spéciaux :** A. Dorner, *Staat und Kirche nach Occam*, dans les *Theologische Studien und Kritiken*, 1886, pp. 672 et svv.; Silbernagl, *Occams Ansichten über Kirche und Staat*, dans l'*Historisches Jahrbuch*, t. VII, (1886), pp. 423 et svv.; Kropatschek, *Occam und Luther*, dans les *Beiträge zur Förderung christlicher Theologie*, t. IV (1900). pp. 50 et svv.

qu'un traité *de Ecclesia;* tous examinent le pouvoir pontifical et les relations du pape avec l'autorité civile. Les *Octo quaestionum decisiones* et le dialogue *de potestate imperiali et papali* envisagent directement la question. Cependant la pensée de l'auteur reste à dessein enveloppée d'obscurités et dissimulée parmi les opinions diverses qu'il mentionne en rapporteur. Riezler attribue toujours à Occam la sentence dont les arguments ne sont point réfutés. Ce critère n'est ni universel ni infaillible. M. l'abbé Leroux adopte, à notre avis, une règle plus sûre en recourant à la méthode comparative et en confrontant les textes de ces ouvrages avec ceux d'autres écrits dans lesquels l'auteur exprime clairement sa pensée sur ces questions politico-religieuses ou sur des matières nécessairement connexes.

S. Pierre, établi par le Christ chef du Collège apostolique, a transmis à ses successeurs une réelle primauté de juridiction. Jamais Occam ne le nie explicitement; il semble même l'admettre, si l'on ne s'en tient point au seul Dialogue. Ceci à l'encontre des assertions de Riezler et de Seeberg. Mais l'infaillibilité est le privilège de l'Église universelle et non du Pape ou de l'église de Rome. Peut-il y avoir indifféremment un ou plusieurs papes suivant les circonstances? Ici encore Riezler, etc., forcent la pensée d'Occam qui ne décide point.

Dans la détermination de l'étendue du pouvoir pontifical, notre auteur pose une distinction qui a besoin d'être bien comprise. Les affaires spirituelles, dans lesquelles S. Pierre a reçu régulièrement toute puissance pour le bien général des fidèles, sont le domaine propre de la révélation, c'est-à-dire, ce qui est proclamé et réglé par la loi évangélique et ne se retrouve point, par conséquent, dans les législations humaines, ni dans les sectes en dehors de l'Église catholique, par exemple la foi, le culte, l'administration des sacrements, l'ordination des prêtres, etc. Les choses qu'il appelle temporelles, au contraire, concernent l'homme constitué *in puris naturalibus,* alors qu'il n'est soumis qu'au droit naturel et aux lois de la société civile dans laquelle il vit; elles sont communes aux fidèles et aux infidèles. En cette dernière matière, le Christ n'a donné régulièrement au chef des Apôtres que le droit de réclamer ce qui est nécessaire à sa subsistance et à l'accomplissement de sa charge. A cela se réduit aussi la puissance que les Pontifes romains possèdent de droit divin; leurs autres privilèges viennent du peuple fidèle qui peut les réduire et les supprimer à son gré. Grâce à cette distinction et à cette manière de l'entendre, Occam pouvait revendiquer pour Louis de Bavière le pouvoir de lever sans

l'intervention du Pape les empêchements qui contrariaient le mariage de son fils Louis de Brandebourg avec l'héritière de la Carinthie et du Tyrol.

La supériorité du Concile sur le Pape est une thèse qui repasse sans cesse sous la plume d'Occam; son appel prouve d'ailleurs qu'il savait la mettre en pratique. Mais jusqu'où s'étend cette juridiction du Concile quant au pouvoir dont le Pape dispose par la volonté du Christ? Evidemment notre auteur ne peut admettre que le Pontife romain n'a point de supérieur ici-bas; il ne tient pas non plus, avec Marsile de Padoue, que la multitude des fidèles est toujours juge de ses actes; il lui a reconnu une véritable primauté de juridiction. Son opinion est que l'Église a pouvoir contre le Pape quand ce dernier est hérétique ou devient une cause de scandale par son obstination dans le crime. Dans le premier cas, le Pape se dépose lui-même, puisque, du chef de son hérésie, il cesse d'être membre de l'Église; dans le second, c'est le concile, semble-t-il, qui doit le destituer, car il faut amputer le membre dont le mal infecterait tout le corps, et ne point tenter Dieu en espérant une préservation miraculeuse. Cela n'est d'ailleurs point sans exemple dans l'histoire, comme il apparaît par le cas de Jean XII.

Le concile général est-il infaillible? La question est traitée explicitement au livre V de la première partie du Dialogue. Riezler, etc., devraient répondre négativement, puisque c'est cette opinion qui a le dernier mot. Nous avons appris déjà à nous défier de ce critère. Or, pour qui considère l'insistance d'Occam à placer le concile au dessus du pape faillible; les avertissements répétés qui mettent le disciple en garde contre le danger d'attribuer à l'auteur toutes les opinions proposées en ce passage; la reconnaissance expresse de l'infaillibilité du concile dans la supplique que Michel de Césène adressa à l'empereur, en 1334, en son nom et au nom de ses adhérents, il devient extrêmement difficile, pour ne point dire impossible, de se ranger à l'avis des auteurs cités.

Les doctrines d'Occam sont plus claires et plus simples en ce qui regarde le pouvoir civil. Le prince tient son autorité de Dieu par l'entremise du peuple qui l'élit et peut le déposer après avertissement si son gouvernement ne tend pas au bien commun; car telle est sa règle, avec la loi naturelle et divine.

Dans les rapports mutuels, les pouvoirs sont nettement séparés et indépendants dans leur sphère respective; ce n'est qu'accidentellement et comme délégué du peuple que l'un des deux chefs intervient dans les choses qui ne sont pas de sa compétence ordinaire.

En résumé, Guillaume Occam chercha beaucoup moins à asservir l'Église à l'État qu'à la reléguer dans le domaine purement spirituel, pour laisser à la puissance civile juridiction pleine et entière en matière temporelle. La souveraineté populaire trouve sa limite tant dans la primauté et le pouvoir coactif du Pape que dans le pouvoir législatif du souverain. En admettant que le Pape peut tomber dans l'hérésie, en déclamant avec véhémence contre les vices de la curie romaine, Occam a frayé la voie aux réformateurs du XVIe siècle. On comprend que Luther l'appelât « son cher maître ». Mais plusieurs protestants ont singulièrement exagéré les relations qui existent entre notre franciscain égaré et les auteurs de la réforme. Il n'admit ni l'Ecriture comme unique règle de la foi, ni l'institution humaine de la papauté. Il n'est point un précurseur du protestantisme au même titre que Marsile de Padoue (1).

A deux siècles de distance nous rencontrons un autre partisan de la souveraineté populaire. Les *Théories politico-religieuses de Johannes Althusius* furent exposées au Séminaire historique par M. l'abbé X. PEETERS (2).

Ce philosophe juriste, né en 1557 à Witgenstein-Berlebourg (actuellement dans la régence prussienne d'Arnsberg), enseigna successivement à Herborn, à Siegen et à Steinfurt. Il entra dans la vie politique lorsqu'en 1604 il fut nommé syndic d'Emden en Frise Orientale. Durant

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé J. LOTTIN.

(2) **Sources :** JOH. ALTHUSII, U. J. D. *Politica methodice digesta et exemplis sacris et profanis illustrata...* Herborn, 1603-1614; *Jurisprudentiae romanae libri duo ad leges methodi Rameale.* Bâle, 1586; *Dicaeologiae libri tres, totum et universum jus quo utimur methodice complectentes,* Herborn, 1617. — **Ouvrages généraux :** BLUNTSCHLI, *Geschichte der neueren Staatswissenschaft*, 4e éd. Munich, 1884; LE MÊME, *Théorie générale de l'État*, trad. de A. DE RIEDMATTEN, 3e éd., Paris, 1891; R. SCHMIDT, *Allgemeine Staatslehre.* Leipzig, 1886; JELLINEK, *Allgemeine Staatslehre.* Berlin, 1900; REHM, *Geschichte der Staatsrechtswissenschaft.* Fribourg en Br., 1906; BR. SCHMIDT, *Der Staat. Eine öffentlich-rechtliche Studie.* Leipzig, 1896; TREUMANN, *Die Monarchomachen.* Leipzig, 1895; LANDMANN, *Der Souveränetätsbegriff bei den französischen Theoretikern von Bodin bis zu Rousseau.* Leipzig, 1896; E. CHOISY, *L'État chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze.* Genève, 1902. — **Travaux spéciaux :** O. GIERKE, *Joh. Althusius und die Entwicklung der naturrechtlichen Staatstheorien*, 2e éd. Breslau, 1902; (cf. la *Revue historique*, t. XXII (1882), pp. 175 et svv., et la *Revue de droit international et de législation comparée*, t. XII (1880), pp. 348 et svv.

trente quatre ans, il fut l'âme des luttes que cette ville, constituée en république sous le patronage des Provinces-Unies, soutint contre ses anciens maîtres, les comtes de la Frise Orientale. La considération dont il jouissait le fit charger de plusieurs légations importantes. Il mourut senior du conseil d'Église en 1638. Son enseignement et sa science juridique sont consignés dans un ouvrage qui resta le manuel classique de droit dans plusieurs universités, les trois livres de la *Dicaeologia*.

Laissant plusieurs écrits qui envisagent des questions plus spéciales, le conférencier s'est attaché aux doctrines générales qu'Althusius expose dans sa Politique. Cet ouvrage eut une fortune variée; plusieurs éditions s'en suivirent rapidement; son influence fut considérable, mais il fut aussi combattu avec acharnement à diverses reprises, par Grotius, Conring, Brenneisen, etc. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, Althusius fut éclipsé par les grands fauteurs de la souveraineté populaire, et il tomba dans l'oubli dont O. Gierke fut le premier à le tirer en 1880.

Cependant il occupe, comme on le verra, une place marquante dans l'évolution des idées politiques. Pour lui, la politique est la science qui s'occupe du groupement social des hommes. La cause efficiente de ce groupement est le consentement mutuel; sa nécessité se fonde sur la nature humaine et remonte ainsi à Dieu; son but essentiel est la communication réciproque des avantages sociaux, biens, fonctions et droits. La seule raison d'être de l'autorité est de promouvoir le bien de la communauté; elle impose aux sujets le devoir de l'obéissance dans les limites du contrat.

Althusius considère ensuite, en leur appliquant ces principes, les différentes espèces d'associations. Les sociétés privées simples sont d'abord la famille, groupement primordial et nécessaire, constitué par le mariage indissoluble, soumis à l'autorité du père : l'amour y est le principe d'union; puis la corporation, formée par contrat libre et résiliable entre hommes de même métier; elle jouit d'une certaine autonomie; le pouvoir est délégué à un représentant élu par le suffrage universel. La réunion des sociétés privées aboutit à la société publique, soit particulière : village, ville, province, soit universelle c'est-à-dire, l'État. Dans chacun de ces cas l'auteur applique les idées développées au chapitre I : origine, fin, moyen... tout y passe et repasse avec une minutie de détails que n'effraie nullement le danger de nombreuses et longues redites. La méthode d'Althusius de déduire les uns des autres les différents types de sociétés et de les étudier dans l'ordre historique

de leur évolution présente cet inconvénient qu'elle ramène pour chacun les mêmes développements, et qu'elle noie les principes fondamentaux du système dans les détails de l'exposition.

Le peuple, dans l'État, possède l'autorité et la garde irrévocablement. Le suffrage universel désigne le magistrat à qui sera confiée l'administration et qui reçoit la promesse d'obéissance des sujets. Mais s'il s'arroge un pouvoir qui excède la nécessité de l'unité dans la direction du corps social, il rompt par le fait même le contrat qui l'a institué et l'obligation des sujets tombe. Althusius détaille avec une insistance remarquable les qualités d'un bon magistrat. S'il possède la science des lois naturelles, divines et civiles, s'il connait à fond le caractère du peuple, s'il ajoute les ressources de l'expérience personnelle aux leçons de l'histoire, s'il a soin enfin de s'entourer de conseillers et d'inspecteurs éclairés et prudents, il pourra procurer efficacement le bien commun. De concert avec les divers ordres, il donnera des lois équitables et saura les faire respecter par une sage administration de la justice; il règlera les mœurs, garantira la sûreté publique, répartira avec équité les charges et les honneurs aussi bien que les impôts. Qu'il prenne soin, pour les affaires importantes, de convoquer les délégués des différents ordres, dont les suffrages l'emportent sur le sien. L'usurpateur est un ennemi public; chacun peut et doit en délivrer l'État. Le tyran sera privé de son autorité et, au besoin, de la vie par décision des éphores ou représentants du peuple. On s'étonne de rencontrer de telles propositions chez un chef d'État; aussi l'a-t-on appelé le plus dangereux des monarchomaques.

Au point de vue religieux, l'auteur prône l'organisation presbytérienne et synodale de l'Église, en conformité avec les idées du réformateur de Genève. Il y a union intime entre les deux pouvoirs, non qu'ils se confondent, mais parce que le magistrat, en vertu même de son mandat, est tenu d'observer et de faire accomplir les prescriptions religieuses. La religion est, en effet, la base de l'État. Malgré l'importance accordée, au point de vue politique, à la Bible et au Décalogue, Althusius est loin de la théocratie du moyen âge; il conçoit et construit son système sur un fond purement rationnel; Dieu n'intervient qu'au second plan et pour confirmer ce qui existe. Sans être un fougueux antipapiste, l'auteur ne manque point l'occasion de décocher les flèches de ses railleries à l'Église romaine, à sa hiérarchie et à ses moines.

Les luttes incessantes au milieu desquelles Althusius vécut, enseigna et écrivit, ne restèrent point sans influence sur sa pensée; de là le

caractère quelque peu révolutionnaire de ses théories sur la souveraineté populaire, le pacte initial, le suffrage universel, le tyrannicide, etc. On pourrait trouver une certaine contradiction dans le concept du contrat placé à la base d'une société que l'on proclame nécessaire, mais la littérature du temps unissait parfaitement ces deux termes. Notre auteur ne peut être regardé comme un démagogue passionné, car le contrat qui délègue au magistrat le gouvernement de la République est aussi, dans sa pensée, la source des principes d'ordre et de légalité. Ces théories ne semblent point offrir matière aux attaques violentes dont elles furent l'objet (1).

Il faut regretter les circonstances qui empêchèrent M. l'abbé J. GHIO de développer devant nous les résultats de ses patientes recherches sur les *Théories politiques de Nicolas Machiavel*. Le conférencier avait pu étudier de près les œuvres de son célèbre compatriote; le travail, fécond en aperçus originaux, promettait d'intéressantes discussions aux membres du Séminaire historique qui ne partageaient pas unanimement les vues de M. Ghio. Nous croyons utile de reproduire la bibliographie très soignée et de résumer rapidement les conclusions de cette étude (2).

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé J. DE JOSIKA.

(2) **Sources** : *Les œuvres politiques*, de N. MACHIAVEL : *Discorsi sopra la prima deca di Tito Livio*, au t. III de l'éd. *Italia : Opere di* NICCOLÒ MACHIAVELLI *cittadino et segretario fiorentino*, MDCCCXIII; *Il Principe*, éd. *Italia*, t. IV; éd. critique par G. LISIO. Florence, 1899; *Dell' arte della guerra*, éd. *Italia*, t. I-II; éd. critique dans les *Œuvres* .., par PASSERINI-FANFANI-MILANESI, 6 vol. Florence, 1873-1877; éd. FIORINI (ll. I-II, avec commentaires). Florence, 1894; *Œuvres mineures*, éd. *Italia*, 1813; *Légations et autres documents*, éd. PASSERINI...; *Correspondance*, éd. *Italia*; G. CANESTRINI, *Scritti inediti di Niccolò Machiavelli* (264 lettres). Florence, 1857; E. ALVITI, *Le lettere famigliari di N. Machiavelli* (300 lettres). Florence, 1883. Une grande partie de la correspondance de Machiavel est encore inédite. Cf. encore les documents publiés en appendice aux monographies de P. VILLARI, *Niccolò Machiavelli e i suoi tempi*, 2e éd., t. I, pp. 535-660; t. II, pp. 507-531; t. III, pp. 391-496. Milan, 1895-1897, et de O. TOMMASINI, *La vita e gli scritti di N. Machiavelli nella loro relazione col machiavellismo*, t. I, Rome, 1883, et G. CANESTRINI, *Opere inedite di Francesco Guicciardini*, 10 vol. Florence, 1857-1867. — **Les principaux travaux modernes** : L. RANKE, *Zur Kritik neuerer Geschichtschreiber*, 2e éd. Leipzig, 1870; H. LEO, préface à la trad. allemande du *Prince*. Berlin, 1826. Ce sont les initiateurs de la critique de Machiavel. — E. B. MACAULAY, *Machiavelli*, dans l'*Edimbourg Review*, 1827; G. GERVINUS, *Florentinische*

La critique n'a point dit son dernier mot au sujet de Machiavel. Il semble cependant à M. Ghio qu'il fut meilleur qu'on le représente généralement. La science politique qu'il fonda est basée sur l'observation des faits sociaux et sur l'étude comparée des institutions publiques. C'était la pensée profonde du célèbre Florentin que le progrès de l'humanité dans le domaine matériel et moral est intimement lié à l'existence d'un État national et populaire dont la fin serait d'entretenir et de développer la vie sociale par des lois et des institutions appropriées, et de la protéger contre tout péril extérieur au moyen d'une puissante organisation militaire. L'État doit rester une institution juridique et politique, mais une loi intime le pousse sans cesse à s'identifier les facteurs sociaux; le point d'aboutissement de l'évolution est le gouvernement populaire ou de tous pour tous. La nature, la forme de la puissance civile, l'étendue de ses pouvoirs, et conséquemment le degré de contrainte ou de liberté individuelle relèvent des conditions sociales et historiques et varient avec elles. Car l'État n'est point fondé sur un

Historiographie. Francfort, 1833; A. ZAMBELLI, *Considerazioni sul libro del Principe*. Florence, 1857; R. VON MOHL, *Die Machiavelli-Literatur*, dans son grand ouvrage *Die Geschichte und Literatur der Staatswissenschaften*, t. III, pp. 517 et svv. Erlangen, 1855-1858; E. FEUERLEIN, *Zur Machiavelli-Frage*, dans l'*Historische Zeitschrift*, t. X (1868), pp. 1 et svv.; P. DE SANCTIS, *Storia della letteratura italiana*, t. II, pp. 60-122. Naples, 1870; P.-J. MANCINI, *Prelezioni con un saggio sul Machiavelli*. Naples, 1873; C. GIODA, *Machiavelli e le sue opere*. Florence 1874; G. AMICO, *La vita di Niccolò Machiavelli. Commentari storico-critici*. Florence, 1875; F. NITTI, *Machiavelli nella vita et nelle opere*, t. I. Naples, 1876; P. VILLARI, *ouv. cit.*; O. TOMMASINI, *ouv. cit.*; R. MARIANO, *Biografi e critici di N. Machiavelli*. Naples, 1886; F. MORDENTI, *Diario di N. Machiavelli*. Florence, 1880; H. BAUMGARTEN, *Geschichte Karls V*, pp. 327-332. Stuttgart, 1885; J. MORLEY, *Machiavel*. Londres, 1897; P. VILLARI, *Due scritti inglesi su Machiavelli*, dans la *Nuova Antologia*, 16 oct. 1897; LE MÊME, *Discussioni critiche*, pp. 1-28. Bologne, 1905 (à propos de la brochure de J. MORLEY et d'un article de GREENWOOD dans le *Cosmopolis*, août 1897); F. THUDICUM, *Promachiavell*. Stuttgard, 1897; E. MEYER, *Machiavelli and the Elizabethan drama*. Weimar, 1897; R. FESLER, *Machiavelli*. Stuttgard, 1900; S. LÉGLISE, *Machiavel comparé*. Paris, 1901; M. KEMMERICK, *Die Charakteristik bei Machiavelli*. Leipzig, 1902; V. TURRI, *Machiavelli*. Florence, 1902; DEJOB, *Les limites du génie de Machiavel*, dans le *Bulletin italien*, t. II (1902), pp. 182-197; M. BROACH, *Machiavelli am Hofe und im Kriegslager Maximilians I*, dans les *Mitteillungen des Instituts fur oesterr. Geschichtsforschung*, t. XXIV (1903), pp. 87-110; L. JORDAN, *N. Machiavelli und Katharina von Medici*, dans l'*Historische Vierteljahrschrift*, t. IV (1903), pp. 337-356.

antécédent transcendant, et il ne trouve aucune limitation dans une autorité externe quelconque.

Au point de vue moral, le système de Machiavel représente l'État comme une puissance civilisatrice et hautement moralisatrice. Si certaines règles de politique semblent peu louables, il les faut interpréter d'après l'ensemble et non les ériger en principes absolus, ce qui conduirait aux plus graves contradictions. La politique ne se trouve point séparée de la morale; l'axiome que « la fin justifie les moyens » signifie plutôt qu'à tout instant l'État a droit aux moyens nécessaires à sa conservation et à l'accomplissement de ses fonctions. La religion, quelle qu'elle soit, est fondamentale dans la société, mais il est entendu qu'elle doit rester un facteur moral, sans action spécifiquement politique et sociale. Dans l'Église catholique, il faut combattre les abus. Le premier d'entre eux est le pouvoir temporel qui disparaîtra par l'établissement de l'unité italienne.

En résumé, bien que les théories politiques de Machiavel soient en rapport avec la culture de son temps, le grand Florentin a préconisé l'évolution de l'État telle qu'elle se réalise historiquement. Il a eu l'intuition des lois intimes de ce développement, ce qui donne à son œuvre une haute valeur. Mais Villari a raison de dire que Machiavel est l'homme le moins compris, voire même le plus méconnu de l'histoire (1).

La question protestante en France a fourni à M. l'abbé J. Lecouvet l'occasion de nous montrer aux prises deux grands champions des luttes religieuses dans son travail sur les *Controverses entre Philippe Duplessis-Mornay et le cardinal du Perron* (2).

(1) Ce travail devait être critiqué d'office par le R. P. Ladislas Goldaracena, O. C.

(2) **Sources** : *Les œuvres* de Duplessis-Mornay : *De l'institution, usage et doctrine du Saint Sacrement de l'Eucharistie en l'Église ancienne*. La Rochelle, 1598, Saumur, 1604, entièrement remanié dans une traduction latine de l'auteur. Hanau, 1605; *Discours véritable de la conférence tenue à Fontainebleau*. Paris, Sedan, La Rochelle, Montauban, 1600; *Response au livre publié par le sieur Evesque d'Evreux*... Saumur, 1602; *Discours véritable de l'ordre et forme qui a été gardée en l'assemblée de Fontainebleau*. Anvers, 1600; *Mémoires et correspondances de Duplessis Mornay*. Paris, 1824-1825; *Mémoires de Madame de Mornay*, édités par Me De Witt. Paris, 1868; Jean Bertout, *Discours au roi sur la conférence tenue à Fontainebleau*. Paris, 1600; *Histoire mêlée des Églises réformées de France, contenant plusieurs pièces qui regardent le colloque de*

Renouons d'abord connaissance avec ces auteurs célèbres. Philippe Duplessis-Mornay, seigneur Duplessis-Marly, baron de La Forêt-sur-Sèvre, naquit en 1549. Il passa de bonne heure au protestantisme en même temps que sa famille et poursuivit ses études dans des voyages qui durèrent jusqu'en 1572. Réfugié en Angleterre après la St-Barthélemy, il entra en relations avec Henri de Navarre et devint son conseiller intime et l'un de ses meilleurs agents. Après 1589 il exhorta le roi à se faire instruire de la religion catholique. Les protestants le reconnaissaient comme leur chef. Il tomba en disgrâce pour rentrer plus tard en faveur auprès de Henri IV et il conçut le dessein de réunir toutes les églises évangéliques. En 1621 le soulèvement de ses corréligionnaires le força à quitter Saumur où il s'était retiré; il mourut en 1623. Son adversaire Jacques Davy du Perron était né le 25 novembre 1556. C'est à tort qu'on a suspecté la sincérité de sa conversion (1578) après laquelle il déploya une ardeur infatigable pour ramener ses frères égarés. Qu'il suffise de rappeler la grande part qu'il eut dans l'abjuration du roi et dans son absolution par le pape Clément VIII. En 1604 il est à Rome; il y joue un rôle important dans le conflit avec la république de Venise et dans les congrégations de Auxiliis. Évêque d'Evreux, puis

Poissy et celui du cardinal du Perron avec Duplessis-Mornay, recueillie par JACQUES BONGARS (in f° de la Bibliothèque de Berne, parmi les mss. de Bongars, n° 445.) — Les *œuvres* du Cardinal DU PERRON : *Bref traité de l'Eucharistie*, 1597; *Actes de la conférence tenue entre le sieur Evesque d'Evreux et le sieur du Plessis... avec la réfutation du faux Discours de la même conférence*. Evreux 1601; *Réfutation de l'Escrit de maistre Daniel Tilenus contre un discours touchant les traditions apostoliques*, Evreux, 1601; *Articles des ministres et autres appelez par Madame pour la conférence proposée entre eux et Monsieur l'Evesque d'Evreux, avec les responses et répliques des uns et des autres*. Paris, 1601; *Examen du livre du sieur du Plessis contre la Messe*. Evreux, 1617; *Traité du Saint Sacrement de l'Eucharistie*. Paris, 1622 (œuvre posthume). — **Ouvrages généraux** : Pour la bibliographie voyez surtout l'art. de TH. SCHOTT, sur *Duplessis-Mornay*, dans RE³, t. V, Leipzig. 1898, et MARIÉJOL, *Henri IV et Louis XIII*, 1598-1643, dans E. LAVISSE, *Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution*, au t. VI, 2e p. p. 86, Paris, 1905, E. STAEHELIN, *Der Uebertritt Heinrichs IV von Frankreich zur katolischen Kirche*. Bâle, 1856; FÉRET, *Henri IV et l'Église catholique*, Paris, 1876. — **Travaux spéciaux** : SCHÖFFER, *Duplessis-Mornay considéré comme théologien et spécialement comme apologiste*. Strassbourg, 1849; STAEHELIN, *Ein Lebensbild Duplessis*, dans le *Protestantische Monatsblätter*, t. III (1854), pp. 367 et svv.; FÉRET, *Le cardinal du Perron*. Paris, 1876; BLONDEL, *Le cardinal du Perron*. Sens, 1899.

cardinal (1604), il est nommé, en 1606, archevêque de Sens et grand aumônier de France. Il entre encore en controverse avec Tilenus et Jacques I d'Angleterre, prend part aux États-Généraux de 1614-1615 et termine sa brillante et féconde carrière le 5 septembre 1618.

Entre deux adversaires de cette trempe, la lutte fut ce qu'elle devait être, pleine d'ardeur et palpitante d'intérêt. Duplessis avait publié en 1598 son ouvrage *De l'institution, usage et doctrine du saint Sacrement de l'Eucharistie en l'Église ancienne.* Devant l'accusation dont on le chargeait de toutes parts d'y avoir fait des citations inexactes et même fausses, il jeta un défi à du Perron et à ses adversaires en général. On demandait au roi de nommer des commissaires devant lesquels il se faisait fort de justifier tous les passages allégués. L'évêque d'Evreux le prit au mot; il accepta la proposition et s'engagea à montrer cinq cents passages faussés et à prouver que tous étaient « ou faussement, ou impertinemment, ou inutilement allégués ». Les longues discussions préalables ne permettent point d'accuser le controversiste catholique d'exigences excessives, d'injustice ou de déloyauté; ces reproches retombent au contraire de tout leur poids sur son antagoniste protestant. La conférence s'ouvrit à Fontainebleau le 4 mai 1600; les débats constituèrent un triomphe complet pour du Perron. On examina neuf passages choisis par Duplessis lui-même, et chaque fois les juges, tant protestants que catholiques, se prononcèrent contre lui. Cette défaite, avouée plus ou moins explicitement par les auteurs réformés de l'époque et par ceux de nos jours, fut l'unique raison de la rupture du colloque. Quelques exemples typiques rapportés en détail par M. l'abbé Lecouvet manifestent une étonnante déloyauté dans les procédés littéraires du grand théologien protestant que certaine science s'obstine encore à estimer et à admirer.

Le traité de Duplessis sur l'Eucharistie n'a rien de bien remarquable. C'est une suite de citations plus ou moins habilement agencées et tronquées dans le but d'établir la doctrine protestante sur le sacrement de l'autel. Le cardinal le réfute dans son Examen du livre du sieur Duplessis contre la messe et dans le Traité du saint sacrement de l'Eucharistie. Dans ce dernier ouvrage, du Perron compare nos sacrements avec ceux de la loi ancienne, puis il montre la perpétuité de la foi en la présence réelle. Il pose quelques règles excellentes pour l'interprétation des textes : le langage des Pères, dit-il, est moins clair sur ce point quand leur auditoire est mêlé d'infidèles; leur pensée se dévoile mieux dans les catéchèses, homélies, etc., où ils traitent explicitement de l'Eucha-

ristie; enfin il ne faut user que discrètement des écrits des hétérodoxes quand leur hérésie les exposait à parler moins dignement de l'Eucharistie. Quant aux cérémonies et usages liturgiques dénaturés par Duplessis, le cardinal en rétablit la réalité et le vrai sens.

La falsification des témoignages constitue le reproche fondamental dans cette polémique. En réalité, le pape des protestants se montrait on ne peut plus habile à spéculer sur les homonymes, à susciter des équivoques, à provoquer d'adroits quiproquo. Ce n'était là au reste que son moindre défaut. Non content de fausser les attributions littéraires ou de nier les faits les plus certains, il excellait à corrompre les textes comme à les fabriquer de toute pièce, et à en tirer des conclusions absolument illégitimes. Le cardinal était doué de brillantes facultés naturelles; une remarquable connaissance des langues latine, grecque et hébraïque, l'étude approfondie de la philosophie, de la scolastique et des Pères, le préparaient à merveille à son rôle. Il fut à la fois célèbre controversiste et profond théologien. Le traité de l'Eucharistie qu'il composa est le plus érudit, le plus solide et le plus critique des essais tentés jusqu'alors; il constitue une véritable théologie positive du sacrement de l'autel (1).

De plus en plus l'attention se tourne vers les sciences bibliques qu'une critique prudente sans pusillanimité est en voie de renouveler complètement. L'an dernier nous avons rendu compte des travaux consacrés par M. l'abbé J. Vermaut à la question biblique du Concile de Trente à Richard Simon. Que pensait donc le Moyen Age du livre par excellence, comment le connaissait-il, comment l'employait-il? M. l'abbé J. Lebon a tenté de répondre à ces questions en étudiant les *Travaux scripturaires au Moyen Age* (2).

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé A. Vander Heeren.

(2) **Sources :** Pour les *textes édités :* Les anciennes *Bibliothèques des Pères :* Margarinus de la Bigne, 8 vol. in-fol. Paris, 1575, *appendix*, 1579; *Coloniensis*, 15 vol. Cologne, 1618-1622; *Parisiensis*, 17 vol. Paris, 1654; *Lugdunensis*, 27 vol. Lyon, 1677; éd. d'Andreas Gallandus, 14 vol. Venise, 1765-1781; elles ont été reprises dans Migne, PL, 221 vol., Paris, 1844-1864; PG, 162 vol. Paris, 1857-1866; A. Maï, *Scriptorum Veterum nova collectio e vaticanis Codd. edita*, 10 vol. Rome, 1825-1838; Le même, *Classici auctores e vatic. Codd.*, 10 vol. Rome, 1828-1838; *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, édité par l'académie de Vienne depuis 1866. — Pour les textes *inédits*, consulter les catalogues des diverses bibliothèques. Voir le tableau des catalogues de mss. grecs que donne K. Krumbacher,

On se représente difficilement la multitude des productions littéraires suscitées par nos Saints Livres. Le conférencier a exposé la partie générale de son étude; elle est consacrée au recensement et à l'analyse rapide des travaux scripturaires du moyen âge grec et latin.

Il y a bien des genres de travaux exégétiques. L'écrivain qui s'iden-

Geschichte der byzantinischen Litteratur von Justinian bis zum Ende des oströmischen Reiches (527-1453), 2e éd. avec collaboration de A. EHRHARD et H. GELZER, pp. 507-515. Munich, 1897. — **Instruments généraux de travail** : a) Les *répertoires :* ULYSSE CHEVALIER, *Répertoire des sources historiques du Moyen-Age. Bio-Bibliographie*, nouv. éd. Paris, 1905, — b) *Les dictionnaires et encyclopédies :* VIGOUROUX, HASTINGS, *Kirchenlexicon*, *Realencyclopädie*, etc., aux différents articles. — c) Les *bibliothèques* et *histoires littéraires :* ELLIES DU PIN, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, 47 vol. Paris, 1686; REMY CEILLIER, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, 24 vol. Paris, 1729-1763; éd. VIVÈS, 16 vol. Paris, 1865 et svv.; *Histoire littéraire de la France*, ouvrage commencé par des religieux bénédictins de la Congrégation de St-Maur depuis 1733 à 1763 et continué par des membres de l'Institut depuis 1814. Le tome 32 a paru en 1900; H. HURTER, *Nomenclator litterarius theologiae catholicae*, 2e éd., t. IV 1109-1563). Innsprück, 1899; 3e éd. t. I (Des origines à 1109). Innsprück, 1903; WADDING, *Scriptores ordinis Minorum*, Rome, 1650, avec supplément de *Sbaralea*, 4 vol. in-fol. Rome, 1807; QUÉTIF ET ECHARD, *Scriptores ordinis Praedicatorum recensiti notisque historicis et criticis illustrati*, 4 vol. in-fol., Paris, 1719-1721; C. DE VISCH, *Bibliotheca Scriptorum S. Ordinis Cisterciensis*, 4 vol. in-8o. Cologne, 1656; DU BOULAY, *Historia Universitatis Parisiensis*, 6 vol. in-fol. Paris, 1615 et svv.; FÉRET, *La faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres* (Moyen-âge), 4 vol. Paris, 1894-1897; H. DENIFLE, *Die Universitäten des Mittelalters bis 1400*, Berlin, 1885; EBERT, *Allgemeine Geschichte der Litteratur des Mittelalters im Abendlande*, 3 vol., Leipzig, 1874-1887; W. GASS, *Beiträge zur kirchlichen Literatur und Dogmengeschichte des griechischen Mittelalters*, 2 vol. Breslau, 1844; K. KRUMBACHER-A. EHRHARD, *ouv. cit.* — **Travaux spéciaux** : R. SIMON, *Histoire critique du Vieux Testament*. Paris, 1608; LE MÊME, *Histoire critique du Nouveau Testament*. Paris, 1689; LE MÊME, *Histoire critique des principaux commentateurs du Nouveau Testament*. Paris, 1693; CALMET, *Bibliothèque sacrée*, en appendice au t. VI du *Dictionnaire historique... de la Bible*. Toulouse, 1783; J.-G. ROSENMÜLLER, *Historia interpretationis librorum Sacrorum in ecclesia christiana*, 5 vol. Leipzig, 1795; E.-F.-K. ROSENMÜLLER, *Handbuch für die Litteratur der biblischen Critik und Exegese*, 4 vol. Leipzig, 1797-1800; E. REUSS, *Geschichte der hl. Schrift des neuen Testaments*. 2e édit. Brunswick, 1853; J. FÜRST, *Geschichte der biblischen Litteratur u. des jüdisch-hellenischen Schriftthums*. 2 vol. Leipzig, 1867-1870; S. BERGER, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen âge*. Paris, 1893; LE MÊME, *Quam notitiam linguae hebraïcae habuerint christiani medii aevi temporibus in Gallia*. Paris, 1893.

tifie en quelque sorte avec l'auteur sacré donne une traduction ou une paraphrase. S'il conserve sa personnalité propre et expose comment le texte doit être entendu, il peut se contenter de scolies et de gloses ou composer un commentaire proprement dit, de quelque titre qu'il le décore. L'idéal du commentateur serait de fournir si complètement les explications philologiques, réelles, historiques, littéraires, etc., que le lecteur se trouve à même de lire les Saints Livres avec les yeux des premiers destinataires, d'en saisir le sens avec leur esprit. Nous dirons plus loin un mot des chaînes ou catènes.

L'âge patristique avait vu fleurir la science scripturaire constituée proprement à la fin du second siècle. Bientôt apparurent les célèbres écoles d'Alexandrie, d'Antioche, de Nisibe-Edesse, avec leurs préférences respectives pour l'interprétation allégorique, littérale et pratique. Dans l'Église latine, certains auteurs subirent l'influence d'Origène; d'autres se rattachèrent davantage au génie de l'Occident romain. Après le v[e] siècle on peut dire que longtemps l'exégèse, en Orient comme en Occident, va vivre des richesses acquises par les travaux de l'époque antérieure.

Nous ne pouvons reprendre ici le détail des notes recueillies par M. l'abbé Lebon sur chaque auteur ou groupe d'auteurs en particulier. Bornons-nous à transcrire les conclusions qui s'en dégagent et donnent une connaissance générale de l'exégèse au moyen âge.

S'il y a lieu d'ouvrir chez les Grecs une nouvelle période à la fin de l'époque patristique, à partir de ce moment tous les travaux scripturaires se ressemblent et se copient. Assez nombreux au vi[e] et au vii[e] siècles, les exégètes deviennent dans la suite des personnalités isolées, presque sans influence sur leurs contemporains. A deux reprises on put croire à une renaissance : au xii[e] siècle avec Théophylacte et Euthymios Zigabenos, puis au xiv[e] siècle sous les Paléologues; mais la prise de Constantinople marque la ruine de l'activité intellectuelle parmi les Byzantins. Les travaux scripturaires se réduisent à des productions d'exégèse pure et peuvent se ranger en trois catégories : les chaînes ou collections de passages copiés; les commentaires continus tirés des Pères; les questions et réponses sur des passages difficiles. La plupart des auteurs cherchèrent à combiner la méthode allégorique des Alexandrins avec la méthode historique et grammaticale de l'école d'Antioche; bien rares sont ceux qui emploient l'une d'elles exclusivement. Au point de vue réel, il faut reconnaître à l'exégèse byzantine assez peu de valeur originale; elle ne donna guère que des

compilations. Les causes de cette tournure intellectuelle sont multiples; on ne peut en appeler uniquement à la décision du Concile in Trullo (692). L'esprit d'étroit exclusivisme et de traditionalisme outré qui caractérise toute la science byzantine domina de même l'exégèse. Comment d'ailleurs faire œuvre sérieuse et vraiment scientifique quand la négligence des disciplines auxiliaires est totale? On ignore l'hébreu; seule, la version des Septante est employée; on abandonne la critique textuelle; jamais les questions de haute critique ne sont traitées; le canon même est flottant sans qu'on voie les auteurs ou les synodes intervenir pour le fixer définitivement. Notre jugement, sans doute, se base sur la connaissance actuelle de la littérature biblique byzantine; il faudrait encore bien des recherches, surtout au sujet de l'utilisation des sources patristiques. Cependant il semble que ces travaux aboutiraient à réduire encore la valeur réelle des exégètes grecs du Moyen Age. S'il y a une évolution durant cette période, elle est bien peu sensible. Jamais la science grecque ne se releva de sa chute; jamais elle n'atteignit plus à la hauteur à laquelle l'avaient portée les génies de l'âge patristique.

Tournons les yeux vers l'Occident. La décadence est rapide et profonde après la brillante efflorescence du IVe et du Ve siècle. Pendant deux cents ans c'est la ruine à peu près complète, sauf en Irlande et dans la Grande Bretagne. Charlemagne, aidé surtout des moines anglo-saxons, provoque dans son empire une renaissance scientifique qui a malheureusement son lendemain. La réforme ecclésiastique, l'amélioration des circonstances politiques inaugurent une réaction salutaire qui prépare le puissant mouvement intellectuel de la période scolastique. Les sciences scripturaires ont de remarquables représentants aux VIIIe et IXe siècles : le vénérable Bède, Rhaban Maur, Christian de Stavelot, Remy d'Auxerre, Angelome, etc. Elles profitent largement de l'ère de prospérité qui s'ouvre au XIe siècle. Les écoles monastiques et autres, les universités, en favorisent la culture, et jusqu'à la fin du Moyen Age, le grand nombre de biblistes latins contraste singulièrement avec la rareté des exégètes grecs.

L'exégèse est essentiellement traditionnelle, sans aboutir toutefois à de pures compilations semblables aux chaînes grecques. Elle préfère, en général, les allégories et les moralités aux commentaires littéraux. On ne fait point d'exégèse purement scientifique; recevant en toute sécurité l'Écriture des mains de l'Église, les auteurs l'utilisent, à la lumière de la Tradition, pour des fins pratiques. Les grands scolastiques

eux-mêmes, et une foule d'écrivains à leurs côtés, manifestent cette tendance; elle apparaît clairement par la préférence accordée à certains livres moraux, par la fréquence des explications sur les passages scripturaires de la liturgie comme aussi par le développement considérable d'une littérature hagiographique remplie d'allégories bibliques. L'étude de la sainte Écriture devint plutôt un moyen de confirmer le dogme et de régler les mœurs. Néanmoins le Moyen Age latin, surtout dans sa seconde partie, était loin d'ignorer le sens littéral. Hugues de St-Victor, St-Thomas, Roger Bacon, Nicolas de Lyre, etc. ont d'excellents principes; on en rencontre des applications remarquables surtout chez les auteurs qui purent profiter des travaux des Juifs. C'est d'abord le commentaire qui est généralement adopté; dans la suite les genres se multiplient : gloses, postilles, commentaires, histoires sacrées, répertoires, concordances, correctoria, etc. On rencontre des essais d'introduction, de critique biblique. Après Alcuin et Théodulfe d'Orléans, Lanfranc, Etienne Hardings, Hugues de St-Cher et d'autres témoignent d'un souci de la pureté des textes inconnu aux Byzantins. Jamais d'ailleurs les Latins ne se contentèrent de la version qu'ils possédaient; une certaine connaissance des langues sacrées se conserva parmi eux; elle se renouvela et se répandit de plus en plus, et constitua, à la fin de cette période, avec la publication des textes originaux, un précieux élément de progrès.

Quand les sciences rencontrèrent un ensemble de circonstances et d'appuis nécessaires à leur développement, elles produisirent, dans le domaine des études bibliques, de meilleurs représentants chez les Latins que chez les Grecs. Les trésors traditionnels furent utilisés avec plus d'intelligence en Occident. Le moyen âge ne connut point les luttes qui ont amené les savants de l'époque moderne à une étude presque exclusivement scientifique des Livres Saints. Au point de vue pratique qui domine son exégèse, il a tiré un remarquable parti des moyens relativement inférieurs dont il disposait. Loin d'ignorer la Bible, comme on a voulu le lui reprocher, il en a réellement vécu (1).

Nous avons rendu compte des travaux proprement dits présentés et discutés au Séminaire historique. Il a de plus été fait, suivant la coutume, au cours des séances, des communications intéressantes sur des ouvrages récents, collections, revues, etc. Nous en sommes redevables entre autres à MM. l'abbé A. Monin, F. Zwierlein, A. Fierens.

(1) Ce travail a été critiqué d'office par M. l'abbé E. Leroux.

Si le passé répond de l'avenir, nous pouvons sans présomption escompter encore de beaux jours pour notre cher Séminaire historique. La noblesse d'intentions, la largeur de vues, l'ardeur scientifique que manifestent les travaux de ses membres, jointes à l'habile direction que leur imprime le vénéré et savant président, M. le chanoine Cauchie, sont pleines des plus consolantes promesses pour la recherche, la découverte et le triomphe de la vérité historique.

IIe section. — Travaux pratiques sur les institutions du moyen âge.

(Rapport du R. P. Chrysostome Baur, O. S. B.)

La plupart des membres du Séminaire historique ont continué leurs travaux commencés l'an dernier. Vu la multiplicité et le caractère de ces études, nous devons nous borner à signaler simplement la plupart d'entre elles, pour nous arrêter seulement à celles de M. A. Fierens et du R. P. E. de Moreau d'Andoy, S. J.

Pour nous donner un aperçu général de la culture du moyen âge et de ses principales manifestations, le R. P. dom Chrysostome Baur, B. S. O., tout en continuant ses études personnelles sur saint Jean Chrysostome, nous a reportés au berceau de la culture européenne, à la *civilisation grecque telle quelle s'est développée à Byzance*. Le R. P. Célestin Isturiz, O. C., familiarisé avec l'histoire de son pays natal, l'Espagne, nous a décrit *L'islamisme et les royaumes ibériques*.

Dans une sphère plus élevée, le R. P. dom Cunibert Mohlberg, O. S. B., qui se propose de se spécialiser dans l'histoire du culte, a traité un point commun aux civilisations chrétiennes orientale et occidentale; il nous a exposé les grandes lignes et fait connaître l'état actuel des études concernant *l'histoire de la liturgie, de ses origines et de ses développements*.

Avec M. A. Blondiau, nous passons aux institutions du moyen âge occidental. M. A. Blondiau nous a fait connaître *Les polémistes de la querelle des investitures depuis Pascal II jusqu'au concordat de Worms (1099-1123)*. Son travail a eu pour pendant celui de M. A. Mottart, qui a étudié *Les théories politiques de Hugues de Fleury*. Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre sur ces deux instructives dissertations doctorales.

Enfin le R. P. J.-B. GOETSTOUWERS, S. J., nous a esquissé une image de la vie industrielle sous l'ancien régime, en traitant *Les corporations à Namur au* XIVe *siècle*. Cette étude mériterait d'être largement résumée ici; mais nous nous abstiendrons de le faire, attendu que ce mémoire verra bientôt le jour dans le *Recueil des Conférences d'histoire et de philologie*.

* * *

Tandis que son confrère nous parlait ainsi de la vie industrielle, le R. P. E. DE MOREAU D'ANDOY, S. J., nous a donné une image du régime économique dans une abbaye cistercienne. Poursuivant ses études sur *L'abbaye de Villers aux* XIIe *et* XIIIe *siècles* (1), le R. P. s'est attaché surtout au domaine et à l'administration financière. Arrêtons-nous quelque temps à exposer ses principaux résultats.

Cinquante ans après sa fondation, le monastère s'était déjà formé un vaste réseau de propriétés dans la Belgique orientale. La plupart de celles-ci provenaient de libéralités de fidèles, libéralités presque gratuites, où l'on ne trouve guère de réserves pour les donateurs; au XIIIe siècle, au contraire, si le domaine, constitué dans ses grandes lignes, continue à s'étendre, c'est presque uniquement grâce aux achats de terres et aux constitutions de pensions à vie : des religieuses, des béguines, des prêtres, des époux sans enfants, cèdent aux moines leurs biens, tout en s'en réservant l'usufruit jusqu'à leur mort. Il y a donc lieu de distinguer deux époques dans l'histoire de la formation des granges. La première est incontestablement la plus importante, mais la seconde présente plus d'intérêt : nous y saisissons au vif la politique domaniale du couvent, dont le principal objectif est d'acquérir, d'acquérir toujours, par tous les moyens licites, des propriétés immobilières.

A la fin du XIIIe siècle et au début du XIVe, les chartes de donations ou de constitutions de rentes se font rares; d'autre part, le nombre d'aliénations de propriétés croît d'année en année. C'est qu'une crise financière, qui ira toujours s'accentuant, s'est déclarée à Villers. Tôt ou tard, il faut bien, dans ce cas, entamer le domaine.

Qui veut étudier l'organisation du domaine durant son époque de splendeur, doit donc s'en tenir au XIIIe siècle. Or un document précieux,

(1) Voir *Rapport sur les travaux du Séminaire historique pendant l'année académique 1904-1905*, dans l'*Annuaire de l'Université catholique de 1906*, pp. 444-452. Louvain, 1906.

découvert par le P. de Moreau (1), détaille précisément cette organisation en l'année 1272. Les terres sont réparties entre quatorze granges, tout à la fois centres d'exploitation, demeures des convers agriculteurs, bureaux de versement des redevances. S'attachant d'abord à cette organisation locale, le P. de Moreau résolut les questions suivantes : Quelle était la disposition des bâtiments d'une grange, la condition des convers qui y habitaient? A quels travaux s'y livraient-ils? A quelles catégories générales peut-on ramener les biens immeubles relevant des fermes? L'abbaye avait-elle des vassaux, des censitaires, des serfs et quelle était leur situation juridique? Enfin, après une histoire sommaire de ces granges, le P. de Moreau a établi leurs rapports avec l'abbé et les dignitaires du couvent.

Le but du domaine étant de fournir à la subsistance des moines, le sort de ses revenus mérite une attention particulière.

Les produits arrivant à Villers étaient répartis entre l'abbé et les divers offices. En effet la sacristie, la « porte », chargée des aumônes, etc., constituaient de petits centres financiers. Ils possédaient, par fondation, des terres rattachées aux granges, et géraient leurs revenus sous la direction de l'abbé et du chapitre. Une partie des produits devait être transformée pour les usages des moines : cette besogne se faisait dans les divers ateliers proches du couvent, moulin, boulangerie, brasserie, tannerie, etc. Une autre partie devait être échangée aux foires et dans les villes contre les matières indispensables que le domaine ne produisait point. On sait que ces échanges donnèrent parfois lieu, chez les cisterciens, à des opérations commerciales proprement dites (2).

Quelle était la situation financière de ces offices, ou, d'une façon plus générale, du monastère? A certains moments la prospérité y régnait; alors les moines plaçaient leurs capitaux et faisaient de larges libéralités; à d'autres époques, le monastère traversait des crises finan-

(1) Le polyptique de Villers est en cours de publication. La première partie a déjà paru. Voyez E. de Moreau, S. J. et J.-B. Goetstouwers, S. J., *Le polyptique de l'abbaye de Villers* (1272), dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. XXXII (1906), pp. 367-400; 401-466.

(2) Voyez H. d'Arbois de Jubainville, *Étude sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes et principalement de Clairvaux aux XIIe et XIIIe siècles*, pp. 318-328. Paris, 1858, et R. Jowit Witwell, *English monasteries and te Wool trade in the 13th Century*, dans le *Vierteljahrschrift für Social und Wirtschaftsgeschichte*, t. II (1904), pp. 1-33.

cières. La plus redoutable de toutes, dont il ne se releva pas, fut causée principalement par les exigences fiscales des ducs de Brabant. Puisque le P. de Moreau s'est occupé surtout de l'époque de grandeur de Villers, nous ne donnerons pas de détails sur la décadence économique; mais nous nous bornerons à résumer les usages que le monastère faisait de ses capitaux disponibles, des capitaux qu'il ne devait pas remettre, dans un bref délai, aux fournisseurs ou aux créanciers.

La question vaut la peine d'être étudiée. Aux XII[e] et XIII[e] siècles, la circulation monétaire devient plus intense par suite du renouveau commercial (1); mais l'Église maintient la prohibition du prêt à intérêt. Un problème difficile se pose donc aux capitalistes, aux modestes capitalistes de cette époque.

Que l'abbaye de Villers eût parfois en caisse des sommes assez importantes, le fait n'est pas douteux. Elle reçut, avant 1180, 400 livres d'argent de Flandre (2). Elle acheta, en 1245, une forêt valant 220 livres de Louvain (3), vers 1256, des biens à Ramillies, pour plus de 500 livres (4). La vente de propriétés à Haecht lui rapporta 800 livres (5). Si l'on groupe, d'après leur provenance, les sommes d'argent liquide, on trouve qu'elles ont trois sources principales : les prestations domaniales (6), les donations en numéraire (7) et les ventes de propriétés.

Dans les anciennes abbayes, un système très employé de placement consistait dans l'achat de riches pièces d'orfévrerie, ayant, sous un mince volume, une grande valeur intrinsèque (8). On se pourvoyait aussi de châsses, de croix précieuses, d'étoffes de luxe et d'autres objets, propres à relever le culte (9). Mais l'opération n'était pas productive.

(1) Voyez H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. I, p. 246. Bruxelles, 1900.
(2) *Gallia Christiana*, t. III, col. 132-134. Paris, 1725.
(3) *Cartulaire* M, f[o] 305 et 306. Sur les sigles employés dans ces notes pour désigner les Cartulaires de Villers, voyez les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, 2[de] section; *Série des Cartulaires et des documents étendus*, 7[e] fascicule, p. 6. Louvain, 1905.
(4) *Cartulaire* M, f[o] 246, 247 et 251.
(5) *Cartulaire* F, f[o] 16 r[o].
(6) Elles montent, vers 1275, à 93 livres 2 sols par année.
(7) Sous ce nom de « donations » nous comprenons aussi les pensions viagères
(8) Ch. DE LASTEYRIE, *L'abbaye Saint-Martial de Limoges*, pp. 266 et 267. Paris. 1901.
(9) Voyez par exemple A. HANSAY, *Étude sur la formation et l'organisation économique du domaine de l'abbaye de Saint-Trond*, p. 10. Gand, 1899.

Il semble que l'on n'y recourût guère à Villers. Le luxe dans les églises n'était-il pas opposé à l'esprit cistercien!

Les abbayes, nous l'avons dit, recherchent surtout des terres. De là les achats importants mentionnés à Villers au XIII[e] siècle (1). Quant au prix des pensions viagères, une fois sur deux soldé en monnaie, il est immédiatement converti en biens-fonds; et l'on trouve souvent dans la charte une clause de ce genre : « de quibus ducentis libris emimus decem et octo bonuaria terre arabilis, que estimamus domui nostre prefata pensione utiliora (2). »

Le placement en terres est de beaucoup le plus employé. Au second rang apparaît le crédit, que l'Église n'avait nullement tué; au lieu du prêt à intérêt pur et simple, qu'elle prohibait, d'autres formes se développèrent, dont certaines furent admises par elle. Aux XI[e] et XII[e] siècles, on recourt surtout au mort-gage; au XIII[e] siècle, au contrat de rente perpétuelle. Ces modes de placement n'ont pas été inventés pour éluder la prohibition. « Les établissements religieux, dit Genestal (3), n'auraient point placé leur argent en simples prêts à intérêt : car c'est là une opération qui comporte des risques et ils n'en voulaient point. » Le mort-gage leur donnait des terres, but de leurs efforts; la rente offrait des avantages à l'emprunteur, puisque le capital ne devait pas être remboursé; elle offrait aussi des garanties au prêteur, puisqu'elle était hypothéquée sur des terres. Pour faire mieux saisir la notion du mort-gage nous parlerons tout d'abord d'un prêt improductif, le vif-gage (4), également usité dans les abbayes.

Villers prête de l'argent à un particulier. Celui-ci donne en gage une terre dont l'abbaye percevra l'usufruit. La valeur de cet usufruit sera imputée sur le capital. Au terme fixé, le débiteur rendra la somme prêtée, moins la valeur des intérêts perçus sur le gage par le créancier.

(1) Voyez notamment *Cartulaire* M, pp. 246, 250 et 306; *Cartulaire* D, f° 10 v° et f° 22; *Cartulaire* F, f° 65 r°; *Cartulaire* S, f° 45 r°.

(2) *Cartulaire* V, f° 38 r°.

(3) R. GÉNESTAL, *Rôle des monastères comme établissements de crédit étudié en Normandie du* XI[e] *à la fin du* XIII[e] *siècle*, p. 10. Paris, 1901. Cet excellent ouvrage étudie deux formes de prêts, l'engagement immobilier et le mort-gage. Le P. DE MOREAU s'est fréquemment inspiré des idées, encore trop peu connues, de M. GÉNESTAL.

(4) Sur le vif-gage voyez L. DELISLE, *Essai sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie pendant le moyen âge*, pp. 208-221. Paris, 1851; P. VIOLLET, *Histoire du droit civil français*, pp. 785-787. Paris, 1905 et R. GÉNESTAL, *op. cit.*, pp. 1-21.

Voilà l'opération peu compliquée du vif-gage. C'est donc « un nantissement immobilier dont les fruits ou revenus sont affectés à l'extinction de la dette » (1).

Jacques de Diepenbeek, seigneur du village, notifie qu'il a engagé à l'abbaye de Villers un bois, nommé *Mighelrake*. Il lui devait en effet la somme de 85 marks de Liége. Le débiteur donne à son créancier tout pouvoir sur la dite forêt, même d'en vendre des parties, jusqu'à complète extinction de la dette. « Je ne recevrai rien de cette forêt, déclare-t-il et je n'aurai pas la faculté de louer les pâturages... tant que la dette perdurera. Cependant je pourrai y faire mener mes bêtes. » Dans la suite de l'acte, Jacques de Diepenbeek engage ses héritiers et établit des fidéjusseurs (2).

Le mort-gage (3) diffère du vif-gage en ce que les fruits de l'immeuble perçus par le créancier ne sont pas imputés sur le capital. Ils constituent donc un véritable intérêt. Le mort-gage était fort usité dans les abbayes aux XIe et XIIe siècles, mais il fut condamné par Alexandre III, en 1163, au concile de Tours. « Ce procédé semble avoir été depuis lors abandonné peu à peu par la plupart des établissements religieux. Le canon du concile de Latran de 1179 contre l'usure a dû avoir aussi beaucoup d'influence » (4).

On ne s'étonnera pas de ces mesures prohibitives. Le mort-gage est « surtout un prêt de pure consommation. L'Église a toujours poursuivi cette espèce de prêt de ses malédictions, se montrant au contraire moins sévère pour ce que les canonistes postérieurs appelleront le prêt de commerce » (5).

On ne rencontre dans les cartulaires de Villers aucun exemple de mort-gage. Ce fait paraîtra tout naturel, si l'on se souvient que l'abbaye a été fondée en 1146, quelques années seulement avant les conciles de Tours et de Latran (6).

La prohibition du mort-gage contribua à populariser une forme de

(1) P. VIOLLET, *op. cit.*, p. 786.
(2) *Cartulaire* D, fo 21 vo et 22. — Voyez aussi *Cartulaire* V, fo 33 vo et 39.
(3) Sur le mort-gage, voyez L. DELISLE, *op. cit.*, pp. 206-210 et R. GÉNESTAL, *op. cit.*, pp. 1-87.
(4) P. VIOLLET, *op. cit.*, p. 786.
(5) R. GÉNESTAL, *op. cit.*, pp. 78 et 79.
(6) L. DELISLE, (*op. cit.*, p. 209) et R. GÉNESTAL (*op. cit.*, p. 78) mentionnent un petit nombre de contrats de mort-gage conclus par des abbayes au XIIIe siècle.

prêt qui devint, à partir du XIIIe siècle, le mode usuel de placement des capitaux; nous voulons parler de la rente perpétuelle.

Avant le XIIe siècle, le seigneur ne songeait pas à séparer le cens, ou rente, du fonds qui en était grevé. Il n'y avait pas de vente de *rente ancienne*. Pourtant l'opération eût été à l'avantage du *dominus fundi*. Il aurait pu se procurer de la sorte un capital, en conservant sa qualité de seigneur avec la plupart des droits qui y étaient attachés. Aussi ce mode d'aliénation fit-il rapidement fortune.

Cependant il était inaccessible à l'agriculteur, car, pour vendre des cens, il faut en posséder. D'autre part, la valeur des terres s'élevait aux XIIe et XIIIe siècles. Pourquoi le cultivateur n'aurait-il pas cédé sous forme de rente perpétuelle la plus-value du sol? Dès le XIIIe siècle, l'on vit donc apparaître, à côté de la vente de rente ancienne, la vente de rente nouvelle. Cette dernière rente est constituée par la vente elle-même; elle est dûe par le vendeur et ses héritiers, tandis que la rente ancienne est payable par un tiers. En pratique, il est parfois difficile de les distinguer. Elles sont d'ailleurs des modes de crédit à peu près identiques (1).

Nous rechercherons brièvement le rôle de l'achat de rente perpétuelle à Villers. L'opération fut-elle fréquente? Répandit-elle dans les classes rurales des capitaux mobiliers importants? Notre abbaye mérite-t-elle, comme tant d'autres (2), le titre de banque agricole? Les chartes d'achats de rentes perpétuelles ne sont pas très nombreuses : les cartulaires de Villers n'en ont transcrit qu'une vingtaine. De plus, elles sont fort loin de formuler toutes les conditions du contrat. Une étude détaillée serait donc impossible; il faut se borner à mentionner quelques traits caractéristiques, à analyser quelques actes-types.

Le débi-rentier est tantôt un paysan, tantôt un seigneur, le plus souvent un bourgeois. Le but ordinaire de l'abbaye dans ces achats paraît être de fournir un revenu fixe à quelque office.

Arnold de Mingerlae, dit Suf, vend 12 sols de Louvain au frère Jean, convers de Velp. Cette rente, applicable à la « porte » de la grange, sera payée annuellement par Arnold. Elle est hypothéquée sur deux pièces de terre. Le prix de la pension n'est pas indiqué. Il s'agit ici d'une rente nouvelle (3).

(1) Voyez R. GÉNESTAL, *op. cit.*, pp. 87-119.
(2) Voyez, par exemple, E. ALLIX et R. GÉNESTAL, *Les opérations financières de l'abbaye de Toarn*, dans le *Vierteljahrschrift für Social-und Wirtschaftsgeschichte*, t. II (1904), pp. 616-640.
(3) *Cartulaire* F, f° 66 v°.

En 1277, Arnold de Louvain et son épouse, seigneurs de Bréda, vendent à Villers 10 livres de Louvain. Le prix est la somme de 130 livres, payées aussitôt par l'abbaye *in pecunia numerata*. L'acte offre une particularité intéressante, qui en fait à la fois un rachat de rente ancienne et un achat de rente nouvelle. Avant l'accord, en effet, l'abbaye devait aux seigneurs de Bréda 4 livres de cens annuel. Elle en sera quitte désormais. Les revenus de 21 bonniers de terre fourniront les six livres restantes. Ces rachats de rentes s'imposaient, dès que l'on pratiquait l'aliénation de la plus-value du sol. Ils avaient tous les avantages des rentes perpétuelles et simplifiaient les comptes de l'acheteur. Ce fut encore pour la « porte » de sa grange que le maître de Velp acheta en 1295 trois muids de seigle au seigneur Jacques d'Opvelp (1).

Une dizaine d'autres actes sont relatifs à des rentes vendues par des bourgeois sur des maisons ou des vignes de Louvain (2).

Dans le plus grand nombre de chartes, le contrat présente un caractère plus personnel que réel. C'est une obligation personnelle garantie par un fonds (3).

Ainsi donc l'abbaye de Villers recourut à l'achat de rentes, mais elle ne traita guère avec les agriculteurs, qu'elle aidait surtout par la pension viagère. Les débi-rentiers sont souvent des bourgeois et la rente est un moyen commode de fournir aux offices des revenus stables et annuels.

Pour être complet, nous signalerons, en terminant, un placement appelé cheptel. « C'est, dit Paul Viollet, un bail d'animaux dont le profit se partage entre le bailleur et le preneur... Ces baux étaient infiniment plus communs qu'ils ne le sont de nos jours. Acheter une vache ou une brebis qu'on baillait à cheptel à un petit fermier, se présentait naturellement pour tirer parti de ses économies, en un temps où le prêt à intérêt était sévèrement prohibé » (4).

Les monastères, possédant de nombreux troupeaux (5), recoururent

(1) *Cartulaire* F, fol. 68.
(2) *Cartulaire* F, fo 14 vo; 15 vo; 16 ro; 18 ro; 20 ro; 29 et 67.
(3) R. GÉNESTAL, *op. cit.*, pp. 150 et sv.; R. DE LASTEYRIE, *op. cit.*, p. 258.
(4) P. VIOLLET, *op. cit.*, p. 813.
(5) Les moines de l'abbaye de Cambron possédaient, au XIIIe siècle, dans leurs étables, 169 vaches et bœufs, 426 veaux, 636 porcs et 4243 brebis et moutons (CH. DUVIVIER, *Hospites. Défrichements en Europe et spécialement dans nos contrées aux* XIe, XIIe *et* XIIIe *siècles*, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie)*, t. I (1859), p. 145, n. 8. Pour se libérer d'une dette, un particulier dut remettre à la grange de Velp 474 moutons et 84 porcs (*Cartulaire* F, fo 41 ro).

fréquemment à la commandite de bétail. St-Trond, par exemple, louait ses bêtes pour 3 ans, moyennant 4 sols par génisse. Au terme fixé le preneur et l'abbaye se partageaient les vaches et les veaux nés durant les 3 années (1). Certains actes, notamment une charte du comte de Fauquemont (2), prouvent que Villers pratiqua le cheptel; mais ils n'entrent dans aucun détail.

L'analyse de nombreuses chartes du cartulaire de Villers a permis au P. de Moreau de nous fournir ces renseignements sur le placement des capitaux dans cette abbaye.

Cette sommaire esquisse d'une partie du travail du R. P. de Moreau laisse bien voir avec quelle légitime impatience nous attendons la publication de sa thèse doctorale.

* * *

Les études de M. A. Fierens sur *les écrits des zélateurs de la règle aux premiers temps de l'histoire franciscaine* méritent aussi que nous lui accordions notre attention quelque peu longuement.

Dans un travail qui a été reproduit et complété dans un article de la *Revue d'histoire ecclésiastique* (3), il avait, l'an dernier, familiarisé les membres du *Séminaire historique* avec les récentes controverses à ce sujet, controverses qui se rattachent surtout à l'étude du *Speculum perfectionis* et de la *Legenda trium sociorum* (4). Au cours de cette année, il s'est efforcé de trouver lui-même une solution, au moins pour le premier de ces travaux. En prenant pour base de son étude le texte tel qu'il a été publié par M. P. Sabatier, d'après les manuscrits de la Mazarine, il est arrivé à voir dans le *Speculum perfectionis* une compilation tardive, qui a puisé à trois sources principales : la seconde biographie de saint François par le frère Thomas de Celano; les écrits des compagnons privilégiés du saint, probablement des frères Léon, Ange et Rufin, dont un autre état nous est conservé dans le *Speculum perfectionis* du manuscrit 1/73 du couvent de saint Isidore des Irlandais à

(1) Hansay, *op. cit.*, p. 66.

(2) *Cartulaire* D, f° 11 r°.

(3) *La question franciscaine. Les écrits des zélateurs de la règle aux premiers temps de l'histoire franciscaine d'après les récentes controverses*, t. VII (1906), pp. 410-433.

(4) Voir le *Rapport sur les travaux du Séminaire historique pendant l'année académique 1904-1905*, dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 1906*, pp. 467-486. Louvain, 1906.

Rome (1), et enfin un ensemble d'écrits plus difficiles à déterminer, mais qui doivent dater au moins du dernier quart environ du XIII[e] siècle. Après avoir terminé cette étude, dont il serait trop long d'exposer les détails, M. Fierens s'est attaché à un examen approfondi des manuscrits, dans le but de préciser davantage l'origine de la compilation et la date exacte de son éclosion. Au moment où paraissent ces lignes, une visite rapide aux bibliothèques italiennes les plus importantes au point de vue franciscain, a permise à M. Fierens d'étudier un grand nombre de manuscrits par un contact immédiat. Nous croyons bien faire cependant en reproduisant le travail tel qu'il a été présenté à nos séances, sans prendre garde aux modifications que pourraient lui apporter les investigations nouvelles de son auteur. Puisqu'il a été fait uniquement d'après les descriptions de manuscrits qui ont été publiées, il aura l'avantage de montrer l'usage que l'on sait faire de celles-ci et de signaler les lacunes à remplir dans les descriptions ultérieures, en appelant l'attention, pratiquement, sur ce que les premières pourraient avoir de défectueux et d'insuffisant.

Ces descriptions (2) sont heureusement fort nombreuses. Les meil-

(1) Cette version fut publiée in extenso par le R. P. L. LEMMENS. M. FIERENS a brièvement résumé les discussions soulevées par cette publication dans son article *La question franciscaine...*, dans la RHE, t. VII, p. 432. Il faut y ajouter que le P. LEMMENS revint encore à l'assaut dans ses *Extractiones...*, pp. 15-21, ainsi que dans un article *Les deux Speculum perfectionis* (Extrait de la *Voix de S. Antoine*, avril 1903), et que le P. VAN ORTROY, après avoir pris connaissance de ce travail, acquiesça dans les *Analecta Bollandiana*, t. XXIII (1904), p. 383, aux conclusions que le savant Franciscain de Quaracchi avait formulées déjà dans ses *Extractiones...* (p. 20, n. 2) avec une brièveté et une précision qui ne laissaient rien à désirer. Ces conclusions, d'ailleurs, sont incontestables.

(2) **Bibliographie** : P. SABATIER, *Speculum perfectionis seu S. Francisci Assisiensis legenda antiquissima auctore fratre Leone (Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du moyen âge*, t. I), pp. CLXI-CCXI. Paris, 1898; *Fratris Francisci Bartholi de Assisio Tractatus de indulgentia S. Mariae de Portiuncula (Collection citée*, t. II), pp. CIV-CLX. Paris, 1900; *Actus beati Francisci et sociorum ejus (Collection citée*, t. IV), pp. XXIX-LXIII. Paris, 1902; *Description du manuscrit franciscain de Liegnitz (Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 1). Paris, 1901; *Sancti Francisci legendae veteris fragmenta quaedam (Opuscules cités*, t. I, fasc. 3). Paris, 1902; *Description du Speculum vitae beati Francisci et sociorum ejus (Opuscules cités*, t. I, fasc. 6). Paris, 1903; *Examen de quelques travaux récents sur les opuscules de Saint François (Opuscules cités*, t. II, fasc. 10). Paris, 1904. — A.-G. LITTLE,

leures sont celles données par M. P. Sabatier ou écrites sous sa direction; il faut y ajouter celles du R. P. Lemmens, O. F. M. et celles que vient de préparer pour les *Analecta Bollandiana* le R. P. B. Kruitwagen, O. F. M. (1); les travaux de Mgr Faloci Pulignani, de M. l'abbé S. Minocchi, des RR. PP. G. Morin, O. S. B. et H. Felder, O. M. C. ont fourni une série de contributions des plus utiles, tandis que dans les inventaires d'archives et les catalogues de bibliothèques on trouve parfois des indications qui peuvent servir à une première orientation. Cependant, le travail documentaire, qui constitue d'ailleurs l'une des premières préoccupations de la *Société internationale des études franciscaines* (2), est loin d'être terminé; les renseignements que nous avons déjà fournissent néanmoins un véritable dossier. Y a-t-il moyen de l'utiliser?

Le R. P. Lemmens (3) et M. H. Boehmer (4) ont essayé une classifi-

Description du manuscrit Canonici Miscell 525 de la Bibliothèque Bodlienne (Opuscules cités, t I. fasc. 5). Paris. 1903. — L. KATONA. *Description du manuscrit franciscain de Budapest (Opuscules cités,* t. II, fasc. 9). Paris. 1901. — S. MINOCCHI, *La Legenda trium sociorum : Nuovi studi sulle fonti biografiche di San Francesco d'Assisi* (Extrait de l'*Archivio storico italiano,* 5e sér., t. XXIV (1899), pp. 249-326; t. XXVI (1900), pp. 81-134). Florence, 1900. — R. P. L. LEMMENS, *Scripta fratris Leonis (Documenta antiqua franciscana,* t. I). Quaracchi, 1901; *Speculum perfectionis. Redactio I (Collection citée,* t. II). Quaracchi, 1901; *Extractiones de legenda antiqua (Collection citée,* t. III). Quaracchi, 1902; *Opuscula sancti patris Francisci Assisiensis (Bibliotheca franciscana ascectica medii aevi,* t. I). Quaracchi, 1904. — H. TILEMANN. *Speculum perfectionis und Legenda trium sociorum. Ein Beitrag zur Quellenkritik der Geschichte des H. Franz von Assisi.* Leipzig, 1902. — DOM. G. MORIN, O. S. B. *Le manuscrit 174 de la bibliothèque de l'Université de Louvain,* dans la *Revue bénédictine,* t. XVI (1899). pp. 211-217 (cette description a été reprise par P. SABATIER, *Actus ..,* pp. XXXVIII-XLIII). — R. P. H. FELDER, *Eine Legendenhandschrift vom Jahre 1337,* dans les *Freiburger Geschichtsblätter,* t. X (1903), pp. 102-109. — H. BOEHMER, *Analekten zur Geschichte des Franciscus von Assisi* (éd. major.). Tubingue et Leipzig, 1904. — Nous signalerons plus loin les indications fournies par Mgr FALOCI PULIGNANI, dans la *Miscellanea francescana, passim,* les FRANCISCAINS DE QUARACCHI, dans les *Analecta franciscana,* t. I-III, *passim.* Quaracchi, 1885-1897, etc.

(1) Voir B. KRUITWAGEN, *De Fioretti van Sinte Franciscus' Leven,* dans les *Stemmen onzer Eeuw,* t. I (1905), p. 191, n. 1.

(2) Voir les *Statuts approuvés par l'Assemblée générale des Membres fondateurs le 2 juin 1902,* chap. 1, § 4, dans *Società internazionale di studi francescani in Assisi. Origine e costituzione,* p. 46. Assise, 1902.

(3) *Opuscula...,* pp. VII-XII.

(4) *Analekten...,* pp. XV-XX.

cation des manuscrits au point de vue des opuscules de saint François. M. P. Sabatier (1) a cru que cet essai était encore prématuré. Lui-même, dans ses divers travaux, s'est toujours contenté « de réunir en groupes très élastiques ceux d'entre (les manuscrits) qui présentent des analogies évidentes », en déclarant que ses répartitions « sont toutes provisoires et n'ont rien de scientifique » (2).

Il a semblé à M. Fierens que, tout en restreignant ses conclusions au *Speculum perfectionis,* on pouvait essayer de faire un pas de plus. A part quelques rares exceptions où il se trouve isolé, le *Speculum perfectionis* se rencontre d'ordinaire dans des manuscrits qui contiennent tout un ensemble de matières franciscaines. M. Fierens les a classifiés en trois groupes. qui correspondent assez bien aux groupes provisoires de M. P. Sabatier; il a comparé entre eux les représentants de chaque groupe, afin d'établir nettement leurs caractères communs et de les comparer aux caractères communs des autres; or, en se basant dans cet examen, non seulement sur les éléments isolés dont se compose chaque manuscrit, mais encore sur l'ordre même dans lequel ils se suivent, il en est arrivé à constater que parmi les types des groupes constitués les uns sont mieux équilibrés que les autres, tandis que, parmi les exemplaires conservés qui les représentent, on trouve encore tel ou tel manuscrit, conçu sur un plan plus rationel que ceux qui lui ressemblent; et cette simple constatation l'a amené à penser que ces différences pourraient représenter comme les stades successifs d'une évolution continue, dont il faudrait chercher le point de départ dans le manuscrit le plus confus et le moins bien ordonné.

Nous serions heureux de pouvoir reproduire en détail les études minutieuses que nous avons entendues à ce sujet. Mais la concision indispensable à ce rapport nous oblige de passer rapidement au moins sur les deux premiers groupes de manuscrits, ceux dont M. Fierens a désigné les types sous le nom de recueil d'Italie et recueil de l'Europe occidentale; nous nous arrêterons plus longuement au recueil de l'Europe centrale, qui forme le type du troisième groupe de manuscrits.

Le recueil d'Italie est représenté par quatre manuscrits différents : le codex 1/25 de la bibliothèque de St-Isidore dse Irlandais à Rome (3),

(1) *Examen...(Opuscules de critique historique,* t. II, fasc. 10), p. 133=[17].
(2) *Actus...,* p. XXIX.
(3) Description ou notes : L. LEMMENS, *Extractiones...,* pp. 52-56; *Opuscula...,* p. XI. — P. SABATIER, *Description du Speculum vitae... (Opuscules de critique historique,* t. I, fasc. 6), pp. 366-369 = [68]-[71]. — H. BOEHMER,

le Vatican latin 7650 (1), le manuscrit du couvent d'Ognissanti à Florence (2) et celui des capucins de Foligno (3). Il faudrait y ajouter peut-être le manuscrit de Busseto (4), sur lequel il ne nous reste que des renseignements incomplets et qui semble bien définitivement perdu.

Analekten..., p. XVI. — Édition des fos 59v-62v (*Verba fratris Conradi*), dans P. SABATIER. *ouv. cité*, pp. 370-392 = [72]-[94]. — Indication des variantes pour les œuvres de S François, dans L. LEMMENS, *Opuscula...* et H. BOEHMER, *ouv. cité*.

(1) Description ou notes : P SABATIER, *Fratris Francisci Bartholi...*, pp. CXLVI-CL et p. LXXXII, n. 1 — H. TILEMANN, *Speculum perfectionis...*, pp. 101-108. — L. LEMMENS, *Opuscula...*, p. XI, n. 4. — H. BOEHMER. *Analekten...*, p. XVI. — Édition du fo 10 r a — 10 v a (*Lettre de S. François à frère Élie*), dans R. P. EDOUARD d'ALENÇON, *Epistolam S. Francisci ad ministrum generalem in sua forma authentica nunc primum edidit cum appendice de Fr. Petro Cathanii.* Rome, 1899. — Indication des variantes, pour cette même partie, dans P. SABATIER, *ouv. cité*, pp. 113-115 et L. LEMMENS, *ouv. cité*, p. 191; pour les écrits de S. François, dans H. BOEHMER, *ouv. cité*.

(2) Description ou notes : S. MINOCCHI, *La Legenda...*, pp. 13-19. — P. SABATIER, *ouv. cité*, pp. CXXXV-CXXXVII. — H. TILEMANN, *ouv. cité*, pp. 101-108. — L. LEMMENS, *ouv. cité*, p. XI. — H. BOEHMER, *ouv. cité*, p. XVI. — Phototypie d'une partie des fos 31 v et 32 v, dans S. MINOCCHI, *loc. cit.*, et du fo 32 v dans FALOCI PULIGNANI, *Nuovi ricerche sulla data della compilazione dello Speculum perfectionis*, dans la *Miscellanea francescana*, t. VII (1899), p. 183. — Édition des fos 5 r-6 v (*Lettre de S. François à frère Élie*), dans P. SABATIER, *ouv. cité*, pp. 113-115 et S. MINOCCHI, *ouv. cité*, p. 15. — Indication des variantes pour les écrits de S. François, dans L. LEMMENS et H. BOEHMER, *ouv. cités*.

(3) Appelé souvent manuscrit de Spello-Foligno par M. P. SABATIER, parce que, avant d'être transféré chez les Capucins de Foligno, il fut conservé au couvent de Spello. — Description ou notes : P. SABATIER, *Speculum perfectionis...*, pp. CCVII-CCIX (réunissant tous les détails publiés antérieurement à son sujet); *Actus...* p. XXXIII et 189; *Description du Speculum vitae... (Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 6), pp. 359-364=[61]-[67] (avec indication de la bibliographie antérieure). — L. LEMMENS, *ouv. cité*, p. XI. — H. BOEHMER, *ouv. cité*, p. XVI. — Édition des fos 1 r-20 v dans FALOCI PULIGNANI, *Sancti Francisci Legendam trium sociorum ex cod. Vulg. ed.* (Extrait de la *Miscellanea Franciscana*, t. VII (1898), pp. 84-107.) Foligno, 1898, non sans quelques erreurs de transcription (voir P. SABATIER, *Description du Speculum vitae...*, *loc. cit.*) et des fos 59 v-62 v dans FALOCI PULIGNANI, *Ricordi di San Francesco raccolti dal B. Corrado da Offida*, dans la *Miscellanea francescana*, t. VII (1899), pp. 131-136. — Indication des variantes pour les écrits de S. François dans L. LEMMENS et H. BOEHMER, *ouv. cités*.

(4) Note : P. SABATIER, *Speculum perfectionis...*, p. CCX. L'auteur y exprimait l'espoir de retrouver ce manuscrit; depuis lors il n'en a plus été question.

Dans les différents exemplaires du recueil qui nous occupe, on retrouve régulièrement trois espèces de documents, encore qu'ils ne se suivent pas toujours dans le même ordre et qu'ils soient mêlés parfois aux pièces les plus hétérogènes (1). Ce sont, d'abord, un nombre plus ou moins grand des écrits de S. François, ensuite des légendes sur sa vie et, enfin, des documents relatifs à l'indulgence de la Portioncule.

Cette dernière particularité, jointe à ce fait que l'on trouve mentionné dans l'explicit de la version du *Speculum perfectionis* de l'un de nos manuscrits, le couvent du même nom, a déterminé M. Boehmer (2) à donner au recueil le nom de « Portiunculabuch », livre de la Portioncule. Cette dénomination ne paraît pas heureuse. En effet, les caractères sur lesquels se base le savant allemand n'appartiennent pas exclusivement au recueil en question : les écrits concernant l'indulgence se retrouvent, au moins en partie, dans le recueil de l'Europe centrale (3), et la présence du nom du couvent de la Portioncule dans un explicit, ne prouve pas, comme le suppose M. Boehmer, que tout le *Speculum perfectionis* et moins encore tout le recueil aient été composés en cet endroit (4). Pour éviter toute équivoque, il paraît préférable de remplacer le nom de Portiunculabuch par celui de recueil d'Italie.

La parenté des manuscrits qui représentent ce recueil est évidente; elle est admise d'ailleurs par tous les critiques franciscanisants. La comparaison de leurs éléments matériels, l'examen de leur économie générale et l'étude des variantes, que les descriptions données peuvent faire découvrir, ont permis à M. Fierens de les ranger en deux groupes : l'un ne comprend que le manuscrit de Foligno; l'autre embrasse les codex 1/25 de S. Isidore, le Vatican latin 7650 et le manuscrit d'Ognissanti. Parmi ces derniers, ce doit être le manuscrit 1/25 de S. Isidore qui se rapproche, celui d'Ognissanti qui s'éloigne le plus de l'original commun; quant au Vatican, il constitue un véritable intermédiaire. Mais cette filiation n'est ni exclusive ni immédiate : un grand nombre de variantes sont là pour prouver que plusieurs versions, également intermédiaires, sont perdues; pour les indiquer avec précision, il fau-

(1) M. Fierens ne s'est pas occupé de ces pièces dans la présente étude; il faut faire une exception cependant pour les *Verba fr. Conradi de Offida*, qui se trouvent dans les manuscrits de S. Isidore et de Foligno, parce que leur comparaison fournit d'utiles conclusions.
(2) *Analekten...*, p. XVI.
(3) Voir *plus loin*, pp. 353 et suiv.
(4) Il y aura à revenir sur la valeur de cette indication.

drait évidemment se baser sur un relevé complet de toutes les leçons divergentes. On assisterait ainsi à un développement continu du recueil d'Italie : chemin faisant, des changements de disposition ont été tentés, des matériaux nouveaux ont été englobés, si bien qu'on a abouti au perfectionnement gradué des grandes lignes et à l'augmentation du volume du *Speculum perfectionis*, double phénomène, qui a marché de pair avec l'introduction, dans le détail, d'un certain nombre de leçons mal comprises et fautives.

M. Fierens ne s'est pas dissimulé l'importance relative de ces conclusions; en présence du caractère achevé du codex d'Ognissanti, de la netteté de ses divisions et de l'explicit daté de son *Speculum perfectionis*, il s'est demandé s'il ne fallait pas intervertir les rôles et prendre comme point de départ du groupe ce codex d'Ognissanti, auquel il avait assigné l'origine la plus récente et le caractère interpolé le plus accentué. La réponse a été négative, et la priorité du manuscrit 1/25 de S. Isidore a parue nettement établie.

Ce n'est pas à dire qu'on n'aura plus à s'occuper des autres exemplaires du recueil d'Italie. Le manuscrit d'Ognissanti en particulier devra servir à l'instant dans l'étude du recueil de l'Europe occidentale : M. Fierens a acquis la conviction qu'il n'est que le trait d'union qui les unit l'un à l'autre.

Avant d'aborder ce travail il faudrait encore examiner quelles sont les sources auxquelles le recueil d'Italie a puisé son *Speculum perfectionis;* mais la solution de ce problème se fera d'elle-même après que nous aurons étudié avec M. Fierens les deux autres groupes de manuscrits que nous avons signalés.

Outre quelques exemplaires aujourd'hui perdus, mais sur lesquels il reste néanmoins quelques renseignements, le groupe de l'Europe occidentale est conservé dans quatre manuscrits différents : le Mazarin 1734 (1), le Mazarin 989 (2), le manuscrit 343 de l'Université de Liége (3)

(1) Description ou notes : P. Sabatier, *Speculum perfectionis...*, pp. clxiv-clxvi; *Actus...*, p. xxvi; L. Lemmens, *Opuscula...*, p. x, n. 2; H. Boehmer, *Analekten...*, p. xvii. — Édition des fos 1 r a à 54 r a *(Speculum perfectionis)* dans P. Sabatier, *Speculum perfectionis*, pp. 1-246. — Indication des variantes dans P. Sabatier, *Actus...*

(2) Description ou notes : P. Sabatier, *Speculum perfectionis...*, pp. clxvi-clxviii; *Actus...*, p. xxxvi; L. Lemmens, *Opuscula...*, p. x, n. 2; H. Boehmer, *Analekten...*, p. xvii. — Indication des variantes dans P. Sabatier, *Speculum perfectionis.*

(3) Description ou notes : P. Sabatier, *Speculum perfectionis...*, pp. clxviii-clxix; *Fratris Francisci Bartholi...*, p. cxlix; *Actus...*,

et le manuscrit de la faculté de théologie protestante à Paris (1). A ce groupe M. Boehmer ajoute le manuscrit theol. lat. quarto 22 de la bibliothèque royale de Berlin (2); les renseignements nécessaires pour vérifier cette assertion font défaut; il est à croire d'ailleurs que ce manuscrit ne renferme que quelques opuscules de saint François et ne constitue pas un véritable exemplaire de ce que nous appelons le recueil de l'Europe occidentale.

Les manuscrits perdus sont au nombre de quatre : le manuscrit bollandien de 1502 (3); le manuscrit de Louvain, appelé « noster » par les anciens Bollandistes (4), qui date de 1454; une copie de celui-ci, faite par eux, et retrouvée récemment dans le manuscrit 7771-2 de la bibliothèque royale de Bruxelles (5); enfin un manuscrit des Récollets de Malines (6), sur lequel il ne nous reste que l'un ou l'autre détail absolument insignifiant. Quant aux autres, des renseignements détaillés, comprenant la table des matières et la liste des variantes, nous ont été conservés par les anciens Bollandistes dans les recueils 56 et 57 du Musée bollandien (7).

Ce que nous appelons ici le recueil de l'Europe occidentale est une collection d'écrits franciscains, qui comprend la *Legenda trium sociorum,* le *Speculum perfectionis,* les *Actus beati Francisci et sociorum*

pp. XXXIV-XXXVI, 221; H. BOEHMER, *Analekten...,* p. XVII. — Indication des variantes dans P. SABATIER, *Speculum perfectionis...* et *Actus...*

(1) Description ou notes : P. SABATIER, *Actus...,* pp. XXXI-XXXVI (où il est appelé encore ms Rosenthal); H. BOEHMER, *Analekten...,* p. XVII. — Edition des f°s 45 r a-86 r a, *Actus...* dans P. SABATIER, *ouv. cité,* pp. 1-192.

(2) *Analekten...,* p. XVII.

(3) Description ou notes: P. SABATIER, *Speculum perfectionis...,* pp. CCV-CCVI; *Actus...,* p. XLIX.

(4) Description ou notes: P. SABATIER, *Speculum perfectionis...,* pp. CCII-CCIII; *Actus...,* pp. XLVI-XLVII.

(5) Description ou notes : R. P. VAN ORTROY, *La légende de St-François d'Assise, dite « Legenda trium sociorum »,* dans les *Analecta Bollandiana* t. XIX (1900), p. 119; P. SABATIER, *Actus...,* p. XLVI; H. BOEHMER, *Analekten...,* p. XVII; R. P. VAN DEN GHEYN, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique,* t. V, *Histoire et Hagiographie,* nº 3184, pp. 156-157. Bruxelles, 1905. Au 2º, lire BHL, nº 3114, au lieu de BHL, nº 344.

(6) Note dans P. SABATIER, *Speculum perfectionis...,* p. CCIII.

(7) Ces recueils ont été étudiés jadis par M. P. SABATIER qui en a tiré les diverses notices signalées; le R. P. B. KRUITWAGEN vient de refaire ce travail et a cendensé ses conclusions dans une étude fouillée impatiemment attendue. (Voir *plus haut,* p. 346, n. 1).

ejus, quelques rares opuscules de saint François et un petit chapitre intitulé généralement *Miraculum de milite* (1).

M. Fierens a cru bien faire en désignant cette collection sous le nom de recueil de l'Europe occidentale (2), parce que tous les manuscrits dans lesquels elle nous est conservée, trouvent leur origine et leur lieu de dépôt en France, en Belgique et en Hollande; à part le manuscrit 343 de Liége, qui date de 1408, ils remontent seulement au XVI[e] siècle et à la seconde moitié du XV[e] siècle; au surplus, les nombreuses indications concernant les copistes nous prouvent qu'ils ont été composés généralement en dehors de l'ordre franciscain (3).

M. Boehmer considère la collection de l'Europe occidentale comme une simple amplification du recueil d'Italie. « Das Portiunculabuch, dit-il (4), ist in späterer Zeit von einem Abschreiber um die Actus b. Francisci et sociorum ejus bereichert worden, dafür sind einige Werke des Franciskus weggefallen. » Énoncé d'une façon aussi générale, cette opinion, nous a dit M. Fierens, ne résiste pas à un sérieux examen. Car il ne faut pas oublier que le recueil de l'Europe occidentale omet

(1) M. Fierens n'a pas groupé dans cette collection le manuscrit des Frères-Mineurs de Bruxelles de 1549 (voir P. Sabatier, *Speculum perfectionis*..., pp. CCVI-CCVII), dont les anciens Bollandistes ont conservé la liste des variantes. Un coup d'œil sur la table des matières montre de combien il diffère des autres manuscrits du recueil de l'Europe occidentale Il est d'ailleurs d'un âge trop récent pour avoir beaucoup d'importance. Il convient de remarquer cependant que pour le *Speculum perfectionis* et les *Actus beati Francisci et sociorum ejus* ses variantes avec les autres exemplaires du recueil sont insignifiantes; au surplus il fournit un titre *De salutari doctrina beati Francisci* qui se trouve aussi dans le Mazarin 989, quoiqu'il y soit suivi d'autres documents. Somme toute il n'est pas impossible que ce manuscrit perdu ait des attaches avec le recueil de l'Europe occidentale.

(2) M. P. Sabatier en fait aussi une famille à part; mais il désigne les exemplaires sous le nom de « manuscrits du *Speculum perfectionis* proprement dits » (voir p. e. *Speculum perfectionis*... p. CLXIII; *Examen de la vie de frère Elie du Speculum vitae (Opuscules de critique historique*, t. II, fasc. 11, p 219 = [55]. Paris, 1904). Cette dénomination qui se justifie à son point de vue, serait inexacte du moment qu'on s'attache au recueil dans son ensemble.

(3) Parmi ceux qui n'ont pas une origine extrafranciscaine se trouverait le ms de Louvain de 1454, s'il était prouvé qu'il faut entendre dans toute la rigueur des termes l'expression du copiste, le Fr. Pierre de Zierikzee, qui écrit dans l'*explicit* : « *ad honorem beatissimi patris nostri Francisci* ». P. Sabatier, *Speculum perfectionis*..., pp. CCII-III.

(4) *Analekten*..., p. XVII.

également les écrits sur l'indulgence de la Portioncule et les noms des XII premiers frères. En revanche, il donne la lettre à tous les clercs (*De reverentia corporis Domini*), et le *Miraculum de milite*.

Quant aux opuscules de S. François, on y chercherait en vain, il est vrai, un grand nombre d'entre eux qui se trouvent dans le recueil d'Italie. Mais si l'élimination a été faite sur ce dernier, on se demande en vain quel peut bien être le critère qui a présidé à cette élimination; au surplus, on constate que dans le recueil de l'Europe occidentale les opuscules se suivent dans le même ordre que dans le manuscrit 338 de la bibliothèque municipale d'Assise; on est donc en droit de conclure qu'ils n'ont pas été empruntés au recueil d'Italie. M. Fierens croit qu'on peut en dire autant de la *Legenda trium sociorum;* quant à la version du *Speculum perfectionis* que nous trouvons dans le recueil de l'Europe occidentale, il a montré, par des arguments que nous ne pouvons songer à reproduire en détail, qu'elle dérive du manuscrit d'Ognissanti, par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs versions isolées, dont le manuscrit Cleop. B. II du British Museum de Londres (1) pourrait nous fournir un type plus ou moins fidèle.

Toutes les versions du *Speculum perfectionis* que nous avons passées en revue jusqu'ici ne seraient donc que la reproduction de celles du recueil d'Italie. L'étude du recueil de l'Europe centrale nous permettra cependant de remonter encore plus haut pour retrouver ses premières origines.

Ce recueil est à la fois le plus important et le plus compliqué. On a pris l'habitude de le désigner d'une façon globale sous le nom de *compilation d'Avignon* ou de *Legenda antiqua*. M. Fierens n'a pas cru pouvoir conserver ces dénominations; car en rigueur de termes elles ne s'appliquent pas au recueil pris dans son ensemble mais seulement à la première de ses parties (2). Le nom de *Legenda antiqua* provient de l'incipit même de cette première partie; celui de *compilation d'Avignon* est dû, sans aucun doute, aux considérations émises par M. Sabatier, dans l'introduction de son édition du *Speculum perfectionis* (3). En tenant

(1) Description : P. SABATIER, *Speculum perfectionis...*, pp. CLXIX-CLXX.
(2) Cette particularité a été très bien saisie par P. SABATIER, *Sancti Francisci legendae veteris... (Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 3), pp. 71-74 = [9]-[12], et c'est à tort qu'elle a été critiquée par le R. P. GRATIEN, dans un article *L'œuvre des trois compagnons*, dans les *Études franciscaines*, t. XV, (1906), pp. 129 et 131.
(3) Pp. CLIII et suiv.

compte, comme il a été fait pour les groupes précédents, des lieux de dépôt et de l'origine des manuscrits, le nom de *recueil de l'Europe centrale* a semblé préférable.

Le recueil de l'Europe centrale nous est conservé d'une façon intégrale dans quatre manuscrits latins différents : ce sont le Vatican latin 4354 (1), le manuscrit théol. lat. quarto 196 de la bibliothèque royale de Berlin (2), le manuscrit 12 de la bibliothèque de l'église des saints Pierre et Paul à Liegnitz (3) et le manuscrit moyen âge latin 77 du musée

(1) Description ou notes : P. SABATIER, *Speculum perfectionis*... pp. CLXXVI CLXXXVI (donne toute la bibliographie antérieure); *Fratris Francisci Bartholi*..., pp. CXLIV-CXLVI; *Actus*..., p. L; H. TILEMANN, *Speculum* .., pp. 120-124; H. BOEHMER, *Analekten*..., p. XVIII. — Edition du f° 1 r (préface) dans P. EHRLE, *Das Speculum Vitae S. Francisci et sociorum in den Handschriften*, dans la *Zeitschrift für Katholische Theologie*, t. XII (1888), pp. 177 et suiv., L. MANZONI, *Di una nuova edizione dei Fioretti*, pp. 74-76. Bologne, 1887, et P. SABATIER, *Speculum perfectionis*..., pp. CLVII et svv.; elle a été reproduite par H. TILEMANN, *ouv. cité*, pp. 120 et svv., et P. SABATIER, *Sancti Francisci legendae veteris*... (*Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 3), pp. 78-80=[17]-[18]. — Édition des fol. 154 r-156 v (*Testimonium Michaelis Bernardi)*, par P. SABATIER, *Un nuovo documento sulla concessione del perdono di Assisi*. (Extrait du *Bulletino della Societa Umbra di Storia patria*, t. II (1896), pp. 539-546). Pérouse, 1896, reproduit ensuite dans P. SABATIER, *Leben des h. Franz von Assisi*. Trad. par LISCO, pp. 390-396. Berlin, 1897, et *Fratris Francisci Bartholi*..., pp. LXXXII-LXXXVI. — Indication de quelques variantes dans P. SABATIER, *Speculum perfectionis*... et *Actus*...

(2) Description ou notes : P. SABATIER, *Speculum perfectionis*..., pp. CLXXXVI-CXCVI (traduction d'un article de M. MAX PERLBACH, dans le *Neues Archiv*, t. VI (1881), pp. 606-612 avec quelques indications nouvelles); *Actus*..., p. L; L. LEMMENS, *Speculum*..., p. 89; H. BOEHMER, *Analekten*..., p. XVIII. — Édition des f°s 1 v-2 r (prologue de la *Legenda antiqua)* dans M. PERLBACH, *Das Manuscript der Denkwürdigheiten des Minoriten Jordanus von Giano*, dans le *Neues Archiv*, t. VI (1881), pp. 606 et suiv.

(3) Description ou notes : P. SABATIER, *Description*... (*Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 2); *Actus*..., p. L; L. LEMMENS, *Opuscula*..., p. X; H. BOEHMER, *Analekten*..., p. XVIII. — Édition des f°s 22 ra-27 r a dans P. SABATIER, *S. Francisci legendae veteris*... (*Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 3), pp. 87-109 = [25]-[47]; du f° 47 v b (*De S. Antonio)*, *ibidem*, p. 75 = [13], note 2; des f°s 60 r b-61 v a (*Quod b. Franciscus est protector omnium*...) *ibidem*, p. 77 = [15], note 1; du f° 193 r a (*Quomodo festum stigmatum*...) dans P. SABATIER, *Examen de la vie de frère Élie*... (*Opuscules cités*, t. II, fasc. 11), pp. 210-211 = [46]-[47]; du f° 70 r b (*Quomodo fratres minores*...) dans P. SABATIER, *Actus*..., p. 177; des f°s 6 r b, 55 v b, 57 v b, 70 v a et 161 r a, *ibidem*, pp. 193-208.

hongrois de Budapest (1), auxquels il faut ajouter, avec quelques réserves de détail, le *Speculum vitae beati Francisci et sociorum ejus* (2). Le manuscrit 131 de l'Université de Low (Lemberg) (3) et le manuscrit 9068 de la bibliothèque royale de Munich (4) en sont une reproduction

(1) Description : L. KATONA, *Description... (Opuscules de critique historique*, t. II, fasc. 11).

(2) Le *Speculum vitae* a eu la bonne fortune d'attirer de bonne heure l'attention de M. P. SABATIER, qui y revient dans chacun de ses ouvrages: *Vie de St-François d'Assise*, pp. LXIX et suiv., Paris, 1894; *Speculum perfectionis..., Fratris Francisci Bartholi..., Actus... passim* (voir la table des matières de ces divers recueils); *Description du Speculum vitae... (Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 6, (avec indication de la bibliographie antérieure); *Examen de la vie de frère Élie... (Opuscules cités*, t. II, fasc. 11). Voir aussi E. LEMPP, *Frère Élie de Cortone (Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du moyen âge*, t. III), pp. 24-33. Paris, 1901. — Réédition des f[os] 167 v-172 v, éd. 1509 (concernant frère Élie), dans E. LEMPP, *ouv. cité*, pp. 163-169; du f[o] 222 r *(De tribulatione...)* dans P. SABATIER, *Actus...*, pp. 216-220; du f[o] 31 r *(Qualiter praecepit...)* dans P. SABATIER, *Sancti Francisci legendae veteris... (Opuscules de critique historique*, t. I, fasc 4), p. 74 = [12], note 2; du f[o] 194 r *(De euntibus) ibidem*, p. 102 = [10], note 1; des f[os] 76 a-78 a (prétendue bulle d'Alexandre IV) dans P. SABATIER, *Fratris Francisci Bartholi*. . pp. CLXIII-CLIV. — Indication de quelques variantes dans P. SABATIER, *Speculum perfectionis...*

(3) Description ou notes : P. SABATIER, *Speculum perfectionis...*, pp. CXCVII-CXCVIII; *Actus...*, p. L; H. BOEHMER, *Analekten...*, p. XVIII. Les indications données par M. P. SABATIER montrent que le manuscrit n'a pu reproduire qu'une partie assez minime de la *Legenda antiqua*; On ne saurait déterminer quel est le manuscrit qui a servi de modèle au copiste.

(4) Notes : P. SABATIER, *Actus...*, p. LI. Dans ce manuscrit les documents se suivent dans le même ordre que dans le groupe Liegnitz Berlin-Budapest. Il y a une exception cependant : le chapitre 61 des *Actus*, qui, dans les autres manuscrits, se trouve à la fin de la première partie du recueil (ms de Berlin, f[os] 44 v-45 r; ms de Liegnitz, n[o] 101, f[o] 59 r b; ms de Budapest, n. 102, f[o] 33 r a), a été intercalé entre le chapitre *De scientia quam praedixit* (ms de Berlin, om.; ms de Liegnitz, n[o] 65, f[o] 24 r b, inc. *Quod S. Franciscus praedixit...*; ms de Budapest, n. 66, f[o] 14 r b) et le chapitre *Ad idem de apparitione stupenda angeli* (ms de Berlin, f[os] 18 v-19 r; ms de Liegnitz, n[o] 66, f[o] 24 v a; ms de Budapest, n[o] 67, f[o] 14 v a) : ce transfert s'explique parce que le chapitre 61 des *Actus* contient la malédiction prononcée par S. François contre le ministre qui avait érigé un *studium* à Bologne : il est donc comme une application pratique des idées exprimées dans le chapitre *De scientia* qui précède; il se trouve d'ailleurs à la même place dans le ms 1/63 de S. Isidore de Rome. Les indications données ne nous permettent pas de savoir si le manuscrit est achevé; peut-être le co-

partielle, tandis qu'il est à croire que les manuscrits 1/63 du couvent de saint Isidore des Irlandais de Rome (1), 174 de la bibliothèque de l'Université catholique de Louvain (2), K 54 de la bibliothèque royale de

piste n'a-t-il voulu reproduire qu'une partie de son modèle; il lui a du reste donné un titre nouveau : *De factis B. Francisci.* Peut-être n'a-t-il voulu reproduire que les chapitres qui avaient trait à S. François. Il est à espérer qu'on donne une description plus détaillée de ce manuscrit.

(1) Description : L. LEMMENS, *Extractiones...*, pp. 56-60. Cette description ne permet pas de classer définitivement ce manuscrit. A voir cependant son ordonnance générale, on serait porté à croire qu'il marque une étape intermédiaire entre la *Legenda antiqua* et le *Speculum vitae.* En effet, il donne un plus grand nombre de chapitres du *Speculum perfectionis* que n'en donne la *Legenda antiqua;* d'autre part il intercale en divers endroits : *a)* quatre des soi-disants chapitres de la *Legenda vetus*—les nos 1, 4, 2, 6 de l'édition de P. SABATIER, *Sancti Francisci legendae veteris... (Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 3), pp. 87-102=[25]-[40] — avec le chapitre 61 des *Actus* (voir note précédente); *b)* trois chapitres que nous retrouvons dans la *Legenda antiqua* et le *Speculum vitae (Quae fuit causa quare...* inc. *Quum natorum soboles*, éd. P. SABATIER, *Description du Speculum vitae... (Opuscules cités*, t. I, fasc. 6), pp. 318-321 = [28]-[23] avec toutes les références nécessaires; *De unitate...*, voir P. SABATIER, *ouv. cité*, p. 339 = [41] aux indications duquel il faut ajouter que le même chapitre se retrouve dans ms 1/184 de S. Isidore de Rome, voir L. LEMMENS, *Extractiones...*, p. 71; *De statua quae apparuit...*, voir P. SABATIER, *Sancti Francisci legendae veteris... (Opuscules cités*, t. I, fasc. 3), pp. 99 = [37] et suiv. notes; ainsi que *c)* un quatrième, *Qualiter praecepit cuidam fratri ut iret nudus ad praedicandum* (ed. P. SABATIER, *ouv. cité*, p. 74 = [12], note 2), que nous ne retrouvons que dans le *Speculum vitae.* Enfin, la mention *Explicit Speculum perfectionis*, intercalée à la fin du chapitre 82, semble montrer que le compilateur a fait usage d'une version du *Speculum perfectionis* qui se terminait en cet endroit et que nous ne connaissons pas.

(2) Description : Dom. G. MORIN, *Le manuscrit 174...*, dans la *Revue bénédictine*, t. XVI (1899), p. 211-217, reproduite par P. SABATIER, *Actus...*, pp. XXXVIII et suiv. Nous donnerons ailleurs le tableau des variantes que présente ce manuscrit par rapport aux textes publiés. M. P. SABATIER, qui a fort bien fait de comparer ce manuscrit, à la suite de Dom MORIN, au manuscrit disparu d'Anvers, semble ne pas avoir remarqué ses rapports avec le manuscrit K 54 de la bibliothèque royale de La Haye : à part le chapitre 41 des *Actus*, qui dans le manuscrit de La Haye se trouve rejeté après le chapitre 43, ils suivent le même ordre; seulement le ms de La Haye omet le chapitre 70 des *Actus*, et les chapitres 1 et 2 du *Speculum perfectionis*, tandis qu'il donne le chapitre 52 de ce dernier, qui ne se trouve pas dans le manuscrit de Louvain. Je suppose que le ms d'Oxford, Trinity college, 48, est identique aux précédents; mais une description suffisante ait défaut.

La Haye (1), Trinity college 48 de l'Université d'Oxford (2), ainsi que le manuscrit perdu d'Anvers de 1472 (3), ne lui sont pas étrangers.

Il resterait à classer les manuscrits canonic. Miscell. 525 de la bibliothèque Bodleienne d'Oxford (4), 1/184 du couvent de S. Isidore à Rome (5) et 23 Y 60 de la bibliothèque des Cordeliers de Fribourg-Suisse (6). Le premier se caractérise par une surabondance de divisions et de subdivisions; quelques-unes des rares variantes signalées par M. Little rappellent la *Legenda antiqua;* mais il est évident que le recueil a été complété par ailleurs. Le manuscrit 1/184 de saint Isidore contient un chapitre, f° 64 v. a, dont le texte n'est pas encore édité; les soi-disants chapitres de la *Legenda vetus* avec l'extrait de la seconde *Vita* de Celano, qui dans le ms 1/63 de saint Isidore (7) se trouvent intercalés dans le *Speculum perfectionis*, y font partie des *Actus;* mais aucun indice ne permet de rattacher ce manuscrit à un autre exemplaire quelconque. On peut en dire autant du manuscrit de Fribourg, les listes dressées par M. Sabatier (8) ne permettant pas même de saisir l'ordre dans lequel les chapitres se suivent. Aussi bien, il n'y a que les quatre manuscrits latins que nous avons mentionnés en premier lieu qui doivent attirer spécialement l'attention dans la suite.

L'étude que M. Fierens nous a présentée à leur sujet était double : dans un premier essai il s'est efforcé de montrer que des quatre manuscrits signalés, c'est le Vatican latin 4354 qui se rapproche le plus de l'original commun du recueil; dans un second, il nous a exposé comment il était arrivé à croire que c'est dans la première moitié de ce recueil qu'il faut rechercher l'origine première du *Speculum perfectionis*.

Un mot d'abord sur la filiation de nos manuscrits. Le Vatican latin 4354 et le manuscrit de Berlin datent de la fin du XIVe siècle; celui de Budapest semble remonter à la première moitié du XVe, tandis que celui de Liegnitz a été écrit en 1480 et années suivantes. La compa-

(1) Description : *Analecta Bollandiana*, t. VI (1887), p. 171; P. SABATIER, *Actus*..., pp. XLIII et suiv.
(2) Note dans P. SABATIER, *Actus*..., p. XLIII.
(3) Description ou notes : P. SABATIER, *Speculum perfectionis*..., pp. CCIV-CCV; *Actus*..., pp. XLVII-XLVIII; Dom G. MORIN, *ouv. cité*, p. 211.
(4) Description ou notes : G. LITTLE, *Description... (Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 5); H. BOEHMER, *Analekten*..., p. XIX.
(5) Description : L. LEMMENS, *Extractiones*..., pp. 70-72.
(6) Description : P. SABATIER, *Actus*..., pp. LVI-LIX.
(7) Voir plus haut, p. 356, note 1.
(8) *Actus*..., pp. 225-230.

raison matérielle de ces divers exemplaires n'offre aucun indice de filiation, et il serait assez hasardé de tirer des conclusions de la liste insuffisante des variantes que nous pouvons dresser; on sera plus heureux, en s'attachant à l'ordonnance générale des matières. Déjà en 1898, M. P. Sabatier faisait remarquer qu'« une comparaison superficielle du ms 196 de Berlin et du Vatican latin 4354 montre que le premier est beaucoup moins en désordre que le second » (1), et quelques années après il croyait avoir retrouvé dans le manuscrit de Liegnitz l'exemplaire le mieux conservé de la précieuse collection (2). En réalité, les manuscrits de Berlin, de Liegnitz et de Budapest, suivent tous les trois le même ordre (3); seul le Vatican latin 4353 est bâti sur un plan différent. Or, contrairement à l'idée de M. P. Sabatier, il semble bien que ce dernier constitue une rédaction originale, embrouillée et confuse, dont les trois autres sont une correction, d'ailleurs convenablement réussie. A défaut des nombreuses transpositions de parties que nous aurons à signaler, l'absence, dans les trois manuscrits en question, des mots *Explicit capitulum de paupertate* (4), qui se trouvent intercalés, au f° 5 r du Vatican latin 4354, suffirait à le montrer. On ne comprend pas, en effet, que le copiste du Vatican ait écrit cet explicit sans qu'il l'ait trouvé dans son modèle; on comprend fort bien que le copiste d'un manuscrit suivant ait cru devoir l'omettre, car il n'avait pas de raison d'être, puisqu'il ne correspondait à aucun incipit et que les autres chapitres ne se terminaient pas par des indications analogues.

Au reste, les chapitres qui ont reçu des transpositions d'une version à une autre, occupent une place plus rationnelle dans le groupe Berlin-Liegnitz-Budapest que dans le Vatican latin 4354, preuve évidente des efforts de correction dont ce dernier a été l'objet.

Le recueil de l'Europe centrale, pris dans son ensemble, contient trois parties qui sont en réalité nettement distinctes. La première est introduite par les mots : *Incipit antiqua legenda sanctissimi patris nostri Francisci et aliorum beatorum fratrum sui ordinis*. La seconde porte comme rubrique spéciale : *Incipiunt actus sancti Francisci et sociorum*

(1) *Speculum perfectionis...*, p. CXCVI.

(2) P SABATIER, *Sancti Francisci legendae veteris... (Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 3), p. 63 = [1]. Voir aussi le P. VAN ORTROY, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XXI (1902), p. 441.

(3) Il y a quelques légères divergences, mais elles sont sans importance.

(4) Voir P. SABATIER, *Speculum perfectionis...*, p. CLXXIX et p. 13, variante *a*.

ejus; elle comprend les f°s 77 v—112 v du Vatican latin 4354, 46 r—64 b du ms de Berlin, 61 v a—87 v a du ms de Liegnitz, 34 v a—47 r b du ms de Budapest. Enfin, la troisième, qui ne porte pas de titre spécial et qui, matériellement, ne paraît guère distincte de la seconde, est en réalité un ramassis de dissertations et de documents divers, plutôt qu'une suite de récits concernant le petit pauvre d'Assise.

Les divers exemplaires du recueil contiennent donc tous des matières sensiblement identiques et des cadres parallèles; mais il s'en faut de beaucoup que les mêmes matières soient toujours rangées dans les mêmes divisions.

Dans le Vatican latin 4354 la première partie constitue un ensemble plutôt disparate. Abstraction faite de la préface, il débute f°s 1 v—17 v par une longue série de chapitres qui se retrouvent dans le *Speculum perfectionis,* à l'exception de deux, dont l'un est le chapitre 67 des *Actus* et dont l'autre contient une oraison de Saint-François au crucifix (1), suivis f°s 17 v—20 v de quelques autres chapitres de provenance discutée; à leur suite f°s 20 v—77 v commence une série de chapitres, qui se retrouvent dans les *Actus*, mais qui sont entrecoupés à deux reprises, d'abord f°s 27 r—52 r par un groupe de textes assez hétérogènes : quelques chapitres apparentés au *Speculum perfectionis,* f°s 27 r—37 v, une partie des opuscules de saint François f°s 37 v—46 r, un catalogue des Saints de l'ordre f°s 46 r—52 r, et un chapitre sur le lieu de Sainte Marie des Anges f°s 52 r—55 v; ensuite f°s 63 r—65 v par un portrait du véritable frère mineur, qui est donné également par le chapitre 64 du *Speculum perfectionis*, et un extrait de la *Vita* par Saint-Bonaventure. Dans les trois autres manuscrits des simplifications s'introduisent : les deux premières séries de chapitres restent intactes, à part l'adjonction de deux chapitres nouveaux, faite d'une manière raisonnée : les chapitres 37 et 58 du *Speculum perfectionis;* dans la troisième, de nouveaux chapitres sont encore une fois ajoutés, notamment les chapitres 22, 26, 56 et 61 des *Actus,* mais si l'on excepte le chapitre sur le lieu de la Portioncule, la première interruption est entièrement éliminée : la plupart des chapitres apparentés au *Speculum perfectionis,* les opuscules de Saint-François et le catalogue des saints se trouvent relégués dans la troisième partie du recueil, mss de Berlin, f°s 125 r — 131 v, 95 r — 105 v et

(1) Ed. P. Sabatier, *Description du manuscrit franciscain de Liegnitz...* (*Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 2), p. 42=(10).

119 r — 124 v; de Liegnitz, fos 176 v a — 184 v a, 125 v b — 141 v a (1) et 169 r a — 176 r a; de Budapest, fos 78 v b — 82 v a, 70 v b et 72 v b — 75 v a, tandis que les deux petits groupes de chapitres des *Actus*, que ces éléments hétérogènes séparaient, ont été renversés de façon à présenter un groupement plus rationnel (2). Il s'ensuit pour la première partie du recueil qui nous occupe, des dispositions plus claires et plus homogènes.

La seconde partie subit également des changements. En effet, quel-

(1) A propos du texte du *Canticum solis*, le copiste a intercalé les chapitres 100 et 119, 101 et 90 du *Speculum perfectionis*, qui se rapportent à ce cantique d'une façon plus ou moins directe, et qui dans le Vatican latin 4354 se trouvent parmi les chapitres apparentés au *Speculum perfectionis*, fos 27 r-29 r et fo 37 r. Les autres manuscrits omettent toute cette partie; seul le chapitre 90 du *Speculum perfectionis* est donné par le ms de Budapest, fo 70 v a.

(2) Voici le tableau succinct des changements introduits dans la première partie :

Vat. lat. 4354.	Groupe Berl., Liegn., Budap:
Titre et préface.	*Idem.*
Spec. perf., 1-3; 5-6; 12-14; 16-18; 20; 21; 23.	*Idem.*
Actus, 67.	*Idem.*
Spec. perf., 25-26; 28-31; 33; 35; 38-40; 43-45; 48-54; 56-57; 66; 68-70; 71 interp., 74; 76-79.	*Idem*, plus les chapp. 37, précédant le chap. 38, et 58, suivant le chap. 57.
Verba quae S. Franciscus.	*Idem.*
Spec. perf., 81; 85-86; 92-93; 95-97.	*Idem.*
6 chapitres de la soi-disant *Legenda vetus.*	*Idem.*
Actus, 21; 23-25; 27-28.	*Infra.*
Chapitres apparentés au *Spec. perf.*	Rejetés dans la 3me partie du recueil, à part le chap 78 : *Quae fuit causa quare..*, qui suivra *infra.*
Opuscules de saint François.	Rejeté dans la 3me partie du recueil.
Catalogue des saints.	Rejeté dans la 3me partie du recueil.
Spec. perf., 55 (*Leg. vetus*,, n. 7).	*Idem.*
Actus, 9; 40; 6; 17-20; 29.	*Idem*, combiné avec le 1er groupe, *supra*, plus les chapp. 22 et 26; d'où : *Actus*, 9; 40; 6; 17-29.
Spec. perf., 64.	*Idem.*
Bon., 88.	*Idem.*
De S. Antonio; *Actus*, 48-49 (S. Antoine); 51-52; 54; 57 (frère Jean de l'Alverne); 50; (53-12-18) (frère Conrad); (53-7-11); 68; 60; 69.	*Idem*. plus les chapp. 56, précédant le chap. 57, et 61, suivant le chap. 69.
Supra.	*Quae fuit causa quare...*
	Quod b. Franciscus est protector omnium...
	Nomina fratrum,

ques-uns des chapitres dont elle était composée ont été omis; d'autres ont été rejetés dans la partie précédente, pour constituer les adjonctions raisonnées dont nous avons parlé.

Voici la liste de ces transpositions :

Le chapitre 56 des *Actus, Qualiter frater Johannes de Alverna celebrando...* (Vat. lat., f° 91 v) a été placé parmi les autres chapitres qui concernent ce frère (B., f° 40 r; L., n° 93; BP., n° 94).

Les chapitres 37, *De paenitentia quam beatus Franciscus dedit fratri* (Vat. lat., f° 98 r) et 58 du *Speculum perfectionis, Qualiter punivit seipsum comedendo cum leproso* (Vat. lat., f° 98 v) ont été placés dans la partie qui concerne directement Saint-François (B., f° 7 v et 11 v; L., n° 23; BP., nos 24 et 40).

Les chapitres 22, *De quodam fratre tentato...* (Vat. lat., f° 104 r) et 26 des *Actus, De visione S. Francisci...* (Vat. lat., f° 105 r), ont été placés parmi les autres chapitres, retrouvés dans les *Actus* (B., fos 27 v et 30 v; L., nos 77 et 81; BP., nos 78 et 82).

Enfin, le chapitre 61 des *Actus, Qualiter beatus Franciscus et quare maledixit ministro Bononiae...* (Vat. lat., f° 106 a), le chapitre *Quod sanctus Franciscus est protector omnium* (Vat. lat., f° 105 v) avec un autre morceau, *Quae fuit causa quare...* (Vat. lat., f° 36 v) ont été placés immédiatement après le dernier des chapitres des *Actus* de la première partie (B., fos 44 v, 45 v et 45 r; L., nos 101, 103 et 104; BP., nos 102, 104 et 103).

En étudiant ces transpositions, on est frappé de ce fait, que les chapitres déplacés ont été intercalés, non seulement à des endroits où ils cadrent mieux avec l'allure générale de la compilation, mais encore à la place précise qui leur revient dans l'ordre des chapitres du *Speculum perfectionis* ou des *Actus beati Francisci et sociorum ejus* tels qu'ils ont été édités par M. P. Sabatier. Un regard sur le tableau donné suffit pour s'en convaincre.

La même remarque s'impose quand on étudie les additions faites à la seconde partie du recueil, notamment des chapitres 8 et 33 des *Actus, De locutione Dei facta per fratrem Leonem* et *Quomodo frater Rufinus liberavit demoniacum* (B., fos 51 v et 58 r; L., nos 111 et 122; BP. nos 113 et 125), qui ont été intercalés respectivement après les chapitres 7 et 32, à des endroits où il s'agissait la première fois du frère Léon, la seconde fois du frère Rufin.

Aussi bien, à part deux chapitres dont nous reparlerons à l'instant, cette seconde partie est-elle une suite ininterrompue de chapitres des

Actus beati Francisci et sociorum ejus; dans leur ensemble, ces chapitres ne suivent pas le même ordre que dans le texte édité par M. P. Sabatier. En effet, ceux qui se rapportent à un même frère ont été groupés à la file; mais il est d'autant plus remarquable que pour chacun de ces petits groupes les chapitres se suivent d'après le numéro d'ordre de l'édition (1). Il n'y a que trois exceptions à cette règle : pour le frère Bernard (le chap. 30 précède le chap. 5), pour le frère Léon (le chap. 38 fait suite au chap. 70) et le frère Rufin (le chap. 35 précède le chap. 34); encore cette première exception s'explique-t-elle par le fait que le chapitre 5 relate la mort du frère Bernard.

M. Fierens a fait remarquer cependant que si la plupart des différences de disposition de nos deux groupes de manuscrits constituent un essai de correction du Vatican latin 4354, ce n'est pas à dire que toutes les modifications s'expliquent d'une façon régulière par une recherche d'homogénéité parfaite. C'est ainsi qu'on se demande en particulier pourquoi le chapitre *De stigmatibus beati Francisci* (Vat. lat. 4354, f° 95 v) a dû disparaître, tandis qu'on a laissé subsister le chapitre *Revelatio facta...* (Vat. lat., f° 95 r; B., f°s 59 v—60 r; L., n° 125; BP., n° 128) :

(1) Voici un tableau d'ensemble pour cette seconde partie du recueil :

VAT. LAT. 4354.	GROUPE BERL., LIEGN., BUDAP.
Titre.	*Idem.*
Frère Bernard : *Actus*, 1-4; 30; 5.	*Idem.*
Frère Léon : *Actus*, 7; *De visione-verba; Actus*, 59; 70; 38.	*Idem*, plus le chap. 8, faisant suite au chap. 7.
Frère Massée : 10-13; 41.	*Idem.*
Frère Jean de l'Alverne : *Actus*, 56.	Rejeté dans la première partie du recueil.
Frère Rufin : *Actus*, 31-32; 35; 34.	*Idem*, plus le chap. 33, faisant suite au chap. 32.
Les Stigmates : *Revelatio facta... De stigmatibus.*	*De stigmatibus* est omis.
S. François : *Spec. perf.*, 37; 58.	Rejetés dans la première partie du recueil.
Socii : *Actus*, 14.	*Idem.*
Socii et S. Claire : *Actus*, 15; 42; 43.	*Idem.*
Fr. Richer : 36-37.	*Idem.*
Quomodo angelus Domini duos fratres...	*Idem.*
S. François : *Actus*, 22; 26, *Quod Franciscus est protector omnium...*	Rejetés dans la première partie du recueil.
Quod frater Johannes...	Omis.
Le ministre de Bologne : *Actus*, 61.	Rejeté dans la première partie du recueil.
Collection d'Anecdotes.	Omise.

l'un et l'autre traitent des stigmates; l'un et l'autre se retrouvent dans certaines copies séparées des *Actus* (1); quant à la conservation du chapitre *De visione fratris Leonis,* suivi des *Verba quae sanctus Franciscus* (Vat. lat., f° 85 v; L., n° 112; BP., n° 114), elle trouve sa raison d'être dans le fait qu'il se rapporte au frère Léon, dont on traite en cet endroit.

Il suffira de dire un mot concernant la troisième partie du recueil. Elle s'est étendue par l'adjonction de quelques éléments hétérogènes, rejetés de la première partie : la plupart des chapitres apparentés au *Speculum perfectionis,* les opuscules de saint François et le catalogue des saints, qui se trouvent d'ailleurs parfaitement à leur place dans ce pêle-mêle de documents de tous genres. Quant aux omissions et aux transpositions assez nombreuses qui ont eu lieu, quelques-unes peuvent s'expliquer encore par le désir de réunir des textes qui se rapportent à un même objet, comme les *Vita* et *Verba* du frère Égide; d'autres peuvent être attribuées au hasard tout aussi bien qu'à une fantaisie de copiste; elles seraient donc dépourvues de toute importance sérieuse.

Ici une question se pose : est-il prudent d'attribuer une portée plus grande, comme nous l'avons fait, aux divergences qu'accusent nos différents manuscrits par rapport aux deux premières parties du recueil? Ces divergences ne doivent-elles pas s'expliquer par des causes fortuites analogues, plutôt que par des préoccupations raisonnées, qui puissent se prêter à de solides conclusions? M. Sabatier (2) a justement attiré l'attention, à propos du manuscrit de Liegnitz, sur la façon bizarre dont se sont formées certaines compilations franciscaines. Plusieurs mains différentes ont pu ajouter, à des époques fort diverses et par un système de feuilles intercalaires quelconque, les éléments les plus disparates à un recueil primitivement homogène, de façon à aboutir à une série de couches superposées, qui n'ont plus entre elles que des rapports accidentels et lointains. Le désordre si fortement accentué du Vatican latin 4354 ne peut-il s'expliquer de la sorte?

(1) Voir P. Sabatier, *Actus...*, p. xxxvii, note 1. Ils se retrouvent aussi dans le manuscrit II, 2326 de la bibliothèque royale de Belgique, f° 139 r b-146 r b Le texte de la *Revelatio facta,* croyons-nous, n'est pas encore édité; on pourrait donc penser à priori que le frère auquel la révélation avait été faite, était peut-être le frère Rufin; mais le texte du ms de Bruxelles m'a montré qu'il n'en est rien.

(2) *Sancti Francisci legendae veteris... (Opuscules de critique historique,* t. I, fasc. 3), p. 73 = [11].

Oui, certes; et nous aurons bientôt à nous prononcer à ce sujet. Mais dans la question de filiation qui nous occupe pour le moment, il s'agit de savoir s'il a pu se former de la sorte par l'usage d'un manuscrit dont il reproduit toutes les parties. La parenté du Vatican latin 4354 et du groupe Berlin-Liegnitz-Budapest est évidente; il faut que la version du premier soit une corruption de celle du second, à moins que celle-ci ne soit une correction de celle du premier. Or on ne conçoit pas qu'un copiste quelque peu intelligent aille brouiller de propos délibéré l'ordre rationnel de son modèle, et d'autre part les rapprochements et les améliorations, qui sont la conséquence des modifications que nous avons étudiées, sont par trop caractéristiques pour être le fait du hasard, qui aurait été le seul guide d'un copiste réformateur maladroit.

Il faudra le reconnaître : pour la disposition générale des matières parmi les divers exemplaires qui nous ont conservé le recueil de l'Europe centrale, la priorité de rédaction appartient au Vatican latin 4354; les manuscrits de Berlin, de Liegnitz et de Budapest en sont une reproduction mieux aménagée, dont les dispositions nouvelles ont été inspirées en partie par celles de versions achevées et définitives du *Speculum perfectionis* et des *Actus beati Francisci et sociorum ejus*. Il est à croire du reste que ce n'est pas le Vatican latin 4354 qui leur a servi de modèle, parce que pour la pureté du texte ils présentent d'ordinaire une leçon correcte, tandis que, comme nous l'apprend M. Sabatier, le Vatican fourmille de fautes et d'erreurs. De l'avis de M. Fierens, la question, considérée à ce point de vue, est d'ailleurs, pour le moment, d'une importance tout à fait secondaire; aussi a-t-il passé immédiatement à l'examen des sources de la compilation, examen qui s'identifie en somme avec la seconde partie de son étude.

En ce faisant, en effet, il pouvait faire abstraction des deux dernières parties du recueil; puisqu'il n'avait à s'occuper dans la présente étude que du *Speculum perfectionis*, seule la première, celle qui porte à bon droit le nom de *Legenda antiqua* ou de compilation d'Avignon, l'intéressait directement.

Déjà depuis longtemps on a cherché à identifier les différents éléments dont se compose cette *Legenda* et à préciser leurs origines; mais on a abouti à des hypothèses inconciliables. Ces tâtonnements peuvent paraître d'autant plus étonnants, que l'auteur de la compilation a eu soin d'indiquer dans un prologue et les motifs qui l'ont engagé à

écrire, et les sources auxquelles il a puisé ses récits (1). C'est ainsi qu'il nous apprend qu'il a recueilli les matériaux de son recueil à Avignon, à l'époque où il y faisait ses études; qu'il a voulu compléter la *Legenda nova* ou légende de Saint-Bonaventure; qu'il a entrepris son travail pour échapper à l'oisiveté, sans vouloir faire œuvre nouvelle; en même temps il indique nettement les divisions de son ouvrage : pour la première partie, qui s'occupe exclusivement de saint François, il a utilisé un livre de l'archevêque Frédéric de Riga, une légende ancienne dont Saint-Bonaventure a repris, mot à mot, des passages étendus et nombreux, et une série d'écrits, qui remontent aux compagnons mêmes du saint; dans la seconde, qui est consacrée à quelques saints personnages de l'ordre, il a réuni quelques textes qui sont moins généralement connus.

Ce sont surtout les indications concernant la première partie, sur lesquelles s'est exercée la sagacité des critiques (2). Pour M. Minocchi (3), le livre de l'archevêque de Riga n'est autre que le *Speculum perfectionis* de 1318, tandis que par la légende ancienne il faut entendre la seconde vie de Thomas de Celano. Pour M. Tilemann (4), au contraire, il n'est question ici, ni du *Speculum perfectionis* ni de l'œuvre de Celano, mais uniquement de la véritable *Legenda trium sociorum,* c'est-à-dire du texte traditionnel complété par une série de chapitres, empruntés au *Speculum perfectionis* et dont M. Tilemann a dressé la liste à la page 115 de son étude. Enfin, M. P. Sabatier, qui en 1898 avait écrit (5) que « pour le compilateur du Ms Vat. 4354 ce qu'il appelle *Legenda antiqua* correspond à ce que nous appelons *Speculum perfectionis* et ne correspond qu'à cela », est revenu récemment à la question dans une étude approfondie, qui témoigne à la fois d'une patiente recherche de la

(1) Voir le texte dans P. SABATIER, *Speculum perfectionis...*, pp. CLVII-CLIX (avec note sur les éditions antérieures); *Description du manuscrit franciscain de Liegnitz... (Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 2), pp. 36-37 = [4]-[5]; *Sancti Francisci legendae veteris... (Opuscules cités*, t. I, fasc. 3), pp. 79-80 = [17]-[18]; H. TILEMANN, *Speculum...*, pp. 121-122.

(2) Voir surtout, outre la bibliographie indiquée par M. P. SABATIER, *Speculum perfectionis...*, pp. CLXXVII-CLXXVIII; P. SABATIER, *ouv cité*, pp. CLII-CLXI, et *Sancti Francisci legendae veteris... (Opuscules de critique historique,* t. I, fasc. 3); S. MINOCCHI, *La Legenda...*, pp. 128-132; H. TILEMANN, *Speculum...*, pp. 120-124.

(3) *Ouv. cité*, p. 131.

(4) *Ouv. cité*, p. 123.

(5) *Speculum perfectionis...*, p. CLIII, note 1.

vérité et d'une rare persévérance dans les thèses initiales de l'auteur concernant la *Legenda trium sociorum* et le *Speculum perfectionis*.

D'après lui (1), les soixante et un premiers chapitres proviendraient du livre de l'archevêque de Riga, qui ne serait autre qu'une copie du *Speculum perfectionis* avec quelques retouches; les six chapitres qui suivent seraient une épave de la *Legenda vetus*, « source perdue, à laquelle aurait puisé S. Bonaventure pour sa *Legenda major* et plus tard Ange Clareno pour la *Chronique des Tribulations* » (2); et cette *Legenda vetus* formerait la légende des trois compagnons primitive, intégrale, dont la légende traditionnelle et celle des PP. M. da Civezza et T. Domenichelli ne seraient que des remaniements officiels (3); enfin les chapitres 69 à 84, qui se retrouvent dans les *Actus*, seraient une partie des écrits des compagnons du saint.

De toutes ces opinions, nous disait M. Fierens, celle de M. Minocchi, est la seule qui contienne un élément de vérité en tant qu'elle fait intervenir les écrits de Celano. Celles de MM. Tilemann et Sabatier sont écartées par le fait même que M. Fierens n'admet pas le caractère fragmentaire du texte traditionnel de la *Legenda trium sociorum*; la dernière mérite cependant quelques instants d'attention.

Elle a été battue en brèche par le R. P. van Ortroy (4), qui s'en prend surtout à l'identification des six chapitres intercalaires. « Le texte de ces six chapitres énigmatiques, dit-il, a été extrait mot pour mot d'une Exposition de la règle composée par Angelo Clareno. La bibliothèque de Saint-Isidore possède de ce traité, sous la cote 1/92, un exemplaire écrit au XIVe siècle ». Toutefois, M. Sabatier n'a pas été convaincu, et l'examen même du manuscrit de Saint-Isidore n'a fait que le confirmer dans son premier point de vue. C'est pourquoi le P. van Ortroy a promis de revenir sur ses conclusions, d'éditer le texte de l'Exposition de la règle et d'y ajouter une étude critique approfondie, à l'effet d'enlever toute possibilité d'équivoque (5).

(1) *Sancti Francisci legendae veteris... (Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 3), pp. 74-82 = [12]-[20].
(2) P. Sabatier, *ouv. cité*, p. 81 = [19].
(3) Voir A. Fierens, *La question franciscaine...*, dans la RHE, t. VII (1906), p. 431.
(4) Dans un compte-rendu des *Analecta Bollandiana*, t. XXI (1902), pp. 441 et sv. Cet article a été reproduit par P. Sabatier, dans sa *Description du Speculum vitae... (Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 6), pp. 393-394 = [95]-[96].
(5) Voir P. Sabatier, *ouv. cité* p. 395 = [97].

M. Fierens n'a pas voulu trancher à la légère cette importante question; mais il a bien fallu l'avouer : le caractère exagéré de ces chapitres, tout remplis de prétendues prédictions, faites par saint François concernant les luttes qui devaient éclater au sein de l'ordre, semble donner raison *a priori* à l'éminent Bollandiste (1). Quoi qu'il en soit, il ne manque pas d'autres considérations pour montrer que la thèse de M. Sabatier, prise dans son ensemble, est plutôt hasardée.

Et tout d'abord, comme le fait justement observer le P. van Ortroy, s'il faut trouver une légende qui a servi de source à Saint-Bonaventure, pourquoi ne pas s'arrêter à la seconde biographie de Thomas de Celano? Le docteur séraphique a puisé largement aux écrits de Celano, et rien ne serait plus facile que de dresser de longues listes de passages qu'il lui a empruntés *de verbo ad verbum*. Il est vrai que M. Sabatier suppose qu'il a fait des emprunts identiques à son hypothétique *Legenda vetus*, « source perdue, à laquelle Saint-Bonaventure aurait puisé pour sa *Legenda major;* » mais cette supposition est toute gratuite. On a étudié les rapports qu'il y a entre la légende de Saint-Bonaventure et les sources antérieures, sans avoir égard à cette prétendue *Legenda vetus*, et l'on a constaté que les choses neuves qu'elle rapporte, ne sont guère appréciables (2). Faudra-t-il donc inventer une légende toute nouvelle pour expliquer ces quelques nouveautés, qui pour la plupart ne sont que des développements légendaires de récits antérieurs? Il serait presque puéril de le prétendre. On m'objectera, je le sais, que dans le système de M. Sabatier la seconde vie de Celano a absorbé elle aussi les données de la légende originelle des trois compagnons (3), et qu'ainsi il n'est guère étonnant qu'on trouve des faits identiques, puisés à une même source, rapportés par les deux biographes; fort bien, mais ceux-là mêmes qui pourraient faire cette objection, reconnaissent que Celano, en s'appropriant ces données, en a complètement transformé l'expres-

(1) Le R. P. Gratien, dans son article *L'œuvre des trois compagnons*, dans les *Études franciscaines*, t. XV (1906), p. 133 attribue ces chapitres à un spirituel quelconque du début du XIIIe siècle, et croit que Clareno les a empruntés à la *Legenda antiqua*. Cette hypothèse n'est pas impossible; mais elle exige qu'on établisse d'abord la valeur de la note marginale qui lui sert de fondement.

(2) Voir H. Thode, *Franz von Assisi und die Anfänge der Kunst der Renaissance in Italien*, 2e éd., pp. 575 et suiv. Berlin, 1904, et W. Goetz, *Die Quellen zur Geschichte des Hl. Franz von Assisi*, pp. 246-247. Gotha, 1904.

(3) Voir P. Sabatier, *De l'authenticité de la légende de saint François dite des Trois Compagnons*, dans la *Revue historique*, t. LXXV (1901), pp. 61-101.

sion et le style. Dès lors, si Bonaventure a puisé directement à la *Legenda vetus,* comment se fait-il que ses citations reproduisent *de verbo ad verbum* le texte de Celano? Bref, il n'y a guère à sortir de cette impasse : si le compilateur de la *Legenda antiqua* parle d'une *Legenda vetus,* source de Saint-Bonaventure et lue à haute voix à la table conventuelle d'Avignon, il ne peut avoir en vue que la *vita secunda* du frère Thomas de Celano.

M. P. Sabatier pourrait se rapprocher davantage de la vérité en voyant dans le groupe compact des chapitres des *Actus,* qui forment les nos 69 à 84 du Ms de Liegnitz, quelques-uns des *nonnulla sumpta de scriptis sanctorum sancti praedicti sociorum,* dont parle le compilateur. Encore faudra-t-il être prudent dans ces conclusions; car dans aucun des nombreux manuscrits connus des *Actus* (1), ceux-ci ne sont donnés comme provenant directement des *scripta sanctorum sancti praedicti sociorum ;* ce qui se présente comme tel, c'est le *Speculum perfectionis,* aussi bien dans la version étendue habituelle (2), que dans la version plus courte du manuscrit 1/73 du couvent de saint Isidore des Irlandais à Rome (3). Il est vrai que le compilateur de la *Legenda antiqua,* dans la première partie de sa préface, où il indique ses sources d'une façon générale, parle d'emprunts pris *ex dictis veridicis sanctorum sociorum b. Francisci per viros probatos ordinis redactis in scriptis,* et cette indication cadre bien avec l'incipit des *Actus,* dans une série de manuscrits dont le Ms 174 de l'Université de Louvain peut être regardé comme le type : *Incipiunt actus sanctorum sociorum beati Francisci prout ab eisdem fuit successoribus eorum revelatum* (4). Mais alors même il ne faut pas oublier que dans la seconde partie de son prologue où il revient en détail sur les sources utilisées, il cite comme équivalent de ses *dicta veridica... redacta in scriptis* le *liber reverendi patris et domini fratris Frederici,* les *nonnulla sumpta de scriptis sanctorum praedicti sancti sociorum* et ses *quaedam rara* au sujet des frères Antoine, Jean et autres. M. P. Sabatier identifie le *liber* de l'archevêque de Riga avec le *Speculum perfectionis;* mais il n'a d'autre argument en faveur de cette attribution que la correspondance entre l'ordre, suivi dans la

(1) Voir P. SABATIER, *Actus...*, pp. XXIX-LIX.
(2) Voir la note *Istud opus compilatum est...*, dans P. SABATIER, *Speculum perfectionis...*, p. 250 et dans les descriptions de manuscrits.
(3) Voir le texte dans L. LEMMENS, *Speculum...*, p. 23.
(4) Voir Dom G. MORIN, *Description...*, dans la *Revue bénédictine*, t. XVI p. 212 et P. SABATIER, *Actus...*, p. XXXIX.

préface pour l'indication des sources, et la disposition des groupes de récits qu'il croit pouvoir établir dans le corps de la compilation (1). Or rien ne prouve que cette correspondance soit réelle. On voit bien que dans sa préface l'auteur indique deux grandes divisions : *posui autem primo rara et ardua facta seu miracula patris nostri...; deinde etiam quaedam de sancto Antonio rara scripsi...*, et cette division promise se retrouve dans la compilation; l'auteur avait donc l'intention, dans sa préface, d'indiquer l'ordre qu'il allait suivre dans la répartition du sujet. Cela prouve-t-il qu'il a voulu indiquer également l'ordre qu'il allait suivre dans l'usage de ses sources? En aucune façon; et cela est si vrai qu'il semble vouloir lui-même marquer la distinction. Quand il annonce le plan de son ouvrage, il emploie les adjectifs numéraux *primo, deinde;* quand il parle de ses sources, il emploie des expressions générales, indéfinies : *quorum quaedam, quaedam vero, nonnulla vero.* Que si l'archevêque de Riga est mentionné en premier lieu, c'est que l'auteur a voulu suivre sans doute un certain ordre hiérarchique eu égard à la dignité des auteurs. Thomas de Celano, le lettré illustre et le biographe officiel, ne précède-t-il pas à son tour les *socii* plus obscurs et moins bien connus? D'ailleurs, si nos réflexions concernant la filiation du recueil de l'Europe centrale ont quelque valeur, ce n'est pas dans le manuscrit de Liegnitz qu'il faut aller chercher s'il y a une certaine concordance entre l'ordre de la préface et celui de la compilation, mais dans celui qui se rapproche davantage de la disposition du recueil original, le Vatican latin 4354.

Or que nous apprend l'étude de ce manuscrit? Jusqu'à quel point les promesses de la préface sont-elles réalisées dans le texte de la *Legenda antiqua?* Le plan fondamental à deux divisions se retrouve dans le Vatican latin 4354; quant à savoir quelles sont les sources utilisées dans la première partie, puisque les considérations précédentes ne nous permettent pas d'admettre des emprunts par groupes, M. Fierens a cru qu'il était nécessaire d'examiner un à un les divers chapitres dont elle se compose.

Or, un certain nombre d'entre eux proviennent de la seconde biographie de Celano, c'est donc elle qui a été décorée, dans la préface du compilateur d'Avignon, du nom de *Legenda vetus;* d'autres remontent aux écrits des premiers compagnons du saint (2) : ils constituent les *non-*

(1) P. SABATIER, *Sancti Francisci legendae veteris... (Opuscules de critique historique,* t. I, fasc. 3), p. 82 = [20].

(2) Rappelons l'opinion de M. FIERENS sur les sources de *Speculum perfectionis,* opinion que nous avons rapportée plus haut, p. 344.

nulla sumpta de scriptis sanctorum sancti praedicti sociorum. Reste à déterminer ce qui provient du *liber reverendi patris et domini fratris Frederici, archiepiscopi Rigensis.* Nous l'avons déjà fait remarquer plus haut : la comparaison des deux parties de la préface de la *Legenda antiqua* montre que le compilateur regarde ce livre comme une partie des *dicta veridica sanctorum sociorum beati Francisci per viros probatos ordinis redacta in scriptis,* en d'autres mots, comme des récits remontant indirectement aux compagnons du saint. Nous avons observé en même temps combien cette indication coïncide avec l'incipit de plusieurs manuscrits des *Actus beati Francisci et sociorum ejus;* nous pouvons y ajouter que tous les chapitres de la *Legenda antiqua* qui se retrouvent dans la version des *Actus* éditée par M. P. Sabatier, se retrouvent également, et avec des ressemblances caractéristiques, dans les manuscrits en question : c'est ainsi, par exemple, qu'on y rencontre les mêmes fragments du chapitre 53, divisé de part et d'autre en deux parties distinctes (1). Il n'est donc pas impossible que le *liber* de l'archevêque de Riga ait contenu ces chapitres en tout ou en partie; le compilateur ne dit pas d'une façon explicite où il a puisé ses *quaedam rara* au sujet de saint Antoine et du frère Jean de l'Alverne; peut-être les a-t-il puisés à la même source. Bref, le contenu détaillé du livre de Frédéric nous échappe; mais on ne saurait se tromper de beaucoup en disant qu'il doit être en rapport étroit avec les *Actus.*

Cependant il reste certaines parties du Vatican latin 4354 : l'un ou l'autre des chapitres apparentés au *Speculum perfectionis,* les six chapitres énigmatiques dont nous avons déjà parlé, les opuscules de saint François, le catalogue des saints de l'ordre, qu'on ne peut ramener à aucune des sources énumérées dans le prologue (2); il faudra penser qu'ils proviennent d'interpolations postérieures (3).

(1) Voir les tableaux de P. SABATIER, *Actus...,* p. 226.

(2) On pourrait se demander en particulier si les six chapitres « énigmatiques » *(Legenda vetus)* ne se trouveraient pas dans le *liber* de l'archevêque de Riga. Non, s'ils proviennent d'une explication de la règle d'Ange Clareno : car on ne saurait indiquer aucun motif qui ait fait mettre cette œuvre, datant du début même du XIV[e] siècle, sous le couvert de l'archevêque de Riga, de quelque façon que ce soit. Oui, s'ils proviennent d'une *Legenda trium sociorum* perdue (mais cette hypothèse paraît insoutenable à M. FIERENS), ou d'un spirituel quelconque du début du XIII[e] siècle, comme le veut le P. GRATIEN (voir *plus haut,* p. 367, n. 1).

(3) C'est à M. P. SABATIER que revient l'honneur d'avoir énoncé le premier une conclusion analogue, en étudiant le ms de Liegnitz. « Que le

Cela posé, il ne reste qu'à étudier avec plus d'attention les chapitres de la *Legenda antiqua* que nous retrouvons dans le *Speculum perfectionis*. Heureusement cette étude est possible; car, d'une part, dans sa belle édition de cette œuvre M. Sabatier a noté avec soin les principales variantes que présente le Vatican latin 4354 par rapport au texte des manuscrits de la Mazarine et d'autre part, la plupart de ces chapitres sont précisément ceux qui ont été empruntés par la compilation d'Avignon à la seconde biographie de Celano ou aux écrits des compagnons. Or, l'examen de ces variantes, de part et d'autre, nous mène à une constatation importante : dans les chapitres qui ont été empruntés à la seconde vie de Thomas de Celano, un grand nombre d'entre eux fournissent une leçon plus conforme au texte du biographe officiel; le même phénomène se produit par rapport aux chapitres qui remontent aux écrits des compagnons du saint : un grand nombre de variantes ne se séparent du texte des Mazarins, que pour se rapprocher de la leçon donnée par les parties correspondantes du manuscrit 1/73 de Saint-Isidore des Irlandais à Rome (1).

La conclusion s'impose : Si on se trouve en présence, dans la *Legenda antiqua,* d'une version même partielle du *Speculum perfectionis* qui se rapproche davantage des sources que celle des recueils du Nord et d'Italie, c'est qu'on se rapproche de la rédaction originale. La *Legenda antiqua,* telle qu'elle a été reconstituée tantôt, ne serait-elle pas cette rédaction originale elle-même? Il faut nettement formuler la réponse : on peut le croire, en ce sens, que c'est dans la *Legenda antiqua* qu'ont été réunis pour la première fois la plupart des éléments qui sont venus se grouper ensuite dans un recueil nouveau, extrait du premier; mais une version plus correcte et plus complète a dû précéder celle qui nous est laissée par le Vatican latin 4354. A cela, il n'y a d'ailleurs rien d'étonnant : nous avons déjà montré que le Vatican latin a été fortement interpolé; il est assez naturel qu'à côté des additions de parties nouvelles que nous avons signalées, il y ait à

recueil n'ait pas été à l'origine ce que nous le voyons aujourd'hui, dit-il, c'est évident, puisque la préface, où le compilateur a indiqué son but et son plan, ne correspond plus au contenu de l'œuvre » (Voir *Sancti Francisci legendae veteris... (Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 3), p. 79 = [10].

(1) Nous avons brièvement signalés *plus haut*, pp. 344 et 345, n. 1, l'opinion de M. FIERENS sur la valeur de cette version.

admettre des suppressions de parties anciennes (1). La note *Explicit capitulum de paupertate* dont nous avons eu l'occasion déjà de dire un mot dans les pages précédentes (2), est là pour le prouver : il serait étonnant, en effet, que seul le chapitre de la pauvreté aurait eu primitivement un explicit; il faut admettre que d'autres explicit sont tombés par suite de l'omission des chapitres qui les contenaient. Une autre preuve de la conclusion à laquelle nous venons d'aboutir avec M. Fierens, se trouve dans le manuscrit II. 2326 de la bibliothèque royale de Belgique (3). Ce manuscrit contient un grand nombre d'extraits du *Speculum perfectionis;* or, dans beaucoup d'entre eux nous trouvons une version qui se rapproche, plus encore que celle du Vatican latin 4354, des sources de la compilation, c'est-à-dire la seconde vie de Celano et les écrits des compagnons de saint François.

On peut donc constater une corruption successive du texte, depuis la rédaction originale, dont nous trouvons des traces dans le manuscrit II. 2326 de Bruxelles à travers la compilation d'Avignon et le recueil d'Italie, jusque dans les manuscrits survivants de la collection de l'Europe occidentale. Mais cette constatation suffit-elle à prouver, comme il a été avancé quelques lignes plus haut, que le *Speculum perfectionis* ne soit qu'un extrait tardif de la *Legenda antiqua?* Une fois de plus M. Fierens s'est efforcé de se rendre compte des difficultés que pourrait rencontrer cette conclusion nouvelle; il en a trouvé deux principales; mais un examen attentif lui a montré qu'elles étaient plutôt de nature à confirmer le premier résultat de ses recherches.

La première difficulté est d'ordre littéraire. Au début du prologue dont nous avons déjà traité plus d'une fois, le compilateur a signalé les matières dont il va traiter : ce sont des *valde notabilia et utilia, zelum*

(1) On pourrait peut-être alléguer en ce sens le texte du manuscrit 196 de la Bibliothèque royale de Berlin qui écrit (voir P. SABATIER, *Speculum...* p. CLXXXVIII, et L. LEMMENS, *Speculum...*, p. 89) : *Pars veteris legendae Sancti Francisci;* mais nous croyons que la *Legenda vetus* désigne plutôt une des sources de notre *Legenda antiqua* (la seconde *Vita* de Celano) que la *Legenda antiqua* elle-même. On pourrait se baser davantage sur les citations de Barthélémy de Pise (voir L. LEMMENS, *ibidem).*

(2) Voir *plus haut*, p. 358.

(3) Voir R. P. J. VAN DEN GHEYN, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique*, t. V. *Histoire et hagiographie*, p. 299 (no 3309), et P. VAN ORTROY, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XIX (1900), p. 122, note 6; t. XXI (1902), p. 380. Une étude détaillée de ce manuscrit est sous presse.

caritatis, humilitatis et paupertatis, necnon circa praedictorum et regulae totius observationem, intentionem et voluntatem (sancti Francisci) expri- mentia ; or ces mots reproduisent nettement les titres de quatre grandes divisions (chap. II-V) du *Speculum perfectionis*. Il semble donc que le compilateur connaissait et utilisait le recueil, tel qu'il nous est connu par les versions habituelles. Au surplus le compilateur de la *Legenda antiqua*, d'après son propre témoignage, ne faisait que copier servilement les textes qu'il avait devant lui : *aliqua pro mea interdum devotione movenda seu potius excutienda pigritia collegi et inferius annotavi; ab aliis posita et formata transcripsi et collegi*, et il se défend expressément d'avoir voulu faire une œuvre nouvelle : *non tamquam novum opus vel compilationem faciens*. Or quelque soit la ressemblance du texte du *Speculum perfectionis* avec le texte de la seconde vie de Celano et des écrits des *socii*, il est rare qu'il soit parfaitement identique; quant à sa ressemblance avec le texte des *socii*, la comparaison avec le manuscrit 1/73 de saint Isidore montre qu'il n'en est parfois qu'un résumé, bien reconnaissable, il est vrai, mais qui n'en a pas moins demandé un effort personnel sérieux de la part du compilateur. Tout ce qu'on pourrait admettre en conséquence sur la foi de nos variantes, c'est l'existence d'une version originale du *Speculum perfectionis*, tout à fait semblable aux versions habituelles dans sa disposition générale, mais reproduisant un peu plus fidèlement le texte des sources auxquelles elle a puisé; cette version aurait été utilisée, avec un soin et une fidélité inégale, par le recueil de l'Europe occidentale et la compilation d'Avignon.

Cette première difficulté ne tient pas : car l'hypothèse qui en fait le fondement n'est pas à concilier avec une autre indication très claire et très formelle de la préface, celle où le compilateur se réclame de la *Legenda vetus* ou seconde vie de Thomas de Celano et des écrits des *socii* comme de ses sources personnelles et directes : s'il n'a fait que reproduire les textes déjà remaniés par une rédaction achevée du *Speculum perfectionis*, son assertion n'a plus aucun sens (1). Qui nous

(1) Cette argumentation n'est pas de nature à convaincre ceux qui veulent continuer à voir dans le *Speculum perfectionis* une œuvre originale, tant soit peu interpolée, de la première moitié du XIIIe siècle; mais nous avons déjà noté plus haut (p. 344), que M. FIERENS est arrivé à d'autres conclusions. Quant à ceux qui ne regardent le *Speculum perfectionis* que comme une compilation tardive, le raisonnement allégué doit leur paraître pé-

dit d'ailleurs qu'il faille prendre son *transcripsi* dans un sens matériel, absolu? Cette expression n'est-elle pas conciliable avec l'existence de quelques retouches de style, qui laissent intact le fond et même la forme du récit? Le compilateur, de son propre aveu, ne veut pas faire un *novum opus vel compilatio;* mais qu'entend-il par un *novum opus,* une *compilatio?* Est-ce un simple recueil de récits, transcrit servilement, simplement juxtaposés avec plus ou moins d'ordre et de régularité? — ou bien est-ce une biographie nouvelle, qui s'assimile les emprunts qu'elle a faits, par des efforts d'expression et de style, des liaisons personnelles et un enchaînement continu? Question délicate, mais à laquelle il ne semble pas impossible de donner une réponse suffisante. En effet, on sait difficilement s'imaginer que le compilateur ait pu écrire que son travail ne constituait pas une œuvre nouvelle, *non tamquam novum opus seu compilationem faciens,* sans qu'il ait eu à l'esprit une œuvre concrète, déterminée, qui fût, elle, un *novum opus,* une *compilatio;* de l'avis de M. Fierens la phrase que nous citons constitue comme une sorte d'excuse, par laquelle le compilateur confesse spontanément l'infériorité de sa légende vis-à-vis d'une autre légende récente, contemporaine, connue de tout le monde. Or cette autre légende ne serait-elle pas la soi-disant *Legenda trium sociorum,* qui a fait l'objet, en ces dernières années, des plus minutieuses controverses? En ce cas, le sens serait clair : car la *Legenda trium sociorum* est une compilation si habilement enchaînée, si harmonieusement combinée que de longs siècles s'y sont trompés et que les savants les plus illustres ont pu croire qu'elle était une œuvre originale, remontant aux premiers temps de l'histoire franciscaine, jusqu'à ce que le P. van Ortroy ait mis à nu par une dissection aussi laborieuse que complète, les bribes innombrables dont elle se compose (1). Eu égard à cette œuvre, le com-

remptoire, à moins qu'on ne veuille avancer cette théorie assez étrange que l'auteur de la *Legenda antiqua,* en copiant le *Speculum perfectionis,* ait voulu énumérer les sources de celui-ci.

(1) *La légende de saint François d'Assise dite « Legenda trium sociorum »* dans les *Analecta Bollandiana,* t. XIX (1900), pp. 119-197. Dans cette étude, le P. van Ortroy émettait l'hypothèse que la *Legenda trium sociorum* pourrait bien être un supplément du *Speculum perfectionis* ; telle était aussi l'opinion exprimée peu après par L. Lemmens, *Scripta... (Documenta antiqua franciscana,* t. I), p. 27; d'après l'interprétation de M. Fierens ce serait plutôt le *Speculum perfectionis* qui aurait servi de complément à la *Legenda trium sociorum.*

pilateur de la *Legenda antiqua* n'aurait pas voulu fournir une combinaison nouvelle, mais une simple anthologie de récits et de faits.

La conclusion reste donc entière : le *Speculum perfectionis* n'est qu'un extrait tardif, une reproduction partielle d'une compilation antérieure plus étendue, la *Legenda antiqua* (1); et si dans la préface de celle-ci on trouve des indications qui font songer aux sous-titres du *Speculum perfectionis*, c'est que ces sous-titres se trouvaient déjà dans la *Legenda antiqua* primitive, comme le prouve d'ailleurs l'*Explicit capitulum de paupertate* du Vatican latin 4354 dont nous avons déjà parlé à plus d'une reprise.

Reste la seconde difficulté, une difficulté de date. On croit généralement que la *Legenda antiqua* a été composée entre les années 1322 et 1328 (2). Or, nous avons vu que dès 1318 une version quasi complète du *Speculum perfectionis* apparaît dans le manuscrit d'Ognissanti. L'indication de date de ce manuscrit est-elle infirmée en quelque chose par les conclusions qui viennent d'être établies? Ou bien s'est-on trompé, peut-être, en déterminant le moment de la composition de la *Legenda antiqua?* On serait tenté de le croire; car dans l'étude que M. Fierens avait consacrée aux manuscrits du recueil d'Italie, nous n'avions rencontré aucun indice qui puisse faire soupçonner une erreur quelconque dans la datation; au contraire, les arguments sur lesquels on s'est basé pour déterminer l'âge de la *Legenda antiqua* sont plutôt fragiles. En somme, on ne possède guère que les données de la préface; or, elles se réduisent à bien peu de chose. Nous savons qu'elle date des années où le frère mineur Frédéric Baron occupait le siège archiépiscopal de Riga; elle nous apprend en même temps qu'elle fut écrite peu d'années après que l'auteur résidait comme étudiant au couvent d'Avignon, *plura valde notabilia et utilia... in imis quum essem studens Avinione reperi, quorum aliqua... collegi et inferius annotavi,* où il avait dû lire parfois, à haute voix, au milieu du réfectoire, sur l'ordre du ministre général, la fameuse *Legenda vetus,* dont il reproduit dans sa compilation un grand nombre de passages : *Quaedam vero sumpta et reportata sunt de Legenda veteri ipsius sancti, quam et generalis minister, me praesente et aliquoties legente, fecit sibi et fratribus legi ad mensam in Avinione ad ostendendum*

(1) Il n'est pas du tout impossible que la note *Istud opus compilatum est* du *Speculum perfectionis* constitue le résumé de la préface de la *Legenda antiqua.*

(2) Voir P. Sabatier, *Actus...*, pp. XVII-XVIII.

eam esse veram, utilem, authenticam atque bonam. M. Sabatier a parfaitement su que Frédéric Baron avait été archevêque de Riga depuis 1304 jusqu'en 1340 (1); mais il n'a pas cru pouvoir prendre cette date comme dernier *terminus post quem.* Il a pensé, en effet, que le ministre général qui fit lire à table la *Legenda vetus,* — d'après lui un manifeste des zélateurs de la règle, précurseurs des spirituels du XIVe siècle —, ne pouvait être autre que Michel de Césenne (1316-1326), le général bien connu pour ses opinions avancées et ses luttes incessantes (2). Mais la *Legenda vetus,* nous l'avons vu (3), est loin d'être un manifeste des zélateurs, puisqu'elle désigne une œuvre du biographe officiel Thomas de Celano; il ne fallait donc pas un général aux idées spiritualistes, un protecteur de la stricte observance pour la faire lire à la communauté. D'ailleurs M. Sabatier oublie qu'il avait jadis signalé lui-même (4) au début du XIVe siècle un autre ministre général favorable à l'étroite observance, Gonzalve de Valboa (1303-1313); même d'après sa propre théorie on pourrait donc fixer l'éclosion de la *Legenda antiqua* bien avant 1322; mais l'année exacte n'est pas à préciser davantage : tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle est antérieure de plusieurs années à 1318 (5), puisqu'en cette année elle apparait transformée dans la

(1) Voir la notice aussi concise que complète dans P. SABATIER, *Speculum perfectionis...*, p. CLVIII, note 1. La date 18 octobre 1341 doit être changée en 1340. Voir P. SABATIER, *Actus...*, p. XVII, note 1.

(2) *Actus..., loc. cit.*

(3) *Plus haut*, p. 369.

(4) *Speculum perfectionis...*, p. CLIII.

(5) On pourrait faire deux objections. La première c'est que la *Legenda antiqua* traite du frère Jean de l'Alverne; il semble donc qu'elle soit postérieure à la mort de ce frère fixée généralement au 9 août 1322; mais on ignore si ces données sont basées sur des sources suffisamment sûres (Voir P. SABATIER, *Actus...*, p. XVIII); la mention du frère dans la *Legenda antiqua* plutôt que d'infirmer les conclusions qui précèdent ferait donc plutôt supposer que la date du 9 août 1322 est erronée. La seconde objection pourrait porter sur l'archevêque Frédéric de Riga. On sait qu'il résida à Avignon de 1325 à 1340; on serait donc tenté de croire à première vue que c'est durant cette époque que le compilateur prit connaissance de son *liber*, surtout que M. P. SABATIER *(Sancti Francisci legendae veteris... (Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 3), p. 80 = [18], a accrédité l'opinion que ce *liber* n'était pas une œuvre personnelle du prélat; mais seulement un des nombreux livres qui devaient orner sa bibliothèque; mais cette hypothèse est purement gratuite, et M. FIERENS s'incline à croire que le livre utilisé était bel et bien de sa composition. — Une troisième objection, relevée par M. P. SABATIER, *(loc. cit.*, p. 72 = [10],) concernant la présence

version complète du *Speculum perfectionis* du manuscrit d'Ognissanti, après avoir passé par les formes intermédiaires des manuscrits 1/25 de saint Isidore et 7650 de la Vaticane.

Les conclusions générales de M. Fierens sur l'origine du *Speculum perfectionis* restent donc entières. Sous sa forme première, originale, il n'était qu'une partie anonyme de la *Legenda antiqua* ou compilation d'Avignon, dont nous ne retrouvons plus qu'une version interpolée et tronquée dans le recueil de l'Europe centrale. Cette partie anonyme est devenue indépendante de l'ensemble : un compilatenr quelconque lui a donné un nom propre, et par des transformations successives elle a abouti à la version bien connue qui est conservée dans le recueil de l'Europe occidentale, après avoir passé par plusieurs versions intermédiaires qui se rencontrent dans les manuscrits du recueil d'Italie. Au cours de cette évolution ininterrompue, ce ne sont pas seulement des additions de chapitres qui se sont effectuées, le texte aussi s'est modifié, et par des variantes successives, introduites par les compilateurs et les copistes, il s'est éloigné de plus en plus des sources originales.

Cette solution qui, sous une forme quelconque, parait avoir été entrevue par les Bollandistes (1), n'est pas absolument définitive. Nous aimons à le répéter : si nous nous sommes plus longuement étendu sur l'étude de M. Fierens, c'est qu'elle pourrait être intéressante et suggestive en tant que basée exclusivement sur des travaux destinés dans l'idée de leurs auteurs à tenir lieu autant que possible des documents originaux.

Puisse M. Fierens, dont les premières études ont été accueillies avec tant de faveur dans le monde franciscanisant, poursuivre avec la même

dans le recueil d'une page qui porte la date 1313, (dans le morceau *Quod S. Franciscus est protector omnium)* tombe par le fait même qu'on prend pour base de ses études le Vatican latin 4354, dans lequel cette page ne fait pas partie de la compilation d'Avignon proprement dite, mais bien de la seconde partie du recueil de l'Europe centrale pris dans son ensemble (voir *plus haut*, pp. 360 et 362, les tableaux donnés); quant aux autres indications qui nous ramènent à des dates voisines, elles sont le fruit d'interpolations évidentes.

(1) Voir *Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae aetatis*, t. I, pp. 469-470, (nos 14 et 15). Bruxelles, 1898-99 où ils placent la *Legenda antiqua* avant le *Speculum perfectionis*. Voir aussi une étude ancienne de M. le prof. J. Della Giovanni, *San Francesco d'Assisi Giullare e le Laudes creatuarum*, dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, t. XXV (1895), qui place la composition du *Speculum perfectionis* aux environs de 1305.

ardeur et la même rigueur de méthode la solution des grands problèmes agités aujourd'hui autour des origines du grand ordre franciscain! Et puissent aussi tous les membres de notre section rivaliser de zèle avec lui dans leurs études sur le moyen âge!

IIe section. — Exercices pratiques sur les sources à la Faculté de Théologie.

(Rapport du R. P. Célestin Isturiz, O. C.)

Les sujets à traiter dans cette section du Séminaire historique sont déterminés généralement par la qualité des membres. Recrutés pour la plupart parmi les étudiants de droit canon, ils s'attachent plus volontiers à l'étude des questions juridiques. D'une manière plus précise, c'est le droit gallican dans ses rapports avec l'exercice de la juridiction spirituelle et la condition juridique des clercs et des biens ecclésiastiques qui a été en faveur dans ces dernières années. Et cela à bon droit; car, bien que dans l'impugnation de certains principes canoniques tous les gouvernements se rencontrent à l'époque moderne, il n'en est pas moins vrai que les réclamations de la puissance séculière n'ont trouvé nulle part une exposition doctrinale aussi systématique et aussi complète que chez les jurisconsultes gallicans. De plus, dans l'ordre chronologique le gallicanisme a devancé le *regalismo* espagnol et portugais et le joséphisme autrichien. Il a posé des précédents dont tinrent bon compte les élaborateurs de ces derniers systèmes. Aussi l'étude du droit gallican fut à nouveau portée au programme des travaux de l'année écoulée; mais elle n'y prend qu'une place secondaire. Dans l'intention de ceux qui y ont pris part, il s'agissait moins d'obtenir de nouvelles conclusions que de contrôler et au besoin de compléter celles qui avaient été proposées précédemment.

C'est ainsi que MM. les abbés B. De Craene et H. De Jong nous ont communiqué les données que fournissent les *Lettres de Catherine de Médecis (1533-1588)* (1) et le *Recueil des lettres missives de Henri IV*

(1) Publiées dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, les tomes I, II, III, IV et V, par M. le comte Hector de la Ferrière; les tomes VI, VII, VIII et IX par M. le comte Baguenault de Puchesse, 9 vol. in-4o. Paris, 1880-1905. Voir le compte rendu détaillé sur cette correspondance publié par le R. P. Eletto Palandri, O. F. M., dans la RHE, t. VII (1906), pp. 887-903.

(1562-1610) (1) sur les rapports des deux pouvoirs en France et spécialement sur les nominations aux bénéfices, la réception du concile de Trente, la Saint-Barthélemy et sur les guerres de religion.

Le R. P. É. DERO, O. C. et M. l'abbé H. CALLEWAERT ont étudié au même point de vue l'*Historiarum sui temporis libri CXXXVIII (1543-1610)* de J.-A. de Thou (2) et les *Mémoires d'Estat de Villeroy* (3).

Sur les travaux concernant le droit gallican est venue se greffer l'étude de questions similaires pour les autres pays catholiques d'après la nationalité des membres de notre section. Telle l'étude de M. le baron J. DE JOSIKA, sur l'*Histoire religieuse de la Hongrie*, et celle du R. P. C. ISTURIZ, O.C. sur une double question se rattachant au droit public ecclésiastique en Espagne. La Belgique n'a pas été oubliée. Outre le travail de M. Ph. VAN ISACKER que nous résumerons dans la suite, il faut rappeler ceux de M. A. VERWAEST, de MM. les abbés C. DE HOON, L. GOVAERTS et G. KISSELSTEIN sur *la situation religieuse des Pays-Bas catholiques à la période espagnole,* d'après diverses sources manuscrites *(Avvisi,* Relation du Nonce de Lionessa et Correspondance du Cardinal Infant Ferdinand, gouverneur général des Pays-Bas), sans oublier une étude de M. l'abbé F. ZWIERLEIN sur *la question turque* d'après les *Nuntiaturberichte aus Deutschland nebst ergänzenden Actenstücken* (4).

Les limites fixées à ce rapport ne nous permettent point d'exposer même brièvement les résultats de toutes ces études. Nous nous bornerons à résumer celles de M. Ph. VAN ISACKER et du R. P. C. ISTURIZ, O. C.

(1) Publiées dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, par M. BERGER DE XIVRY, 7 vol. in-4°. Paris, 1843-1858.

(2) La meilleure édition est celle de Londres publiée en 1733, en 7 vol. in-folio avec les additions de RIGAULT, les mémoires et les lettres.

(3) Ces *Mémoires* comprennent 5 volumes in-8°, intitulés : t. I, *Mémoires d'Éstat*, par M. DE VILLEROY, conseiller d'Éstat et secrétaire des commandements des rois Charles IX, Henry III, Henry IV et de Louys XIII, à présent regnant. Paris, 1623; t. II et III, *Mémoires d'Éstat*, recueillis de divers manuscrits en suite de ceux de M. DE VILLEROY, vivant conseiller d'Éstat, etc. Paris, 1623; t. IV, *Recueil de plusieurs mémoires d'Éstat à la suite de ceux* de feu M. DE VILLEROY, contenant la conférence faicte avec les princes et Éstats catholiques assemblez à Paris l'an 1593 et autres rares mémoires servant à la curiosité de l'histoire. S. L. 1623; t. V, *Nouveaux mémoires d'Éstat à la suite de ceux* de feu M. DE VILLEROY, etc. S. L. 1623.

(4) 1re Section 1533-1559. T. I, *Nuntiaturen des Vergerio 1533-1536;* t. II, *Nuntiatur des Morone 1536-1538;* t III et IV, *Legation Aleanders 1538-1539,* fasc. 1 et 2, éd. W. FRIEDENSBURG. Gotha, 1892-1893.

*
* *

Le R. P. C. Isturiz, O. C., a traité une double question concernant *la juridiction des tribunaux ecclésiastiques en Espagne* et *l'immunité du clergé en matière d'impôt* (1).

Son étude embrasse les règnes de Charles V, Philippe II et Philippe III (1516-1621). Cette dernière limite se justifie par le nouvel aspect que

(1) **Sources. A. Recueils de documents officiels :** *Colección de cánones y de todos los concilios de la Iglesia de España y América*, par J. Tejada y Ramiro, 6 vol. Madrid, 1859; *Colección eclesiástica española*, 12 vol. Madrid, 1823; *Actas de las Cortes de Castilla* (en cours de publication) Madrid, 1877 1906 Sur cette publication de l'Académie d'histoire de Madrid, voir un compte rendu détaillé et intéressant dans le *Bulletin hispanique*, t. IV (1902), nº 3, pp. 269-276. Dans les travaux historiques sur les Cortès on trouve souvent l'analyse de leurs procès-verbaux; voir surtout Sempere, *Histoire des Cortès d'Espagne*. Bordeaux, 1815 et Danvila y Collado, *El Poder civil en España*, 6 vol. Madrid, 1884-1886; *Novisima Recopilación de las leyes de España*, 6 vol. in-fol. Madrid, 1805-1829. — B. **Correspondances diplomatiques.** Il fut jadis question de fonder à Rome une école historique espagnole qui se chargerait de la publication des documents de la *Nunziatura di Spagna* Aujourd'hui on n'en parle plus. En 1891 M. R. de Hinojosa reçut mission du gouvernement pour explorer les archives secrètes du Vatican. Il consigna le résultat de cette enquête dans un mémoire intitulé *Los despachos de la diplomacia pontificia en España*, travail très précieux qui renseigne sur toutes les négociations des nonces à la Cour de Madrid. Il devait paraître en deux volumes aux fra s du gouvernement, mais il semble que nous devons nous contenter du premier, publié à Madrid en 1896 et qui va jusqu'à la mort de Clément VIII (1605). A défaut de la publication des documents de la Nonciature on consulte utilement cet ouvrage et celui de Laemmer, *Zur Kirchengeschichte des sechszehnten und siebenzehnten Jahrhunderts*. Fribourg en Br., 1863. — C. **Sources littéraires :** Nous classons sous cette rubrique les ouvrages didactiques écrits à cette époque ou peu après sur le sujet dont nous traitons. Cfr. Nicolas Antonio, *Bibliotheca hispana nova sive Hispanorum scriptorum qui ab anno 1500 ad a 1684 floruere notitia*, 2 vol. in-fol. Madrid, 1783-1788, et J. Fr. von Schulte, *Geschichte der Quellen und Litteratur des canonischen Rechts*. Stuttgart, 1875-1880; Did. a Covarrubias, *Practicarum quæstionum liber singularis*. Anvers, 1627, composé en 1556 (plusieurs éditions); Azevedo, *Commentaria juris civilis in Hispaniae regias constitutiones*, 1583-1598; Rodriguez Fermosini, *Opera omnia canonica, civilia et criminalia*, 14 vol. Genève, 1741 (important pour connaître la pratique en Espagne); Gutierrez, *Praxis criminalis civilis et canonica in librum VIII novae recopilationis regiae*. Salamanque, 1634; F. de Urrutigoiti, *De competentiis jurisdictionis inter curiam ecclesiasticam et sæcularem et de officio Cancellarii regnorum Coronae Aragonicae*. Lyon, 1667. — La *Colección de documentos inéditos para la historia de España*, 112 vol. in-8º. Madrid, 1842-1895, contient un grand nombre de sources littéraires et diplomatiques pour l'histoire des temps modernes depuis le seizième siècle. — **Travaux. A. Ouvrages généraux :** La Fuente, *Historia eclesiástica de España*, 6 vol., 2e édit. à Madrid, 1873-1875; Gams, *Die Kirchengeschichte von Spanien*, 3 tom. en 5 vol. Ratisbonne, 1862-1879. — **B. Histoires du droit.** Thomasin, *An-*

présentent les rapports des deux puissances à l'époque suivante. A partir du règne de Philippe IV les conflits entre la cour de Madrid et celle de Rome deviennent plus fréquents et plus aigus. D'autre part l'école qu'on appelle *régaliste* fait son apparition ou tout au moins redouble ses prétentions à cette époque, où la politique d'Urbain VIII (1623-1644) suscita en Espagne une énorme défiance à l'égard de la cour romaine.

Le R. P. Isturiz commence par rappeler les principes du droit canonique, en vertu desquels il est attribué à l'Église une juridiction pleine et entière sur tous les clercs et sur toutes les causes relatives à la religion. A parler d'une façon générale les tribunaux de l'Église en Espagne gardaient encore à cette époque une compétence incontestée sur une somme très considérable d'affaires.

Après cette constatation le R. P. arrive aux conséquences fâcheuses qui, pour ainsi dire, découlèrent inévitablement de l'étroite union qui existait à cette époque entre l'Église et l'État. Chacun sait en effet la fréquence avec laquelle dans les pays catholiques se renouvelaient les conflits entre les juges laïques et ecclésiastiques. Il n'en fut pas autrement en Espagne. Plutôt que de retracer longuement ces litiges, ce qui d'ailleurs serait peu utile, nous essayerons de ramener à quelques chefs les reproches que l'on faisait aux juges d'église.

L'abus des censures de la part des ecclésiastiques est signalé sans cesse et fortement critiqué par les députés des villes réunis dans les Cortès (1). Ceux-ci s'élèvent notamment contre la pratique de soumettre à l'interdit ecclésiastique tout le peuple chrétien et non pas seulement les personnes qui l'ont motivé (2). Ils dénoncent également la conduite de quelques prélats qui frappent d'excommunication les pauvres qui se trouvent dans l'impossibilité de payer les frais de leurs procès (3). Les Cortès de Madrid de 1528 insistent pour que les juges d'Église reçoivent

cienne et nouvelle discipline de l'Église, 7 vol. Bar-le-Duc, 1864-1867; P. HINSCHIUS, *Das Kirchenrecht der Katholiken u. Protestanten in Deutschland*, t. I à VI[1] : *System des katholischen Kirchenrechts mit besonderer Rücksicht auf Deutschland*. Berlin, 1870-1897; FERRER, *Historia del derecho de la Iglesia en España en orden á su libertad é independencia del poder temporal*, 2 vol. Barcelonne, 1845; DANVILA Y COLLADO, *El Poder civil en España*, 6 vol. Madrid, 1884-1886; LE MÊME, *Las libertades de Aragón*. Madrid, 1881; JIMENEZ SOLER, *El poder judicial en Aragón*. Barcelonne, 1901.

(1) Cortès de Madrid de 1528, dans DANVILLA Y COLLADO, *o. c.*, t. II, p. 76; Cortès de Tolède de 1538, *ibid.*, p. 117; Cortès de Valladolid de 1548, *ibid.*, p. 145; Cortès de Madrid de 1562, *ibid.*, p. 290.

(2) Cortès de Madrid de 1566, dans DANVILA Y COLLADO, *o. c.*, t. II, p. 310.

(3) Cortès de Madrid de 1576, *ibid.*, p. 324.

les appels qui se trouvent justifiés (1). Dans ces Cortès de Madrid, en 1534, les députés se plaignent des taxes excessives exigées par les juges et notaires ecclésiastiques (2). C'est pour donner satisfaction à ce grief que Philippe II, dans les Cortès de Madrid de 1588-1590, ordonna aux Prélats de remettre au Conseil royal dans le délai de trente jours les tarifs appliqués dans les tribunaux ecclésiastiques (3).

Le P. Isturiz étudie ensuite le privilège du for au point de vue de la législation espagnole. On sait qu'en vertu de ce privilège les clercs sont entièrement soustraits aux tribunaux séculiers, qu'il s'agisse des matières criminelles ou de matières civiles. Sur ce point le clergé espagnol rejette invariablement toute intervention de la juridiction séculière. Il sait qu'il y va du prestige du clergé envisagé comme une classe privilégiée de la société et dans ce concept toucher à l'immunité d'un simple tonsuré, fût-il marié, fût-il pris et arrêté en habit de laïque, c'est porter atteinte à l'honneur de tout le corps ecclésiastique. Aussi la législation de l'État fit-elle généralement droit aux exigences du clergé. Elle exclut aussi les restrictions imposées à cette immunité cléricale par la jurisprudence française (4). A signaler toutefois une particularité du droit catalan. Les fréquentes controverses au sujet de l'immunité des clercs décidèrent Clément VII en 1525 à créer un tribunal chargé spécialement de juger les délits énormes des clercs. On l'appela le *Tribunal del Breve*. La désignation du juge tomba sur l'évêque de Gironne. N'étant d'abord que temporaire elle devint définitive par concession de Jules III en 1551 (5).

Puisque les conflits de juridiction divisaient si souvent les deux pouvoirs, il est tout naturel que l'on ait songé à y apporter une solution. Les Cortès de Tolède de 1525 proposent la création d'un juge pour décider dans les contestations auxquelles donnait lieu la question de la compétence (6). Celles réunies à Monzon en 1528 stipulaient que les

(1) Dans DANVILA Y COLLADO, *o. c.*, t. II, p. 76.
(2) *Ibid.*, p. 101.
(3) *Nueva Recopilación de las leyes de Castilla*, lib. IV, tit. XXV, ley 33.
(4) D'après une ordonnance de l'Hôpital de janvier 1564, le privilège du for ne s'étendait pas en deça du sous-diaconat. La jurisprudence française connaissait en outre une distinction entre les délits. Les crimes graves sont dits *cas privilégiés* ou *délits privilégiés* : on les oppose aux *délits communs*. Les premiers rendent le clerc justiciable devant le juge civil assisté du juge ecclésiastique. Pour les *délits communs* la compétence des tribunaux ecclésiastiques est maintenue.
(5) VIC. DE LA FUENTE, *Historia eclesiástica de España*, t. V, p. 76.
(6) DANVILA Y COLLADO, *o. c.*, t. II, p. 70.

compétences entre les juges ecclésiastiques et séculiers devraient être décidées par deux arbitres nommés par les juges compétiteurs. On accordait trente jours pour mettre fin au différend; ce délai écoulé, le litige était censé résolu en faveur du juge ecclésiastique (1). Dans la correspondance inédite de Camillo Caetani, nonce à Madrid de 1593 à 1600, il est fait mention d'une commission députée par Philippe III pour l'accommodement des litiges juridictionels (2).

Ajoutons une remarque qui a quelque importance, puisqu'elle nous révèle l'idée que se faisaient les députés des Cortès sur l'origine et la nature des immunités ecclésiastiques. C'est qu'ils professent une certaine inviolabilité à l'égard de ces dernières. Au point de vue juridique ils se déclarent ouvertement impuissants à toucher aux droits du clergé. C'est ainsi qu'ils n'osent pas proposer un remède sans ajouter qu'il faudra avant tout se pourvoir de l'autorisation du Saint-Siège. Nous voyons d'autre part les Cortès de Monzon de 1547 exprimer le vœu qu'on s'adresse au Pape pour la confirmation des fueros *de praelaturis* qui règlaient la compétence des tribunaux (3).

Pour ce qui regarde l'autorité du Pape, on ne voit nulle part qu'on lui ait contesté le droit de recevoir les appels, même en première instance. Toutefois beaucoup trouvent que ces appels se produisent trop fréquemment, alors que les pauvres sont impuissants à supporter les grands frais qui en résultent. Ces griefs furent rapportés à Charles V dans les Cortès de Tolède de 1525. Les députés y demandent les bons offices du roi auprès du Saint-Siège afin que Sa Sainteté fasse observer l'ordre hiérarchique établi pour les appels (4). L'accord intervenu entre Clément VII et Charles V en 1528 est, ce semble, l'aboutissement des négociations promises dans ces Cortès par l'empereur. Tandis que jusqu'ici le nonce accrédité auprès du roi catholique n'avait que le caractère de simple ambassadeur et les quelques facultés reconnues par les Décrétales aux légats pontificaux, à partir de cette date il fut investi de pouvoirs presque égaux à ceux des légats *a latere*. Il constitua par conséquent un tribunal d'appel supérieur à celui des archevêques, pouvant en outre connaître des appels interjetés au Saint-Siège. Pour

(1) Danvila y Collado, *o. c.*, t. II, p. 81.
(2) R. de Hinojosa, *Los despachos de la diplomacia pontificia en España*, p. 359.
(3) Dans Danvila y Collado, *o. c.*, t. II, p 141.
(4) *Ibid.*, p. 73.

les affaires qui relèvent de la juridiction gracieuse, il disposait des facultés presque illimitées (1).

Loin d'améliorer la situation, cette innovation devint dans la suite une source intarissable de conflits. L'abus que les nonces faisaient de leurs amples pouvoirs souleva tous les ordres de la nation, mais particulièrement les évêques, dont la juridiction se trouvait en quelque sorte éludée. Le Pape lui-même témoigna plus d'une fois de son mécontentement motivé par la conduite de certains de ses représentants (2). A la suite de ces nouvelles complications, Philippe II songea à imposer au nonce l'assistance d'un assesseur choisi parmi les membres de son conseil. Il se heurta à une opposition énergique de la part de Pie IV, devant laquelle il fut forcé de reculer et de supprimer l'ordonnance royale portant l'exécution de ce projet (3). Plus tard, sur la demande des Cortès tenues à Madrid de 1588 à 1590, on soumit au visa du conseil royal les facultés du nonce apostolique (4).

La nature du sujet a amené le R. P. Isturiz à s'occuper de ce qu'on appelle le *Recurso de fuerza* (5). C'est le pendant *de l'appel comme d'abus*

(1) Pour les pouvoirs du nonce en Espagne voir MURILLO, *o. c.*, lib. I, tit. XXX; GAMS, *o. c.*, t. III, 2e partie, pp. 161-164; VIC. DE LA FUENTE, *o. c.*, t. V, pp. 174-176, et surtout R. DE HINOJOSA, *o. c.*, pp. 13 et sv., pp 33 et sv.

(2) Prospero di Santa Croce au cardinal Borromeo, le 5 septembre 1560, dans les *Miscellanea di Storia italiana*, t. V, p. 1047; Instruction de Carafa à l'évêque de Terracina, le 5 janvier 1558, dans l'*Archivio storico italiano*, 1re sér., t. XII, pp. 437-441; *Nueva Recopilación*, libro II, tit. IV, ley 59.

(3) R. DE HINOJOSA, *o. c.*, pp. 107, 113-114 et 120; le cardinal Borromeo à l'évêque de Terracina, le 1er mai 1560, dans SALA, *Documenti circa la vita del Cardinale Carlo Borromeo*, t. III, p. 14.

(4) R. DE HINOJOSA, *o. c.*, p. 356. Cette mesure remonte pourtant à une date plus ancienne. Dans son *Cursus juris canonici hispani et indici*, livr. I, titre XXX, n. 320 (2e éd., Madrid, 1763), MURILLO cite un *auto* du Conseil du 22 déc. 1564, portant cette disposition. COVARRUBIAS, dans son ouvrage *Practicarum quæstionum*, cap. XXXV, n. 4, écrit en 1556, mentionne la même pratique.

(5) La bibliographie nous est fournie principalement par les défenseurs du *Recurso*. Voici les plus célèbres : COVARRUBIAS, *o. c*, chap. XXXV; JUAN ROA DE AVILA, *De juribus principalibus defendendis et moderandis juste*. Madrid, 1591 (Voir sur cet auteur R. DE HINOJOSA, *o. c.*, pp. 352-353 et 372-373); CEVALLOS, *Discurso de las razones y fundamentos que tiene el Rey de España y sus Consejeros para conocer por via de fuerza en las causas eclesiásticas y entre personas eclesiásticas*. Rome, 1612. Cet ouvrage fut mis à l'index romain par décret du 12 décembre 1624; il en existe plusieurs éditions en latin; HENRIQUEZ, S. J., *De clavibus Romani Pontificis :* toute l'édition de cet ouvrage, écrit au début du

de la jurisprudence française. Le *Recurso de fuerza* est l'acte par lequel quelqu'un implore la protection royale contre les vexations d'un supérieur ecclésiastique. Parmi les causes qui justifient ce recours les plus fréquentes sont le déni de justice de la part d'un juge ecclésiastique et l'exécution d'une sentence ou d'un précepte prétendu nul, soit par défaut de juridiction dans celui qui le porte, soit par violation dans la procédure d'une formalité réputée substantielle.

Tandis qu'en France tous les Parlements pouvaient connaître de l'abus, en Espagne seules les chancelleries ou suprêmes tribunaux du roi avaient cette compétence. La procédure à suivre est indiquée dans la loi 36, titre 5, livre II, de la *Nueva Recopilación*. Une fois que le tribunal royal avait été saisi d'une cause *de fuerza*, la première chose était de demander au juge ecclésiastique les actes du procès. Alors avait lieu l'examen de ces actes; il portait non pas sur le mérite du fond de la sentence rendue, mais sur des points extrinsèques, comme par exemple sur la question de savoir si l'on avait gardé les formes du procès canonique, ou bien si le juge ecclésiastique ne s'était pas arrogé une juridiction qui ne lui appartenait point. Lorsque celui-ci était trouvé en défaut, on lui ordonnait par lettres de la Chancellerie royale de *quitar la fuerza* ou d'ôter la violence, soit en rétablissant quelqu'un dans la possession d'une charge ou d'un bien, soit en révocant une censure, soit d'une autre façon, suivant les cas.

Le refus de la part des juges ecclésiastiques à s'incliner devant les sommations de ce genre donna lieu à fréquentes réclamations des Cortès. La *Nueva Recopilación* contient une loi émanée des Cortès de

XVII[e] siècle, fut livrée aux flammes sur les instances du nonce de Madrid; trois ou quatre exemplaires échappèrent seulement à cette exécution; PEREIRA DE CASTRO (*Tractatus de Manu regia*. Lyon, 1622) expose surtout la jurisprudence en vigueur au Portugal, mais, même au point de vue du droit castillan, cet ouvrage est des plus précieux; SALGADO, *De regia protectione vi oppressorum appellantium a causis et judicibus ecclesiasticis*, écrit en 1626 et mis à l'index romain par décret du 11 avril 1628; la 4[e] édit. en 2 vol. in-fol. parut à Lyon en 1669. — Parmi les ouvrages proprement historiques, citons : FRIEDBERG, *Die Grenzen zwischen Staat und Kirche und die Garantieen gegen deren Verletzung*, pp. 529-571. Tubingue, 1872; HINSCHIUS, *Das Kirchenrecht der Katholischen und Protestanten in Deutschland*, t. VI₁, pp. 216-219. Berlin, 1897; E. EICHMANN, *Der Recursus ab abusu nach deutschen Recht*. Breslau, 1903. A signaler pour l'appel comme d'abus en France, RENÉ-FRANÇOIS JAHAN, *Étude historique sur l'appel comme d'abus*. Paris, 1888; M. CAGNAC, *De l'appel comme d'abus dans l'ancien droit français*. Paris, 1906.

Madrid de 1588-1590 et promulguée en 1593, où l'on inflige des peines à tous ceux qui empêcheraient de porter les procès devant la Chancellerie royale (1).

Le *Recurso de fuerza,* tel du moins qu'on le pratiquait à cette époque, était justifié par la plupart des canonistes et des juristes espagnols (2). L'autorité de Diego Covarrubias, notamment, donna à cette doctrine une vogue considérable, non seulement en Espagne, mais encore dans d'autres pays (3). Borghese, nonce à Madrid, proposait au secrétaire d'État Aldobrandino de charger quelque docteur italien d'imprimer un livre pour montrer combien était erronée l'opinion de Covarrubias et d'autres espagnols modernes qui soutenaient la légitimité du *Recurso de fuerza* (4).

En partant pour l'Espagne, le Nonce Caetani fut chargé d'avertir les Archevêques et Évêques qu'ils devaient s'abstenir de s'adresser aux juges séculiers dans les causes ecclésiastiques et que cette même règle devrait être observée par tous les clercs et tous les religieux (5). Les cas d'infraction de ce point de la discipline canonique n'étaient pas rares (6). Cependant, quant aux religieux et religieuses, ce recours était encore à cette époque refusé par le droit castillan (7).

Avec l'immunité en matière judiciaire, l'exemption de contribuer aux charges publiques de la nation constituait le clergé de l'ancien régime dans son état exceptionnellement privilégié. Sur un sujet si vaste, le R. P. Isturiz n'a pu nous communiquer que le fruit de ses premières recherches. Aucun travail spécial, à notre connaissance, ne s'est occupé de la matière; de plus, les ouvrages généraux, comme par exemple l'*Historia eclesiástica de España* de VICENTE DE LA FUENTE ne-

(1) *Nueva Recopilación,* ley 80, tit. V, lib. II. Voir R. DE HINOJOSA, *o. c.*, pp. 355 et suiv.; 364; 371; 373; 378.

(2) Cfr la liste dans SALGADO, *o. c.*, part. I, cap. I, prael. III, n. 172.

(3) Voir E. EICHMANN, *o. c.*, pp. 68, 121-124.

(4) Borghese à Aldobrandini, le 24 avril 1594, dans HINOJOSA, *o. c.*, pp. 272-273.

(5) *Instruttione sopra le cose di Francia a Mons. Camillo Caetano,* le 27 octobre 1592. *Nunziatura di Spagna,* vol. 318, fol. 1-9, dans HINOJOSA, *o. c.*, p. 352.

(6) Voir LA FUENTE, *Historia eclesiástica de España,* t. V, p. 423; HINOJOSA, *o. c.*, p. 359.

(7) *Nueva Recopilación,* libr. II, tit. 5, ley 40; PEREIRA DE CASTRO, *De manu regia,* cap. VII, n. 18. Lyon, 1622; RIPOLL, *Regaliarum tractatus,* p. 41. Barcelonne, 1644.

contiennent que des renseignements très maigres. C'est là une raison pour que nous rapportions, quoique très brièvement, les conclusions du R. P. (1).

Cette partie de son étude est précédée d'un chapitre sur le développement et l'importance de la richesse concentrée à cette époque entre les mains du clergé espagnol (2). Puis il s'occupe des essais tentés en vue d'arrêter l'accroissement de ces richesses. Essais, disons nous, parce qu'en réalité les rois d'Espagne n'osèrent pendant longtemps s'attaquer à la richesse du clergé. Il est vrai que dès le commencement du XVI[e] siècle les Cortès se sont opposées aux nouvelles acquisitions; mais d'une part le clergé invoquait les lois de l'Église et ses immunités, d'autre part les rois n'écoutèrent pas les pétitions des Cortès.

Déjà en 1513 les Cortès de Burgos demandèrent au roi d'interdire aux corporations religieuses d'accepter les donations des laïques, à moins d'une autorisation royale. Cette pétition fut renouvelée en 1518 et 1524 par les Cortès de Valladolid. Celles de Ségovie en 1532, ajoutèrent qu'en peu de temps tout le territoire appartiendrait aux églises. En 1534, elles formulaient une nouvelle pétition, d'après laquelle les monastères et les églises devaient vendre aux séculiers dans le délai d'une année les biens dont elles hériteraient. Dans sa réponse Charles V se borna à s'en remettre au pape. Les remonstrances énergiques des Cortès en 1563, 1567 et 1573 n'eurent pas plus de succès. En 1619, le Conseil de Castille adressa à Philippe III un mémoire dans lequel il établissait la nécessité de réduire le nombre excessif des moines et des couvents, afin de venir en aide à l'agriculture et à l'industrie. Il terminait en suppliant le roi d'en représenter les inconvénients au Pape, pour qu'il songeât à y remédier (3). Ces réclamations du Conseil de Castille ne furent pas écoutées et le nombre des ecclésiastiques augmenta encore sous les règnes suivants.

Ces vœux réitérés des Cortès et du Conseil ne sont pas pour sur-

(1) La source capitale pour l'ensemble de cette question sont les *Actas de las Cortes de Castilla*; voir *plus haut*, p. 380, note.

(2) Voir sur ce point MARIÉJOL, *L'Espagne sous Ferdinand et Isabelle*, pp. 259-264. Paris, 1892. Pour l'époque suivante DESDEVISES DU DEZERT, *L'Espagne de l'ancien régime*, t. I, pp. 38-120. Paris, 1897.

(3) Un long extrait de ce mémoire se trouve dans l'*Historia general de España*, de MARIANA, continuée par MINANA jusqu'en 1600 et de cette date jusqu'à 1833, par JOSÉ MARIA GUTIERREZ DE LA PENA, t. IX, pp. 34-43. Barcelonne, 1839.

prendre du moment que l'on ne perd pas de vue la détresse où l'Espagne était tombée depuis le règne de Philippe II. Pour y remédier une foule d'impôts nouveaux furent créés, mais cela ne pouvait pas suffire. Les rois furent obligés de solliciter à plusieures reprises les subsides du clergé (1).

Par diverses concessions du Souverain Pontife le clergé payait trois considérables impôts, appelés *subsidio*, *excusado* et *millones*. Le premier date d'un bref de Pie IV autorisant Philippe II à lever tous les ans sur le clergé pendant cinq années la somme de trois cent mille ducats, à condition d'armer cinquante galères contre le Turc et quatre vingts autres galères aux frais de la Couronne (2). Cette concession était renouvelée tous les cinq ans (3). En 1562 la somme du *subsidio* fut portée à quatre cent vingt mille ducats pour faire monter les galères de l'Église jusqu'au nombre de soixante (4). L'*excusado* est un impôt par

(1) **Bibliographie.** Pour ce qui concerne les droits perçus sur le clergé on a comme source essentielle les procès-verbaux des assemblées tenues par les députés des églises cathédrales du Léon et de la Castille en vue d'accorder les subsides accordés par le Pape à la demande des rois. Le R. P. Isturiz a commencé ses recherches par faire l'histoire de ces *Congregaciones de las Santas Iglesias de León y Castilla*, dont l'existence fut récemment mise en doute par L. SERBAT, dans son ouvrage : *Les assemblées du clergé de France, origines, organisation, développement. (Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Sciences historiques et philologiques*, fasc. 154), pp. 351-352. Paris, 1906. Les livres qui contiennent les *Actas* ou procès-verbaux de ces *Congregaciones* sont à peu près introuvables, à cause qu'ils ne furent tirés qu'à un petit nombre d'exemplaires, parfois à deux exemplaires. La Bibliothèque de l'Université de Louvain a eu la bonne fortune de posséder un exemplaire de la *Congregación de las S. Iglesias de Castilla y León*, an. 1634. On peut cependant tirer des renseignements importants de l'ouvrage de NICASIO SEVILLANO, *Defensa cristiana de la primacía de la Santa Iglesia de Toledo*, 3e partie, chap. VI et VII. Madrid, 1726. Voir aussi LA FUENTE, *Historia eclesiástica de España*, t. V, p. 450, note 2. Citons également PEREZ DE LARA, *Compendio de las tres gracias de la santa Cruzada, Subsidio y Excusado*. Madrid, 1610. ANGEL MANRIQUE, *Discurso sobre el socorro que puede hacer el estado ecclesiástico*. Salamanque, 1642; *Semanario erudito*, de VALLADARES, t. XII et t. XXVI; ABREU, *Colección de tratados de paz*, t. IV et V; CANGA ARGÜELLES, *Diccionario de la hacienda*, 2 vol. Londres, 1826.

(2) THOMASSIN, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église*, t. VI, p. 297. Bar-le-duc, 1866.

(3) Pour la prorogation du *subsidio* voir BARBOSA, *De officio et potestate parochi*, 3e partie, chap. XXV. Rome, 1632; LA FUENTE, *o. c.*, t. V., pp. 448-456.

(4) THOMASSIN, *o. c.*, t. VI, p. 297.

lequel le roi percevait la dîme entière d'une maison dans chaque paroisse. Jusqu'en 1571 c'était la troisième maison (1); une bulle du 21 mai de cette année, expédiée par Pie V, autorisait le roi à remplacer la troisième maison par la maison la plus riche de chaque paroisse (2). On appelait *millones* des droits sur la viande, l'huile, le vin et le vinaigre qui avaient été consentis par les Cortès. Le clergé contribuait au paiement des *millones*, mais avec une taxe moindre que les laïques (3).

* * *

Le travail de M. Philippe Van Isacker est venu nous révéler un des aspects des plus caractéristiques de la crise financière dont vient de parler le P. Isturiz. Etudiant l'*Organisation et la situation de l'armée espagnole aux Pays-Bas*, il en a fait ressortir les vices et les déplorables conséquences qui en résultèrent aussi bien pour le gouvernement espagnol que pour l'économie nationale des Pays-Bas.

Ce qui rend particulièrement estimable cette étude c'est que M. Van Isacker a constamment puisé à une source peu accessible aux travailleurs en même temps qu'elle est une des premières par sa valeur d'information. Il s'agit en effet de la correspondance des commissaires généraux et officiers de l'armée du pape aux Pays-Bas (4), d'après des copies que notre honorable Président avait aimablement mises à sa disposition. M. Van Isacker a donc abordé l'étude de son sujet dans les volumes III-X de la *Nunziatura di Fiandria*. Cette année son examen a porté principalement sur les volumes III et IV. Il s'est attaché par conséquent aux quelques années qui se placent entre la mort d'Alexandre Farnèse (3 décembre 1592) et la restauration sous les archiducs Albert et Isabelle. Au point de vue spécial où se place M. Van Isacker ces années ont leur note caractéristique. En effet, comme le remarque très justement Mgr Malvasia commissaire général de l'armée du pape en France, la mort du duc de Parme fut désastreuse au point de vue de la discipline des troupes de Philippe II et les Hollandais, n'ayant plus à

(1) Hinojosa, *o. c.*, p. 178.

(2) Desdevises du Dezert, *L'Espagne de l'ancien régime. Les institutions*, p. 370. Paris, 1899.

(3) *Ibid.*, p. 372.

(4) Sur les débuts de ces envoyés du pape aux Pays-Bas, voir l'étude de M. R. Maere, *Les origines de la nonciature de Flandre. Étude sur la diplomatie pontificale dans les Pays-Bas à la fin du* XVI*e siècle*, dans la RHE, t. VII (1906), pp. 565-584 et 805-825.

craindre l'opposition d'un général de haute valeur, redoublaient leurs excursions.

Au début, M. Van Isacker expose le système suivi à cette époque pour le recrutement des soldats ainsi que l'organisation des armées qui stationaient dans les Pays-Bas, à savoir celle que le Pape organisa pour secourir la Ligue et celle de Philippe II. Puis il s'occupe de la *mostra* ou revue militaire. C'était le moyen ordinaire de payer les soldats. Au jour fixé ceux-ci allaient se ranger dans un endroit favorablement disposé pour pouvoir être comptés facilement. Le commissaire les compte et d'après leur nombre paie aux officiers. Un point très important au point de vue économique, ce sont les différentes façons de tromper le gouvernement (1). Ainsi les officiers, ayant intérêt à présenter aux commissaires le plus de soldats possible, ne se faisaient pas scrupule de leurrer les examinateurs. Leurs valets, les voituriers, les employés des bagages, tout le monde était présenté comme soldat le jour de la revue. Ajoutez que les officiers par suite des conventions recevaient l'argent des mains des commissaires, et n'ayant en vue que leurs intérêts, retenaient ce qu'ils voulaient de l'argent destiné aux soldats. De plus les soldats eux-mêmes trompaient le gouvernement : ils passaient de l'armée du roi à celle du pape et de celle du pape à celle du roi, si les revues n'avaient pas lieu le même jour, et se servaient de faux passe-ports et de faux noms, ce qui était d'autant plus facile que des soldats de même nationalité se trouvaient ensemble (2). D'autres irrégularités se commettaient par la faute même des commissaires. Parfois leur négligence allait si loin qu'ils ne prenaient pas soin de compter exactement les soldats. Mais le plus souvent c'est leur complicité avec les officiers qui était à craindre. L'instruction donnée à l'archiduc Ernest en 1595 proteste contre ces façons d'agir trop fréquentes et dans leurs deux rapports les États-Généraux révèlent les mêmes indélicatesses.

(1) A ce point de vue, outre la correspondance de la *Nunziatura di Fiandria* et autres sources, un document intéressant se trouve dans GACHARD, *Actes des États généraux de 1600*, pp. 415 et sv. Bruxelles, 1849. C'est l'*Avis donné à l'archiduc Ernest, gouverneur des Pays-Bas, le 18 et 19 janvier 1595, par les archevêques, évêques, chevaliers de l'ordre, gouverneurs des provinces, et par le conseil des affaires des Pays-Bas, avec les apostilles de Philippe II en date du 18 janvier 1596*. Les considérations qui se trouvent dans ce document se rencontrent également dans les deux *Avis des États généraux sur le règlement et la conduite de la milice*, du 27 juin et 14 août 1600. (*Ibidem*, pp. 528 et sv. et pp. 691 et sv.).

(2) Voir l'Instruction donnée à Ernest dans GACHARD, *o. c.*, p. 421.

On saisit sur le vif l'inconvénient de ces défauts du système si l'on songe que l'argent donné en trop dans ces revues mensuelles n'étaient pas la seule cause de perte pour le gouvernement, et qu'en plus les deniers gaspillés ne profitaient bien souvent qu'aux officiers, alors que le soldat restait dans la misère.

Le trop grand nombre d'officiers dans l'armée avait aussi une influence désastreuse sur les finances publiques. On sait que dans l'armée du temps les anciens officiers pouvaient reprendre la charge de simple soldat sans éprouver aucune perte matérielle. Il y a des cas où avec ce système on en arrivait à des détachements presque exclusivement composés d'officiers et de soldats qui, par suite d'un long service, avaient des traitements fortement privilégiés. Un rapport envoyé par Baglioni, officier du pape, le 11 février 1594, nous donne des chiffres précis. Le maximum y est atteint par un *tercio* d'espagnols, où, à côté de 487 soldats, on trouve 199 officiers. La moyenne est à peu près d'un officier pour six soldats.

Dans ces armées mal payées et peu disciplinées les désertions étaient fréquentes. Elles venaient augmenter les dépenses inutiles de l'État, car lorsque les soldats fuyaient avant la fin de leur service, les officiers trouvaient moyen de percevoir leur solde, parfois pendant plusieurs mois, d'après les revues antérieures. Ces désertions étaient encore une cause de grande misère pour les habitants du pays, parce que les déserteurs pillaient le pays par où ils passaient; en outre le gouvernement devait sans cesse recourir à de nouveaux recrutements, qui régulièrement étaient accompagnés de ravages.

Cette organisation défectueuse du système militaire sous Philippe II avait pour conséquence les mutineries. La série de ces désordres nous intéressent moins ici que leurs causes, l'organisation des mutins et la manière dont ils molestaient le pays.

La principale, pour ne pas dire l'unique cause, était le retard des payements. Plusieurs régiments n'avaient plus de solde depuis bien longtemps. Quelques-uns réclamaient une solde de plusieurs années.

D'ailleurs, en général, même si la solde avait été régulière, elle était insuffisante. Les signataires de l'acte de 1595 estimaient qu'il aurait fallu au soldat trois écus d'or par jour. Cependant le mutin ne réclamait que ce qui lui était dû. Toutes les mutineries cessent le jour même du payement.

A ce retard dans le payement s'ajoute parfois le mécontentement contre le traitement de faveur accordé par le gouvernement aux soldats

espagnols. Les signataires de l'instruction donnée à Ernest et à leur exemple les États Généraux de 1600 demandent avec instance que les soldats soient payés sans distinction de nationalité.

Quelle était l'organisation de ces mutins? Ce serait une erreur de croire qu'ils étaient des gens sans aveu, sans règle, qui pillaient les environs comme bon leur semblait. Au contraire, ils se donnaient une organisation très militaire et un règlement fort sévère. Quand une mutinerie éclatait, le premier souci des soldats rebelles était de se fortifier dans une localité. Ensuite ils désignaient comme chef un *eletto* ou élu et d'autres officiers. L'*eletto* était sous la dépendance de ses soldats, en ce sens qu'il devait agir d'après les conditions arrêtées sous peine de perdre sa charge.

Ainsi organisés les mutins traitaient avec le gouvernement qui leur envoyait ses députés, entendait leur condition et faisait avec eux des traités de paix.

Ils avaient aussi une réglementation dans leurs rapports avec les habitants du pays lorsqu'il s'agissait de pourvoir à leur subsistance. Il est vrai que parfois on parle de leurs pillages et de leurs excès : cependant ce ne sont là que des exceptions. D'ordinaire ils faisaient connaître leurs désirs, réclamaient telle somme, mais en accompagnant leur demande d'une menace de pillage, d'incendie etc., si on ne leur accordait promptement ce qu'ils demandaient (1). Une lettre adressée par les mutins de Diest à la ville de Mons, le 28 avril 1600, permet de se faire une idée exacte de ces exactions (2).

Les sommes qu'ils réclamaient de cette façon montaient à des chiffres considérables. Ainsi en 1600 les mutins demandaient à Nivelles 6.000 florins (3), en recevaient de Mons 30.000 et de Valenciennes 4.000 (4). Nous voyons à la même occasion qu'ils réclamaient de la ville d'Anvers autant que Mons leur avait donné, en ajoutant des terribles menaces pour le cas où la somme demandée n'était pas à leur disposition (5). Quand ils avaient affaire à des citadins, leur habitude était de réclamer de l'argent; cependant à l'occasion ils demandent aussi des vivres, du bois, des chandelles et tout ce dont ils ont besoin pour leur entretien (6).

(1) Voir par exemple GACHARD, *Actes des États généraux* de 1600, pp. 204 et sv.
(2) *Ibid.*, p. 389.
(3) *Ibid.*, p. 210.
(4) *Ibid.*, p. 279.
(5) *Ibid.*, p. LXII, note. Voir aussi d'autres sommes aux pp. 195 et sv. du même ouvrage.
(6) *Ibid.*, pp. LVI et 199.

Par ce qui précède, il est aisé de deviner la ruine qui résultait de ces événements pour l'agriculture, l'industrie et le commerce des Pays-Bas.

Nous mettrons fin à cet exposé en exprimant l'espoir que M. Van Isacker conduise à bonne fin une étude si heureusement commencée.

* * *

Mon titre de troisième rapporteur m'impose le devoir de signaler les travaux publiés, au cours de cette année, par ceux de nos aînés qui ont récemment quitté le Séminaire historique :

M. l'abbé TH. VAN OPPENRAAIJ vient de conquérir honorablement le titre de docteur en théologie après une triple soutenance de thèses et la défense publique d'une dissertation intitulée : *La doctrine de la prédestination dans l'Église réformée des Pays-Bas depuis l'origine jusqu'au synode national de Dordrecht en 1618 et 1619. Étude historique.* Louvain, J. Van Linthout, 1906. In-8°, XIV-272 p.

M. l'abbé R. LEMAIRE, qui a été proclamé docteur en sciences morales et historiques avec la plus grande distinction, a présenté une dissertation dédiée à M. le chanoine R. Maere : *Les origines du style gothique en Brabant,* 1re partie. *L'architecture romane* (Recueil des travaux publiés par les membres des Conférences d'histoire et de philologie. Fasc. 15). Bruxelles, Vromant et Cie; Paris, A. Fontemoing, 1906. In-8°, XI-312 p. F. 10.

Le R. P. L. WILLAERT, S. J., docteur en philosophie et lettres, a continué, dans la RHE (t. VII (1906), pp. 585-607), la série de ses études sur les *Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques (1598-1625).*

M. le Dr L. VANDER ESSEN a commencé une série d'études hagiographiques : a) *Middeleeuwsche heiligenlitteratuur. De H. Willebrordus en zijne levensbeschrijvingen*, dans les *Geschiedkundige bladen,* t. I (1905), pp. 371-387; b) *Études d'hagiographie médiévale.* I. *La plus ancienne Vita de saint Bertuin de Malonne;* II. *Les biographies de saint Mommelin, évêque de Noyon-Tournai;* III. *Les biographies de saint Monon;* IV. *Les biographies de saint Bavon;* V. *Les biographies de saint Foillan;* VI. *Les biographies de sainte Maxellende,* dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique,* 3e sér., t. II (1906), pp. 5-43, 113-143.

Au cours de ses recherches sur l'abbaye de Villers le R. P. DE MOREAU, S. J., docteur en philosophie et lettres, a publié les *Chartes du*

XIIe *siècle de l'abbaye de Villers en Brabant.* (Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 2e section : série des cartulaires et des documents étendus, fasc. 7), Louvain, Bureau des AHEB, 1905. In-8, 117 pages.

Aidé de la collaboration du R. P. J.-B. GOETSTOUWERS, S. J., docteur en philosophie et lettres, le R. P. DE MOREAU édite aussi dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique,* 3e sér., t. II (1906), pp. 367-400, 401-466; *le polyptique de l'abbaye de Villers (1272).*

Mentionnons encore : Dom CHRYSOSTÔME BAUR, O. S. B., *Saint Jérôme et saint Jean Chrysostôme,* dans la *Revue bénédictine,* t. XXIII (1906), pp. 430-436;

M. A. FIERENS, *La question franciscaine. Les écrits des zélateurs de la Règle aux premiers temps de l'histoire franciscaine d'après les récentes controverses,* dans la RHE, t. VII (1906), pp. 410-433.

Nous sommes également heureux de féliciter M. le Dr L. VANDER ESSEN et le R. P. L. WILLAERT, S. J., qui ont obtenu les deux premières places au concours des bourses de voyage en 1905. En outre M. le Dr VANDER ESSEN a été proclamé premier au concours universitaire.

Si par suite de circonstances privées la séance générale de cette année a dû être remise, l'exposé précédent prouve néanmoins que dans les diverses sections les membres actuels du Séminaire historique s'efforcent de rester fidèles aux traditions de travail et de science de notre cher Séminaire historique.

———

Œuvre des Missions catholiques au Congo

COMITÉ DE L'ŒUVRE POUR 1905-1906.

BUREAU :

Président : Monseigneur COENRAETS, Vice-Recteur de l'Université.
Vice-Président : M. Joseph DE CORDES, étudiant.
Secrétaire : M. Valentin BRIFAUT, avocat.
Trésorier : M. le Chanoine DE MUYNCK, professeur à l'Université.
Secrétaire-adjoint : Baron Charles DE 'T SERCLAES, étudiant.
Trésorier-adjoint : M. Jean DE DORLODOT, étudiant.
Directeur du Bulletin : Chevalier Charles DE WIJELS.

Membres :

MM. Louis Boone, Louis Casanueva, Paul Cousin, Gustave Delmarcel, Comte Charles de Romrée, abbé Fierens, Paul Gendebien, Rodolphe Goossens, Albert Hebbelynck, Albert Janssens, Léon Lambrechts, Etienne Lefèvre, abbé Lemaire, Paul Nève, Pierre Nève, John Portmans, Luigi Ruffo, Théodore Smolders, Victor Thibaut, Jules Van Bastelaer, Joseph Van den Eynde, Hubert Verwilghen, Gaston Van Tournouth, étudiants.

RAPPORT

présenté par le Secrétaire général à l'assemblée générale du 7 Février 1906.

(Extraits.)

MESSEIGNEURS,
RÉVÉRENDS PÈRES,
MESSIEURS,

Notre assemblée générale est, chaque année, pour nous une heure de recueillement et de réconfort où nous aimons, en constatant la tâche accomplie, à retremper notre zèle dans une pensée commune de sympathie et de foi. Mais la réunion d'aujourd'hui brillera d'un éclat tout particulier dans nos annales. Elle fournit, en effet, aux membres et aux amis les plus dévoués de notre Œuvre, l'heureuse opportunité et l'insigne honneur de fêter l'un des vétérans de l'apostolat catholique au Congo, S. G. Mgr Roelens, évêque titulaire de Djerba, vicaire apostolique du Haut-Congo et supérieur de ces vaillantes cohortes de Pères Blancs, que leur auguste fondateur avait chargé, dès 1878, de conquérir au Christ tout le centre de l'Afrique.

Monseigneur,

Votre Grandeur fait surgir à nos yeux cette incomparable figure du cardinal Lavigerie, telle qu'elle nous apparut, il y a quelque vingt ans, un soir d'été, dans la collégiale de Sainte-Gudule. Jamais, je crois, le séculaire édifice ne vit si grand concours de peuple et si universel enthousiasme. Légat du Pape, devant le monde, nous vîmes alors ce nouveau Pierre l'Ermite réveiller la foi vivace au fond des cœurs, en prêchant la croisade des temps nouveaux contre les horreurs de l'esclavage et de la traite africaine. Ame sublime d'apôtre des vieux âges, type fameux de meneur d'homme et vainqueur de batailles désespérées à l'égal du plus grand capitaine, il sut, par sa parole et par son exemple, associer tous les peuples chrétiens dans une même idée d'honneur et d'humanité.

Vous êtes pour nous, Monseigneur, le vivant symbole de cette œuvre grandiose, et votre présence ici nous est le plus précieux des stimulants à persévérer dans la voie où nous sommes et à nous montrer les dignes continuateurs de tant d'années de zèle et d'activité.

Cette jeunesse qui vous entoure offre à Vos yeux les promesses d'avenir de la patrie belge tout entière, et sa présence Vous est une garantie de ces liens étroits et durables qui continueront à unir les catholiques belges à ce qui restera, quoi qu'il advienne, une émanation de leur prosélytisme et la preuve indiscutable de leur foi.

Les conditions politiques des pays peuvent changer ; mais les attaches de mœurs, de langue, de traditions, de religion surtout subsistent, quand les racines en sont profondes. Cette œuvre civilisatrice, commencée par nous, se continuera par nous et avec nous. La foi catholique, demain comme aujourd'hui, découlera du vieux sol catholique par excellence qu'est la Belgique, sur cette terre de séculaire barbarie qu'est le continent africain.

*
* *

La joie que nous donne Votre présence au milieu de nous, Monseigneur, ne peut cependant nous faire oublier le douloureux événement qui vient de frapper nos cœurs de catholiques : la disparition si imprévue de S. Em. le Cardinal Goossens, Archevêque de Malines. D'autres que moi, avec plus de compétence et de talent, ont célébré, comme il convient, ses hautes et nobles vertus. Je manquerais cependant au devoir que j'ai à remplir aujourd'hui si je ne me faisais pas publiquement l'interprète de votre admiration et de vos regrets. Ceux qui ont connu S. Em. le Cardinal Goossens au moment de la naissance de l'*Œuvre des Missions*

catholiques au Congo gardent l'inoubliable souvenir du juvénile et joyeux enthousiasme avec lequel il salua notre idée. Depuis lors, jamais ses conseils et son appui ne nous firent défaut. Nous l'avons retrouvé toujours heureux et fier de l'initiative dont les étudiants de sa chère Université de Louvain avaient fait preuve pour seconder l'œuvre patriotique et religieuse de l'évangélisation du Congo.

Le souvenir du Cardinal Goossens vivra dans nos cœurs avec cette double auréole de bonté sereine et de zèle apostolique si éloquemment décrite par Mgr Mercier dans l'oraison funèbre, où il retraçait, en termes magnifiques, les grandes lignes d'une vie qui vient de s'éteindre dans la paix et dans la gloire.

Hélas ! la mort n'a pas épargné non plus nos vaillants missionnaires. Vous avez vu, de mois en mois, s'allonger la funèbre liste des vides faits dans leurs rangs.

Mais les places ouvertes par leur disparition ne sont pas restées longtemps vacantes. C'est ainsi que chaque steamer reliant notre métropole commerciale aux rives africaines, y amenait de nouveaux contingents de missionnaires avides de reprendre le sillon commencé par ceux que venaient de terrasser les coups répétés de la fièvre et de l'hématurie.

Au nombre actuel des missionnaires, il est intéressant de comparer ceux des années précédentes. Rien n'indique mieux la progression rapide réalisée par nos Missions.

Nous voyons qu'au 1er novembre 1898, ils n'étaient que 154 dont 58 religieuses.

Sept ans après, le 1er novembre 1905, ce nombre est monté à 282, dont 92 religieuses.

Mais la liste des pertes est navrante : c'est ainsi qu'en dix-huit ans, de 1888 à 1906, nous comptons 160 décès de missionnaires, dont 22 religieuses.

Ces chiffres sont éloquents par eux-mêmes et se passent de commentaires. Je les rappelle à votre mémoire sans insister.

Quant à nous, qu'avons-nous fait durant l'année écoulée ? Quel est le fruit pratique de nos efforts ?

Au point de vue pécuniaires, il y a eu, comme vous l'indique le rapport de notre trésorier, une certaine régression : notre budget se chiffre par deux mille francs environ de moins que l'année dernière (1).

(1) Notre encaisse a été de fr. 13,065-93, le boni est de fr. 5,357-77 dont 1,056 ont été donnés dans le courant de l'année à divers ordres religieux.

Le chiffre obtenu est toutefois suffisant pour terminer le cycle des fondations de villages chrétiens, fermes-chapelles ou chapelles-écoles, que l'OEuvre s'était proposé d'édifier dans les différentes Missions du Congo.

En 1903, nous avons confié aux Trappistes la fondation de *Louvain-Saint-Pierre*. En 1904, les Pères de Scheut ont fondé, grâce à nous, *Louvain-Saint-Michel* dans le Vicariat du Congo Belge, et *Louvain-Alma-Mater* dans la Préfecture du Kassaï. L'année 1905 a vu naître, par nos soins, *Louvain-Notre-Dame*, chez les prêtres du Sacré-Cœur, aux Stanley-Falls, *Louvain-Sainte-Gertrude* dans l'Uëlé, chez les Prémontrés, et *Louvain-Saint-Quentin* chez les Pères Blancs.

Restaient donc la Mission de Matadi, des Rédemptoristes, et la Préfecture Apostolique du Congo, des Jésuites, que le sort n'avait pas encore favorisés aux divers tirages, et qui tout naturellement, avec votre approbation, Messieurs, bénéficieront, par parts égales, de nos ressources de 1905, pour fonder les fermes-chapelles de *Louvain-Saint-Joseph* et de *Louvain-Saint-Jacques*.

Louvain se trouvera ainsi représenté dans toutes les parties de la Belgique africaine. A vous de développer ces fondations primitives en les alimentant, d'année en année, par de nouveaux dons, leur permettant d'acquérir une réelle extension et de prendre place peu à peu au rang des grandes Missions.

Pour chaque fondation nouvelle, nous avons demandé qu'elle soit située en un endroit qui lui permette de devenir dans la suite un point central et prédominant. Il en sera de même des créations de cette année.

La diminution de nos recettes, étudiée dans ses causes, ne doit pas nous inquiéter et infirmer notre confiance dans l'avenir. Elle procède non pas d'une diminution de nos abonnés et des membres titulaires de l'OEuvre, au contraire, de ce chef, il y a une légère augmentation, mais de l'importance moindre des dons et du nombre très restreint de nos conférences.

Les dons ont toujours constitué dans notre budget un facteur très variable. Généralement, même lorsqu'ils sont provoqués par nous, ils sont envoyés directement aux missionnaires sans qu'il nous en soit fait mention.

La somme restante de fr. 3,851-77 a été portée à 4,000 fr. par une emprise sur le prochain budget de façon à pouvoir fonder deux nouvelles fermes-chapelles.

GELOOF EN WETENSCHAP
Vlaamsche Apologetische Kring.

STANDREGELEN.

Art. 1. — Onder de studenten der Hoogeschool van Leuven wordt een kring *Geloof en Wetenschap* gesticht, met het doel de kennis van geloof en godsdienstverdediging door ernstige studie uit te breiden. De taal van den kring is het Nederlandsch.

Art. 2. — De Kring staat onder het geleide van een tweevoudig bestuur : een hooger bestuur, samengesteld uit hoogleeraren en katholieke geleerden, en een hulpbestuur, samengesteld uit studenten.

Art. 3. — Het hooger bestuur heeft de wetenschappelijke leiding van den Kring in handen en lost de voorkomende geloofsmoeilijkheden op. Dit bestuur is bestendig.

Art 4. — Het hooger bestuur bestaat uit een onbeperkt getal leden. Nieuwe leden worden aangenomen door het hooger bestuur zelve, mits kennisgeving aan het hulpbestuur.

Art. 5. — Het hulpbestuur heeft enkel voor doel de taak van het hooger bestuur te vergemakkelijken. Het bestaat uit een voorzitter, een ondervoorzitter, een schrijver, een schat- en boekbewaarder en twee leden. Het wordt jaarlijks in de laatste zitting vóór Paschen door en onder de leden gekozen, mits voorbehoud van de goedkeuring van het hooger bestuur.

Art. 6. — Het hulpbestuur regelt de werkzaamheden van den Kring in overeenkomst met het hooger bestuur. De voorzitter, of bij zijne afwezigheid, de ondervoorzitter, regelt den algemeenen gang der vergaderingen; de schrijver houdt regelmatig verslag van de werkzaamheden en de schat- en boekbewaarder zorgt voor het inkomen en uitgeven van geld en boeken.

Art. 7. — Enkel leeke studenten der Hoogeschool van Leuven kunnen als lid worden opgeschreven. De jaarlijksche bijdrage is bepaald op één frank.

Art. 8. — De werkzaamheid van den Kring omvat het geven van voordrachten en het oplossen van vragen en moeilijkheden door de leden voorgesteld. Over alle voordrachten en oplossingen mag altijd uitleg gevraagd worden.

Art. 9. — De voordrachten der leden moeten aan de voorafgaandelijke goedkeuring van het hooger bestuur onderworpen worden. Om alle onduidelijkheid te voorkomen, worden de vragen zooveel mogelijk schriftelijk aan het hulpbestuur voorgesteld. Het hulpbestuur te zamen met het hooger bestuur neemt de noodige schikkingen voor de oplossing.

Art. 10. — Er mogen geene besprekingen gehouden worden zonder dat ten minste een der leden van het hooger bestuur aanwezig zij.

Art. 11. — Eene boekerij wordt door den Kring opgericht. Ook de leden van den *Cercle apologétique* kunnen boeken verkrijgen, mits vertoon van een bewijs van lidmaatschap, op voorwaarde dat de leden van *Geloof en Wetenschap* ook toegang hebben tot de boekerij van den *Cercle apologétique*. Deze twee boekerijen mogen niet worden versmolten.

Art. 12. — Verandering aan deze standregelen mag enkel gedaan worden na eene voorafgaandelijke verwittiging der leden en mits instemming van de twee derden der aanwezigen. Andere beslissingen, van welken aard ook, worden bij volstrekte meerderheid der aanwezigen genomen. Alle stemmingen en beslissingen worden aan de goedkeuring van het hooger bestuur onderworpen.

Art. 13. — De vergaderingen worden gehouden om de veertien dagen, op den dag door het bestuur vastgesteld.

Vlaamsche Apologetische Kring GELOOF EN WETENSCHAP der Leuvensche Hoogeschool.

Eerevoorzitter : Hoogeerwaarde Heer HEBBELYNCK, rector magnificus.

HOOGER BESTUUR :

Z. E. H. Kan. A. VAN HOONACKER, leeraar in schriftuurkunde;
Z. E. H. Kan. J. LAMINNE, leeraar in dogmatische godgeleerdheid;
Z. E. H. Kan. R. DE MUYNCK, leeraar in natuurwetenschappen;
Z. E. H. L. NOËL, leeraar in wijsbegeerte;
Z. E. H. E. VAN ROEY, leeraar in zedekundige godgeleerdheid.

HULPBESTUUR :

Voorzitter : Alfons FIERENS.
Onder-voorzitter : Jozef VANDEN EYNDE.
Schrijver : Arthur DE GROODT.
Schatbewaarder : Gabriel RABAU.
Leden : Norbrecht GYSEN en Filip VAN ISACKER.

Leden :

Hoogleeraar Vliebergh, Dr Leo Vander Essen, adv. Eug. Bosteels, G. Bril, K. Carton, R. De Bever, L. Deckers, Alf. De Groeve, Dis. De Kock, Gust. Doussy, G. De Preter, L. De Schutter, Dyckmans, F. Falk, Fr. Fransen, G. Gysen, J. Gysen, F. Jacobs, Edm. Jans, L. Le Roy, Alf. Lievens, E. Markey, C. Mees, A. Nauwelaerts, G. Proost, J. Roosens, J. Sebrechts, Aug. Slips, J. Spincemaille, P. Taveniers, Aug. Van Cauwelaert, H. Van de Velde, Alb. Van Driessche, Gr. Van Hee, K. Van Hee, A. Van Huffelen, X. Van Nuffel, H. Van Oeckel, W. Van Opstal, Ad. Verbraeken, L. Verwaest, H. Verwilghen, B. Watteyne.

VERSLAG over de werkzaamheden van den Apologetischen Kring GELOOF EN WETENSCHAP, gedurende het schooljaar 1905-1906, door M. A. DE GROODT.

Een paar jaren geleden werd er, in de openingzitting van den Socialen Studiekring en Sprekersbond, naar aanleiding eener voordracht van

hoogleeraar Vliebergh, door den heer F. Van Cauwelaert gewezen op de noodzakelijkheid zaken van geloofsverdediging in studentenmiddens op het tapijt te brengen. Zijne woorden zijn zooveel als het eerste zaad geweest, waaruit « Geloof en Wetenschap » is ontsproten. In veler gedachte immers leefde sindsdien de begeerte eene apologetische vereeniging te zien oprichten, en wanneer, bij den aanvang van het schooljaar 1905-1906 de heeren N. Gysen en A. Fierens de uitvoering van dit plan dorsten aan te vatten, vonden zij bij de studenten de vinnigste bijtreding en bij de akademische overheid de vleiendste ondersteuning. De openingsrede, welke den 30 November 1905 door den voorzitter werd uitgesproken en in het eerstvolgend nummer van *Ons Leven* werd overgedrukt is daar om het te bewijzen.

Veel verwachtte men van den nieuwen Kring. In hoeverre de werkelijkheid aan die verwachtingen heeft beantwoord, hoort het ons niet te onderzoeken; maar dat mogen we toch wel zeggen, dat, zoo er iets degelijks verricht werd, het grootendeels te danken is aan de eerwaarde heeren Hoogleeraren, leden van het hooger bestuur, die noch tijd noch moeite gespaard hebben om ons te steunen en te geleiden.

Reeds in de openingszitting kwam hoogleeraar E. Van Roey de studenten op uitstekende wijze voorlichten in de moeilijke taak die hun in « Geloof en Wetenschap » wachtende was. De aanvallen tegen geloof en godsdienst, zoo luidde het ongeveer, zijn thans heviger, algemeener en wetenschappelijker geworden; ze dringen door tot in de meest afgelegen dorpen, en brengen in alle kringen, met tal van min of meer verkeerde kennissen omtrent de hedendaagsche opzoekingen, de besluitselen der meest geleerde buitenlandsche rationalisten. Om den invloed dier dwaalbegrippen te keer te gaan, staan ons twee methoden ten dienste : eene algemeene, waardoor men de goddelijkheid der kerk en hare onfaalbaarheid bewijst, en eene bijzondere, die verschilt volgens den aard van iedere bepaalde waarheid. Hier komt het er eerst en vooral op aan te onderzoeken of en in hoe verre die waarheid tot het geloof behoort, daarna zal het steeds gemakkelijk vallen te betoonen, dat de bijzondere wetenschap waaruit de moeilijkheid genomen wordt, in hare zekere besluiten de geloofswaarheid te minste ongeschonden laat. We hebben overigens vooral te verdedigen de grondslagen van ons geloof, de heilige kerk, de overlevering, het heilig schrift; dan al wat betrek heeft op God, één in natuur en drijvoudig in personen, op de menschwording, de sacramenten, de natuurwet, den ganschen inhoud der katholieke zedeleer.

Door die puike voordracht lag het arbeidsveld van onzen Kring klaar afgebakend. We wisten waarom we ons geloof te verdedigen hadden, hoe we dat doen moesten en wat we wel juist als voorwerp dier verdediging dienden te nemen. De tijdsomstandigheden overigens zijn steeds daar om nog nadere vingerwijzigingen te schenken. Geschiedenis, wetenschap en wijsbegeerte zijn de drie bronnen waaraan de vijanden van God en godsdienst putten gaan om het geloof te vernietigen; wie zijn geloof wil verdedigen heeft hen te volgen op den zelfden weg.

De geschiedenis is zoo oud als de wereld. Het scheppingsverhaal is dan ook het eerste, dat aan de scherpzinnige onderzoekingen onzer dagen is blootgesteld. Doch hier geldt het niet een gewoon historisch problema; de zuivere wetenschap van den eenen kant en de inspiratie onzer heilige Boeken van den anderen hebben hunne rechten te doen gelden, en op verschillende wijzen werd gepoogd de uitspraken der eene in overeenstemming te brengen met de vereischten der andere. Hoe moeilijk het onderwerp ook was, het werd met evenveel klaarheid als kennis behandeld door den heer A. Verbraeken, den 8 Februari 1906. Na onderzocht te hebben wat wetenschap en bijbel leeren, behandelde spreker opvolgentlijk de exegetische systema's van het scheppingsverhaal. Het allegoriesysteem, het hymnensysteem, het visioenensysteem, het strictconcordismus, de restititutio en het periodismus zijn onvoldoende; alleen het negatieve concordismus kan een albevredigend antwoord geven op de voorkomende moeilijkheden. Het gaat niet aan de bewijsvoering van den heer Verbraeken hier breedvoerig uiteen te zetten : stippen wij enkel aan dat zijn besluit eens te meer toonde, hoe weinig de kerk de uitslagen der wetenschap te duchten heeft en hoe onzinnig het is te beweren dat zij trachten zou haren vooruitgang te belemmeren.

Die beschuldiging wordt nochtans dagelijks herhaald. « De kerk is de vijandin van het licht! » Zoo klinkt het, en men noemt dan wel eens Galilei als een zoogezeid bewijs dier onomstootbare waarheid. Het was dan ook eene loffelijke gedachte vanwege den heer Ph. Van Isacker die vraag eens nader te onderzoeken. Na uitgelegd te hebben hoe Galilei er toe gekomen was eene leering aan te kleven in tegenspraak met de meening van zijnen tijd, onderzocht hij de beide veroordeelingen, die hem troffen, de eene in 1616, de andere in 1632. Om de kerk te verontschuldigen heeft men gezeid dat enkel de onvoorzichtigheid en de verwaandheid van den geleerde oorzaak zijn geweest zijner veroordeeling, en er omtrent het stelsel zelve geene uitspraak werd gedaan. Wie ook maar even

de teksten inziet, zal bekennen dat die verklaring geen stand houdt. Galilei en zijn stelsel werden veroordeeld, maar zij werden veroordeeld in naam van de wetenschap, van de meening des tijds; was die wetenschap valsch, de kerk heeft er geene schuld aan, en werd de waarheid door hare uitspraak een tijd lang gestremd, dan was het buiten haar inzicht en buiten haar wensch. Het was haar doel veeleer de wetenschap te bevorderen door de dwaalbegrippen, of wat zij als dusdanig aanzag, in hun oorsprong te dooden. En wat nu de tusschenkomst van den Paus betreft, zij kan geen het minste nadeel doen aan het dogma der onfaalbaarheid, vermits de voorwaarden, die tot eene onfaalbare verklaring vereischt worden niet te vinden zijn in de uitspraak van het H. Officie. Te onrechte wordt dus de veroordeeling van Galilei uitgebaat als een strijdmiddel tegen den invloed der kerk en eene opwerping tegen het heerlijkste voorrecht van den stadhouder Christi.

Het heerlijkste voorrecht: want de Paus trekt de aandacht der wereld op zich niet alleen door zijne onfaalbaarheid, maar nog door de ongeëvenaarde grootheid die hem bijblijft te midden der verdrukking. En hier raken we eene der meest moderne grieven tegen de kerk van Rome: het voortdurend protest der Pauzen tegen het verlies zijner staten. Men wil hebben dat het Vatikaan zich aan den nieuwen toestand te onderwerpen heeft, en men vergeet dat het de bekrachtiging zou zijn van onrechtvaardigen roof. Gansch van pas heeft dan ook de heer Dr L. Van der Essen den oorsprong der kerkelijke staten verklaard. De wereldlijke macht des Pauzen is geboren uit den afkeer der ingezetenen van Rome als langobardische onderdanen te worden behandeld, en uit de noodzakelijkheid aan den Paus de overheid over te laten om hunne vrijheid te bewerken. De rechten van den Paus op de kerkelijke staten hebben als oorzaak, vooreerst de giften der Frankische koningen, en daarbij de moeilijk te ontdekken overdracht van het beheer van Rome van den keizerlijken of Byzantischen praefectus urbis op den Paus.

Men ziet het, de geschiedenis, verre van de kerk of hare houding te benadeelen, dient veeleer om haar te wreken van de onrechtvaardige aanvallen harer belagers. Ook met de zuivere wetenschap is het zoo gesteld, en nooit werd er een wapen tegen God of godsdienst gesmeed, of het kon dienen zooals het zwaard van Goliath, om zijn eigen meester neer te vellen en zijne volgelingen te beschamen.

Een voorbeeld daarvan werd ons gegeven door M. J. Gysen, die tot onderwerp zijner voordracht gekozen had de evolutieleer en de moderne bijbelverklaring. Kortzichtige godsdiensthaters meenden in de evolutie-

leer de veroordeeling te zien van de leer der heilige kerk omtrent den oorsprong der menschen. Maar de kerk kent verschil tusschen lichaam en ziel; het dogma zwijgt over den oorsprong des lichaams en legt enkel op te gelooven dat de ziel van den mensch in natuur met die van de dieren verschilt en rechtstreeksch door God geschapen werd.

Klaarder nog werd de overeenkomst van geloof en wetenschap ons getoond door Dr A. Fierens, in zijne voordracht over de embryotomie op het levende kind. Met de teksten in de hand bewees spreker dat de romeinsche congregatiën bij menige gelegenheid de embryotomie op het levende kind hebben veroordeeld, en dat die veroordeeling door de pausen is bekrachtigd geworden. Is een zulkdanig besluit niet onredelijk? Alvorens te antwoorden, wijdde Dr Fierens breedvoerig uit over den aard en de vereischten der verloskunde; hij somde de moeilijkheden op die kunnen voorkomen en deed de middelen kennen waarover de moderne wetenschap beschikt om in die gevallen te voorzien : en het besluit was dat de embryotomie nooit noodzakelijk was, dat zij altijd door andere heelkundige operatiën kon worden vervangen. De ondervinding van talrijke geleerden en de statistieken uit de voornaamste gasthuizen van Europa kwamen dit besluit bekrachtigen. De embryotomie op het levende kind is veroordeeld door de kerk en door de wetenschap; beiden gaan hand aan hand voor het welzijn van 't menschdom.

Had de puike voordracht van Dr A. Fierens voor gevolgd dat de leden van « Geloof en Wetenschap » — en zij waren eene eivolle zaal — dien avond naar huis gingen met in hun hart eene grootere liefde voor de kerk en een dieperen eerbied voor hare verordeningen, zij zou niet volstaan hebben, uit haren aard zelve, om eenen godloochenaar te brengen tot het geloof. Want de ongeloovige onzer dagen begint met den grondslag zelven van allen godsdienst in twijfel te trekken : want hij houdt het gaarne met den Franschen geleerde : « Je n'ai jamais trouvé d'âme au bout de mon scalpel », en met den Franschen atheist : « Ni Dieu, ni Maître ! » Daarom had M. A. De Groeve het goed gevonden ons te onderhouden over een wijsgeerig onderwerp : het bestaan van God.

Wanneer we over 't bestaan van God willen handelen, zei spreker, moeten we eerst afvragen : Hoe kunnen we God kennen? De traditionalisten beweren dat de geest, door zich zelf onmachtig, de kennis van God ontvangt door eene overlevering die gesteund is op de openbaring; maar zij vergeten dat er een verschil bestaat tusschen eene moreele en eene physische noodzakelijkheid der openbaring: physisch bekwaam om God te kennen behoeft het verstand enkel eene moreele hulp van

buiten. De ontologisten beweren dat wij, dank zij de ingeboren gedachten, het onmiddelijk bewustzijn hebben van Gods bestaan; maar zij vergeten dat elke geestelijke kennis door eene zinnelijke moet worden voorafgegaan. Beiden hebben het mis ; wij kennen God maar door de redeneering, onrechtstreeksch, bij gelijkenis, door de ontkenning van alle stoffelijke eigenschappen. Zijn bestaan bewijzen wij bij 't licht der rede, a posteriori, door de beschouwing van de beweging der zichtbare dingen. Er is eene drieerlei beweging : de opvolgende overgang van kracht tot daad; alle overgang van kracht tot daad, opvolgend of niet; alle werking. Hier komen enkel de twee eersten van pas. Ziet een wezen dat aan beweging onderworpen is : het moet bewogen worden door een beweger, wezenlijk verschillend van het bewogen wezen; is die beweger onbeweegbaar, wij heeten hem God, en alles is bewezen. Is hij het niet, dan is de vraag enkel verzet, en vroeg of laat zult ge komen tot een onbeweegbaren beweger, tot God. Een oneindige schakel beweegbare bewegers schenkt geene uitkomst aan de vraag; want dan werde de vraag enkel een oneindig getal malen verzet en bleef eeuwig onbeantwoord. Wat de mekanisten en de dynamisten met hunne eeuwige beweging of hunne aantrekkingskracht ook beweren, God bestaat : het is den plicht van den mensch hem te erkennen en te dienen.

Zoo luidde het eindbesluit van den heer De Groeve, en zijne rede had ons reeds opgevoerd tot hoogere hoogten. Al de klein-menschige opwerpingen tegen geloof en godsdienst hadden we vergeten, en we waren er toegekomen, door de hoogste inspanning onzer natuurlijke vermogens, Gods bestaan en Gods oneindigheid te erkennen. Maar nog konden we hooger stijgen, tot het bovennatuurlijk leven. Hier was een priester-hoogleeraar, de E. H. GLÉNISSON, onze geleider. Het bovennatuurlijk leven in zijne totale ontbloeing, zoo luidt het, is in de hemelsche glorie, in het aanschouwen, dat is het doorgronden van God door de werking van ons verstand. Doch ook hier reeds, op aarde, leeft er in ons een blijvend en bovennatuurlijk princiep : de heiligmakende gratie die we in het doopsel hebben ontvangen. Zij geeft eene bovennatuurlijke waarde aan onze daden, en oefent waarschijnlijk in ons eene gansche geheime werking uit, die opperbest geschikt is om te verklaren hoe we eene bovennatuurlijke werking in ons kunnen bezitten en verschillende duistere punten van ons christen geloof helpt ophelderen. In heerlijke woorden doet de redenaar de verhevenheid van het bovennatuurlijk leven onzer ziel, hier en hiernamaals, uitschijnen en hij eindigt met een lof- en dankwoord aan onzen heer Jesus Christus, die de bron en de oorzaak is van zooveel heil.

Ook wij zouden dit verslag willen eindigen met een lof- en dankwoord aan Christus. Nauwelijks geboren, mag de Vlaamsche Apologetische Kring « Geloof en Wetenschap » reeds bogen op een groot getal leden, op wel doordachte voordrachten, op vinnige en nuttige besprekingen. Want dat is eene eigenaardigheid van onzen Kring die we niet mogen vergeten : bij het einde van elke lezing deden de leden, en wel voornamelijk de heeren G. Doussy, A. De Groeve, J. Gysen, N. Gysen, E. Jans, C. Mees, A. Van Driessche, W. Van Opstal en A. Verbraeken, telkens de moeilijkheden kennen die hun nog overbleven, en telkens waren de heeren voordrachtgevers en vooral de heeren leden van het hooger bestuur bereid den vereischten uitleg te schenken. Ook op de bijzondere moeilijkheden, die werden voorgesteld door den heer X. Van Nuffel, over de goedheid Gods, en door den heer J. Roosens, over den geluksstaat van het eerste menschenpaar, werd door hen op doeltreffende wijze geantwoord.

Hun zij dan, bij het einde van dit jaarverslag, de hartelijkste dank betuigd vanwege het hulpbestuur en vanwege al de leden van onzen Kring; hunne aanwezigheid op onze vergaderingen is eene der eerste oorzaken van de degelijkheid der voordrachten en den ernst der besprekingen. Dank ook aan hoogleeraar Vliebergh, die steeds al onze zittingen heeft willen bijwonen en alzoo aan de Vlaamsche studenten getoond heeft, dat in den kader van ons intellectueel studentenleven aan de Leuvensche Hoogeschool, de studie en de verdediging van ons geloof eene rechtmatige plaats bekleedt!

CONFÉRENCE DE PHILOLOGIE ROMANE.

ANNÉE 1905-1906.

Directeurs : M. Georges DOUTREPONT, professeur ordinaire.
M. le baron François BETHUNE, professeur ordinaire.
Assistant : M. Alphonse BAYOT, attaché à la Bibliothèque royale de Bruxelles.
Membres : MM. Clément Jacob, de Bousval, candidat en philosophie et lettres.
Armand Jadin, de Walhain-Saint-Paul, id.
Henri Barthels, de Liége, docteur en philosophie et lettres.
Georges Druet, de Frasnes-lez-Gosselies.
Louis Habran, de Villers-sur-Semois.
Le R. P. Alfred (Paul Ingels), O. S. F., de Saint-Nicolas.
Louis Schaetzen, de Tongres, candidat en philosophie et lettres.
Léon Vandecan, de Saint-Trond.

RAPPORT
sur les travaux de la CONFÉRENCE DE PHILOLOGIE ROMANE, pendant l'année 1905-1906.

La *Conférence de philologie romane* ne possède pas le large recrutement de certaines consœurs. Cette situation a ses bons côtés : elle permet aux professeurs d'approprier leurs leçons aux nécessités individuelles, concrètes, de leurs élèves de chaque année; elle établit, entre les étudiants et leurs maîtres, des relations toutes cordiales qui se transforment, avec le temps, en de solides amitiés. De si grands avantages ne vont pas sans quelques inconvénients : il arrive, en certaines années maigres, que la section supérieure de la Conférence ne reçoive pas de recrues; l'activité des élèves du doctorat en philologie romane se borne

alors à l'achèvement de travaux, entrepris depuis longtemps, dont le rapport annuel a déjà présenté l'analyse.

C'est ce qui s'est produit durant l'exercice 1905-1906. Les deux élèves de quatrième année ont continué l'élaboration des dissertations ébauchées l'année précédente. L'une d'elles, celle de M. Jadin, a reçu, auprès du jury académique, un accueil favorable, largement mérité par ses substantielles qualités, mais aucun essai nouveau n'est venu enrichir la série des travaux présentés aux séances de discussion de la Conférence. L'activité de celle-ci a donc été limitée aux exercices linguistiques et littéraires dirigés par les maîtres de philologie romane. M. le professeur Bethune, s'est, comme d'habitude, efforcé d'initier les débutants à la connaissance de l'ancienne langue française, en leur faisant traduire et expliquer un certain nombre de textes choisis dans la *Chrestomathie du moyen âge* de MM. Gaston Paris et Ernest Langlois; les exercices du doctorat, basés sur le *Dit du vrai anneau*, publié par M. Adolf Tobler, eurent pour objectif de familiariser ceux qui y participèrent avec le dialecte picard, dans lequel furent écrites les innombrables productions de l'ancienne littérature française des Pays-Bas.

*
* *

M. le professeur Doutrepont avait choisi, il y a trois ans, comme sujet de ses exercices de candidature, la comédie, en France, de 1550 à 1650; il a repris ou, plutôt, il a continué cette étude pendant les mois qui viennent de s'écouler, c'est-à-dire qu'il a fait composer, par ses élèves de première année, des travaux sur les œuvres de Molière, de ses contemporains et de ses successeurs immédiats.

Aux étudiants de seconde année incombait la tâche de rechercher les rapports littéraires qui ont uni Chateaubriand, Lamartine et Victor Hugo. D'une part, ils ont eu à déterminer l'influence très considérable qu'avait exercée l'auteur du *Génie du Christianisme* sur la génération qui l'a suivi et tout spécialement sur le poète des *Méditations* et sur celui des *Odes et Ballades*; de l'autre, ils ont dû, en s'occupant de ces trois écrivains, examiner le problème, si hautement intéressant pour l'histoire littéraire du XIX[e] siècle, de la formation du romantisme.

C'est la même époque qui a fourni la matière du cours de doctorat que M. Doutrepont a également sous sa direction. Mais ici les questions abordées étaient plus nombreuses et plus diverses; il s'agissait d'établir et d'apprécier les principales théories littéraires qui se sont fait jour en France, de 1800 à 1900.

*
* *

A part quelques répétitions consacrées à l'espagnol, étudié l'année précédente, c'est l'italien qui a fait, en 1905-1906, les frais des exercices consacrés à l'étude pratique des langues romanes, que dirige M. A. Bayot. Une première initiation au maniement du parler contemporain a permis de remonter, graduellement, à la lecture des grands auteurs classiques. Les exercices de grammaire comparée ont porté d'abord sur les noms de nombre dont l'histoire a été suivie à travers toute la Romania. Les élèves se sont attachés, plus tard, à l'examen des verbes auxiliaires *esse*, *habere* et leurs succédanés, s'efforçant de dresser le tableau généalogique et explicatif de leurs formes si multiples.

*
* *

L'événement capital de notre existence sociale, durant le dernier exercice, a été, sans conteste, la publication d'un deuxième fascicule du *Bulletin d'histoire linguistique et littéraire des Pays-Bas*, que rédigent les maîtres et les anciens élèves de la section de philologie romane, avec le concours dévoué de quelques romanistes du dehors. Nous aurions mauvaise grâce à vanter les mérites de cette œuvre collective, consacrée à la manifestation des gloires littéraires de notre patrie, si peu connues jusqu'ici et, faut-il le dire, si sottement méprisées par nos compatriotes eux-mêmes. Il nous suffira de dire ce que pensent du *Bulletin* les plus éminents et les plus compétents des spécialistes de l'étranger. Laissons la parole à M. Salverda de Grave, professeur à l'Université de Leyde, à qui ses beaux travaux sur l'ancienne langue des Pays-Bas, permettent de parler en connaissance de cause : « C'est avec intérêt, dit le savant » romaniste *(Museum*, XIV, col. 53), que j'annonce ce très utile travail... » On y trouve une revue critique des livres et des articles de revues, » relatifs à la philologie romane, qui ont trait à la Belgique et aux Pays- » Bas... C'est en parcourant la liste des ouvrages examinés dans le *Bul-* » *letin* que l'on peut se rendre compte de tout ce qu'il renferme d'in- » structif et quel instrument inestimable il constitue pour l'étude de la » langue et de la littérature françaises en Belgique. Ses auteurs ont, fort » heureusement, étendu très loin les limites de leur domaine ; on trouve » donc dans leur œuvre plus encore que l'on n'attendrait. J'attire l'at- » tention de tous ceux qui, chez nous, s'intéressent aux études romanes, » sur cette excellente publication. »

*
* *

Nous terminerons cet exposé rapide en mentionnant les modifications survenues dans l'activité scientifique et professionnelle des anciens membres de la Conférence. Tandis que MM. Lambert et de Longueville débutaient dans la carrière, le premier à l'Athénée royal d'Arlon, l'autre à celui de Tournai, l'un de nos premiers docteurs en philologie romane, M. l'abbé Gevelle, quittait le Collège épiscopal d'Enghien, après sept années d'un enseignement fructueux et brillant, pour occuper les délicates fonctions de sous-directeur à l'Ecole consulaire de Mons. Ses anciens maîtres, qui connaissent son goût si sûr, son érudition vaste et variée à la fois, son esprit d'initiative et son talent d'organisation, forment les vœux les plus sympathiques pour le plein succès de ses efforts dans la carrière nouvelle qui s'est ouverte devant lui.

SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE.

Section de Philosophie sociale.

Président : Mgr DEPLOIGE.
Vice-Président : M. le professeur DEFOURNY.
Secrétaires : MM. Oscar DEMBLON et Robert GENDEBIEN.

RAPPORT
sur les travaux de la Section pendant l'année académique 1905-1906, par le secrétaire M. Robert GENDEBIEN.

MESSIEURS,

Il est d'usage au début de chaque année académique de jeter un regard en arrière et d'apprécier dans une vue d'ensemble l'œuvre de l'année écoulée.

Nous nous livrerons, comme nos prédécesseurs à ce petit travail rétrospectif et nous serons frappés de voir combien le choix des sujets traités fut heureux et instructif.

La première conférence nous fut donnée par M. Pierre Verhaegen dont le nom nous était familier depuis la publication de son ouvrage sur *La lutte scolaire en Belgique*. C'est de ce même sujet que le distingué avocat de Gand est venu nous entretenir. Et l'on comprend aisément le succès obtenu par cette causerie quand on songe à la période héroïque qu'elle retraçait. M. Verhaegen nous décrivit d'une façon très vivante ces années de lutte que nous, les jeunes, nous n'avons pas connues. Le récit des tracasseries exercées sur de malheureux fonctionnaires qui préféraient perdre leur place plutôt que de trahir leurs principes empoigna l'assistance et provoqua plus d'une fois de chaleureuses acclamations.

Après ce tableau des luttes politiques de 1879 nous entendîmes une intéressante causerie sur *les universités écossaises*. M. Dorf nous fit connaître outre mille détails curieux un trait caractéristique de leur organisation : la part prépondérante qu'exercent les étudiants dans leur administration. Plusieurs anecdotes personnelles complétèrent agréablement cet exposé.

La crise du Patriotisme en France fut étudiée par M. l'abbé Cogolnègne. Il nous dévoila les caractères de la propagande antipatriotique

et, nous en indiqua l'origine. Une longue discussion fut soulevée à ce sujet sur l'idée de Patrie.

Dans une conférence sur l'*Evolution du parti libéral belge*, M. Robert Gendebien s'efforça de montrer les phases successives de la politique libérale et ses tendances de plus en plus radicales et sectaires depuis l'union des partis en 1828. De nombreuses citations glanées au cours de ses lectures vinrent prouver à l'évidence ces tendances néfastes et le rapprochement de plus en plus étroit qui unit les partis d'opposition en Belgique.

Un sujet d'un genre un peut différent fut traité par M. Xavier Michaëlis. C'est *Le théâtre au moyen-âge*, avec ses mises en scène naïves sinon grotesques, ses acteurs bouffons, ses pièces d'une longueur démesurée où l'art ne tarda guère à faire défaut, que nous décrivit M. Michaëlis.

Le sujet de la conférence suivante convenait bien à un cercle d'études sociales. M. Louis Braffort nous parla du *Sweating system*. Ce fléau sévit surtout dans la petite industrie qui n'exige pas de grandes machines, telle que la fabrication des meubles, la cordonnerie, la confection des vêtements, etc. ; dans le travail à domicile qui échappe si facilement à la surveillance et se montre rebelle à l'organisation professionnelle.

Un sujet historique fut choisi par M. Louis Van der Mersch. Le conférencier nous retraça dans ses grandes lignes *l'Histoire de la liberté d'enseignement en France,* indiquant les variations de la doctrine depuis l'ancienne monarchie qui prônait un enseignement religieux... jusqu'à la fameuse loi Falloux votée grâce à l'éloquent plaidoyer de Montalembert et malgré les résistances, que la crainte des Jésuites faisait naître chez Thiers. Le récit de ces fameuses joûtes oratoires qui s'y livrèrent intéressa vivement les auditeurs.

M. Louis Schaetzen nous rappela *Les événements de la commune de Paris en 1871.* Quelques vues d'ensemble sur les causes du grand drame, le portrait des figures caractéristiques qui émergent de la foule des énergumènes communards, la formation des groupes politiques, l'organisation de la résistance dans Paris, la réorganisation de l'armée à Versailles, enfin le récit détaillé des événements qui remplirent les deux longs mois qu'a vécus la Commune, M. Schaetzen nous a redit tout cela et en a fait une description pleine d'intérêt.

Le Tzarisme, tel fut le sujet qui suivit cette étude de l'époque révolutionnaire. M. Raquet, après nous avoir rappelé les origines de l'autocratie russe, ses caractères sacrés et son fonctionnement, nous en signala les principaux vices : administration déplorable séparant le Tzar et la

force communale, concentration dans les mains impériales de l'initiative législative, manque de solidarité entre les ministres, défaut d'indépendance des juges et arbitraire de la police; en un mot conclut M. Raquet il faut à la Russie la liberté.

M. Paul Nève étudia la question si poignante de *La séparation de l'Eglise et de l'Etat en France* et nous en montra les effets désastreux et utiles pour les catholiques. Son travail d'une remarquable clarté permit à tous de se rendre compte des beautés du régime qui dans quelques semaines produira tous ses effets chez nos voisins du Sud. Conférence très instructive et essentiellement pratique même au point de vue belge car elle nous fit voir où l'on en arrive quand l'union déserte un parti et que les questions de personnes prédominent sur l'intérêt général.

Le manifeste communiste est le sujet qu'avait choisi M. l'abbé Belpaire. L'orateur s'attacha surtout à exposer les idées marxistes telles qu'elles se trouvent contenues dans le manifeste, sans en faire une critique approfondie.. Nous vîmes ainsi les deux grandes idées qui dominent la théorie de Marx à savoir : que le Communisme est un fait nécessaire et logique, et qu'il est équitable en droit. A la première de ces idées se rattachent le matérialisme historique, la lutte des classes, la prolétarisation croissante, la concentration des richesses; à la seconde la communauté des biens, la transformation des idées sociales et de la famille, la disparition des patries et des religions.

Le système de *La responsabilité ministérielle* avec son origine, ses caractères essentiels et son fonctionnement fut étudié par M. Janssens. L'orateur en examina l'application en France et en Belgique et conclut que si les ministères ont la vie si courte chez les uns, si longue chez les autres, la cause en doit être cherchée dans le fractionnement des groupes politiques qui forcent les ministres à louvoyer entre les partis et à contenter ou mécontenter toutes les nuances.

M. Jules Peeters nous exposa d'une façon très claire *l'Œuvre de Le Play*. Le Play donna un caractère moral à la question sociale, prétendant que la valeur morale compte beaucoup plus pour le bonheur d'une société que la prospérité matérielle. Le Play appuie la Réforme sociale qu'il préconise à l'observation scientifique des sociétés. Mais la famille lui apparaît comme l'élément primordial dont la répétition engendre la société. Il étudie surtout les formes domestiques, il fait la classification des types et rencontre dans ce qu'il nomme « la famille souche », la constitution domestique la mieux adaptée à notre civilisation. La famille souche est — celle où l'un des fils s'établit au foyer, est institué héritier

et assume avec le père, pour la continuer après sa mort, la gestion du patrimoine.

L'organisation syndicale rurale la plus puissante et la plus utile que nous possédions, *le Boerenbond*, voilà ce que M. l'abbé Peters nous a parfaitement decrit dans une causerie pleine d'intérêt et d'actualité. Le conférencier nous retraça successivement l'organisation du Boerenbond, les moyens mis en œuvre, les résultats obtenus. Aussi la conclusion qu'il donnait de son suggestif et très intéressant exposé fut-elle applaudie par tous : c'est grâce à ce syndicat rural, disait-il, que nos populations campagnardes sont restées ce qu'elles sont : religieuses et prospères.

La conférence de M. Pierre Harmignie sur *l'Instruction obligatoire* termina brillamment la série de nos travaux. En général, nous dit l'orateur, l'obligation scolaire est inefficace ou inique. Pour qu'elle fut efficace il faudrait la sanctionner d'une peine, peine toujours injuste lorsqu'il n'y a pas faute des parents. Le caractère belge au surplus n'aime pas la contrainte et le nombre des illettrés dans notre pays ne justifie nullement cette mesure impérative.

Voilà, Messieurs, rapidement passées en revue, les conférences données au cours de l'année qui vient de finir. Nous serons unanimes, j'en suis convaincu, à remercier ceux qui se sont dévoués au Cercle d'études sociales et notre reconnaissance ira particulièrement au Président qui dirige nos travaux, stimule nos ardeurs et qui permet ainsi aux jouteurs de demain de faire leurs premières armes dans la lice de ces discussions fraternelles.

C'est ce dévouement, Messieurs, qui explique l'élan de joie sincère et de profonde sympathie dont l'élévation de M. le Chanoine, comme nous disions jadis, à la présidence de l'Institut Supérieur de Philosophie provoqua l'explosion si vive et si spontanée.

Vous n'avez pas oublié cette soirée du 10 juin où les deux sections de la Société Philosophique, unies dans un même mouvement de reconnaissance, vinrent affirmer leur attachement à Mgr Deploige et le féliciter de sa nouvelle promotion.

Je terminerai cet aperçu de nos travaux sur le souvenir de cette belle journée. Encore une fois, au nom du Cercle d'études sociales, au nom de tous ceux qui s'intéressent à nos conférences je remercie notre cher Président et souhaite que les énergies qu'il aura stimulées, que les talents qu'il aura fait naître, portent leurs fruits dans l'avenir et lui soient à la fois un hommage et une récompense.

ROB. GENDEBIEN.

SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE DES ÉTUDIANTS.

Composition du bureau pour l'année académique 1006-1907.

Présidents d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université; Mgr DEPLOIGE, président de l'Instilut supérieur de Philosophie.

Section de Philosophie générale.

Président : M. le chanoine THIÉRY, professeur à l'Université.
Vice-Président : M. l'abbé SIMONS, directeur du Séminaire Léon XIII.
Secrétaire : M. l'abbé W. VAN BAEL.
Secrétaire-adjoint : M. l'abbé DE GUERRIF.
Trésorier : M. l'abbé H. DECKERS.
Membres : MM. les abbés P. SHEEHAN et L. JOOS.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE DES ÉTUDIANTS (Section de philosophie générale), pendant l'année académique 1905-1906, par M. l'abbé B. BELPAIRE, secrétaire sortant.

MESSIEURS,

Cette année fut, pour les membres de la Société Philosophique, l'occasion d'assister à une série de conférences, traitant de questions philosophiques intéressant toutes les branches des sciences contemporaines.

Et s'il est vrai de dire que la vie d'une société s'induit de la multiplicité de ses actes, il faut affirmer que, par le caractère général des sujets traités et par l'ardeur des discussions, la Société Philosophique a montré durant l'année 1905-1906 une vitalité qui fait bien augurer de son avenir.

Ce nous est un grand bonheur de rappeler que l'année dernière Monseigneur Mercier nous avait fait l'honneur d'ouvrir la série de nos conférences.

Nous sommes non moins heureux d'évoquer l'accueil enthousiaste que nos membres firent, le 19 juin 1906, à Monseigneur Deploige, qui voulut bien accepter la présidence d'honneur de notre société. Qui ne se rappelle les termes émus dans lesquels il évoqua les commencements difficiles de l'Institut de Louvain; comment Monseigneur Mercier s'y dévoua, corps et âme; comment, malgré les difficultés, l'œuvre grandit, pleine de sève, et, comme seule réponse aux objections de la première heure, montra les résultats obtenus? Qui n'a présent encore à la mémoire l'appel chaleureux de l'orateur au dévouement de la jeunesse, pour étendre cette grande idée, qui fut celle du fondateur : la nécessité d'unir les méthodes scientifiques et philosophiques?

* * *

Le même soir, M. De Craene, professeur à l'Université de Liége, nous fit une charmante conférence sur *Cousin*. Le conférencier mit vivement en scène la lutte de Cousin et de Condillac. Condillac était partisan du sensualisme, teinté de scepticisme qui ralliait peu à peu l'opinion de la jeunesse française. Contre la montée de ces idées, qu'il jugeait subversives, Cousin, le prudent philosophe officiel, lutta en vain. Son éclectisme plus littéraire que profondément pensé, avait trop de faiblesse pour réagir contre l'opinion de la majorité des savants. Quant à l'autorité dont il était revêtu, jamais, même en pleine régence de monopole universitaire, elle n'empêcha de faire porter les critiques et de renverser un système.

* * *

Le 24 octobre 1905, durant la séance d'ouverture, M. le professeur Thiéry nous donna une conférence-audition sur *La musique ancienne*.

Le rythme et l'échelle distinguent la musique ancienne.

Le rythme est la loi qui régit les plus grandes intensités.

Le rythme de la musique ancienne oblige à intensifier dans un morceau toutes les notes qui ont une acuité ou une hauteur donnée, par exemple dans tel morceau on intensifie tous les *re* (tonique) et tous les *la* (dominante). Le rythme moderne oblige à intensifier les notes d'après leur moment; par exemple dans la valse il faut intensifier le premier temps de chaque mesure.

L'échelle ancienne compte des quarts de ton ou intervalles deux fois moindres que nos intervalles modernes.

Comme exemple le conférencier donna les deux morceaux de musique

grecque : l'hymne à Helios et le chant à Némésis; nous indiquant en regard les accords par lesquels les musiciens modernes auraient rendu la même symphonie. On entendit aussi un morceau de plain chant (le credo) avec le rythme et l'échelle originaux, c'est-à-dire anciens.

* * *

Le 31 octobre, M. l'abbé De Hovre nous entretint de *Frédérich Nietzsche*. Nietzsche, continuateur logique des idées de Schopenhauer, répondit à la question que celui-ci jugeait insoluble : « Que veut la volonté? » Elle veut, non pas aveuglément agir, elle veut l'évolution ascendante de la race humaine, par la lutte pour la vie, par l'élimination du faible par le fort, pour aboutir enfin à l'état de surhomme.

La morale, dans cette théorie, dicte le moyen d'aboutir à cet état entrevu et désiré, elle préconise la liberté, l'expansion sans entraves de toutes les énergies. Elle s'oppose à la morale chrétienne qui enseigne l'abnégation et l'amour du prochain.

Le pessimisme de Nietzsche est vrai, quant à l'état actuel de décadence mais ses regards se portent avec un espoir optimiste vers l'état de surhomme.

* * *

Reprenant plus tard le même ordre d'études, M. De Hovre, dans la séance du 6 février, parla d'*Otto Willmann* et du *Néo-thomisme allemand.*

En qualité de pédagogue Willmann montra la fécondité du principe scolastique : « nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu. » La nécessité de la connaissance sensible pour fixer clairement les données intellectuelles.

Mais ce philosophe, grâce à son histoire de l'idéalisme, fut le champion de la renaissance thomiste en Allemagne. De là, le dire de certains philosophes : Dorénavent la lutte sur le terrain philosophique sera limitée au conflit du kantisme et du réalisme d'Aristote.

* * *

Le 19 décembre, M. Marck nous exposa les idées philosophiques d'Herbart, le maître de Willmann.

En métaphysique Herbart défend le réalisme critique, c'est-à-dire l'existence, la multiplicité et la diversité du noumène. La psychologie pour le philosophe allemand se réduit à l'étude des représentations;

la vie de l'âme n'est que la complication des représentations entre elles. L'influence d'Herbart sur les idées contemporaines est due surtout à sa pédagogie : basant son système sur le déterminisme psychologique, il conclut à une règle plus ou moins uniforme, dont le but est donné par la morale.

*
* *

La pédagogie scolastique fut exposée complètement par M. l'abbé A. Bodson dans sa conférence : *la mémoire et son rôle dans l'éducation*, le 27 février.

Dans tout homme il est une mémoire sensible et une mémoire intellectuelle. Celle-là conserve et reproduit les images présentées par les sens, celle-ci ne fait qu'abstraire les données intellectuelles, quand la mémoire sensible lui présente des images.

L'éducation pédagogique devra aider la nature, en présentant à l'enfant des images, qui frappent vivement ses sens; ces images non seulement fixeront l'attention, mais laisseront dans la mémoire des souvenirs qui faciliteront ensuite l'abstraction de l'intelligence.

De là, la méthode intuitive est à conseiller, car elle ne tend pas, comme les leçons de parcœur, à meubler la mémoire d'un grand nombre de notions, mais d'y fixer quelques images bien connues, qui serviront de base aux déductions futures.

*
* *

Les rapports de l'âme et du corps, ou les études de psycho-physiologie, qui occupent spécialement les philosophes allemands, ne furent pas négligés dans le programme de la Société Philosophique.

Tout d'abord un exposé, clair et complet de l'historique de la question nous fut donné, le 7 novembre 1905, par M. Fr. Van Cauwelaert, le sujet était : *Quelques théories modernes sur les rapports de l'âme et du corps.*

Wundt, le maître de l'école philosophique d'Outre-Rhin, professe un parallélisme modéré. Il sépare bien nettement les deux domaines, le matériel et le spirituel. Il nie toute interaction : à tel acte spirituel ne correspond pas nécessairement tel acte matériel, et vice-versa; entre les deux domaines point de comparaison possible.

Kœnig admet le point de vue de Wundt, Munsterberg l'étend et déclare le parallélisme universel. Paûlsen plutôt littérateur que philosophe penche déjà pour le monisme. Pour lui il n'y a qu'une âme mondiale, qui se traduit en actes physiques et psychologiques : c'est le pampsy-

chisme. De plus en plus les savants deviennent idéalistes : Büsche est moniste, Ziehen moniste-pampsychiste. Pour ce dernier l'objet perçu n'est pas dans ma conscience, mais mon impression est là où est l'objet. C'est le retour à l'idéalisme pur.

*
* *

Le 30 janvier, M. l'abbé Van Ham nous donna une étude plus détaillée sur le *parallélisme psycho-physique de Wundt.*

Wundt n'admet pas d'action du physique sur le psychique, tel qu'un rapport de causalité ou une transformabilité de l'un dans l'autre. Tout au plus existe-t-il entre les deux domaines une correspondance. Cette théorie n'est que la constatation d'un fait ; l'action réciproque du matériel sur le spirituel, mais ce n'est pas l'explication du fait proposé.

L'explication thomiste, à savoir, l'union substantielle de l'âme et du corps, semble rendre mieux compte des faits et partant s'impose comme la solution véritable.

*
* *

Les méthodes pratiques d'investigation dans ces sciences psycho-physiques, encore si obscures, furent vivement mises en lumière, le 21 mai 1906, par M. l'abbé Van Bael, dans sa conférence : *Les oscillations de l'attention.*

Après une introduction sur les méthodes employées en Allemagne pour les études de l'attention, le conférencier nous montre les schémas d'un grand nombre d'expériences qu'il fit au laboratoire de Louvain.

Pour chaque sujet l'expérimentateur à l'aide d'instruments spéciaux donne la courbe du plus ou moins d'attention du sujet, et des variations résultant des différences de temps et de lieu. Les résultats, telle fut la conclusion de la conférence, diffèrent grandement d'après les dispositions du sujet et la manière de procéder dans l'expérience.

*
* *

Combien les études sont vivantes placées dans leur milieu. Cet avantage nous fut donné 29 mai 1906. La charmante causerie de M. Laurents nous transporta en pleine vie universitaire allemande, dans la pittoresque petite ville de Marbourg.

Les belles projections lumineuses et les descriptions du conférencier font revivre devant nous l'antique cité qui vit naître Sainte-Élisabeth. Tour à tour passent devant nos yeux, la cathédrale, aujourd'hui pro-

fanée par le protestantisme, les rues de la ville, les coins pittoresques des grands bois qui enceignent la ville, et même les habitants de la Hesse, dans leur costume national.

La conclusion du conférencier fut toute pratique. L'université de Marbourg, surtout célèbre par ses études philologiques, organise pendant les vacances des cours spéciaux de langue allemande. Suivre ces cours est une manière facile et agréable de compléter ses connaissances.

*
* *

La philosophie française ne fut pas négligée aux séances de notre Société.

D'abord la vive conférence de M. Cogoluègues, le 5 décembre 1905, sur : *la philosophie nouvelle.*

Ce système philosophique a pour principal promoteur Le Roy. Il est le résultat convergent des idées de Bergson, en philosophie, et de celles de Poincarré en sciences.

Ni le sens commun ni la science ne font connaître le réel, la nature des choses, ces deux moyens d'investigation ne réunissent que des idées fragmentaires, qui ne traduisent pas la réalité.

Leroy conclut que la philosophie doit dépouiller le réel de ses formes symboliques et le saisir par l'intuition.

*
* *

Le 12 juin, M. Paul Nève parla sur : *Taine.*

Taine, célèbre écrivain plutôt que profond penseur, professe nettement le phénoménisme et le déterminisme. L'univers se réduit à un ensemble de faits. Ces phénomènes du monde sont liés entre eux par des rapports nécessaires. Ces rapports, ou les lois de la nature, sont déterminés par la célèbre théorie du milieu, du moment, de la race. En politique le philosophe français défend une grande et belle idée. L'affirmation de la liberté individuelle en face du despotisme de l'État. Le rôle de ce dernier doit se réduire à celui de gardien de l'ordre, il s'acquitte mal des autres fonctions qui tombent sous son monopole. L'instruction surtout ne peut rentrer sous sa juridiction mais doit relever de l'initiative privée.

*
* *

Le 6 mars 1906, M. l'abbé P. Danis nous parla sur : *le hasard d'après Cournot.*

Cournot est un positiviste modéré.

Pour la théorie, qui nous occupe, l'auteur met une différence radicale entre la cause et la raison d'une chose.

Tout effet a une cause, mais tout effet n'a pas dans la série causale une raison et alors l'effet obtenu est dû au hasard. Le hasard est donc objectif, tellement objectif que même pour Dieu le hasard existe.

Le conférencier admet un facteur objectif, mais aussi un élément psychologique, c'est-à-dire l'état fatal d'ignorance de l'homme en face de la complexité des causes qui amènent un phénomène déterminé pour Dieu, au contraire qui connaît les raisons, il n'y a pas de hasard.

***

Le 20 mars 1906, M. l'abbé Isaac nous exposa : *La croyance religieuse chez Spencer.*

Le célèbre philosophe anglais part du principe *a priori* que les religions n'ont pas une origine surnaturelle mais procèdent d'une évolution naturelle. Partant du culte des ancêtres la croyance se serait peu à peu transformée en la foi à des êtres spirituels et mystérieux, plus puissants que les vivants, pour aboutir enfin, grâce à des croyances transmises héréditairement aux formes les plus élevées du monothéisme. Malgré cette origine fausse, Spencer croit à la vérité objective des croyances religieuses mais déclare la cause première inconnaissable par essence.

***

Le 28 novembre, conférence de M. l'abbé Ch. Van Merris sur : *St-Augustin.*

Après un aperçu général sur le système philosophique de St-Augustin, le conférencier s'attache surtout à montrer les points de contact de l'auteur avec la synthèse Albertino-thomiste.

Il parle ensuite plus spécialement de la pédagogie du grand évêque d'Hippone. Dans des développements souvent oratoires et littéraires, le saint docteur, s'attache a montrer l'importance de l'éducation pour faire de l'enfant avant tout un homme et un chrétien.

***

Enfin, M. De Wulf, professeur à l'Université de Louvain, nous donna une page inédite et amusante de l'histoire de l'enseignement de la Philosophie. De belles projections lumineuses firent voir une collection de gravures anciennes de la Bibliothèque de Bourgogne, et du Musée de

Bruxelles. La conférence ne pouvait pas mieux s'intituler que : *les drôleries des scolastiques décadents.*

Au xvie et xviie siècles les étudiants en philosophie achetaient ces gravures et les glissaient dans leurs manuels pour les illustrer. Souvent elles sont de véritables carricatures des théories enseignées, tels le syllogisme in barrocco, la positio contra naturam, et surtout le pont aux âmes, qui firent rire franchement toute l'assemblée; d'autres fois on sent l'effort de concrétiser en une image des notions abstraites, telles les représentations des catégorèmes et catégories.

Après avoir fait saillir le comique des gravures, M. le professeur De Wulf conclut : Si les images sont amusantes, elles donnent une idée bien triste de la science philosophique de ceux qui les approuvaient et de ceux qui les achetaient.

* * *

Comme chaque année la société donna une série de grandes conférences extraordinaires.

Le 14 novembre 1905, le R. P. Cotta nous entretint des peuplades de Madagascar.

De nombreuses et belles projections nous font voir dans leur milieu les peuplades malgaches. Cette race, qui tient le milieu entre les malais et les nègres, est à un stade de civilisation très primitif. Ils croyent vaguement à un Dieu créateur, ils se préservent par des pratiques superstitieuses des mânes des ancêtres, mais surtout sont dominés par les sorciers.

Le missionnaire doit lutter contre l'apathie et l'indifférence de ces peuplades; heureux quand il peut fixer dans leur esprit quelques points de la vérité qu'il leur vient annoncer.

L'espoir est comme toujours dans les enfants qu'on élève plus facilement à des vues supérieures et qui mieux que les adultes se plient à la discipline.

* * *

Le 13 mars 1906, M. Lebrun, conservateur au Musée royal d'histoire naturelle de Bruxelles, exposa : *Les méthodes nouvelles et les nouveaux dispositifs pour l'enseignement intuitif des sciences naturelles.*

Le savant, qui a charge d'un musée, quand il se spécialise dans une branche soit de zoologie soit de botanique, doit partager son temps en des excursions pour trouver des spécimens nouveaux et le classement de ces richesses dans le musée.

L'Amérique, dans le mode d'exhibition, peut servir de modèle; elle atteint un double but : elle rend la nature en plaçant les sujets dans des positions prises sur le vif, en des lieux qu'ils fréquentent d'habitude. De plus, elle cherche à instruire le peuple. Pour cela il faut illustrer l'exposition de cartes et de tableaux, que la moyenne des visiteurs puisse comprendre sans avoir fait d'études spéciales.

Ce même objectif est atteint par les conférences populaires, qui à l'aide de projections et d'explications précises, mettent les sciences à la portée de tous.

Le conférencier termine par le vœu que la Belgique entre dans la voie de progrès où les États-Unis l'ont précédée.

*
* *

Le 16 janvier 1906, le R. P. Symphorien, parla avec éloquence et amour sur son père : *Saint François.*

S'il est vrai de dire que le milieu historique, travaillé depuis longtemps par des tentatives de réforme morale et les aspirations mystiques de Joachim de Flore, a agi sur saint François, il est bien plus vrai d'affirmer que son influence d'abnégation et de charité fut prépondérante dans son temps.

Comme il revivait bien, devant nos yeux, le pauvre d'Assise, humble, bon, d'une bonté qui s'étendait même aux créatures, pauvre, cachant sous une bure grossière, son âme limpide de saint et de poète.

Toute sa vie il enseigna; son enseignement était sa vie. Sa doctrine, quoiqu'elle enseigna l'abnégation, la pauvreté et le sacrifice était tellement humaine, que son enseignement ravit encore de nos jours ceux qui le comprennent et le savent goûter.

*
* *

A côté du fondateur, l'ordre de St-François eut encore ses grands philosophes. L'un d'eux Roger Bacon nous fut expliqué, le 15 mai 1906, par le R. P. Hadelin.

Dans le milieu thomiste du XIIIe siècle, Bacon montra une personnalité puissante et fut le promoteur d'une synthèse originale.

Si pour la connaissance intellectuelle, il gardait l'ancienne théorie de l'illumination spéciale, pour la connaissance sensible il fut un véritable novateur : il demande comme base l'expérimentation. Il recommande, pour les études, une académie de spécialistes qui uniraient leurs découvertes personnelles en une philosophie une.

Il fait voir la nécessité de remonter pour les sciences aux sources; et préconise par là les études de philologie et d'histoire.

Bacon fit une critique âpre mais magistrale de philosophies existantes. Il fut le promoteur des théories dites augustiniennes.

Bacon, conclut le conférencier bien plus que son homonyme du xve siècle fut l'inventeur de l'induction scientifique et le véritable père de la science moderne.

*
* *

Je ne voudrais pas oublier la conférence du 23 janvier 1906 sur : *les origines de la littérature française.* Dans cette conférence M. l'abbé Trimaille s'est montré un charmant causeur. Prenant la question depuis les origines, il passe en revue les diverses peuplades qui par leur langage respectif ont lentement formé la langue française.

Enfin le conférencier parle de la chanson de Roland, des discussions qui s'élevèrent sur ses origines et sa beauté, et conclut par un hommage rendu à ce premier chef-d'œuvre de la langue française.

*
* *

Pour terminer ce rapport je voudrais rappeler les conférences qui eurent pour sujet *des questions d'art et d'esthétique.*

Le 21 novembre 1905 la conférence de M. le professeur Mallinger sur *l'Art belge depuis 1830.*

La peinture belge au sortir de la Révolution française était dans un état lamentable de décadence. Elle fut relevée par l'école romantique, De Keyser, Wappers mais surtout par le génie de Leys; peu à peu elle se transforma en l'école réaliste, surtout grâce aux paysagistes Gilsoul, Wervée, Courtens Claus.

La sculpture se dégagea de la froideur de l'art académique grâce surtout à De Vigne, Lambeaux, Vincotte, enfin Constantin Meunier dont l'œuvre est une hymne au travail pleine de vérité, de force et de vie.

La Belgique compte également des musiciens de premier ordre : il suffit de citer Benoit, Gevaert, Tinel.

En architecture, après la vogue successive du classicisme et du gothique, il semble que de nos jours l'architecte cherche surtout le côté pratique dans le but d'allier le beau au confortable.

L'art belge, telle fut la conclusion du savant conférencier est digne d'admiration. Tous nous devons par notre éducation apprendre à le connaître et à le faire goûter aux autres.

*
* *

Les Primitifs français tel fut le sujet choisi par M. Destrée dans sa conférence du 12 décembre 1906.

De nombreuses et belles projections nous montrent des exemples de primitifs français. Le conférencier fait saillir en quoi ils sont reconnaissables. C'est surtout dans les types et les groupements de personnages que leur caractère français se découvre.

Le maître de l'école fut Jean Fouquet qui vécut dans la seconde moitié du xve siècle, ses successeurs subirent de plus en plus l'influence des grands maîtres flamands, Van Eyck et Roger vander Weyden, sauf cet artiste inconnu, le maître des Bourbons, facilement reconnaissable à la note douce et grave qui règne dans ses tableaux.

*
* *

Le 13 février 1906, j'eus l'honneur d'entretenir les membre de la Société Philosophique des cathédrales anglaises.

Une première série de projections montrèrent les cathédrales de Ely et Peterborough, dans lesquelles nous étudiâmes la majesté un peu lourde du style normand.

La cathédrale de Lincoln nous permit de voir dans son chef-d'œuvre le style gothique appelé à lancette.

L'église, autrefois monastique, de Beverley nous mit devant les yeux la transition du style gothique, du primaire au secondaire.

La seconde et la troisième période du gothique à savoir les styles *decorated et perpendicular* furent considérés dans la reine des cathédrales anglaises, le minster de York.

*
* *

Dans la séance du 27 mars 1906, M. l'abbé Winkelmans nous entretint de : *L'art chrétien aux premiers siècles.*

L'art chrétien des catacombes d'abord purement ornemental représente bientôt des figures symboliques; soit des plantes, épis ou ceps de vigne, soit des scènes tirées de la Bible : le bon Pasteur, la résurrection de Lazare. Outre l'intérêt artistique de ces peintures, elles affirment souvent l'antiquité de certains dogmes, comme la sainte Eucharistie et le culte de la Vierge.

Comme spécimens de sculpture, il reste surtout de beaux sarcophages. Ils sont généralement ornés de scènes en ronde-bosse de sujets

évangéliques; au centre se détache, dans une coquille, le portrait en bas-relief du défunt.

*
* *

M. J. Muls nous exposa, le 3 avril 1906, la vie et l'œuvre du peintre anglais Burne-Jones.

Rossetti et Burne-Jones, tels furent les deux maîtres qui réagirent puissamment contre l'art froid et compassé du classicisme.

Longtemps l'école qui s'intitulait préraphaëlite, eut à lutter contre le mépris de l'opinion. Le jour de la victoire fut celui où Ruskin, le célèbre critique d'art se déclara le défenseur et l'admirateur enthousiaste de la jeune école.

De belles projections montrèrent les chefs d'œuvres de Burne-Jones. Le conférencier fait saillir la grâce et l'élégance des personnages, la beauté du dessin, la perfection du groupement et du geste qui reste malgré tout plein de naturel. Malheureusement il flatte dans l'œuvre de Burne-Jones une mélancolie rêveuse et maladive : où voudrait y voir plus de force et de vigueur.

*
* *

Voilà, Messieurs, le compte-rendu trop long peut-être des 25 conférences de la Société Philosophique pendant l'année 1905-1906.

Il y a quelques années les conférences de critériologie surtout occupaient les membres de notre Société; maintenant l'intérêt se porte plutôt sur la philosophie allemande et les sujets de pédagogie et d'esthétique.

Il me reste à remercier au nom du bureau et de tous les membres de notre Société ceux qui eurent l'amabilité de prendre la parole dans nos conférences et discussions.

Nous remercions principalement les conférenciers étrangers qui acceptèrent si gracieusement d'entretenir nos membres des sujets divers de leur spécialité. Leur parole éloquente et cordiale nous a puissament aider à comprendre l'intérêt d'études et à connaître des domaines souvent inconnus. S'il nous a été donné d'élargir nos idées et de compléter nos connaissances, à eux surtout nous en sommes redevables.

L'année dernière, semble-t-il, la Société Philosophique a rempli fidèlement son double but : exercer ses membres à la parole, et compléter leurs connaissances. C'est à vous, Messieurs, de le continuer dans l'avenir. Sûr d'être entendu, c'est avec confiance que nous faisons appel à la bonne volonté et au dévouement de la jeunesse universitaire de l'an prochain.

B. Belpaire.

Sociale Studiekring en Sprekersbond der Leuvensche Studenten.

BESTUUR.

Eerevoorzitter : Hoogeerwaarde Heer HEBBELYNCK, rector magnificus.
Voorzitter : Kanunnik SENCIE, Jozef, hoogleeraar en voorzitter van het Pauscollege.
Ondervoorzitter : VLIEBERGH, Emiel, hoogleeraar.
1ste schrijver : VANDEN EYNDE, Jozef, student.
2de schrijver : VERWILGHEN, Huibrecht, student.

EERELEDEN.

E. H. LUYTGAERENS, algemeene schrijver van den Boerenbond.
VAN DIEREN, E., advokaat.

LEDEN.

MM. Berghman, G.; Buysse, J.; E. H. Boon, A.; E. H. Belpaire, J.; Bosteels, E.; Bril, J.; Clynmans, J.; Carton, K.; Claerhout, J.; Cools, L.; Destrait, L.; Debevere, R.; Doussy, G.; De Groeve, A.; Deckmyn, H.; E. H. de Roover, M. S. C.; E. H. D'Hose, M. S. C.; De Cock, D.; E. H. Destrycker; De Groodt, A.; De Bougne, E.; De Mûelenaere, R.; E. H. Engelen; Fierens, A.; Flipts, A.; Franssen, F.; Gysen, N.; Jansen, A.; Jonckheere, V.; Jossa, J.; E. H. Klerks, M. S. C.; E. H. Lambrecht; Matthys, M.; Melchior, F.; Markey, E.; Mommaerts, H.; Mees, C.; Muls, J.: Meeussen, E.; Michielsen, H.; Naedts, G.; E. H. Prims, E.; Possoz, E.; Rabau, G.; Roggen, D.; Rogman, L.; Standaert, Fl.; Spincemaille, J.; E. H. Spur, M. S. C.; Serneels, S.; E. H. Steppé, T.; E. H. Simons, G.; Simons, A.; Simons, L.; Sterckx, A.; Snyders, J.; E. H. Thien, M. S. C.; Tessens, D.; Taverniers, P.; Van Opstal, W.; Vande Velde, H.; Vander Maeren, L.; Van Oeckel, H.; Van Cauwelaert, A.; E. H. Van Tichelen, Th.; E. H. Van Iersel, M. S. C.; E. H. Van Croonenburg, M. S. C.; E. H. Van Assche; Van Driessche, J.; E. H. Verhamme; Van Isacker, Ph.; Vander Marliere, F.; Vanhaute, J.; Van Hollebeke, A.; E. H. Vander Heeren; Vereecken, E.; E. H. Vanden Broucke, J.; Van Nuffel, X.

VERSLAG
over de werkzaamheden van den SPREKERSBOND, in de jaren 1904-1905, door den heer Joz. VANDEN EYNDE — 1905-1906, door den heer Huibrecht VERWILGHEN, schrijvers.

MIJNE HEEREN,

De *Sprekersbond* treedt zijn zestiende jaar in. Een groot tijdperk voor eenen studentenkring voorwaar! en, in de vijftien verstreken jaren, heeft onze kring altijd geieverd aan zijne taak, die eerst was : het socialisme leeren bestrijden.

Maar nu meer dan ooit smelt die strijd in dien tegen het kwaad. « Iedere politieke strijd, zei Pater De Groot, komt ten lange laatste uit » op den strijd tegen het katholicisme, tegen de kerk, tegen God! » Het doel van den Sprekersbond is dus breeder geworden : hij wil mannen vormen, die bekwaam zijn hun stuk te staan in dien algemeenen strijd, maar toch bijzonder in dien tegen het socialisme, welk nog altijd in onze katholieke samenleving de ergste voorstander is van het kwaad, dewijl het berust op den klassenstrijd.

Tegen die richting van haat en nijd gaat rechtstreeks de leering van Christus in.

Zoo mag de *Sprekersbond* voortgaan als eene school voor jonge lieden welke weldra gereed zullen staan, met het woord en de pen als wapen, tot den strijd voor het welzijn der samenleving, het woord indachtig van Paus Leo XIII dat onze leuze zou mogen zijn : « omnia instaurare in Christo. »

Het moge deugd doen, te zien hoe onze voorgangers, onder de wijze leiding van den stichter en voorzitter, hoogleeraar kanunnik SENCIE, zich van hunne taak hebben gekweten.

* * *

In de eerste vergadering, na een hartelijk woord van opwekking den leden toegestuurd door den voorzitter, beklom hoogleeraar VLIEBERGH het spreekgestoelte. Dat is de loffelijke gewoonte van onzen nooitvermoeiden ondervoorzitter en zoo hebben de leden in de eerste vergadering een voorbeeld, naar hetwelk zij kunnen leeren hoe men spreken moet.

Hoogleeraar Vliebergh behandelde den *Landelijken eigendom in de Kempen*. Wie zijn eigenaars in de Kempen? 1° Staat en provincie; 2° de gemeenten; deze bezitten meest bosch-wei of braakgrond ten dienste der ingezetenen; 3° groote eigenaars; 4° kleine eigenaars en deze laatste zijn talrijker dan elders; aangedreven door persoonlijke initiatief komen zij er dikwijls toe, te zamen eenige groote partijen gronds te koopen welke dan gesplitst worden. Eigenaardige bijzonderheden over kempische gebruiken droegen nog bij om zijne klare en leerrijke voordracht nog aangenaamer te maken.

In eene volgende zitting handelde de heer M. Matthys over de *begrafenissen*. In de eerste tijden verbrandde men de lijken alhoewel men dan ook sporen vindt van begraving. Spreker volgde de verschillende gewoonten op bij de volkeren van Europa en Amerika.

Op 16 November 1904, sprak de heer L. Van der Maeren over *het Liberalisme in België*, naar aanleiding van een vlugschrift van M. Wilmotte. Spreker behandelde bijzonderlijk het stemrecht en het schoolvraagstuk en verklaart zich vijandig aan het zuiver algemeen stemrecht en ook aan het onrechtstreeksch stemrecht. Wat het verplichtend onderwijs aangaat, spreker keurt het af in zoo ver het de rechten van onzen Godsdienst zou krenken.

Over de *Duitsche Economische School* handelde Eug. Bosteels, met de zienswijzen uiteen te doen van hare kopstukken. Zoo stapten ras doch klaar en flink voor ons voorbij Mgr von Ketteler, Kolping, baron Vogelsang, Hitze, Hertling en Windhorst. Hij sprak ook veel over de betrekkingen met den keizer en de andere gezindheden en hoe zekere bisschoppen de interconfessioneele verbonden afkeuren.

Op Woensdag 30 November handelde de heer H. Van de Velde, over *Samenwerkende Maatschappijen*. Hij bewees het nut en de noodzakelijkheid dier inrichtingen, verbruiks- en opbrengstcooperatieven. De bloei van den socialistischen weversbond te Gent toont dat het voorbeeld, ons door Engeland gegeven, na te volgen is. Hij weerlegt eindelijk de opwerping door de kleine burgerij tegen die maatschappijen ingebracht.

In de volgende zitting onderzocht de Eerw. Pater Van Iersel M. S. C., of de Staat, gelast met het beschermen van eenieders rechten, de ouders mag verplichten, onder bedreiging van straf, in zekere mate aan hunne kinderen een elementair onderwijs te geven. Hoe kan de Staat tusschenkomen? Ofwel door leerplicht met examen, ofwel door schoolplicht met bezoek eener school, ofwel door schooldwang met bezoek zijner eigene school opgedrongen. Vele redenen pleiten ten voordeele eener

tusschenkomst. Maar in België rijst de vrees van Staatsmonopool van grondwet-verdraaiing en van gemis aan scholen. Als besluit vindt de spreker dat deze nadeelen niet tegen de voordeelen kunnen opwegen. Klare en leerrijke voordracht welker gedachtenis den tegenwoordigen lang zal bijblijven.

Op 14 December 1904 sprak de heer C. MEES, over de *Katholieke politiek en hare grondbeginselen*. De grondgedachten zijn : Samengroei van politiek en godsdienst. Den morale strijd, dat is de opwekking van ons volk.

Eene hoogst belangwekkende vergadering was die waarin Eerw. Heer LUYTGAERENS sprak over den *Boerenbond*, en ons die ingewikkelde inrichting in klare woorden uiteendeed : het godsdienstig karakter der boerengilde, al hare voordeelen : gezamenlijke aankoop, middencredietkas en Raiffeisenkassen, de verzekeringen, pensioenkas, enz.... Onzen besten dank aan ons ieverig eerelid.

In de volgende vergadering sprak REMI CLOET over *Onze Franschmans*. Hij volgde onze werklieden op hunne verre reis naar Frankrijk, sprak over hunne moeilijkheden, hun loon. Krachtige middelen bestaan om de gevaren inzonder van onzedelijkheid te keer te gaan en worden aangewend door het werk der Vlamingen te Parijs en zijne afdeelingen te Brugge en te Gent.

Op 9 Februari 1905 sprak Pater KLERKS, M. S. C., over *Samenwerkende maatschappijen* voor voortbrengst en verbruik. Die inrichtingen zijn het middel om den stand der werklieden te verbeteren en men kan hun niet opwerpen dat zij strijden tegen de naastenliefde, want zij moeten gesteund zijn op broederliefde.

In de eerstvolgende vergadering hoorden wij eene voordracht over de *patronagiën* door den heer A. DE GROODT. Deze inrichting heeft een hoogst sociaal doel, zij houdt de jongelingen te zamen en leidt ze op tot hoogere geleerdheid en welstand en maakt van hen betere christenen. Zij omvat de werkbeurs met vak en teekenschool, de spaarkas met ziekenkas, enz. Het doel kan enkel verwezenlijkt worden mits eene sterke inrichting.

Op 22 Februari handelde de heer Gustaaf DOUSSY over *kinderbescherming*. Tijdens de ontvangenis wordt het kind bedreigd door het nieuw malthusianisme — ook door fabriekarbeid en door gemis aan voedsel der moeder. Na de geboorte moet het kind door de moeder zelf gevoed worden of zijn bestaan wordt benadeeligd. Ook andere gevaren dienen te keer gegaan. Spreker behandelde de verschillende middelen om de groote kindersterfte te verminderen.

In de zitting van 1 Maart sprak de Eerw. Pater SPUR, M. S. C., over *rechtvaardigheid of naastenliefde*. De menigvuldige strijders die thans opkomen om de rechten der rechtvaardigheid te doen erkennen moeten als voorbeeld nemen de eeuwige goddelijke rechtvaardigheid.

Op 8 Maart werd de vergadering vereerd met het bezoek van Z. Eerw. Heer DE GRYSE, den gekenden voorstander der sociale katholieke beweging. Hij richtte ons eene gemoedelijke aanspraak en spoorde ons allen aan om in het latere leven overal sociale inrichtingen te stichten.

Eerw. pater VAN CROONENBURG, M. S. C., gaf hem een staaltje der werking van onzen kring. Hij onderzocht het *alcoolisme* onder alle opzichten en bewees door uitvoerige statistieken het groot nadeel door het alcoolisme aan onze bevolking gebracht. En de middelen tot beternis : een weinig Staatstusschenkomst maar bijzonder persoonlijke initiatief.

In de volgende vergadering legde Huibrecht VERWILGHEN gansch de *inrichting van een gildenhuis* uiteen en inzonder van dat van St-Niklaas. Algemeen bestuur en afdeelingbesturen. Als afdeelingen : ziekendienst, onderlinge bijstand, daarnevens de vakvereenigingen voor wevers, fabriekwerkers, metsers, hoveniers, houtbewerkers, enz. Als nut of vermaakafdeelingen : pensioenkas, studiekring, fanfaren, St-Gregorius gilde, enz.

Eene der belangrijkste vragen, onze samenleving betreffende, werd op 30 Maart behandeld door M. Norbert GYSEN, namelijk het *Nieuw Malthusianisme*. Eerst weerlegt hij het malthusianisme en dan het nieuw malthusianisme. Behoedingsmiddelen gebruiken is onzedig en gevaarlijk. En wezenlijk en bestaat er geene werkelijke overbevolking. Het bestrijden dier leer moet bijzonder uitgaan van de persoonlijke initiatief.

Op 5 April handelde Eerw. Heer Jan BELPAIRE over onze plichten jegens onzen naaste. De standsplichten zullen de samenleving opbeuren. De huidige plichten betreffen inzonder de sociale werkzaamheid.

De laatste zitting vereenigde de getrouwe leden van den Sprekersbond op 12 April 1905. De heer Fl. VAN CAUWENBERGH onderzocht de voor- en nadeelen der *evenredige vertegenwoordiging* en vindt haar uiterst rijk aan gebreken. Geene eenheid heeft zij gebracht, maar misnoegen en eigenzinnigheid. Zij heeft het besef van hooger plicht uit de kiezers gerukt en heeft het liberalisme op nieuw in leven geroepen.

De Eerw. Heer BELPAIRE stelde op het einde der vergadering voor, een comiteit te stichten dat zich zou bezig houden met de artikels van *Le Peuple* en *Vooruit* te weerleggen. Dat voorstel werd goedgekeurd maar kreeg nog geene onmiddellijke verwezenlijking.

Ziedaar met weinige woorden het algemeen verslag over de handelingen van het jaar 1904-1905. Zoo bleef de Sprekersbond zijn verleden getrouw en mocht met fierheid zijn vijftiende jaar intreden.

*
* *

Het jaar 1905-1906 was een zegejaar! Vijftien jaren bestaan moest eens deugdelijk gevierd worden. Ook werd er reeds vroeg aan gedacht..., maar en loopen wij de omstandigheden niet te voren en beginnen wij met het eerste, de openingsvergadering :

Die vergadering van onzen Sprekersbond werd door zulken toeloop studenten bezocht, dat velen bij gebrek aan plaats de zaal moesten ontruimen. De groeiende faam van onzen kring en bijzonder de naam van den spreker hadden dat veroorzaakt.

De voorzitter hoogleeraar SENCIE vatte met korte maar klare woorden het doel en de werkzaamheden van onzen kring te zamen, de plichten der leden en de kenmerken onzer vergaderingen, namelijk de groote gezelligheid.

Hoogleeraar EM. VLIEBERGH, onze edelmoedige ondervoorzitter had als onderwerp zijner voordracht gekozen : *Hoe, in den vreemde, ongevallen vergoed worden.* Hij ontwikkelde het in dezer voege : *De wet* is alleen toepasselijk op de werklieden die eene arbeidsovereenkomst hebben en op eenige bedienden. De vergoeding verschilt naar de gevolgen en in verhouding met het loon. De *waarborg* dier vergoeding verschilt : in Spanje is hij haast nietig, en in Duitschland is hij verzekerd door de verplichte verzekering. Spreker weidt uit over de regeling in dit laatste land : ziekenkas, ongevallenkas, kas tegen ouderdom of onbekwaamheid, en verder over de onderlinge verzekering der beroepsgenootschappen. In Frankrijk wordt de toestand beredderd door de maatschappijen met vaste of met minimumpremie. Spreker onderzocht eindelijk het voor en het tegen dier verschillende stelsels.

Deze voordracht was, lijk naar gewoonte, bij hoogleeraar Vliebergh, een parel van klaarheid, orde en zaakrijkheid.

In de volgende vergadering sprak Eerw. P. DE ROOVER, M. S. C., over de *Waardeleer*. Daarom klimt hij op tot het boek « Das Kapital », van K. Marcx. Hij onderzoekt de meeningen van Ricardo, Adam Smith en Stuart Mill en gaf van iedere leer eene uitvoerige kritiek . 't Was eene omvattende en diep doordachte voordracht.

Op 15 November 1905 onderzocht de Eerw. Heer FL. PRIMS, *het verband* dat bestaat *tusschen het maatschappelijk vraagstuk en de Vlaamsche*

beweging. 't Zijn twee maatschappelijke punten, het volk de waarde van zijnen stam doen kennen en door den Staat de rechten van dien stam te doen huldigen. Tot de oplossing dier vragen werkt de Vlaamsche beweging in hoogste mate. Vroeger tijds hadden de personen meer rechten dan nu, maar Filips de Stoute en Jozef II brachten de Staatsalmacht in. Daartegen zijn de Brabantsche omwenteling en de boerenkrijg ontstaan en heden ten dage de Vlaamsche Beweging.

In de eerstvolgende vergadering hield XAV. VAN NUFFEL eene voordracht over den *Werkliedentoestand in Boom en omstreken.* De werkliedenklas telt landbouwers meest kleine, dan winkeliers, alle erge mededingers. Eindelijk nijverheidsarbeiders. Deze laatste klas groeit steeds aan. De arbeiders zijn onstandvastig, verhuizen dikwijls, sparen weinig. Wat den godsdienst betreft, hij heeft veel verloren. Ook de zeden zijn erg vervallen. Dit laatste heeft als oorzaak én het gemis aan Godsdienst, én de zedeloosheid der werkbazen. De politieke toestand is tamelijk goed, dank de maatschappijen van onderlingen bijstand en den christen volksbond te Boom. In de gemeenten echter zijn geene vakvereenigingen. Het groot gevaar komt van de nijverheidsbazen; ten tijde van kiezing werken de beambten, zelf die der katholieke maatschappijen, tegen de katholieken. Er dient dus veel gewerkt in het land van Boom.

Op Woensdag 6 December 1905 handelde de heer JOZEF MULS over de vraag : *Hoe leert men spreken.* Wetenschappelijk onderzocht hij den rol van het zenuwgestel, dien van het geheugen. Men dient zich best voor te bereiden met te denken over wat men te zeggen heeft, niet met het te schrijven en van buiten te leeren en eenmaal zijn onderwerp meester moet men over genoeg stoutheid weten te beschikken. Bijzonder zette hij de leden aan tot oefening met inachtneming zijner gezegden.

In de volgende zitting was wederom de Eerw. Heer FL. PRIMS aan het woord over *Christen sociale gemeentepolitiek.* Opdat de leden beter zijne ontwikkeling zouden kunnen volgen en de beweegredenen vaster in den geest zouden staan, had spreker de gelukkige gedachte ten uitvoer gebracht de samenvatting van zijn opstel in druk aan zijne hoorders mede te deelen. Na een historisch overzicht onderzocht hij het zelfstandigheidsrecht der gemeente tegenover den Staat. De gemeente gaat den Staat vooraf. Spijtig dat alle gemeenten op denzelfden leest zijn geschoeid. De gemeenten hebben eene sociale taak, zij hebben eene taak als arbeidgever en als arbeidbeschermer, als bevorderaar van werk. Zij moeten zorgen voor arbeidsbeurs, arbeidssecretariaten, enz. Ook moeten zij meehelpen aan de woningreform, volksgezondheid en volksontwikkeling. Dit werk werd naderhand druk besproken.

Op 11 Januari sprak ROB. DE MÚELENAERE over *het recht van werkstaking*, dit beduidt van gezamenlijke weigering van werk.

Het natuurlijk recht vereischt dat er evenredigheid bestaat tusschen werk en loon, doch tevens moet hier in 't oog gehouden worden dat de staking geen nadeel voor den patroon zonder winst voor den werkman betrachte.

Het positief recht strafte vroeger de werkstaking, thans integendeel wordt dit recht erkend; doch tevens moet voor andere werklieden hun recht van werken verdedigd worden. Dan bewijst spreker door statistieken welke kleine vruchten gewoonlijk de stakingen afwerpen. De werkman kan gemakkelijker zijn vermogen vergrooten door spaarzaamheid, matigheid, enz., dan door lichtzinnige en ontijdige staking.

Om dus de werkstaking te beletten dient men alle middelen aan te wenden, waarvan de beste zijn : arbeidsraden, maar vooral het inprinten van rechtvaardigheid en godsdienst.

Op Woensdag 17 Januari 1906 besprak de heer A. DE GROEVE het boek *Cooperatie*, van A. Pottier, en bijzonder de verbruiks- en voortbrengstvereenigingen. De eerste zijn volkomen veroorloofd en noodzakelijk.

't Was in deze vergadering dat door de tweede schrijver het voorstel werd neergelegd en warm aangeprezen van het oprichten eener boekenkas. De bespreking ervan werd tot de volgende vergadering verschoven welke gehouden wierd op 24 Januari. 't Voorstel werd aangenomen met algemeene stemmen en er werd beslist 1 frank als lidgeld te vragen ieder jaar, wat vroeger niet geschiedde, en 2 franks aan de eereleden.

Naderhand volgde eene uitvoerige bespreking over het werk van M. DE GROEVE. Dit samenvatten zou ons echter te verre leiden.

Op 31 Januari onderzocht de heer H. DECKMYN het belangrijke vraagpunt van het *Militarisme*. Hij legt eerst het doel uit van het leger in België en besprak dan de drij stelsels van aanwerving. Het vrijwilligersleger, dat hoogst aan te prijzen is; de persoonlijke dienstplicht die tot hiertoe gepaard blijft met de vervanging; eindelijk de gewapende natie, stelsel dat heelemaal tegenstrijdig is met den aard van ons volk. Besluit : een uitsluitend vrijwilligersleger is tot nog toe onmogelijk; de persoonlijke dienst zou het leger verbeteren doch zou kunnen gevaarlijk worden voor de vrijheid van de geestelijken.

In de volgende vergadering was het de algemeene schrijver van den Boerenbond Eerw. Heer LUYTGAERENS die het spreekgestoelte beklom met eene belangrijke voordracht over de *Beroepsvereenigingen*. Hij deed

ons den toestand kennen vóór de wet van 1898 en dien na de wet. De wet is niet genoeg uitgebreid. Het beste ware, dat iedere beroepsvereeniging aan den werker geve wat hij als vakman wenschen kan, maar daarvoor behoeft hij de rechtspersoonlijkheid te verkrijgen.

In de vergadering op 14 Februari handelde Eerw. Pater Klerks, M. S. C., over de *Vakvereeniging*. Het doel der vakvereeniging is eerstens de verdediging der beroepsbelangen, ten tweede de bewerking der verstandelijke, zedelijke en alle andere belangen der beroepsgenoten. Het vakonderwijs hoort min thuis in de vereeniging maar wel loonregeling en allerlei verbeteringen. Ook de weerstandskas is eene hoofdgedachte der vakvereeniging daar zij voor rechtmatige staking onderstand brengt, en tegen lichtzinnige staking vrijwaart. Om echter den gewenschten uitslag te bekomen moest eene wederlandsche aansluiting tot stand komen. In België ongelukkiglijk is er nog te veel gebrek aan eenheid en inrichting.

Den 21 Februari 1906 was het feest. Op dien dag werd het vijftiende jaar van den *Sprekersbond* heugelijk herdacht.

Eene krachtige aanmoediging vonden wij in de talrijke blijken van genegenheid die den *Sprekersbond* werden toegestuurd door de oudleden. Maar troostvol was het voor dezen die het feest inrichtten en bijzonder voor den onvermoeibaren voorzitter hoogleeraar Sencie dat alle de leden zonder uitzondering er aan hielden het feest bij te wonen.

's Morgens, om 11 uren, werd eene bijzondere mis van dankzegging gelezen in St-Pieterskerk. 's Namiddags was het een talrijke en blijde groep die optrok *pedibus cum jambis* naar de pastorij van Ter Banck. De goede en wijze pastoor liet heel zijne sociale inrichting zien tot het laatste toe en gaf den leden het prachtig voorbeeld van theorie uitgebracht in praktijk.

Om vijf uren was het feestzitting. Een uitgelezen gezelschap vervulde de groote zaal van den Boerenbond, ons bereidwillig ten dienste gesteld. De Hoogeerw. Mgr Coenraets had er aan gehouden onze vergadering met zijne tegenwoordigheid te vereeren, ook hoogleeraars Fratteur en Scharpé, kanunnik Everts en eenige ingezetenen der stad, dan de heeren Vande Vyvere, Lepaige, beide oudleden, zaten op de eerste rijen. Een groet vol genegenheid werd gestuurd aan hoogleeraar Vliebergh die door ziekte weerhouden was.

Op het programma stond de welkomrede van onzen beminden voorzitter, die met krachtig woord den jubbelkreet uitbracht en ons de werking van den Sprekersbond in de laatste jaren voor oogen stelde. Na

hem las de eerste schrijver Jozef Vanden Eynde een uitvoerig verslag over de handelingen van het verstreken jaar. En dan beklom Karel VANDER CRUYSSEN het spreekgestoelte om ons te spreken over de *Middenstand*, dien hij zoo innig lief heeft en aan wiens opbeuring hij zijne beste krachten toewijdt. Hij bracht ons vol geestdrift voor de rechten dier belangwekkende klas onzer samenleving : de kleine burgerij.

Hier brengen wij hem nogmaals onzen innigsten dank,

Welke genoeglijke avond in de ruime eetzaal van den *Monico!* Onder het eten werd vroolijk gezongen, gesproken en bijzonder gespeechd.

En laat nog in den avond weergalmde het langs de straten om aan ieder te toonen dat de ernstige *Sprekersbond* toch ook leutige toonen op zijnen zang had !

Den volgenden Woensdag besprak de Eerw. Pater DE ROOVER het *alcoolmisbruik*. Bijzonder toonde hij de slechte sociale gevolgen ervan aan : eerst bij den drinker, dan in zijn huisgezin, eindelijk in den Staat. De onthoudingsverbonden zijn het eenige doelmatige middel. Onthouding en niet alleen matigheid, daar is de redding. Spreker richtte ten slotte eenen krachtigen oproep aan de leden.

Heel de volgende vergadering werd dan gewijd aan de bespreking over het inrichten van eenen onthoudersbond ! Men zou te gelijkertijd den socialen kant van het alcoolvraagstuk instudeeren. Eerw. Pater De Roover was vol geestdrift en wilde dadelijk een groot verbond oprichten maar hoogleeraar Vliebergh, wiens gedachte men afdwong, vond dat er met kalmte dient gewerkt en was van meening dat het veel beter was minder te beginnen om grooter voort te gaan dan hooger te vliegen dan de vleugels dragen kunnen. De leden schikten zich dan naar het wijze voorstel van den voorzitter hoogleeraar Sencie : Een bond zal gesticht worden, onafhankelijk van de Sprekersbond. Hij zal met voorzichtigheid vooruitgaan en nieuwe leden aanwerven, en vier of vijfmaal vergaderen in het jaar. Een voorloopig bestuur werd dan samengesteld uit E. P. De Roover, E. H. Prims en de Heeren De Groeve, Melchior en Mommaerts.

In de vergadering op 14 Maart gehouden vroeg de Eerw. Pater VAN IERSEL, M. S. C., zich af of de *Staatsambtenaren* vakvereenigingen mogen stichten? Neen, naar den zin in denwelken men nu vakvereeniging verstaat, daar zij ten dienste staan der algemeenheid. Maar wel mogen zij vereenigingen stichten voor hunne zedelijke verheffing.

Na hem besprak de heer H. VAN OECKEL de belangen van den *middenstand*. Hij duidt de middelen tot vooruitgang aan door de vereeniging. Deze beide voordrachten leerden aan vele leden van den Sprekersbond tot dan toe ongekende wegen kennen.

In de volgende vergadering sprak de heer A. Simons over de patronaten. In Leuven werpen zij niet de vruchten af welke men ervan mocht verwachten en dat ligt grootendeels aan de inrichting en aan de weinige bezorgdheid bij het aannemen der leden. Verschillende middelen tot verbetering werden van de hand gewezen of mislukten.

Op 18 Maart onderzocht E. P. De Roover, M. S. C., het vraagstuk of de werkman aan zijn patroon verbonden is door banden van gezag of door banden van wederzijdsche overeenkomst.

Het gezag berust op eene uitbreiding van huiselijke afhankelijkheid, het gebiedt in alle gevallen; daardoor onderscheidt het zich van de leiding, die enkel gebiedt uit eene bron van ondervinding of kennis. Het contrakt of de overeenkomst kan niet gelden als oorsprong van gezag, maar wel van rechtvaardigheid; het baart een gevoel van eenheid tot het doel, dus leiding en ondergeschiktheid.

Het ware dus kwalijk in naam van gezag de democratische beweging te willen tegenwerken of veroordeelen. Het beste middel om aan het contrakt al zijn vruchten te laten vragen is het te omschrijven in een fabrieksreglement, en tevens door naastenliefde de vruchten ervan te verbeteren.

De 3 April 1906, werd de laatste vergadering gehouden. Hoogleeraar Vliebergh had in de openingsvergadering het woord gevoerd, hij zou het nogmaals doen in de eindvergadering om ons te spreken over *Pachten*. Eerst behandelde hij de wetsbepalingen, en daarin de huurwijzen, verplichtingen beider partijen, enz... daarna de grondbeginselen. Hier behandelt spreker bijzonderlijk den duur minimum van de pacht.

Zoo kwam spreker tot de verbeteringen welke men diende in te brengen; deze zijn : verlenging van de pacht, de pacht te doen op en afgaan volgens de opbrengsten. Eene commissie werd ingericht om verbetering in te brengen, maar heeft nog niet veel uitgebracht. In Ierland is daarvoor eene heele beweging ontstaan met als doel de 3 F : fair rent (niet overdreven pachtprijs), fixity of tenure (langdurigheid van de pacht), free sale (de pachter mag zijn recht verkoopen aan wie hij wil). Dat al kan men niet bij ons inbrengen; dit ware goed : 1° 3 jaar pacht; 2° de opzeg moet een jaar op voorhand geschieden; 3° regeling van het recht van den uitgaanden pachter.

Deze voordracht wekte de hoogste belangstelling op bij de leden.

Zoo kom ik ten einde mijner taak.

Het jaar telde leerrijke voordrachten, zag jonge leden het spreekgestoelte beklimmen, en andere leden meer en meer het woord machtig worden.

Naar gewoonte werden er door de leden spreekbeurten gehouden over de socialistische gazetten *Le Peuple* en *Vooruit*, over het beknopt Kamerverslag en meer uitvoerig over het *Katholiek Sociaal Weekblad* en *De Gids op maatschappelijk gebied*. Al de leden kweten zich trouw en gedienstig van dien plicht.

Ten laatste brengen wij eene welverdiende hulde alsmede onzen innigen dank aan den voorzitter van onzen Kring, Eerw. H. Kan. Sencie, om zijne genegenheid en edelmoedige opoffering waarmede hij onze nederige pogingen wil steunen en leiden.

Mocht de *Sprekersbond* zoo voortgaan onder zijne leiding als de kweekschool voor de mannen die weldra voor het welzijn van den evennaaste ten strijde zullen moeten trekken.

Studenten, wezen wij altijd meer en meer overtuigd van de dringende noodzakelijkheid ons te oefenen tot den strijd van morgen : den strijd voor het land, den strijd voor de Kerk !

SOCIÉTÉ MÉDICALE
de l'Université catholique de Louvain.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1905-1906.

Présidents d'honneur : Mgr HEBBELYNCK, MM. les professeurs MASOIN et DEBAISIEUX.

Composition du bureau :

Président : M. le professeur DANDOIS.
1er Vice-Président : M. le professeur VERRIEST.
2d Vice-Président : M. le professeur VAN GEHUCHTEN.
Secrétaire : M. FONTEYNE, étudiant.
Membres : MM. TURINNE, DE PIRO D'AMICO, THÉRASSE et CALICIS, étudiants.

Membres honoraires :

MM. les professeurs Hayoit de Termicourt, Venneman, Denys, Ide, Lemaire et Schockaert.

Membres actifs :

MM. les docteurs G. Debaisieux, Fierens, Lauwens, Van Schevensteen, Van Wilder et Van Laethem, assistants aux cliniques universitaires.
MM. les étudiants Aerts, Apers, Barbry, Buelens, De Geeter, De Graeve, De Vloo, Jacobs, Polet, Reunis, Van Wynendaele, Vander Weghe, Delrue, Vanden Bulcke, Van Hee, Van Huffel, Tits, Van Baelen, Geerts, Bruynoghe, Gérard, Yernaux, Van Ongeval, Laffut, Sterckmans, Planquaert, Rigaux, Dawant, Leleux, Kaisin, Dedonder, De Coster, Steyaert, Lampaert, Janssens, Van Steenberge, Boine, Lecrinier, Hendrickx, Vossius, Van Bellinghen, Conreur, Reuland, Peeters, D'Harveng, Van Nuffel, Martin, Franck, Boine.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ MÉDICALE pendant l'année 1905-1906, fait au nom de la commission directrice par M. le Dr A. FONTEYNE, secrétaire sortant

---

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

La Société Médicale est une des plus anciennes de l'Université; elle a plus de cinquante ans d'existence. Au lieu des quelques membres, qui au début, se serraient autour du bureau, pour s'assurer, par un travail assidû et réglementé, le droit d'existence au sein de l'Université, la Société est composée actuellement, de fait, de tous les étudiants en médecine.

Malheureusement, un grand nombre de membres inscrits n'assistent jamais à nos séances, et les travaux présentés ne sont pas assez nombreux ni assez sérieusement discutés.

Un moment nous avons cru que la fondation de la Société Médicale flamande stimulerait l'ardeur de nos membres : il n'en a pas été ainsi. Et cependant, la Société Médicale ne peut pas péricliter, encore moins périr; mais ne perdez pas de vue que sa prospérité, c'est par votre travail que vous devez l'assurer; inspirez-vous surtout de l'exemple des travailleurs des premiers jours, et vous ferez aisément de la Médicale, la première des sociétés estudiantines de l'Université.

Ce n'est pas qu'au demeurant, nos séances n'aient été bien remplies, mais, c'est grâce à un petit nombre de travailleurs auxquels je rends publiquement hommage.

La Société reprit le cours régulier de ses séances le jeudi 14 décembre sous la présidence de M. le professeur Dandois, après l'élection du bureau qui entra immédiatement en fonction, et une allocution du président, M. le docteur Georges Debaisieux, secrétaire sortant, donna lecture du rapport de l'année académique 1904-1905, inséré à l'*Annuaire*.

Il nous communiqua ensuite ses observations sur un cas de phlegmon gazeux soigné à l'hôpital de Louvain. Après avoir montré dans une pre-

mière partie de son travail les différentes étapes de la maladie, il se basa sur l'évolution de dix jours — trop lente pour une gangrène gazeuse typique, — pour conclure qu'il s'agissait vraisemblablement du type morbide décrit par les auteurs sous le nom de phlegmon gazeux.

La seconde partie de sa communication eut trait à la pathogénie de cette affection, et M. Thérasse donna quelques détails sur les recherches bactériologiques faites par lui à ce sujet et d'où il conclut à l'existence dans le foyer d'un gros bacille facultatif, c'est-à-dire poussant aussi bien à l'air libre qu'à l'abri de l'air.

La séance du 19 janvier fut occupée par une lecture de M. De Graeve sur la trypanosomiase humaine, à propos de la maladie du sommeil.

Il rappela entre autres que c'est en 1891 que l'anglais Duton rencontra pour la première fois le trypanosome chez l'homme. On le trouve chez lui dans le liquide céphalo-rachidien, et dans le sang. Ces deux types de trypanosomes ont les mêmes caractères morphologiques, donnent lieu aux mêmes symptômes morbides, et, ce qui plus est, les singes immunisés contre l'un type le sont également contre l'autre.

La marche envahissante du trypanosome a été favorisée par les communications modernes. Ainsi le Nil le transporte de l'Ouganda en Egypte et le chemin de fer du lac Victoria facilite l'envahissement par le principe morbide des pays limitrophes de la voie ferrée.

La symptomatologie, qui fait distinguer la maladie en deux phases : l'une où le parasite existe dans le sang seul, l'autre où on le rencontre dans le liquide céphalo-rachidien, montre une certaine immunisation du nègre vis à-vis de la maladie, immunisation que ne possède pas le blanc, vu que la présence du parasite dans le sang du nègre ne provoque d'ordinaire chez lui aucune manifestation morbide, alors que le blanc se trouve déjà fortement affecté dès l'existence du parasite dans son sang.

La période d'incubation semble chez le nègre être quelquefois très longue. Ainsi voit-on des nègres, qui portent le parasite dans leur sang, transportés hors de leur pays et ne subir les manifestations de l'agent pathogène que cinq à sept ans après en être sortis.

Les expériences de laboratoire ont démontré que certains animaux domestiques sont réfractaires à l'inoculation directe du parasite : tel le rat, quelquefois la souris, alors que d'autres sont rapidement emportés par la maladie.

Le traitement est pour ainsi dire encore uniquement prophylactique. L'arsenic, que l'on a cru un moment devoir dompter la trypanosomiase humaine, ne serait encore parvenu, d'après M. De Graeve, qu'à sauver quelques souris.

M. Fonteyne, votre rapporteur, donna dans la même séance communication d'un cas de corps étranger du larynx. Un enfant, traité d'abord par des injections de serum antidiphtérique est après des semaines de dyspnée, avec cornage et tirage, amené à la clinique de M. le professeur Dandois, et reconnu par lui au laryngoscope porteur d'un corps étranger mal défini dans sa nature. L'extirpation est faite par la laryngofissure après trachéotomie préalable : il s'agissait d'une de ces pellicules résistantes qui enveloppent les pepins de pommes. Après quelques jours l'enfant quitte l'hôpital très bien guéri et la voix lui revient sans la moindre altération.

Quelques données de pathogénie sur les corps étrangers des voies aériennes terminèrent la communication.

Dans la séance du 12 février, votre rapporteur eut de nouveau l'honneur de prendre la parole pour donner une esquisse historique de la médecine belge depuis l'ère nouvelle jusqu'au XIXe siècle.

Dans une première partie. il montra l'évolution de la médecine en Belgique à travers les siècles; il rappela la fondation de l'Université de Louvain en 1426, et fit ressortir l'éclat de la faculté de médecine de cet institut. et la grande part que les maîtres de Louvain eurent dans l'essor de la science médicale à cette époque.

La seconde partie du travail permit au conférencier de faire mieux connaître à ses auditeurs la vie et les œuvres des grands médecins belges : Van Helmont, génie précoce et humble, un des fondateurs de la médecine moderne; Rega, dont un grand nombre de doctrines font encore école à notre époque; Vésale, si grand et si malheureux, le véritable fondateur de l'anatomie humaine, le rénovateur de la chirurgie, basée sur les données anatomiques; Verheyen, de basse extraction, qui dans un siècle où l'arrivisme était pour ainsi dire inconnu, sut par ses écrits et son travail, arriver aux plus hautes dignités; Palfijn, le vulgarisateur d'un tire-tête ou forceps, de son invention.

Dans la séance du 17 février, M. Thérasse exposa clairement et succinctement le rôle du médecin dans les accidents du travail. La nouvelle loi sur les accidents du travail, de 1903, donnait à cette question, toute d'actualité, le plus vif intérêt. Il nous montra la loi belge calquée sur celle des grands pays limitrophes, qui ont des industries de même nature que nous. Plus loin, il définit ce que nous devons entendre par accident du travail, et quelles sont les différentes infirmités considérées comme étant la conséquence de ces accidents. La loi entraînera nécessairement l'examen des ouvriers avant leur entrée, dans un

établissement industriel. Il s'ensuivra naturellement le refus d'admission de quelques-uns. Quels sont, d'après le texte de la loi, les ouvriers qui bénéficient de la loi ? Il suffit pour cela, que l'ouvrier travaille par contrat, et qu'on ne puisse lui imputer aucune imprudence grave dans la genèse de l'accident. Pour avoir droit à une rémunération, il faut que la blessure entraîne une incapacité de travail de plus de huit jours; l'incapacité totale donne droit à une rémunération de 50 % du salaire; l'incapacité partielle à une indemnité variable. En cas de mort, les parents de la famille touchent une indemnité de 30 %.

Dans la même séance, M. Fierens nous montra d'intéressantes pièces anatomo-pathologiques et lut quelques aperçus sur la pathogénie de l'artério-sclérose.

Le jeudi 22 février, M. Devloo nous parla de la question brûlante d'actualité « l'Electricité en thérapeutique ».

Après nous avoir donné un croquis exact de l'histoire thérapeutique de l'électricité, il traita les principales méthodes que la thérapeutique actuelle utilise.

L'électricité galvanique, employée sous forme de bains galvaniques ou de courants galvaniques, par exemple, dans la période aiguë de certaines arthrites; l'électricité faradique, employée sous trois formes différentes dont la meilleure est sans contredit la brosse électrique, qui fait tant de bien dans la neurasthénie et la paralysie hystérique, puis, le bain faradique, qui se trouve indiqué dans la chorée; la question moins importante de l'électricité statique fut simplement effleurée à propos de la discussion du travail.

M. Kaisin, dans une communication très bien étudiée, montra, à propos des accidents du travail, que la loi n'est ni claire, ni exacte pour ce qui regarde la question de la hernie : une discussion très intéressante et très animée surgit sur cette question, et M. le Président intervint lui-même pour nous donner de judicieux avis.

A la séance du 8 mars, M. Van Nuffel fit une communication intéressante sur deux cas d'utérus bifides. La présentation des pièces donna surtout de l'intérêt à sa communication.

Le conférencier y exposa en quelques mots la pathogénie, bien connue à présent, des utérus bifides. M. le Dr G. Debaisieux démontra à la fin de la séance une coupe de la muqueuse d'un des utérus bifides, présentés par M. Van Nuffel. Celui-ci, à propos de la loi sur les accidents de travail, nous exposa ensuite l'organisation des assurances sur les accidents du travail dans la partie industrielle environnant Anvers.

M. Doussy, après avoir regretté que cette loi n'ait pas songé aux maladies professionnelles, émit le vœu que les médecins n'acceptent pas à des prix dérisoires la responsabilité et la charge médicale de certaines industries.

M. le Président apporta dans le débat des arguments tirés de sa longue expérience des sciences et de la vie médicales.

A la séance du 15 mars, plusieurs orateurs montèrent successivement à la tribune. M. le Président nous entretint d'abord de l'angine de Vincent, à propos d'un cas de cette affection qui s'était présenté le matin à sa clinique; des préparations des spiro-bacilles pathogènes furent présentées. Vint ensuite la démonstration par M. le Dr G. Debaisieux des pièces d'une fracture de la base du crâne par propagation de la fissure de la voûte. M. Buelens nous montra plusieurs pièces pathologiques provenant d'une cardiaque. Il nous retraça l'histoire de la malade et nous esquissa la pathogénie des lésions observées. Enfin, M. Lauwers nous montra un sac de hernie congénitale à double collet.

Votre rapporteur, dans la même séance encore, vous parla du traitement de l'insomnie par le trional, actuellement l'hypnotique le moins dangereux; c'est l'hypnotique des adolescents, des adultes et des vieillards, l'hypnotique sûr qui donne le bénéfice du sommeil dès le premier jour de son emploi, celui qui présente le moins d'inconvénients immédiats et à longue échéance, enfin, l'hypnotique de choix.

Le 29 mars M. Tits fit une étude complète de l'opothérapie. C'est une pratique employée de toute antiquité qui se confond, aux temps les plus reculés, avec les pratiques religieuses. L'école d'Alexandrie la fait rentrer dans la science médicale proprement dite. Hippocrate et ses disciples restreignent fort la médication par les organes qui prend un nouvel essor au début de l'ère chrétienne. Très en vogue chez les Romains, elle persiste pendant tout le moyen âge et arrive à son apogée à la renaissance où elle présente des accointances nombreuses avec la sorcellerie. La fin du XVIIIe siècle marque la période de décadence et de mort de l'ancienne opothérapie; elle n'avait été du reste jusqu'à cette époque qu'une médication absurde, exempte de base scientifique ou expérimentale.

La fin du XVIIIe siècle marque cependant le début de la période de préparation de l'opothérapie contemporaine.

Basée sur l'étude physiologique des glandes et sur l'expérience clinique, après l'incorporation de ces substances à l'organisme, l'opothérapie est devenue une véritable science. Citons la glande thyroïde si

bien étudiée, et dont l'application clinique est une des plus belles armes du thérapeute moderne, puis, les capsules surrénales, dont l'extrait actif, l'adrénaline, rend de nombreux services dans certaines opérations, outre d'autres opothérapies moins bien connues et moins fécondes en résultats cliniques, telles l'opothérapie testiculaire, pancréatique, ovarienne.

M. De Graeve nous dit dans la même séance quelques mots des courants à haute fréquence.

M. De Piro, dans la discussion du travail sur « le traitement de l'agrypnie par le trional », cita des cas malheureux survenus par son emploi. Votre rapporteur lui répondit que, dans ces cas malheureux très rares, il s'est agi d'individus à cerveau peu stable.

Le jeudi 5 avril, M. Barbry nous parla des tumeurs du larynx, à propos d'un enfant renvoyé de spécialiste en spécialiste pour des troubles de la voix et de la respiration qui, examiné à la clinique par M. le professeur Dandois, fut trouvé par lui porteur de « polype du larynx », selon l'expression consacrée; l'habile chirurgien fit du reste quelques jours après avec succès l'enlèvement de la tumeur par la laryngofissure après trachéotomie préalable. M. Barbry exposa les signes différentiels des diverses tumeurs laryngiennes et l'histoire de la maladie de l'enfant de la façon la plus intéressante.

Votre rapporteur improvisa dans la même séance une causerie sur les maladies vénériennes contractées à la veille d'un mariage : en cas de chancre mou, on autorisera le mariage après guérison du chancre nettement diagnostiqué, mais, en cas de doute, le plus léger soit-il, six semaines d'attente au moins seront exigées afin de savoir si les manifestations secondaires de la syphilis ne surviennent pas; les écoulements chroniques blennorragiques ne constituent pas d'obstacle au mariage, en général, s'ils ne sont pas gonococciques. En cas de chancre dur, le mariage doit être reculé à une date ultérieure : à trois ans pour la syphilis bénigne, à cinq ans pour la syphilis maligne.

M. le Président donna son avis sur les problèmes posés par le conférencier.

A la dernière séance du mois de mai, M. De Graeve nous parla des moyens modernes de diagnostic des affections du rein, question si intéressante et si actuelle, puis, l'élection du bureau pour l'année prochaine eut lieu.

M. le Président, avant de lever la séance, adressa un mot aimable à tous et des paroles d'encouragement à ceux qui allaient quitter l'Université.

Il me reste un devoir agréable à remplir : celui de remercier M. le professeur Dandois pour le zèle infatigable, avec lequel il a bien voulu présider nos séances pendant le courant de l'année, diriger et éclairer nos débats.

N'oubliez pas, Messieurs, que ce maître, malgré des occupations absorbantes et un travail intense, dont nous avons chaque jour l'occasion de recueillir les fruits à ses leçons théoriques et à l'hôpital, soustrait en quelque sorte quelques heures chaque semaine à un sommeil réparateur si bien mérité, pour venir parmi nous à la Société Médicale.

Travaillez donc, vous aussi, à l'exemple du maître, pour faire fleurir la Société Médicale, dont il est depuis de si longues années l'étoile qui guide, et le cœur qui dirige. Et votre travail, qui fera briller et grandir la Société Médicale, sera, je ne crains pas de le dire, la récompense la plus douce, que vous pourrez procurer à votre maître pour son dévouement.

TAAL EN KENNIS, Studentenvereeniging voor Nederlandsche Wetenschap.

Geneeskundige afdeeling.

SAMENSTELLING VAN HET BUREEL:

Voorzitter : Dr Aug. Fierens.
Ondervoorzitter : A. Fonteyne.
Schrijver : J. Sebrechts.

JAARVERSLAG

« Zoolang de Vlamingen geen volledig onderwijs in hunne moedertaal genieten, zullen de studenten die de Hoogeschool met hun diploma verlaten, bij hunne intrede in het werkelijk leven dadelijk, in een hoogst onaangenamen toestand gebracht worden. Hier te Leuven bestaat « Taal en Kennis » ons genootschap voor Nederlandsche wetenschap; daar worden voordrachten en besprekingen gehouden die voor eenieder begrijpelijk zijn; dit genootschap geniet ongemeenen bijval. Edoch, om doelmatiger werk te verrichten is het wenschelijk afdeelingen te stichten waar de studenten *hun* vak in 't Vlaamsch kunnen doorgronden.

De Geneeskundige Afdeeling van « Taal en Kennis » wil aan de behoefte voldoen de onontbeerlijke kennis eener Nederlandsche wetenschappelijke taal te bezorgen aan de studenten in geneeskunde. »

Ziedaar, in 't kort, de inhoud van den omzendbrief welke aan al de studenten in geneeskunde gestuurd werd. De aankondiging der aanstaande stichting van den nieuwen kring werd, met de meeste belangstelling en sympathie, door al de studenten onthaald, en onze hoogleeraren gaven hunne aanmoedigende goedkeuring te kennen.

't Was Maandag 15 Januari 1906 in de groote bovenzaal van het *Gildenhuis* dat *Taal en Kennis'* wakkeren voorzitter, heer hoogleeraar Frateur, verscheidene hoogleeraren, en eene menigte studenten waren opgekomen.

om de Geneeskundige Afdeeling in 't leven te roepen. Doktor Bauwens van Aalst, overtuigde Vlaamsche strijder en vurig studentenvriend, zou de werkzaamheden inleiden met eene voordracht over *Drinkwater op scheikundig en bacteriologisch gebied.* Dat dit belangrijk onderwerp met bevoegdheid werd afgehandeld, hoef ik hier niet te betoogen : Maar wat ons dien heuglijken avond nog meer genoegen deed, waren de enkele woorden welke hij ons over den Vlaamschen wetenschappelijken strijd toestuurde : kalme, bezadigde, praktische woorden om ons de strijdmiddelen aan te duiden, — vurige, geestdriftige woorden om ons tot den strijd aan te wakceren.

De Geneeskundige Afdeeling was dus gesticht. Dr August Fierens, hulpgeneesheer in 't Gasthuis, werd voorzitter en onder zijne ieverige leiding heeft de kring reeds degelijk werk verricht. Om iedereen toe te laten het zijne bij te brengen, werd er besloten, keer om keer, eene vergadering te besteden aan werken van Ontleedkunde en Physiologie, die meer in het bereik vallen der studenten van de candidatuur, afwisselend met eene vergadering besteed aan geneesmiddeleer, ziekteleer, enz., welke vakken het programma van het Doctoraat uitmaken. Op iedere vergadering zou er een verslag gemaakt worden over de ingekomen tijdschriften.

Nog slechts twee volle maanden scheidden ons van 't Paaschverlof. De lezer zal oordeelen of er, op zoo weinig tijd, goed werk verricht werd.

Van Dr Fierens kregen we eene voordracht over : *Ziek zijn en gezond zijn*, ten beste : zij droeg den stempel van eene grondige kennis der Algemeene Ziektenleer en van een scherpe analytische begaafdheid.

Deze twee kenteekens vinden wij overigens weer in een werk over *Uraemie*, dat hij later voordroeg : Ontleedkunde, werking en Physiologische Scheikunde der Nieren, Ziekteleer en Pathologische scheikunde der Uraemie, alles in een woord, werd in die ziekte grondig bestudeerd en met praktische wenken versierd ; het hoeft hier gezegd dat deze voordracht eene hoogst belangrijke bespreking uitlokte aan welke de Heeren Dr Van Laethem, A. Fonteyne, Bruynoghe en De Schutter deelnamen.

Een ander merkwaardig werk werd geleverd door den Heer Arthur Van Huffelen. Het heette : *Neuronen.* Voor ons die het geluk hadden de prachtige colleges van Prof. Van Gehuchten over Zenuwleer bij te wonen is het een waar genoegen nu en dan een bondige samenvatting te mogen hooren van de zoozeer bekampte Neuronenleer, en van de nieuwe ontdekkingen welke gedurig nog op het gebied der zenuwleer gedaan

worden. Het genoegen is nog grooter wanneer al die boeiende wetenschap ons in goed Nederlandsch wordt voorgedragen.

Volgens onze bescheidene meening is het werk van den Heer Van Huffelen een uitstekende vlaamsche verhandeling over den tegenwoordigen toestand der neuronenkwestie (1).

De Heer Alfons Janssens handelde over de *Geschiedenis van het Hypnotisme*. Deze voordracht diende als voorbereiding tot die van den heer Dr Deckx, waarover wij verder spreken. Het Hypnotisme in de Oudheid, het Dierlijk Magnetisme en zijne beoefenaars, van zijnen oorsprong tot het hedendaagsche Hypnotisme, dit alles werd klaar en duidelijk door den Heer Janssens verteld.

Wij kregen nog te hooren : *De Physiologie der spijsvertering* door den heer Leo Lambrechts : eene volledige verhandeling over maag en ingewanden in opzichte ontleedkunde, weefselleer en physiologie.

Verder eene voordracht over *Beenderenleer*, door den heer Alfons Sterckx : het was een ware schat geneeskundige vakwoorden.

Alvorens deze droge opsomming te sluiten moet ik nog een woordje zeggen over de zoo merkwaardige *Causerie* van Dr Deckx van Antwerpen. Talrijk waren de studenten in geneeskunde naar de Landbouwschool gekomen om zijn belangvol onderwerp *Hypnotisme en Psychothérapie* te aanhooren. Het is me niet mogelijk in dit jaarverslag den spreker te volgen in zijne puike rede zoo rijk aan voorbeelden, anecdoten en... lustige vertellingen. Het voor en tegen van Hypnotisme en Psychothérapie, de verschillende methoden, dit alles wist hij voor ons allen in volle daglicht te stellen.

Ziedaar de voornaamste voordrachten welke den leden van den Geneeskundigen Kring gedurende het verloopen schooljaar te beurt vielen. De Geneeskundige Afdeeling van Taal en Kennis mag fier op de eerste dagen van haar bestaan terugblikken (2).

Moge de jonge kring al meer en meer bijval en ondersteuning bij studenten en hoogleeraren genieten.

JOZ. SEBRECHTS.

(1) Het werk met de bevoegde platen werd opgenomen in de Handelingen van het zevende Studentencongres te Gent.

(2) Om niet te langdradig te worden heb ik niet gewaagd van het overzicht der tijdschriften dat soms eene ware voordracht mocht heeten; dit deel onzer vergaderingen is niet het minst leerzaam en belangwekkend.

Afdeeling Wijsbegeerte en Letteren.

De drang tot specialiseering deed het bestuur van *Taal en Kennis* beslissen eene afdeeling te stichten voor elke faculteit. Het jaar was al ver gevorderd. Toch konden we den 13 Februari onze openingszitting houden. Het bestuur der afdeeling werd samengesteld uit: Dr Leo Vander Essen, voorzitter; E. H. Karel Elebaers, ondervoorzitter; J. Van Gorp, schrijver.

Op die vergadering hadden we 't genoegen onze algemeene voorzitter, hgl. Frateur, en hgl. Noël te begroeten. De hoogere overheid der hoogeschool schonk ook zijn goedkeuring aan ons werk.

Hgl. Frateur zette ons aan tot krachtig werken. De wetenschappelijke beweging, zegde hij, zal de redding van onze Vlaamsche beweging zijn.

De Voorzitter der afdeeling Dr Leo Vander Essen nam daarop het woord en hield ons eene merkwaardige voordracht over *De belgische handelsgeschiedenis tot aan de opkomst der gemeenten* (XIIIe *eeuw)*. Deze goedgedocumenteerde en klaar uiteengezette studie verwierf ons de sympathie en medewerking van de studenten der faculteit wijsbegeerte en letteren. Zij gaf immers de belofte van immers nuttig en ernstig werk.

Gezien de weinige weken die ons overbleven vóór Paschen hebben we toch veel werk kunnen verrichten.

J. Bernolet gaf ons twee voordrachten over *den oorsprong der Nederlandsche taal.*

De E. H. Prims kwam ons spreken over *de opvatting der geschiedenis van hgl. Lamprecht,* de baanbreker der ekonomische geschiedenis.

J. Grietens handelde over *Gallicismen* en maakte er eene practische les van voor de aanhoorders.

De E. H. Prims kwam nog eens aan 't woord om het laatste werk van hgl. Lamprecht over *Weltanschauüng* (philosofisch-historische) te ontleden en het te situeeren onder de andere geschiedkundige theorieën.

De voordrachten waren gevolgd van ernstige besprekingen en vragen om uitleg. Dr Vander Essen, J. Grietens. E. H. A. Boon, Ph. Van Isacker, E. H. Prims. E. H. G. Simons namen er deel aan.

Dit jaar heeft getoond dat onze afdeeling niet alleen leefbaar is maar ook hare plaats mag hebben onder de bloeiende vereenigingen voor wetenschap aan de Leuvensche Hoogeschool.

DE VOORZITTER,
Dr LEO VANDER ESSEN.

De schrijver,
J. VAN GORP.

Afdeeling : LANDBOUWKRING.

SAMENSTELLING VAN HET BUREEL.

Eere-Voorzitters : Hoogeerwaarde Heer J.-B. ABBELOOS, eererector magnificus; Hoogeerwaarde Heer A. HEBBELYNCK, rector magnificus.

Voorzitter : Heer hoogleeraar J.-L. FRATEUR.

Ondervoorzitter : Heer H. VAN ORSHOVEN.

Schrijver : Heer C. GARMYN.

Hulpschrijver en boekhouder-schatbewaarder : Eerw. Heer J. VANDENBROECKE.

JAARVERSLAG.

In de eerste zitting waarop de verslaggever, en de heer Hector Van Orshoven en Eerw. heer Jozef Vandenbroecke, wederzijds tot ondervoorzitter en schat- en boekbewaarder gekozen werden, hadden wij eerst het genoegen onzen weerdigen voorzitter, heer hoogleeraar Frateur, de leden het doel van den Vlaamschen Landbouwkring te hooren herinneren, en ze daarbij nog aan te zetten om hunne werking te staven en uit te breiden. Het nut dat de Kring zijne leden toebrengt staafde hij door de getuigenissen der gewezen schrijvers, de Eerw. heer Colpaert en heer J. Sebrechts : « Alleen door de oefeningen van den Vlaamschen Landbouwkring zijn wij thans in staat, om zonder schande ervan af te komen in 't geven van Vlaamsche voordrachten. » Hij zette de leden aan tot het lezen, bestudeeren en het samenvatten van de grondstof der menigvuldige revuen en tijdschriften van den Kring. Daarna boeide ons nogmaals onze dierbare voorzitter door zijne zoo belangrijke als leerrijke voordracht over *'t Brabantsche trekpaard in 't algemeen beschouwd.* Van de bakermat en de betwiste aloude oorspronkelijkheid heen, leidt

hij ons door de geschiedenis en schetst ons de toestanden af waarin het Brabantsch trekpaard te kampen had tegen Arabische en Engelsche kruisingen. Het huidig verbeteringsstelsel, de ongehoorde prijsstijging en de reeks lauweren, van af Brillant die den eersten prijs behaalde in den prijskamp te Parijs tot aan Kève d'Or, stelde hij ons allervatbaarst voor bij middel van belangrijke statistieken. Tegen een nakend gevaar voor onzen bloeienden paardenhandel, wijst hij op de verbetering gesteund op 't voortbrengen der grootste hoeveelheid mekanische kracht.

In de volgende zitting handelde de eerw heer J. Van den Broecke over *Vee- en Paardenkweek in de Westvlaamsche Polders*. Schier uitsluitend merriën worden daar gevonden, welke door veredeling, van hunnen kant veel meehelpen tot den voortteelt. Hij stelt ons gansch op de hoogte met de voederwijze van de hoornbeesten en de paarden gedurende Winter en Zomer, en sluit met den wensch daar ook wellicht de rationeele voedering te zien toepassen.

Het *Zoniënbosch* was het onderwerp eener welverzorgde voordracht van den heer Van Orshoven, ondervoorzitter. De historieke kant, de vroegere groote uitgestrektheid en de oorzaak zijner versmelting tot 5000 hectaren schetste hij ons voor oogen. De inrichting van 't bestuur en de taak der ambtenaars zette hij ons uiteen. Hij spreekt ons nog over den beukeboom, daar meest gevonden, over de bijzondere zorgen voor de jonge olmen, over de vernieuwing der boomen, den prijs en de waarde der verschillige houtsoorten alsook over de jacht, aan de kroon behoorende, en de vischvangst.

Op 12 December greep eene buitengewone zitting van den Kring plaats. Na een inleidend woord van onzen heer Voorzitter, nam hoogleeraar Vliebergh het woord en schetste ons de *Landbouw in België sedert 1830* af. Met zijne welgekende klaarheid en bondigheid laat hij ons den technischen vooruitgang bestatigen. De hoeveelheid aller gewassen, alhoewel in oppervlakte verminderd, is nochtans in opbrengst vermeerderd. Paardenkweek stelt ons Belgie op eersten rang en de boternijverheid bloeit er reeds; de weiden worden vermeerderd en het aanleggen van landwegen neemt grootere uitbreiding. Om nog meer degelijk maatschappelijk werk te verrichten vordert hij de bijdrage van allen in 't opmaken van monographiën over hoeven en gemeenten. Hij wenscht ook het Landbouwkrediet, waarvan de noodzakelijkheid zich hier meer dan in Frankrijk en Duitschland laat gevoelen, stevig ingericht te zien, en verbetering te zien brengen in de pachtkwestie.

Een doorslaand bewijs der verbetering : « zelfs de aloude menschen

« laudatores tempori » zijn het eens om te beweren dat kleine boeren en werklieden thans goede tijden beleven. »

Over *Nuttige en schadelijke insekten* werd eene voordracht gehouden door den heer Honoré. Met behulp zijner prachtige verzameling miek hij ons nader bekend met die kerfdieren, en na het venijn aangewezen te hebben gaf hij ons de heelingszalf, namelijk de middels tot verwering der schadelijke insekten en tot bewaring der nuttige.

De heer D. Verhaegen onderhield ons ook over *Boomteelt*. Fruitteelt heeft sedert jaren veel vooruitgang gedaan, én door de leergangen over boomteelt én door het aangroeiend verbruik.

Eene verhandeling over de *hoenderteelt tot eiervoortbrengst*, was het onderwerp van den verslaggever. De beste en geschiktste wijze ter verbetering en heropbeuring van de ontaarde boerenkip wierdt voor oogen gesteld. Men dient gedurig de beste leghennen onzer inlandsche rassen uit te kiezen, om alleen daaruit voort te kweeken.

Eene uitgebreide studie over de *plantenziekten*, in verband met de landbouwgewassen, werd ons voorgedregen door den heer A. Vanden Noordgate, die ons de oorzaak en de beschrijving der cryptogamische ziekten geeft.

De hoogst belangwekkende studie over *weerkunde* werd ons door den heer M. Jans, landbouwingenieur voorgedragen. De hoofdgedachte was de beschrijving van 't klimaat eener gematigde luchtstreek, zooals Belgie met toepassing der drie faktoren die de oorzaak en 't gevolg uitmaken van 't klimaat.

Als *hondenvriend* trad de heer U. Blommaert op, en gaf ons als dusdanig praktische wenken ter hunner opvoeding, verzorging, uitwendige behandeling en verkoop.

De heer landbouwingenieur J. Vanhoudenhove vergastte ons met eene allerpuikste voordracht over *suikerfabrikatiën*, en legde ons de volledige bewerking der suikerbeeten in deze fabrieken voor oogen.

De leerrijke en grondige voordracht van onzen ievervollen voorzitter heer hoogleeraar Frateur, over *veekweek* diende tot slot en tot kroon van onze werkzaamheden gedurende het academisch jaar 1905-1906. In den veekweek, die maar eene afdeeling is van de veeteelt, kunnen wij nog veel verbeteren, zegt geachte spreker. Hij doet ons op klare en eenvoudige wijze zijne zienswijze nopens dit zeer belangrijk vraagstuk uiteen.

Ten slotte herinnerde hoogleeraar Frateur aan al het goede door den Kring reeds verricht en bedankte de leden en 't bestuur voor hunne

regelmatige en ieverige medewerking. Door M. Van Orshoven werd de dank en de diepe genegenheid van al de leden ten opzichte van onzen gevierden voorzitter vertolkt.

Wij betuigen ook onzen dank aan de Overheid der katholieke Hoogeschool, aan 't bestuur van *Taal en Kennis*, eene wetenschappelijke samenwerking, waaraan de Landbouwkring zich in dit jaar heeft aangesloten, alsook aan onze ieverige voorgangers die den Kring hebben doen bloeien, en aan allen die den voorspoed van den Kring behertigen, met de zoete overtuiging te koesteren dat den Landbouwkring ook dit jaar onder de ernstige studiekringen der Hoogeschool gerekend mag worden.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

COMPOSITION DU BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1905-1906.

Président : M. MABILLE, professeur, membre de la Chambre des représentants.
Vice-président : M. Pierre HARMIGNIES.
Secrétaires : MM. Jules BOEVER et Albert JANSSEN.
Membres : MM. Louis D'HARVENG et Joseph INDEKEU.

Membres : L. Braffort, P. Boever, Fr. Bastin, Ch. Claes, Ch. Derbaix, Arm. Decerf, de Gailly, L. Damen, Desguin, Delbeke, Jos. De Cordes, K. De Beul, Alf. Dorff, Ch. De Romrée, De Dorlodot, Dupont, M. Everaerts, P. Ferminne, P. Gendebien, Goffin, Gelders, M. Geuens, P. Hertoghe, J, Hublet, J. Janssen, P. Jeanty, Junes, E. Lefèvre, R. Lebbe, Le Boubrye, K. Liebaert, A. Loval, H. Lagae, Melchior, W. Melbers, P. Melbers, E. Mat, X. Michaëlis, K. Nothomb, P. Neut, Nalgen, E. Orban de Xivry, P. Orban, J. Overloop, J. Prihaertz, A. Paqué, H. Pierlot, H. Roters, Rensonnet, Raedts, M. Roland, H. Stuyck, Schaetzen, R. Stas, P. Scheys, Simienstri, P. Taymans, Van Bellingen, Ch. Van Pee, H. Vinckenbosch, abbé Van Assche, L. Vitry, Edm. Vitry, Van Biesem, Verhelst.

RAPPORT
sur les travaux de la SOCIÉTÉ D'ÉMULATION pendant l'année académique 1905-1906, présenté par M. Alb. JANSSEN, secrétaire.

MESSIEURS,

La Société d'Émulation, fondée en 1853, entre aujourd'hui dans sa cinquante-quatrième année. Cette longue durée et la vitalité toujours renaissante de notre société prouvent suffisamment l'utilité qu'elle présente. L'année écoulée a été fertile en travaux d'ordres variés.

Le premier en date fut celui de M. Edm. Vitry, élève-ingénieur, sur les projets maritimes d'Anvers. Avec beaucoup de clarté, il vulgarisa les questions techniques que soulèvent les rectifications à apporter au régime fluvial de l'Escaut. Ces rectifications sont nécessitées par les difficultés que la navigation rencontre à présent. D'autre part, l'encombrement du port par suite de l'extension toujours croissante de notre commerce maritime demande des installations nouvelles. Pour remédier à cet état de chose, le gouvernement a proposé un double travail : d'abord le détournement d'une section de l'Escaut, en creusant un nouveau lit qui reliera directement Anvers à Lillo. De la sorte, trois coudes dangereux disparaissent, et plusieurs kilomètres de nouveaux quais en eau profonde, peuvent être établis. Le second travail consiste dans le creusement d'un canal avec darses, dont la construction successive permetttra de faire face à tous les développements de la navigation. M. Vitry nous exposa également le schema des autres projets.

L'exécution de ces différents travaux demande nécessairement une emprise sur les terrains affectés à la défense militaire de notre métropole commerciale. Votre rapporteur eut l'honneur de vous exposer ce second aspect de la question. L'enceinte actuelle d'Anvers, établie il y a une quarantaine d'années, est devenue trop étroite : la population a considérablement augmenté et les installations maritimes nécessitent une grande superficie de terrain. D'autre part, le système de défense n'est plus suffisamment nouveau pour pouvoir opposer une résistance sérieuse. Dans ces conditions, un déplacement s'impose. Ne pas remplacer serait imprudent. La Belgique, il est vrai, est un pays neutre; mais cette neutralité n'implique pas le désarmement. Nous n'avons pas le droit d'attaquer, mais nous avons le droit et le devoir de nous défendre. Le désarmement n'est encore qu'un beau rève, car les dépenses militaires de l'étranger, prouvent que l'heure de sa réalisation n'a pas encore sonné. Il faut donc fortifier Anvers, qui doit servir d'appui et de refuge à l'armée de campagne.

Une question d'ordre social fut traitée lors de la troisième réunion. M. Jules Boever étudia les retraites ouvrières. Il nous fit tout d'abord l'exposé des principales dispositions de la loi belge en la matière. En 1902, on comptait 4734 sociétés de retraite, comprenant environ 600,000 affiliés. Ces résultats pourraient être meilleurs. En Allemagne. tout ouvrier est obligé de s'affilier à une caisse d'assurance visant à la fois les accidents, l'invalidité et la vieillesse. L'introduction de ce régime en Belgique n'est pas compatible avec l'esprit de liberté qui anime les

Belges. Aussi le conférencier préconisa-t-il une solution mixte, consistant dans l'obligation pour tout enfant fréquentant une école de s'affilier à une caisse de retraite. Sorti de l'école, il recouvrera sa liberté. Il admit aussi la contribution patronale obligatoire. Ces solutions, notamment la contrainte de l'assurance scolaire furent vivement combattues par M. Demay.

Le 11 janvier M. Alf. Dorff nous conta ses impressions de voyage en Ecosse, où il eut l'occasion d'étudier la vie universitaire des étudiants écossais. Fait intéressant à noter et qui dénote bien l'esprit pratique des Anglos-Saxons : les examens ont lieu en mars et pendant les mois d'été, les étudiants en droit se rendent comme stagiaires chez un avocat ou chez un notaire, les ingénieurs dans une usine. Les ressources financières sont grandes : l'université d'Edimbourg a un budget annuel de 2,300,000 fr. Elle dispose d'un capital de 30,000,000 fr. La vie estudiantine est très active et très autonome.

M. l'abbé Van Assche, étudiant en sciences commerciales, nous présenta une étude sur le commerce extérieur belge. A première vue, les statistiques dénotent une brillante activité. Quant au chiffre d'affaires, nous occupons le cinquième rang. Cependant, il ne faut pas nous illusionner. Allemands et Américains nous font une concurrence chaque jour plus âpre, grâce à l'organisation systématique de leurs industries, sous la forme de cartels et de trusts. L'industriel belge reste encore trop individualiste. Envisageant l'opportunité d'une marine marchande nationale, M. Van Assche nous apprend que les 9/10 de nos transports sont faits par navires allemands et anglais. D'où un bénéfice annuel évalué à cent millions pour l'étranger.

Le pacifisme, tel fut le sujet abordé par M. Dupont. L'idéal pacifiste fut formulé une première fois par la religion Babiste, née en Perse, au début du XIXe siècle. La guerre disparaîtra lorsqu'il n'y aura plus de différences de race, de religion... entre les peuples. Plus de patriotisme local. Cette notion précisée, quels sont les arguments en faveur du pacifisme? 1. La guerre est ruineuse même pour les pays victorieux. 2. Les charges budgétaires provenant des dépenses militaires permanentes écrasent les grandes nations européennes. 3. Souvent ce ne sont pas ceux qui ont le droit pour eux qui l'emportent. Autrefois, le patriotisme se limitait à une ville ou à une province, Il s'est déjà élargi : il faut arriver au patriotisme européen pour finir par le patriotisme planétaire! Comment y parvenir? L'hypothèse actuelle ne permet pas le désarmement général, l'arbitrage ne porte pas sur les intérêts vitaux, formule

très élastique. et la grève des réservistes a peu de chance de rencontrer beaucoup d'adhérents. Les adversaires du pacifisme comptent des personnalités éminentes, tels : Nietsche, Jules Lemaître et Brunetière. La guerre, disent-ils, est inhérente à la nature de la société humaine, et c'est en outre, une école de renoncement et de sacrifice. Les sympathies de M. Dupont vont vers l'idéal pacifiste. Seulement, sa réalisation doit être l'œuvre du temps.

Conformément à une tradition établie de longue date, la Société d'Emulation eut l'honneur de voir paraître à sa tribune, un orateur étranger, en la personne de M. Valentin Brifaut, avocat, et dont la réputation comme conférencier n'est plus à faire. Il nous parla des résultats de l'enquête congolaise, et fit bonne justice des attaques dirigées contre les missionnaires catholiques belges, ces hommes de dévouement, qui, pour propager la doctrine du Christ, n'hésitent pas à faire les plus grands sacrifices, fût-ce celui de leur vie. Un examen détaillé du régime foncier et du régime des impôts dans notre future colonie, intéressa vivement le nombreux auditoire venu pour entendre la parole éloquente de M. Brifaut.

M. Pierre Harmignies traita du divorce. Quelle est la thèse catholique? Le divorce est funeste parce qu'il est contraire à la famille qui est la base de l'Etat. La doctrine adverse défendue par les frères Margueritte, se résume en ces mots : l'homme, être libre, ne peut enchaîner sa liberté par les liens du mariage. D'ailleurs, le mariage est un contrat bi latéral : si l'une des parties manque à ses engagements, pourquoi l'autre ne pourrait-elle faire annuler ce contrat. De plus, dans l'intérêt des enfants comme de celui des époux, il est désirable que les unions puissent être dissoutes. Donc, il faut le mariage libre, la volonté de l'un des conjoints suffisant pour obtenir le divorce. M. Pierre Harmignies refuta vivement ces arguments, et conclut avec beaucoup de justesse, que si tant d'unions sont malheureuses, c'est que les questions d'intérêt l'écartent trop souvent le respect des principes chrétiens. Les devoirs envers les enfants doivent primer tout.

Nos travaux furent cloturés par un travail de M. Léon Vitry, sur « L'instruction obligatoire. » Il justifia d'abord le principe de la liberté d'enseignement. Les parents ont pour devoir de veiller à l'éducation physique et morale de leurs enfants. A tout devoir, correspond un droit. Le père de famille a donc le droit de faire instruire ses enfants, comme il l'entend. Malheureusement trop souvent, le père néglige son devoir. L'Etat doit donc intervenir pour l'y forcer. D'autres motifs

l'exigent encore : 1. Une démocratie saine demande des citoyens instruits. 2. L'ignorance mène aujourd'hui au paupérisme. 3. L'école empêche le vagabondage ou le travail prématuré à l'usine. A l'effet de concilier ces deux droits, celui du père de famille et de l'Etat, M. Vitry formula la conclusion suivante : établissement de l'instruction obligatoire, mais en créant des écoles libres en nombre suffisant, pour que la liberté de conscience du père de famille soit respectée. Ce travail suscita une discussion des plus animées. La thèse de M. Vitry était en sorte un compromis : il admettait le principe de l'obligation, tout en restreignant son application aux seules communes où les droits de la conscience seraient sauvegardés. Le principe même de l'obligation fut combattu au nom des droits du père de famille. M. Harmignies contesta l'opportunité du régime obligatoire en Belgique, le nombre des illettrés devenant infimes. Mieux vaut la liberté dans l'hypothèse actuelle.

Les travaux énumérés ont tous été l'objet de discussions, qui parfois furent des plus chaudes. Sans doute, ils sont d'ordre très divers, mais notre but n'est pas de faire œuvre scientifique ; nous voulons avant tout fournir à nos membres l'occasion de s'exercer au maniement de la parole en public. Mieux que toutes autres, des questions d'actualité, et faisant l'objet de discussions journalières dans la presse, se prêtent à une discussion aisée, parce qu'elles ne nécessitent pas une longue préparation.

En terminant, nous tenons à exprimer à M. le professeur Mabille, nos sentiments de profonde gratitude, pour le dévouement avec lequel il préside depuis tant d'années la Société d'Emulation. Il nous permettra aussi de lui dire combien vive est notre reconnaissance pour l'intérêt qu'il veut bien porter à nos travaux et à nos discussions.

Le Séminaire Américain de Louvain.

Fondé en 1857 par plusieurs prélats des États-Unis, sous le haut patronage de S. É. le Cardinal-Archevêque de Malines et de Nosseigneurs les Évêques de Belgique, le Séminaire Américain a eu, dès l'origine, pour but de fournir aux nombreux diocèses de l'Amérique du Nord un clergé pieux et instruit (1). La situation exceptionnelle de Louvain permet aux jeunes gens de Belgique et des pays voisins de suivre sans difficulté leur attrait pour les missions en même temps qu'elle donne aux Américains d'origine un moyen commode d'acquérir une formation ecclésiastique que souvent ils ne pourraient trouver dans leur propre diocèse, faute de séminaire établi. Au surplus, les jeunes gens qui, parvenus à la fin de leurs études théologiques élémentaires, se sentent des aptitudes spéciales pour les études supérieures sont admis à fréquenter à l'Université catholique les cours de théologie et de droit canon et à conquérir les grades académiques.

Dès 1861, les Évêques réunis au Concile provincial de Cincinnati se plaisaient à proclamer les services que l'institution nouvelle avait rendus à l'Église, depuis quatre ans qu'elle existait, et se félicitaient de l'envoi des onze premiers missionnaires sortis de Louvain.

Peu de temps après, au deuxième Concile plénier de Baltimore (1866), l'épiscopat américain accentuait ses éloges et constatait que le séminaire, depuis sa fondation, avait fourni au-delà de cinquante prêtres. Au troisième Concile de Baltimore (1884), les anciens élèves de Louvain comptaient parmi les Pères du Concile deux archevêques et six évêques qui, avec les trois cents prêtres répandus de l'Est à l'Ouest des États-Unis, attestaient la vitalité de l'œuvre modestement commencée un quart de siècle auparavant. Depuis lors, la marche ascendante ne s'est pas ralentie, et, à l'heure qu'il est, le Séminaire Américain a fourni à la hiérarchie ecclésiastique quatre archevêques, onze évêques et plus de sept cents prêtres qui font bénir par des milliers de bouches le pays qui leur a préparé leurs pasteurs.

(1) Les vues de l'Épiscopat américain en choisissant Louvain ainsi que les débuts du nouveau Séminaire ont fait l'objet d'un article détaillé dans l'*American Ecclesiastical Review*, Mars 1897.

Les vastes bâtiments de l'ancien collège d'Aulne fondé en 1629 par Dom Edmond Jouvent, abbé d'Aulne, près de Thuin, en Hainaut, ont servi pendant de longues années à abriter les professeurs et les étudiants du Séminaire Américain. Toutefois, dès l'année 1888, diverses constructions nouvelles y ont été successivement ajoutées : l'année qui vient de s'écouler a vu remplacer l'ancien refuge de l'abbaye d'Aulne par un bâtiment aux larges proportions permettant de recevoir désormais un contingent de 150 étudiants.

Depuis huit ans s'est pleinement réalisé le vœu que les Évêques Américains avaient émis lors de la création du Collège : c'est, en effet, l'Université catholique qui donne aux futurs missionnaires l'enseignement théologique approprié aux nécessités de l'heure présente. Ce cours, au début, d'une durée de trois ans vient d'être porté à quatre ans.

A la demande de l'Épiscopat Américain, un cours bisannuel de Philosophie vient d'être établi au Séminaire Américain. M. l'abbé P. De Strycker, docteur en philosophie thomiste et prêtre de l'archidiocèse de Malines, a été nommé professeur de philosophie en première année avec les cours d'économie sociale pour les élèves des deux années. M. l'abbé Lemaire, docteur en sciences morales et historiques, a bien voulu se charger de donner aux élèves des deux années, deux cours d'archéologie par semaine. M. l'abbé Masson, Vice-Recteur du Collège Américain, a bien voulu ajouter aux cours de théologie pastorale et de liturgie qu'il professe avec tant d'autorité pour les étudiants en théologie, des cours de patrologie, de pédagogie, d'éloquence sacrée et de latin pour les étudiants en philosophie. Enfin M. le chanoine Laminne a gracieusement consenti à ajouter aux leçons de métaphysique qu'il professe à l'Université et que les étudiants du Collège Américain fréquentent, une heure d'exercices pratiques en faveur des susdits étudiants.

Les demandes d'admission au Séminaire Américain doivent être adressées directement, avec pièces à l'appui, au Recteur du Séminaire, M. le chanoine De Becker, professeur de droit canon à l'Université catholique, rue de Namur, 112, à Louvain.

—

APPENDICE

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

DISCOURS

prononcé au grand auditoire du Collège du Pape Adrien VI, le 16 octobre 1906, jour de l'ouverture des cours, après la messe du Saint-Esprit, par Mgr HEBBELYNCK, Prélat de la Maison de S. S., Protonotaire apostolique a. i. p. Recteur magnifique de l'Université.

MESSIEURS LES PROFESSEURS,
MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

C'est une grave et touchante parole de nos Livres Saints qui nous dicte le début de ce discours inaugural : « *Mementote praepositorum vestrorum... quorum intuentes exitum conversationis imitamini fidem.* Souvenez-vous de ceux qui furent vos chefs... et considérant quelle a été la fin de leur vie, imitez leur foi » (1).

Que notre première pensée aille donc aux deux hommes éminents qui furent pour nous des chefs aimés et vénérés : S. E. le Cardinal Goossens, Archevêque de Malines, et Mgr Abbeloos, Recteur magnifique honoraire de notre Université.

Ces deux noms, Messieurs, ne symbolisent-ils pas la double mission que la Providence a assignée à notre Institution : la recherche de la vérité scientifique et la formation religieuse de la jeunesse universitaire? « Cette œuvre n'a d'autre but que la gloire du Fils de Dieu par la conservation du précieux don de la foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique » (2). NN. SS. les Évêques de Belgique définissaient naguère en ces termes l'idée maîtresse qui devait présider à la fondation de notre Université. Elle fut admirablement comprise par notre regretté Archevêque, le Cardinal Goossens. Son zèle des intérêts religieux, si universellement apprécié dans le pays, s'appliquait avec une prédilection marquée aux œuvres d'enseignement catholique; il a été célébré en termes d'une haute éloquence par l'auguste prélat qui, choisi dans nos rangs, fut appelé à recueillir la lourde succession de l'éminent Primat de Belgique.

(1) *Hebr.* XIII, 7.
(2) Prière à la Patronne de l'Université.

Avec Mgr Mercier nous nous plaisons à adresser au vénéré défunt cet émouvant adieu : « Bon et fidèle serviteur du Christ Jésus, par reconnaissance nous prierons pour vous, sans doute..., mais, par reconnaissance, aussi, nous vous bénissons...

Au nom de ces milliers d'enfants que vous avez arrachés à l'ignorance religieuse, de cette phalange de jeunes gens et de jeunes filles qui vous doivent leur formation intellectuelle et morale et assurent au pays une forte génération chrétienne, soyez béni » (1).

La mémoire du Cardinal Goossens sera surtout en bénédiction à l'Université catholique, à laquelle, dès le début de son épiscopat, il promettait « la meilleure part de son dévouement et ses premières sollicitudes » (2). A maintes reprises il voulut l'honorer de sa visite, tantôt pour venir admirer ses installations nouvelles, tantôt pour couronner ses docteurs, tantôt pour rehausser de sa présence ses festivités religieuses et ses solennités académiques. C'est la gloire et la prospérité de l'*Alma Mater* qui fut sa suprême préoccupation. La dernière fois que nous eûmes le bonheur d'être reçu en audience dans son palais archiépiscopal, il daigna nous faire une communication confidentielle dont la mort a levé le secret et que la gratitude nous oblige à ne point passer sous silence. Ses ouailles s'apprêtaient à fêter les vingt-cinq années d'épiscopat de Mgr Goossens et déjà, de divers côtés, des propositions lui étaient faites pour la célébration de ce jubilé. Faisant allusion à ces préparatifs : Je ne désire aucune manifestation qui s'adresse à ma personne, nous dit Son Eminence; mon vœu le plus cher serait de voir consacrer l'anniversaire de mon élévation à l'épiscopat par une fondation scientifique à l'Université de Louvain; pourvu toutefois, ajouta-t-il avec une visible émotion, qu'il entre dans les vues de la Providence de prolonger mes jours jusque là. — Ce fut la dernière parole que nous recueillîmes de ses lèvres.

La Providence en avait disposé autrement; c'est au Ciel que le saint Archevêque allait fêter bientôt le couronnement de sa carrière épiscopale. Les vœux qu'il faisait ici-bas pour la prospérité de l'*Alma Mater*, ne sauraient demeurer stériles; déposés au pied du trône du Très Haut, ils seront une source de bénédictions pour l'institution qui fut l'objet de ses suprêmes sollicitudes.

(1) Oraison funèbre de S. E. le Cardinal Goossens.
(2) Discours prononcé à l'occasion du Cinquantenaire de l'Université, 1884.

Le développement de la vie scientifique au sein de l'Université, telle fut aussi la pensée dominante du rectorat de Monseigneur Abbeloos; mais, de même que pour le Cardinal Goossens, la sauvegarde de nos intérêts religieux était inséparable de nos progrès intellectuels, de même pour Mgr Abbeloos, notre vie scientifique devait trouver son complément indispensable dans la pratique de la vie chrétienne. Cet idéal se traduit dans tous ses discours, comme dans les actes les plus marquants de sa carrière rectorale; de là les grands instituts dus à son initiative; de là les chaires nouvelles créées en dehors des programmes officiels; de là les multiples associations destinées à fortifier et à seconder l'action commune dans l'ordre intellectuel, religieux et moral. Dès la première année de son rectorat, il faisait connaître ses vues, au cours d'une solennité qui réunissait autour de sa personne les maîtres et les élèves de l'Université, ainsi que l'association des anciens étudiants. Dans ce programme, il s'inspirait de l'idée même qui donna naissance à notre institution, de notre histoire nationale et de nos traditions académiques : « L'association, disait-il, est la force vive de la terre, elle est le levier providentiel de toutes les grandes entreprises, la source de toutes les grandes œuvres. L'Université Catholique est une de ces œuvres, issue d'une fécondité qui ne se repose pas et basée sur l'unité qu'engendre la foi et que cimente la charité...

Nous appartenons à cette école vraiment nationale qui, après avoir été, sous tant de dominations étrangères, la cité commune des intelligences en notre pays, et avoir ainsi puissamment concouru à la conservation du caractère du peuple belge, tient à honneur de demeurer fidèle aux meilleures traditions de la Nation et verse, chaque année, sur le sol de la Patrie un flot de générations nouvelles, dévouées de cœur et d'âme à leur foi et à leur Roi, toutes attachées à notre pacte fondamental et à nos libres institutions... Nous sommes, je le dis bien haut, tout en demeurant fidèles aux glorieux principes de la foi chrétienne, des hommes de progrès et des hommes de notre temps. Nous saluons avec bonheur toutes les conquêtes du génie humain dans tous les domaines; nous accueillons à bras ouverts tout ce qui peut contribuer à l'avancement et au bonheur de l'humanité... En ouvrant les yeux à la lumière qui rayonne du Golgotha, nous n'entendons pas les fermer à la lumière qui découle de la raison et jaillit de l'étude de la nature; tenant par deux anneaux la chaîne de la vérité, nous cherchons par le travail de la pensée, l'harmonie de cette double lumière dans une synthèse

supérieure où sont pleinement sauvegardés les droits de la raison et pleinement respectés les droits de Celui qui est la Vérité même » (1).

Messieurs, si je me suis cru autorisé à prolonger cette citation, c'est parce qu'elle abonde en nobles pensées et en graves leçons ; c'est aussi et surtout, parce que l'auteur de cette page magistrale s'y reflète tout entier, avec son âme virile, sa féconde initiative, sa franche et chrétienne indépendance. En esquissant le programme de son rectorat, il en a du même coup retracé l'histoire.

Puisse la grande idée qui le guida lui survivre toujours parmi nous, en même temps que sa belle œuvre et son précieux souvenir.

Faut-il s'étonner, Messieurs, de retrouver chez nos maîtres l'esprit et les principes qui président à la direction même de l'*Alma Mater? Imitamini fidem!* Une absolue probité scientifique, une foi vive et convaincue, ne sont-ce pas les qualités dominantes que tous, amis, collègues et élèves, étaient unanimes à admirer chez notre très regretté Joseph Carnoy?

On a cru constater que l'étude exclusive de sciences exactes et notamment des mathématiques, exerçait sur certaines intelligences une influence fâcheuse en les rendant moins accessibles aux démonstrations d'ordre historique ou moral, plus revêches, par conséquent, à la certitude de la foi.

Tel n'était pas le cas de Joseph Carnoy. Esprit net, positif, rigoureusement méthodique, doué d'un vrai tempérament de mathématicien, il acceptait avec une filiale soumission les enseignements dogmatiques de l'Eglise, comme il en observait les pratiques religieuses avec la piété docile d'un enfant.

Chez lui, véritablement, la lumière de la raison et la lumière de la foi se réunissaient en un puissant rayon, dont l'éclat rejaillissait sur son haut enseignement et provoqua, à maintes reprises, l'admiration émue de ses élèves.

J'accomplis un doux et pieux devoir en rendant un hommage reconnaissant à la mémoire de Mgr Jacops, archidiacre de Malines, professeur honoraire de l'Université catholique, ancien président du collège du Pape. Le saint et modeste prélat a désiré qu'aucun éloge funèbre ne lui fût consacré; nous ne pouvons oublier cependant que, jusque

(1) *Annuaire* 1888.

dans sa retraite, il a aimé et servi l'*Alma Mater* avec le dévouement le plus désintéressé.

Légitimement soucieuse de son renom d'orthodoxie, autant qu'elle est jalouse de sa réputation scientifique, l'Université attache une haute importance aux encouragements qui lui viennent de l'autorité religieuse. Le secret de cette cohésion, de cette force et de cette prospérité que d'autres institutions lui envient, ne réside-t-il pas d'ailleurs dans l'appui unanime, énergique et constant que lui prêtent le clergé et les catholiques belges, sous l'impulsion de l'épiscopat, avec la haute approbation du Siège apostolique?

Déjà, dans une autre circonstance, j'ai eu l'honneur de vous rappeler les précieuses paroles que le Pape Pie X daignait spontanément nous adresser au début de cette année : « Votre *Alma Mater*, disait Sa Sainteté, je la loue et je l'aime; car elle marche dans la voie droite ».

Peu de temps après, le Souverain Pontife nous faisait l'insigne honneur d'élever au siège primatial de Belgique un des membres les plus en vue de notre corps enseignant, le chef et l'organisateur de l'Institut supérieur de philosophie, érigé sous le patronage de S. S. Léon XIII. Qu'il me soit permis de redire ici à notre vénéré collègue, devenu notre archevêque, nos sentiments de joie et de fierté pour l'honneur fait à sa personne et à l'Université. De tout cœur nous lui réitérons aujourd'hui, avec nos respectueuses félicitations, nos vœux les plus ardents pour le succès de son apostolat. Les prémices de sa carrière épiscopale, déjà si abondante en fruits de salut, confirment les belles espérances qu'avaient fait naitre ses talents, sa science, sa piété et tout le bien réalisé par son zèle au sein de l'Université catholique.

Nous sommes tout spécialement heureux d'offrir à Sa Grandeur ainsi qu'à Nosseigneurs les Evêques de Belgique l'hommage de notre gratitude pour l'accueil généreux fait par le corps épiscopal à diverses propositions que nous eûmes l'honneur de Lui soumettre et qui ont pour but d'assurer le développement de nos institutions.

Nosseigneurs les Évêques ont décidé de créer, à la Faculté de médecine, un Institut de pathologie médicale, où les élèves trouveront, outre les locaux destinés à l'enseignement objectif des maladies, toutes les installations nécessaires à leur formation professionnelle et scientifique.

L'Institut comprendra : 1° un grand auditoire dont la disposition

permettra au maitre de compléter ses leçons par des démonstrations pratiques; 2° un musée d'anatomie pathologique dans lequel les organes lésés seront groupés d'après la méthode qui aura servi à la description des maladies; 3° un laboratoire d'analyses médicales chimiques et microscopiques, destiné à l'enseignement d'une partie de la clinique propédeutique; 4° un laboratoire de pathologie expérimentale à la disposition du professeur ainsi que des élèves désireux de s'initier aux travaux de recherches; 5° une salle de travail avec laboratoire pour le professeur de gynécologie et d'obstétrique. L'Institut contiendra, outre les installations que nous venons de mentionner, le musée d'anatomie normale et le musée de chirurgie actuellement existants.

Cette seule énumération, Messieurs, suffit à démontrer le rôle important du nouvel organisme.

L'enseignement de la pathologie interne sera accompagné de démonstrations anatomiques qui permettront à l'étudiant de voir et de palper les lésions, en même temps qu'on lui expose les symptômes des maladies, de déduire des faits observés une série de relations de causes à effets, et de donner ainsi une grande part de son travail à l'intelligence en réduisant du même coup l'effort de la mémoire.

La réforme introduite dans la clinique propédeutique ne sera pas moins appréciable. Le domaine de ce cours qui a pour objet l'étude des méthodes de diagnostic, s'est considérablement accru dans ces dernières années. Les méthodes chimiques et microscopiques de diagnostic ont acquis une importance croissante. Il ne suffit point à un médecin moderne de savoir examiner convenablement un malade; il doit être à même de faire l'analyse complète des produits pathologiques. Désormais notre clinique propédeutique tiendra compte de ces exigences.

Le professeur d'obstétrique et de gynécologie trouvera dans sa salle de travail et dans son laboratoire toutes les facilités pour adapter à ses leçons théoriques une méthode plus rationelle et plus intuitive.

Une disposition plus heureuse aura, enfin, pour effet de mettre en pleine valeur nos collections déjà acquises, et spécialement le musée de la fondation Craninex.

L'érection de l'Institut de pathologie succédant à celle de notre Institut bactériologique dotera notre Faculté d'un rare ensemble d'installations qui permettra de donner une impulsion et une orientation nouvelles aux études du doctorat en médecine.

Une chaire de psychologie expérimentale a été créée à l'Institut supé-

rieur de philosophie. Cet enseignement était compris jusqu'ici dans le cours général de psycho-physiologie dont le domaine devient de jour en jour plus étendu. Le nouveau titulaire du cours est M. Albert Michotte, agrégé de l'École S. Thomas d'Aquin. Après de brillants examens, M. Michotte a continué ses études à Louvain tout d'abord, puis à l'Université de Leipzig sous la direction de M. Wundt. Son mémoire sur les « signes régionaux », applaudi au dernier congrès international de psychologie, a été, dans les revues spéciales, l'objet d'appréciations très flatteuses. Grâce à la prévoyante générosité de son maître, M. le professeur Thiéry, il disposera d'un laboratoire richement outillé et aménagé sur le modèle de ceux des écoles les plus réputées de l'étranger.

Prochainement aussi, l'Institut de géologie étalera ses rares collections dans de beaux et vastes locaux, mis gracieusement à notre disposition par son distingué directeur, M. le professeur de Dorlodot.

Enfin, dans le courant de l'année, diverses améliorations seront apportées aux installations de l'Institut Carnoy. Les locaux destinés aux cours de physiologie de M. le professeur Ide, seront transformés de manière à favoriser à la fois l'enseignement du maître et les travaux des élèves, tandis qu'un laboratoire de physiologie végétale (chimique), sera organisé par les soins de M. le professeur Janssens.

Après avoir énuméré les perfectionnements apportés à notre outillage scientifique, il me reste à vous faire part des mutations survenues récemment dans le corps professoral.

M. le chanoine De Baets, professeur de dogmatique à la Faculté de théologie, a été appelé à la présidence du Grand Séminaire de Gand. Nous présentons à notre collègue l'expression de notre vive gratitude pour le talent, l'activité et le dévouement dont il a fait preuve comme professeur à l'*Alma Mater* et comme président du Collège Juste-Lipse; nos vœux et nos prières l'accompagneront dans la nouvelle et importante mission qui lui est confiée.

Les cours de M. le chanoine De Baets, qui a reçu le titre de professeur honoraire, sont attribués à M. le professeur Laminne.

M. l'abbé Coppieters, de la Faculté de théologie, est promu à l'ordinariat.

M. Hayoit de Termicourt est déchargé, sur sa demande, du cours de pathologie interne. Ce cours est repris par MM. les professeurs Lemaire et Van Gehuchten. M. Van Gehuchten, dont les travaux de neurologie

ont été l'objet des plus hautes distinctions, enseignera la pathologie du système nerveux.

Mgr Deploige et M. le Chanoine Nys, ont été nommés respectivement président de l'Institut supérieur de philosophie et président du Séminaire Léon XIII. Ils seront les dignes continuateurs de l'œuvre fondée sous le patronage de l'illustre Pontife et à laquelle notre vénéré archevêque donna une si remarquable impulsion.

Les cours de Mgr Mercier qui a daigné accepter le titre de professeur honoraire, ont été répartis entre MM. les professeurs Nys. De Wulf et Noël. Nous avons déjà mentionné la nomination de M. Albert Michotte à l'Institut supérieur de philosophie.

M. l'abbé De Cock, chargé de cours à la Faculté de philosophie et lettres, est nommé professeur extraordinaire.

M. le Chanoine Sencie, qui depuis douze ans se consacre, avec un admirable dévouement et un succès croissant, à la direction du Collège Adrien VI, s'est vu contraint pour des motifs de santé, de renoncer à ses fonctions de président. Nous lui offrons, avec nos sentiments de profonde reconnaissance, nos vœux les plus affectueux pour son entier rétablissement. Il est remplacé par M. l'abbé Lefort qui déjà, comme sous-régent du même Collège, a su gagner l'amitié et la confiance des étudiants. M. Lefort, qui a passé avec la plus grande distinction les examens du doctorat en philosophie et lettres, est nommé chargé de cours et s'occupera spécialement de l'étude des hiéroglyphes et des antiquités égyptiennes.

Dans la Faculté des Sciences, MM. les professeurs Gillon et Kaisin sont promus à l'ordinariat. Le cours de calcul des probabilités, donné par feu M. Carnoy est repris par M. le professeur Goedseels. M. Gustave Verriest, ingénieur civil des mines, docteur en Sciences physiques et Mathématiques, nommé professeur agrégé, succède à notre regretté collègue pour les autres matières; il enseignera l'algèbre supérieure, la géométrie analytique et la géométrie projective. M. Verriest qui, dès le début de ses études, accusait de remarquables dispositions pour les sciences mathématiques, a complété ses brillantes études universitaires par des séjours en France et en Allemagne. De l'avis unanime de ses professeurs, il promet de fournir une féconde carrière académique.

A nos jeunes maitres, aussi, nous pouvons dire : prenez exemple sur vos anciens. C'est, avant tout, à leur initiative et à leur généreux dévouement que l'Université est redevable de son renom et de sa prospérité.

Ils assurent à l'*Alma Mater* une réputation croissante, non seulement par leurs travaux personnels, qui leur valent chaque année de nouvelles distinctions honorifiques, mais aussi par les succès des élèves formés à leur école.

Au cours de la dernière année académique, un docteur en droit (1), deux docteurs en médecine (2), quatre docteurs en philosophie et lettres (3), un docteur en sciences naturelles (4), un docteur en sciences physiques et mathématiques (5) et un ingénieur civil des mines (6) ont subi avec succès les épreuves du concours pour les bourses de voyage, et trois de nos élèves ont obtenu le prix au concours universitaire (7).

Notre vœu est de voir s'associer à ce mouvement intellectuel tous ceux d'entre nos jeunes gens qui se sentent l'ambition de relever leurs études professionnelles par la vraie culture scientifique. L'expérience a démontré que les recherches personnelles, sagement conduites, ne nuisent ni à la formation générale de l'élève, ni aux succès des examens.

Messieurs, fidèle à ses traditions, l'Université s'est associée de cœur aux manifestations patriotiques suscitées par les événements qui sont venus tour à tour affliger et réjouir la famille royale de Belgique. Elle a pris sa large part du deuil national, lors du décès de S. A. R. Mgr le Comte de Flandre, le prince bien-aimé qui nous exprima maintes fois ses vives sympathies pour notre jeunesse universitaire. Plus récemment, à l'occasion de l'heureuse naissance d'une princesse royale, elle a adressé ses félicitations et ses vœux aux augustes époux dont la joyeuse entrée à Louvain provoqua naguère, parmi nous, d'inoubliables transports d'enthousiasme.

MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

Je ne m'écarte point de l'idée que me suggérait, à l'instant, l'exemple

(1) M. Cuylits, Joseph, de Bruxelles.
(2) MM. Nachtergael, Arthur, de Dour; Lerat, Paul, de Mons.
(3) M. Van der Essen, Léon, d'Anvers; le R. P. Willaert, Léopold, de Bruges; MM. Behen, Jean, de Pellaines; l'abbé Hontoir, Camille, de Gosselies.
(4) M. l'abbé Berghs, Julien, de Genck.
(5) M. Smedts, Arthur, de Louvain.
(6) M. Alliaume, Maurice, de La Louvière.
(7) M. l'abbé Hontoir, Camille, de Gosselies, premier en philologie classique; M. Van der Essen, Léon, d'Anvers, premier en histoire; le R. P. Willaert, Fernand, de Bruges, premier en sciences physiques.

de vos maîtres et de vos camarades, en livrant à vos réflexions la simple, mais belle et féconde parole que notre archevêque nous a rapportée de sa première visite au Souverain Pontife : « Il y a tant de bien à faire, travaillez beaucoup » (1).

Il n'entre point dans mes intentions de vous démontrer la nécessité du travail : imposé à l'homme, dans ce qu'il a de péniblement laborieux, comme une conséquence de la chute originelle : « tu mangeras ton pain à la sueur de ton front »; réhabilité et ennobli par le Christ Rédempteur, l'humble artisan de Nazareth, « *fabri filius* »; exigé par la nature elle-même sous peine de déchéance matérielle et morale, le travail nous est apparu à tous, dès le premier âge, comme une obligation primordiale, sanctionnée par la loi divine.

Mais, à force de n'envisager que le caractère pénal du travail, on perd aisément de vue sa dignité intrinsèque. Je voudrais, Messieurs, vous la faire apprécier davantage, afin d'en déduire des règles directrices pour la conduite de votre vie.

Suivant les docteurs de l'Eglise, même dans l'état d'innocence, le travail libre devait marquer la mesure du progrès de l'humanité. « Dans l'état d'innocence, dit S. Thomas, l'homme ne travaillait pas par nécessité, mais en vertu de son libre arbitre; il pouvait, dans diverses mesures, s'appliquer à vouloir, à penser; c'est pourquoi les uns l'eussent emporté sur les autres en sainteté et en science » (2).

A le prendre dans sa raison intime, le travail n'est autre chose que l'exercice de nos facultés; exercice noble et fécond, qui, tout en développant nos aptitudes innées, tout en perfectionnant les puissances de notre âme, nous assure la possession d'un précieux trésor intellectuel.

L'homme des champs considère avec fierté le coin de terre que lui ont légué ses aïeux et qu'à son tour il cultive de ses mains. Les riches moissons qu'en recueille son opiniâtre labeur font son orgueil et sa joie. Il mépriserait à l'égal d'un profanateur l'ouvrier indolent qui laisserait à l'abandon et déprécierait, par son incurie, le fonds patrimonial.

Le champ livré à votre culture, Messieurs, c'est de Dieu lui-même que vous le tenez en héritage. Il l'emporte en valeur sur les biens de la terre autant que l'esprit l'emporte sur la matière. Il ne consiste pas en un fief attribué à titre temporaire, et que d'autres sont appelés à

(1) Première lettre pastorale de Mgr Mercier, archevêque de Malines à l'occasion de son arrivée dans son diocèse.

(2) *Summa Theologica*, I, q. XCVI, art. III, c.

posséder après nous; c'est le fond le plus intime de notre être, notre âme immortelle, faite à l'image du Créateur. Ce sont nos facultés les plus nobles dont la mise en valeur dépendra de notre industrieuse activité; c'est l'intelligence dont l'acuité s'acquiert et se perfectionne par l'effort quotidien; c'est la mémoire, ce précieux et indispensable auxiliaire, qui se fortifie par une application soutenue et s'affaiblit par l'inaction : *memoria minuitur nisi eam exerceas* (1); ce sont toutes les puissances de notre âme dont l'équilibre et l'harmonieuse évolution ne s'obtiennent que par l'habitude de la réflexion.

Le travail, Messieurs, n'a pas seulement pour objet le perfectionnement subjectif de votre être. Il vous met en possession d'un trésor intellectuel dont le prix est proportionné au but élevé que la Providence vous assigne ici-bas: faire honneur à votre nom en vous assurant une féconde carrière; travailler au bonheur de la patrie par votre heureuse influence sociale, voire même, chez les esprits d'élite, enrichir par votre initiative, le domaine scientifique de l'humanité; rendre, enfin gloire à Dieu, dont l'infinie perfection trouve ses plus beaux reflets dans l'épanouissement de nos âmes immortelles et dans les nobles produits de l'intelligence.

Que ces pensées, Messieurs, vous soient toujours présentes et vous dirigent dans vos travaux. Travaillez avant tout par respect pour le talent que Dieu vous a confié, par amour de la Vérité, de cette vérité qui est à la fois la nourriture et l'ornement de l'esprit. Le regard fixé sur cette fin suprême, préparez-vous à occuper une place honorable dans la société et à exercer une action prépondérante dans le pays.

Dégageant de ces principes les applications pratiques qu'ils comportent, l'étudiant modèle se préoccupera tout d'abord de posséder pour elles-mêmes les sciences qui font l'objet de notre enseignement. Le succès dans les épreuves académiques, digne d'ailleurs de ses ambitions, lui sera donné par surcroît; mais il sera le stimulant plutôt que le but de ses études. Celui qu'absorbe la sollicitude exclusive de l'examen s'expose à substituer les expédients aux saines méthodes, à restreindre son horizon intellectuel et à compromettre sa formation générale, en même temps que les succès immédiats trop ardemment poursuivis.

On a désigné l'examen sous le nom de *colloquium doctum*. Qu'est-il, en effet, sinon un entretien dans lequel le maitre cherche à se rendre compte des capacités et des connaissances de l'élève? Au cours de cet

(1) Cicéron. *De Oratore*.

entretien, le talent réel et la science solide se révèlent d'eux-mêmes, indépendamment des trahisons accidentelles de la mémoire. Une conversation, même improvisée, sur un sujet scientifique nous fait juger aisément du degré de compétence de notre interlocuteur. L'ignorance se manifeste par le caractère intempestif et incorrect de son langage, bien plus que par ses hésitations et ses oublis; tandis qu'une épithète bien placée, une parole pondérée, un exposé adéquat et le développement méthodique d'une question, nous donnent promptement la mesure de sa valeur.

Vous entrevoyez, Messieurs, les deux écueils qu'il importe d'éviter dans l'orientation de votre vie universitaire; il était de mon devoir de vous les signaler au début de cette année académique. Le premier de ces écueils est la préoccupation excessive de l'examen. A plusieurs d'entre vous, et non des moins dignes intérêt, la crainte fébrile d'un insuccès fait perdre de vue que la sérénité de l'esprit est indispensable à l'acquisition de la vraie science, et qu'un constant surmenage frappe de stérilité les plus louables efforts.

L'autre écueil est plus à redouter : j'entends la téméraire confiance de l'étudiant qui se laissant absorber par des distractions multipliées à l'excès, espère réaliser en quelques mois la somme de travail assignée à l'année tout entière. Les choses promptement apprises sont promptement oubliées. Seule, une assimilation lente et progressive nous permet d'asseoir nos connaissances sur une base solide. Les longues soirées d'hiver sont éminemment propices à cette calme et sereine formation scientifique qui donne à l'esprit sa pondération. Pendant cette même période, la plupart d'entre vous trouvent aussi le loisir de se livrer, sous la direction des maîtres, à des travaux de recherches personnels et d'achever leur formation par un choix de lectures, fait avec méthode et discernement.

Pour compléter et terminer cet entretien, je crois utile, chers Étudiants, de vous rappeler le conseil très pratique donné récemment à la jeunesse par un de nos vétérans de la cause catholique, M. Jules Lammens. En citant son nom, je suis heureux de saluer en lui le courageux défenseur de la liberté d'enseignement, le soutien et l'ami de l'*Alma Mater*, le vaillant octogénaire, dont l'exemple nous démontre que, même après une longue carrière, le travail sagement ordonné n'épuise ni les forces de l'âme, ni celles du corps. Dans une lettre publique, il nous fait connaître que, depuis nombre d'années, il a pris l'habitude de mentionner dans un cahier spécial les passages qui

l'avaient frappé dans ses lectures; puis il ajoute : « S'il m'était permis de donner un conseil aux jeunes gens, je leur dirais : Mes amis, suivez notre exemple; vous réunirez bientôt une abondante collection d'extraits divers de vos lectures, et ces extraits, tout en vous rappelant des indications précieuses, vous rendront service en bien des circonstances. » Joignant ensuite opportunément l'application au précepte, il termine par cette belle citation de Joseph de Maistre : » Vous voyez d'ici ces volumes immenses couchés sur mon bureau. C'est là que, depuis plus de trente ans, j'écris tout ce que mes lectures me présentent de plus frappant. Quelquefois je me borne à de simples indications, d'autres fois je transcris mot à mot des morceaux essentiels; souvent je les accompagne de quelques notes et souvent aussi j'y place des pensées du moment, ces illuminations soudaines, qui s'éteignent sans fruit, si l'éclair n'est fixé par l'écriture. Porté par le tourbillon révolutionnaire en diverses contrées de l'Europe, jamais ces recueils ne m'ont abandonné; et maintenant vous ne sauriez croire avec quel plaisir je parcours cette immense collection. Chaque passage réveille en moi une foule d'idées intéressantes et de souvenirs mélancoliques, mille fois plus doux que ce que l'on est convenu d'appeler plaisirs (1). »

Chers Étudiants, dégustez et savourez ces plaisirs de l'esprit. Ils sont de ceux dont S. Grégoire a écrit qu'à l'encontre des voluptés sensuelles, ils gagnent en saveur à mesure qu'on les goûte. Après avoir fait le charme de votre jeunesse, ils seront votre force dans l'âge mûr, votre soutien et votre consolation au déclin de la vie.

Au nom de Nosseigneurs les Évêques, sous les auspices de Marie Immaculée, je déclare ouverte l'année académique 1906-1907.

(1) Lettre au XXme siècle, 13 septembre 1906.

S. G. Monseigneur MERCIER, Archevêque de Malines.

Le jeudi 8 février, la nouvelle se répandit dans Louvain que le Souverain Pontife venait d'élever au siège archiépiscopal de Malines un des maîtres les plus éminents et les plus aimés de l'Université catholique, Mgr Désiré MERCIER, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, Directeur de l'Institut supérieur de Philosophie, Président du Séminaire Léon XIII. La lourde succession du cardinal Goossens tombait en des mains que la Providence, dans la secrète ordonnance de ses deseins, avait préparées de longue date à la porter sans faiblir. Reçue avec joie par le pays entier, l'élévation de Mgr Mercier à l'archiépiscopat ne fut accueillie nulle part avec plus de bonheur et de fierté qu'à l'Université de Louvain. Et pourtant, on le comprend, à la joie de la famille universitaire se mêlait le regret de perdre le maître vénéré qui, au cours d'un enseignement de plus de vingt ans, avait su conquérir si pleinement la sympathie de ses collègues, le respect et l'affection des étudiants. Si quelque chose pouvait adoucir ses regrets, c'est la pensée que Mgr Mercier ne quittait la chaire qu'il avait occupée avec tant d'éclat que pour devenir un des chefs de l'Université.

Mgr Mercier était absent de Louvain le jour où la nouvelle de sa nomination y fut rendue publique. Dès son retour, le vendredi 9 février, Mgr le Recteur, accompagné du Vice-Recteur et du Secrétaire de l'Université, se rendit à l'Institut St-Thomas pour porter au nouvel Archevêque les félicitations et les premiers hommages de l'Université. Le lundi 12 février, ce fut le tour de la jeunesse universitaire. La société provinciale du Brabant-Wallon vint faire ses adieux à son Président d'honneur. Plus de 1500 étudiants s'étaient joints à leurs camarades du Brabant-Wallon pour venir acclamer dans une manifestation d'un enthousiasme indescriptible, le nouveau Primat de la Belgique.

Quelques jours plus tard, le 15 février 1906, l'Université catholique tout entière se réunit dans une manifestation officielle grandiose. Le corps professoral en toges, précédé des Fanfares universitaires et des sociétés provinciales d'étudiants avec leurs bannières, se rendit en cortège des Halles au grand auditoire du Collège du Pape. L'immense



Phot. Emile Morren, Louvain

MONSEIGNEUR MERCIER
ARCHEVÊQUE DE MALINES

salle se trouvait trop petite pour contenir la multitude des étudiants. Une longue acclamation et l'exécution de la *Brabançonne* saluèrent l'entrée de Mgr Mercier qui vint prendre place sur l'estrade. Quand le silence fut rétabli, Mgr Hebbelynck, Recteur magnifique de l'Université, au nom du corps académique prononça le discours suivant :

« MONSEIGNEUR,

» C'est la quatrième fois qu'un des membres de notre corps enseignant se voit appelé par le Saint-Siège aux honneurs de l'Episcopat. Ce fut d'abord Mgr Malou, le grand évêque de Bruges, l'illustre défenseur du dogme de l'Immaculée Conception; plus récemment, c'était Mgr Stang, dont la parole apostolique évangélise les contrées lointaines de l'Amérique du Nord; c'était ensuite Mgr Casartelli, le savant évêque de Manchester, qui jouit d'une si haute considération chez les catholiques, et même chez les dissidents de l'Eglise d'Angleterre; aujourd'hui, c'est en votre personne que nous avons le bonheur de saluer le Primat de la Belgique, le digne successeur de notre très regretté cardinal Goossens.

» Vous ne pouvez l'ignorer, Monseigneur, le choix du Souverain Pontife a été accueilli avec joie dans la Belgique entière, et spécialement dans le diocèse de Malines et à l'Université catholique de Louvain.

» Nous nous réjouissons de l'éclatant et légitime hommage, rendu par le Saint-Père à votre science et à vos hautes vertus sacerdotales; nous nous rejouissons de l'honneur que fait rejaillir sur l'Université, votre élévation à la première dignité ecclésiastique du pays; nous nous réjouissons, enfin, de posséder, en la personne de celui qui fut notre collègue, un chef aimé et vénéré, un généreux et dévoué protecteur.

» Ces trésors de l'esprit et du cœur que vous répandiez si largement parmi nous, ce n'est pas seulement sur l'Université, désormais, c'est sur un immense diocèse, voire même sur l'Eglise de Belgique, qu'ils vont se déverser. Toutes nos institutions scientifiques, religieuses et sociales pourront bénéficier de ce rare esprit d'initiative et de ce dévouement inépuisable dont vous avez fait preuve dans la formation de notre jeunesse et dans la réalisation de la grande œuvre que vous confia Léon XIII.

» Déjà nous venons de recevoir un gage bien précieux des sentiments de notre archevêque pour l'*Alma Mater*. Le corps académique avait résolu de vous témoigner son respectueux attachement en vous offrant, en souvenir, une croix pectorale.

» Par un acte de désintéressement dont nous apprécions la touchante délicatesse, vous avez voulu que le produit de notre souscription fût affecté à l'achat d'un important ouvrage de théologie destiné à notre bibliothèque académique.

» Que Dieu vous récompense de ce grand exemple de générosité éclairée, qu'Il vous récompense de tout le bien que vous avez réalisé à l'Université catholique, en vous accordant, le jour de votre sacre, avec la plénitude du sacerdoce, l'abondance de ses lumières et de ses forces.

» Avec notre souvenir reconnaissant et sympathique, nos prières et nos vœux vous accompagneront sur le siège archiépiscopal de Malines et tout le long de votre carrière apostolique. Dès maintenant nous nous plaisons à vous adresser le souhait dont, bientôt, vous saluerez, à votre tour, votre évêque consécrateur : *ad multos annos.* »

Le discours de Mgr Hebbelynck est chaleureusement applaudi. Ensuite M. Pierre Harmignie, étudiant du dernier doctorat en Droit et président de la Société générale des étudiants, exprime en ces termes les sentiments de la jeunesse universitaire :

« MONSEIGNENR,

» Permettez-moi, au nom de mes camarades, de vous dire la joie et la fierté que nous avons éprouvées, en apprenant votre élévation au siège archiépiscopal de Malines.

» A votre nom et à votre personne s'attachent dans la Belgique entière un profond respect, une admiration sincère. Dans tout le pays la nouvelle de votre nomination fut accueillie avec jubilation. Mais nous, enfants de l'*Alma Mater,* plus que tous autres, nous remercions Dieu de l'heureux choix qu'il a inspiré au vicaire du Christ.

» Ceux qui ont eu le bonheur de vous avoir comme maître, savent votre vaste science, votre paternelle bonté, votre aimable patience. Ils se rappellenf avec plaisir les heures qu'ils ont passées à vous entendre exposer, d'une façon si attrayante, le cours de philosophie, solide et clair, que, depuis vingt-trois ans déjà, vous professez à Louvain. Ils se souviennent aussi de la façon amicale dont vous saviez, aux jours plus sombres des examens, rassurer d'un bon sourire les timides, encourager les hésitants et, en gardant le respect de la justice, être bienveillant pour tous et consoler les malheureux.

» D'autres, qui n'ont pas eu la bonne fortune d'être vos élèves, garde-

ront cependant le souvenir de votre physionomie si bonne, de votre simplicité si affable, qui rendaient à tous votre abord facile, votre commerce plein de charme.

» Nous admirons aussi en vous, Monseigneur, le fondateur et le président de l'Institut supérieur de Philosophie.

» Cette œuvre a étendu dans le monde le rayonnement scientifique de la vieille *Alma Mater;* elle affirme, jusqu'en des pays lointains, le large esprit d'initiative de notre petite Belgique; elle proclame, en face des adversaires de notre foi, que, sur le terrain des études, les catholiques sont des pionniers; elle mérite enfin les sympathies de tous nos amis, parce qu'elle est comme une pépinière où se forme une élite, capable de défendre notre cause avec des armes solidement trempées.

» Nous sommes fiers de l'Université catholique, et l'un des principaux titres de notre légitime orgueil est votre Institut.

» Plusieurs d'entre nous lui doivent le meilleur de leur formation intellectuelle et morale.

» Tous nous l'aimons comme l'asile ouvert, le foyer attirant où les initiatives jeunes, les projets généreux, les entreprises scientifiques, les œuvres d'apostolat, — tout ce qui peut faire la jeunesse meilleure et plus instruite, la tremper pour la lutte, la rendre plus vaillante et mieux organisée, trouve un accueil toujours sympathique et, au besoin, une hospitalité charmante.

» Nous l'aimons pour l'atmosphère de cordialité vraie que le rayonnement de votre bonté y fait régner.

» Cette œuvre pour laquelle vous avez dépensé des trésors d'énergie calme, de patience sereine, d'indomptable persévérance, vous allez la quitter.

» Votre voix cessera de se faire entendre dans l'auditoire voisin où des générations d'étudiants l'ont écoutée avec respect.

» Ah! que ne pouvez-vous être archevêque et rester au milieu de nous!

» Mais, Dieu merci, vous nous avez promis l'autre jour — quand dans un irrésistible élan de joie et d'enthousiasme nous sommes allés vous crier notre affection et notre admiration — vous nous avez promis que jamais vous n'oublierez Louvain, que votre pensée vivra toujours au milieu de nous.

» En retour, vous nous demandiez de rester jeunes, fidèles à l'idéal.

» Monseigneur! Au nom des 2000 étudiants de l'Université catholique, je vous le jure :

» Nous aimerons l'*Alma Mater,* où le parti catholique recrute l'élite de ses défenseurs.

» Nous aimerons l'Institut St-Thomas, fils glorieux de votre pensée.

» Nous aimerons l'Église, dont vous devenez, en terre belge, l'auguste Primat.

» Nous aimerons le Christ, dont vous serez, parmi nous, le représentant autorisé.

» Désormais vous êtes notre chef.

» Quand vous parlerez, nous écouterons.

» Quand vous commanderez, nous obéirons.

» Nous serons vos soldats, fidèles, dévoués jusqu'à la mort.

» Sous vos ordres nous lutterons, joyeux, enthousiastes, jeunes toujours, pour le règne du Christ, pour le triomphe de l'Église. »

Pendant que les applaudissements de l'auditoire saluent la vibrante péroraison de ce beau discours, Mgr Mercier donne affectueusement l'accolade à M. Harmignie, puis il remercie en ces termes :

« MONSEIGNEUR LE RECTEUR,
» CHERS COLLÈGUES,
» CHERS ÉTUDIANTS,

» Les émotions se pressent en mon âme, à l'idée que bientôt doit sonner l'heure du départ. Cette joie qui rayonne de vos traits, chers étudiants, vos acclamations exubérantes, la chaleur communicative de vos sympathies, la présence de mes collègues à cette réunion, la bonté avec laquelle Monseigneur le Recteur vient de rappeler les dates de ma carrière professorale, m'avertissent solennellement, malgré ma répugnance à m'en convaincre, que mes jours à l'Université de Louvain sont comptés. Je sens que, si je cédais à mes premières impressions, la tristesse ne tarderait pas à m'envahir.

» Puis, lorsque je porte mes regards vers l'avenir ; lorsque résonnent les chiffres : deux millions deux cent mille âmes, plus de deux mille prêtres ; lorsque je songe aux écoles, aux collèges, à l'Université, aux paroisses avec leurs œuvres religieuses et sociales, j'ai parfois le cœur serré, comme si je prenais peur.

» Mais, chers Étudiants, je ne veux pas avoir peur.

» Oh ! le joli petit livre que je me rappelle avoir lu avec charme, il y a quelques vingt ans, et qui m'a fait du bien. Je vous invite à y puiser une leçon de force, aux heures inquiétantes de votre vie. Il est de Mosso, professeur de physiologie à Turin ; il a pour titre *La Paura (La Peur)*.

» Dans une lutte à armes égales, le vaincu est celui qui a peur, telle est la thèse, scientifiquement démontrée, du physiologiste italien; par contre, la conscience d'être fort rend plus fort encore. — Lisez ce livre, mes amis, vous y verrez comment la physiologie est à la base de la psychologie et celle-ci à la base de l'éducation de la volonté et du caractère.

» Mes étudiants en philosophie et lettres se rappelleront ce que j'avais coutume de leur dire, la veille des examens : « Surtout, ne tremblez pas ». A égalité de science, l'étudiant timide échouera, l'étudiant résolu, qui double son énergie en se disant, fût-ce avec une pointe d'exagération : « J'en sais autant que mes juges », réussira.

» Dieu me connaît tel que je suis, avec mes défauts et mes qualités; Il a daigné me choisir; tel que je suis. Il m'aidera. *Fiducialiter agam et non timebo.*

» Je ne veux ni gémir sur le passé qui n'est plus, ni rêver follement de l'avenir qui n'est pas.

» Le devoir de l'homme se concentre sur un point, l'action du moment présent.

» A quoi donc se réduit, pour chacun de nous, le jeu des causes secondes dont la Providence tenait, dans notre passé, les fils? A une chose unique, à préparer le moment présent. C'est ce moment, donc; c'est la disposition providentielle d'aujourd'hui que nous voulons adorer, bénir et, fût-ce avec des serrements de cœur ou même des frissons, intrépidement réaliser.

» Je la vois si distinctement, aujourd'hui, l'action de la Providence dans le passé! Il est si bon de se livrer à elle! Oh! que j'apprécie maintenant ces années passées à Louvain, comme étudiant d'abord; puis, durant un quart de siècle, comme membre du corps professoral et directeur de l'Institut de philosophie.

» On sent le prix de la santé quand on l'a perdue; on comprend son père et sa mère quand on devient orphelin.

» Nous oublions aisément et il nous est difficile d'apprécier, dans le tourbillon de la vie, ce que fut, ce qu'est pour nous le foyer familial. L'enfant dont l'intelligence à son aurore s'est fidèlement inclinée devant la supériorité incontestée de son père, dont le cœur a reposé sur le cœur aimant de sa mère, entre dans la vie avec une foi au vrai et un besoin d'amour qui donnent, ensuite, à sa jeunesse et à sa virilité un inébranlable point d'appui et une forte base d'élan.

» L'*Alma Mater* de Louvain est notre foyer familial intellectuel.

» Vous avez bien voulu rappeler, Monseigneur, et vous aussi, mon cher Président, la part que j'ai prise à son enseignement. Je n'ai fait que lui rendre quelque chose de ce qu'elle m'a si généreusement donné. Des maîtres aimés auxquels j'adresse d'ici un hommage reconnaissant, m'ont initié à la réflexion personnelle. Durant ma carrière professorale, la vie intense dont j'étais journellement le témoin, l'activité qui se déploie partout à Louvain sur le champ de la science, de l'histoire, du droit, de la philosophie, de la théologie, me stimulaient sans relâche; la foi tranquille qui chez tous ces ouvriers de la pensée s'allie si simplement à la culture loyale, opiniâtre du savoir, conservait à mon âme sa sérénité. Je m'étonnais et je m'étonne toujours de rencontrer encore, de ci de là, des hommes qui se persuadent que nous avons à nous faire violence pour être et rester en même temps les serviteurs de la science et de la foi catholique.

» Or, j'ai beau chercher sur la carte du globe un pays et dans ce pays un centre où j'eusse trouvé de pareilles ressources. Aucune institution au monde n'eût assuré à mon intelligence et à ma foi ce dont je suis redevable à l'Université catholique de Louvain.

» Et vous donc, chers Étudiants, vous ne vous doutez pas de ce que vous avez fait pour moi. A votre âge, le cœur se livre sans calcul, sans prendre conscience de son abandon.

» Quelle joie vous me donniez, lorsque, au cours, vous m'ouvriez vos yeux limpides et que vos traits dilatés et vos fronts dressés semblaient me dire : « Oui marchez, allez, allez, nous vous suivons »; lorsque, après le cours, vous veniez me serrer la main et me demander de poursuivre, dans le tête à tête d'un entretien familier, une solution que l'enseignement pour tous n'avait qu'effleurée; et alors, dans ces échanges intimes, germaient les vocations et vous me rendiez heureux, comme doit l'être le père dont la famille s'agrandit, lorsque vous concluiez l'entretien en me disant : « Eh bien! moi aussi, si vous m'en jugez capable, je veux suivre les cours à Saint Thomas ».

» Dès la fondation de la chaire de philosophie thomiste, en 1882, je rencontrai chez vos aînés des sympathies ardentes et nombreuses. Confiant en vous, appuyé sur vous, je n'ai jamais douté de l'avenir. Le mouvement, auquel vous êtes aujourd'hui associés, se prolongera, j'en emporte la joyeuse assurance.

» Chers amis, soyez fidèles à vos études professionnelles d'abord. Mais il y a une profession autre que celle du médecin, de l'avocat, de l'ingénieur — au dire du spirituel écrivain français, Ernest Lavisse, elle

n'est pas encombrée — c'est la profession d'*homme*. Mêlez vos aptitudes, vos connaissances, vos vocations. Échangez entre vous des notions sur vos études, sur les méthodes, sur les événements scientifiques : c'est la meilleure façon de vous prémunir contre l'esprit d'une seule étude et d'une seule profession, qui est toujours un petit esprit, et d'éveiller en vous la plus féconde des qualités intellectuelles : l'esprit de curiosité. Rien autant que la philosophie, comprise comme la comprenait saint Thomas, ne contribuera à vous donner cette culture générale; rien ne vous aidera davantage à protéger votre foi que, tous, vous avez l'ambition et le devoir d'alimenter et de développer en vos âmes.

« Monseigneur le Recteur,

» Vous avez eu la confiance de me dire que vous espérez trouver dans le futur archevêque de Malines un protecteur de l'Université. J'ai voulu vous répondre par une protestation, appuyée sur des faits. Après ce que je viens de rappeler de mes obligations envers l'*Alma Mater;* envers les maîtres qui m'ont formé, les collègues qui m'ont secondé et qu'en retour j'ai profondément estimés et vivement aimés; envers cette chère et vaillante jeunesse que je regarde comme une partie de ma personnalité morale; envers vous, Monseigneur le Recteur, qui avec une sollicitude si fidèle cherchez à donner à notre grande institution l'empreinte de votre devise *ut sint unum,* si jamais, Monseigneur, après avoir tant reçu, j'oubliais que je dois beaucoup donner; si mon activité, ma direction, mon zèle n'étaient pas principalement pour vous, je trahirais le premier de mes devoirs. Mais ne craignez pas, j'en prends ici, devant vous tous, le solennel engagement, je suis et je resterai, par reconnaissance, par amitié, par devoir de ma charge pastorale, le gardien vigilant et le protecteur, dévoué et fidèle, de notre chère Université catholique. »

Une dernière ovation accueillit ces paroles pleines de cœur. Puis Mgr Mercier se retira et la foule des étudiants s'écoula lentement.

Tels furent les adieux de l'Université de Louvain au maître et au collègue également éminents, également chers qu'elle perdait.

* * *

Le sacre de Mgr Mercier eut lieu à Malines, dans l'église métropolitaine de St-Rombaut, le dimanche 25 mars, fête de l'Annonciation de

la Sainte-Vierge. Le Recteur et le Vice-Recteur de l'Université catholique, un grand nombre de professeurs, prirent part à cette émouvante cérémonie, à laquelle assista également un groupe nombreux d'étudiants. L'Université catholique fut aussi représentée à l'entrée solennelle de Mgr Mercier à Malines, le lundi 16 avril. Les professeurs de l'Université catholique, en toges, ayant à leur tête NN. SS. Hebbelynck, Recteur magnifique, et Coenraets, Vice-Recteur, prirent place dans le cortège religieux qui vint recevoir le nouvel archevêque à son entrée dans la ville métropolitaine et le conduisit, à travers les rues magnifiquement décorées, de l'église de N.-D. d'Hanswyck à la métropole de St-Rombaut. De nombreux étudiants figuraient également dans le cortège, avec les drapeaux des sociétés estudiantines.

Au banquet qui eut lieu le soir à 6 heures, dans la grande salle du Petit Séminaire, et qui réunit autour de Mgr Mercier, du Nonce Apostolique et des Évêques de Belgique, les sommités du monde politique, des sciences, du barreau, de l'armée, de la magistrature, du clergé, Mgr Hebbelynck, Recteur magnifique, porta la parole au nom de l'Université catholique, et M. le chanoine Deploige au nom de l'Institut supérieur de Philosophie.



Phot. Prosper Morren, Malines.

SON EMINENCE LE CARDINAL GOOSSENS
ARCHEVÊQUE DE MALINES

ORAISON FUNÈBRE

de Son Éminence le Cardinal GOOSSENS, Archevêque de Malines, prononcée en l'église métropolitaine de St-Rombaut, par Mgr MERCIER, professeur à l'Université catholique de Louvain.

Opera illorum sequuntur illos.
Ils emporteront avec eux leurs œuvres.
APOC., CH. XIV, V. 13.

EXCELLENCE (1),
MESSEIGNEURS (2),
MES FRÈRES,

Quand l'âme parvient à démêler les émotions diverses que soulève en elle un événement comme celui dont nous sommes aujourd'hui les témoins attristés, il semble, si je sais bien m'interroger, qu'elle est dominée surtout par le contraste violent entre ce qui était hier et ce qui est, ou mieux, n'est plus aujourd'hui.

La mort donne l'impression d'un effondrement subit.

Ce matin, en présence de ce corps étendu sans vie et qui attend, quelques moments encore, au seuil du tombeau ouvert, ma pensée, malgré moi, s'en revient en arrière et je revois notre bien-aimé Cardinal défunt, dans la pompe des grandes solennités religieuses où nous étions accoutumés à le voir et auxquelles son éminente dignité donnait tant d'éclat.

Sa figure, sous cet aspect, nous était à tous familière : son port ma-

(1) Son Excellence Mgr Vico, archevêque de Philippes, nonce apostolique.

(2) Étaient présents : Nosseigneurs Stillemans, évêque de Gand; Waffelaert, év. de Bruges; Walravens, év. de Tournai; Heylen, év. de Namur; Rutten, év. de Liége; van den Branden de Reeth, archevêque de Tyr, doyen du Chapitre métropolitain; Van den Bosch, des Frères-Mineurs Capucins, archevêque de Pario; Christiaens, des Frères-Mineurs, év. de Colophon; Van der Stappen, év. de Jaffa, auxiliaire de S. É. le Cardinal Archevêque; Roelens, des Pères Missionnaires d'Afrique, év. de Gerba, vicaire apostolique du Haut-Congo; Benzinger, des Carmes Déchaussés, év. de Quilon (Hindoustan).

jestueux dans la magnificence des ornements pontificaux et de la pourpre cardinalice; son pas caractéristique ralenti par l'âge, mais que des poussées soudaines de volonté accéléraient à intervalles réguliers; son noble front, ses traits fins, illuminés sans cesse du sourire bienveillant des lèvres, son geste de bénédiction qui s'abaissait sur les foules massées autour de lui. Le peuple malinois était fier de son archevêque : le peuple catholique belge admirait son Cardinal. Et nous, membres du clergé diocésain, confrères du chapitre de cette antique métropole, professeurs de l'Université catholique, lorsqu'il nous était donné de suivre dans une procession eucharistique, dans un cortège synodal ou dans une manifestation jubilaire notre vénéré Pontife, nous éprouvions quelque chose de ce qui doit faire battre la poitrine du soldat aux côtés de celui de qui dépendent le renom de l'armée et, à l'heure du danger, l'issue glorieuse de la bataille.

Tout cela, mes frères, n'est plus qu'un souvenir.

Une dernière fois, les portes du palais archiépiscopal se sont ouvertes toutes grandes, le cortège s'est reformé, le clergé vêtu de blancs surplis s'est avancé en chantant les lamentations de la liturgie, la foule silencieuse cherche en vain là, au loin, sur le trône pontifical, celui dont les mains bénissantes se sont tant de fois élevées sur elle; le chœur et le temple lui-même, malgré le nombre et la dignité des membres du clergé, de la magistrature, de l'armée, qui le remplissent, semblent vides, et de nos poitrines oppressées monte péniblement à nos lèvres le mot plein d'amertume : Il n'est plus!

Venez donc, accourez vous qui êtes passionnés d'égalité, contemplez à votre aise l'œuvre de nivellement opérée par l'impitoyable faucheuse, voyez comme il avait raison le stoïcien austère lorsqu'il disait : Nous ne sommes pas égaux dans la vie, au moins le sommes-nous dans la mort. *Impares nascimur, pares morimur.*

Venez, à votre tour, parents et amis éplorés, donnez un libre cours à vos larmes; eussiez-vous la force d'âme d'un Augustin, dites à Dieu et aux hommes votre douleur; car le plus beau rayon de votre gloire familiale est éteint, une fibre de votre cœur est brisée, vous ne jouirez plus sur terre de la présence de celui qui centuplait vos joies et, aux jours de revers, vous apportait vos meilleures consolations.

Mais la douleur, mes frères bien-aimés, est mensongère. Avec Augustin, revenez vers celui qu'un instant vous avez couvert de vos larmes, rappelez-le-vous debout, serein, vaillant; dès son réveil disant à son

Dieu : *Credo in vitam æternam*, je crois à la vie éternelle; puis, après avoir réchauffé et fortifié son âme dans un contact plus intime avec Dieu par l'oraison, montant à l'autel et redisant avec cette voix accentuée, qui faisait si bien partager à son entourage ses sentiments : Je crois que je possède dans l'âme Celui qui est la source de la vie : *Credo in Spiritum sanctum, Dominum et vivificantem*. Voyez-le, après ces heures tranquilles, vaquer à ses affaires, donnant à ses fidèles et dévoués collaborateurs ses instructions pour la direction des paroisses, des collèges, des communautés religieuses; recevant, durant des heures prolongées, tous ceux qui, pauvres ou riches, humbles ou seigneurs, laïques ou ecclésiastiques, faisaient appel à son inlassable bonté d'âme pour obtenir le mot désiré qui devait consoler une douleur, apaiser un doute, décider une action; le temps même de ses repas donne carrière à son activité apostolique, sa table hospitalière est surtout pour ceux qui ont besoin d'être rassérénés, il se délasse en leur faisant du bien; et le soir, ce sont les visites à faire, les initiatives à prendre, les différends à concilier, une correspondance énorme à tenir à jour, et à travers toutes ces sollicitudes, jamais un murmure, pas une plainte, mais une sérénité constante dans les joies toujours rares, dans les tribulations et les sujets d'angoisse toujours fréquents : eh, qu'est-ce donc qui soutient cette âme magnanime? Quoi, sinon le sentiment profond, révélateur triomphant que ce corps qui s'use à la peine n'est qu'une guenille, suivant le mot de Platon; que la vie terrestre n'est pas la vraie vie et que notre divin Maître avait raison lorsqu'il disait : Celui qui a le courage de mépriser ce corps éphémère, de haïr sa vie physique, gardera pour l'éternité le meilleur de son âme : *qui odit animam suam in hoc mundo in vitam æternam custodit eam*.

De l'enfance à la mort il n'y a pas loin : c'est un jour qui finit bien vite, c'est un rêve! Et tous les hommes naissent et meurent ainsi! Depuis le commencement du monde jusqu'à la fin, il en sera de même; les générations se succèdent et passent; chacune vit un instant et disparaît.

Mais si la vie n'était que cela, dit quelque part le Père Gratry, ce serait affreux! Je voyais, poursuit-il, je voyais ces générations passer et disparaître, comme les flots d'une rivière qui approche d'une cataracte, où ils descendent tous à leur tour, mais pour rester sous terre, et ne plus retrouver le soleil. Je voyais de petits flots, dans ce fleuve, surgir et jaillir un instant, et, pendant la durée d'un clin d'œil, répercuter un rayon de soleil, puis s'enfoncer. Ce flot, c'est moi; ceux qui

ont lui, tout à côté, sont les êtres que j'ai aimés : mais tout est déjà replongé dans le gouffre.

Se peut-il que ce soit là tout? Se peut-il que tout soit absurde, inutile et dénué de sens? Les choses ont-elles un sens, et quel est-il? Si ce n'est pas là *tout,* où est le reste, et à quoi sert ce que je vois?

Le reste, c'est ce monde invisible dont j'ai, aux heures de recueillement, la vivante expérience. « Si les révoltes de la chair se taisaient, dit saint Augustin, si se taisaient les fantômes de la terre, des eaux et de l'air et des cieux; si l'âme même se taisait, s'élevant au-dessus d'elle-même, et cessant de penser à elle, se dégageant des songes et des prestiges de l'imagination, de toute parole et de tout signe corporel, en un mot, de tout ce qui passe; si ces choses disaient : Nous ne nous sommes pas faites, Celui-là nous a faites qui demeure dans l'éternité; puis, retombant dans le silence, si elles nous invitaient à prêter l'oreille à Celui qui les a faites; enfin, si Lui seul nous parlait alors, non par elles, mais par lui-même; si Celui, que nous aimons en ces choses, se faisait entendre sans elles; si ce ravissement qui, par une vision rapide, nous a fait toucher un instant la vérité éternelle, immuable, au-dessous de tout ce qui est, pouvait se continuer, toutes les visions inférieures disparaître, et celle-là seule ravir, absorber, abîmer dans une joie intérieure celui à qui il serait donné de la percevoir, en sorte que ce moment de contemplation pure, après lequel nous soupirons, devînt notre existence éternelle, ne serait-ce pas l'accomplissement de cette parole : « Entrez dans la joie de votre Seigneur »?

Quand cela sera-t-il? *Et istud quando?* (1)

Pour vous, Pontife vénéré et aimé, elle est accomplie la parole libératrice. Vous avez travaillé, peiné vaillamment jusqu'au dernier soir de votre vie, vous n'avez connu ni les joies sensuelles, ni la soif de l'or ou du plaisir, vous êtes mort pauvre comme vous avez vécu; l'heure du repos a sonné pour vous, et nous trouvons dans notre foi une inébranlable confiance que le Dieu bon, que vous avez fidèlement servi, vous a entendu lorsque, quelques heures avant de paraître devant son tribunal suprême, vous lui avez dit ces paroles du Psalmiste : *Conserva me, Domine, quoniam speravi in te,* garde-moi, Seigneur, car en toi j'ai mis mon espoir. *Non derelinques animam meam in inferno, nec dabis sanctum tuum videre corruptionem,* tu n'abandonneras pas mon âme au

(1) *Confessions*, liv. IX, chap. X.

séjour des morts, tu ne livreras pas à la corruption ton bien-aimé. *Delectationes in dextera tua usque in finem*, je goûterai à ta droite des délices sans fin (1).

Il en sera ainsi, mes frères, il en est ainsi, car il est écrit de ceux qui s'en vont : *Opera enim illorum sequuntur illos,* ils emporteront avec eux leurs œuvres.

Je voudrais vous retracer les œuvres éternelles de celui dont, à la demande du chapitre métropolitain, j'entreprends ici l'éloge, notre Éminentissime Seigneur Pierre Lambert Goossens, XVe Archevêque de Malines, Primat de Belgique, Cardinal-Prêtre de la Sainte Église Romaine, du titre de Sainte-Croix en Jérusalem.

Je voudrais vous dire ce qu'il fit et qui il fut.

I.

Pierre Lambert Goossens naquit, dans le voisinage de Vilvorde, à Perck, le 18 juillet 1827. Il reçut de ses parents avec un tempérament fort, une santé morale d'un parfait équilibre. Dès qu'il fut en âge, il fréquenta l'église avec piété, l'école avec application.

Le Sage, rendant gloire à Dieu, confesse qu'il avait reçu en partage une bonne âme : « *Puer eram ingeniosus et sortitus sum animam bonam* » (2). Jésus, fils de Sirach, eut le même sort heureux : « J'étais bien jeune, dit-il, j'avais à peine atteint l'âge où les écarts deviennent possibles, et déjà je cherchais la sagesse; je priais pour l'obtenir, agenouillé devant le sanctuaire. Dieu daigna m'écouter, et elle a fleuri en moi comme un raisin précoce » (3). Les contemporains du jeune Goossens rendent de lui le même témoignage. Lorsqu'il entra au Petit Séminaire de Malines, auquel, sa vie durant, il garda une reconnaissance fidèle, ses maîtres avaient déjà deviné sa vocation au sacerdoce; après de sérieuses études de philosophie et de théologie, il fut ordonné prêtre, le 21 décembre 1850, par S. E. le Cardinal Engelbert Sterckx qui, au lendemain de l'ordination, lui confia les fonctions de professeur

(1) Ps. XV.
(2) Sap. VIII, 19.
(3) Eccli. LI, 18.

au pensionnat du Bruel, bientôt après, l'attacha au secrétariat de l'archevêché et le nomma, en 1860, chanoine du Chapitre métropolitain. Mgr Goossens rappelait lui-même en termes émus ces premiers souvenirs de sa carrière sacerdotale : « Le Cardinal Sterckx avait béni notre enfance, disait-il, marqué notre front de l'Esprit sanctificateur, consacré nos mains par l'huile du sacerdoce, et guidé nos premiers pas dans la sainte carrière. »

S. G. Mgr Dechamps, qui prit possession du siège de Malines en 1867, remarqua aussitôt son distingué secrétaire, l'honora de toute sa confiance, le nomma, le 17 avril 1878, son Vicaire Général, et obtint pour lui de Sa Sainteté Pie IX, en 1880, la prélature. Nommé coadjuteur de S. G. Mgr Gravez, évêque de Namur, Mgr Goossens fut sacré à Malines, en l'église de Notre-Dame d'Hanswijck, le 24 juin 1883, par S. Grandeur Mgr Faict, évêque de Bruges.

Parlant du rôle que saint Joseph avait rempli dans la direction de la famille de Nazareth, saint Bernardin de Sienne nous fait admirer la sagesse de la Providence, qui adapte les hommes à la mission qu'elle veut leur confier dans l'Église.

L'histoire nous montre ainsi l'évêque, tantôt ouvert aux initiatives doctrinales et taillé, au besoin, pour la lutte, tantôt davantage préparé à développer les œuvres par une action pacifique.

Pour concevoir la conversion du monde païen au christianisme, il fallait un génie; pour entreprendre de la réaliser, il fallait un héros. Le Maître Souverain terrasse Saul sur le chemin de Damas et fait de ce persécuteur « son instrument de choix, l'apôtre qui ira porter son nom devant les nations, devant les rois et devant les fils d'Israël » (1).

Avec un cœur grand comme le monde, une intelligence toujours en éveil, une âme inébranlable, Paul parcourt durant trente années l'Asie, l'Europe Méridionale, fonde vingt églises, pose les principes de la théologie chrétienne, dénonce les hérésies naissantes, et lorsque, chargé d'ans et de labeurs, il étouffe dans sa prison, il lance encore au monde chrétien cette parole libératrice : « Je souffre beaucoup pour l'Évangile, jusqu'à être lié de chaînes comme un malfaiteur. Mais la parole de Dieu n'est pas enchaînée. »

Dans cette angoisse suprême, l'Apôtre portait ses regards vers l'avenir. Les œuvres fondées par lui, il fallait les protéger, les affermir. Les persécutions ne dureraient pas toujours. Son martyre, avec celui de

(1) *Act. Ap.* IX, 1-16.

Pierre, allait être consommé. Mais après, lorsqu'une paix relative serait accordée aux églises il faudrait agir, au dedans surtout, corriger les abus naissants, développer la vie morale, pourvoir à l'organisation chrétienne de la famille, diriger les jeunes gens, les veuves, assouplir les rapports entre maîtres et esclaves aux exigences de la charité évangélique. A Éphèse, ce travail de préservation et d'organisation semblait urgent. Paul y avait laissé un disciple jeune encore d'âge, d'âme et d'idées, d'un naturel aimant et aimable, enclin à la conciliation plutôt qu'à la lutte, mais trésor de fidélité, de piété, de pureté. Durant quatorze ans, Timothée avait travaillé aux côtés de son maître et avait toujours réussi aux missions temporaires qui lui avaient été confiées. De sa prison, quelques mois avant son martyre, Paul lui envoya une lettre touchante que l'ont peut regarder désormais comme le manuel de la vie pastorale, et je suis frappé de voir que Mgr Goossens, dans sa première lettre à ses ouailles de Malines, emprunte à la lettre de Paul à Timothée le plan général de son programme d'action.

Lorsque Mgr Dechamps devint primat de Belgique en 1867, les esprits étaient, dans le monde catholique, inquiets et divisés. Le matérialisme athée s'affirmait pour la première fois dans l'histoire publiquement, sans retenue; l'idéalisme mettait en péril la personnalité divine; le rationalisme revendiquait pour la raison humaine une puissance sans contrôle, tandis que le traditionalisme la frappait d'une impuissance radicale; enfin, la dislocation accélérée des sectes protestantes en Allemagne et en Angleterre menaçait l'unité catholique. L'air portait des germes d'anarchie intellectuelle. Dans le plan providentiel se dessinait le concile du Vatican, qui devait apporter à ces redoutables problèmes la solution définitive.

Il fallait alors à l'Église des apôtres à l'âme catholique qui, portant le regard au-delà des frontières de leur diocèse, pénétrant à fond les principes de l'erreur, fussent capables de déjouer ses sophismes et de préparer pour Rome les constitutions conciliaires.

Tel l'illustre cardinal de Poitiers, tel le cardinal Dechamps auquel, à l'heure même où je parle, des catholiques français viennent de demander encore la solution nette de problèmes d'apologétique qui depuis dix ans les préoccupent et les agitent.

En Belgique, des luttes ardentes, dont ce n'est ni le lieu ni le moment de retracer les péripéties, avaient creusé des divisions profondes. Une ère de paix s'ouvrait. Mgr Goossens, qui avait succédé, le 16 juillet 1883, à Mgr Gravez sur le siège épiscopal de Namur, fut promu, le

24 mars 1884, au siège primatial de Malines et y recueillit la succession du Cardinal Dechamps. Les vœux unanimes du clergé et des fidèles du diocèse l'y attendaient.

Modestement, le nouvel élu écrivait dans sa première Lettre pastorale : « D'autres mains que les nôtres ont préparé la moisson ; Dieu nous envoie pour la récolter. *Ego misi vos metere quod vos non laborastis* (1).

Ce langage était d'une modestie excessive. Le nouvel archevêque trouvait le champ libre, il est vrai, mais plus que personne il devait y faire les semailles. Paul lui avait dit, sans doute : « Mon fils bien-aimé, j'ai conquis la liberté des âmes, de l'enseignement, de l'action sociale : en voici le dépôt, je le confie à tes mains fidèles, « *depositum custodi* », mais il ajoutait : « fortifie-toi dans la grâce, prends ta part de souffrances comme un bon soldat de Jésus-Christ. Nul, se donnant au métier des armes, ne s'embarasse d'affaires séculières, il ne songe plus qu'à satisfaire celui qui l'a enrôlé ; de même, celui qui court dans l'arène n'est couronné que s'il a bien combattu ; le laboureur lui aussi travaille d'abord, pour jouir ensuite de ses fruits... Confiance ! Si nous mourons avec le Christ, avec lui nous vivrons : si nous souffrons avec lui, avec lui nous régnerons ! »

On a dit de Mgr Goossens qu'il avait été l'enfant gâté de la Providence. Lui-même se plaisait à répéter : « Je suis l'évêque le plus heureux du monde ».

Il n'a pas connu, en effet, dans sa carrière, les démêlés avec les pouvoirs publics. Impeccablement respectueux de la loi évangélique : « Rends à Dieu ce qui revient à Dieu et à César ce qui revient à César », justement soucieux de ce qui unit plutôt que de ce qui divise, servi par un tact exquis dans le maniement des hommes et par une prudence consommée dans les affaires, il a su prévenir les conflits, pour se livrer aisément et plus complètement à l'action.

Quelle action, mes frères ! Je me sens écrasé à la pensée d'avoir à vous la décrire. L'activité du Cardinal Goossens tient du prodige. Dans un espace de vingt-deux années il couvrit son vaste diocèse d'un réseau serré d'écoles primaires libres ou adoptées ou d'écoles gardiennes — 840 écoles qui donnent l'instruction à 120,000 enfants ; — il multiplia les écoles moyennes pour filles et pour garçons, les écoles normales, les écoles professionnelles ; il fonda quatre collèges complets d'huma-

(1) Joan. IV, 38.

nités et six instituts d'un caractère plus restreint; réorganisa l'inspection des écoles libres, organisa l'enseignement de la religion dans les écoles normales, institua entre les écoles des concours de religion; pourvut à l'inspection de l'enseignement moyen, y établit des concours, des académies littéraires, française et flamande, créa un enseignement à la fois théorique et pratique de la pédagogie; s'employa à réformer les abus de l'imagerie religieuse, encouragea activement dans son clergé les recherches d'histoire et d'archéologie. L'Université de Louvain n'avait pas de meilleur, de plus généreux protecteur.

Son action sociale ne connaissait pas de bornes; il aimait les ouvriers et ne se refusait jamais à présider les institutions destinées à les réunir ou à favoriser leurs intérêts, soit religieux, soit économiques; il organisa et présida lui-même deux congrès généraux et cinq congrès régionaux où les problèmes de la vie sociale occupaient la première place. Il présida en outre un congrès du Tiers-Ordre et quatre congrès eucharistiques.

Ses mandements et lettres pastorales forment quatre forts volumes, sans compter trois volumes d'allocutions de circonstance.

Dix fois, il fit le voyage de Rome : humblement défiant de lui-même, absolument dévoué au Siège apostolique, il ne se contentait pas de faire, tous les quatre ans, sa visite obligatoire *ad limina,* il voulait, dans les questions complexes, pressentir les désirs du Chef suprême, *videre Petrum.*

Cependant, toujours en haleine, il suivait dans le détail l'administration de son vaste diocèse : pas un de ses deux mille prêtres qu'il ne connût personnellement, et dont son étonnante mémoire ne gardât le trait caractéristique; pas un recoin du diocèse qui ne lui fût familier; toujours en éveil, il se plaisait à raviver la piété des fidèles envers les patrons les plus populaires des paroisses; Basse-Wavre, Anvers, Afflighem, Hanswijck ont gardé le souvenir des fêtes solennelles qu'il y présida en l'honneur de la Sainte Vierge. Il devinait les besoins religieux de son troupeau, il fonda 80 nouvelles paroisses, établit des églises et des chapelles dans les villes, les bourgades, les hameaux des deux provinces confiées à sa sollicitude.

Avec quel empressement il répondit à l'initiative royale, lorsque Sa Majesté conçut l'idée grandiose d'un monument qui dominerait la capitale, et redirait aux générations futures la foi et la reconnaissance du peuple belge, de ses évêques et de son Roi au Sacré-Cœur de Jésus! Il avait été profondément remué par nos fêtes nationales, et l'une de-

ses dernières paroles publiques fut pour dire au pays que la bénédiction et la pose de la première pierre de la Basilique du Sacré-Cœur devaient leur servir de digne couronnement, et apparaître à tous comme un pacte renouvelé entre la religion et les catholiques belges, pacte de fidélité à Dieu et d'attachement à la Patrie.

Mes frères, remémorant, ces derniers jours, toutes ces œuvres fondées, organisées, gouvernées par un seul homme, je me suis senti comme accablé, jusqu'à ce que, essayant de pénétrer dans l'âme de l'ouvrier, il m'a semblé entrevoir le secret d'une vie si merveilleusement féconde.

II.

Qui fut cet ouvrier? Quelle fut l'âme du Cardinal Goossens?

Il avait hérité de son père la pondération. Son premier maître, le Cardinal Sterckx, administrateur incomparable, modèle de l'activité tranquille, sereine, avait affermi sa volonté et habitué son âme à la possession d'elle-même. « Celui qui ne sait pas gouverner sa maison, comment gouvernerait-il une église? » se demandait saint Paul. Lambert Goossens, dans le calme de la vie des champs, avait été le témoin de la prospérité que peuvent assurer à une famille nombreuse des habitudes d'ordre, de sage économie, d'assiduité au travail. Plus tard, la régularité d'un long stage dans un secrétariat avait de plus en plus assujetti son âme à la continuité d'un labeur quotidien.

Sa mère, la femme forte dont parle Salomon, lui avait communiqué un besoin impérieux d'agir. Son second maître, le cardinal Dechamps avait élargi ses horizons, éveillé en lui l'esprit d'entreprise, en même temps qu'affiné son sens doctrinal, son tact littéraire, la délicatesse de ses sentiments.

De cet heureux mélange d'influences résultait un homme complet, doué, à un degré rare, de cette qualité que saint Thomas d'Aquin considère comme la qualité maîtresse des hommes de gouvernement, la *discretio rationis,* le sens de la mesure.

Dans les problèmes complexes de son administration, il devinait le point de vue sous lequel il fallait présenter les questions; de là, la lumière se répandait sur les divers éléments de la cause, les difficultés se dissipaient et la solution prudente se faisait jour.

On pourrait appliquer à notre archevêque ce que sainte Chantal disait de saint François de Sales : « Il fut remarquable par sa prudence; jamais on ne le vit rien faire à la légère ou avec cet empressement qui se trouble en se précipitant et étouffe la réflexion; toujours, avant d'agir ou de parler, il réfléchissait sur ce qu'il allait faire ou dire; et, toutes les fois qu'il le pouvait, il demandait conseil; surtout il priait, attendant beaucoup plus de la lumière de Dieu que de son propre esprit. Aussi discret dans le langage que dans l'action, jamais on ne lui a entendu dire une parole hors de propos, jamais il n'a laissé échapper un secret, et il mesurait si bien toutes ses expressions qu'elles rendaient parfaitement tout ce qu'il voulait dire, ni plus ni moins » (1).

Lambert Goossens était naturellement bon. Les compagnons de son enfance l'avaient bien jugé. Ses proches, ses condisciples ou collègues d'autrefois étaient tous, de sa part, l'objet d'une prédilection fidèle.

Ceux qui, dans le monde, jugent le religieux ou le prêtre, à travers leurs préjugés, s'imaginent souvent qu'un cœur voué à la virginité ou au célibat est fermé aux émotions vraies de l'amitié et de la famille. Ils ignorent qu'il est essentiel à la grâce de respecter la nature et de n'agir sur elle qu'en la rendant elle-même plus forte et plus pure. Qu'ils frappent donc à la porte de cette belle et nombreuse famille, aujourd'hui dans le deuil, et qu'ils lui demandent si l'onction du sacerdoce ou de l'épiscopat avait durci le cœur de leur cher défunt.

Dans la direction de ses diocésains, Mgr Goossens agissait par le cœur, plus encore peut-être que par la pensée. Sous l'action fécondante de la grâce, sa bonté native s'était transformée en une charité qui cherchait toutes les issues pour se répandre au dehors.

Il donnait sans compter, promettait toujours au-delà de ce qu'il pouvait immédiatement donner, confiant en la parole de Celui qui a dit : « Regardez donc les oiseaux du ciel; ils ne sèment, ni ne moissonnent et ils n'amassent rien dans des greniers; et votre Père céleste les nourrit. Ne valez-vous pas beaucoup plus qu'eux (2)? »...

Il apportait à ses générosités une délicatesse exquise. On cite de lui des traits charmants.

Un jour, il était alors évêque de Namur, sur la route de Saint-Hubert, il vit un fermier s'agenouiller pour demander sa bénédiction. Après

(1) Cfr. Hamon, *Vie de saint François de Sales,* II, p. 460.
(2) Matth. VI, 26.

l'avoir béni, le nouvel évêque s'avance vers lui et l'interroge sur sa famille et ses occupations. Tout en parlant, le fermier lui montre dans la clairière voisine un enfant de onze ans, qui gardait le bétail de la ferme. « C'est mon fils. dit-il... Il est bien sage, Monseigneur. et bien pieux. Je voudrais vraiment lui donner une bonne éducation. » Sur le désir de Mgr Goossens, on appelle l'enfant. « Il vient et, racontait plus tard le Cardinal, il me regarde avec de grands yeux limpides où se lisait toute la candeur de son âme. » Sur l'invitation de l'évêque, l'enfant fut conduit, quelques jours plus tard, à l'évêché de Namur et, à la prochaine rentrée, placé au Séminaire de Bastogne.

Devenu archevêque de Malines, Mgr Goossens ne perdit pas de vue son jeune protégé. Il le suivit avec sollicitude, et quand le jeune homme eut reçu l'ordination sacerdotale, il eut la touchante pensée d'inviter à sa table le jeune prêtre et son père. Ce fut, pour ce brave homme surtout, un honneur plein d'émotions : « tout le temps que dura le repas, a raconté un témoin de cette petite scène, le fermier assis en face du prince de l'Eglise, se tint presque muet, observant le Cardinal avec une expression de joie et d'admiration reconnaissante que je ne puis me rappeler sans être ému ».

Le zèle désintéressé de l'Archevêque s'étendait à tout et à tous : *Omnia et in omnibus Christus*. C'était sa devise; il avait à cœur d'en faire la norme de sa vie. Nous avons suivi son action personnelle; il ne s'appliquait pas moins à stimuler l'action d'autrui. S'identifiant avec son Eglise, il était reconnaissant comme d'un service personnel de tout le bien qui se faisait dans son diocèse. « La charité n'est point envieuse », dit saint Paul, dans le portrait qu'il trace de cette grande vertu en sa première lettre aux Corinthiens; Mgr Goossens se plaisait è encourager tout effort dont il comprenait l'utilité et le mérite. Un prêtre qui a partagé son intimité nous disait : Remercier, encourager, voilà sa vie.

Or, mes frères, d'où lui venait cette sérénité d'âme qu'il alliait si merveilleusement à sa prodigieuse activité?

Un mot décisif donne le secret de sa vie et de sa mort : L'âme épiscopale de Mgr Goossens était abandonnée au bon plaisir de Dieu.

L'évêque avait un livre de chevet, la vie de saint François de Sales. J'y trouve un signet qui porte écrit de la main du défunt : Égalité d'âme; et, au-dessous : Tristesses, inquiétudes. Le signet est à la page où le saint évêque de Genève dit : « Il faut avoir une continuelle et inviolable égalité de cœur parmi la si grande inégalité des événements.

Que tout se renverse sens dessus dessous, je ne dis pas seulement autour de nous mais en nous; que notre âme soit triste ou joyeuse, en douceur ou en amertume, en paix ou en trouble, en clarté ou en ténèbres, en tentation ou en repos, il faut que toujours notre volonté regarde au bon plaisir de Dieu, son unique et souverain bien. Voilà le blanc de la perfection, auquel nous devons tous viser, et, qui plus en approche emporte le prix » (1).

Lorsque, le 25 janvier, vers les trois heures du matin, le vénéré malade appela son fidèle secrétaire, il voulut d'abord, une nouvelle fois, se confesser, reçut l'extrême-onction; puis, pleinement conscient jusqu'à la dernière heure, il répéta avec une piété édifiante des passages de la lecture faite la veille au soir dans saint François de Sales, son modèle et protecteur aimé. La perspective de la mort ne le troublait pas plus que les difficultés de la vie. Il la voyait venir sans s'émouvoir. Du reste, ne l'avait-il pas traitée en amie? Dans un carnet qu'il portait toujours sur lui, il conservait, écrite de sa main, cette belle prière, que toute âme chrétienne serait heureuse de pouvoir redire à l'heure suprême :

« O Jésus, j'adore votre dernier soupir. Recevez le mien. Dans l'incertitude, si j'aurai l'esprit libre, lorsque je sortirai de ce monde, je vous offre dès ce moment mon agonie et toutes les douleurs de ma mort. Comme vous êtes mon Père et mon Sauveur, je remets mon âme entre vos mains : je désire que le dernier moment de ma vie honore celui de votre mort et que le dernier soupir de mon cœur soit un acte de votre pur amour. »

Excellence,
Messeigneurs,
Mes Frères bien-aimés,

Tantôt, le spectacle de cette carrière brisée nous donnait le frisson; en ce moment, la contemplation de cette vie féconde, imprégnée de sagesse, de charité, de religieuse piété, éveille dans l'âme un sentiment d'admiration reconnaissante.

Bon et fidèle serviteur du Christ Jésus, par reconnaissance nous prierons pour vous, sans doute, car Celui-là seul qui pénètre les replis les plus secrets du cœur et compare les œuvres aux talents distribués

(1) Hamon, *ouv. cité*, p. 366.

par lui pour les produire, connait la mesure de sa justice; mais, par reconnaissance aussi, nous vous bénissons.

Au nom de ces milliers d'enfants que vous avez arrachés à l'ignorance religieuse, de cette phalange de jeunes gens, de jeunes filles qui vous doivent leur formation intellectuelle et morale et assurent au pays une forte génération chrétienne, soyez béni!

Au nom de ces légions de travailleurs, auxquels votre vie a montré que le cœur qui bat pour le Christ de Nazareth et du Golgotha bat pour la justice et pour la charité, soyez béni!

Au nom de vos prêtres, de vos religieux, de vos religieuses que vous avez dirigés, soutenus, édifiés, soyez béni!

Au nom de la patrie belge que vous avez aimée, servie, honorée, soyez béni!

Au nom enfin de ces âmes abandonnées dans les quartiers populeux des villes et dans les coins perdus des campagnes, que vous avez rapprochées de l'Église, du prêtre, de Notre-Seigneur, soyez à jamais béni!

Elles vous attendent ces âmes, là-haut, ou plutôt non, elles vous font déjà cortège, vous acclament et vous invitent à partager avec elles durant les siècles éternels les joies des élus.

In paradisum deducant te Angeli, que les anges vous conduisent au seuil du paradis; que les esprits célestes vous y accueillent, goûtez-y l'éternel repos dans la société de toutes les âmes qu'a sauvées votre zèle apostolique; *chorus angelorum te suscipiat et cum Lazaro quondam paupere æternam habeas requiem!*

REQUIESCAT IN PACE.



Phot. Emile Morren, Louvain.

MONSEIGNEUR ABBELOOS
RECTEUR MAGNIFIQUE HONORAIRE

ORAISON FUNÈBRE

prononcée par Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université, aux funérailles de Mgr J.-B. ABBELOOS, protonotaire apostolique ad instar participantium, recteur magnifique honoraire de l'Univerrité de Lonvain, le premier mars 1906.

Messeigneurs,
Messieurs,

Il semble que la divine Providence, dans le dessein de nous faire comprendre toute la vanité de ce monde, se plaise, depuis quelque temps, à multiplier au sein de l'Université les alternatives des grandes joies et des grandes tristesses.

C'est dans un élan de patriotique allégresse que nous inaugurions l'année académique, par l'évocation de nos mémorables fêtes jubilaires. L'écho de ces festivités était encore dans tous les cœurs, quand survint le deuil national causé par la perte de notre prince bien-aimé, S. A. R. le Comte de Flandre.

Peu après, à la date du 7 janvier, j'avais le bonheur d'être reçu en audience par le St-Père et de recueillir de ses lèvres augustes, avec sa paternelle bénédiction, l'encouragement le plus précieux que puisse ambitionner le chef d'une grande institution catholique, l'approbation sans réserve de notre activité scientifique et religieuse : « Laude digna est Universitas, *quia recte incedit.* »

Porteur de cet heureux message, je ne devais rentrer dans le pays que pour apprendre, coup sur coup, le décès de notre très cher collègue M. Joseph Carnoy, et celui de l'illustre Primat de Belgique, notre chef aimé et vénéré, S. E. le Cardinal Goossens.

Un nouveau rayon de soleil vint bientôt nous ranimer après ces tristes et lugubres journées. Le veuvage de l'église métropolitaine de Malines avait pris fin; un fils de l'*Alma Mater,* un de nos maitres les plus méritants, était appelé par le Souverain Pontife à monter sur le trône archiépiscopal.

Et voilà que le corps professoral, réuni, il y a peu de jours, pour acclamer l'élu du S. Siège, se trouve convoqué derechef aujourd'hui, mais avec le sombre appareil du deuil; les drapeaux nationaux réappa-

raissent aux façades de nos bâtiments universitaires, mais arborés en berne, et nos joyeuses bannières estudiantines se couvrent d'un voile de crêpe. La mort a de nouveau frappé dans nos rangs; elle a frappé à la tête, enlevant à notre affection l'éminent prélat qui naguère présidait à nos solennités académiques, revêtu des insignes de la dignité rectorale.

Cher et vénéré Recteur, ces éclatants symboles d'une autorité que vous exerciez avec prestige, c'est sur votre dépouille mortelle, sur un lugubre catafalque qu'ils seront déposés tout à l'heure, nous rappelant, avec l'inanité des honneurs de ce monde, votre haute dignité et votre noble carrière.

Cette carrière, je voudrais l'esquisser à grands traits, avant que vous quittiez pour jamais cette demeure qui fut témoin de vos méditations, de vos labeurs et de vos souffrances, où tout nous parle de vous, où il nous semble encore vous voir et vous entendre, dépensant sans mesure les trésors d'une belle et brillante intelligence, d'un cœur généreux et dévoué.

Tels furent, en effet, Messieurs, les riches dons de la nature que la Providence avait prodigués à Monseigneur Jean-Baptiste Abbeloos, protonotaire apostolique, *a. i. p.*, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, commandeur de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique, officier de la Couronne de Chêne de Luxembourg, cinquième Recteur Magnifique de l'Université catholique de Louvain.

L'attachement au sol natal est le propre des âmes à la fois sereines et vigoureusement trempées, qui, malgré les séparations des temps et des lieux, conservent intactes les fraîches impressions du premier âge, les fortes et pures affections écloses dans l'atmosphère de la vie familiale.

Ce sentiment, J.-B. Abbeloos le possédait à un haut degré.

Né à Goyck, dans le Brabant, le 15 janvier 1836, il aimait ardemment son village natal, comme il aimait son pays flamand, comme il aimait sa patrie. — Il appartenait à une de ces honnêtes familles bourgeoises qui, par l'intégrité de leur vie chrétienne et l'honorabilité d'un nom sans tache, s'imposent à la considération de leurs concitoyens, et qui fournissent au sacerdoce tant de prêtres d'élite.

Les heureuses dispositions du jeune Abbeloos se révélèrent avec éclat dès ses premières études. Déjà, au concours des écoles primaires du Brabant, il avait distancé tous ses concurrents; dans les classes latines,



JOSEPH CARNOY

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES

con
mi
J
gie
de
br
il
qu
de
il
re
la
J
d
S
l
(
l

comme aux cours de philosophie, il se maintint constamment au premier rang, décourageant tous ses émules.

Le primus perpetuus du Petit Séminaire se retrouva dans le théologien. Au mois d'octobre 1860, ses supérieurs l'envoyèrent à l'Université de Louvain, pour y prendre ses grades à la Faculté de Théologie. Très brillants furent ses succès aux épreuves du Baccalauréat et de la Licence; il y manifesta, outre de solides connaissances dogmatiques, de remarquables dispositions pour l'étude des langues orientales. Sur les instances de deux de ses maîtres, spécialistes en ces matières, Beelen et Lamy, il fut autorisé par le Cardinal Sterckx à faire un séjour à Rome, afin de rechercher dans les manuscrits syriaques de la Bibliothèque vaticane, la matière d'une thèse doctorale. Son choix s'arrêta à une étude sur Jacques, évêque de Batna et Saroug en Mésopotamie, qui vécut à la fin du ve siècle et qui est vénéré comme saint par les Maronites et les Syriens Monophysites. *De Vita et Scriptis S. Jacobi Sarugensis,* tel est le titre de la dissertation qu'il publia à Louvain en 1867, et dont la défense, jointe à celle de 72 thèses « ex universa theologia », lui valut les palmes du doctorat.

Le volume comprenait, outre une étude personnelle de l'auteur, une Vie de Jacques de Saroug et deux de ses discours sur la Ste-Vierge. C'étaient les premiers écrits que l'on publiât de cet écrivain fécond, dont on possède plus de sept cents discours.

Abbeloos défendait l'orthodoxie de l'évêque syrien, révoquée en doute depuis la publication des lettres de Jacques de Saroug aux moines monophysites du monastère de Mar Bassus. Le savant bénédictin Zingerlé et le docte professeur de Cambridge, T. W. Wright, n'en louèrent pas moins le travail du docteur de Louvain qui, d'emblée, prit rang parmi les orientalistes.

Son archevêque le destinait à la chaire d'Écriture Sainte au Grand Séminaire de Malines. Comme celle-ci n'était pas vacante à ce moment, notre jeune savant, sur les conseils du maître qui lui survit et avec le généreux concours de son Mécène, le Cardinal Sterckx, se décida à partir pour Londres, afin d'y compléter sa formation scientifique. Il y vécut dans l'intimité de la famille Bourne, d'où sortit le titulaire actuel du siège archiépiscopal de Westminster; il eut également la bonne fortune de se lier d'amitié avec l'érudit M. Wright, qui travaillait alors à la classification des manuscrits syriaques du Musée Britannique.

Au cours de l'hiver de 1867-1868, il copia intégralement le texte

syriaque de la *Chronique ecclésiastique* du maphrian jacobite, Grégoire Barhebreus.

Cette importante histoire de l'Orient n'était connue jusqu'alors que par les extraits parus dans la Bibliothèque orientale d'Assémanie, et la publication complète de l'écrit original était vivement désirée par les syriacisants.

Rentré dans le pays, pour y occuper le poste qui lui était destiné à Malines, Abbeloos songea à la mise en œuvre des précieux matériaux recueillis au British Museum. Comme l'entreprise était longue et difficile, il eut recours au maître qui lui en avait donné l'initiative. L'ouvrage parut en trois volumes, publiés successivement de 1872 à 1877, avec la collaboration de Mgr Lamy. Il fut bien accueilli du monde savant et largement utilisé, plus tard, par les rédacteurs du grand « Thesaurus syriacus » d'Oxford.

En possession de la chaire d'Écriture Sainte, au Séminaire de Malines, l'abbé Abbeloos ne tarda pas à révéler les belles qualités de l'esprit et du cœur qui lui valurent non seulement l'admiration de ses élèves et un vrai renom scientifique dans le pays, mais aussi, de précieuses et durables amitiés. Son enseignement était clair, solide, précis, et se distinguait par la manière personnelle et originale avec laquelle le maître faisait ressortir les riches trésors contenus dans les textes inspirés. Une partie de ses cours nous a été conservée dans un Commentaire autographié de l'Évangile de S. Jean.

Dès ses années de séminaire, le jeune lévite avait dû compter avec sa frêle et délicate constitution, que soutenait seule son énergie morale, sa volonté de vivre et de travailler. En 1876, il fut contraint de renoncer aux fatigues de l'enseignement, pour chercher un repos relatif dans le ministère pastoral. Sur sa demande, l'archevêque de Malines lui confia l'importante paroisse de Duffel, déjà si avantageusement connue par sa fidélité à la foi religieuse et aux pratiques de la piété. Le nouveau pasteur, par sa cordiale bonhomie, par son esprit enjoué et communicatif, par son zèle éclairé, par le prestige de sa science, y conquit bientôt, avec une popularité de bon aloi, un puissant ascendant sur les âmes.

« Vos paroissiens de Duffel, disait naguère un des plus anciens amis du regretté défunt, ont pu vous voir à l'œuvre et constater par leur propre expérience qu'il est un savoir qui n'enfle point, qu'il est des cœurs chauds que les recherches opiniâtres de l'érudition ne glacent point, que les nombreux idiomes que l'on connaît, ne fournissent au

prêtre qu'autant de moyens de plus pour redire aux hommes combien on les aime et qu'on ne vit que pour se sacrifier à leur félicité (1). » Au cours de la crise religieuse provoquée par la lutte scolaire, le zélé curé de Duffel eut la grande consolation de voir toutes ses brebis, sans une seule exception, se grouper sous la houlette du pasteur, réalisant ainsi, dans sa paroisse, la parole suprême du divin Maître : « *quos dedisti mihi, custodivi, et nemo ex eis periit* (2). »

Après quelques années, en 1883, les qualités administratives dont il avait fait preuve dans l'exercice du ministère paroissial, décidèrent le Cardinal Deschamps à lui confier le poste élevé de vicaire général, qu'il continua à occuper sous l'épiscopat du Cardinal Goossens. Celui-ci avait voué à son éminent collaborateur une vive et profonde amitié, amitié qui dura jusqu'à la mort et que la mort devait à peine interrompre!

Comme vicaire général, Mgr Abbeloos sut gagner la confiance et l'affection des membres du clergé, par la franche cordialité de ses relations non moins que par la promptitude, la netteté et la sûreté de ses décisions.

Les absorbantes occupations du ministère sacré et de l'administration diocésaine n'avaient pas éteint chez l'orientaliste le feu sacré de la science.

Curé de Duffel, il publia, avec la savante collaboration de Mgr Lamy, le troisième volume de la Chronique de Barhebreus; vicaire général, il fit paraître, le texte syriaque, traduit et annoté, des actes de S. Mares. La critique éclairée n'eut que des louanges pour ce travail, comme pour celui qu'il consacra plus tard aux Actes de Mar Kardagh, préfet d'Assyrie.

Depuis son départ de Louvain, le Dr Abbeloos était resté dans le mouvement scientifique, dépouillant les périodiques, parcourant les publications nouvelles, collaborant aux Revues, notamment à la Revue catholique, où il écrivit une série d'articles relatifs à l'orientalisme. Grâce à une mémoire des plus heureuses et à une aptitude spéciale pour l'assimiliation des langues, il est demeuré toute sa vie un érudit, dont les connaissances étendues et variées se révélaient même dans la conversation familière.

Homme de science et homme d'administration, il était tout désigné

(1) Discours de M. le chanoine A. Delvigne, à la manifestation en l'honneur de Mgr Abbeloos, le 8 mai 1895. Louvain, Van Linthout.

(2) Jo. XVII, 12.

au choix du corps épiscopal, quand le Rectorat de l'Université catholique devint vacant par le décès prématuré de Mgr Pieraerts.

Je n'ai point à m'étendre ici, Messieurs, sur la féconde carrière rectorale de mon cher et vénéré prédécesseur. Ses créations sont vivantes au milieu de nous; un grand nombre de nos collègues ont été ses collaborateurs, plusieurs lui sont redevables de leur vocation scientifique.

L'année, où par une trop indulgente bienveillance, il me signala au choix des Évêques, pour recueillir sa lourde succession, j'ai eu l'occasion de mettre en relief l'œuvre réalisée par sa puissante initiative et l'idée maitresse qui en fut l'inspiratrice : le développement de l'esprit scientifique chez les maitres et chez les élèves. « Toute science, disait-il dans son premier discours inaugural, est un organisme vivant. Il faut entrer en communication avec lui dans un travail de chaque jour. Assiduité aux laboratoires établis pour les divers domaines des sciences de la nature; lecture directe des grands philosophes, des écrivains classiques, des apologistes, des pères et des docteurs, par delà les manuels, nécessaires, mais insuffisants d'eux-mêmes; exploration des documents originaux; discussion des textes; débats publics au sein des nombreuses sociétés qui fleurissent à l'Université; connaissance des travaux récents, et en tout cela, comme le demande l'illustre Pontife Léon XIII dans son encyclique sur les études historiques, en tout cela nul parti pris, rien que la loyale enquête de la vérité; voilà les traits principaux de l'esprit scientifique que vous devez vous efforcer d'acquérir et qu'engendre seul le travail bien conduit. »

Toutes les créations, toutes les transformations qui se rattachent au rectorat de Mgr Abbeloos portent l'empreinte de cette pensée maîtresse et, en 1895, le jour de la grande manifestation académique en l'honneur du Recteur, Mgr Cartuyvels pouvait lui rendre cet éloquent et légitime hommage :

« Quelle Faculté n'a pas reçu des accroissements remarquables? Quelle année n'a pas signalé son cours par quelque innovation heureuse dont souvent les universités officielles ont sanctionné l'utilité en se hâtant de l'introduire chez elles? La critique des livres sacrés; la brillante école de nos orientalistes et de nos sanscritistes; le cours pratique de notariat; l'école des hautes études sociales; la grande école de St-Thomas élevée au rang de séminaire par la faveur d'un Pape ami des lettres; l'organisation des cinq doctorats en philosophie et lettres; l'étude approfondie des littératures et des langues romanes et germaniques; l'important et glorieux collège où l'on scrute les mystères de la

vie; l'établissement prophylactique du sérum; les policliniques; les doctorats en médecine remaniés d'après les dernières exigences du savoir; la pharmacie étendue à des applications nouvelles; l'école d'agriculture augmentée de l'école de zymotechnie; l'école des mines installée enfin dans des locaux dignes de son importance actuelle; la zoologie pourvue d'un outillage perfectionné; les cabinets enrichis; les instruments centuplés; des laboratoires créés; les jeunes gens épris de recherches personnelles, encouragés, groupés en sociétés, pourvus du matériel nécessaire, poussés dans leurs travaux vers les brillants succès obtenus dans toutes ces études nouvelles; vingt autres choses que j'omets dans cette nomenclature, constituent à votre Rectorat un apanage vraiment magnifique et glorieux, car partout j'y rencontre l'ardente initiative d'un *Rector magnificus!* »

La crainte de prolonger outre mesure la funèbre cérémonie de ce jour, m'oblige, Messieurs, à abréger ce discours, et je sens néanmoins que ma tâche n'est point achevée. Comment n'être pas débordé par un aussi vaste sujet? Comment résumer en quelques courts instants une carrière aussi longue, aussi féconde, aux aspects si variés? Comment vous dépeindre en quelques traits cette figure si noble, si délicate et si complexe? Comment faire revivre soudainement l'homme d'intérieur et l'homme d'action, l'homme de piété, l'homme de science, l'homme de travail, l'homme de cœur et de dévouement? Comment ne pas s'abandonner aux pensées, aux souvenirs, aux sentiments qui se pressent en foule dans notre âme, au moment d'adresser le suprême adieu à celui qui pendant de longues années fut pour nous un chef, un guide et un ami?

Cher et vénéré maître, il y a peu de jours, par la plus touchante des attentions, vous m'envoyiez de la Côte d'azur une ravissante gerbe de fleurs, caressées, disiez-vous, par le chaud soleil du Midi, et chargées de m'apporter vos vœux. Ces fleurs, si éphémères cependant, étaient, hélas! destinées à vous survivre, et les vœux de bonne santé que je vous adressai en retour devaient demeurer stériles!

Votre santé, elle était bien ébranlée, le jour où vous demandâtes à Nosseigneurs les Évêques de faire reposer sur de plus jeunes épaules le lourd fardeau du Rectorat. Longtemps, néanmoins, votre courage, votre merveilleuse vitalité intellectuelle et morale parvinrent, par un véritable triomphe de l'esprit sur la matière, à lutter victorieusement contre le mal dont vous sentiez l'étreinte. Dans ce corps débile, votre âme, délivrée des cuisants soucis de l'administration universitaire,

paraissait s'éveiller à une vie nouvelle. Vous vous plaisiez à vous retrouver dans les réunions d'anciens collègues et d'amis, que la reconnaissance, l'estime et l'affection groupaient autour de vous.

La conversation s'animait au contact de votre parole prime-sautière et enjouée, incisive parfois, au point de paraître mordante à ceux qui n'auraient pas connu la grande bonté et la générosité de votre cœur. Vos saillies, où se glissait ça et là comme une pointe d'espièglerie juvénile, marquaient un frappant contraste avec l'austère gravité du penseur et de l'homme d'étude. Aussitôt qu'une question importante vous était soumise, qu'il s'agît du salut des âmes ou des intérêts de la science, votre regard se faisait pénétrant et profond, vos traits prenaient une expression méditative et sévère; puis la réponse arrivait, souvent prompte, toujours claire, pratique, raisonnée.

Dans l'entretemps, vos souffrances physiques s'aggravaient sous le poids des années et, plusieurs fois déjà, des avertissements plus inquiétants vous avaient fait entrevoir la perspective d'une fin prochaine. Pour conjurer le retour de ces crises, plus menaçantes pendant les mois de l'hiver, vous vous étiez décidé à partir pour la Côte d'azur, pensant trouver sous le climat doux et vivifiant du Midi, un renouveau de forces et de santé. Ces espérances, hélas! devaient recevoir un pénible démenti! Peu de temps après votre départ, vous nous adressiez ces lignes où se trahissait le découragement : « santé suffisante pour jouir un peu du beau soleil du Midi. » En même temps, une douloureuse nouvelle venait assombrir votre horizon : l'auguste prince de l'Église, qui, depuis des années, vous honorait de sa confiance et de son affection, le regretté Cardinal Goossens, était soudainement enlevé à votre filiale vénération. Bientôt se manifestèrent des symptômes alarmants, accusant un affaiblissement du cœur, et un mois plus tard, jour pour jour, Dieu vous appelait à renouer au Ciel les liens d'une noble et sainte amitié.

La mort, vous l'avez accueillie avec calme et sérénité, réconforté par les suprêmes consolations de l'Église et par une affectueuse bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ.

« *Soli Deo* », telle était votre devise! C'est pour Dieu seul que vous étiez créé, c'est pour Lui seul que vous avez vécu, que vous vous êtes voué au sacerdoce, que vous avez cultivé la science, que vous avez travaillé, peiné, enduré la maladie et la souffrance; c'est pour Lui seul qu'ont été votre dernière pensée et votre dernier soupir; sans trouble et sans crainte, vous aurez comparu seul à seul devant Lui. C'est en Lui

seul, aussi, que votre belle intelligence trouvera son aliment parfait, contemplant face à face et dans l'éclat de sa gloire, l'infinie Vérité, dont vous n'avez entrevu ici-bas que les pâles reflets et dont vous scrutiez patiemment les troublantes énigmes : « *Nunc per speculum in enigmate, tunc autem facie ad faciem* (1). »

C'est en Dieu que se repose, dans la possession de l'éternel bonheur, votre cœur assoiffé du vrai bien. C'est en Lui et par Lui, que vous aimerez, d'un amour plus sublime, tous ceux que vous avez aimés ici-bas : ces confrères dans le sacerdoce, qui furent l'objet de votre sollicitude; cette jeunesse, qui vous doit des trésors de science et de vertu; ces collègues dont vous fûtes le guide et le protecteur. C'est en Lui, enfin, et par Lui, que vous continuerez à protéger et à bénir cette Université, à laquelle vous avez sacrifié ce que vous aviez de forces et de santé, et dont les florissantes institutions rediront aux générations de l'avenir le nom de son savant et éminent recteur.

(1) I *Cor.* XIII, 12.

DISCOURS

prononcé par Mgr HEBBELYNCK, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain, à la mortuaire, le 24 janvier 1906, jour des funérailles de M. le professeur CARNOY.

MESSIEURS,

Une des premières fois que j'eus à remplir la douloureuse mission de rendre un suprême hommage à nos professeurs défunts, ce fut à l'occasion du décès du très regretté chanoine Carnoy, fondateur de notre Institut de Biologie.

Les pensées et les sentiments que j'exprimais alors me reviennent spontanément en ce nouveau jour de deuil, et notre tristesse se trouve encore assombrie par la réminiscence de la vive douleur où nous avait plongé la perte d'un maître éminent et d'un ami dévoué.

Nonobstant de sensibles contrastes, les deux Carnoy offraient des traits de ressemblance profondément accentués. Chez l'un comme chez l'autre, on retrouve la même piété simple et solide, la même franchise de caractère, la même droiture et le même dévouement dans l'accomplissement du devoir, la même passion du travail, la même affection, peu expansive, mais profondément sincère, pour leurs élèves, la même sollicitude pour l'honneur et la prospérité de l'Université catholique.

Telles furent bien les qualités dominantes du cher collègue dont il m'incombe d'évoquer la carrière,avant de lui adresser le suprême adieu.

Né à Rumillies, le 11 novembre 1841, Joseph-Antoine Carnoy fit ses premières études au Collège Notre-Dame de Tournai.

Déjà alors il se distinguait par le sérieux de son esprit et la délicatesse de ses sentiments religieux ; à la fin de ses humanités l'idée de se vouer au sacerdoce paraît l'avoir préoccupé par moments. S'il ne se crut point appelé à une si haute vocation, il conserva néanmoins, depuis lors, dans son attitude et sa démarche, comme dans ses paroles, cette gravité et cette réserve qu'on rencontre le plus spécialement chez ceux que Dieu a destinés au service de Ses autels.

A l'âge de vingt ans, Carnoy entra à l'Université de Louvain pour y prendre ses grades en sciences physiques et mathématiques. Il les con-

quit tous avec la plus grande distinction. A la fin de ses études Carnoy suivit successivement les cours de hautes mathématiques à Paris et à Bonn, acquérant par le contact avec l'étranger ce supplément de formation et cette ouverture d'idées, si précieux à quiconque est appelé à produire des travaux personnels et à donner une impulsion aux études (1).

Les Écoles spéciales venaient d'être fondées à Louvain et une chaire de mathématiques était devenue vacante, par suite du décès de M. le professeur Kumps. Au mois d'octobre 1867, Joseph Carnoy fut chargé de l'enseignement de la géométrie analytique, auquel s'ajouta l'année suivante celui de l'algèbre supérieure.

Depuis lors, son activité scientifique se concentra sur ces deux branches; elles l'absorbèrent entièrement durant sa longue carrière. Faut-il s'étonner qu'il ait acquis une puissante autorité dans ces matières et que ses traités de géométrie analytique et d'algèbre supérieure soient hautement appréciés aussi bien, voire même davantage, à l'étranger qu'en Belgique?

Les spécialistes sont unanimes à rendre hommage au solide mérite de ces publications, pour leur belle ordonnance, l'élégance et l'ampleur des solutions, l'heureux choix et le nombre des exercices qui s'y trouvent annexés.

Elles eurent une longue série d'éditions toutes considérablement remaniées et dont les dernières sont comme la mise au point des connaissances et des progrès modernes en ces matières.

J'ai nommé l'élégance des solutions; Carnoy voulait, en effet, qu'on traitât ces questions arides non seulement en logicien rigoureux, mais en esthète. Il aimait en véritable artiste les sévères beautés des mathématiques. Dans son enseignement oral, il n'était pas rare que sa nature, en apparence froide et impassible, s'échauffât au contact des vérités transcendantes dont il faisait ressortir les sublimes harmonies. Dans la multiple et puissante variété des combinaisons idéales auxquelles conduit l'étude de la ligne mathématique, il se plaisait à voir, comme dans un sublime édifice, un reflet de la beauté increéée. Alors il arrivait que sa parole s'élevât à des considérations qui laissaient dans l'esprit de ses élèves une impression profonde et durable.

(1) Il se trouvait dans les conditions exigées par la loi pour postuler la bourse du gouvernement. Mais il n'y avait en ce moment qu'une seule bourse disponible pour la Faculté des Sciences; elle fut attribuée à son condisciple et ami M. Edouard Van Beneden.

On peut lui appliquer sans réserve ce qu'il disait lui-même, il y a quelques années, d'un de nos maîtres les plus éminents, Pierre Van Beneden (1) : « Le vrai savant trouve son bonheur dans la recherche même de la vérité; peu importe que celle-ci appartienne à la théorie des nombres, à la métaphysique ou au domaine de la nature. Lorsque la lumière se fait et que cette vérité apparaît avec son charme irrésistible, il en éprouve une joie extrême, juste tribut de son noble labeur. Van Beneden fut heureux par sa foi. Il pratiquait la religion avec simplicité et avec conviction; dans ces heures délicieuses que le savant rencontra sur sa route, il s'échappait souvent de son cœur attendri une prière ardente et sincère envers Dieu. »

Chez Carnoy, la sincérité et la droiture constituaient le fond du caractère; il avait l'esprit mathématique et juste, et ces dispositions se traduisaient dans les actes de sa vie quotidienne. Aux séances d'examen, il conservait le calme et l'égalité d'humeur d'un juge, aussi éloigné des excès de rigueur que des excès de condescendance; ses appréciations étaient généralement ratifiées par le jury.

Réglé en toutes choses, il avait introduit parmi les siens une atmosphère de calme sérénité.

En 1877, il trouva dans une honorable famille industrielle du Nord de la France, une épouse de son choix, qui lui apporta, avec l'affection et le dévouement, des traditions de piété tout en harmonie avec celles de la famille Carnoy.

Son foyer, qu'entourait une joyeuse couronne d'enfants, fut béni par Dieu. C'était un foyer vraiment chrétien, dont l'hospitalité était simple, mais large, généreuse et cordiale.

Ici encore, il semble que Carnoy ait écrit pour lui-même, en louant la vie familiale de notre illustre Van Beneden : « Il fut heureux dans son foyer, entouré d'une femme d'élite, d'enfants aimants et dévoués. Il portait avec complaisance ses regards de père sur un fils qui, par ses brillants succès, allait perpétuer l'honneur de son nom. C'est dans cet intérieur rempli de soins assidus et de délicates prévenances que s'écoulait doucement le terme de sa précieuse existence » (2).

La fin, hélas, était plus rapprochée pour Carnoy qu'aucun de nous n'eût osé le prévoir, que ne l'eût surtout soupçonné notre cher défunt lui-même. Dans la dernière conversation que j'eus avec lui, il parla peu

(1) *Annuaire* 1895, p. XLVII.
(2) *Annuaire* 1895, p. XLII.

de son état de santé; il m'entretint de ses cours, de ses élèves et même des intérêts généraux de notre enseignement scientifique. Ses cours il songeait à les reprendre à bref délai, la vigueur intellectuelle et morale qu'il avait conservée lui faisant illusion sur l'affaiblissement de ses forces physiques. Malgré la pâleur et l'altération de ses traits, malgré l'épuisement de ce corps miné par un mal implacable, je n'osais, en quittant notre cher collègue, m'arrêter à la pensée que la cordiale étreinte de sa main serait pour moi la dernière. Mais le mal accomplissait en secret son œuvre de destruction, avec une rapidité qui devançait même les prévisions de la science.

La mort est venue, prompte et soudaine; et, toutefois, elle n'a point surpris celui que nous pleurons : elle ne saurait surprendre le juste. Toujours préparé, suivant le précepte du Christ : *estote semper parati,* Joseph Carnoy eut encore le bonheur d'ouvrir son âme au prêtre, le jour même où il fut appelé devant le souverain juge. Il n'eut pas, il est vrai, la suprême consolation du viatique; mais n'est-ce point le sort que Dieu réserve parfois à ses plus fidèles serviteurs?

Maintes fois, en apprenant que la mort subite venait de frapper des évêques, des prêtres, des chrétiens exemplaires, je me suis demandé s'il ne fallait pas voir dans ces événements un effet de la miséricordieuse bonté divine. De tels faits sont réclamés par l'ordre de la Providence, car elle ne peut rester vaine la parole du Christ qui a dit : « Je viendrai à l'heure où vous y penserez le moins. » En frappant plus spécialement ceux qu'elle sait être préparés à rendre leurs comptes, peut-être entre-t-il dans les desseins de la Providence de donner aux pécheurs engourdis un salutaire avertissement, tout en les épargnant eux-mêmes et en prolongeant pour eux le temps de l'expiation et de la miséricorde.

Messieurs, la vie et la mort de notre cher collègue sont pour nous tous un exemple et une leçon : une leçon pour nous avertir que même une longue maladie ne saurait nous garantir contre les surprises d'une fin soudaine; un exemple pour nous encourager dans la pratique du devoir.

Homme de devoir, homme de foi et de travail, vous jouissez déjà, cher collègue, de la juste récompense de vos mérites. Ces sublimes vérités qui faisaient l'objet de vos méditations, dont l'éclat mêlé d'ombre vous causait déjà, ici-bas, de si douces jouissances, vous les voyez maintenant dans toute leur splendeur, dans l'essence même de Celui qui,

étant la vérité et la beauté substantielles, « a tout ordonné avec nombre, poids et mesure ». Jouissant du suprême bonheur, en société du frère bien aimé dont nous pleurons encore la perte, vous prierez avec lui pour l'Université que vous avez si fidèlement servie, pour les maîtres et les élèves auxquels vous fûtes si dévoués, pour votre famille en deuil dont vous serez les protecteurs dans le Ciel, après en avoir été le soutien et la consolation en ce monde.

ÉLOGE FUNÈBRE

de Joseph CARNOY, prononcé le 12 mai 1906, en la salle des promotions, par M. Ch.-J. de la VALLÉE POUSSIN, professeur à la faculté des sciences.

I.

Le 20 janvier dernier, nous apprenions avec une surprise douloureuse la mort de Joseph Carnoy; et notre tristesse s'augmentait encore par le souvenir de celle de son frère aîné, le chanoine Carnoy, enlevé prématurément un peu plus de six ans plus tôt. Mais le nom de Carnoy restera gravé dans nos annales comme sur la porte de nos monuments. Il brillera, parmi les plus beaux, dans la couronne de célébrités qui resplendit au front de l'*Alma Mater*.

Les deux Carnoy avaient des aptitudes différentes, et en essayant de les comparer, je craindrais de les amoindrir. Ils ont chacun leurs mérites propres et leurs mérites à chacun les honorent tous les deux.

Joseph Carnoy admirait dans son frère le créateur de notre Institut de Biologie, le fondateur de la cytologie, le chef d'école incomparable qui se survit dans ses successeurs. Il a vu le nom de ce frère illustre donné à un de nos instituts, il a assisté à l'inauguration du monument élevé à sa mémoire, contemplé dans un bronze impérissable l'image de ses traits aimés. Devant cette grande figure disparue, si proche encore et déjà entrée dans l'histoire, on devine son émotion, mais aussi sa fierté, — fierté bien légitime si la gloire est un patrimoine familial.

Associons donc le souvenir de Joseph Carnoy à la mémoire glorieuse de son aîné, c'est un honneur qui était cher au collègue que nous pleurons. Mais si cet honneur eût peut-être suffit à sa modestie, il ne peut suffire à notre estime. Les services de Joseph Carnoy n'ont pas besoin d'un éclat emprunté, ils brillent suffisamment par eux-mêmes pour commander notre admiration et notre reconnaissance.

Pendant près de quarante ans, il a servi l'Université avec un dévouement égal au talent. Il a limité le champ de son activité au domaine de l'enseignement, mais il y montre des qualités supérieures. Elévation de l'idéal scientifique, initiative dans l'impulsion donnée à l'enseignement,

hardiesse et bonheur dans les innovations, tels sont les traits dominants dont je vais avoir à vous entretenir.

Ses deux principaux ouvrages sur la géométrie analytique et l'algèbre supérieure, répandus à un nombre immense d'exemplaires, attestent que son influence sur la jeunesse studieuse s'étendait, bien au-delà de nos étroites frontières, jusqu'aux extrémités des deux mondes.

Malheureusement, les matières de ces ouvrages ne sont intelligibles qu'aux seuls initiés. A fortiori est-il difficile d'en faire saisir à tous le mérite et l'originalité. Comme l'a fort bien dit un des anciens secrétaires perpétuels de l'académie des sciences de Paris, de Fouchy, qui parlait par expérience, les muses des mathématiques et de la physique habitent une région lumineuse et agréable, mais l'accès de leur sanctuaire est difficile et épineux.

Je ne me dissimule donc pas les difficultés de la tâche qui m'incombe. Aussi, lorsque M. le Doyen, que ses fonctions appelaient à prononcer ce discours, mais que sa santé retient éloigné de nous, m'a prié de le remplacer, j'ai hésité d'abord, si j'ai cependant accepté, c'est persuadé que les circonstances m'en faisaient un devoir.

Je me suis souvenu, en effet, de la bienveillance toute particulière que Joseph Carnoy m'a toujours témoignée, de son précieux appui dans une circonstance récente, de la chaleur avec laquelle il m'a quelquefois soutenu lui d'ordinaire si impassible. J'ai pensé à la similitude de nos études et de nos occupations; à ces longues heures d'examens passées côte à côte où j'admirais sa patience jamais épuisée, sa bonté toujours égale, son art de faire dire à l'élève tout ce qu'il sait, sa joie devant un succès mérité. J'ai songé à ces quarante années d'inaltérable dévouement à la jeunesse universitaire, dévouement dont je fus autrefois l'objet, dont j'ai depuis mieux encore apprécié la profondeur. Alors il m'a semblé qu'étant mieux informé qu'un autre, c'était peut-être à moi qu'il appartenait de porter ici devant vous témoignage pour tant de services rendus.

Mais que cet hommage que j'adresse à sa mémoire soit surtout l'expression respectueuse de la reconnaissance d'un de ses anciens élèves. C'est celui qui l'eût touché davantage et que je veux lui rendre aujourd'hui.

II.

Joseph Carnoy naquit à Rumillies le 11 novembre 1841. Il fit de brillantes études humanitaires au Collège Notre-Dame de Tournai. Nous

avons peu de détails sur cette première époque de sa vie. Sa vocation scientifique ne parait s'être décidée qu'assez tard, car il avait près de 21 ans, au mois d'octobre 1862, quand il se fit inscrire à l'Université de Louvain. Ses succès d'étudiant furent de premier ordre; il acquit successivement et chaque fois avec la plus grande distinction le titre de candidat (2 août 1864) puis celui de docteur (23 août 1867) en sciences physiques et mathématiques.

Ses professeurs étaient alors Kumps et Gilbert. Le premier touchait au terme de sa carrière, mais le second était au milieu de la sienne; et je me souviens que quelque quinze ans plus tard, il parlait encore volontiers de la supériorité frappante que le jeune Carnoy avait fait briller dans ses réponses. On remarquait déjà dans l'élève l'ordre et la méthode qui devaient bientôt caractériser l'enseignement et les publications du maitre.

Aussi l'avenir du nouveau docteur fut presque immédiatement fixé. Nos écoles spéciales venaient d'être fondées et imposaient au vieux professeur Kumps un fardeau trop lourd pour ses forces défaillantes. Il demanda un collaborateur. Le choix se porta immédiatement sur Carnoy, qui, docteur depuis quelques semaines à peine, devint, au mois d'octobre 1867, titulaire du cours de géométrie analytique avec le titre de professeur agrégé.

Kumps mourut deux mois plus tard le 24 décembre et c'est ainsi que Carnoy, héritant des nombreuses fonctions du défunt, reçut dès le début toute la charge d'un laborieux enseignement. Il figure au programme de l'année suivante avec les cours de géométrie analytique plane et de l'espace, de haute algèbre, des probabilités et d'astronomie mathématique.

On se demande comment Carnoy pût faire face à tant d'obligations professionnelles et trouver encore le loisir d'aller à l'étranger chercher le complément de formation qui est si utile au début d'une carrière scientifique. Il en fut cependant ainsi. Notre regretté collègue visita les universités étrangères et fréquenta pendant quelques mois les cours de hautes mathématiques qui se donnaient alors à Paris et à Bonn.

De retour à Louvain, il se consacra exclusivement à l'enseignement et depuis lors tout son temps fut pour ses élèves. Aussi, en dehors des manuels qu'il a publiés et que nous examinerons tout à l'heure, on ne doit à Joseph Carnoy qu'un nombre très restreint d'articles de revues, mais qui méritent de nous retenir quelques instants.

III.

La première en date de ses publications est une note des *Nouvelles Annales de mathématiques* de 1870, *Sur le triangle circonscrit à une conique.* L'auteur y détermine par une analyse aussi concise qu'élégante un lieu géométrique et une enveloppe dont les éléments se rattachent au triangle en question.

Carnoy fut membre de la Société scientifique de Bruxelles jusqu'en 1899. C'est dans les *Annales* de cette société qu'il publia, en 1879-1880, sa note *sur de nouvelles propriétés descriptives des coniques,* la plus remarquable qu'il ait écrite.

Il y démontre un principe analogue à celui de Pascal, mais plus général, et qui permet de résoudre par une méthode uniforme les questions les plus intéressantes relatives à la construction des coniques déterminées par cinq éléments, points ou tangentes. Cette Note frappa vivement les deux rapporteurs Gilbert et Le Paige ; et, comme il arrive pour les vérités fécondes, elle provoqua non seulement leurs éloges mais leurs réflexions personnelles. C'est ainsi que M. Le Paige montra que les théorèmes énoncés pouvaient se rattacher aux propriétés générales des cubiques.

Enfin, en 1900, Carnoy fit paraître, dans les actes de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei,* à Rome, une courte *Note sur le principe fondamental de la théorie des équations.* L'auteur cherche à éviter les longueurs des démonstrations classiques. Mais il ne paraît pas cependant que les considérations qu'il propose puissent les remplacer complètement (1).

IV.

Carnoy, comme nous l'avons déjà dit, fut chargé de quatre cours. Deux, celui d'*astronomie* et celui sur *le calcul des probabilités* ne furent jamais imprimés.

Le *cours d'astronomie mathématique* ne fut professé par notre regretté collègue que jusqu'en 1876 ; mais ses Notes ont été conservées. On y retrouve toujours la belle disposition synthétique qui caractérise la manière du Maître.

(1) Carnoy a aussi imprimé dans les Annales de la Société scientifique trois rapports sur des Mémoires de M. Le Paige (II, p. 59 et VIII, p. 62) et d'Ocagne (X, p. 54).

Passons sur ces Notes déjà anciennes et arrêtons-nous plutôt au *Calcul des probabilités*, enseigné par Carnoy pendant toute la durée de son professorat. Il est à remarquer que ce cours, destiné aux seuls docteurs jusqu'en 1890, est entré depuis lors dans le programme des ingénieurs et a dû subir quelques modifications de ce chef : la théorie des erreurs a été développée (1) et le reste réduit.

Je suivais ce cours en 1889, l'année même où parut le *Calcul des probabilités*, de Joseph Bertrand et les rapprochements que cet ouvrage suggère me frappèrent aussitôt l'esprit avec une vivacité dont je me souviens encore.

Avant de m'y arrêter, permettez-moi de citer quelques lignes de *Ellery W. Davis*, écrites dans le Bulletin des Sciences mathématiques de New-York (octobre 1891) à l'occasion du livre de Joseph Bertrand :

« Il n'y a peut-être pas de branche de mathématiques à la fois plus » intéressante, plus délicate et plus importante pour la pratique que le » calcul des probabilités. Son histoire révèle en même temps les mer» veilles que peut accomplir la science et les limites qu'elle ne peut » franchir. C'est le lien entre la rigueur de la déduction et le champ » plus vaste de l'induction. Une théorie complète de la probabilité » serait en même temps une théorie complète de la formation des » croyances. Il est, à coup sûr, regrettable que, suivant l'expression de » M. Bertrand, on ne puisse connaître le calcul des probabilités sans » avoir lu le livre de Laplace ni lire le livre de Laplace sans s'y préparer » par les études mathématiques les plus profondes. »

Rien de plus vrai que cette appréciation sur l'importance et la difficulté du calcul de probabilité. mais les regrets exprimés par M. Davis étaient déjà superflus pour les élèves de Carnoy, comme ils le sont devenus depuis pour les lecteurs de Bertrand. Ils avaient appris aux leçons de leur maître le calcul des probabilités sans tant d'efforts et sans avoir eu besoin de lire le grand ouvrage de Laplace.

Je regrette vivement de ne pouvoir entrer dans le détail des multiples analogies et des différences caractéristiques qui apparaissent quand on rapproche le traité de Joseph Bertrand des leçons de notre collègue. Cette analyse serait instructive.

(1) L'auteur a publié un Supplément du cours des probabilités de l'Université de Louvain. Table de mortalité. — Table de commutation. Résumé et applications de la théorie des erreurs. (Autographie. 40 pages, Uystpruyst, 1897)

Même plan d'ensemble, mêmes exemples parfaitement choisis, même importance donnée à chaque question, même souci d'éviter les calculs pénibles, mêmes procédés de démonstration. Mais, d'autre part, combien je préfère la simplicité et le naturel, l'indulgence de mon ancien maître à l'étalage de littérature, à la recherche de l'esprit, et surtout à la raillerie systématique, qui déparent parfois l'ouvrage de Joseph Bertrand. Il semble vraiment que le génie écrasant de Gauss fût seul capable d'imposer silence à cette verve impitoyable.

La mesure, qui faisait le fond de la nature de Carnoy et qui répondait au calme de son esprit comme à la bienveillance de son caractère, peut être aussi à une modestie plus chrétienne, le mettait à l'abri de ces exagérations, — et voilà une différence qui est tout à son avantage.

Il est assurément bien regrettable que Carnoy n'ait pas publié son cours il y a une vingtaine d'années, tel qu'il était, avant l'apparition de celui de Bertrand. Cet ouvrage eût fait grand honneur à son auteur et à l'Université catholique. On y eut retrouvé, en effet, avec une originalité toute particulière, les qualités qui se trouvent dans ses ouvrages imprimés, *le Traité de géométrie analytique* et celui *d'Algèbre supérieure*, dont nous allons maintenant parler.

V.

Occupons-nous d'abord du *Traité d'algèbre* qui est le moins considérable des deux. Il eut deux éditions en 1892 et 1900. Mais nous n'insisterons pas sur les différences peu importantes qui les distinguent.

Ce manuel est divisé en trois parties : *Principes de la théorie des déterminants; Théorie des équations; Introduction à la théorie des formes algébriques*. Les deux premières s'adressent aux candidats en sciences et aux candidats ingénieurs, la dernière aux docteurs en sciences physiques et mathématiques.

Il ne manque pas, en français, d'excellents traités sur les déterminants et la théorie des équations. Le talent que le professeur de Louvain déploie dans les deux premières parties de son ouvrage, classe cette production parmi les meilleures, mais non hors de pair. C'est la troisième partie relative aux formes qui fait son plus grand mérite : elle lui donne sa véritable originalité et sa physionomie à part.

On sait que les aspirants docteurs en sciences physiques et mathématiques ont le choix entre cinq spécialités comprenant une ou plusieurs branches approfondies; parmi ces dernières figure *l'analyse algébrique*.

Dans le domaine immense que l'on peut comprendre sous ce nom, c'est au professeur à choisir et Carnoy choisissait la théorie des invariants, ou plutôt les premiers éléments de cette théorie. En effet, à l'heure actuelle, après bientôt trois quarts de siècle d'efforts ininterrompus, cette théorie forme un édifice imposant et Carnoy n'a d'autre ambition que d'en faciliter l'accès : il conduit ceux qui veulent le suivre jusque sur les marches du Temple. Mais c'est un guide sûr, peut-être unique, et il a été accueilli avec une faveur largement justifiée.

M. Mansion, le savant professeur de l'Université de Gand — juge difficile à satisfaire — a analysé le traité d'algèbre dans *Mathésis* (1). Sa conclusion, des plus flatteuses, nous garantit que l'auteur a atteint son but. C'est, conclut M. Mansion, le seul ouvrage écrit en français où l'on trouve réunies la théorie des déterminants, celle des équations et une introduction à l'invariantologie. Après l'avoir étudié, le lecteur abordera sans peine les traités de Serret, de Clebsch et de Salmon. J'ajouterai à cet éloge écrit en 1892 que le traité de Carnoy est encore à l'heure qu'il est le seul manuel d'algèbre français où l'on trouve exposés les principes de la symbolique allemande.

Carnoy choisissait donc toujours la théorie des formes comme matière de son enseignement aux futurs analystes. On ne s'en étonnera pas. Cette branche l'attirait par le lien qui l'unit si étroitement à la géométrie. On sait, en effet, que toutes les propriétés descriptives des figures — les plus intéressantes pour le géomètre, — s'expriment précisément par des relations invariantes quand on les traduit en langage algèbrique.

Nous voici ramenés à cette géomètrie analytique, qui fut la science de prédilection de Carnoy, qui a procuré à son esprit ses plus douces jouissances et à sa réputation ses titres les plus solides.

VI.

Le traité de géométrie analytique de Carnoy a paru en 1872 en deux volumes, l'un consacré à la géométrie plane, l'autre à la géométrie de l'espace. Aucun autre ouvrage mathématique du même genre publié en Belgique, n'a obtenu un succès aussi considérable. La géométrie de Carnoy s'est répandue en Belgique, en France, en Espagne, en Italie et

(1) Août-septembre 1892.

dans les pays américains de langue latine. Le premier volume en est arrivé à sa septième édition et le second à sa cinquième. A mainte reprise, on a sollicité de l'auteur l'autorisation d'en faire des traductions en italien et en espagnol.

Quelle est donc l'explication d'un succès aussi considérable? — Succès qui suppose évidemment des qualités intrinsèques de premier ordre, mais que ces qualités si grandes qu'elles soient ne suffisent pas à expliquer?

Il vient de ce que l'ouvrage de Carnoy est le premier et est resté pendant près de vingt-cinq ans le seul manuel français destiné à l'enseignement général de la géométrie analytique moderne. — Qu'est-ce donc que *La géométrie moderne?* car voilà un terme consacré et qui demande un mot d'explication. La géométrie moderne date de l'invention de la *géométrie projective*. Il n'est pas inutile d'en rappeler les débuts.

Il y a un siècle, la géométrie analytique se bornait à la géométrie cartésienne, dans laquelle les points sont déterminés par leurs coordonnées ou par leurs distances à des droites fixes. On sait que, par ce procédé, Descarte était parvenu à définir les courbes et les surfaces par des équations entre les coordonnées de leurs points, et par là, à substituer à l'étude directe des figures géométriques le problème général et uniforme d'algèbre qui consiste à discuter les équations de ces lignes ou de ces surfaces.

La méthode cartésienne prit le nom de *géométrie analytique* parce qu'elle utilise l'analyse algébrique. L'ancienne méthode, où l'on raisonne directement sur les éléments géométriques eux-mêmes, prit, par opposition plutôt que dans un sens philosophique, le nom de *géométrie synthétique*. Or, au commencement du siècle dernier, la géométrie cartésienne triomphante semblait avoir éclipsé pour toujours sa rivale la géométrie synthétique.

C'est au mathématicien français Poncelet, l'illustre créateur de la géométrie projective, que revient l'honneur d'avoir rendu à la géométrie synthétique la place qu'elle avait injustement perdue. Poncelet, fait prisonnier par les russes en 1813 et interné à Saratoff pendant trois ans, consacra les loisirs de sa captivité à fonder les principes d'une science nouvelle. Les grands mémoires qu'il publia une dizaine d'années plus tard et qui contiennent le fruit de ces travaux préparés au milieu des souffrances de l'exil, lui assurent le titre incontesté de fondateur de la géométrie moderne. Il introduisait à la fois l'*homologie* et la *théorie*

des polaires réciproques, d'où découle naturellement le *principe de dualité.* Enfin, quand Chasles, en 1830, envoya à l'académie de Bruxelles ses deux Mémoires sur les *principes de dualité* et d'*homographie,* tous les principes fondamentaux de la géométrie projective étaient définitivement établis.

Les auteurs que nous venons de citer s'étaient proposés de constituer à côté de la géométrie cartésienne, une géométrie synthétique autonome, rivale de la première, sinon capable de la détrôner.

Ils n'y réussirent pas complètement. La géométrie analytique s'incorpora immédiatement les nouveaux principes et sa supériorité en apparut même confirmée, car les nouvelles découvertes avaient au fond une base algébrique, dont on arrive malaisément à se passer. Tous les principes de la géométrie projective reçurent leur expression analytique la plus lumineuse par l'emploi des *coordonnées homogènes et des coordonnées tangentielles.* On vit ainsi sortir de cette lutte célèbre une nouvelle géométrie analytique, dont Möbius, Plücker et Bobilier furent les principaux artisans : C'est la géométrie analytique projective ou la *géométrie analytique moderne,* celle dont l'on peut étudier le développement admirable dans l'ouvrage de Carnoy, et cela dès la première édition, car le plan et le caractère général de l'ouvrage ne changent plus dans les éditions suivantes.

Bien entendu, ces nouvelles éditions ne sont pas simplement la reproduction de la première. On y trouve de nombreuses améliorations de détail et surtout de nouvelles questions, traitées avec des développements de plus en plus étendus et parmi lesquelles, il faut surtout signaler la théorie générale des courbes et des surfaces algèbriques de degré quelconque. Mais on comprendra que ces variantes ne peuvent nous retenir. Nous en laisserons l'examen aux spécialistes pour nous attacher aux mérites les plus généraux du livre; et, pour mieux les caractériser, revenons encore un instant à l'histoire de la géométrie moderne.

Chose triste à constater, les beaux travaux de Poncelet et de Chasles ne recueillirent d'abord dans les hautes sphères scientifiques françaises que l'indifférence et le dédain. Les recueils de l'Académie des sciences ne s'ouvrirent pas aux écrits de géométrie. Ceux-ci durent chercher un asile obscur dans les Annales fondées à Montpellier par Gergonne ou s'exiler à l'étranger.

Mais la Belgique et l'Académie de Bruxelles se montrèrent moins exclusives et plus clairvoyantes. L'Académie, qui avait provoqué les

travaux de Chasles par une question de concours, leur faisait bon accueil dans ses publications et, en les appréciant à leur mérite, servait glorieusement la cause de la géométrie. C'est un sérieux honneur qu'on ne saurait trop revendiquer et auquel Quetelet, alors secrétaire de l'Académie, tenait beaucoup, à ce point même qu'il ne manquait pas de présenter de justes réclamations quand Chasles citait son Mémoire sans en indiquer l'origine (1).

Eh bien, cet honneur que Quetelet réclamait pour l'Académie de Bruxelles il y a soixante ans, nous pouvons à notre tour le réclamer dans une certaine mesure pour l'Université de Louvain aujourd'hui.

Si la Belgique est restée fidèle à ses traditions, si elle a donné à l'enseignement de la géométrie moderne l'impulsion qui lui manquait en France, c'est en partie à Carnoy qu'elle le doit.

Reportons-nous, en effet, vers 1868, à l'époque où Carnoy commençait son enseignement. La nouvelle géométrie analytique avait fait ses preuves et occupait une place considérable dans la science. Elle était classique en Angleterre et en Allemagne où de nombreux et excellents traités l'avaient vulgarisée. En Angleterre les éditions successives du traité de Salmon s'épuisaient d'année en année. En France, rien de pareil. Il semble que les préventions soulevées par la nouvelle géométrie à ses débuts subsistent encore. Non seulement elle ne figure pas dans les programmes d'enseignement — et elle n'y figure pas encore aujourd'hui, — mais il n'existe pas un seul manuel français de géométrie analytique en exposant les méthodes. En 1870 seulement, on voit apparaître une traduction de la première partie de l'ouvrage anglais de Salmon, mais ce n'est que la géométrie plane. Il faut arriver en 1872 pour trouver un traité complet et original : c'est celui de Carnoy, dont les deux volumes sur la géométrie plane et celle de l'espace paraissent en même temps, comblant ainsi une lacune criante dans la littérature scientifique française.

VII.

Longtemps encore le traité de Carnoy fut le seul manuel français un peu complet de géométrie analytique moderne. Nous ne parlerons pas

(1) Quetelet écrivait à Chasles en 1843 : « Je regrette toujours que ce travail fait sur une demande de notre Académie ne rappelle aucune trace de son origine quand vous le mentionner. » — Gilbert, *Notice sur Michel Chasles*, p. 18. (*Revue des Questions scientifiques*, avril 1882.)

des leçons de Clebsch, traduites de l'allemand par Benoits, en 1879, elles ne sont pas assez élémentaires pour servir dans l'enseignement des grandes écoles et s'adressent à un public de spécialistes; d'ailleurs ces leçons n'embrassent que la géométrie plane.

La géométrie de l'espace de Salmon ne fut traduite que plus tard encore; et les trois fascicules de cette traduction se succédèrent à de longs intervalles de 1882 à 1892. A cette dernière date, celle de Carnoy comptait vingt ans d'existence.

Le premier ouvrage français que l'on puisse comparer à celui de Carnoy par l'ensemble des matières traitées et par sa destination, est celui de Niewenglowski qui parut en trois volumes de 1894 à 1896. C'est un ouvrage de tous points excellent, admirable de clarté et de précision, — et pourtant, il se ressent encore de préventions contre les coordonnées tangentielles. Croirait-on que ces coordonnées sont encore exclues des programmes officiels d'admission à l'école polytechnique et à l'école normale? Alors surtout que ces programmes empiètent sur ceux de notre candidature, car la géométrie analytique ne figure plus parmi les cours de ces écoles. Aussi M. Niewenglowski, qui écrit pour les élèves de mathématiques spéciales, n'introduit-il les coordonnées tangentielles qu'avec une certaine timidité. « Leur connaissance est » pourtant précieuse, dit-il, en avant-propos, c'est pourquoi je leur ai » fait une place importante. Néanmoins j'ai réservé la prédominance » aux coordonnées cartésiennes qui constituent l'instrument fonda- » mental. L'emploi des coordonnées tangentielles exige quelque expé- » rience, on ne peut le nier, on ne doit donc les introduire, à mon avis, » qu'avec beaucoup de prudence et de ménagement. »

Est-il besoin de dire que Carnoy vingt-cinq ans plus tôt n'éprouvait pas les mêmes craintes? Dans son livre, il fait marcher les divers systèmes de coordonnées côte à côte; il reprend parallèlement les mêmes questions en coordonnées cartésiennes, puis en coordonnées homogènes et tangentielles, donnant à chaque méthode la même ampleur et la même importance. C'est ainsi qu'il réalise la belle ordonnance, l'équilibre et la symétrie, que l'on admire dans son livre; mais, bien plus, il lui assure, en même temps, une véritable originalité, non seulement quant à la forme mais quant au fond, car on comprend bien que dans le développement systématique de questions simplement esquissées ailleurs, il a dû rencontrer bien des relations que l'on retrouverait difficilement dans d'autres auteurs.

VIII.

Mais maintenant, me direz-vous, cette introduction de la géométrie analytique projective dans l'enseignement, et en particulier dans celui des ingénieurs, était-elle utile oui ou non?

Les faits vont répondre pour moi et fournir à Carnoy une justification péremptoire. Je pourrais m'en contenter. Mais je préfère dégager, pour commencer, une question de principe.

Les conditions actuelles de notre enseignement supérieur mettent les professeurs de mathématiques pures devant une réelle difficulté. Ils ont à satisfaire à la fois deux catégories d'élèves dont les besoins paraissent radicalement différents. Les plus nombreux se destinent à la carrière d'ingénieur, un petit nombre au doctorat en sciences physiques et mathématiques. Les uns étudient la science en vue de ses applications, les autres la science pour elle-même.

Cette situation existe depuis la fondation des écoles spéciales; elle a préoccupé Carnoy comme elle avait préoccupé Gilbert. Tous deux l'ont résolue de la même façon, comme je cherche à la résoudre moi-même. Ils ont pensé tous les deux que le plus sûr moyen de faire des *mathématiques utiles* était de faire de *bonnes mathématiques;* que, dès lors, si les besoins des ingénieurs devaient légitimement servir de guide dans le choix des matières, les exigences des mathématiciens devaient non moins légitimement servir de règle dans la manière de les exposer. D'ailleurs la loi de 1890 qui identifie les cours des candidats ingénieurs à ceux des candidats en sciences mathématiques semble bien leur donner raison. La science est immense et le professeur ne peut en explorer que de très minimes parties. Le but supérieur de l'enseignement scientifique est d'être une discipline de l'esprit. Celui-là manqué, il ne reste rien. Bien enseigner, ce n'est pas inculquer la science, ce qui est impossible, c'est montrer la manière de l'apprendre par soi-même, c'est en faire comprendre la méthode et l'esprit, c'est en faire saisir les principes. Les principes restent, les applications changent. Bien enseigner, c'est surtout faire aimer la science; c'est donc en faire admirer les beautés. On a dit que l'admiration est le principe du savoir, et c'est plus vrai encore en mathématiques qu'ailleurs. Carnoy le savait bien; en s'attachant de préférence aux parties les plus belles et les plus parfaites de la géométrie, il avait conscience de faire œuvre utile pour tous.

Or, la beauté de la géométrie ne brille nulle part davantage que dans

l'ensemble simple et harmonieux des propriétés projectives. L'appareil algébrique de l'ancienne géométrie analytique manque souvent d'élégance; trop souvent aussi, ce n'est qu'un instrument qui dispense de la réflexion plutôt qu'il n'éclaire l'intelligence. Les nouvelles méthodes n'ont pas cet inconvénient; de plus, elles empruntent à l'emploi des éléments infinis un caractère transcendental (1) et ce quelque chose d'imprévu qui commande l'admiration. Là où le raisonnement par l'analyse ordinaire semble se traîner terre à terre, le raisonnement par la géométrie paraît voler en plein ciel et atteindre le but d'un coup d'aile.

Voilà sans doute déjà des qualités suffisantes pour justifier l'enseignement de la géométrie projective aux ingénieurs. Mais si quelque praticien endurci persistait à mettre en doute son utilité pratique, les faits se sont chargés d'en donner la plus éclatante démonstration. La science n'est féconde que quand elle est cultivée pour elle-même, et cela est vrai même de ses applications pratiques. N'est-ce pas déjà un fait bien remarquable que le fondateur de la géométrie projective, méconnu sous prétexte que ses découvertes n'intéressaient pas les problèmes de la nature, soit le même Poncelet qui est le fondateur de la mécanique appliquée? Mais nous avons été les témoins d'un fait plus remarquable encore. Nous avons assisté à la naissance d'une science nouvelle, qui tend à renouveler toutes les méthodes des calculs techniques : c'est la *graphostatique*, science si précieuse pour l'ingénieur qu'elle est enseignée dans toutes les écoles industrielles; et, dans toutes les écoles industrielles, un cours de géométrie projective sert d'introduction obligée à la graphostatique. Ce cours est fait sous forme synthétique, je le veux bien, mais ce n'est là qu'une question de forme. Il demeure acquis qu'en enseignant de la géométrie projective aux ingénieurs, alors surtout qu'il était le premier à le faire en Belgique, Carnoy leur rendait un service qui n'est plus aujourd'hui contesté par personne.

Je vous signalais tout à l'heure l'élévation de l'idéal scientifique de Carnoy, la hardiesse et le bonheur de ses innovations dans l'enseignement; vous voyez que les deux choses se tiennent.

On est heureux de pouvoir opposer l'éloquence d'un exemple aussi concluant à la voix chaque jour grandissante des utilitaires qui nous

(1) Chasles les compare au calcul intégral (Aperçu historique, p. 263, en note).

menacent de toutes parts. Des congrès se réunissent en Angleterre et en Allemagne où le procès de l'esprit scientifique est mené par des barbares. On y entend des professeurs tenir des propos comme ceux-ci que je cite textuellement (1). La logique peut être bannie de l'enseignement des mathématiques; la rigueur des démonstrations n'importe pas; l'enchaînement des propositions non plus; les propositions non démontrées sont suffisamment établies par l'expérience; les mathématiques ne sont qu'un instrument, il est inutile d'en comprendre le mécanisme pour savoir s'en servir. L'important c'est de savoir s'en servir et cela le plus tôt possible.

Soyons assurés que ceux qui disent que les mathématiques ne sont qu'un instrument sont ceux qui savent le moins s'en servir. Ce qu'ils veulent c'est qu'on leur apprenne à s'en passer. Ils ne méritent pas qu'on leur réponde. A des discours tels que ceux que nous venons d'entendre, Carnoy n'aurait opposé que le dédain. Nous ferons comme lui. Instruits par son exemple, nous resterons fidèles à son idéal scientifique. Nous n'admettrons pas que l'on réduise les mathématiques à un formulaire ni l'art de l'ingénieur à un catalogue de recettes empiriques. Nous défendrons la science contre ces prétentions insensées qui la feraient rétrograder de trois mille ans. Nous garderons les traditions des Carnoy et des Gilbert; et en enseignant une science rationnelle comme ils l'ont fait, nous tâcherons aussi d'apprendre d'eux, en même temps que l'art de la rendre utile, celui de la faire aimer.

IX.

Carnoy aimait la science et voilà la source où s'alimente l'art de la faire aimer. Il l'aimait d'un amour profond et désintéressé, comme on aime la vérité, comme l'ont aimée les grands mathématiciens catholiques, les Ampère, les Cauchy, les Hermite, qui voyaient dans la vérité mathématique un reflet de la vérité éternelle qui est en Dieu.

Mais Carnoy n'a guère exprimé par écrit son sentiment que dans le beau discours qu'il a consacré à la mémoire de Van Beneden.

« Le vrai savant, nous dit-il, trouve son bonheur dans la recherche
» même de la vérité; peu importe que celle-ci appartienne à la théorie

(1) Lire l'article : *L'évolution actuelle de l'enseignement mathématique en Angleterre et en Allemagne* dans le *Bulletin des sciences mathématiques* (octobre 1905).

» des nombres, à la métaphysique ou au domaine de la nature. Lorsque » cette lumière se fait et apparaît avec son charme irrésistible, il en » éprouve une joie extrême, juste tribut de son noble labeur. »

C'est ainsi que Carnoy ressentait les nobles jouissances que procure la contemplation du vrai et il faisait passer dans l'âme des autres l'enthousiasme qui échauffait la sienne.

Que nous voici loin des discussions mesquines des sophistes du jour qui mettent en doute l'objectivité de la science, se demandant si ses lois ne sont pas un produit artificiel de notre esprit et si sa certitude n'est pas une chimère.

Non, Carnoy avait une plus haute idée de la vérité scientifique; elle lui apparaissait objective, avec sa réalité extérieure, comme une œuvre de Dieu lui-même et toute pénétrée d'un rayon de sa beauté. Je crois reconnaître l'expression de sa propre pensée dans les lignes suivantes, tombées de la plume d'Hermite et retrouvées dans les cahiers de calcul de cet illustre analyste :

« Il existe tout un monde qui est l'ensemble des vérités mathéma- » tiques, dans lequel nous n'avons accès que par l'intelligence, comme » existe le monde des réalités physiques; l'un et l'autre indépendants » de nous, tous deux de création divine, qui ne semblent distincts qu'à » cause de la faiblesse de notre esprit, qui ne sont pour une pensée » plus puissante qu'une seule et même chose et dont la synthèse se » révèle partiellement dans cette merveilleuse correspondance entre » les mathématiques abstraites d'une part, l'astronomie et toutes les » branches de la physique de l'autre. »

Et pour achever de caractériser les sentiments de Carnoy, permettez-moi encore de citer un autre mathématicien, l'un des plus grands du siècle écoulé et de lui emprunter son admirable langage :

« La recherche de la vérité, dit Cauchy (1), doit être le but unique de » toute science; c'est vers elle que sont dirigés les efforts des vrais » savants; c'est à elle surtout qu'ils consacrent leurs veilles. Faut-il » s'en étonner? L'esprit humain, fait pour la posséder, ne peut trouver » de repos hors de son empire. L'homme ne saurait se passer de la » vérité; il ne peut vivre sans elle; elle est une des conditions de son » existence, comme l'air qu'il respire et le pain qui le nourrit. La vérité » est un trésor inestimable, dont l'acquisition n'est suivie d'aucun

(1) *La vie et les travaux de Cauchy*, par C.-A. Valson, t. I, p. 181.

» remord et ne trouble point la paix de l'âme. La contemplation de ses
» célestes traits, de sa beauté divine, suffit à nous dédommager des
» sacrifices que nous faisons pour la découvrir, et le bonheur du ciel
» même n'est que la possession pleine et entière de l'immortelle
» Vérité. »

Telles étaient bien les idées de Carnoy. Peu communicatif de sa nature, il les exprimait rarement, mais il les exprimait parfois tout naturellement comme des choses de simple évidence. Ceux qui l'ont entendu s'épancher dans ses leçons ou dans des entretiens familiers ne me démentiront pas.

X.

Il avait une prédilection marquée pour les ouvrages du P. Gratry; il les achetait tous, les lisait et les relisait avec plaisir. L'union de la foi et de la science à laquelle l'ancien polytechnicien devenu prêtre donne souvent une si juste et si noble expression, plaisait particulièrement à l'esprit méditatif et aux pieux sentiments de notre collègue. Ecoutez ce remarquable morceau du P. Gratry, transcrit tout au long de la main de Joseph Carnoy dans le manuscrit de ses leçons d'astronomie. Il est animé d'un beau souffle de religion et de poésie et la place que Carnoy lui donne en rehausse le prix : c'est la conclusion de son cours et de la description des merveilles du ciel.

« L'homme emporté par la terre comme sur un navire dans l'espace,
» reste en admiration devant cette harmonie parfaite. Son œil s'élance
» au-delà de ce petit groupe de corps auquel il appartient. Il plonge
» dans les espaces sans fin et y découvre des milliers d'étoiles et de
» soleils dont chacun préside peut-être à un petit monde à lui; il s'ar-
» rête à ces masses d'étoiles appelées nébuleuses et croit y démêler
» des mondes à différents âges de leur formation. En présence d'un tel
» spectacle, en face de l'infini qui l'enveloppe de toutes parts, l'homme
» sent sa petitesse et son néant. Cependant ce rien, cet atome qui
» s'appelle homme est doué de la vie, d'une âme intelligente et libre;
» il peut comprendre les lois de l'univers. Pourquoi ne pourrait-il pas
» relever la tête avec fierté et chanter un hymne de reconnaissance et
» d'amour à son Dieu? Certes, il peut se demander encore si la terre,
» dans ses révolutions perpétuelles ne chercherait pas le lieu de son
» éternel repos. Rien ne se meut pour se mouvoir, dit St-Thomas
» d'Aquin, mais bien pour arriver. En se rappelant cette parole du

» Christ « il n'y aura plus qu'une bergerie » on aime à se représenter » qu'à la fin des temps, tous les corps de l'univers ne seront pas » anéantis mais transformés en un seul corps immense, habité non » plus par le dehors mais par l'intérieur. Au centre se trouverait le » foyer de lumière et de vie envoyant ses rayons aux différentes zônes » occupées par les âmes des bienheureux qui boiraient ainsi, pendant » l'éternité, le maximum de lumière de félicité et d'amour. Ce serait le » lieu de l'immortalité. »

XI.

Il ne me reste plus, pour me conformer aux traditions, qu'à vous retracer le portrait de Carnoy et à vous rappeler son caractère. Il me semble vraiment que je pourrais m'en dispenser devant vous, tant cette personnalité très accentuée et très sympathique doit être demeurée vivante dans vos souvenirs.

Tous ceux qui ont connu Joseph Carnoy ont été frappés de sa rare distinction. Une taille élevée, des traits réguliers, un visage dont l'expression un peu sombre était tempérée par la douceur des yeux et de la voix, jusqu'à la sévérité même du costume, la gravité de la démarche et du geste, tout contribuait à lui donner une physionomie très personnelle, pleine de dignité et de séduction. A son attitude recueillie, on aurait dit le ministre d'un autel; et c'était, en effet, un prêtre de la science, plein de respect pour elle, et lui rendant un culte religieux. Sa dignité attirait le respect, sa bonté l'affection, son mérite l'estime; et c'est ainsi que le maître a passé sa vie entouré de la confiance de ses collègues et de la vénération de ses disciples.

La vie de Carnoy est admirable de droiture et de simplicité : elle se résume dans la mise en pratique de ses convictions. Dans son cœur simple et pur comme un cœur d'enfant, la foi brille d'une lumière sereine et tranquille qu'aucun souffle ne fait pâlir; c'est un flambeau qui éclaire sa conscience sans y laisser d'ombre. Toutes ses convictions sont assises comme *à priori;* mais, pas plus qu'il n'hésite sur son devoir, Carnoy n'hésite à l'accomplir. Comme un géomètre, il s'est tracé la ligne droite à parcourir et il la suit sans s'écarter à droite ou à gauche, sans regarder en arrière.

Le culte de la religion occupe la première place dans son cœur; celui qu'il rend à la science ne l'absorbe pas tout entier et ne détache pas ses yeux de la Vérité éternelle. La passion scientifique dont il donne

un admirable exemple n'est pas maîtresse de son âme, elle est mise tout entière au service du devoir. Après trente-cinq années d'enseignement, Carnoy consacre encore le même soin, la même attention, peut-être le même temps à la préparation des leçons de chaque jour. La délicatesse de sa conscience, le souci de ses devoirs professionnels lui défendent la moindre négligence; il évite jusqu'à l'apparence même de la routine.

La ligne droite que suit Carnoy dans la conduite générale de sa vie, il la suit encore dans ses relations personnelles, dans ses conversations, dans tous ses discours. C'était la franchise même. Jamais personne ne fut plus étranger à l'intrigue, plus ennemi des compromissions et des détours. Dans les conseils académiques, sa parole allait au but. Mise au service d'une intelligence précise et d'une intention toujours droite, elle négligeait les précautions et les artifices; elle persuadait néanmoins, par la force même de sa sincérité, parfois un peu rude, jamais blessante.

La carrière de Carnoy fut heureuse et tranquille, abritée des luttes qui troublent trop souvent la vie humaine. Les honneurs lui vinrent, sans qu'il les eût cherchés — il était officier de l'ordre de Léopold et membre de plusieurs académies—mais, dépourvu d'ambition et oublieux de lui-même, ces honneurs ne paraissaient le toucher qu'en rejaillissant sur l'Université catholique, qu'il aimait d'un amour jaloux et filial.

Il trouva son bonheur dans la paisible retraite du foyer domestique, dans ce sanctuaire béni, comblé de grâces et d'honneur, où une femme d'élite, des enfants aimants et dévoués l'entouraient d'une chaude atmosphère d'affection et de prévenances. Il éprouva dans son fils toutes les satisfactions que peuvent rêver ici-bas l'orgueil et la sollicitude paternelles. Sans doute, l'une de ses plus grandes joies fut de voir entrer définitivement dans notre corps académique ce fils — digne héritier parmi nous d'un nom qui nous est deux fois cher. — Mais hélas! ce fut aussi l'une des dernières. La mort est venue subitement, mais elle a trouvé le chrétien préparé. En le rappelant brusquement à lui, Dieu a épargné à Carnoy les anxiétés de la maladie, les amertumes et les infirmités de la vieillesse. Il meurt dans la plénitude de l'intelligence et de l'activité, entouré de tous les siens. Sa mort est celle du juste. Son âme religieuse que les sciences qui passent n'ont pu satisfaire, est montée vers la région de l'inaltérable Vérité, elle s'est élancée vers Dieu et se nourrit maintenant de la parole divine qui est éternelle.

———

TABLE DES MATIÈRES.

Préliminaires.

Correspondance des ères anciennes avec l'ère vulgaire 5
Indulgences spécialement accordées aux membres de l'Université . 6
Faveur accordée par le Saint-Père aux élèves du collège du Saint-Esprit 7
Calendrier 8

Première Partie.

Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université . . 35
Corps épiscopal de Belgique 36
Personnel de l'Université 37
Collèges et établissements académiques 54
Règlement général de l'Université 65
Règlement pour la collation des grades dans la Faculté de Droit . 76
Institut supérieur de Philosophie (École St-Thomas d'Aquin). — Statuts 79
Règlement organique du Séminaire Léon XIII 83
Liste des règlements publiés dans les Annuaires. 84
Programme des cours de l'année académique 1906-1907 88
Docteurs ad honores 164
Liste des étudiants admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1905-1906 164
Liste des étudiants admis aux grades académiques par les commissions d'examen de l'Université, en exécution de la loi du 10 avril 1890, dans les sessions de 1906 167
Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines 188
Institut agronomique. 191
École supérieure de Brasserie. 193
École des Sciences commerciales et consulaires 194
Statistique des admissions en théologie et en droit canon 196
Statistique des admissions par les jurys d'examen 196

Statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen 197
Tableau des inscriptions prises pendant les années 1834-35 à 1905-06 198
Inscriptions par Facultés, prises pendant l'année académique 1905-1906 198
Statistique des élèves inscrits pendant l'année académique 1905-1906 et répartis d'après leur pays d'origine. 199
Tableau des inscriptions des deux premiers mois comparées avec le total de chaque année académique 200
Nécrologe 201

Deuxième Partie.

Conférence d'Économie sociale. 205
Rapport sur les travaux de la Conférence d'Économie sociale, pendant l'année académique 1905-1906, par M. Charles Collard, avocat 205
Cercle Industriel 209
Rapport sur les travaux du Cercle Industriel, pendant l'année académique 1905-1906, présenté au nom du bureau par M. Albert Hermant, vice-président 209
Conférence d'Histoire de l'Art et d'Archéologie 216
Rapport sur les travaux de la Conférence d'Histoire de l'Art et d'Archéologie (Section d'Art chrétien), pendant l'année 1905-1906, présenté par M. A. Van Coillie 216
Cercle des Électriciens 220
Rapport sur les travaux du Cercle des Électriciens, présenté par M. V. Haas, secrétaire 220
Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine 224
Rapport sur les travaux de la Conférence d'Histoire littéraire grecque et latine, pendant l'année académique 1905-1906, présenté par M. Th. Simar, secrétaire 224
École catholique d'adultes, dirigée par les Étudiants de l'Université catholique 231
Rapport sur les travaux de l'École catholique d'adultes, dirigée par Messieurs les Étudiants, durant l'année scolaire 1905-1906, présenté au nom du bureau par M. Joseph de Cordes 231
Cercle de chimie et des Industries agricoles 235
Rapport sur les travaux du Cercle de chimie et des Industries agricoles, pendant l'année académique 1905-1906, présenté par M. l'abbé J. Gillain, secrétaire. 235
Rechtsgenootschap der Katholicke Hoogeschool van Leuven . . . 240

Verslag over de werkzaamheden van het Rechtsgenootschap, gedurende het afgeloopen schooljaar 1905-1906, door M. Maurits Matthys, 1ᵉⁿ schrijver 240
Conférence d'Histoire 253
Rapport sur les travaux de la Conférence pendant l'année 1905-1906 253
Cercle Mathématique des Étudiants de l'Université catholique de Louvain 269
Rapport sur les travaux du Cercle Mathématique, pendant l'année académique 1905-1906, présenté par M. V. Mikolajczak, secrétaire 269
Société de Saint-Vincent de Paul 273
Rapport sur les travaux des Conférences de St-Vincent de Paul, pendant l'année académique 1905-1906 278
Taal- en letterlievend studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT . . 292
Verslag over de werkzaamheden van het taal- en letterlievend studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT, *gedurende het schooljaar 1905-1906, door Dʳ Leò Vander Essen, 1ᵉⁿ schrijver.* 294
Societas Philologa Lovaniensis 307
Rapport sur les travaux de la Societas Philologa de l'Université catholique, pendant l'année académique 1905-1906, présenté par M. l'abbé Em. Debacker, docteur en philosophie et lettres, secrétaire sortant 307
Séminaire historique 313
Rapport sur les travaux du Séminaire historique, pendant l'année académique 1905-1906 316
Œuvre des Missions catholiques au Congo 395
Rapport présenté par le Secrétaire général à l'assemblée générale du 7 février 1906 395
Geloof en Wetenschap. Vlaamsche Apologetische Kring. — Standregelen. 399
Vlaamsche Apologetische Kring « Geloof en Wetenschap » der Leuvensche Hoogeschool 401
Verslag over de werkzaamheden van den Apologetischen Kring « Geloof en Wetenschap », gedurende het schooljaar 1905-1906, door M. A. De Groodt 401
Conférence de Philologie romane. 408
Rapport sur les travaux de la Conférence de Philologie romane, pendant l'année 1905-1906 408
Société Philosophique (Section de Philosophie sociale) 412
Rapport sur les travaux de la Section pendant l'année académique 1905-1906, par le secrétaire M. Robert Gendebien 412
Société philosophique des Étudiants 416

Rapport sur les travaux de la Société Philosophique des Étudiants (Section de Philosophie générale), pendant l'année académique 1905-1906, par M. l'abbé B. Belpaire, secrétaire sortant . . . 416
Sociale Studiekring en Sprekersbond der Leuvensche Studenten. . 428
Verslag over de werkzaamheden van den Sprekersbond, in de jaren 1904-1905, door den heer Joz. Vanden Eynde — 1905-1906, door den heer Huibrecht Verwilghen, schrijvers. 429
Société Médicale de l'Université catholique de Louvain 440
Rapport sur les travaux de la Société Médicale pendant l'année 1905-1906, fait au nom de la commission directrice par M. le Dr A. Fonteyne, secrétaire sortant 441
Taal en Kennis, Studentenvereeniging voor Nederlandsche Wetenschap. Geneeskundige afdeeling. — Jaarverslag 448
Afdeeling Wijsbegeerte en Letteren 451
Afdeeling : Landbouwkring. — Jaarverslag 452
Société d'Émulation 456
Rapport sur les travaux de la Société d'Émulation pendant l'année académique 1905-1906, présenté par M. Alb. Janssen, secrétaire. 456
Le Séminaire Américain de Louvain 461

Appendices.

Discours prononcé au grand auditoire du Collège du Pape Adrien VI, le 16 octobre 1906, jour de l'ouverture des cours, après la messe du St-Esprit, par Mgr Hebbelynck, Prélat de la Maison de S. S., recteur magnifique de l'Université III
S. G. Monseigneur Mercier, Archevêque de Malines XVI
Oraison funèbre de Son Éminence le Cardinal Goossens, Archevêque de Malines, prononcée en l'église métropolitaine de St-Rombaut, par Mgr Mercier, professeur à l'Université catholique de Louvain XXV
Oraison funèbre prononcée par Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université, aux funérailles de Mgr Abbeloos, protonotaire apostolique « ad instar participantium », recteur magnifique honoraire de l'Université de Louvain, le 1er mars 1906. XXXIX
Discours prononcé par Mgr Hebbelynck, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain, à la mortuaire, le 24 janvier 1906, jour des funérailles de M. le professeur Carnoy. . XLVIII
Éloge funèbre de Joseph Carnoy, prononcé le 12 mai 1906, en la salle des promotions, par M. Ch.-J. de la Vallée Poussin, professeur à la Faculté des Sciences LIII

